UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

I

# ROMANIA

Rom. Philol.
R.

III

# ROMANIA

## RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉ EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉ PAR

**MARIO ROQUES**

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs
WACE

---

TOME 44 — 1915-1917

157468
1/12/20

PARIS (VI^e)
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR
ÉDOUARD CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS, 5
TOUS DROITS RÉSERVÉS

PC
2
R6
t. 44

# NOUVEAUX FRAGMENTS DE LA CHANSON DE *LA REINE SIBILLE*

## I

Un de mes collègues à l'Université de Sheffield, M. Loveday, qui a hérité d'une belle bibliothèque, trouva, il y a quelque temps, dans une liasse de vieux papiers, un feuillet double de parchemin contenant des fragments d'un ancien poème français en vers alexandrins. Pensant, avec raison, que ce feuillet pouvait offrir quelque intérêt, il a bien voulu me le communiquer.

Ce feuillet a servi de feuille de garde (un tout petit morceau de fil de soie y est encore attaché) et il a dû être retiré d'un volume quelconque, lorsque le bisaïeul de mon collègue [1], collectionneur assez connu, fit réparer les reliures d'un certain nombre de vieux livres qu'il avait acquis vers la fin du XVIII^e s.

Chaque feuillet simple a 158 mm. de haut sur 129 mm. de large ; il n'y a qu'une colonne par page ; l'écriture est anglaise et du XIII^e siècle ; elle est assez lisible, mais en quelques endroits, surtout dans la partie supérieure, le parchemin est troué, et il a été fortement abîmé au milieu de chaque page par un pli transversal. Le haut du feuillet a été rogné de sorte que le premier vers de chaque colonne n'est pas déchiffrable, ou ne l'est qu'en partie : nous avons ainsi pour chacune des deux premières pages les traces d'un vers et 32 vers lisibles, pour la page 3 une partie d'un vers et 34 vers entiers, pour la quatrième page, 36 vers dont un ajouté en marge. Notre feuillet n'était pas le feuillet intérieur

1. John Loveday of Caversham (1711-1789) ; voir *Dictionary of National Biography*, XXXIV, 161.

d'un cahier, car les pages 2 et 3 ne se font pas suite ; nous avons donc à faire à deux fragments de 66 et 71 vers dont nous donnons ci-dessous la transcription [1].

Nous avons résolu en italiques les abréviations, ajouté entre crochets quelques lettres que les trous du parchemin ont fait disparaître et les initiales des laisses qui sont restées en blanc dans le ms., enfin ponctué suivant les habitudes modernes. Nous n'avons apporté au texte aucune autre modification et nous avons exactement reproduit les graphies anglo-normandes du scribe ; quelques corrections sont indiquées en note.

I

*F. 1 recto* . . . . . .

E q*ua*nt cil entendirent a pou su*n*t erragez.
« Par Deu, sire duc Nemes, v*ous* n*ous* *con*tra*r*ïez :
En la cort li Roi forment nos enpirez.
Cest chen navra Mac*er*, car il eust esragez : 5

Espor le chen le het ou de p*re*s ou de vez. »
[D]uc Nemes de Beiv*er*e q*ue* tau*n*t fist a proiser
Par le col ad saili maintena*n*t le seuerer ;
A Gaufroi le *com*ma*n*da q*ue* fu pare*n*t Oger ;
E q*ua*nt Mac*er* le v[i]t vif quida esracher. 10
La su*n*t si p*ar*ent, Hates de Mondider,
E se i fu Malingr*es* e ove lui Berenge*r*,
Faukes e Aloriz, Ysotard e Bricher.
Gefron de Hautefoile p*ri*st un cotel d'ascer ;
La vodru*n*t mai*n*tena*n*t deme*m*brer le leve*r*er 15
Qua*n*t Neme de Beiv*er*e come*n*sa a hucher,
Richard de Normandie e Gaufroi e Oger,
Terri l'Ardinois, Berardz de Mondider
Dreit au pié Charles s'en vont agenoiler :
« Sire dreit emp*erere*, mout n*ous* peut me*r*vailer 20
E des bontez q*ue* en v*ous* solaien repairer :

---

I, 1 *La partie inférieure des caractères, seule visible, ne permet pas le déchiffrement.* — 7 *L'initiale manque, mais un* d *est inscrit dans la marge.* — 8 *sic, lis.* saisi *et* leverer.

1. Mon ami M. le professeur Brandin a bien voulu vérifier cette transcription.

Vous me soleiz mout amer e tenir cher,
Moy e T*er*ri l'Ardonois, Berard de Mondider ;
Ore ne v*ous* volez mes amer ne priser.
Sertes, sire, ceo pois nos, ço ne v*ous* q*u*er noer ; 25
Ja ne n*ous* tarrom n'e*n* ave*r*om loer :
Gardés nous de t*ra*ïtres, v*ous* avez beni mester.
— Nemes, dist Charl*es*, jeo ne m'i soi garder
Si cil sire n'en pense q*ue* tout peut j*us*tiser.
— Ame*n*, ceo dist Charl*es*, jo l'em pri e requer. 30
Ore escultez un pou, Fraunçois e Beruër,
Ente*n*dez ma p*a*role, n'oiz sai*n*g de noier.
Il n'i ad ça einz haut home, serjaunt e chivaler,
*verso* ' ' ' ' ' ' ' ' ' [ne esquier]
Que cest leve*r*er adeie ne ne voile aprocher, 35
Fors seulement Mac*er*, le noster despenser.
Joe ne vei pos Aubri son seign*or* repeirer
Que en mena la Roÿne que en faites chacer.
Car faites un chose dount jo v*ous* p*ri* e req*ue*r,
Q*ue* v*ous* mountez, beau sire, sor vot*re* bon dest*re*r 40
E n*ous* v*ous* suërom aprés desq*ue* .x. chivaler,
S'irrom ap*rés* le chien el bois g*ra*nt a pl[e]ser.
Si m'aïst icil sire q*ue* tout ad a juger,
Solo*n*c le mie*n* pensé, ceo v*ous* di saunz boiser,
Macer ad occis Aubri de Mondider, 45
Voster gentile baro*n* q*ue* tant fist a preser
Ne de vost*re* service ne se peut anoier. »

[D] ont par fu li t*ra*ïtre dolent e corucez ;
Q*ua*nt il oï duc Nemes, a pou qu'il n'est devez :
« Sire, ceo dist Mac*er*, nient dirriez assez ; 50
Ne fusses si haut home e si ennorez,
Ja en serait mes gages v*er*s le vost*re* donez

---

25 *ms.* pois nios. — 27 *Lis.* Gardés vous *et sans doute inversement* ne nous *au v.* 24. — 30 [*Lis.* ceo dist Nemes ; *voir infra, p.* 9, *n.* 1]. — 34 *Même observation que pour* 1. [*On peut cependant deviner la fin de vers* ne esquier, *cf. pour cette graphie* II, 41 ; *pour la confirmation de cette lecture, voir infra, p.* 9, *n.* 2] — 35 *Les* 3e *et* 4e *lettres de* adeie *sont incertaines par suite d'une légère déchirure du ms.* [*M. Baker avait lu d'abord* adest, *mais l'*e *final est certain et la* 4e *lettre ne peut guère être* s ; *pour* adeie, *cf. Godefroy, I, v.* ADAIER.] — 37 *Lis.* vei pas. — 44 le *est ajouté au-dessus de la ligne entre* mien *et* pensé.

Que onq*ue*s en si fait mendre ne me vi*n*t en pe*n*sez.
— Macer, dist duc Nemes, un petit m'entendez :
Bene ve*r*rom come*n*t il est ei*n*z les t*r*eis jors passez. » 55
Nemes sest le leve*r*er, ve*r*s le Roi s'est tornez.
Le leve*r*er veit le Roi, ve*r*s lui s'est aclinez,
Devant lui s'agenoille, si s'est mout deme*n*tez ;
As denz p*r*ist son ermine q*ue* estoit engoulez,
Volu*n*tieris l'en t*ra*isist le leve*r*er affilez 60
Q*ua*nt li Roi l'ad veü, si plora de pitez :
Son cheval dema*n*da, il lui fu amenez ;
L'emp*er*er monta, tei*n*t l'espee a son lez,
E des autres baro*n*s ta*n*t q*ue* il fure*n*t asez.
Mac*er* li t*ra*ître se n'est pas alez, 65
Einz remist a Paris dolenz e aïrez.

II

*F. 2 recto* « . . . . . ı ı ı ı faite de g*ra*nt bastonz q*ua*rrez
Cum plus l'averai batu, plus ert adountez
E meuz en ert le fes desor son dos portez.
Tel manere a li asne, ceo dist l'autoritez.
Sire, veez ci mon chen, c'est meu*n*s amis p*ri*vez ; 5
Si m'aït icil sire q*u'e*n croiz fu peinez
Cum jeo n'ai nul ami dou*n*t soi meuz amez.
Qua*n*t jeo l'ai tau*n*t batu, a pou ne l'ai tuez,
E jeo l'apel a moi, a lui di : « Ça venez ! »,
Lors me coneust mes chens, s'est vers moi aclinez. 10
Seinors, ceo dist duc Nemes, par Deu de majestez,
Issi irra Me*r*lin cum v*ous* oï ore avez. »

« [S]eign*ors*, ceo dist duc Nemes, entendez mon pensé :
Jugeme*n*t v*ous* dorreie, si v*ous* [v]endroit a gré.
Pus que Aubri n'ad home est*ra*nge ne prevé 15
Que voille vers Mac*er* *com*batre el chau*m*p mellé,
Fors soleme*n*t cest chen que voi entalenté,
Jeo di q*ue* home les doit mettre ensemble p*or* ve*r*ité

---

53 *Lis.* un si f. meudre (meurdre, *cf.* mordre, II, 38). — 56 *Lis.* Nemes lest — 60 [affilez *ne parait pas absolument sûr ; la photographie laisse voir dans l'interligne un signe qui se lit mal*].

II, 1 faite *est de lecture très incertaine.*

Macer soit a pé devant lui en el pré,
Si ait un escu rond e un baston quarré 20
E un baston d'espine bien fait e mesuré,
Pié e demi de long bien fait e asscemé.
Si il peut occire, mout avra bien *overé* :
Tot quite s'en irra e tout a sauveté ;
E si le chen le vente, par Deu de majesté, 25
Donc di jeo qu'il ad occis Aubri e affolé,
Jeo ne soi autre chose, es te le *vous* prové.
Face en li Roy justice au los de son barné. »
E q*ua*nt cil l'ente*n*dire*n*t, si su*n*t en piez levé,
Duc Nemes embracerent e si l'ou*n*t acolé : 30
« Sire, bien avez dist, Deu *vous* tiegne en bonté ;
Tout issi serra il cum l'avez devisé. »
Devant le Roy s'en vont, tout l'ou*n*t reconté
Trestout le jugeme*n*t qu'il ou*n*t enorté,
E le roy lour ottroie volunters e de gré, 35
*verso* Quant ost le jugement que ert de loiauté.
Qua*n*t Mac*er* l'oï *gra*nt joi en ad mené,
Son g*ra*nt mordre quida bien aver aquité ;
Mes Deu qu'*on*ques ne menti bien sout la *ve*rité.

[C]eo fu par un matin que le solail lust gent ; 40
Macer ou*n*t amené esquier e serjaunt,
Devaunt le roi s'en vint. Char*les* lui ad dist tau*n*t :
« Macer, dist le Roy, entendez mon semblau*n*t.
Certes jeo *vous* aim mout, ne seez mie mescreaunt,
Por l'am*or* du lignage que *vous* avez s[i] g*ra*nt ; 45
Mes il m'estuit dreit faire a ma court de ma ge*n*t.
Jugé ou*n*t, ceo me semble, mi amis meuz vallau*n*t.
Pur que Aubri n'ad home, est*ra*nge ne parent,
Que voille *ve*rs *vous* *com*batre el chaump present,
Cest chen *ve*rs *vous* en ad mout g*ra*nt talent, 50
*Vous* estoit *com*batre par itele covenau*n*t :
*Vous* averez un escu rou*n*d e un baston pesau*n*t
E un baston d'espine bien fait e avenaunt
Si le chen poez ventre ne faire recreant,

---

19-20 *La lecture est rendue difficile par le pli transversal et les déchirures ; au v.* 20 soit *ou, moins probablement,* voit. — 22 *Le second* s *est ajouté au-dessus de la ligne entre* s *et* c, *peut-être par erreur pour* ascesmé — 53 *La fin du vers est de lecture difficile à cause du pli.*

Tout quite serras de la *traïson* grau*nt*, 55
Ceo que vous mettent sus mi home e ma gent
De Aubri que est occis dont j'ai le quer dole*nt*.
E si le chen *vous* vai*nt*, jeo di par saint Amenau*nt*,
Jeo *vous* ferai justice tel cum est covenau*nt*
D'escorcher e d'ardoir, d'encroier au vent. 60
— Sire, ceo dist Mac*er*, Deu en trais a guarau*nt*
Que Aubri ne fis mal plus que mon cher enfau*nt*. »

« [S]ire, ceo dist Mac*er*, por Deu le fiz Marie,
Ja en serrai ceo honte e molt g*ra*nt vilanie
Si me *com*b[at] e au chen en bataille formie. 65
— N[e]ni, ceo dist li Roi, car issi l'ount jugie
Mi home e ma gent dou*nt* il i ad partie.
Alez adober e si ne demorés mie. »
Macer s'en torna, si apele sa lignie ;
Si parent l'adoberent en la sale voutie : 70
Un court baston d'espine lui ou*nt* mis en baillie.

Il est facile de reconnaître dans ces fragments les débris d'une version française de l'histoire de *Macaire* ou de *la Reine Sibile*, dont nous avons, comme on sait, une forme franco-italienne, publiée en 1866, par Guessard, dans la collection des *Anciens poètes de la France*. En appendice à son édition (pp. 307-12) Guessard avait déjà réimprimé, d'après Reiffenberg, quelques fragments d'une version française en alexandrins. Les nouveaux fragments que nous publions correspondent d'une façon générale aux vers 912-920 et 1007-1046 du *Macaire* franco-italien.

A. T. Baker.

## II

Les indications données par M. Baker peuvent être précisées grâce à une comparaison des nouveaux fragments, d'une part avec la version espagnole de *la enperatriz Sevilla* publiée en 1864 par J. Amador de los Rios, dans les *Ilustraciones* de son *Historia crítica de la Literatura española*, t. V, pp. 344 et suiv., d'après

---

60 *vers ajouté en marge.*

un ms. de l'Escurial du XIV^e siècle, et plus récemment par A. Bonilla y San Martín, *Libros de Caballerias*, 1^a parte [1]; d'autre part avec les fragments en alexandrins français publiés par Reiffenberg, puis par Guessard, et, plus exactement, plus complètement et dans un meilleur ordre, par A. Scheler, dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 44^e année (1875), pp. 404 et suiv.; enfin avec la mise en prose française de *la Reine Sibile* conservée dans le ms. 3351 de l'Arsenal.

Le premier fragment (2 colonnes) publié ci-dessus correspond à la plus grande partie du ch. XVIII de la version espagnole (éd. Rios, p. 356-7, environ 50 lignes), le deuxième (2 colonnes) correspond à la fin du ch. XXII et au ch. XXIII (éd. cit., p. 360-61, environ 53 lignes). La portion de la version espagnole correspondant à la lacune entre nos deux fragments représente un peu moins de 100 lignes de l'édition : il est facile de calculer que cela équivaut à 4 colonnes de notre ms. et que, par conséquent, entre les deux feuilles du feuillet double qui nous est parvenu il y avait, et il nous manque aujourd'hui, seulement un autre feuillet double, soit 130-140 vers.

Ce calcul, il est vrai, suppose que la version espagnole et le poème français concordent exactement : il en est ainsi en effet, sauf des différences minimes dont les unes sont dues à de brèves additions de l'espagnol, les autres à des fautes de notre ms. Pour rendre évident ce rapport il nous suffira de reproduire une partie du ch. XVIII de la version espagnole, correspondant aux vers 1-40 de notre fragment I :

Quando ellos esto oyeron fueron muy sañudos, et dixieron : – Senor, dexadnos, este can que veedes llagó á Macaire muy mal en la espalda. — Amigos, dixo el Duque, non lo culpedes; bien sabe el can donde viene este desamor, ó de viejo ó de nuevo[2]. Et el conde don Aymes de Bayuera que

1. Je n'avais pas sous les yeux l'édition Bonilla au moment où je rédigeais cette note ; je corrige les épreuves loin de toute bibliothèque, mais M. Antoine Thomas a bien voulu examiner pour moi l'édition Bonilla ; elle ne diffère en somme que par des détails de graphie de l'édition Rios à laquelle je me tiens. Sur l'édition Bonilla voir R. Menéndez Pidal dans *Cultura Española*, VIII, 1062.

2. La brève réponse de Naimes introduite ici par l'espagnol peut avoir été indiquée dans l'original; le roman en prose français est d'accord à la fois avec l'espagnol et avec la version en alexandrins : « [*306 v°*] Adont s'aproucha

era muy preciado, et mucho entendido, tomó el galgo por el cuello, et diólo á Gaufredo que era padre d'Ougel, que lo guardase, et el can estovo con él de buena mente[1]. Quando Macaire esto vió, ovo muy grant pesar, et y estauan con él entonce sus parientes que Dios maldiga : Malingres et Erui, et Baton, et Berenguer, et Focaire, et Aloris et Beari, et Brecher, et Grifez de Altafolla, et Alait de Monpanter, que quisieran matar al can de grado. Quando el buen Duque don Aymes esto vió, començó á dar baladros et metió bozes a Rrechart de Normandia, et á Jufre, et á Ougel, et á Terri l'Ardenois, et á Beraje de Mondisder, et al viejo Simon de Pulla, et á Galfer d'Espoliça[2]. — Barones, dixo el Duque, ruegovos por Dios que nos ayudedes á guardar este galgo; et ellos respondieron que de todo en todo lo farian. Entonce trauaron del can et leuaronlo ante el enperador, et fincaron los inojos ante él, et el duque don Aymes lo tenia por el cuello[3] et fabló primero, et dixo : — Señor enperador, mucho me maravillo de las gran-

---

ung des nepveux Macaires pour respondre : « Grant tort avez, sire Naymon, fait il, qui ung tel mastin soustenez contre la personne d'un conte de bon lieu et de hault parage lequel mastin le het par avanture de longue main ou de nouvel ;... c'est beste enragiee qui [vous] pouroit aussi bien couroucier comme lui. — Vos parolles ay je bien entendues, sire vassal, ce respondy Naymon, et samble par icelles que le mot qui fut dit par maniere de proverbe soit veritable : *Qui son chien veult tuer, la rage lui met sus.* Sy voulez vous faire de cestui [307] qui mie n'est tel, comme il me samble. » Il est possible que notre ms. ait omis un vers qui permettait de mettre le v. 6 dans la bouche de Naimes, ce qui serait d'ailleurs plus naturel. L'on notera en tout cas la présence dans les trois versions, et dans les mêmes termes, de l'idée de haine « de pres ou de vez, de longue main ou de nouvel, de viejo ó de nuevo ».

1. Cette dernière idée manque à la version en alexandrins ; elle se retrouve dans la version en prose : « Il [Naymes] prent le levrier par le col lors et le festoie et aplanie et le levrier meult la queue, les oreilles et la teste et s'efforce de lui faire chiere, etc. »

2. Il n'y a pas lieu de s'arrêter beaucoup aux variantes de ces listes de noms. Je note toutefois que « Milon de Puille » apparaît dans le roman en prose.

3. L'espagnol est ici un peu plus développé que la version en alexandrins : il peut y avoir là seulement une addition amenée par le « comensa a hucher » du modèle et par le désir d'expliquer que Nemes amène le lévrier à Charlemagne, ce que le français ne dit pas expressément avant le v. 56. Le roman en prose qui modifie la scène et supprime le discours de Naimes est obligé de faire amener le chien par Geuffroy le Dannois.

des bondades que en vos soliades auer : vos me soliades amar et llamar á vuestros grandes consejos et á los grandes pleitos, et en las vuestras guerras, yo solia ser el primero : agora veo que me non amades nin preciades ; yo non vos lo quiero mas encobrir ; mas guardat vos de traydores que assaz menester es. — Don Aymes, dixo el emperador, yo non me puedo ende guardar, si me Dios non guarda, que ha ende el poder. — Yo le pido por mercet, dixo don Aymes, que vos guarde de todo mal [1] ; mas, Señor, agora me entendet, sy vos plaze por el amor de Dios : aquí non ha cavallero nin escudero nin clérigo nin serviente [2], á quien este galgo mal quiera fazer, sy non á Macaire, este vuestro priuado [3], et sé que Aubery, su señor, á quien vos mandastes guiar la reyna, quando fue echada de vuestra tierra, que este can fué con él, que tanto mas ha de un año siempre andava con él, que lo non podiam dél quitar ; et Señor, por vuestra mercet facet agora una cosa : que cavalguedes en un buen cavallo...

Nous avons signalé et expliqué en note les menues différences entre la version espagnole et le fragment en alexandrins. Pour le reste du chapitre il y a correspondance constante et souvent mot à mot sauf pour les v. 54-55 (réponse de Naimes) qui manquent à l'espagnol.

Il en est de même et d'une façon plus constante encore pour le deuxième fragment, à l'exception des quatres passages suivants :

1° La fin de l'« exemple » de Merlin et le commentaire de

---

1. L'espagnol permet de comprendre le dialogue et de rectifier le v. 30.

2. La lecture *ne esquier* au v. 34 est confirmée par l'espagnol, qui permet en même temps d'établir que la rognure du feuillet n'a pas enlevé d'autre vers entre 33 et 34.

3. L'espagnol et la version en alexandrins s'accordent parfaitement, mais l'auteur du roman en prose n'a pas vu que c'était Naimes qui parlait : peut-être son modèle avait-il au v. 30 *Charles* comme notre fragment ; de plus il a sans doute lu ou compris *Qui* au lieu de *Que* au v. 35, ce qui l'a amené au non-sens et aux explications embrouillées que voici : « Charlemaine ne se pot taire lors, ains commanda et fist deffense sur toutes paines [*307 v°*] que nul qui qu'il feust ne meffesist au blanc levrier excepté le conte Macaire seulement. « Et pour quoy, sire, ce respondi le conte. — Pour tant certes, ce respondi l'empereur que j'ay le chien mis et met de ceste heure en ma seurté jusques a ce que son maistre Aulbery voye devers moy retourné. » Et qui demanderoit de quel esprit pouoit parler Charlemaine, dit l'istoire pour response que ja avoient lui et ses princes esté à conseil sur ceste matiere. »

Naymes sont plus développés dans l'espagnol. Je transcris la partie correspondant aux v. 8-13 du français (éd. cit., p. 360).

« ...ca ssi lo fiero mucho, aunque lo dexe por muerto, tanto que lo llame luego se viene para mi muy ledo, et afalágame et esle ende bien : tal manera es la de can. — Ora sé verdaderamente, dixo César, que sabedes mucho, et por ende quiero seades quito de la presion, et que vayades á buena ventura, cá bien lo merescedes ; et Merlin gelo gradesció mucho et fué su via para su tierra. — Señores, dixó el duque don Aymes, por esto podedes entender que grant amor há el can à su señor verdaderament, et por ende deue ser Macaire rebtado de traycion, et enforcado, si le prouado fuer. Asi fabló el duque don Aymes, como vos conté. — Varones, dixo él, ora oyd lo que quiero dezir...»

Tout cela est évidemment beaucoup plus clair que les vers 11-12 du français, et nous permet en tout cas de comprendre le *Issi irra Merlin* du v. 12 (*erra M.* = *fué su via para su tierra*). Il n'est pas impossible que l'extrême concision du poème français soit due simplement à quelque bourdon du copiste.

Le roman en prose du ms. de l'Arsenal ne permet pas de vérification : immédiatement après la partie de l'exemple relative au chien on a laissé en blanc la valeur d'une page pour reprendre avec la proposition de duel entre Macaire et le chien. Je me demande si le metteur en prose n'avait pas simplement sous les yeux un ms. en vers analogue au nôtre et si, jugeant les vers 11-12 insuffisamment clairs, il ne s'était pas réservé de la place pour introduire la fin de l'exemple (qu'il connaissait sans doute par ailleurs), quand il en aurait trouvé une rédaction, ainsi que la conclusion de Naimes.

L'historiette que Naimes invoque à l'appui de ses dires, et dont nous n'avons dans notre fragment que la dernière partie, est bien connue et elle nous a été conservée dans plusieurs versions où d'ailleurs Merlin n'en est pas le héros[1] ; on en trouvera, p. ex., une forme très claire dans le *Dolopathos* (6555-6973) ; toutes ces versions mettent en scène un personnage

1. Cf. A. Mussafia, *Ueber eine altfranzös. Handschrift der k. Universitätsbibl. zu Pavia*, p. 52-72 (nº XIX), et R. Köhler, *Kleinere Schriften*, II, 290.

qui, pour sauver sa vie ou sa liberté, doit présenter « son plus chier ami, Et son plus felon ennemi, Et de ses serjans lo meillor, Et son miax vaillant jugleor », et qui résout le problème en amenant son chien, sa femme, son âne et son petit enfant. Il est fâcheux que la version en alexandrins ne nous ait pas conservé entièrement cette histoire ; j'imprime ci-dessous la version en prose française ; la comparaison avec la version espagnole, en somme peu différente, permet de retrouver les traits principaux de l'original.

« [*311 r°*] ...mais pour vous montrer que il y a cause de soupchon et que ung chien est beste aucunnement raisonnable et qui a juste et bonne cause het ceulx qui son signeur n'aiment mie, racompte une histoire que j'ay leue que du temps Julles Cesar fut ungs hons que aucuns nomment Merlin et autres dient que cellui Merlins le conseilla au bon homme [1]. L'empereur Cesar tenoit cellui prisonnier pour son sens esprouver ou autrement pour ce qu'il parloit de coses mervilleuses. Et lui dit ung jour : « Pour toy delivrer de prison, beaux preudons, fait il, te covient devant moy amener ton amy, ton ennemy, ton feal [2] et ton serf. » Sy s'en parti ly preudons et vint a son hostel et, au jour que promis avoit, comme tout conseillié mena son asne, son petit filz dessus, sa feme et son chien. Et quant l'empereur le vist, il lui demanda s'il [*v°*] avoit fait ce que commandé lui avoit pour soy acquiter de prison. « Ouy certes, fait il, voirement ay amené ce que demandé m'avez.

« Veez cy ma femme [3] que on pouroit prendre pour mon amy. Non est certes, ains est tout le contraire et le prens pour mon ennemy ; car, quelque amistié qu'entre elle et moy doye avoir, se je l'avoie par maltalent atouchiee ou lui fait quelque autre mendre desplaisir, et elle savoit que j'eusse ung homme ou deux occis dont je deusse mort recepvoir, elle le feroit assavoir a tous les voisins haultement avant ce que justice ne me presist.

« De mon asne qui cy est, c'est mon serf ; car je ne le sçay tant chargier qu'il en rechigne et si ne le say tant batre ne devant ne derriere qu'il ne soit aussy cointe ung jour que l'autre et si en porte mieulx son fardel par droite nature ; et telle est la condicion d'un asne.

---

1. Pour l'espagnol il s'agit bien de Merlin : « Ninguno no puede falsar lo que ende dixo Merlin : ante es grant verdat lo que ende prophetizó. Onde aueno asi que Cesar el enperador de Rroma lo tenia en presion... »

2. L'espagnol a, correctement : « tu joglar » ; le metteur en prose a altéré ce trait.

3. L'ordre est, dans l'espagnol ; *femme*, *fils*, *âne*, *chien*, comme dans la version en alexandrins (au moins pour les deux derniers).

« Je vous ay, fait il, pareillement amené mon feal, c'est mon filz que cy veez; c'est ma joie, c'est toute ma plaisance, c'est mon esbatement, et devez savoir que quant ung enfens est jeunes, c'est tout l'amour du pere et de la mere; mais, quant il est hors de la verge et il ne veult plus endurer dissipline, lors a le pere sa joie perdue, car le filz ne feroit pour lui nient plus que le [*312*] singe fait pour les mauvais : il leur fait la moue. Et ainsi fait le mauvais enfant a son pere, et lui hoche le chief en derriere par sa mauvaise nature.

« En apres, fait il, sire, ay je mon chien amené Sachiés que je n'ay nul amy si non lui, et, se la raison voulez ouir, je vous dy que, quant je vois quelque part et mon chien me voit partir, jamais il ne me laissera : se je m'endors, il se couchera dalez moy et gardera qu'on ne me mesface; se je me courrouce a lui par aucunne aventure, je ne le saveray batre tant que, se je le vueil rapeller, il vendra a moy et me fera plus grant joie que par avant; et s'il est aucun qui s'efforce de moy mal faire de fait, je say de vray que jamais mon chien ne l'aimera, ains lui courra seure en tous lieux; et la est approuvee la bonté et mauvaistié d'un chien. [*La fin de la page est restée en blanc.*]

2° Au v. 36 correspond toute une phrase de l'espagnol : « Desque este pleito fué deuisado, el rey fizo tirar de presion à Macaire, et traerlo ante ssí et deuisole el juizio que dieran los ommes buenos de su corte con don Aymes. » En effet Macaire a été emprisonné après la découverte du corps d'Aubri (XXI:... et el rey fizo prender à Macaire entre tanto), et il devait en être de même dans le poème français (cf. v. 41). Il se peut donc encore qu'il y ait ici, entre les deux vers commençant par *Quant*, une lacune dans notre manuscrit.

3° Le v. 60, qui dans notre fragment est une addition en marge, n'a pas de correspondant dans l'espagnol.

4° L'espagnol insère entre les phrases correspondant aux vers 68 et 69, trois lignes sur la terreur qui saisit Macaire, et qui est le juste châtiment des impies et des méchants.

Ces différences ne sont pas de nature à empêcher la conclusion qui s'impose par ailleurs: la version espagnole est une traduction de cette version française en alexandrins dont nos fragments représentent une copie légèrement fautive.

Comme l'on aboutit précisément à la même conclusion quand l'on compare la version espagnole et les fragments publiés en

dernier lieu par Scheler [1], il en résulte nécessairement que ces fragments anciens et les fragment nouveaux appartiennent à une seule et même rédaction de la chanson de *la Reine Sibile*, encore qu'ils proviennent de deux manuscrits différents.

L'examen des rimes ne contredit pas cette conclusion (*ẽ* et *ã* confondus, *ie* et *e* distingués en général, *iee* passé à *ie*, dans les deux groupes de fragments).

Enfin il est probable [2] que la médiocre mise en prose du ms. de l'Arsenal a été faite directement d'après cette même version en alexandrins.

M. Roques.

---

1. Scheler n'a pas fait lui-même cette comparaison, mais elle avait été esquissée par F. Wolf (*Denkschriften* de l'Acad. de Vienne, VIII, 1857) à l'aide d'une édition de *La Historia de la reyna Sebilla* imprimée au XVIe s., qui n'est qu'un remaniement abrégé et altéré de la version manuscrite, et elle a été reprise par R. Köhler (*op. cit.*, 275) qui aboutit nettement à la conclusion que nous indiquons.

2. Comme le pensaient déjà Guessard (Introd. à *Macaire*, CXXXIII) et R. Köhler, *l. l.*

# *SANS* ET *MATIÈRE*

DANS

# LES ŒUVRES DE CHRÉTIEN DE TROYES

Vers 1150 le vers de huit syllabes devient décidément la mesure préférée des écrivains « courtois ». *Thèbes*, *Énéas* ouvrent la voie. Mais ce n'est pas seulement un vers nouveau qui s'affirme dans ces œuvres, c'est aussi une forme nouvelle de composition : on vise plutôt à être lu [1] qu'à être récité. En un mot on écrit maintenant des romans. Nous voudrions rechercher ici quelle a été la part de Chrétien de Troyes dans le développement de cette nouvelle technique de la composition littéraire.

## I

A l'exception d'*Ivain* (je laisse de côté *Philomena*), tous les ouvrages de Chrétien de Troyes qui nous restent commencent par un prologue. Le poète y annonce son récit et prétend nous en faire connaître la source. *Erec*, affirme-t-il, vient d'un *conte d'aventure*, *Cligès* d'un *livre* de la bibliothèque de la cathédrale de Beauvais, *Perceval* d'un *livre* qui appartient au comte Philippe de Flandres, *Guillaume d'Angleterre* d'une *estoire* conservée à Saint Edmund en Angleterre, tandis que la *matière* et le *san* de *Lancelot* lui ont été donnés par sa dame, la comtesse Marie de Champagne. Ainsi pas une fois Chrétien ne déclare qu'il a inventé son histoire, et même en un cas il va jusqu'à dégager sa responsabilité à l'égard du *san* de son roman [2].

---

1. Cf. *Ivain*, 5364 : *Et lisoit une pucele devant lui An un romanz, ne sai de cui.*

2. Cf. G. Paris, *Journal des Savants*, 1902, p. 304 ss. Voici le passage de Chrétien : *Matiere et san l'an done et livre La contesse, et il s'antremet De panser si que rien n'i met Fors sa painne et s'antancion* (26 ss.).

On peut se demander ici ce que veut dire au juste le poète par le mot *san*[*s*]. Que c'est un équivalent du latin *sensus*[1] et que cela veut dire « signification » ou « interprétation », c'est ce qui se voit tout de suite. Dans son édition de *Lancelot* M. Foerster a traduit le mot par *Grundidee*, et cela consistait, croit-il, « in der sklavischen Liebe, die den Liebhaber zum willenlosen und niedrigen Werkzeug seiner ihn absolut beherrschenden und nach Belieben hart und ungerecht behandelnden Geliebten erniedrigt »[2].

Mais Chrétien emploie aussi *san*[*s*] dans des passages analogues avec une signification quelque peu différente. Il dit :

> Mes tant dirai je que miauz oevre
> Ses comandemanz an ceste oevre
> Que *sans* ne painne que j'i mete (vv. 21-23),

et ces vers font conclure à M. Foerster : « Er selbst hat sich also bloss bemüht zu denken und hat daran seine « Mühe » und seine « Anspannung » « Sinnen », « Gedanken » — ou comme dit M. Golther[3] « sein Verstehen » — gewandt. »

Ainsi, en dehors du sens évident de « signification » ou *Grundgedanken*, Chrétien emploie encore *sans* quand il s'agit de désigner le procédé qui consiste à interpréter ou à mettre en relief l'idée qui est au fond de son œuvre. Que Chrétien en sente tout le prix, c'est ce qui devient très clair quand on examine le prologue d'*Érec*[4]. Commençant par un proverbe dont le sens est que nous méprisons volontiers ce que nous devrions révérer, il déclare :

> Por ce fait bien qui son estuide
> Atorne a *sans*[5], quel qu'il l'et ;

---

1. Voir ci-dessous, n. 5.
2. P. XXII ; cf. aussi p. LXXIV.
3. *Deutsche Literatur*, p. 167.
4. V. 1-22.
5. Leçon des mss. P E : voir Foerster, *Érec*[2], p. 194. Cf. aussi *Méraugis*, éd. Friedwagner, v. 15, 18, passim, *Roland*, éd. Stengel, v. 1724 : Car vasselages par *sens* nen est folie. *Sens* < sensus et *senz* ou *sens* (?) <* sinnus

Car qui son estuide antrelet,
Tost i puet tel chose teisir
Qui mout vandroit puis a pleisir.

« Ainsi donc il fait bien, celui qui met ses efforts à employer son *sans*, à quelque degré ou sous quelque forme qu'il en ait, car quiconque renonce à cet effort risque de taire ce qui plairait aux autres. » En conséquence, il

tret d'un conte d'aventure
Une mout bele *conjointure*,
Par qu'an puet prover et savoir
Que cil ne fet mie savoir,
Qui sa *sciance* n'abandone
Tant que Deus la grace l'an done.

« Il extrait d'un conte d'aventure une très belle combinaison [1]

---

(ital. senno) se trouvent tous deux, semble-t-il, dans Chrétien, bien qu'on ne puisse guère faire la distinction. Cf. *Érec*, v. 4111 : *Vostre merci, ralez vos an! — Gauvains estoit de mout grant san*; et v. 4699 : *Confortez vos! ce sera sans*, et 6759 : *Si come ele nombre par sans Et l'eve de mer gote a gote.*

1. Le mot manque dans les lexiques latins, qui donnent seulement *conjunctio*. Pourtant, « combinaison » est visiblement le sens original; celui de « conclusion » (*Schlussfolgerung*) donné par Foerster, 2e éd., n'est qu'un dérivé: voir la note de M. Foerster à sa grande édition. Cf. Philippe Mouskés, v. 9703 ss. : *Gramare i fu painte premiere Qui nos enseigne en quel maniere On doit escrire les figures, Et asambler les congointures* ; » et Evrat, *Bible*, B. N. 12457, f° 400. Il faut remarquer aussi que le mot *junctura* est employé dans ce sens par Horace :

Ex noto fictum carmen sequar, ut sibi quivis
Sperat idem, sudet multum frustraque laboret
Ausus idem : tantum series *iuncturaque* pollet,
Tantum de medio sumptis accedit honoris

(*Ars poetica*, 240 ss.). Cf. aussi 46 ss. Horace était bien connu de Jean de Salisbury, évêque de Chartres, qui cite l'*Art poétique* dans son *Polycraticus* ; voir l'édition de Webb, II, Oxford, 1909, *Index auctorum*. Sur le mot moderne « conjoncture » (événement, occurrence), voir Livet, *Lexique*, I, 457, et le *Dict. général*. Ainsi, selon nous, *conjointure* désigne le produit, soigné dans le détail, de Chrétien que le poète oppose au *depecier* des autres. Voir encore Renaud de Beaujeu, *Bel Inconnu*, v. 4-6 : *Por li vuel un roumant estraire D'un mout biel conte d'aventure.*

par où on peut sûrement apprendre qu'il n'est pas sage celui qui ne répand pas sa *sciance* tant que Dieu lui en laisse le bénéfice. »

Par suite, il veut commencer

un conte
Que devant rois et devant contes
Depecier et corrompre suelent
Cil qui de conter vivre vuelent,

« que ceux qui désirent vivre de leurs récits ont coutume de mettre en morceaux et de gâter devant les rois et les comtes ». Mais, dans sa version à lui, ce conte

toz jors mes iert an memoire
Tant con durra crestiantez,

« vivra dans la mémoire des hommes aussi longtemps que durera le Christianisme. »

En dehors de l'orgueil un peu vain de ces déclarations, ce qui nous frappe surtout c'est que Chrétien nous dise que, grâce au *sans* ou à l'« intelligence » qu'il y met, sa version se place par là-même au dessus de toutes les autres et vivra désormais dans la mémoire des hommes. Ainsi il ne peut y avoir de doute que, quelles que soient les beautés d'*Érec*, le fait que c'est une *bele conjointure* ou « combinaison », développée suivant le *sans* de l'auteur, ne lui ait donné de la valeur aux yeux du public pour qui écrivait Chrétien.

*Érec*, pourtant, est le premier des grands ouvrages de Chrétien et on s'est étonné que Chrétien ait montré une telle vanité au début même de sa carrière. M. Cohn [1] est allé jusqu'à dire que le prologue ne pouvait être de Chrétien mais devait être l'œuvre d'un copiste postérieur. Mais cette objection tombe, si l'on remarque que les termes employés dans ce prologue sont au fond ceux dont s'étaient déjà servis les auteurs de *Thèbes* et de *Troie* et dont se servira Marie de France dans ses *Lais* [2].

---

1. *Zts. f. fr. Spr. u. Lit.*, XXVII (1911), 26.
2. Cf. les prologues de ces poèmes.

Les citations suivantes, qu'il serait facile de multiplier, justifieront notre affirmation. Dans *Thèbes*, par exemple, on lit :

Qui sages est nel deit celer,
Ainz por ço doit son *sens* monstrer.
Que, quant serra del siècle alez,
En seit pués toz jorz remembrez.
Se danz Homers et danz Platon
Et Vergiles et Ciceron
Lor *sapience* celissant,
Ja ne fust d'eus parlé avant.
Por ço ne vueil mon *sen* teisir,
Ma *sapience* retenir ;
Ainz me delét a aconter
Chose digne de remembrer.
Or s'an voisent de tot mestier,
Se ne sont clerc ou chevalier,
Car aussi pueent escouter
Come li asnes al harper (vv. 7-16).

Ou prenons Marie qui donne comme raison de ne pas écrire une *estoire* que trop d'autres s'y consacrent déjà [1], et nous lirons :

Qui Deus a duné *escïence*
E de parler bone eloquence,
Ne s'en deit teisir ne celer,
Ainz se deit voluntiers mustrer.
Quant uns granz biens est mult oïz,
Dunc a primes est il fluriz,
E quant loez est de plusurs,
Dunc a espandues ses flurs.
Custume fu as ancïens
Ceo testimoine Precïens [2],
Es livres que jadis faiseient
Asez oscurement diseient
Pur cels ki a venir esteient

1. V. 29-31 ... *D'alkune bone estoire faire E de Latin en Romanz traire ; Mais ne me fust guaires de pris : Itant s'en sunt altre entremis.*

2. Marie n'a pas très bien compris Priscien. Voir Warnke, *Lais* [2], p. 225.

E ki aprendre les deveient,
Que peüssent gloser la letre
E de lur *sen* le surplus metre (vv. 1-17).

Ainsi nous notons, chez ceux qui veulent *traire de latin en romanz*, la même insistance à mentionner leur *sans*, le même désir d'apporter à leur tâche leur *sciance* ou *sapiance* (sagesse), la même conscience de leur renommée et le même dédain des ignorants que chez Chrétien. Et nous remarquons aussi que, pas plus que lui, ils ne distinguent nettement le mot *sans* des mots *sciance* ou *sapiance*, puisque *Thèbes* parle dans le même développement de ne cacher ni son *sens* ni sa *sapience* et qu'à en croire Marie celui qui a *esciënce* ne devrait pas la cacher, mais devrait ajouter de son *sen* à la *lettre*. Ces ressemblances ne peuvent être dues au hasard : il est donc probable que nous avons affaire ici à une théorie acceptée de la composition, dont Chrétien est redevable aux auteurs de la *matière de Rome*.

Mais ceux-ci, à leur tour, où ont-ils pris cette idée ? Et quel rapport a-t-elle avec leurs œuvres ? Un examen de cette seconde question éclairera, selon toute apparence, l'attitude de Chrétien envers ses sources, ou, comme il dit dans *Lancelot*, envers sa *matière*.

Ici, Benoit de Sainte More, l'auteur du Roman de *Troie* nous met sur la voie. *Troie* commence par l'affirmation que

Salemon nos enseigne et dit
Et si[l] list om en son escrit [1] ;

---

1. Le texte continue ainsi :

Que nus ne deit son *sen* celer,
Ainz le deit om si demostrer
Que l'om i ait pro e honor,
Qu'ensi firent li ancessor.
Se cil qui troverent les parz
E les granz livres des set arz,
Des philosophes les traitiez,
Dont toz li monz est enseigniez,
Se fussent teü, veirement
Vesquist li siegles folement :
Come bestes eüssons vie ;

et alors suit un passage analogue à ceux que nous avons déjà cités pour éclaircir les termes *sans*, *sapiance*, etc. Or, quoique le mot de Salomon nous fasse penser à plusieurs ouvrages connus alors, il est certain qu'ici Benoit fait allusion au Livre de la Sagesse ou *Liber Sapientiae*, qu'on range maintenant dans les apocryphes, mais qui était compris au moyen âge dans la *Vulgate* [1]. En effet non seulement le Livre de la Sagesse a été long-

---

Que fust saveirs ne que folie
Ne seüssons sol esguarder,
Ne l'un de l'autre desevrer.
Remembré seront a toz tens
E coneü par lor granz sens,
Quar scïance que est teüe
Est tost obliee e perdue.
Qui set e n'enseigne o ne dit
Ne puet muer ne s'entroblit;
E sciance qu'est bien oïe
Germe e florist e frutefie ;
Qui vueut saveir e qui entent,
Sacheiz de mieuz l'en est sovent.
De bien ne puet nus trop oïr
Ne trop saveir ne retenir;
Ne mes ne se deit atargier
De bien faire ne d'enseignier;
E qui plus set, e plus deit faire :
De ço ne se deit nus retraire.
E por ço me vueil travaillier
En une estoire comencier,
Que de latin, ou jo la truis,
Se j'ai le sen e se jo puis,
La voudrai si en romanz metre
Que cil qui n'entendent la letre
Se puissent deduire el romanz (vv. 3-39).

1. Isidore de Séville dit, VI, 9 : « Eorum librorum qui in canone Hebraico non sunt. Quorum primus *Sapientiae liber* est. » Et : « Ecclesia tamen Christi inter divinos libros, et honorat et prædicat. » Il affirme à nouveau l'opinion de saint Augustin, *De Civitate Dei*, XVII, cap. 20 : « Quorum in uno, qui appelatur Sapientia Salomonis passio Christi apertissime prophetatur. » Saint Augustin croit le livre orthodoxe mais il ajoute : « Non autem esse ipsius non dubitant doctiores. » Le Concile de Trente donna force d'autorité aux apocryphes du Vieux Testament. Pour le texte, voir *Biblia Sacra ulgatae editionis*, II, éd. Valentius Loch, Ratisbonae, 1899, p. 270 ss.

temps attribué à Salomon, mais le septième et le huitième chapitre nous donne un exposé méthodique des idées mêmes que nous étudions. Voici ce qu'on lit au chapitre VII, verset 13 :

*Quam sine fictione didici, et sine invidia communico, et honestatem illius non abscondo.*

« Je l'ai apprise laborieusement et je la communique généreusement et je ne cèle pas ses richesses. »

Il s'agit ici, il est vrai, de sagesse (*sapientia*) et non de *sensus* ; mais nous avons vu que *Thèbes* confondait les deux mots, et, ce qui est mieux, nous découvrons ici même la cause de cette confusion. Au verset 7 du même chapitre, l'auteur dit :

*Propter hoc optavi, et datus est mihi sensus* [1], *et invocavi, et venit in me spiritus sapientiae.*

« A cause de quoi j'ai prié, et le sens m'a été donné ; j'ai invoqué Dieu et l'esprit de la sagesse est venu en moi. »

Si nous ajoutons encore les passages variés dans lesquels *sapentia* et *scientia* sont identifiés [2], nous nous rendons compte que *sensus*, *sapientia* et *scientia* sont des termes qu'on peut au fond prendre l'un pour l'autre, car « sens » n'est-il pas « sagesse », et « sagesse » n'est-elle pas « science » ? Néanmoins, et c'est peut-être ici Chrétien et Marie qui parlent le plus clairement, c'est une sagesse et une science données par Dieu, et de ces qualités dépendent le sens ou faculté d'interprétation que possède le poète.

Mais revenons au Livre de la Sagesse. Ce qui montre bien qu'il y faut voir la source de Benoit et des autres, c'est que l'auteur se met en devoir d'y indiquer tout au long quels sont les bénéfices que l'on retire de la recherche de la sagesse. Ce sont les suivants : 1° renommée parmi le vulgaire ; 2° admiration de la part des grands ; 3° immortalité auprès des générations

---

1. M. G. Otto, *Der Einfluss des Roman de Thèbes*, Göttingen, 1909, p. 71, voit dans l'injonction de ne pas cacher son *san* une allusion à Matthieu, v, 15 : Et n'allume point la lampe pour la mettre sous un boisseau, mais sur un chandelier », etc. Mais la ressemblance entre *Thèbes* et le passage de Matthieu est trop vague pour être convaincante. Le passage du *Caton* latin qui se rapproche le plus de l'idée en question est le suivant, IV, 24 : « Propaganda etenim rerum doctrina bonarum. »

2. *Bibliorum Sacrorum Concordantiae.*

futures — en un mot gloire ici-bas, comme Chrétien, *Thèbes* et Marie l'affirment. Cf. *Lib. Sapientiae*, VIII :

10. *Habebo propter hanc claritatem ad turbas, et honorem apud seniores juvenis.*
« Grâce à elle, j'aurai l'estime des multitudes et la considération des vieillards, tout jeune que je sois. »
11. *Et acutus inveniar in judicio, et in conspectu potentium admirabilis ero.*
« On me trouvera pénétrant dans mes jugements, et je passerai pour admirable au regard des puissants. »
13. *Praeterea habebo per hanc immortalitatem, et memoriam aeternam his, qui post me futuri sunt, relinquam.*
« De plus, grâce à elle, j'obtiendrai l'immortalité, et je laisserai un souvenir éternellement durable à ceux qui viendront après moi. »

En résumé, nous aboutissons aux conclusions suivantes :

*a*) Chrétien est d'accord avec les écrivains que nous avons mentionnés pour identifier son *sens* avec la *sciance* ou *sapiance* qui vient de Dieu ;

*b*) La valeur de son œuvre dépendra de la façon dont il se servira de cette qualité ;

*c*) Il faut chercher la source première de cette croyance dans le Livre de la Sagesse.

## II

Mais d'autres avant les auteurs de *Thèbes*, *Troie*, etc., avaient employé ces mots pour parler de leurs compositions. Philippe de Thaon [1], qui écrivait sous Henri Ier, dit dans son *Cumpoz* :

> Car unc ne fu loee
> *Escïence* celee (v. 227-8).

De même la plus ancienne version française de Marbode [2] exalte le *grand sen* d'Evax, fameux pour sa science de la valeur

---

1. Cf. G. L. Hamilton, *Romanic Review*, III (1912), 314, et les passages auxquels il renvoie. Pour d'autres exemples, voir plus bas.

2. Voir Foerster et Koschwitz, *Altfranz. Uebungsbuch*, 175 ss. ; L. Pannier, *Lapidaires français*, 28 ss.

secrète des pierres précieuses. Semblablement l'*Alexandre* [1] d'Albéric moralise sur le thème suivant :

Poyst l'omme fraynt enfirmitas
Toyl li sen otiositas ;
Solaz nos fay antiquitas
Que tot non sie vanitas.

Et on pourrait sans doute trouver d'autres exemples anciens [2].

---

1. P. Meyer, *Alexandre le Grand*, I, 1.

2. Le *Liber de Proprietatibus rerum moralisatis* qui date du XIIIe siècle (voir *Hist. litt.*, XXX, 335) commence ainsi : « Quoniam scribitur Sapientiae XXX III [lisez XIII] vani sunt omnes homines in quibus non est scientia Dei, et de hiis quae videntur bona non poterunt intelligere eum qui est, oportet volentem uti salubriter creaturis intelligentiae aciem supermentaliter figere in earum mysteriis, et ipsa mysteria applicare in omnibus sacris. » Les exemples suivants montrent la prédominance de cette tradition savante après *Thèbes* (et Chrétien) : Wace, *Saint Nicolas*, 26 : *Chescuns doit moustrer son saveir* ; Gautier d'Arras, *Ille et Galeron*, 5 ss., où *service* et *san* sont tous deux à la disposition de l'impératrice ; Hue de Rotelande, *Ipomédon*, 15 ss. : *Kar sun grant* sens *qe lui vaudra Kant de cest siecle partira ?* ; 47 ss. : *Ne voil tut mon* sen *celer mes : Or m'escotez, si aiez pes !* Sur les rapports de Hue avec *Thèbes*, voir C. H. Carter, *Haverford Essays*, Haverford, Pensylvanie, 1909, p. 263 ss., et cf. *Ipomédon* 1 ss. avec *Érec*, 1 ss. ; Hue de Rotelande, *Prothesilaus*, 6 :

Ses overes moustrer et ses *sens*,
Kar par repos et par peresce
Ne vendra ja hom a hautesce ;

Raoul de Houdenc, *Méraugis*, 18 :

Qu'il veut de son *sens* qui est petit
Un novel conte comencier
Qui sera bons a anoncier
Toz jorz, ne ja mes ne morra,
Mes tant com cist siecles durra,
Durra cist contes en grant pris ;

Robert de Ho, *Enseignements* (éd. Young), 245 :

Ker jamès ne sera prisiee
Science qui toz jorz est mucie[e] ;

et voir les passages auxquels renvoie l'éditeur ; Simund de Freine, *Vie de Saint Georges*, 1-4 :

Sages est qui *sen* escrit

D'autre part, *sans*, voulant dire « signification » ou « interprétation », comme Chrétien emploie le terme dans *Lancelot*, était depuis longtemps courant dans les écrits ecclésiastiques. Débrouiller le *sensus* ou « signification » des textes traditionnels, sacrés ou profanes, c'était à vrai dire le corollaire nécessaire du point de vue médiéval. Employée pour la première fois par Philon le Juif [1] dans ses allégorisations du Vieux Tes-

---

Il fait a plusors profit
Mult puet profiter a genz
Un escrit u *sens* est enz ;

*Athis et Prophilias*, 5 ss. :

Oëz dou savoir Alixandre
Qui pour ce velt son *sen* espandre
Quant il sera dou siecle issus
Qu'aus autres soit rementëus ;

*Rigomer*, 6438 ss. :

Qui bien i metroit sa cure
En escouter et en entendre
Mout grant *sans* i poroit aprendre ;

*Durmart li Gallois*, 5 ss. :

Je ne di pas, qu'a totes gens
Doive li hom mostrer son *sens* ;
Kar mainte gent sevent blasmer
Et reprendre sens amander ;

Heinrich v. d. Türlin, *Crône*, 1 ss. :

Ein wîse man gesprochen hât,
Daz diu rede missetât,
Diu âne witze geschiht ;
Ouch vrumet der *sin* lützel iht,
Den ein man in ime treit :

etc. etc.

1. Cf. Hauréau, *Histoire de la philosophie scolastique*; Harnack, *History of Dogma* (trad. Buchanan), 1894, I, 114 ss. Origène déjà attribue trois « sens » à l'Ecriture ; cf. H. O. Taylor, *Classical Heritage of the Middle Ages* [2], 102 ss., et Migne, *Patrol. graec.*, XI, 8 : « Tum demum quod per Spiritum Dei Scripturae Conscriptae sint et *sensum* habeant, non eum solum qui in manifesto est, sed et alium quendam latentem quamplurimos. » Origène, *Patrol. graec.*, XIII, 18, définit ainsi la « sapientia » : « divinarum humanarumque rerum scientia atque comprehensio. » Sur l'attitude de saint Augustin à l'égard de la tradition, voir *Confess.*, V, 14; VI, 4; dans les *Academicos*, I, 5, il écrit : « Sapientia est via recta quae ad veritatem ducat. »

tament, la méthode passa dans l'Europe occidentale avec Hilaire de Poitiers et Ambroise, évêque de Milan [1]. On en vint au point que non seulement la Bible, mais Virgile [2] aussi, et même plus tard Ovide durent fournir à la jeunesse médiévale leur quote-part d'instruction allégorique et morale ou *sensus*.

Écoutez Paul Diacre [3], le biographe de Grégoire le Grand : « Tandem librum (les *Moralia*) [4] quomodo iuxta litteram intelligendus, qualiter ecclesiaeque sacramenta referendus, quo sensu unicusque sit aptandus, per triginta quinque librorum seriem miranda ratione perdocuit. » De même la traduction française du Livre des Rois faite au XIIe siècle [5] : « Fedeil Deu, entend l'estorie : assez est clère, e semble nue, mes pleine est de sens e de meule. L'estorie est paille, le sen

---

1. Voir A. Ebert, *Allgemeine Geschichte der Literatur des Mittelalters im Abendlande bis zum Beginne des XI Jahrhunderts*, 1889, I, 134-184.

2. Voir surtout Comparetti, *Vergil in the Middle Ages* (trad. anglaise), London, 1895, p. 116 ss. ; Fulgentius, *De Continentia Vergiliana*, fait ressortir clairement « ce qui est caché » dans Virgile. Cf. aussi Pétrarque, *De quibusdam fictionibus Virgilii*, *Opera*, Basel, 1554, p. 867.

Sur Ovide voir particulièrement, W. Schrötter, *Ovid u. die Troubadours*, Halle, 1908 ; cf. Vossler, *Literaturblatt*, 1909, p. 63, et Jeanroy, *Annales du Midi*, XXI (1909), 517. En outre, Seydlmayer, *Wiener Studien*, VI (1884), 145, et les indications bibliographiques données par M. E. Faral dans *Romania*, XL (1911), 188, note. Wicksteed et Gardner, *Dante and Giovanni del Virgilio*, 1902, appendix, I, sont aussi à consulter en ce qui concerne l'interprétation morale d'Ovide.

3. Migne, *Patrol. latina*, 75, § 8.

4. En voir une version du XIIIe siècle dans l'éd. Foerster de *Li Dialoge Gregoire lo Pape*, Halle-Paris, 1876. En provençal du Xe siècle, *Boèce*, cette figure si connue de la philosophie, est devenue le symbole de « la sagesse chrétienne » ; cf. Suchier et Birch-Hirschfeld, *Französ. Literatur* [2], I, 57-58.

5. *Livres des Reis*, éd. Le Roux de Lincy, p. 4. Cf. avec le passage ci-dessus Rabelais, Prologue de *Gargantua*, éd. Lefranc, p. 9 ss. : « Et, posé le cas qu'au *sens literal* vous trouvez matieres assez joyeuses et bien correspondentes au nom, toutesfois pas demourer là ne fault comme au chant de Sirenes, ains en *plus hault sens* interpreter ce que par adventure cuidiez dit en gayeté de cueur. » De même, p. 11 : « rompre l'os et sugcer la sustantificque *mouelle* — c'est à dire ce que j'entends par ces symboles Pythagoricques — avec espoir certain d'estre faictz escors et preux à ladicte lecture. »

est grains ; le sen est fruit, l'estorie raims. Cist livres est cum armarie des secreiz Deu : plein est de figure e de signefiance. » Si Bernard de Chartres [1] attribue à Virgile l'intention de décrire « quid agat vel quid patiatur humanus spiritus in humano corpore temporaliter positus », et si Jean de Salisbury [2] croit que l'*Énéide* exprime « sub imagine fabularum totius philosophiae veritatem », c'est encore cette déclaration placée en tête d'une édition des *Heroïdes* d'Ovide [3] qui l'emporte comme étrangeté : « Materia huius libri est amor..... intentio est castum amorem commendare, illicitum refrenare et incestum condemnare. » Enfin on sait quel commentaire Dante [4] a donné à sa *Divine Comédie* en lui assignant quatre significations : une littérale, une allégorique, une morale ou philosophique, une dernière anagogique ou mystique.

Ainsi, aux yeux du XII^e siècle français il ne pouvait y avoir rien d'étrange dans l'emploi du mot *sans* pour désigner : 1) la science ou l'inspiration d'un auteur ; 2) l'exégèse ou l'élucidation d'un texte conformément aux canons traditionnels. Comme Marie dit :

---

1. Comparetti, trad. anglaise, p. 116-117.
2. *Polycraticus*, VI, 22.
3. Voir *Wiener Studien*, VI (1884), 145.
4. *Epist.* XI, 7 ; *Convito* ii, I, 1. 9. Cf. Flamini, *I significati reconditi della Commedia di Dante e il suo fine supremo*, Livorno, 1903, I, 33 ss. Thomas d'Aquin, que cite Flamini, fait mention des quatre *sensus*, *Summa*, I, *Q. I.* Le troisième est ainsi défini : « Secundum vero quod ea quae in Christo sunt facta, vel in iis quae Christum significant, sunt signa eorum quae nos agere debemus est *sensus moralis*. » Voir aussi K. Vossler, *Göttliche Komödie*, 198 ss., surtout p. 201 : « Religiöse Texte sind zu der anagogischen, *historische* zu der *moralischen*, und poetische zu der allegorischen Bedeutung berufen. » Mais le « sens littéral » les comprend tous : voir *Convito*, trad. Jackson, Oxford, 1909, ii, I, 9-53. Le sens moral se retrouve encore dans Bossuet, *Discours sur l'histoire universelle*, 1 : « Quand l'Histoire seroit inutile aux autres hommes, il faudroit la faire lire aux Princes. Il n'y a pas de meilleur moyen de leur découvrir ce que peuvent les passions et les interests, les temps et les conjonctures, les bons et les mauvais conseils. »

que peüssent gloser la letre
e de lur sen le surplus metre [1].

Ce qui est neuf, c'est l'application du principe, tel qu'il est formulé dans le Livre de la Sagesse, à la littérature séculière écrite en langue vulgaire.

Une liste de livres de classes, datant du XII^e siècle et attribuée à Alexandre Neckam [2], ne mentionne pas seulement l'Églogue de Theodolus [3] comme objet d'étude, — et nous savons quelle belle occasion fournissait ce genre à qui voulait révéler la vérité cachée, si chère au cœur du moyen âge — mais elle continue en ces termes [4] : « A Thebaida iocunda transeat ad divinam Eneida, nec negligat vatem quem Corduba genuit. » Et plus loin [5] : « Utilis etiam erit auditu tam liber Sapientie qui Philonis dicitur quam Ecclesiasticus quem conditum esse a Iesu filio Sirach perhibent. »

Il n'est donc pas surprenant que le premier *roman antique* [6] qui mérite vraiment ce nom soit *Thèbes* et le second *Énéas* [7] : et de ces deux romans il était facile de passer au sujet général du cycle de Troie. D'autre part la vie de certains saints, tels que saint Léger, saint Brendan, la vie de Grégoire le Grand, les proverbes de Salomon dans la version de Samson de Nanteuil circulaient à l'époque sous forme de vers français octosyllabiques [8], et il y a là sans le moindre doute un facteur impor-

---

1. Marie fait bien ressortir l'effet « moral » qui en résulte pour l'auteur lui-même :

Ki de *vice* se vuelt defendre
estudïer deit et entendre
e grevose oevre comencier (vv. 23-25).

2. Cf. Haskins, [Harvard] *Studies in Class. Philology*, XX, 75-94.

3. Manitius, *Mittheilungen der Gesellschaft für deutsche Erziehungs- u. Schulgeschichte*, XVI, 38-39; G. L. Hamilton, *Mod. Philology*, VII (1909), 165-185.

4. P. 91.

5. P. 94.

6. G. Paris, *Manuel* 3, § 45.

7. Voir E. Langlois, *Bibl. de l'Éc. des Chartes*, LXVI (1905), 107 ss.

8. Voir ce que dit G. Paris, *Mediaeval French Literature*, Dent, p. 62 : « L'auteur de *Thèbes* avait-il des modèles ? Si nous laissons de côté les ouvrages didactiques, nous n'en connaissons aucun qui soit antérieur à son poème, si ce n'est des vies de saints. »

tant de la situation. Ajoutons à tout cela la longue description des sept arts dans *Érec* [1], les louanges de *clergie* dans la première partie de *Cligès* [2], la description du perron de la fontaine dans *Ivain* [3], les mentions de personnages classiques qu'on trouve dans Chrétien, l'emploi fréquent qu'il fait des proverbes, les analogies évidentes que présentent avec Ovide les situations amoureuses de ses poèmes, par-dessus tout sa traduction de l'*Ars Amatoria* et enfin la citation que fait Marie de Priscien, et l'origine monastique du mouvement nouveau que nous cherchons à expliquer apparaîtra clairement.

## III

Mais par où la méthode de composition à l'aide du *sans* peut-elle s'appliquer chez Chrétien au traitement de la *matière* ? Chrétien ne donne pas dans l'allégorie comme les auteurs du *Roman de la Rose* et il est, bien entendu, très loin du mysticisme des écrivains ecclésiastiques. Même dans le *Conte del graal* sa préoccupation est « morale », croyons-nous, et non pas mystique. En fait M. Baist, à tort ou à raison [4], pense que « in der Vorlage [du *Conte del graal*] die Weisheitlehren in viel engerer Beziehung zur Handlung standen als bei Chrestien ». *Lancelot* et *Guillaume d'Angleterre* s'accordent en ceci du moins qu'ils sont l'un et l'autre une étude de formes différentes de l'humilité : humilité *courtoise* dans un cas, *monastique* dans l'autre [5]. Le véritable problème, en ce qui concerne Chrétien, consiste à savoir jusqu'à quel point il élabore les données premières de ses ouvrages, en particulier par l'emploi de maximes et d'exemples, d'allusions

---

1. V. 6741. Chrétien cite l'autorité de Macrobe : cf. *Comm. in Somn. Scipionis*. Voir aussi Wilmotte, *Bulletin de l'Acad. royale de Belgique*, 1903, p. 341 ss.

2. V. 34 ss. Cf. G. Paris, *Journ. des Sav.*, 1902, p. 345.

3. Voir ma *Fountain Defended*, *Mod. Philology*, VII (1909), 150 ; Schönbach, *Hartmann v. Aue*, 213.

4. Cf. mon *Sens and the Conte del graal* dans *Mod. Philology*, IX (1912), 318.

5. *Guillaume*, 28 : *Mout i a en lui humilité*. Voir l'éd. Foerster, p. CLXVI.

classiques, de descriptions, en général [1] par l'importance qu'il attribue à la « conduite », qu'il s'agisse d'amour, de mariage, de relations de famille ou des problèmes essentiellement « mondains » que lui imposait la comtesse de Champagne. En un mot, combien de *sans* met-il dans sa *matière* ? Il est difficile de répondre à cette question, et on ne peut guère aller plus loin ici que d'indiquer dans quelle direction il faut chercher la solution.

Les auteurs de la *matière de Rome* semblent être encore dans une dépendance assez étroite à l'égard de leurs sources. Du moins nous lisons dans Benoit :

Or veuil je le romanz comencier.
Le latin suivrai a la lettre,
Nule autre riens n'i voudrai mettre (vv. 139 ss.).

---

1. Cf. ci-dessus la phrase de M. Vossler au sujet du *sensus* « moral » que l'on voulait retrouver dans tout ce qui était regardé comme historique, l'*Enéide*, par exemple. Voir aussi Flamini, *op. cit.*, I, 44 : « Dall' esempio ch' egli [Dante] adduce appare poi... che c' insegna il modo come dobbiamo contenerci nella practica della vita. » Et dans une note, p. 45 : « Anche nel cap. XVII del trattato IV Dante prende a moralmente sporre un racconto evangelico, quello di Marta e Maria, e ne ricava un ammaestramento per la vita. »

Ainsi dans *Lancelot* le *sans* se rapportant à la conduite, indique, comme M. Foerster l'avait fait remarquer — voir plus haut — la soumission de l'amant à sa dame. Si on en doutait, qu'on veuille bien lire, à partir du v. 3816, tout le développement qui commence ainsi :

Mout est qui aimme obeïssanz
Et mout fet tost et volontiers,
La ou il est amis antiers,
Ce que s'amie doie pleire :
Donc le *dut* Lanceloz bien feire,
Qui plus ama que Piramus,
S'onques nus hom pot amer plus.

Cf. Brakelmann, *Les plus anciens chansonniers français*, p. 47.

Onques del bevrage ne bui
Dont Tristans fu enpoisonez,
Mais plus me fet amer que lui
Fins cuers et bone volentez.

Et M. Warren remarque [1] : « L'impression générale... est que *Thèbes et Énéas* sont modelés non sur les épopées de Stace et de Virgile, mais sur des romans latins issus de ces poèmes. Ces romans ont dû être en prose comme Darès, Dictys et les histoires dont Alexandre le Grand est le héros. Dans un cadre emprunté à la *Thébaïde* et à l'*Énéide* on faisait entrer des épisodes d'amour et de batailles et on embellissait le tout avec des développements d'érudition classique. Ces narrations, traduites à leur tour en français, étaient agrémentées de descriptions appropriées au goût du public ». C'est là une façon d'expliquer les divergences que nous remarquons entre les œuvres classiques (ou pseudo-classiques) et leurs imitations médiévales en langue vulgaire [2]. Une autre explication a été indiquée par M. Faral dans un article récent [3] sur l'*Énéas*, et c'est aussi celle que suggèrent les faits que nous avons rassemblés plus haut. L'élaboration première est due au poète français lui-même. Il conservait les grandes lignes du récit, telles que Stace ou Virgile les lui fournissait, mais il remplissait ce cadre, suivant le *sans* qu'il voulait donner à l'histoire, par tous les moyens qui étaient à sa disposition, *scholia*, comparaisons, descriptions empruntées à d'autres sources, etc. Ainsi, pour citer M. Faral : « l'*Énéas* doit être considéré, non pas comme le chef-d'œuvre selon lequel ont été établies les règles du récit parfait, mais comme un produit de la rhétorique alors en vigueur dans les écoles. » Et c'est cette rhétorique qui permettait à un poète traitant l'*Énéide* d'aller faire butin d'idées dans Ovide, dans l'élégie latine, etc., ou très souvent d'exprimer à nouveau les

---

1. *Publications of M. L. Assoc.*, XVI, 384. Mais voyez K. Young, *Origin and Development of the Story of Troilus and Criseyde* (Chaucer Society), 1908, pp. 3 ss. Les remarques récentes de M. Zenker, *Zts. f. franz. Spr. u. Lit.*, XLI (1913), 3, p. 147 ss., ne me semblent pas emporter la conviction.

2. Cf. maintenant L. Constans, *Roman de Troie*, vol. VI, 1912 (*Soc. des anc. textes fr.*), p. 344 : « c'est à ces récits, composés en grande partie avec les scholies de Virgile, d'Ovide et de Stace, plutôt qu'aux œuvres mêmes des poètes, qu'ont eu recours, en particulier pour les histoires Troyennes, les versificateurs français du XIIe siècle et leurs imitateurs du XIIIe et du XIVe en France et dans les pays voisins. »

3. *Romania*, XL (1911), p. 185 ss.

mêmes idées ou de reprendre les mêmes incidents « en termes un peu différents »[1]. En d'autres mots, le terme « élaboration » doit être pris dans un sens large même quand on pense aux auteurs qui ont paraphrasé un original classique, et la supposition d'un intermédiaire en prose latine ne nous semble pas toujours nécessaire.

Mais si l'on doit admettre qu'il y ait ainsi eu une grande part d'invention chez les auteurs de *Thèbes*, d'*Énéas*, etc., il faut la faire plus grande encore dans le cas de Chrétien. Il n'y a sûrement aucune raison *a priori* de croire avec quelques savants que Chrétien se soit borné à reproduire à la lettre ses originaux. A l'exception de *Cligès*, de *Guillaume d'Angleterre* et, peut-être, de *Perceval*, la *matière* de ses ouvrages n'est ni latine ni érudite : elle est populaire dans son origine, empruntée au folklore ou même aux traditions celtiques. Quand il mentionne un *livre*, nous ne pouvons affirmer qu'il s'agit d'un original latin, bien qu'il semble en être ainsi dans le cas de *Cligès* ; dans *Lancelot*, par exemple, il dit de son propre poème :

> Del Chevalier de la Charrete
> Comance Crestiiens son livre (vv. 25-26).

Quant au mot *roman*, l'emploi qu'il en fait s'accorde encore bien moins avec le sens, pourtant courant avant qu'il commençât à écrire, de « paraphrase d'un texte latin ». Le vers 2383 de *Cligès*, il est vrai, nous dit que

> Nez est Cligès an cui memoire
> Fu mise an romanz ceste estoire,

ce qui peut se rendre ainsi : « en mémoire duquel cette histoire fut mise en langue vulgaire. » Mais au début du même poème nous lisons :

> An un des livres de l'aumeire
> Mon seignor saint Pere a Biauvez.
> De la fu li contes estrez,
> Don cest roman fist Crestiiens ;

---

1. Faral, *l. l.*, p. 187.

et ces vers nous laissent entendre que le poème de Chrétien n'est pas seulement une élaboration d'un texte latin, mais le développement d'un *conte* lui-même tiré d'un *livre*; et c'est le résultat de ce travail que l'auteur appelle un *roman* [1]. Le pas décisif n'est toutefois franchi que dans *Ivain*. On s'accorde à penser, croyons-nous, que la source d'*Ivain* était un conte populaire : pas de place pour le latin ici. Pourtant le poème se termine par ces mots :

Del Chevalier au Lion fine
Crestiiens son romanz einsi
Qu'onques puis conter n'an oï.

Ainsi Chrétien en vient à employer le terme *roman*, qu'il évite encore dans *Érec*, au sens de « développement d'un conte », sans se préoccuper de savoir si la source est latine ou non [2].

L'importance de ce changement saute aux yeux. Si Gaimar et Wace s'adressent, avant Chrétien, à la matière de Bretagne, leurs œuvres ne sont pourtant que des paraphrases en français de l'*Historia* latine de Geoffrey de Monmouth. Wace [3] s'en

---

1. Cf. G. Paris, *Journal des Savants*, 1902, 641. « Ce qu'il avait lu dans le livre de Beauvais — le *conte* dont il a fait son *roman* — c'était sans doute seulement l'histoire de la feinte morte. »

2. Sur le mot *roman* les articles importants sont : G. Paris, *Rom.*, I, 1 ss. ; P. Voelker, *Zeitschrift für rom. Phil.*, X, 485 ss. ; Ed. Schwan, *Preuss. Jahrbücher*, 77 (1892), 309 ss. Comparez avec ces vers d'*Érec* :

Tret d'un conte d'aventure
Une mout bele conjointure

cette phrase du *Bel Inconnu*, 4-6 :

Por li vuel un roumant estraire
D'un mout biel conte d'aventure.

De même, *Escoufle*, 9074-9076 :

Mais c'est drois que li roumans ait
Autretel non comme li contes.

Sur l'emploi que fait Chrétien du mot *conjointure*, voir, outre ce que j'ai dit plus haut, mon article de *Modern Philology*, XI (1914), 486 ss.

3. Sur la façon dont Wace reprend et développe des indications de l'*Historia*, voir maintenant Annette Brown Hopkins, *The Influence of Wace on Crestien de Troies*, dissertation de l'Université de Chicago, 1913, p. 6 ss. Mais

tient donc à la lettre de la tradition cléricale quand il dit à la fin de *Brut* :

Fist maistre Gasse cest romans.

D'autre part, les premiers auteurs [1] qui ont traité la légende de Tristan, dont la source écrite (*la ou Berox le vit escrit*) est probablement antérieure à Chrétien, n'emploient nulle part le terme *roman* en parlant de leurs œuvres. Chrétien semble donc bien être le premier qui se soit servi du mot pour désigner un genre distinct de composition en langue vulgaire.

Comment il a transformé le *conte* en *roman*, c'est une question, nous l'avons dit, qui ne peut se traiter ici. Sans doute il régla sa technique sur celle des clercs, ses prédécesseurs [2], les auteurs de *Thèbes*, d'*Énéas* et autres ouvrages analogues, y compris Wace et peut-être Thomas [3]. Mais les recherches de M. Foerster et de Van Hamel sur *Cligès* [4] ont montré qu'à l'occasion il a fait preuve de plus d'initiative que la plupart de ses devanciers. Il est clair en effet que dans *Cligès* :

1° La source latine n'est utilisée que pour une partie de l'ouvrage ;

2° Cette partie est façonnée de manière à s'accommoder d'un décor « arthurien » ;

3° L'ouvrage entier est un pendant de l'histoire de Tristan : c'est, suivant G. Paris, un *Tristan renouvelé* ;

4° Les 2382 premiers vers n'ont rien à voir avec la source en question : ils sont faits à l'aide des *enfances* Tristan et de l'histoire d'Alexandre.

---

il est encore tout près des *chansons de geste* : ce qui le montre bien, c'est, entre autres choses, qu'on ne trouve pas chez lui les « portraits » qui sont un trait si important de *Thèbes* et des poèmes de Chrétien. A ce sujet, voir les excellentes remarques de M. Wilmotte, *Bulletin de l'Académie de Belgique*, 1903, p. 371 ss. Je n'ai pu encore voir l'ouvrage récent de M. Faral : *Recherches sur les sources latines des contes et des romans courtois*, Paris, 1913.

1. Béroul, 1789 ; Thomas, 2117 ; Marie de France, *Chevrefoil*, 5.

2. Voir les études de G. Paris (*Journal des Savants*, 1902), et de MM. Wilmotte (*op. cit.*), Faral (*op. cit.*), Dressler (*Einfluss des altfr. Énéas. Romans*, etc., Leipzig, 1907), Warren (*op. cit.*), Otto (*op. cit.*).

3. Cf. G. Paris, mais voir Wilmotte, p. 483, note.

4. Cf. *Romania*, XXX, 465-489 ; XXXIV, 472 ss.

Néanmoins le procédé du poète en composant *Cligès* ne nous indique pas nécessairement ce qu'il a fait ailleurs [1]. La combinaison d'un conte oriental comme *Cligès* avec un thème « arthurien » comme *Tristan* [2] est évidemment tout autre chose qu'un roman « arthurien » comme *Érec* ou *Lancelot*, où le thème et les matériaux ont très certainement une seule et même provenance, et nous n'avons même pas besoin pour marquer cette différence de faire entrer en ligne de compte l'interprétation particulière que Chrétien donne de chacun de ses sujets. Ainsi chaque roman doit être examiné à part. Mais d'autre part, si Marie prend un *cunte* breton et le transforme en un *lai* :

De cest cunte qu'oï avez
fu Guigemar li lais trovez,

Chrétien, semblablement, dans ses ouvrages arthuriens, transforme des matériaux du même genre (*contes*, deren Inhalt die aventures waren [3]) en romans. Quelle était la longueur de ces *contes*, il est jusqu'à présent impossible de le déterminer. Un seul point est acquis, c'est que *Érec*, *Ivain*, *Lancelot* et *Perceval* mettent en scène des situations qui appartiennent au même corps de traditions celtiques, et qu'en fait de technique ces poèmes présentent entre eux une ressemblance frappante [4].

## IV

En conclusion, nous dirons que Chrétien applique à la matière de Bretagne les procédés qui avaient été employés avant lui dans la composition des romans antiques. C'était en réalité créer un nouveau genre. Le nom en tout cas est nouveau. Ces

---

1. Quoi qu'en dise M. Foerster. Voir surtout *Ivain*, p. XXII : « Wir lernen daraus [de *Cligès*] dass Kristian seine Romane dem Plan und der Grundidee nach frei erfindet, etc. »

2. Cf. Thomas, éd. Bédier, I, 377, sur la diversité de la *matière* de Tristan.

3. Warnke, *Lais*, p. XXXII.

4. Voir *Modern Philology*, IX (1902), 244, note.

procédés, nous l'avons indiqué plus haut, viennent des clercs et ils sont marqués de leur empreinte. Leur point de départ se trouve en effet dans l'exégèse des textes bibliques et savants, et d'autre part ils mettent en valeur l'aspect moral de la littérature.

Non que nous refusions de voir le côté mondain dans les ouvrages « arthuriens » de Chrétien, y compris *Cligès*. Comme Gaston Paris l'a dit [1] : « C'est éminemment un poète de société, qui écrit beaucoup moins pour exprimer ses idées, ses sentiments ou ses rêves que pour plaire et avoir du succès. » Mais il n'en reste pas moins ceci : c'est l'habileté de Chrétien à pénétrer les motifs, à analyser les conflits moraux où se débattent ses personnages, et son sens du dramatique dans la vie morale qui expliquent la popularité dont il a joui, tout autant que l'action de ses histoires ou la grâce de son style. *Érec* et *Ivain* traitent différents aspects du problème du mariage ; *Cligès* cherche à justifier *Tristan* d'un point de vue conventionnel et « courtois [2] » ; le *Conte del Graal* est le roman des devoirs sociaux de la jeunesse, etc.

Ainsi, nous avons le droit de le répéter [3] : « Chrétien applique à la vie des cours de son temps le langage de la scolastique : la scolastique exposait le dogme religieux, lui expose le dogme de la conduite mondaine. Le sujet est différent, mais la méthode est la même. » Quelle que soit la source de sa matière, son *sans*,

---

1. *Journal des Savants*, 1902, p. 92.

2. Il n'en reste pas moins que Chrétien dit à propos d'Alexandre,

Par mariage et par enor
Vos antraconpaigniez ansanble.
Einsi porra, si con moi sanble,
Vostre amors longuement durer (2304 ss.).

3. *Modern Philology*, VII (1909), 146 ; voir aussi la préface de G. Paris à l'*Hist. de la langue et de la littérature fr.*, I : « On pourrait citer tel morceau de Chrétien de Troyes qui ne le cède pas en vérité, en ingéniosité, parfois en subtilité, aux plus célèbres monologues de nos tragédies, aux pages les plus fouillées de nos romans contemporains. On reconnaît d'ailleurs, dans ce goût pour la psychologie abstraite, l'influence que la scolastique, création proprement française, a exercée pendant des siècles sur notre esprit comme sur notre langue. »

dans les deux significations du mot, est essentiellement le produit des écoles monastiques du XII^e siècle, modifié toutefois pour satisfaire aux nouveaux et pressants besoins de la vie des cours françaises.

Wm. A. Nitze.

---

# *LE TIAUDELET*

## TRADUCTION FRANÇAISE EN VERS DU *THEODULUS*[1]

---

Le ms. franç. 12478 de la Bibliothèque Nationale renferme, entre autres compositions, une traduction anonyme, en vers de huit syllabes, du *Theodulus* (90 *v*-248 *r*). Sous ce nom, comme on sait, on désigne une célèbre églogue latine, qui remonte probablement au IXe siècle et dont la lecture était très répandue dans les écoles médiévales [2].

Ce *Tiaudelet*, tel est le nom français de l'œuvre, n'est pas une simple traduction : le traducteur l'a fait précéder d'un « prologhe » de son cru et il a ajouté à chaque strophe une « Gloze », dans laquelle il raconte, en le développant avec plus ou moins d'ampleur, l'exemple indiqué dans la strophe.

Le ms. date du commencement du XVe siècle. Il est écrit avec soin et quelque souci d'élégance, du moins pour notre texte : les divers *incipit* et *explicit* sont en rouge, ainsi que toutes les indications des strophes, le mot « Gloze » qui suit chaque strophe, et la première lettre de chaque strophe et de chaque « gloze » ; les strophes sont, en outre, encadrées de lignes rouges, et il y a toujours entre elles un espace blanc. Mais quelques lacunes

---

1. Je remercie mes amis Edmond Faral et Jean de Morawski pour le concours qu'ils ont bien voulu m'apporter dans la rédaction de cet article.

2. Cf. Manitius, *Geschichte der lateinischen Literatur des Mittelalters*, München, 1911, I, 568 sq. — M. J. Osternacher en a donné une nouvelle édition très satisfaisante : *Theoduli eclogam recensuit et prolegomenis instruxit prof. Dr. J. O.*, Ripariae prope Lentiam, 1902, qu'il a reproduite dans sa brochure *Quos auctores Latinos et sacrorum Bibliorum locos Theodulus imitatus esse videatur*, Urfahr prope Lentiam, 1907. M. Osternacher nous a informé que son texte, de nouveau retouché, paraîtra en 1915 ou 1916 dans le t. IV, p. III (*Poetae latini aevi Carolini*) des *Mon. Germ. Hist*

(cf. 188 *r*, 217 *r*, etc.) et plusieurs bévues de lecture frappantes montrent de toute évidence que ce ms. n'est qu'une copie faite par un scribe d'intelligence médiocre.

Quelques extraits nous permettront de faire connaître cette composition, avant d'en rechercher l'auteur.

I. *Prologue du traducteur.* — Il comprend 136 vers et peut se diviser en plusieurs parties : *a*) il est bon de rappeler parfois « aucuns biens » : cela est surtout utile pour réconcilier les grands pécheurs à Dieu (1-16) ; *b*) or dans le *Theodulus* « sont soubtieutez de grant affaire » (18), que l'on puisa dans les *Métamorphoses* et la *Sainte Écriture* (17-60) ; *c*) il est des passages où ces deux livres se ressemblent : l'auteur les a mis l'un en regard de l'autre, chacun en quatre vers. Un « pastouriel » (81) argumente contre la *Sainte Écriture*, tandis qu'une « pastourelle » (87), en lui répondant, le réfute (61-102) ; *d*) dans ces vers est caché un « sens grans et parfond » (104) que le traducteur s'est essayé à « exposer » : ainsi il apprendra en même temps à haïr le péché et à pratiquer la vertu. Mais comme le latin est plus concis que le français, il fera chaque strophe de douze vers, au lieu de quatre. Suivent encore (117 sq.) quelques considérations d'ordre moral (103-136).

CHY APRES S'ENSSIEUT UNG ACTEUR QUI COMMENCHE EN LATIN : *Ethiopum terras, etc.*

S'ENSSIEUT LE PROLOGHE DU *Tiaudelet.* (*f. 90 v°*)

Prologhe (*91 r.*)
Ch'est grand pourfit quant on [recorde
Aucuns biens et on s'i acorde
De cuer parfait, sans discorder ;
4 Car on s'en puelt bien racorder
A Dieu, s'on a a luy discord.
Pour ce fait bon faire record
Des biens, en souvent recordant,
8 En son cuer a eulx acordant.
Et pour che les bons recordeurs
Pueent estre dis racordeurs ;

---

Le titre « Chy apres s'enssieut etc. » est répété au bas de la page, c'est l'indication qui a servi pour le rubricateur.

Vv. 1-16. Il est à remarquer que des séries de rimes de ce genre se retrouvent dans d'autres poèmes, surtout au commencement ou à la fin, sans doute pour frapper l'attention du lecteur ou de l'auditeur.

V. 10. Ms. *recordeurs*. Cf. au vers 12 *racordent*, qui fait pendant.

Car ens es grans biens qu'ilz recor-
[dent
12 Les grans pecheurs a Dieu racor-
[dent.
Pour ce s'aucuns biens recordons,
De cuer a eulx nous acordons;
Car qui aux biens s'accordera,
16 De Dieu ne se discordera.
Les biens, dont je voeil record
faire,
Sont soubtieutéz de grant affaire,
Qui sont de divers livrez prisez
20 Et en ung volume comprisez,
Qui a a nom *Theodolus* :
Gracïeux est s'il est leüs.
Et pour ce que chilz ot tel nom
24 Qui le fist, ainssy l'apelle on.
Chilz Theodolus, qui soubtieux
Estudia en divers lieux,
Tout premiers en poeterie,
28 Qui fu faitte par grant maistrie
De grans philosophez payens,
Qui avoient sobtieus engiens,
Ung livre entre les aultrez prist
32 Par le quel grans biens nous aprist,
Qui est dit *Ovide le grand.*
Chilz Ovide fu moult sachant,
(*91 v.*)
De nature sceut le puissanche
36 Et d'amours toutte l'ordonnanche.
Et pour ce diversez naturez
Mist et diversez aventurez
En exemplez couvertement
40 Par tres soubtil entendement,
Par les samblanches qu'il prendoit
Des exemplez qu'il amenoit
Peuissent advenir au sens
44 Qui estoit couvers par dedens.
Quant il eubt tout le livre lut
Et il eubt tout le sens cognut,
Il se mist a estudiier
48 Livrez c'on doit trop mieulx prisier
Che fu de la sainte Escripture,
Qui est toutte sans represure ;
Car ce qui y apert au plain
52 Est aucun [fais] tout en certain,
Sans falasse et sans fiction
Et sans nulle deception.
Et combien qu'elle soit certaine
56 En ses fais, s'est elle si plaine
De grant sens, c'on y puelt puisier
Que nulz ne le puelt espuisier ;
Car nulz dedens tant n'estudie
60 Que par luy puist estre espuisie.
Et quant Theodolus ce vit
Que ces livrez divers escript
En pluisseurs cas samblance
[avoient
64 Et en partie s'enssieuwoient,
Les exemplez d'Ovide mist
D'une part, et les aultrez prist
Qui estoient es livrez sains,
68 Dont li sens est vrais et certains,
(*92 r.*)
Et les mist contre cheux d'avant,
Cascun encontre son samblant,
Sy que clers soelent disputer
72 Quant ilz voelent contrearguer.

---

V. 33. *Ovide le grand.* On sait qu'au moyen âge on entendait sous cette désignation les *Métamorphoses* : cf. G. Paris, *Hist. littér. de la France*, XXIX, 508, n. 2.

V. 52. Pour le mot [*fais*] ajouté cf. vv. 55-6. J'entends : « C'est un fait entièrement certain. »

V. 72. *contrearguer*, réfuter.

Cascun sens mist en .iiij. vers.
Combien que le sens fuist divers,
Les fist mettre si qu'encontrer
76 Les premiers, pour eulx rencontrer
Les vers qu'il a d'Ovide pris.
Pour [ce] que tout leurs sens est [mis
Ainssi que par fablez couvertez
80 Qui a peu de gens sont ouvertez,
Ung pastouriel a contrefait
Qui de ses vers argumens fait
Encontre l'Escripture sainte,
84 Qui n'est mie faulse ne fainte.
Et les ystoirez, qu'il a prisez
De Bible et en .iiij. vers misez,
Pour cheulx a une pastourelle
88 Contrefaite plaisant et belle,
Qui par chans au pastour respont,
Et en respondant le confont;
Car le paistre par son argu
92 Voelt moustrer comment ont [vaincu
Pechiés, tors fais et faulsetéz
Ce qui est bien et veritéz.
Et la pastourelle, a l'encontre,
96 Par Escripture le rencontre
En moustrant que verité vaint
Quanque est faulx, injuste et faint.
Et en cecy le livre entent
100 Destruire faulx appertement
Et pechiéz, et voir congoÿr,
Que sainte Eglise doibt tenir.
(92 v.)
Sans murmure et sans envie ;
Et pour ce qu'en ces .iiij. vers
104 Est sens grans et parfond couvers,
A l'exposer jou me suy mis
Et au confort de Dieu commis,
En priant qu'il me voeille apren- [dre
108 Tel sens que fols puisse repren- [dre
Et pechiéz aprendre a haÿr,
La verité a maintenir,
Qui est et macte et abatue
112 Et de peu de gens maintenue.
Latin parolle plus briefment
Que romman. Pour che aultre- [ment
L'ay mis en romman ; car l'ay fait
116 De .iiij. .xij., en certain fait.
Pour ce l'ay mis en langue hu- [maine,
Qu'a tous soit verité certaine ;
Par quoy tous cheulx qui sont [d'Adan
120 Puissent fuir le faulx Sathan
Et les pas de Jhesus sieuwir
Pour Dieu a la fin consieuwir.
Il n'est nul, s'il a moult a faire,
124 Qu'il n'ait en ses fais a desfaire.
Et pour che le sage je prie
Qui les dis d'autruy poise et trie,
Que de cuer me voeille ottriier
128 Qu'en mon ditté, sans detrier,
Voeille amender, en luy triant
Et sa grace a luy ottriant,
Qui prie c'on luy voeille aidier

---

Vv. 74-7. Interprétez : « Quoique le sens fût différent, il les disposa de façon à rencontrer les premiers, afin qu'ils fissent pendant aux vers qu'il avait tirés d'Ovide. »

132 Car envie empire la vie.
C'est grant bien d'aultruy adre-
[chier
Des pechiéz ou on a pardon
(93 r.)
136 Et grace parfaitte par don.

II. *Prologue du texte latin.* — La traduction de ce prologue, qui dans l'original ne comprend que 36 vers, en comporte 118. Les vers 105-118, ajoutés à la fin, ne se retrouvent pas dans le texte latin ; ils donnent la raison des « Glozes ». En effet, le traducteur, après avoir rappelé que ce débat entre Pseustis et Alathie, en présence de Prudence, est un débat entre Vérité et Fausseté, affirme qu'il croit nécessaire de l'exposer aussi « en figure » ; car il faut que tout cela soit bien clair.

CHI ENDROIT COMMENCHE *Theodulus* SON LIVRE
ET COMMENCHE EN LATIN : *Ethiopum terras, etc.* (93 r.)

Quant le chault esté et boulans
Avoit brulé terrez et champs
De tous les Ethyopiiens,
4 Adont le aisis d'or moiiens
Ou carre que le Soleil menoit
Par le Creveche se tournoit.
Pseustis, qui estoit sournommés
8 Paistre et ert d'Athenez nés,
Par forche eubt meneez et traitez
Desoubs .j. tilloeul ses chiverettez.
Chilz Pseustis estoit tous couvers
12 Devant, deriere et de travers,
D'une pel samblant a panthere :
Car n'estoit couleur qui n'y pere.
Et de roide bouche souffloit
16 En .j. chalemiel qu'il tenoit,
Qui estoit en milieu forés
Pour ce que le son fuist loés.
D'encoste avoit une fontaine,
20 Qui de vivez yauwez ert plaine,
Ou Alathie ses brebis
Paissoit, qui avoit le cler vis.
Vierge estoit en tous biens senee,
24 Et du linage David nee.
Et sa harpe en sa main portoit,
Sur l'yauwe sa harpe sonnoit.
Et le fleuve, quant il l'oÿ,
28 De la doucheur si s'esjoÿ
Qu'il estuet, ne peult plus courir ;
(93 v.)
Ains le couvint ainssi tenir.
Meismez les bestez qui paissoient
32 Mengier pour le son oublioient.
Pseustis ne peult plus endurer

---

Vv. 133-6. Interprétez : « C'est une bonne action que de diriger celui qui demande qu'on veuille l'aider là où on a pardon des péchés et, comme don, grâce parfaite. »

V. 4. *aisis*, essieu ; lat. axis.

V. 6. *Creveche*, l'Ecrevisse, signe du Zodiaque.

V. 11. *Pseustis*, nom propre ; lat. Pseustis, « mensonge ».

V. 21. *Alathie*, nom propre ; lat. Alithia, « vérité ».

Le son, ains veult son fiel mous-
[trer,
Doloureux en hault escriant
36 — Celuy qui s'aloit esbatant
De loing, d'aultre part du rivage;
Car seür ert en son corage —
Et dist : « Pour quoy, vous, Ala-
[thie,
40 Avés emprise teil folie
Que de chanter pour chose mue,
Ou doulcheur n'est point enten-
[due ?
S'il vous plaist a moy disputer
44 Et que vous me puissiés macter,
Se vous me mactés, mon fretiau
Sera vostre et mon chalemiau.
Et se vous estez sourmontee,
48 Vo harpe me sera donnee.
En equal jugement entrons
Si que blasmer ne nous puist
homs. »
Celle respond : « Ce que tu dis
52 Ne me muet, ne che qu'as promis
Ne me trait que ton voloir fache.
Mais ce me mort et taint ma fache :
Et quant l'un de nous si cherra,
56 Il n'est qui le tesmoingnera.
Et pour ce quant vaincus seras
Ja tu ne le cognoisteras.
Mais quant ne puelt estre muee
60 Sentence, en verité moustree,
Qu'elle ne soit ferme et estable,
Veez chi Fronesis l'aimable (*94 r.*)
Qui vient ses brebis abuvre,
64 Et luy de son chault reposer :
Celle delés nous s'aserra
Et ceste cause jugera,
Et donra celuy la victoire
68 Qui sera digne d'avoir gloire. »
Quant Pseustis l'i vit approchier :
« Dieus l'a volu chi envoiier,
Dist il, pour oïr no plaidier
72 Et pour la cause desrainier. »
Puis luy a dit Alathia :
« Fronesis, moult de jours y a
Ad venir, qui puelt bien souffir
76 A no disputacion oÿr,
S'entrelairés .j. pau vo cure
Jusqu'a tant qu'arés dit droiture ».
Fronesis respond lïement :
80 « Combien qu'aie commandement
De retourner de par mon pere,
Aussi ay jou de par ma mere,
Quant mes brebis seront soleez
84 De l'yauwe et bien abuvreez,
Nonpourquant s'un peu je de-
[meure
De revenir oultre mon heure,
Je ne doubte cop ne bature
88 Que j'aye pour ceste aventure.
Ains lie tout je porteray
Pour le bien que j'attenderay. »
Adont Fronesis se tourna
92 Vers Pseustis, et luy ottroia
Ad ce que premiers commenchast ;
Car droit est que premiers parlast

---

Vv. 35-8. Il semble que ces vers ne paraphrasent pas seulement le vers *Litoris alterius proclamat ab aggere tutus* (15). Ils doivent reproduire en plus une glose métrique, d'un seul vers, qui s'était glissée dans le texte que suivait le traducteur.

V. 41. Ms. [illegible]. Cf. le texte latin : *Cur, Alithia, canis rebus stultissima mutis* (16) ?

V. 62. Ms. *frenesis*. — Nom propre ; lat. Fronesis, « prudence ».

V. 75. Ms. *souffrir*.

Pour ce qu'estoit homs, celle fame.
(94 v.)
96 Et aprés luy parlroit la dame :
Et celle meisme ordre tenroit
Que chil en son parler aroit.
C'estoit l'ordene Pictagoré.
100 Adont n'y ot plus demoré ;
Ains commencha Dieu a priier
Qu'il volsist le temps alongier,
Par quoy on peuist longement
104 Demourer en ce parlement.
Toutte ceste controversie
Entre Pseustis et Alathie
Moustre au cler comment faulseté
108 A l'encontre de verité
Disputent de commun acord
Pour l'un l'autre donner le tort,
En la presence de Prudence,
112 Qui doibt rendre vraie sentence
De victoire, qui mieulx le vault ;
Car de nulluy il ne li caut.
Et pour mieulx ce plait demous-
[trer,
116 Il nous convenra exposer
Quanqu'il a chi dit en figure,
Si que chose n'y soit obscure.

Ensuite commencent les strophes avec les « glozes » correspondantes. Il nous suffira de reproduire ici les trois suivantes.

III. *De Saturne et de l'âge d'or* (= *Theodulus* 37-40 : str. 1re). La « gloze » parle de la voracité de Saturne, lequel mangeait ses fils aussitôt nés pour démentir le songe qu'il avait fait, et de la ruse de sa femme pour sauver Jupiter, qui après coupa les *darraines* de son père (d'où Vénus naquit), puis le chassa « du païs » et fut enfin roi d'Italie, où il apprit à ses sujets à cultiver les champs et les vignes.

PSEUSTIS (95 r.)
*Texte*
Pseustis dist que tout le premier
Qui fuist fu Saturnus le fier,
Qui vint de Crethe, ou il regna.
4 Le sieclez d'or tous disposa
Par tous lieus et par tous pays.
Nul pere n'eubt dont il fuist pris,
Ne oncquez ne fu a son tamps
8 Nulz homs qui de luy fuist plus
[grans.
Ceulx qui ont divine nature
S'esjoÿssent de s'engenrure,
Pour che que par luy sont de nom,
12 De nobleche et de grant renon.
*Gloze*
Qui voelt ceste fable sçavoir
Pour mieulx entendre après le voir,

---

Vv. 99-100. La lecture *Pictagoré* est assurée par la rime *voé* (IV, 24) : la prononciation « Pictagore » fausse le vers. Mais le scribe prononçait certainement « Pictagore » ; ainsi il a été amené à corriger *demoré* du vers 100 que l'original portait sans doute en *de demore*. Le même fait s'est produit IV, 23-4.

V. 100. Ms. *plus de demore*.

Vv. 13-4. En général, ces « Glozes », commencent par une tournure semblable : cf. aussi IV, 13-4 et V, 13-4.

Saturne de Crethe fu rois,
16 Qui gouverna seloncq les lois.
Il avoit une gentil fame,
Qui avoecquez luy estoit dame.
Une nuit .j. songe songa,
20 Qui moult de cuer l'espoenta ;
Car il vit q'ung enfant aroit,
Qui tout son regne luy torroit.
Tantost sa femme commanda
24 Et ad ce faire l'inclina
Que quanque veroit de luy naistre,
Lués celle luy donroit a paistre,
Si que le fruit perdi la vie.
28 Ainssi requeroit sans envie.
Celle conchupt .j. fil moult bel,
Le quel au naistre, de revel,
Sa mere arist. Celle eubt pité
32 De son fil, pour l'iniquité
Qu'avoit son pere commandee.
(95 v.)
Tantost fist que fu aprestee
Une vïande moult auvage
36 D'une pierre, qui le corage
Mua de Saturne le viel.
Et ainssi fu noury sans fiel
L'enfant : se eubt Jupiter a nom.
40 En luy avoit biau valeton.
Jupiter devint puis homs grans ;
Et puis, après .j. poy de tamps,
Encontre son pere estriva
44 Et les darraines luy copa,
Les quellez jecta en la mer ;
Des quellez volt apres fourmer
Nature Venus, qui fu belle.
48 Et après, par sa forche ysnelle,
Son pere jecta du païs.
Le quel fut après de grant pris
En Ytalie la contree ;
52 Car par luy fu puis demoustree
La maniere de cultiver
Les terrez et vingnez sarter.
Et pour ce tenir on luy fait
56 Une fauchille, pour ce fait.

IV. *De Cecrops qui inventa le sacrifice et édifia Athènes* (= *Theodulus* 53-6 : str. 5). La « Gloze » raconte justement comment Cecrops ordonna de manger de la chair des sacrifices pour mieux plaire au dieu, ce que la sentence de Pictagore défendait (13-38) ; et comment, avec l'aide de Pallas, il fonda Athènes. Ce fut Pallas qui donna ce nom à la ville nouvelle. Car, ayant parié avec Neptune, à « qui feroit Plus grant chose de terre yssir », elle fit sortir « une gracïeuse Olive » tandis que son adversaire ne put avoir qu'un « hideüx chevaulx... qui s'aloit grans saus » (39-58).

PSEUSTIS (101 v.)
*Texte*
Pseustis parla après et dist
Que chieulx qui sacrefice fist
Premiers fu Cycrops, le vaillant,
4 Le preu, le riche, le puissant.
Et premiers le boeuf il ouvry
(102 r.)
Par fer, quant le pis luy parti,
Pour faire a Jovem sacrefice.

V. 44. *darraines*, organes génitaux.
Vv. 3, 19, 15. Ms. *cytrops*. Nom propre lat. Cecrops.

8 Après luy firent cest office
Tous les aultrez communement.
Chilz Cycrops fonda noblement
Athenez, quant l'edefia ;
12 Mais Pallas ad ce luy aida.

*Gloze.*

Pour mieulx ceste fable exposer,
Doibt on ce qu'il fault declarer.
Chilz Cycrops, selon ce qu'on list,
16 Fu rois d'Athenez, qui se mist
A sainté et a bonne vie.
Toudis avoit grant jalousie
De Dieu loer et de servir,
20 Qu'il peuist s'amour desservir.
Pour ce pourpensa la maniere
Comment il metteroit arriere
La sentence (de) Pictagoré,
24 Qui avoit par serment voé
Que nulz ne mengast char de beste
Pour sacrefice ne pour feste.
Et disoit que si grant boisdie
28 Ne fu, ne si grant gloutenie
Que de premiers ce controuver :
Comment on puist ventre soler
De corps de beste morte et mue.
32 Tel deffaulte ne fut veuwe.
Cycrops ce dit cy reprouva ;
Car c'est chil qui premiers trouva
Qu'a Dieu on sacrefieroit
36 Et que de char on mengeroit
Des sacreficez, pour mieulx plaire
(*102 v.*)
A Dieu et pour mieulx son voeil
[faire
Chilz Cycrops, quant il deubt fonder
40 Athenez, les dieus de la mer
Neptunus et Pallas le sage,
Ces deulx luy firent avantage
Ad ce que la cité fu faitte.
44 Et quant la cité fu parfaitte,
Escript eubt quel non elle aroit.
Se fu dit que chilz qui feroit
Plus grant chose de terre yssir,
48 Cilz luy poroit a son plaisir
Donner non, selon son voloir.
Neptunus fry de grant pooir
La terre, et [uns] hideux chevaulx
52 En yssi qui s'aloit grans saus.
Pallas, qui estoit vertueuse,
Fry, et lués une gracïeuse
Olive en yssi, ce dist on.
56 Pour ce luy mist Pallas a non
Athenez, et pour ce aida
58 Cycrops, quant Athenez fonda.

V. *De la chasteté de Suzanne* (= *Theodulus* 265-8 : str. 58). La « Gloze » développe cette histoire d'après *Daniel*, XIII.

ALATHIE (*228 v.*)

*Texte*

Les flammez aux prestres ardans
Ne rapressa nient le grant tamps
Qu'ilz avoient, dist Alathie ;
4 Ne aussi leur grant lecherie
Venimeuse ne peult oster (*229 r.*)
Vertus, qu'on y peuist trouver.
Mais combien que fuist distinctee
8 De mort la dure destinee
Que Susanne en appert veoit,
La loy que nature donnoit
En vertu elle sourmonta ;
12 Et ossi elle se sauva.

*Gloze.*

Par ces vers nous est recordee

---

V. 23. *de* est exponctué.
V. 24. Ms. *pour sermon.*

Une histoire moult renommee :
C'est de Susanne, qui jadis
16 Les mauvais prestrez aveulis
Par luxure suppedita,
Car son honnesté bien garda.
C'est bon c'on racompte comment
20 Par l'escripture proprement.
Ou tamps qu'en Babilone estoient
Les Juïfs et que la manoient,
Entre eulx adont .j. homme estoit,
24 Qui Joachim a nom avoit.
Richez estoit et moult puissans ;
Et entre eulx, si que li plus grans
Femme avoit de moult grant lignage
28 Belle et simple, de grant corage :
Susanne envers Dieu cremeteuse,
Et en la loy religieuse.
Ceulx qui l'avoient engendree
32 Bien l'avoient endoctrinee.
Deux prestrez viellars, en ce [tamps,
Rémplis de grant malice et d'ans
Maintenoient le jugement
46 Qu'on faisoit dont de celle gent.
Ces .ij. hantoient le maison (*229 v.*)
Joachim, pour son bon renon,
Et pour ce que estoit entre yaulx
40 Le maire et le plus loyaux.
.j. bel gardin avoit planté
Delés sa maison, loncet lé,
Ou quel Susanne s'esbatoit
44 Quant le peuple se retournoit
Et medi estoit pour mengier.
La s'aloit celle esbanoiier.
Et les viellars qui pres estoient
48 Susanne cascun jour veoient.
Par leur coulpe furent dechupt ;
Car cascun en son coer conchupt
L'ardant feu de mauvaise amour
52 Qui fait faire maint mauvais tour
Ainssi que cheulz mal embraserent
Car leur grant sens tout bestour- [nerent,
N'eurent cure de regarder
56 Ne vraiement considerer
Le jugement des coers lëaux,
Qui heent coers carneulx et faulx.
Ces .ij. prestres si destournés
60 Estoient, et au coer fort navrés
De l'amour de la sainte dame,
Qui heoit mal, pecciet et blasme.
Et nonpourquant il se couvroient
64 Li ung vers l'autre, et s'apensoient
Del honte, comment a chelee
La dame seroit violee.
Ainssi cascun songneusement
68 Gaitoit pour faire son talent.
.j. jour advint que .ij. ensamble
Disrent : « Il est tamps, ce nous samble, (*230 r.*)
De mengier. Alons a l'ostel. »
72 Et cheulx qui pensoient a el
A aler disner s'accorderent ;
Mais puis après tost retournerent
Au lieu dont estoient partis.
76 Li ungs a l'autre tantost dist :
« Que quiers tu ci ? — Et ty ainssi,
Dist li aultrez, pour quoy ainssi
Es tu si tost ci retournés ? »
80 Cil qui estoit ja sourmontés
De fole amour, dist qu'il estoit
Venus pour l'amour qu'il avoit
A Susanne, pour acomplir
84 En elle, s'il pooit, son desir.
Et cil a l'autre prist a dire
Que riens el son coer ne desire
Fors qu'acomplir tout son talent
88 En Susanne au corps bel et gent.
Quant ainssi furent descouvert,
Ils establirent, en appert,
Luy et tamps quant acompliroient
92 Ce que leurs coers conchupt avoient.
Ainssi tant cascun agarda
Que Susanne ou vergier entra
Son mari ; pour son corps garder,

96 Avoequez lui ne volt mener,
Fors .ij. pucellez seulement ;
Ainssi faisoit elle souvent.
Li tamps adont estoit moult caux ;
100 Le lieu estoit secrés et saufs,
Car ou vergier dont n'estoit nulz,
Fors les .ij. prestrez la repus,
Qui la dame gente gaitoient (*230 v.*)
104 Et grant plaisanche au vir avoient.
Susanne appella ses pucellez :
« Aportés moi, dist elle, bellez,
De l'oille et du bon ongement,
108 Et le huis fermés fermement
Du vergier. Je me voeil laver. »
Cellez le fisrent sans tarder,
Si que Susanne commanda.
112 Nullez d'ellez ne sçavoit la
Les viellars repus ; tout fremerent.
Adont les prestrez se leverent,
A Susanne sont acourus :
116 « Les huis sont clos ; tout est [pourvus,
Dirent il ; pour ce dont t'acorde
A nous deulx, sans faire discorde.
Nuls ne nous voit, et nous t'amons.
120 Estre avoec toy nous volons.
Se tu ne fais ce, tesmoingnier
Vorrons, pour toy faire jugier,
Q'ung jovenchiel o toy estoit,
124 Qui de toy son voloir faisoit ;
Et que pour ce fait s'en alerent
Tes pucellez, quant l'uis ferme- [rent. »
Susanne prist fort a gemir,
128 Quant les oÿ ainssi mentir :
« Angouissez me sont tout entour,
Dist Susanne ; car par nul tour
Je ne puis la mort escaper,
132 S'a vous je me voeil adonner.
Et se ne m'y voeil consentir,
Aussi bien me couvient morir
Par vos mains. Mais mieulx vault [assés
136 Que par vous soit mon corps [tués (*231 r.*)
Sans pechiet que guerpir la loy
Que doy garder en bonne foy. »
A ces parollez hault cria
140 Et les viellars cascun hucha.
Et .j. varlet de la maisnie,
Quant oÿ sa dame esmarie,
Ouvry l'uis ; aultres acoururent,
144 Quant le noïse ou vergier per- [churent,
Et quant les viellars eurent dit
Contre Susanne et tout mentit,
Cascun des varlés se rougi ;
148 Car oncquez nuls n'avoit oÿ
De Susanne honte ne blasme,
Car elle estoit moult sainte dame.
Et quant l'endemain fu venu
152 Et tout le peuple acouru
A Joachim, qui doulousoit
Susanne, qu'en teil point veoit ;
Les .ij. prestrez de mal rempli
156 Ne se mirent mie en oubli,
Ains firent Susanne mander.
Et lués on le fist amener
Aveuc ses parens et ses fieulx,
160 Ens esquelz estoit plus grans [dieulx.
Les siens moult de coer le plo [roient,
Et tous cheulx qui le cognissoient.
Susanne estoit moult gracïeuse.
164 Couverte estoit dont que hon- [teuse
Mais les prestrez pour eulx soler
Firent le couverture oster,
Car ne pooient aultrement
168 Acomplir leur mauvais talent.
Et quant en piés furent drechiés
(*231 v.*)

Et envers Susanne adrechiés,
Leur .ij. mains misrent sur son [chief.
172 Le coer avoit a grant meschief,
Nonpourquant en Dieu sa fianche
Avoit mise et son esperanche.
Ceulx commencherent a parler :
176 « Tous .ij. alamez hier juer,
Dirent cheulx, en ce gardin la.
Susanne après nous .ij. entra,
Et .ij. femmez qui s'en ralerent
180 Et l'uis après ellez fermerent.
Et tantost fu la aprestés
.j. jovenchiel qui esconsés
Y estoit moult secretement.
184 De Susanne fist son talent,
Si que cascun de nous le vit.
Et nous, qui en eusmez despit
En grant haste après luy salimez,
188 Mais a luy prendre nous falimez
Car par sa forche nous vainqui,
Et tost hors du gardin sali.
Et ceste, quant fu de nous prise,
192 Ne nous veult dire en nulle guise
Nom ne sournom du jovenchiel,
Qui la demena son reviel.
Nous sons vrais tesmoings de ce [fait,
196 Dirent cheulz, et de ce fourfait.
Et vous croire nous en devés,
Car aultrez jugez vous n'avés. »
Et quant le peuple les oÿ,
200 A leur jugement s'assenti ;
Et tous Susanne condempnerent,
Ainssi que cheulx le demande- [rent.
. . . . . .
204 Et Dieu tenrement reclama : (232 r.)
« Sire Dieus, qui tout cognissiez;
Dist elle, et qui tous fais jugiez,
Vous sçavés qu'il ont tout mentit
208 De ce qu'ilz ont contre moy dit.
Et je moer sans cause et a tort,
Car encontre moy sont plus [fort. »
Et Dieu, qui ne laisse perir
212 Cheulx qu'il voit sans raison [souffrir,
Exaucha sa peticion.
Entreux qu'a sa punicion
Le peuple Susanne menoit,
216 .j. jovenchiel avoec estoit :
Danïel estoit cil nommé,
Du saint Espir ert inspiré.
En criant commencha a dire :
220 « Vous menés, dist il, a martire,
Sans cause, le sanc innocent.
Je m'en purge parfaitement. »
A ces mos tous se retournerent
224 Et sentence luy demanderent.
Cilz ou moilon d'eux en estant,
Dist : « Ainssi alés vous faillant,
Filz Israel, par vo sotie,
228 Car le voir ne cognissiés mie
De ce fait, s'avés condempné
Celle qui a fait lëauté.
Retournés. Ce fait jugerai,
232 Et la verité mousterai ;
Car faulx tesmoingnage ont porté
Ceulx qui premier l'ont con- [dempné. »
Tantost le peuple retourna
236 Et Daniel on appella,
C'on fist entre les anchiens seir (232 v.)
Pour la vraie sentence oÿr.
« Faittez, dist Daniel, aler

---

V. 203. Il manque un vers rimant en *-a*. L'oubli est dû au fait qu'ici commence une nouvelle page.

240 L'ung loing de l'autre et arrester. »
Et quant ilz furent departit,
Danïel a l'un d'eux a dit :
« Plain de mauvais jours envieusis
244 Et de grant malice remplis,
Dist il, ci tes maulx apparront
Et cy tes jugemens fauldront,
Des quelz les innocens dampnoiez
248 Et les coupablez tu laissoiez.
Dy desoubz queil arbre tu veis
Susanne, qui a le cler vis,
Quant au jovenchiel se meffist ? »
252 Cil dist : « Desoubs .j. cin le fist »,
Qui est .j. arbre espineux,
Mais son fruit est moult doul- [chereux.
Danïel dist : « Tu as mentit;
256 Car maintenant, sans contredit,
Li angle de Dieu t'ochira
Et en .ij. te divisera. »
Et quant il fu menés en sus,
260 Li aultrez est a luy venus,
Se luy dist : « Semenche mau- [dite,
Ne mie de Judas benite,
Biauté de femme t'a decheu
264 Et mais desir t'a confondu.
Ainssi anchienement faisoiez
A cellez qu'a toy acordoiez.
Mais la sainte fille Juda
268 Ton mais desir abhomina.
Dy soubz quel arbre peus [tu vir]
Que les .ij. leur carnel desir
Folement entre eulx achie- [voient ? »
272 Cil respondi qu'il le faisoient (233 r.)
Desoubs .j. pin qui porte glans.
Cil dist : « Tu es du tout mentans,
Et li angle l'espee traicte
276 Tost ara ta vie deffaite,
Que toy et ton faulx compaignon
Mettera a perdicion ».
Et quant le peuple ce perchupt
280 Qu'ainssi estoient convaincut,
A haulte voix tous s'escrierent
Et devotement Dieu loerent,
Qui sauve cheulx qui bien lui [prient
284 Et qui de coer en luy se fient.
Tantost les .ij. faulx prestrez [prirent
Et a honteuse mort les misrent.
A tel mort que faire voloient
288 L'innocent qu'a tort condemp- [noient.
Ainssi fu Susanne saulvee
Et du peuple moult honnouree.
Et son mary et si parent
292 Dieu en loerent haultement.

*
* *

Jusqu'à présent on ne connait du *Theodulus* qu'une traduction en ancien français due à Jehan le Fevre de Resson [1]. Mais nous savons, par un passage des *Méditations* de Gilles le Muisi, que le frère mineur Jaquemon Bochet, en avait composé une autre. Sur ce Jaquemon Bochet l'éditeur de Gilles le Muisi

1. Cf. G. L. Hamilton, *Theodulus, a Mediaeval Textbook*, in *Modern Philology*, VII, 2 [1909], p. 14. Cette traduction est encore inédite. En dehors des mss. déjà signalés (B. N., f. fr., nos 572, 19123, 24864), je n'en saurais indiquer d'autres.

ne put trouver aucun renseignement, en dehors des quelques mots que Gilles lui-même nous en dit [1]; nos recherches personnelles n'ont pas été plus heureuses. Au sujet de sa traduction voici ce que le poète tournaisien nous rapporte:

Il fist ciertes un biel traitiet
Et moutl très bien il l'ordena,
Et quant il moru, le donna
Un sien amy par karitet;
Et par se grande humilitet
Chiertes il fist un biel ouvrage
S'il estoit venus en usage.
Qui l'a, je le te fais savoir :
Jakes Cent-Mars[2] le doit avoir.
Bochès le fist intituler,
*Tiaudelait* le fist apieller.
Je sui ciertains, qui le vera,
Au lire grant joye avera.
Ne sai que nuls en ait coppie;
Si je puis, je n'i faurai mie.
(*Poésies*, éd. Kervyn de Lettenhove, I, 88.)

Est-il possible d'identifier le *Tiaudelet* que nous avons fait connaître ci-dessus avec la traduction de Jaquemon Bochet? Je crois pouvoir répondre affirmativement.

Selon Gilles le Muisi, son ami Jaquemon Bochet, grand sermonnaire, grand « doctrineres », « au bien faire grant acheveur »,

Gens instruisoit com fors lions.

Il s'attachait de préférence à bien reprendre « les visces... Qui veoit cescun jour hauchier » et

De karitet qui refroidoit,
Les gens moult forment reprendoit [3].

Les sentiments qui ont animé le traducteur de notre texte sont bien ceux qui, d'après Gilles le Muisi, inspiraient Jaquemon Bochet : cf., en particulier, I, 1-16; 47-60; 103-112; 117-136 — II, 105-118.

1. Cf. Kervyn de Lettenhove, *Poésies de Gilles li Muisis*, Louvain, 1882, I, p. XII.

2. Sur Jakes Cent-Mars voyez une conjecture très probable de M. de Lettenhove. Il est « sans doute le même que Jaquemon Cent-Mars, qui paie à l'abbaye de Saint-Martin certaines sommes pour hommage et pour accise » (*Poésies*, éd. cit., I, p. XIII, n. 1).

3. *Poésies*, éd. cit., I, 87-8.

Remarquons encore que la langue de notre texte se rapproche beaucoup du « walesc » de Gilles le Muisi[1].

En outre, dans le passage de Gilles le Muisi, Jaquemon Bochet est cité avec le poète du « Roman de la Rose » (probablement Guillaume de Lorris) et le Reclus de Molliens, par opposition à d'autres auteurs vivants[2]. Il était donc déjà mort. Or les *Méditations* datent du milieu du XIVe siècle[3] ; et l'auteur commença à les composer, âgé de plus de quatre-vingts ans. C'est-à-dire que l'activité littéraire de Jaquemon Bochet doit s'être développée pour une faible partie, dans les dernières années du XIIIe siècle, mais surtout dans la première moitié du XIVe siècle. La connaissance, vraiment pitoyable, des déclinaisons que montre l'auteur de notre *Tiaudelet* s'accorde parfaitement avec ces données chronologiques : cf., à la rime, II, 7-8, V, 260 et 274, vis-à-vis de I, 33, V, 151-2 etc.; V, 59-60 et 115, vis-à-vis de V, 49, 155, 280, 291, etc.

Gilles le Muisi découvrait aussi en Jaquemon Bochet un

boins trouvères
De biaus dis et de bielles choses (*Poésies*, éd. cit., I, 88).

---

1. La mesure dans les vers suivants :

I, 18 Sont *soubtieutéz* de grant affaire
II, 71 Dist il, pour oïr *no* plaidier
II, 76 A *no* disputacion oÿr
II, 48 *Vo* harpe me sera donnee
II, 77 S'entrelairés .j. pau *vo* cure
V, 227 Filz Israel, par *vo* sotie
II, 90 Pour le bien que j'*attenderay* ;

et la rime dans ces autres :

I, 25-6 Chilz Theodolus, qui *soubtieux*
Estudia en divers lieux
I, 59-60 Car nulz dedens tant n'*estudie*
Que par luy puist estre *espuisie*

nous autorisent à l'affirmer. Les autres faits dialectaux du nord qui se rencontrent en plusieurs endroits en dehors de la rime peuvent être dus, pour la plupart du moins, à l'auteur.

2. Cf. aussi, *Poésies*, éd. cit., I, p. XIJ.

3. *Poésies*, éd. cit., I, p. XIV.

Ce jugement convenait peut-être à d'autres ouvrages de Jaquemon Bochet ; mais il faut reconnaître qu'il ne peut guère s'appliquer au *Tiaudelet*. Je ne crois pas que, pour apprécier convenablement le mérite littéraire et la valeur poétique de l'auteur, il soit nécessaire d'avoir devant les yeux la traduction tout entière. Ce que nous avons publié suffit pour qu'on puisse se faire une idée exacte de la façon dont il écrit, de sa prolixité, de ses habitudes de versification[1].

Une question se pose au sujet des sources exploitées dans les « Glozes ». Mais c'est là un problème qu'on ne peut résoudre entièrement qu'après l'examen de toute la pièce. Cette tâche assez intéressante est réservée au futur éditeur du *Tiaudelet* ; elle contribuera, sans contredit, à la connaissance de la culture latine du moyen âge. Il est néanmoins utile de faire ici une remarque.

D'après les recherches de M. Osternacher, il est évident que l'auteur du texte latin s'inspire le plus souvent des *Métamorphoses* : c'est ce que dit aussi le traducteur (cf. I, 25 sq.). Il

---

1. A ce dernier point de vue, il faut remarquer que, chez lui, la rime, en général, n'est pas riche. La rime riche et équivoque en même temps ne se rencontre qu'aux vers I, 1-16. Sont à relever, quoiqu'on les retrouve ailleurs, les rimes : *tamps* : *grans* III, 7-8 et 41-2, *ardans* : *tamps* V, 1-2, *tamps* : *d'ans* V, 33-4 : *chevaulx* (sing.) : *saus* (pl.) IV, 51-2 : *nom* : *renon* III, 11-2, *nom* : *valeton* III, 39-40 ; *entrons* : *homs* II, 49-50 — *premier* : *fier* III, 1-2, *mer* : *fourmer* III, 45-6, *fonder* : *mer* IV, 39-40 — *partis* (part. pass.) : *dist* (pass. déf.) V, 75-6 ; *ainssi* avec lui-même en V, 77-8.

La troisième personne du plur. de l'imp. ind. *-oient* compte quelquefois pour une syllabe, tantôt à l'intérieur du vers : *Estoient* V, 60, tantôt à la fin : *gaitoient* : *avoient* V, 103-4, *ploroient* : *cognissoient* V, 161-2. Il en est de même pour la seconde personne du sing. en *dampnoiez* : *laissoiez* V, 247-8. A remarquer aussi *eusmez* V, 186 dissyllabe et *seir* V, 237 monosyllabe (cf. *vir* V, 269).

Pour ce qui concerne l'hiatus, une petite barre verticale dans le ms. aux vers II, 8, IV, 51, 54, 57 montre que le copiste de ce texte l'avait saisi et qu'il l'avait trouvé dans son original. Donc l'hiatus est dû certainement au traducteur. C'est pour cela qu'on ne doit pas l'éviter, je pense, même quand un *s* de flexion rendrait la chose fort aisée : cf. V, 152.

On peut, enfin, relever une prédilection très marquée pour l'enjambement.

serait donc vraisemblable que celui-ci eût eu, à son tour, recours au même poète. Il n'en est rien : la comparaison à laquelle nous avons soumis plusieurs récits nous permet de l'affirmer. L'histoire de Saturne, que nous publions (n° III), ne se retrouve pas dans le poète latin; Ovide parle de Saturne d'une façon tout à fait différente : cf. I, 89 sq. ; XV, 96 sq. D'ailleurs, il existe d'autres récits pour lesquels on chercherait en vain dans le texte du poète latin qui les ignore [1].

Quelles ont donc été les sources de Jacquemon Bochet ? Je pense qu'il faudra particulièrement les rechercher dans les *mythographes*, qui formaient une bonne partie de la culture médiévale. Sans doute, on ne doit pas s'y arrêter exclusivement. Ainsi, pour l'histoire de Saturne (n° III), l'on peut trouver la plupart des éléments constitutifs dans les *Mythographes* du Vatican : II, 102 (p. 38) et 105 (p. 39); III, 1 (p. 162) [2]. Mais en parlent aussi : Fulgence, *Mitologiarum* II, 669 (éd. Helm, 1898); Hygin, p. 17 « Curetes » et p. 59 « Thetis » (éd. Schmidt, Iéna, 1872) ; saint Augustin, *De Civitate Dei*, VI, 8, VII, 9, 19, 36 (éd. Dombart, 1905) et Lactance Placide dans son *Commentaire* à la *Thébaide* de Stace, pp. 253 et 499 (éd. Jahnke, 1898). Il est assez probable que saint Augustin est encore la source de la seconde partie (vv. 39-58) du récit de Cécrops (n° IV), cf. *De Civitate Dei*, XVIII, 9. Pour ce passage, je ne saurais citer aucun *mythographe*; mais nous ne les connaissons pas tous [3].

Pour ce qui est des sources bibliques, on peut d'une façon générale affirmer que l'auteur les exploite avec une certaine liberté. Il ne serre pas toujours son texte de bien près : il laisse volontiers de côté ce qui ne fait pas son affaire [4] ou ajoute ce que

---

1. Cf. Osternacher, *Quos autores* etc., *passim*.

2. Mai, *Class. auct. e Vat. cdd. edit.*, t. III.

3. Je ne crois pas que Jaquemon Bochet ait exploité l'*Ovide moralisé*, qui date à peu près de la même époque et qui est souvent amplifié à l'aide d'autres sources : cf. C. de Boer dans les *Actes du septième congrès des philologues néerlandais à Groningue*, 1913, pp. 83-4. C'est ce que les quelques recherches auxquelles je me suis livré m'autorisent à affirmer. La publication intégrale du poème, qui ne doit pas tarder (cf. *Romania*, XLII, 76), permettra de contrôler cette affirmation.

4. Cf., par ex., la « gloze » aux vers 41-4 = *Gen.*, ch. III.

bon lui semble. Quelquefois le récit prête à des considérations morales [1].

Dans l'histoire de Suzanne (n° V), par contre, il traduit avec assez de fidélité, quoique sa tendance à la prolixité ne se démente jamais. Quelques légères transpositions, par rapport au texte (cf. §§ 4-9 = vv. 33-58 ; §§ 31-3 = vv. 161-8) sont sans importance. Il n'y a qu'une faible modification de sens qu'on retrouverait dans la traduction du § 16 = vv. 141-4. On pourrait aussi avoir l'impression qu'il essaie de rendre dans son *romman* (I, 114) d'une façon moins choquante certains passages qui sont, à vrai dire, un peu rudes : cf. § 20 = vv. 117-120 ; § 37 = v. 184 ; § 54 = v. 251 ; § 56 = v. 264. Ainsi la phrase du § 38 « et vidimus eos pariter commisceri » a été habilement évitée dans la traduction : cf. vv. 186-7. Cependant cf. § 22 = v. 132 ; § 58 = v. 270. A un autre point de vue, l'addition au § 16 = vv. 95-7 et aux §§ 54 et 58 = vv. 253-4 et 273 est vraiment curieuse. Bien rarement il omet quelque phrase : cf. § 3 = vv. 31-2 ; § 18 = vv. 110-113 [2]. Quant à la forme, il est utile de signaler qu'il a remplacé par la narration le drame des §§ 29 = vv. 158-160, 47 = vv. 223-4, 50 = vv. 237-8. Une fois seulement c'est le contraire qui se produit : § 14 = vv. 76-92.

Amos Parducci.

---

1. Cf. la « gloze » aux vv. 114-7 = *Gen.*, ch. XIII et XIX.

2. Les §§ 64-5, qui ne se rapportent pas directement à l'histoire de Suzanne, n'ont pas été traduits.

# LA *CHANSON DE ROLAND*

ET

# LA *CHANÇUN DE WILLAME*

Je voudrais faire précéder ce petit travail de quelques explications, que je juge nécessaires. J'avais lu, comme tout romaniste qui se respecte, la *Chançun de Willame*[1], et j'y avais pris plaisir. Sans doute je ne partageais pas l'enthousiasme de certains de mes confrères pour une œuvre, qui, à côté de beautés réelles et fortes, montre une absence complète d'ordonnance et de goût, abonde en lacunes, en répétitions et en contradictions, semble, enfin, avoir été écrite — et surtout transcrite — à la diable. Mais je ne pouvais accepter le jugement un peu sommaire et tranchant de M. Ph. Aug. Becker, la déclarant « l'œuvre d'un chanteur ambulant de la dernière catégorie, qui s'efforce de raconter d'après d'autres ce qu'il a souvent entendu réciter.. »[2]. Un simple hasard, au cours de recherches orientées ailleurs, m'a récemment conduit à relire la *Chançun* aussitôt après notre chef-d'œuvre épique, *Roland*. A ma propre surprise, je crus retrouver dans le premier texte des échos directs et fidèles du second. Vérification faite, ces échos allèrent se multipliant. Tantôt c'était un vers isolé, qui, resté dans ma mémoire, reparaissait tel quel, ou avec l'insignifiante variante d'un vocable imposé par l'assonance, ou, moins encore, d'un monosyllabe

1. Ainsi est orthographié le titre au vers 11, et je ne vois nulle raison de le modifier. Au surplus qu'il y soit question de Vivien (et même de Gui, Girard, Guischart, etc ) autant que de leur oncle, et que, dans la 2e partie, Rainouart joue, grâce à son tinel, le principal rôle, je le concède volontiers. Le titre le mieux justifié serait, s'il était encore à donner, *Larchamp*. C'est celui qu'a adopté M. Baist dans son édition diplomatique (*L'Archanz*, 1909), que je suis ici.

2. *Grundriss d. altfrz. Literatur*, I Teil (Heidelberg, 1907), p. 55.

de liaison ; tantôt c'étaient plusieurs vers de suite, où je retrouvais, sinon la littéralité absolue d'analogie, du moins l'accent, le rythme, parfois jusqu'au développement verbal partiel de l'un ou l'autre passage de la célèbre chanson, devenu familier en souvenir. Tantôt, ce n'était qu'un hémistiche isolé, mais qui, par sa fréquence d'emploi ou, encore, par un rapprochement de situation suggéré (par exemple *dient Franceis* ou *d. païen* ou *la gent païenur* ou *cheval(i)ers gentilz* ou *cent milie furent*, etc.), forçait la comparaison ; tantôt — et ceci me parut particulièrement significatif — j'observai que là où le rimeur de la *Chançun* se tenait à l'écart de la tradition attestée par l'accord des autres versions du même récit, et particulièrement d'*Aliscans* et de la *Chevalerie Vivien*, il se rapprochait de façon étrange, et parfois forcée, de tel ou tel épisode de *Roland*, dont l'imitation s'était comme imposée à lui.

De proche en proche je fus ainsi amené à comparer, aussi minutieusement que possible [1], les deux ouvrages. Je livre ici le résultat de cette enquête, qui, si elle a été fastidieuse à de certains moments, m'a, je l'espère, récompensé à la fin de ma peine. Le lecteur en jugera. Pour moi (est-ce une illusion ?) elle met hors de doute la dépendance de la *Chançun* par rapport à *Roland* [2] ;

---

1. J'espère qu'après m'avoir lu on ne m'en voudra pas d'avoir négligé de discuter la thèse de M. Willy Schulz, que M. Tavernier (*Zs. f. fr. Spr.*, XXXV, p. 69) mentionne, sans d'ailleurs s'y ranger, et c'est à savoir que l'auteur de *Roland* aurait connu (et utilisé) la *Chançun*. M. T. reconnaît qu'il y a entre les deux ouvrages « unmittelbare literarische Beziehungen » ; il se réserve de les étudier. Je ne crois pas qu'il l'ait fait. Quant à l'opinion de M. Suchier (*Zs. f. r. Ph.*, XXIX, 665) que l'auteur de l'épisode de Baligant (je ne sais trop ce qu'il entend par là) aurait voulu « parodier » un passage de la *Chançun* (655-63 ; 978-85), on me permettra de n'y pas insister, malgré tout le respect que je n'ai cessé de professer pour ce savant, après l'appareil démonstratif que j'ai réuni.

2. Je reconnais volontiers que bien des analogies entre les deux textes ont dû m'échapper. A moins d'être doué d'une mémoire médiévale, comment avoir, lorsqu'on lit un texte, présents à l'esprit les 4000 vers d'un autre ! Sans doute je me suis aidé de certains points de repère, division en épisodes, étude des combats (j'ai pu constater l'absolue insuffisance de la dissertation de M. Hugo Züchner à ce sujet), éléments descriptifs de l'homme, du cos-

elle confirme l'antériorité, et aussi l'éclatante supériorité de ce dernier[1].

## I

Tout d'abord, il m'a paru prudent de ne pas adopter la méthode de mes devanciers. Leurs contradictions m'auraient

---

tume, etc. Mais ce qui m'a le mieux servi, c'est le classement de certaines formules également familières aux deux auteurs. Se douterait-on, par exemple, qu'il y a dans Roland une centaine de vers débutant par le mot *Franc* (*Français*) précédé ou suivi d'un verbe, d'un qualificatif apposé, etc.; que l'on y trouve onze fois (si j'ai bien compté) *Dient Françeis* en tête du vers (analogie intéressante pour ma comparaison, de même que *Dient paien*, moins fréquent) ? Une telle enquête a encore ceci de précieux qu'elle met, en quelque sorte, à nu le mécanisme littéraire de nos vieilles chansons.

1. Nous voilà loin du jugement de M. Weeks (*Romania*, XXXIV, 241) : « La chanson de Guillaume prend place à côté de Roland comme œuvre d'art primitif, et la dépasse (!) par l'étonnante variété des scènes qu'elle nous présente. Si on peut parvenir à en restaurer le texte, elle prendra rang comme la plus primitive, la plus foncièrement populaire des chansons de geste. Plus on lira ce poème, plus on en sentira la beauté. On y trouvera, plus qu'ailleurs, le puissant souffle épique de l'ancienne France. » etc. M. Suchier n'est guère moins enthousiaste (*Einl.*, p. XXXV). On s'étonne, toutefois, qu'après avoir résumé la scène, qu'il considère comme la plus belle, et dans laquelle, dit-il, « steht unser Dichter auf der Höhe der Situation » il croie devoir mettre une sourdine à son admiration : « Wir dürfen freilich nicht vergessen dass sie (la scène dont il s'agit) aus einer älteren Chanson übergenommen sein kann. » (p. XXXVI). Nous abondons volontiers dans son sens, mais ne peut-on dire du reste ce qu'il dit de l'épisode suspect ? M. Bédier, infiniment plus réservé, parle partout de « l'unité d'une action continue » dans ce texte plein de disparates (*Légendes épiques*, I, 327) et M. Rechnitz renchérit en proclamant la *Chançun* « la plus logique de toutes les épopées populaires conservées » (*Prolegomena*, etc., p. VI). C'est, à notre sens, M. Paul Meyer qui, du premier jour, a donné la note juste (*Romania*, XXXII, 597 ss.). Certes il ne refuse pas son admiration à certaines scènes de l'œuvre, notamment le retour à Orange de Guillaume ayant laissé tous les siens à Larchamp ; mais il note que la chanson « est rédigée gauchement et témoigne d'un art encore grossier... » (p. 597) ; que « le récit est abrupt ; on passe sans transition d'une idée à une autre, de sorte que parfois la suite des idées est difficile... » ; que s'il y a de beaux passages « il y a aussi bien des négligences, et surtout un bien faible souci de la variété » (p. 598) ; que le poète ne se préoccupe pas de la géographie de son texte, qu'il n'a pas la notion du temps, etc.

détourné d'entreprendre ce travail. Si je m'y suis déterminé, c'est à la condition de me désintéresser de toutes ces recherches laborieuses et riches en ingéniosité, mais souvent stériles, pour n'envisager qu'un problème d'histoire littéraire. Problème simple, en somme, puisqu'il s'agit d'établir, non pas les vagues données historiques sur quoi repose une œuvre d'imagination, non pas le degré de véracité de son auteur, non pas sa place dans la tradition (si fragmentaire), ou encore sa géographie, mais sa valeur littéraire. Celle-ci est tout entière incluse dans ces 3553 vers. Elle dépend de l'originalité de celui qui les rima, et cette originalité est bien moins subordonnée à une transmission légendaire, infiniment complexe et incertaine, qu'à un fait précis et palpable. Avons-nous, en effet, la preuve que l'auteur de la *Chançun* a mis sa personnalité dans ces 3553 vers ? Pouvons-nous affirmer, sans témérité, qu'en dépit de contradictions, de répétitions ou de lacunes, rendues inévitables par une récitation orale, il a trouvé l'ordonnance la meilleure, les transitions nécessaires, les expressions justes et, pour ainsi dire, définitives, bref, ce qu'il fallait pour unir entre eux et rendre saisissants des événements qui avaient déjà été narrés ? Tout est là, et non point dans l'invention (est-ce que Shakespeare ou Molière inventent ?) ou dans la sobriété (elle n'était pas de style alors) ou dans la nouveauté ou la rareté du mot (les trouvailles d'art eussent laissé insensible un auditoire du XII^e siècle). Je dirai plus. Ce défaut de mémoire, qu'on s'est exagéré, dont on a fait un défaut de logique [1], est inhérent au système des récitations, tantôt totales, tantôt partielles, tantôt alternées avec d'autres, selon le caprice des auditeurs. Le reprocher à un poète du XII^e siècle, c'est n'épargner personne. Est-ce que M. Tavernier n'a pas suivi pas à pas ce Turoldus que nul, sauf peut-être M. Bédier, n'a magnifié aussi abondamment que lui ? N'a-t-il pas montré sa patiente érudition s'exerçant (comme plus tard celle de Rabelais) sur de nombreux textes latins, et peut-être ne dédaignant pas d'aller butiner jusque dans les épopées romaines ?

1. Quel éclair de vérité dans ces lignes de M. Weeks, que je prends plaisir à citer : « Assurément il ne faut pas vouloir que tout soit logique et raisonnable dans les anciennes chansons... » (*Romania*, XXXVIII, 20 ; comp. p. 41) !

Mais ce qu'on n'a pu découvrir jusqu'ici chez Turoldus, c'est le sans-gêne d'une composition faite sans choix, ni goût, et je voudrais assurément pouvoir rendre la même justice à notre inconnu.

Je le voudrais, mais je ne le puis plus. On entendra mes raisons. Elle sont de plusieurs sortes. Cet inconnu n'a pas hésité, sans souci de la vraisemblance, ni de l'ordre interne, à se répéter sourdement : cela, on le sait depuis longtemps [1] ; il n'a pas hésité à modifier la suite nécessaire des faits pour modeler son récit sur le récit d'autrui ; il n'a pas hésité à emprunter à un devancier les termes mêmes dont celui-ci se servait pour peindre des héros, qui n'étaient pas ses héros à lui.

Il est vrai que tout l'y engageait. Ce n'est pas d'hier qu'on a noté [2] les analogies impressionnantes des sujets que Turoldus et lui ont traités. Je n'y insisterai pas ici ; toutefois, au cours de mon exposé — et c'est peut-être la meilleure forme de démonstration — j'aurai souvent l'occasion de souligner les tentations auxquelles devait succomber notre inconnu, dont la « matière », s'il ne l'a pas inventée, lui imposait, à chaque pas, de se souvenir d'une œuvre admirable et récente. On m'excusera donc si je renonce, dans la comparaison du texte, à un dédoublement, qui, favorable à la clarté, aurait le grave inconvénient, par là même que je séparerais fonds et forme littéraire, d'affaiblir ma démonstration.

Enfin je dois faire encore une observation préalable. Après

---

1. Voyez notamment l'opération de patience qui a permis à M. Suchier. (*Einl.*, p. XXXI) de supputer le nombre exact de vers repassant une seconde et même une troisième, une quatrième et une cinquième fois dans la *Chançun*. Ce qui est l'exception rare dans *Roland* est ici de pratique constante et fastidieuse. Cf. P. Meyer, *Romania*, XXXII, 598-99. M. Rechnitz lui-même (*op. cit.*, p. VII) est contraint à cet aveu, que « dans aucune autre épopée française ne s'observe au même degré la tendance (*Neigung*) à peindre les mêmes événements à l'aide des mêmes mots » et cela sans souci d'une répétition fastidieuse. Voyez notamment les quatre endroits (vv. 132-40, 1072-81, 1496-1503, 1540-51) où quatre personnages d'âge et de rang différents se préparent au combat.

2. Voyez notamment *Zeitschrift*, XXIX, 681, et *Romania*, XXXIV, 261, note 1.

de multiples expériences je me suis convaincu que l'auteur de la *Chançun* n'avait pas dû avoir sous les yeux une copie de *Roland* pour faire les « mosaïques » qui de place en place décèlent en lui un imitateur patient. Les vers de *Roland*, qu'il a empruntés, ne se rangent pas nécessairement en série ; quand ils sont trois, quatre, cinq même, il est rare qu'ils se suivent dans l'original, comme ils le font dans la copie. S'il s'agissait d'un travail de cabinet, ce serait une objection grave. Mais notre jongleur avait les vers de son modèle dans la tête ; il était accoutumé à les réciter ; ils lui venaient au gré de ses besoins. Cela se déduit, sans grand peine, des descriptions de combat, qu'il a utilisées avec moins de scrupule que tout le reste. De toutes les parties de sa récitation celles-là étaient, assurément, le plus goûtées, trouvaient le public le plus attentif et le plus indulgent ; c'était celles-là qu'on redemandait sans se lasser, dont on supportait la redite sans impatience. Le fait que des vers appartenant à une laisse, puis à une autre laisse de *Roland*, et qui relatent un corps à corps héroïque, se succèdent immédiatement ici, n'offre rien de troublant pour mes conclusions. L'auteur de la *Chançun*, jongleur lui-même, ne devait pas, lorsqu'il récitait *Roland*, dont il nous parle à un endroit (v. 1267)[1], se gêner pour substituer une formule à une autre ; mieux que cela, il devait lui arriver d'embrouiller ces formules qui iront, plus tard, se stéréotypant, qui déjà, vers 1125, tendaient à se fixer, à se sérier, si je puis dire[2], mais dont la variété est encore si grande, du moins

1. L'auteur d'*Aliscans* n'est pas moins bien informé. V. l'éd. Guessard, vv. 138 et 559.

2. J'ai eu la curiosité, pour certaines d'entre elles, de dresser la statistique de leur emploi dans *Roland*. Elle est instructive. Par exemple, après avoir montré un chevalier, qui met en pièces l'armure et l'écu de son adversaire, Turoldus ne manque pas d'ajouter que celui-ci est jeté sans vie à bas de son cheval : *que mort l'abat* (ou *tout* (*il*) *l'abat mort*), dit-il, et la constatation est nécessaire ; mais son instinct artistique (et aussi les exigences de l'assonance) le pousse à varier l'autre moitié du vers ; dans la première partie (de 1273 à 1394, exactement) il y a onze exemples du premier hémistiche déjà cité, (1273, 1279, 1302, 1307, 1334, 1375, 1569, 1579, 1584, 1668, 1894) ; il n'y en a pas deux d'un second hémistiche identique ; j'ai noté six autres exemples, du vers 3357 au vers 3619 ; tous sont complétés par des hémistiches diffé-

dans *Roland*, que la mémoire la plus exercée ne pouvait pas toujours les distinguer et les mettre en leur place.

Et maintenant passons à l'examen du texte de la *Chançun*. Les obligations de son auteur commencent avec l'œuvre, elle-même. Dès les tout premiers vers il semble qu'il se soit souvenu de *Roland*, lorsqu'il évoque la mémoire de son héros :

> ... sovent se combati a la gent paienur [1]
> Si perdi de ses homes les meillurs, etc.

C'est bien le ton de Turoldus et ses expressions (*gent paienur* 2427 et passim) [2]. Mais voici des précisions meilleures. On annonce à Tedbald l'approche d'une flotte sarrazine :

> Franche meisn[i]e, dist Telbald, que feruns ? (46)

De même Roland dit à Olivier, à l'approche des forces sarrasines, numériquement supérieures :

> Oliver frere, cum le porrum nus faire ? (1698)

Et des deux parts, la même préoccupation se manifeste, celle de ne pas encourir un « blasme » (*Cha.* 53 ; comp. *R.* 1063, 1082, 1718). Vivien y insiste ; mais il est, comme Olivier de l'autre part, décidé à demander le secours de Guillaume.

> Cumbatun, sire, (sis) veintrum, *jo te plevis.* (68)

C'est la formule qu'emploie Roland pour réconforter les siens (1058, 1069, 1704), soit qu'il leur promette l'extermination des ennemis, soit qu'il leur fasse espérer la marche en arrière

---

rents (3357, 3364, 3428, 3450, 3468, 3619) ; enfin, dans sept exemples (1204, 1229, 1250, 1287, 1295, 1498, 1534), un premier hémistiche identique : *Pleine sa hanste*, a décidé le poète à modifier la formule précitée pour constituer le second. L'auteur de la *Chançun* ne se donne pas tout ce mal.

1. Je cite l'édition diplomatique de Baist et, pour *Roland*, l'édition diplomatique de Stengel (Heilbronn, 1878).

2. Autre analogie de menu détail. Pour désigner les Sarrasins, les deux textes disent la *gent adverse*. Comp. *Ch.* 103, 161, etc., avec *R.* 2630, 3295.

du gros de l'armée de Charlemagne. En revanche, alors que Roland, du moins au début de l'action, s'est refusé à appeler l'empereur à l'aide, Vivien a, tout de suite, reconnu la nécessité du concours de Guillaume, comme Olivier dans la vieille chanson :

*Od poi compaignie* ne veintrum pas Arabiz | Nos i avum mult *petite compaigne*
*Cha.* 71 *R.* 1087

Cependant Tedbald regarde vers la haute mer (*es altes eigues*); il voit les mâts de vingt mille bateaux [1]. Sans transition, sans un mot d'éclaircissement, cinq cents *trefs* sont dressés par les ennemis; Tedbald demande, alors, à Vivien de monter sur un tertre et de les « surveoir ». Vivien refuse et c'est Tedbald qui va s'assurer de la force numérique et des intentions des envahisseurs [2]. C'est ce qu'Olivier fait aussi dans *Roland* :

Le cheval broche, s(i) *ad le tertre munte.*
*Garde Tedbald* vers la lasse de mer,
Vit la couerte de *barges* e de *nefs*
E de salandres e granz *eschiez* ferrez,
Mire le ciel, ne pot terre esgarder;

O(livier) est desur .I. pui muntez [3]
Guardet suz destre...
Si ueit venir... [4]
Ses granz drodmunz...
Eschiez 7 barges 7 galies 7 nefs... [5]

---

1. *Vint mil uiefs* (151), exagération ridicule. L'épopée nous y a accoutumés. Dans *Roland* on peut dire que *XX mil* est le nombre consacré; il y a vingt mille Francs à l'arrière-garde (vv. 789, 827, 1115, etc.); l'*almaçur* de Moriane commande .*XX. milie ad escuz et a lances* (913); quand on découvre le cadavre de Roland, *XX miliers* de Français se pâment (2416), etc. D'autre part dans la *Chancun* il y a *cent milie* Sarrazins, que Tedbalt découvre du tertre où il est monté (212, 220, etc.), exactement comme, dans *Roland*, il y en a *cent milie* aux vv. 991, 1041, 1440 opposés à l'arrière-garde française, *cent milie* (1911) qui s'enfuient; comme ailleurs il y a aussi *cent milie* Français (842, 2907, 2932). Si l'on peut se fier aux indications sommaires de M. Rennert (*Studien zur altfranzösischen Stilistik*, p. 30), deux seuls exemples du premier de ces deux chiffres (20.000) se retrouveraient dans la geste d'Orange (*Char. Ny.* 269, *Prise Or.* 710).

2. Une fois pour toutes je renvoie à la p. 60 où j'ai justifié ce procédé de « mosaïque », que j'estime qui est bien celui suivi par notre jongleur.

3. *R.* 1017.

4. *R.* 1018-9.

5. *R.* 2624-5. Comp. 2729-30.

De la poür s'en est tut oblie,
*Aual deual(ad) del tertre v(il)* ert [munte
*Vint as Franceis, si lur ad tut cunte.*
Franche meisn[i]e, que purrum (nus) [deuenir ?
*Contre un des noz* ad ben des lur mil.
Ki (ore) ne s'enfuit tost (i) purrad [*mort gisir.*
Alum nus ent [tost] *pur noz vies garir.*
*Cha.* 184-95.

Cum il einz pout, del pui est avalet [1]
Vint as Franceis, tut lur ad acuntet [2].
Contre un des noz en truuerat morz [xv [3]
..... i ueit tant morz gesir [4]
..... por uoz anmes guarir [5]

Mais Vivien repousse ces lâches suggestions. Il réplique à Tedbald ce que Roland dit à Olivier, et c'est à savoir qu'il y va de l'honneur des chrétiens [6]. Cependant les Sarrazins ont aperçu et reconnu Tedbald ; ils se préparent à l'attaquer, lui et ses hommes. Le jour est levé :

*Clers fu li jurz e bels* [*fu*] li matins.
*Li soleil* raed s(i) *est li jurz esclariz*
*Cha.* 232-3

Clers fu li jurz 7 bels fut li soleilz [7]
.....
Esclargiz est li vespres 7 li jurz[8]

Et le combat s'engage. Mais Tedbald et Estormi ont fui, et Vivien prévient loyalement leurs hommes du péril auquel ils

---

1. *R.* 1037.
2. *R.* 1038.
3. *R.* 1930.
4. *R.* 1852.
5. *R.* 1133.
6. Les analogies sont moins littérales ; pourtant, de même que tantôt il était question, des deux parts, du *blasme* qu'il ne fallait pas encourir, ici il s'agit de ne pas « cheoir en viltet » :

Se tu t'en vas...
Crestiente en ert tut dis plus vils
*Cha.* 204-5

Ne France dulce ja cheet en viltet.
*R.* 1064

Dans *R.* c'est donc la France, plutôt que le monde chrétien, qui est en cause (cf. *France en est hunie* 969 ; *Franceis murrunt... a viltiet* 904 ; *Tere major... metrat a honte* 1489). *Crestientet* est réservé à un autre emploi. Voyez 3598.

7. *R.* 1002. Comp. 3345 : *Clers fu li* jurs 7 *li soleilz luisanz.*
8. *R.* 1807.

s'exposent. Libre à eux de s'éloigner aussi; aucun service ne les lie à lui :

*Vus n'estes meus ne io [sui] uostre sire.* Tu n'ies mes hom, ne jo ne sui tis [sire [1]
*Cha.* 303

Mais ces « cheualers gentilz » [2] préfèrent mourir avec lui [3], et c'est en invoquant Dieu des deux parts qu'ils lui affirment leur dévouement jusqu'à la mort [4]. Maintenant, il est d'ailleurs trop tard pour battre en retraite. Comme dans *Roland*, il faut vaincre ou mourir [5]. Vivien a fait depuis longtemps le sacrifice de sa vie [6].

Le premier corps à corps mérite de nous arrêter davantage. Ce n'est guère qu'un centon de vers de *Roland* :

---

1. Les mots sont les mêmes, et, bien qu'ils soient dits dans d'autres circonstances par Ganelon à Roland (318), le rapprochement est légitime.

2. Ainsi dit le neveu de Guillaume à ces braves gens (288); ainsi parle le neveu de Charlemagne aux siens (1854-55).

3. Comp. *Qui ja ne fuierai pur pour de morir* (*Cha.* 293) avec *Meilz voel murir que ja fuiet de camp* (*R.* 2738).

4. De même Roland invoque la divinité, lorsqu'il déclare qu'il ne *faillira* pas à son frère d'armes (1865-6) :

*En cele lei qu. Deus en terre mist* Ait vos Deus ki unkes ne mentit ;
Ne te faudrum tant cum tu serras vifs Oliver frere, uos ne dei jo faillir
*Cha.* 307-309.

5. Vivien regrette, comme Roland, le sacrifice inutile de tant de guerriers; rapprochez 288 ss. de la *Chançun*. Et ces vers ne sont qu'un rappel des vers 2360 ss. où la même pensée est exprimée.

6. Il a fait vœu, on le sait, de ne pas tourner le dos à l'ennemi. Mais ce qu'on oublie, c'est que ce vœu, Roland l'avait fait aussi ; Charlemagne le lui a entendu formuler à Aix :

D'une raisun oï Rollant parler
Ja ne murreit en estrange regnet
Ne trespassast ses humes 7 ses pers.
*Vers lur païs avreit sun chief turnet*
*Conquerrantment si finereit li lers* (2863-7).

| | |
|---|---|
| . . *fiert un paen* sur sa doble targe, | E G. fiert un paien. . . [1] |
| Tute li fent *del un ur desqu'a altre*, | Le cors li trenchet tres l'un costet qu'a [l'altre [2] |
| (E) *trenchât* le braz qui li sist en l'enarme | Son bon espiet li me(n)t en la curaille [3] |
| *Parmi* l'eschine *sun grant espie* (ms. [espee) *li passe*, | Sun grant espiet parmi le cors li mist [4] |
| | Parmi le piz sun espiet li mist fort [5] |
| | . . . . . parmi le cors li passet |
| Tut estendu *l'abat mort en la place*, | . . . l'abat mort el chemin [7] |
| *Crie Munjoie, ço fu l'enseigne Charle*. | Munjoie escriet : c(o) est l'enseigne [Carlun [8] |
| *Cha*. 321-27 | |

Et un peu plus loin, mais, cette fois, c'est de Girard culbutant Estormi qu'il est question :

| | |
|---|---|
| *L'escu li fruilte* [9] (*e*) *le halberc li rumpi* | L'escu li frent ꝛ l'osberc li derumpt [10] |
| *Pleine sa hanste del cheval l'abati ;* | Pleine sa hanste del cheual l'abat [mort [11] |
| Quant l'out a terre *un curteis mot li* [(*ad*) *dit*. | . . . . . curteisement a l'emperere a [dit [12] |
| *Cha*. 419-22 | |

1. *R*. 1297. Formule usuelle, alternant avec *vait le ferir*.
2. *R*. 1667.
3. *R*. 1271. Comp. 1278 : *Trenchet li le coer*... ; 1327 et 1372 : *Trenchet le cors*... ; 1333 : *Trenchet l'eschine*...
4. *R*. 1248.
5. *R*. 1947.
6. *R*. 1272.
7. *R*. 1250 ; comp. *en la place* 1108, surtout *Que mort l'abat en une uoide place* 1668.
8. *R*. 1234.
9. Corr. *freint* ou *fruisset* (Suchier ; *froisse* Rechnitz).
10. On pourrait écrire toute une petite dissertation sur les formules qu'emploie l'auteur de *Roland* pour exprimer cela. Il y met autant d'adresse, sinon davantage, que dans les tours qu'on a vu plus haut (p. 60, n. 2) servir à exprimer le geste du vainqueur abattant le vaincu de son cheval. *Freint* est le plus usuel des termes employés pour l'écu et *rompt* (*-pit*) pour le haubert (1199, 1263, 1276, 1283, 1292, 1314, 1354, 1532, 1576 et, dans l'épisode de Baligant, 3361, 3425, 3448-9, 3465 (*fruisset*), 3466, 3570). Mais il y a aussi *desclot* (1199), *descomfist* (1247), *desmaille* (1270), *desaffret* (3426), pour désigner la fracture du haubert. Cette variété, notre jongleur en fait fi.
11. *R*. 1204. Comp. 1229, 1250, 1295, etc. C'est de style dans *R*.
12. *R*. 3823. Comp. 1164.

Mais voici Girard, qui, après être rentré dans la mêlée, s'attaque à un Sarrazin :

| | |
|---|---|
| quant parti [*a esforz*] | laiset curre a esforz. |
| Vint a (la) bataille, *si cum il plus tost* [*pout*, | Vait le ferir li quens quanque il pout[2] |
| | . . . . . |
| Fert un paen sur la broine *de sun dos* | Tute l'eschine li desevret del dos, |
| *Parmi l'eschine* li mist *l'espee* (*tut*) *fors*[1] | Od un espiet l'anme li getet fors |
| *Enpeint le ben si l'ad trebuche mort.* | Empeint le ben. . . . . |
| *Cha.* 435-9. | . . . del cheval l'abat mort[3] |

Cependant Vivien voit faucher « la compaigne bele del mielz de France » ; il s'en désole

| | |
|---|---|
| . . . . . tire sun chef e sa barbe, | Tiret sa barbe. . . . . |
| Plure de ses oilz. . . . . | Plurent des oilz[4]... |
| *Cha.* 477-8. | |

Il constate le « grant damage »[5] ; il parvient à rallier et à grouper trois cents hommes[6] ; il les réconforte et les anime de son mieux : « Ah, disent-ils, s'il erent [bestes] — D'ui a un meis nes auriuns tuez. » Et alors, d'assez gauche façon, Vivien réveille en eux les souvenirs du foyer, si naturellement amenés dans *Roland*[7].

---

1. Ce vers rappelle le v. 325 précité (= *Rol.* 1947 à peu près littéralement). Il est répété, avec une variante, 786 ; comp. encore 1839. C'est un tour très usuel dans *R.* (1248, 1266, 1271, 1285, 1301, 1306, etc.).

2. *R.* 1197-8.

3. *R.* 1201-4. On remarquera qu'il n'y a pas de « mosaïque » et que sauf deux vers omis ici, la même suite s'observe des deux côtés. Le v. 437 de la *Chançun* semble plus directement une altération du v. 1201 de *Roland*. *A esforz* (435) est une correction de Suchier. On en voit la source !

4. *R.* 2414-5. Comp. 2943.

5. Comp. *R.* 1340.

6. Comp. le vers où il s'adresse à eux (503) à celui (1854) où Roland contemple les cadavres de ses compagnons : *Seignurs baruns*, pur amur *Deu*, *merci* | *Seignors barons*, de vos ait *Deus mercit*.

7. *R.* 820-21 : *Dunc le remembret des fius z des honurs — z des pulcele*[*s*] *z des gentilz oixurs*. Mais la ressemblance est lointaine, et, à part la mention des « moillers » (582), les termes diffèrent. M. Suchier (*Zs.*, XXIX, p. 676, note) a rapproché de ces passages des vers d'*Aymeri*. La *Chevalerie Vivien* a à peu près littéralement reproduit ce passage de la *Chançun*.

Au loin les plaines se couvrent de Sarrazins, sans cesse plus nombreux [1]. Vivien songe à demander le secours de son oncle. Comme Roland il a trop tardé, et sa démesure lui sera aussi funeste qu'au neveu de Charles. Mais si l'on peut concevoir que Roland fonde encore un espoir sur le retour de l'empereur, qui n'est pas trop éloigné de Roncevaux pour entendre son cor, on doit sourire de cette pensée tardive de Vivien, dont l'oncle est à Barcelone et qui, des frontières de la Bretagne [2] lui envoie, à l'heure suprême, un messager. C'est le cas de répéter, avec M. P. Meyer, que le rimeur n'a nul souci de la géographie, et d'ajouter qu'il n'a pas davantage le respect des vraisemblances littéraires.

Mais voici qu'à ce messager Vivien (pourquoi?) rappelle ses exploits tout au long; il lui parle de *Turleu le rei* et de la mort de *Raher* (lis. *Rabel*), un *mien fedeil*. Ce Rabel vient tout droit de *Roland* [3], et j'ai à peine besoin de mentionner l'hypothèse inverse [4]. Le rimeur a embrouillé ce qui est clair chez Turoldus, où Rabel tue le Sarrasin Turleu; il estropie le premier nom et introduit assez bizarrement le second ; il est coutumier de ces confusions.

Girard s'éloigne; il n'a pas fait un bien long chemin qu'il est déjà contraint de défendre sa vie ; la chaleur, aussi, l'accable :

Grant fu li chaud... Granz est li calz [5]
*Cha.* 708.

Vivien, resté seul, oppose à ses adversaires une défense glorieuse :

---

1. Quelques faibles analogies peuvent encore être relevées entre les vers 606 ss. de la *Chançun* et les vers 1018 ss. de *Roland* ; voyez notamment le *brunor* (corr. Th. Muller, Paris) du v. 1021 de celle-ci, que rappelle le *burnient* du v. 609, le *Cuverz en sunt li ual* de *R.* 1084 et le *Ne seit couerte* ... de *Cha.* 608; le v. 1038 de *R.* et le v. 613 de *Cha.*

2. J'adopte ici l'hypothèse de Suchier dans son édition, p. LII. Je ferai pourtant observer qu'il exagère l'importance des mots *ez aluez* (676). On les retrouve, par ex., dans *Gormond* 435 : *les aloes Saint Valeri*, et ailleurs.

3. V. 3352 ss.

4. *Zs.*, p. 665. M. Willy Schulz se proposait de généraliser cette thèse et de démontrer la dépendance de *Roland* ! Voyez *Zs. f. fr. Sp.*, XXXV, p. 69.

5. *R.* 3633.

Dient paien : Ja nel verrum vencu — Paien dient.....
*Cha.* 762. — Ja n'ert vencut..... [1]

La situation, en apparence, est la même des deux parts, et pourtant, quelle différence ! Les Sarrazins savent, dans *Roland*, que Charles est averti ; les sonneries de ses *graisles* ont répondu à celles de l'olifant. Ici, rien de pareil, et le découragement des ennemis n'est nullement justifié. Pourtant ils fuient, mais après lui avoir lancé les derniers traits :

Tant li lancerent guivres e tren- — Lançuns a lui.....
[chanz darz — Et il si firent darz 7 wigres asez [2].
*Cha.* 769.

C'est ici que s'intercale l'épisode du *barbarin*. Il a dû singulièrement plaire au rimeur inconnu (comme l'épisode de l'attaque de Vivien, dirigée contre un des siens, à l'auteur de la *Chevalerie Vivien* [3]) puisqu'il l'a répété deux fois. Mais avec quelle gaucherie ! Dans *Roland*, il est parfaitement justifié. Il s'agit de ce Sarrazin qui, feignant la mort, épie le héros, le voit « pâmé sur l'herbe verte » et essaie de lui arracher ses armes en l'insultant (2274 ss.). Ici on ne sait, la première fois, d'où arrive cet ennemi (772 ss.) ; la seconde fois, il accourt comme la première « entre ses quisses [il] out un grant destrer » (917 ; comp. 773) ; la troisième, il n'est autre que Desramé, et se heurte à Guillaume ; mais dans l'un et l'autre cas l'emprunt est manifeste, et tantôt Vivien, tantôt Guillaume l'abattent ; dans le 3e épisode, on lui adresse les mêmes objurgations que dans *R*.

Ultre lecchere, maleeiz [4] Barbarin.
.....
A glut lecchere, cum fus unc tant ose — Culvert paien, cum fus unkes si os [5].
.....
*Cha.* 788, 1964.

---

1. *R.* 2146, 2153.
2. *R.* 2154-5.
3. Voir *infra*, p. 82, n° 1.
4. *malueis* (ms.).
5. *R.* 2292. Ce *culuert paien* aurait-il inspiré, par antiphrase, le *culuers Franceis* du *Coronement Loois* (833, 1101) ?

Mais combien peu cette dernière exclamation, dans la *Chançun*, se justifie ! Desramé est « couché sur l'herbe », au lieu que ce soit Roland ; il se lamente, et ne menace pas. Gui le voit « travailler sur l'erbe » et c'est lui que son oncle traite de *lecchere*, on ne sait vraiment pourquoi (1964); quitte à l'approuver dix vers plus loin (1975). Tout cela manque de logique et de vérité.

Les mêmes observations pourraient s'appliquer aux scènes suivantes. La prière de Vivien mourant contient de lointains ressouvenirs de celle de Roland (et aussi de Charles); elle fait, d'ailleurs, suite à l'épisode du *barbarin* des deux parts [1].

Cependant un dernier assaut est tenté par les païens; ils ne peuvent entamer la brogne du héros, pas plus que dans *Roland* ; ici c'est Veillantif, le coursier fidèle qui est « en xxx lius nafret » [2]; là, c'est le héros lui-même qui, quoique blessé en « vint lues », se redresse « cum hardi sengler » [3].

A la fin il cesse la lutte, et, comme Roland, il parcourt une dernière fois le champ de bataille. Mais alors que le neveu de Charlemagne reste « maître du champ » (2064 ss.), Vivien est serré de près par les ennemis. Le texte nous instruit mal des péripéties qui précèdent sa mort. Nous voyons les Sarrazins, qui le prennent « durement à haster » et le couvrent de « darz » et de « guivres ». Mais, déjà dans la laisse précédente, il n'avait pu garder l'eau de la mer qu'il était allé boire pour étancher sa soif :

Sailli li est (arere) de la boche e del .....
[nies. ..... li oil li sunt trublet

---

1. Comp. *tum defent, pere* (807) avec *Veire paterne, hoi cest jor me defend* (*R.* 3100).

2. *En XXX lius* (2160) détruit le vers dans *Roland* ; si on lit *XX*, le vers est juste. Le prototype de la *Ch.* avait-il *XX* ?

3. La comparaison préférée de Turoldus est celle du lion (et du léopard). Voyez les vv. 1111, 1888 ; celle du sanglier se retrouve dans *Aliscans* (voyez Rennert, *St. z. altfr. Stilistik*, p. 49 ; toutefois 1719 *leupart* comme dans *R*). Le vers 1111 de *R.* a eu une singulière fortune. Il a passé tout entier dans *Aliscans* (344), dans *Troie* (15558), dans la *Ch. d'Antioche* (II, 912) ; comp. encore les vers 186-7 du *Cor. Looïs* où il est délayé.

Grant fut l'anguisse, les oilz li sunt [troblez. Ne loinz ne pres ne poet uedeir si [cler [1]
Dunc ne sout veie tenir ne esgarder.
*Cha.* 865-7.

La laisse suivante éveille d'autres soupçons. Elle est en *-an* ; or, dans le récit de la mort de Roland, il est deux laisses qui ont cette même terminaison commune [2], et plusieurs vers de suite nous offrent ici et là les mêmes mots-assonances [3], ce qui peut difficilement être dû au hasard. D'autres coïncidences sont à relever. C'est d'abord Vivien errant, comme Roland, dans la plaine.

Vivien eire a pe par mi le champ Rollanz s'en turnet par le camp [4]...
Chet lui son healme sur le nasel ..... le helme li embrunchet [5].
[deuant.
*Cha.* 883-4.

Sa mort est proche :

La sue mort le uait mult destreignant. La sue mort li va mult angoissant [6].
*Cha.* 891.

Lorsqu'il est tombé, pour ne plus se relever, le poète le plaint :

Ço fu damage quant si prudome chet. Or est grand doel quant l'arcevesque [chiet [7].
*Cha.* 922.

Cependant Guillaume, qui a appris le désastre, est hésitant.

---

1. *R.* 1991-2.
2. Laisses 167 et 176 (éd. Th. Müller).
3. Les vers 2228-32 sont à considérer. Les mots-assonances sont *avant-sanc-camp-avant-angoissant*. Dans la *Chançun*, *champ* précède, il est vrai, un peu (883) ; *avant* et *sanc* se suivent (888-9) ; le dernier vers de la laisse (891) a *destreignant*, mais tout le reste du vers est semblable à 2232 de *Roland* (voir dans le texte).
4. *R.* 2184.
5. *R.* 2019 ; comp. 3504-5.
6. *R.* 2232.
7. *R.* 2082

Sa femme essaie de le réconforter. Elle lui confie son neveu ; s'il ne le ramène pas d'une expédition devenue nécessaire, il ne goûtera plus ses caresses [1]. Dans tout cet épisode, l'auteur suivait une autre source, qu'on retrouve utilisée, d'ailleurs, dans *Aliscans* ; il a simplement répété deux fois ces préparatifs d'une nouvelle campagne, et il a envoyé trois fois, au lieu de deux, Guillaume contre les Sarrazins. L'armée réunie par Guillaume s'ébranle ; elle est bientôt en présence des ennemis (car les distances n'existent pas ici). En quelques vers le poète résume la défaite. Il reste en tout « trois écus » sur le champ de bataille. C'est d'abord Girart; il est, comme Vivien [2], blessé en trente lieux :

Crie et husche quant la mort l'apro- [cad. Ço sent Roll. que la mort li est pres [3].

*Cha.* 1141.

Les païens, encore une fois, s'enfuient sans ombre de raison :

les vint fuient del val Paien s'en fuient, puis sil laisent es- [ter [4].
. . . . . .
Respunt Girarz : Sire, laissez (co) ester.

*Cha.* 1143 et 1149.

Il ne veut pas qu'on l'emporte à cause de ses « granz plaies » [5], mais qu'on le hisse sur un cheval, lui donne une gorgée de vin et l'envoie, une dernière fois, à l'ennemi. Guillaume lui rend ce service [6]. Puis vient l'épisode du troisième *barbarin*, dont je me suis déjà occupé. Ce personnage n'a pas eu meilleur sort que les deux autres :

---

1. *Ne girras mes entre mes bras* (1035). C'est ce dont Olivier menace Roland, fiancé de sa sœur : *ne jerreiez ja mais entre sa brace* (1721). Comp. encore 1022 avec *R.* 1362.

2. *En trente lius...* Comp. *Rol.* 2160 : *en XXX lius nafret*, et voyez la note 2 de la p. 69. De même les *wigres* et *espiez* de *R.* (2155-6) reparaissent ici : ... *par mi le cors d'espeiez et de darz* (1140).

3. *R.* 2259.

4. *R.* 2162.

5. Voy. *R.* 2173 : *En ses granz plaies...* ».

6. Comparez le v. 1169 de la *Chançun* avec le v. 2391 de *R.* (le *chef* qui pend *sur senestre* là, qui est *enclin* ici) ; lointain ressouvenir peut-être.

(E) fier le paien de sur le tuenard, Par grant vertu si l'est alet ferir [1],
Enpeint le ben, par grant vertu l'abat .....
*Cha.* 1222-3. Empeint le ben..... [2]

Nouveau retour à Barcelone. Nous nous éloignons forcément de Turoldus pour revenir à la vieille légende de Guillaume [3]. L'épisode de Guiot est également traditionnel dans celle-ci. Desramé est vainqueur (1679), et pourtant, sans rime ni raison, nous voyons les Sarrazins en pleine déroute, Desramé blessé et abandonné par les siens (1854, 1861, 1877). Où chercher l'explication de cette contradiction dans le récit? Dans *Roland*, je crois. Car Roland est vainqueur; tous ses compaignons sont morts; lui-même va succomber; mais il reste maître du champ; il le reste parce que les Sarrazins savent que la vengeance est proche, et peut-être entendent-ils déjà les sonneries de clairon de la grande *ost* de Charlemagne [4].

Guillaume va tenter un dernier effort; pendant que Guiot va se réconforter dans le *maisnil*, lui, tient tête à l'orage :

Li quons Willame, quant il les ueit [uenir, Li quens Rollanz, quant il les ueit [uenir [5].
Crie Munjoie, sis vait tuz enuair .....
*Cha.* 1799-1800. En la grant presse les vait tuz [enuair

1. *R.* 1246.

2. *R.* 1249 et *passim*.

3. Toutefois de-ci de-là on perçoit encore un écho de *Roland*. Voyez le v. 1395, qui semble avoir été fait des vers 3398-99 de *R.* (dont les assonances ont survécu); comparez encore 1631 ss., avec *R.* 3537-9. Lorsque Guillaume rapporte, en travers de sa selle, le cadavre de son neveu Guichard, Guibourc, si vaillante qu'elle soit, a un moment de faiblesse : elle regarde ce pauvre corps exsangue, ce visage « troble », cette langue paralysée, ces yeux « turnez ».

Sur le mentun li enbrunchat sun [halme Paien i ba[i]ssent lur chef et lur men- [tun,
Lor helmes clers i suzclinent enbrunc
*Cha.* 1300. *R.* 3273-4.

4. Le poète a bien essayé d'expliquer cette fuite (voyez les vv. 1786-7); mais l'allusion à la venue de Guillaume n'a pas de sens. Guillaume ne viendra pas; il est venu et a été défait. Il ira en France chercher du secours; mais c'est être bien circonspect que de s'enfuir en prévision de cela!

5. *R.* 2124.

6. *R.* 2129.

Puis c'est la débandade des païens [1] (1854 et 1864 [2]). Guillaume *chevalchet par le camp* [3]; son neveu Guiot le suit à pied, de même que dans *R.* le héros aperçoit l'archevêque privé de son cheval (2138). Mais de nouvelles analogies nous pressent; je veux parler du combat avec Desramé :

| | |
|---|---|
| Willame fiert le paien en le healme, | Si fiert N. en l'elme principal, |
| L'une meite l'en abat sur [la] destre, | L'une meitiet l'en fruissed... [4] |
| Del roiste colp s'enclinat vers [la] tere | Granz fu li colps, li dux en estonat [5] |
| E enbraçad del destrer (le) col e (les) [rednes | De son destrer le col en enbraçat [6] |
| | ..... |
| Al trespassant le bon cunte Willame | Trenchet la coife entresque a la [char [7] |
| Tute la quisse li trenchad (de) sur la [sele | Jus a la tere une piece en abat [8]. |
| (E) de l'altre part chiet li bucs a la [terre. | |
| *Cha.* 1919-25. | |

Desramé est abattu. Alors il adresse à son cheval un discours, qui rappelle ceux de Guillaume à *Bauchant* dans *Aliscans* [9] (504 ss.; 656 ss., etc.), mais surtout celui de Roland à son épée. Car c'est dans *R.* que, semble-t-il, l'auteur de la *Chançun* a pris quelques-uns des détails de cette longue plainte :

| | |
|---|---|
| Ha Balçan, *bon* destrer, *tant mar fus-* [*tes!* | E Durendal, bone, si mare fustes ! [10] |
| Vostre gent cors (e) voz riches am- [bleures | ..... |

1. 1839 rappelle étroitement le v. 3363 de R.
2. Comp. *R.* 2460-62.
3. 1879; comp. *R.* 3463 : *Li amiralz chevalchet par le camp.*
4. *R.* 3432-3.
5. *R.* 3438.
6. *R.* 3440.
7. *R.* 3436. Est-ce un simple hasard qui a fait substituer *coisse* (*quisse*) à *coife* ?
8. *R.* 3437. Sauf l'ordre dérangé, tous ces vers se suivent à peu près dans *R.* comme dans la *Chançun.*
9. C'est Aerofle qui, dans *Aliscans*, est privé de son coursier par Guillaume (éd. Guessard, v. 1313 ss.).
10. *R.* 2304.

La me portas v ma cuisse ai perdue ;
*Tantes batailles* sur vus *ai vencues* ;
Meillur cheual n'ad sur (*sic*) les [nues.
Paene gent en auront grant *rancune*.
*Cha.* 1941-6.

. . . . . .
Tantes batailles en camp en ai ven- [cues [1]
. . . . . .
. . . . . par doel e par rancune [2].

Cependant (et nous voici dans la seconde partie de la chanson) Guillaume erre sur le champ de bataille. Il trouve, enfin, Vivien couché près d'une fontaine. C'est ainsi que Roland a trouvé l'archevêque (2246) :

Ses blanches mains croisies sur le [flanc.
*Cha.* 1990.

Cruisiedes ad ses blanches [mains], les [beles [3]

Il se prend à regretter cette chère victime :

Puis *regrette tant dolerusement* [4] :
Vivien *sire, mar fu tun hardement*,
Tun vasselage, ta pruesce, tun sen.
*Quant tu es mort*, mes n'ai [jo] bon [parent;
N'auerai mes tel en *trestut mun vi-* [*uant*.
*Cha.* 1995-9.

Mult dulcement a regreter le prist :
Sire cumpaign, tant mar fustes har- [diz [5]
. . . . . .
Quant tu es mor[z] dulur est que jo [vif [6].

Mais, cette fois, c'est à Charlemagne que pense le rimeur inconnu, qui nous a laissé la *Chançun*. La désolation du vieil empereur lui a dicté la pensée et, en partie, les termes de celle qu'il attribue à Guillaume : *juvente bele*, dit celui-ci, et Charles avait dit : ... *prozdoem, juvente bele* [7]. Mais Vivien se ranime et

1. *R.* 2306.
2. *R.* 2301.
3. *R.* 2250. Le vers suivant dans *Cha.* est *Glut, dit Willame, de ta raisun n'ai cure* ; il rappelle, au moins par des consonances, la fin du v. 2305 de *R.* (*de uos n'en ai mais cure*).
4. Comp. le v. 2015 : Dunc le regrette *dulcement* e suef.
5. *R.* 2026-7.
6. *R.* 2030.
7. *Cha.* 2000. Comp. *R.* 2916.

fait son *mea culpa*. Il nous faut rebrousser chemin et ressusciter Roland :

*Deus, mei*[e] *colpe* des l'ore que fu [nez
Del mal que ai fait *des pecchez* e de [lassetez.
*Cha.* 2042-3.

Deus meie colpe..... [1]
De mes pecchez, des granz 7 des me- [nuz [2]

Vivien meurt. Guillaume reste en face de cette chère dépouille, et se met à pleurer. Hélas ! de nouvelles attaques le forcent à faire trêve à son deuil et à se défendre. Il doit renoncer à emporter le corps de son neveu. Guiot est jeté à bas de son cheval et fait prisonnier sous les yeux de Guillaume impuissant. Le désastre est complet [3]. Le héros va avoir un dernier combat à soutenir. C'est avec Alderufe. Celui-ci admoneste son adversaire et l'engage à se convertir à Mahomet. Le comte s'en indigne; puis ils en viennent aux mains (ce qui donne lieu à des répétitions fastidieuses [4]); encore ici les réminiscences de *R.* ne sont pas rares :

Tut premereins sur ses pez salt sus
Li quons Willame, si est sure coruz
*Cha.* 2139-40.

Isnelement le ber resailit sus
..... puis si li est corut [5].

Guillaume blesse Alderufe et le jette à bas de son cheval, dont il s'empare :

Quand saisi ad l'arcun, (li bers) si [muntad sus,
Si l'ad broche des esperuns aguz.
*Cha.* 2151-3.

Brochet le bin des aguz esperuns [6].

---

1. *R.* 2369.
2. *R.* 2370.
3. Le comte est resté seul sur le champ de bataille : *Morz sunt Franceis...* (2091); comp. *R.* 1726 : *Franceis sunt morz.*
4. Le vers 2145 est la répétition partielle du v. 1924 ; comp. 2147 avec 1925.
5. A propos de *saillir*, v. la note de Züchner, op. cit., p. 32, qui dit n'avoir trouvé *(re)saillir*, dans ce sens, que dans *R* (2085-6).
6. *R.* 1530. Comp. *R.* 1225, 1245, 1506, 1944, 3353; *Coron. Looïs*, 1208, 1229.

La suite n'est guère qu'une répétition assez fade de l'épisode de Desramé vaincu, désarçonné, blessé et regrettant la perte de son coursier. Puis vient le retour, si accidenté, de Guillaume à Orange. Ici, la tradition reprend ses droits. Pourtant les réminiscences ne sont pas rares. C'est ainsi que Guillaume va frapper Corbaran :

| | |
|---|---|
| Si vait ferir Corberan d'Oliferne | Si uait ferir [1] ... |
| L'escu li freinst, (e) le halberc li de- [serre, | L'escut li freint ꝛ l'osberc li de- [rumpt [2]. |
| Pleine sa hanste l'abat mort a tere | ..... |
| *Cha.* 2299-301 | Pleine sa hanste l'abat mort des ar- [çuns [3]. |

Et lorsque, rentré enfin dans son château, Guillaume se voit interpellé par Guiborc : *qu'as tu fait de ta gent*, etc., on ne peut pas ne pas se ressouvenir de la laisse 211 de *Roland* et des remords de Charlemagne.

Mais nous arrivons à l'épisode de la visite à Louis ; les analogies manquaient ici ; elles ne se manifesteront plus que sur le champ de bataille, où l'imagination de notre rimeur est à court, et où il trouve plus aisé de puiser dans l'arsenal descriptif de son devancier [4] :

| | |
|---|---|
| Dient Franceis : pur l'alme(s) a noz [peres | Dient Franceis [5]..... |
| | Fier de [ta] lance et jo de Durendal [6] |
| Tant i ferum de lances e d(es) espees, | ..... |
| Apres noz morz en ert France dotee. | L'enseigne Carle n'i devum oblier ; |
| A icel mot fu Munjoie escriee, | A icest mot s'unt Franceis escriet... |

1. *R.* 1531 ; de même, 1575.

2. *R.* 1532.

3. *R.* 1534 ; observez que les vers se suivent des deux parts.

4. Je n'insiste pas sur telle ou telle coïncidence de détail. Voyez, par exemple, les vv. 2635-37 (préparatifs de l'empereur) et comparez *R.* 2613, 2623. Le v. 2665 *ne place unques Deus* fait chanter dans la mémoire le *Ne place Deu ne ses sainz ne ses angles* (1089, 3718) de *R.* Comp. encore *quant l'albe pert* (2717) avec *quant primes pert li albe* (*R.* 2845).

5. *Dient Franceis* introduit onze vers dans *Roland* (278, 334, 1047, 1501, 1536, 1609, 1669, 3275, 3299, 3343, 3358); je le relève, à cet endroit de la *Chançun*, 3 fois en 150 vers (2784, 2901, 2934).

6. *R.* 1120.

L'enseigne Charles de France l'empe- [rere.
Beissent les lances, as paiens se ius- [terent.

*Cha.* 2934-9.

Ki dunc oïst Munjoie demander [1]
. . . . . .
Francs et paiens as les uus ajustez [2]

## II

Je ne sais si je m'illusionne. Mais des analogies littérales portant sur plus d'une centaine de vers, les uns isolés, les autres groupés en séries, ne paraîtront à aucun de mes lecteurs l'effet du hasard. Il n'y a pas, d'ailleurs, que ces analogies ; il y a les motifs épisodiques eux-mêmes. Les uns sont communs à toutes les versions de la tragique aventure de Vivien ; je n'y insiste pas. Les autres ne se retrouvent que dans la *Chançun* ; or, parmi eux, il en est qui n'ont demandé aucun effort d'imagination à l'auteur de celle-ci ; il en est qu'il eût fait sagement de ne pas introduire. La demande de secours de Vivien, l'inquiétude et la fuite des païens vainqueurs sont de ceux-là. On les a vus justifiés admirablement dans *Roland* ; ici ils ne sont nullement plausibles. De même les regrets arrachés successivement à deux rois païens par la perte de leur coursier n'ont pas l'opportunité et ne produisent pas l'effet des adieux de Roland à son épée, d'où ils descendent en droite ligne. Ajoutez la triple répétition de l'épisode du *barbarin*, chaque fois suivi du petit discours indigné de celui qui remplace ici Roland moribond. Ajoutez la mention inutile de Rabel, le détail répété deux fois de Tedbalt (et des Français) montés sur le tertre, et, comme Olivier, se rendant compte de l'impossibilité de vaincre. En fait, le procédé réduplicatif est constant ici. S'il se limitait à l'insistance sur l'idée dans trois laisses successives, où il arrive que Turoldus lui-même se répète à peu près littéralement, ne modifiant que le mot-assonance, les vers du début ou de la fin, je n'y prendrais point garde. Mais non ; le simplisme de notre anonyme est plus accommodant. Il n'hésite pas à mettre, vingt vers plus

1. *R.* 1179-81.
2. *R.* 1187.

loin, dans la bouche d'un messager ce qu'il a déjà dit sous une forme subjective (voyez vers 12-18 = 38-44); il raconte imperturbablement deux fois l'épisode du *barbarin* qui attaque à l'improviste Vivien et le blesse, et cela à 125 vers d'intervalle (772 ss., 916 ss.); il replace dans la bouche de Girard, sans y changer quoi que ce soit d'important, les 25 vers constituant l'essentiel du message que lui a confié Vivien (650-64 et 678-87; 977-1001)[1]; il nous montre la même chaleur accablante assoiffant Viviente Girard (708 ss.; 836 ss.); il fait redire deux fois, en partie, la même oraison à Vivien mourant (799 ss.; 896 ss.); il se sert à peu près des mêmes mots, ne variant que l'assonance, et cela partiellement, pour décrire le secours tardif que Guillaume porte à Girard, puis à Guischard (1133 ss.; 1175 ss.); encore n'avait-il, on l'a vu, pas pris la peine d'inventer ces quelques vers; il les avait simplement découpés dans la chanson de *Roland*; c'est à celle-ci qu'il emprunte deux des quatre vers, à l'aide desquels il décrit les dernières palpitations de la vie animale chez Girard (1167-70); mais comme il est extrêmement économe de sa peine, il estime que ces vers seront d'un bon placement, lorsqu'il nous montrera Guischard mort déjà depuis quelque temps et qu'on retire de la selle du cheval de Guillaume, pour le déposer sur le sol (1297-1300)!

En somme (et sous réserve d'autres imitations qui nous échappent) on doit admettre que notre anonyme avait dans la tête de nombreux vers de *Roland*, que ses récitations lui avaient rendus familiers; il les enchâssait au hasard du souvenir et au petit bonheur de l'occasion dans un récit remanié par lui[2],

---

1. Le vers 658 est omis; sans doute le scribe était distrait.

2. Je dis : remanié, sans prétendre me prononcer sur la question de savoir s'il y a eu une chanson plus ancienne, offrant à peu près le même déroulement (pour certains épisodes — voir *infra* — cela semble assuré). M. Suchier, qui est de tous nos confrères celui qui a le plus minutieusement scruté ces 3553 vers, suppose (mais que ne suppose-t-il pas!) « que *Rainoart* (*c'est-à-dire les vers 1984 et ss.*) a été composé pour servir de suite à un autre *Vivien*, à un *Vivien* plus fortement remanié, donc moins ancien » (*Zs. f. r. Ph.*, XXIX, 677); il essaie d'expliquer ainsi certaines contradictions entre les deux parties de l'œuvre, en quoi il se donne, à mon sens, une peine inutile. Il est vrai qu'ayant conféré à l'auteur des talents exceptionnels,

allongé ou raccourci arbitrairement, selon le besoin de son commerce. Ces vers provenant de plusieurs sources devaient aussi provenir de plusieurs lieux, et peut-être de plusieurs temps. C'est ce qu'on perd de vue en s'appuyant sur l'une ou l'autre rime [1] pour tirer des conclusions tranchantes. Il arrivait aussi qu'à cent vers d'intervalle, le jongleur dît blanc et noir. L'auditoire auquel il s'adressait ne devait pas s'en offenser ; lui-même n'avait aucun scrupule, par exemple, à tuer, puis à ressusciter un héros, comme l'auteur de tant de romans-feuilletons [2] ! Qui donc lui aurait reproché d'avoir appelé *Balzan* (var. *Balcan* ; comp. 1547 avec 1556) le cheval confié à Guiot par

---

et notamment lui ayant reconnu « eine bewusste Kunst und eine feine psychologische Wahrheit » (*Einl.*, p. XXXV), il devait bien le disculper d'étourderies aussi criminelles que celles qu'on relève dans la *Chançun*.

1. Par exemple *ā* : *ē* n'assonerait que dans la 2e partie ; toutefois (voyez Suchier, *Zs. f. r. Ph.*, XXIX, p. 642, note 3) on est contraint à des corrections pour établir cette démarcation sans intérêt. De même qu'importe si d'une part *Vivien* assone en *ie* et, d'autre part, en *ā* ! C'est à débattre avec le jongleur de 1130, qui, s'il pouvait nous entendre, serait sans doute bien surpris. Dans la 1re partie, Guillaume est à Barcelone, dans la 2e à Orange. Je n'en disconviens pas et je ne m'en émeus pas non plus. Chez Victor Hugo (et encore) je serais choqué de noter une telle négligence ; mais chez le rimeur dont nous nous occupons ! En revanche on néglige des analogies tout aussi significatives. A propos des vers 1720 et ss. (donc de la première partie), M. Weeks déclare que « tout le monde reconnaîtra une altération postérieure et le raccommodage le plus grossier. En effet *ce passage cadre parfaitement avec la rédaction D et ne peut venir que de là* (*Romania*, XXXVIII, 2). » Il est, en effet, bien fâcheux qu'ici les deux versions coïncident. M. Suchier a éprouvé ce déplaisir. Et comment s'est-il tiré d'affaire ? En recourant à des amputations qui ont varié avec ses scrupules : « Als unecht in Abzug zu bringen », écrit-il bravement (*Zs. f. r. Ph.*, XXIX, p. 643). Il a d'abord écarté les vers 1711-28, puis 1707-28, ou plus exactement 1707-25 (car il conserve 1726-8, qu'il numérote 1729-31 et qu'il corrige arbitrairement). Voulez-vous encore un fait ? M. Weeks retrouve au vers 2311, donc dans la 2e partie, la grande bataille livrée sous les murs d'Orange déjà mentionnée aux vers 665-75. On pourrait en tirer argument pour reconnaître l'identité des souvenirs de celui qui écrit. Mais, cela contrarierait son système, il n'y prête pas attention. Remarquez qu'il s'agit d'un événement important, faisant partie d'une œuvre perdue ; la mention répétée n'en a que plus de prix.

2. Voyez Bédier, *Légendes épiques*, I, 307 ss.

sa tante Guiborc et aussi la monture du roi Deramed, que ledit Guiot enfourche après, au risque de créer une inutile confusion ? Qui se serait souvenu, lorsqu'il met Alderufe en face de Guillaume au vers 2095, que ce même personnage avait, jadis, dans une énumération aussi fantaisiste que celle des aïeux de Ruy Gomez, été nommé au vers 376 parmi les Sarrazins tués par Vivien ? Est-ce que l'auteur de *Roland*, homme autrement doué et sûr de ses effets, ne tue pas et ne ressuscite pas un personnage, à 60 vers d'intervalle [1] ? Et si l'auteur d'*Aliscans*, qui n'est pas le premier venu, a eu sous les yeux notre texte, comme on le prétend, pourquoi ne s'est-il pas souvenu que dans l'énumération dont il s'agit figurait Borel, autre victime de la rage guerrière de Vivien, et n'a-t-il pas estimé sage de ne pas faire figurer dans son récit ce même Borel, à plusieurs reprises [2], après la mort de ce héros ?

On n'a déjà que trop insisté sur la disgrâce esthétique des deux expéditions successives de Guillaume, qui allongent inutilement de quelques centaines de vers la première partie. Si l'auteur de la *Chançun* avait eu cet « art conscient », qu'on lui a prêté si gratuitement, il aurait pensé à l'effet d'autant plus fâcheux de cette répétition qu'il n'en variait même pas la forme ; si on admet, de plus, comme je le fais, qu'il a écrit les 1574 derniers vers du poème, que dire d'un écrivain qui raconte trois fois le même événement dans un ouvrage aussi écourté [3] ?

Son troisième récit est le seul qu'il y ait intérêt à rapprocher d'*Aliscans* ; mais ce rapprochement ne va pas sans en entraîner un autre. Si d'une part *Aliscans* a un certain nombre de vers communs avec notre poème [4], et si d'autre part, il offre des

---

1. Turgis meurt, aux vers 1282 ss., de la main d'Anséis, au vers 1358 de la main d'Olivier. Je réserve le cas de Falsarun, et celui d'Estorguz (Estorganz), parce qu'il y a doute sur l'identité du personnage.

2. Voyez les vers 1778 et 5691 d'*Aliscans*.

3. Ainsi s'explique aussi la discrétion plus grande des plagiats dans la dernière partie. Le rapetasseur ne pouvait plus butiner aussi aisément.

4. *Aliscans* (je cite l'édition de Halle) n'offre que de lointaines affinités avec les 1979 premiers vers de l'œuvre : dans la suite les identités vont se multipliant et se précisant. Je citerai (sans avoir l'ambition d'être complet et en renvoyant à M. Bédier, *op. cit.*, I, 80 et à ses sources) les vers 1982

analogies indéniables avec *Roland*[1], on peut se demander si ces dernières lui appartiennent en propre, et non à sa source. On peut se poser la même question pour *la Chevalerie Vivien*, où

---

(*partim*) = *A.* 670 ; 1987 = *A.* 695 ; 1988 = *A.* 697 ; 1991-3 = *A.* 724-726-727 (*partim*) ; 1996 = *A.* 730 (*partim*) ; 2000 = *A.* 752 ; 2002-4 = *A.* 768-70 ; 2017 = *A.* 783 (*partim*) ; 2019 = *A.* 793 (*partim*) ; 2020 = *A.* 794 ; 2051 = *A.* 865 (*partim*) ; 2052 = *A.* 868 ; 2053-54 = var. de *A.* 889-90 (voir éd. de Halle, p. 573) ; 2056 = *A.* 950 (*partim*). Les var. fournissent des analogies plus complètes dans les noms des XV rois énumérés à. — 2141 = *A.* 1302 ; 2142 = *A.* 1298 (*partim*) ; 2145 = *A.* 1305 ; 2146 = *A.* 1307 (*partim*) ; dans toute cette partie l'imitation de *Roland* est plus visible que celle d'*Aliscans* ; 2213 = *A.* 1571 (*partim*) ; 2224 = *A.* 1604 (*partim*) ; 2231 = *A.* 1605 (*partim*) ; 2259-60 = *A.* 1665-7 (*partim*) ; 2263-4 = *A.* 1669-71 (*partim*) ; 2267 = *A.* 1676 (*partim*) ; 2271 = *A.* 1681 (*partim*) ; 2275-6 = *A.* 1703-4 (*partim*) ; 2305 = *A.* 1715 (*partim*) ; 2444-6 = *A.* 1649-51 (*partim*) ; 2501-2 = *A.* 2356-7, 2362 (*partim*) ; 2647-8 = *A.* 3148 et var. de 3149 ; 2660 = *A.* 3366 (*partim*) ; 2723 = *A.* 3535 (*partim*) ; 2726-7 = *A.* 3538-39 (*partim*) ; 2814-5 = *A.* 4103-4 ; 2882 = *A.* 4383 (*partim*) ; 2890 = *A.* 4404 (*partim*) ; 2950 = *A.* 4794 (*partim*) ; de nouveau *Roland* prédomine ici ; 2961-2 = *A.* 4820, 4822 ; 2964 = *A.* 4836 (*partim*) ; 2971 = *A.* 4861 ; 3282 = *A.* CXXI a, 106 (à rapp. plus. vers de la suite, 107, 120-2, etc., de la *Cl.*) ; la brouille entre Rainouard et Guillaume prête à quelques rapprochements aussi ; on les multiplierait par l'étude minutieuse des variantes.

1. Je ne puis qu'amorcer ici l'étude de ces analogies. Je n'insiste pas sur les rôles respectifs assignés dans toutes les versions à Guillaume (= Charlemagne) et à Vivien (= Roland). Ils ont été plus d'une fois définis (voyez not. R. Weeks dans *Romania*, XXXIV, 261, n. 1). Je signalerai seulement le souvenir de ce dernier, évoqué au v. 138, le rappel de Roncevaux, lors de la bataille que livre Guillaume et où il manque de laisser la vie (559) ; la mention de l'épée Joyeuse, passant donc des mains du vieil empereur dans celles de l'homme qui tient sa place (v. 469 ; 1276 et 1302, où le don que Charles a fait de Joyeuse est remémoré) ; l'imitation dont témoigne la formation d'échelles de chrétiens et de païens avant la seconde bataille (*Al.* 4903 ss. ; 5053 ss., le terme familier aux deux poètes pour désigner le commandement est le même : *guier* ; comp. *Al.* 4911, 4931, 4933 ; *Rol.* 3034, 3042, 3050, 3059, 3067, 3074, 3083) ; les mêmes formules employées à diverses reprises pour introduire des épisodes de cette bataille (*Al.* 5147 *merveilleuse*, 5269 *molt grant*, CXXI a, 31, 5579 *molt grant* ; comp. *Rol.* 1320 *merveilluse*, 1397 *id.*, 1412 *id.*, 1620 *m. et grant*, etc.) ; des identités dans les noms des chefs et des peuples païens (*Estormarin Al.* 1432 = *Astramariz*

l'influence du chef-d'œuvre épique français est plus palpable encore [1], et si l'on tient compte de rapprochements moins sug-

---

*R.* 1304; les *Micenaus Al.* 1853 = *cels de Micenes R.* 3221, etc.); des analogies plus littérales, par ex. la caractéristique du courage de Vivien, directement empruntée à une métaphore de *Rol.* (*Al.* 344 = *R.* 1111, 1888); comparez encore le détail de l'agonie des deux héros (*Al.* 862 ss. = *Rol.* 1991; 2011; 2019; 2393; 2396) et maints passages que je me réserve d'étudier ailleurs.

1. Encore une fois je regrette de n'avoir pas la place pour une démonstration de détail. Quelques faits seulement. L'imitation de *Roland* est flagrante dès le début; la même démesure du héros provoque les mêmes incidents. De même que dans *R.* Olivier admoneste son compagnon, de même Gérard (396 ss.) dans la *Chev.*

Les raisons de Gérard diffèrent peu de celles d'Olivier :

| | |
|---|---|
| Contre .I. des nos sont bien .C. ce [m'est vis | Contre .I. des noz en truuerat morz [xv |
| Li nos esforz i seroit molt petis (ms. [Boul. 447-8) | Paien unt grant esforz... *R.* 1930 |

Et Vivien, de répliquer :

Malveis seroie recreans ⁊ faillis
Se a G. avoie jai tremis.
401-2.

. . . . . .

| | |
|---|---|
| Ja reprocier n'en avront mi ami. 409. | Ja n'en avrunt reproece mi parent *R.* 1076. |

Plus loin, la même émotion étreint les deux héros :

| | |
|---|---|
| Falt li le cuer por desoz la mamele 612 (ms. A et B). | Falt li le coer si est chaeit avant [1]. *R.* 2231. |

Por .I. petit qu'il ne chiet de la sele
613 (*id.*).

Vers 1457 et ss. Vivien frappe Gautier par erreur, comme Roland frappe Olivier.

| | |
|---|---|
| Li oil me troblent, ne voi mie bien [cler, | Tant ad seinet li oil li sunt trublet, |
| . . . . . | |
| Tant ai perdu del sanc de mes costez (var. de A.). | Sil fiert amunt sur l'elme a or gemet *R.* 1991; 1995. |

Fiert sor son elme un suen ami char- [neil
(*id.*).

1. Comparez encore 672 (var. de A B, les manuscrits les plus proches de *Roland*) avec *R.* 2223.

gestifs, mais légitimes, avec d'autres poèmes de la geste [1], on est conduit à se demander si ces marques de commune dépendance ne proviendraient pas d'un texte perdu, dont l'hypothèse — hasard heureux et presque unique — ne déplaît pas plus à M. Bédier qu'à M. Suchier [2], texte qui serait à la source de tous ces poèmes. Provisoirement, j'ai entendu m'abstraire de cela, n'envisager la *Chançun* qu'en elle-même ; mais je suis tout disposé à déclarer que rien ne me paraît moins chimérique que des emprunts faits d'une manière indépendante par la *Chançun*, la *Chevalerie Vivien* et *Aliscans*; la gloire de Turoldus était assez belle pour que tous les yeux fussent tournés vers son poème, et qu'il excitât toutes les convoitises.

---

Comparez les vers 1810 ss., où c'est Guillaume que Vivien, aveuglé par le sang, frappe à son tour; le rimeur d'*Aliscans* ne se met pas en frais et répète à peu près les mêmes mots :

A il Guillelme devant lui ancontré
L'enfes nel vit, car il est avugleis,
... Grand colp li ait donei
Amont en l'elme el maistre coing [doré.
*A.* 1810-11-12-13.

Son compaignun cum [il l']at encun- [tret,
Sil fiert amunt sur l'elme a or gemet.
.....
*R.* 1994-5.

Une comparaison non moins instructive est celle des vers 1469 ss. (var. de A B) avec *R.* 2004; des vers 1484 ss.; 1528 ss., où Guillaume entend l'appel du cor de Vivien, comme Charles entend celui de l'olifant ; aussitôt Guillaume s'arrête et prend les mêmes dispositions que l'empereur (comp. 1543 avec *R.* 1798). Trois fois, des deux parts, la sonnerie a retenti (*Ch. V.* 1524-25 ; *R.* 1798 ss.):

Beas fu li jors ⁊ li solaz luisanz
Es chevas montent...
Sonent [c]il graille ⁊ daier ⁊ davant.

Clers fu li jurs ⁊ li soleilz luisanz
Es destrers muntent...
Sunent cil graisle ⁊ derere ⁊ devant.
*R.* 1832 (comp. 3345).

En sonnant de toute sa force, Vivien s'est, comme Roland, rompu les veines (non *del tample*, mais — l'assonance est tyrannique — *del cors*), et comme Charles, Guillaume formule alors le vœu de trouver encore son neveu vivant (*Ch. V.* 1533-5 = *R.* 1804-5).

Enfin, des deux parts, la bataille est gagnée :

Dist Viviens : Vancut avons lou [champ
Paien nos fuent...
*Ch. V.* 1594-5.

Cist camp est nostre.....
.....
Paien s'enfuient.
*Rol.* 2183, 2164.

1. Voyez *Romania*, XXXII, et Bédier, *op. cit.*, I, 80.
2. Voir *Légendes épiques*, I, 325, et *Zs.*, XXIX, 676.

Au surplus, il est un fait essentiel, qui confirme cette manière de voir, et le voici : les emprunts faits par les trois versions conservées de la mort héroïque de Vivien (et les deux de la vengeance qu'en tire Guillaume) ne coïncident presque jamais. Or si l'un des textes était, comme on l'a soutenu, à l'origine des autres, comment expliquer cela, comment admettre aussi qu'à un prototype aussi gravement infecté de plagiat que l'on a vu qu'est la *Chançun*, on puisse supposer des imitateurs infiniment plus indemnes ? Le résultat de mes recherches, si elles sont solides, infirme donc la sorte de généalogie que MM. Weeks, Suchier, etc., ont un peu arbitrairement bâtie ; elle nous contraint à revenir à la thèse de versions indépendantes, aussi indépendantes, que les emprunts faits à *Roland*, et ceci ne laissera pas de contrarier peut-être M. Bédier lui-même, si j'interprète bien sa pensée [1].

## III

Une question resterait à traiter, c'est celle de l'unité de composition de la *Chançun*. On m'en voudrait de ne pas l'avoir posée ; on ne m'en voudra point de ne pas toute la résoudre. Des critiques admettent que l'œuvre se divise en deux parties inégales, l'une ayant Guillaume pour héros, l'autre pour héros Rainouart [2]. M. Suchier a réservé, et publié à part, les 1983

1. Voici, en effet, ce qu'écrit M. Bédier (*Légendes épiques*, I, 428) : « A l'origine, un poème unique (représenté pour nous par la *Chanson de Guillaume*) et qui retraçait toute l'histoire de Vivien, etc. ». Et en note : « Ce poème contenait donc, comme la *Chanson de Guillaume*, toute la matière de la *Chevalerie Vivien* et d'*Aliscans*. » M. Weeks (*Romania*, XXXVIII, 11) et M. Suchier admettent une dérivation plus directe de la *Chevalerie* et d'*Aliscans* par rapport à la *Chançun*.

2. C'est le cas de MM. Suchier, Rechnitz, etc. Dès 1903, M. Paul Meyer prévoyait toute l'encre qui allait être répandue, en vain, sur ce thème litigieux : « A partir du vers 1857, écrit-il, les laisses, sauf de rares exceptions, se présentent dans les conditions ordinaires. Je ne sais à quoi attribuer cette différence. Il ne paraît pas qu'il y ait lieu d'attribuer ces deux parties à deux auteurs... » (*Romania*, XXXII, 598). M. Bédier ne voit, non plus, nulle raison décisive d'admettre deux auteurs (*Légendes épiques*, I, 327).

premiers vers. Ce n'est pas le lieu de critiquer sa méthode, dont je n'ai pu méconnaître l'arbitraire. Le seul point qui m'intéresse est celui-ci : s'il y a deux chansons, et par conséquent deux auteurs (car si le même trouvère les avait composées toutes les deux, leur séparation n'aurait pas lieu d'être), ont-ils subi tous les deux la même influence ? A première vue, on ne pourrait le supposer. Un plagiaire, c'est déjà beaucoup ; deux plagiaires, c'est trop. Si donc les deux parties du texte portent également la marque d'emprunts faits au même texte ; il devient embarrassant d'en compliquer l'attribution. Or ma démonstration qui, par là, va à l'encontre de celle de mes devanciers, a tendu à établir que le même homme a procédé avec le même sans gêne, au début et à la fin du poème conservé dans le manuscrit édité d'abord « at the Chiswick Press ». Toutefois les emprunts sont plus nombreux dans la première partie, et je n'ai pas pu ne pas être attentif à cette particularité. Mais, tout considéré, je l'estime de faible portée. En effet, jusqu'au vers 150 environ, le rimeur inconnu ne semble avoir eu à peu près nul recours à *Roland* ; or nul ne songe à lui retrancher cette fraction liminaire. Est-ce qu'il y avait fait œuvre d'invention personnelle ? C'est bien possible, quoiqu'en bonne logique, inventant l'épisode de Tedbalt et d'Esturmi, qui est le premier, il aurait dû n'y prendre inspiration que de lui-même. Or cet épisode s'étend jusqu'au vers 466 environ, et le second et le troisième tiers portent la trace certaine de fortes réminiscences de *Roland*. Je crois plutôt que la faculté d'imitation était moindre dans le début, de même que dans l'épisode, déjà traditionnel, du retour de Guillaume après sa défaite (la première ici), dans celui du deuxième retour (le premier ailleurs), dans sa démarche à Laon, etc. La vulgate, si j'ose dire, était constituée alors, et la parenté étroite d'*Aliscans* et de la *Chançun*, à partir du vers 1980, où les deux versions coïncident à peu près [1], s'explique de la façon la plus simple du monde ; le

1. Cette parenté n'est d'ailleurs qu'intermittente, et on a depuis longtemps insisté sur les divergences entre la *Chançun* et *Aliscans*. Mais elles sont particulièrement graves dans la première partie de celle-là, consacrée à ridiculiser Tedbalt et Esturmi et à raconter deux expéditions malheureuses de Guillaume, de telle sorte que les derniers moments de Vivien n'y occupent qu'une place en somme modeste. Dès les premiers vers d'*Aliscans* (58 ss.), Vivien on le sait, est « près de morir ».

rimeur ne faisait plus que suivre un modèle commun à toutes deux ; car, du fait que de nombreux vers des deux poèmes sont identiques, je me garderai bien de conclure que l'auteur d'*Aliscans* ait suivi notre *Chançun* ; trop d'arguments militent en sens contraire.

Mais laissons l'auteur d'*Aliscans* et revenons à celui de la *Chançun*. Ce que sa manière d'opérer rend vraisemblable, c'est qu'il avait sous les yeux une version plus sobre de la mort de Vivien, et des événements subséquents. Il cherche visiblement à allonger, à *truffer* le récit qui lui servait de modèle, et il le fait avec une gaucherie étonnante. Il emploie le procédé réduplicatif, et j'attends qu'on me cite un autre auteur du même temps, qui ait abusé de façon aussi outrageuse de ce procédé ; il se gausse aux dépens de deux personnages, l'oncle et le neveu, dont l'identification historique reste incertaine, mais que tout indique qu'il a connus et dont il avait eu sans doute à se plaindre. Pour le reste, il a recours, sans scrupule et sans ménagement, à cette chanson de *Roland* qui, dans la forme la plus ancienne parvenue jusqu'à nous, devait être récente et avoir — bien d'autres faits l'attestent — forcé l'attention, et aussi l'admiration des contemporains. C'est ce dernier point qu'il importait d'établir ici ; mais j'ai voulu montrer la chaîne des déductions qu'autorisait cette première constatation, dont l'importance pour l'histoire de la geste de *Guillaume* ne m'a pas paru négligeable.

M. Wilmotte.

---

# MÉLANGES

## *LE DIT DES QUATRE ROIS*

### NOTES SUR LE MS. FR. 25545 DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE.

Le manuscrit français 25545 (anc. Notre-Dame 274 *bis*) a été décrit trois fois : par J. Brakelmann dans le *Jahrbuch für romanische und englische Litteratur*, IX, 339, par Van Hamel, *Carité et Miserere* du Renclus de Moiliens, p. XVII, enfin dans le *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque nationale* (1902), où la description de Brakelmann n'est pas mentionnée. C'est un volume qui semble composé d'éléments d'origines diverses ; du moins une ancienne table, au fol. 3 *bis*, indique, pour les compositions contenues dans le ms., un ordre différent de l'ordre actuel ; les feuillets portent plusieurs anciennes numérotations qui ont été biffées. Selon Brakelmann, on peut distinguer au moins quatre mains différentes ; mais elles sont sensiblement contemporaines, et à peu près du début du XIV^e^ siècle. Quelques pages laissées en blanc ont été utilisées après coup. Nous ne voulons pas donner ici une nouvelle description complète du manuscrit ; mais voici quelques références bibliographiques et quelques indications supplémentaires qui ne figurent pas dans le *Catalogue des manuscrits*.

Fol. 2 b. Sur *L'euvangile as fames*, voir *Romania*, XXXVI, 1, et XLI, 227.

Fol. 4. *Des fames, des dez et de la taverne*. Éd. Barbazan et Méon, *Fabliaux*, 485. Cf. Naetebus, *Die nicht-lyrischen Strophenformen*, type XIII, n° 1.

Fol. 9. *Proverbes ruraux et vulgaux*. Éd. J. Ulrich, *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur*, XXIV (1902), 1.

Fol. 14. *La paternostre*. Éd. Eero Ilvonen, *Parodies de thèmes pieux dans la poésie française du moyen âge* (Helsingfors, 1914), p. 146.

Fol. 14. *La vie dou monde*, par Rustebeuf. Voir Naetebus, type VIII, nº 6.

Fol. 15 vº. *La descrissions des relegions*, par Huon le Roi de Cambrai. Éd. Långfors, dans *Classiques français du moyen âge*, nº 13 (1913).

Fol. 17 vº. *Les foires de Champainne et de Brie*. Voir *Romania*, XLI, 264, note.

Fol. 20. *Des mesdisens*. Voir *Romania*, XL, 559, note.

Fol. 25. *De Karesme et de Charnage*. Éd. Barbazan et Méon, *Fabliaux*, IV, 80.

Fol. 29. *Ysopet* de Marie de France. Éd. K. Warnke, *Die Fabeln der Marie de France* (cf. p. IX).

Fol. 73. *Marguet convertie*. Éd. Jubinal, *Nouv. rec.*, I, 317. Cf. Naetebus, type LXXIII, nº 11.

Fol. 84. *La Chastelainne de Vergi*. Éd. G. Raynaud dans *Classiques français du moyen âge*, nº 1 (Nouv. éd. par L. Foulet, 1912).

Fol. 95. *La vie sainte Thaïs d'Egipte*. C'est un extrait du *Poème moral* publié par Cloetta. Cf. Naetebus, type VIII, nº 80, et l'*Hist. litt.*, XXXIII, 375.

Fol. 97. *Vie de saint Patrice* (début : *Un miracle trovons escrist*), qui sera publiée par Mlle M. Mörner (cf. *Romania*, XLII, 473).

Fol. 106 vº. *Des trois vis et des trois mors*, par Baudouin de Condé (fragment). Éd. S. Glixelli, *Les cinq poèmes des trois morts et des trois vifs* (Paris, 1914), p. 53.

Au bas du fol. 149 vº on lit en réclame ce premier vers d'une strophe de *Carité* (str. 207 de l'éd. Van Hamel) : *Job fu en karité ardans*. Il y a une lacune entre ce feuillet et le f. 150 qui commence au beau milieu du *Dit des quatre rois* publié ci-dessous. Suit dans le manuscrit le *Dit* de Jehan le Rigolé, publié par G. Raynaud dans la *Romania*, VII, 596.

Fol. 151. *Le lai de l'oiselet*. L'édition de Gaston Paris a été reproduite dans le volume posthume intitulé *Légendes du moyen âge*.

Le verso du fol. 154 et le fol. 155 ont été laissés en blanc à la confection du manuscrit et ont reçu après coup un fragment de 74 vers qui est une description fort banale d'une jolie femme. L'encre est très pâle et presque effacée par endroits, ce qui rend la lecture difficile. Les trois derniers vers sont écrits au fol. 155 qui, pour le reste, est en blanc. Voici un échantillon de ce poème, que le *Catalogue des manuscrits* n'a point relevé :

Se ne vos cuydast enuyer,
Mout avis (?) vos vodrai conter
D une dame qui et tant belle
4 Qu'i n'a el monde... sage
Qui seüt conter sont devis,
Ne je ne nus (?) hons qui soit vis ;
Mais par se lay ne laiseray
8 Que mout avis (?) vos en diray :
Prumierement el chief (?) parans
Les cheveus qui sont bien luisans
Plus que ne et hors de Damas (?)
12 Le front ne doi je oblier pas

Qui et treitis et bien sisans :
Il n'a el mont pintre dedans
Qui le seüt pinter ne fayre
16 Ne de meliour fasont detrayre.
Je vos dy de Rome, de Naples,
De que Florymons estoit sires (?),
Ne tenoit pas si bien sisans
20 Ne si bien fait par avenans.
Del front vo lerray je ester.
Del hueil vos vodroi paroler,
Les queus elle n'a pas menus (?),
24 Mais vairs et bien fandus...
Rians et clers et bien jolis,
Que il n'et hons que s'il la vis
Et fut hor en grant maladie
28 Qu'il ne deut fere chiere lie, *etc.*

Fol. 156. Le poème qui n'a pas été identifié par le rédacteur du *Catalogue* est *L'art d'amours* de Jacques d'Amiens, publié, d'après un manuscrit de Dresde, par G. Körting. A l'appendice de cette édition est cité un fragment qui se trouve à la bibliothèque d'Utrecht. Le poème se trouve encore dans les manuscrits de Chambéry 27 et de la Bibliothèque nationale 12478. C'est peut-être le même *Art d'amours* dont il existe une ancienne impression à la Bibliothèque de Genève (voir *Revue critique*, II, 1867, p. 19-20)[1].

---

1, Le ms. Hamilton 577 (fol. 249c-251c) de la Bibliothèque royale de Berlin (XIVe siècle) contient un traité sur les *Sept ars d'amours* qui, à en juger d'après les extraits que M. W. Söderhjelm a eu l'obligeance de prendre pour moi, n'est pas autrement connu. Il est copié à la suite de l'*Image du monde* et peut être considéré comme une sorte de prologue à un recueil de *Demandes et responses d'amours* (fol. 251c-253d), que M. A. Klein (*Die altfranzösischen Minnefragen*, 1910) n'a pas utilisé. Voici le début du traité :

Qui pais vaura faire e entendre
D'amours pourra les ars apenre
Se il y veut s'entente mestre,
4 Car en Ovide sont en lettre;
Ovides a s'entente mise,
La lettre en roumans nous devise,
Chascun art li couvient d'amours:
8 Toute joie, toute dolours
Doivent vrai amant eschiver
En amours, se vellent jouer
Et si welent a Dieu plaisir
12 Qui veut les maus d'amours souf-
[frir
Les cuers qui s'entr'aiment a soi,
Soit fil a conte ou a rroy
Ou clerc ou chevalier ou lay
16 (D)ou escuier, je leur diray
La devision d'amours toute.
Mais nus cuers qui aime sans
[doute
. . . . . .
20 Ne doit oïr de teil science,
Car fine amour veut pais avoir.
Pourtant se vous voleis savoir
Les sept ars d'amours descendent
24 Et qui gent [a] amer aprent,
Metés vos cuers en retenir,
Se vous voleis d'amour joïr,
Et si faites pais, si m'oés
28 Et les contés, se vous volés.
Le premier art qui en descent
L'amant certain esrant aprent
En quel maniere et en quel guise
32 Devant la femme est de li sou-
prise (*sic*).
Li autres aprent de l'usaige (*fol.*
[249d)
Par coi on connoist au visaige
Se perdu a son puselaige
36 . . . . . .
Et li tiers ar[s] si nous ensaigne
Quand maladie la mehaigne, *etc.*

*
* *

A en juger d'après le court fragment qui nous en reste au f. 150 du ms. 25545, le contenu du *Dit des quatre rois* était à peu près celui-ci : sous la forme d'une parabole dont les personnages sont des coqs et des poules, un « fou » expose à un roi les différentes manières d'agir des rois et notamment le met en garde contre l'exemple d'un coq qui, pour s'être trop intéressé aux poules, a mal tourné. Voici le texte du fragment :

« . . . . . .
Que chascuns lors pour roi le tient.
Mais d'un autre coc me sovient
Qui pert par folie son non,
4 Qu'il ne pense s'aus poulles non
Et lor donne trop grant baudet,
Se ne fait mie se qu'il doit ;
Car par les poulles qu'il soustient
8 Une tel perte en lui retient,
Se il tant pencé n'i eüst

N'en perdist ce qu'avoir deüst.
[S]ire rois, or ne vos anoie,
12 Pour vous le di en bonne voie :
Entrez et tost vous y metez,
Que ne soiez desbaretez
Et ne creez si ses poulletes,
16 Qui si sont cointes et nobletes,
Que n'empiriez vostre païs ;
Car clammez seriez fous naïs
Se ne faites vostre devoir,
20 Et s'en pourrez enfer avoir
Par le consentement des poulles :
Se seroient maises empoulles. »
[L]ors pensa li rois longuement,
24 Puis li a dit apertement :
« J'ai bien entendu ta parole :
Tu as esté a bonne escole ;
Ta parole point ne m'anoie.
28 Or est drois que je te porvoie.
Tu ne m'as pas servi de lobes :
Je te doing mon pain et mes [robes. »

[A]tant li rois d'anqui se part.
32 Je pri Deu que de mal le gart
Et, comment que la chose prain- [gne,
Que des quatre rois li souvaingne
Dont li fous li fist mencion,
36 Qui si fait sa conclusion.

C'est ainsi que le poème a dû finir. Mais le copiste, qui avait la maladie de la versification — plusieurs compositions du même manuscrit portent des titres et des explicits en vers — a continué ainsi (on notera la mauvaise versification) :

Ci faut li dis des quatre rois[1] (*fol. 150b*)
Que je vos ai dit demanois :
Phelippe, Looys et Jouhan

1. Ce vers a bien l'air d'un explicit primitif.

Et de Phelippe qui en cest an
Reçut la coronne de France,
Dont mont de gent orent pesance,
En l'an mil seze et trois cens,
Entre Noël et saint Vincent.

Le premier « Phelippe » est Philippe le Bel. « Looys » est Louis X le Hutin, qui mourut le 5 juin 1316, laissant sa seconde femme, Clémence de Hongrie, enceinte d'un fils, Jean, dit Jean Ier, qui, né en septembre, ne vécut que cinq jours. Le frère de Louis X, Philippe le Long, se fit couronner à Reims, « entre Noël et saint Vincent » (24 mai), plus exactement le 9 janvier 1317 (n. st.), « dont mont de gent orent pesance » : le couronnement fut en effet marqué par des incidents.

C'est à cette date qu'une grande partie du manuscrit 25545 a été exécutée. Ce qui n'a pas été écrit par le même copiste ne peut guère être que très peu antérieur à 1317.

Arthur Långfors

## NOTES ET CORRECTIONS AU ROMAN DE *RENART LE CONTREFAIT*.

La *Romania* a signalé (XLIII, 630) cette utile édition et en a expliqué l'économie. Voici une première série de notes et corrections au texte. Les sources les plus importantes ont été signalées par les éditeurs. On pourrait ajouter qu'à la fin de la partie en prose, dont les éditeurs disent (I, p. 343) que « le récit de notre chronique devient plus original et s'inspire moins des auteurs contemporains ou ultérieurs », le passage sur les Templiers (I, p. 292) n'est en fait que la paraphrase de quelques vers du *Roman de Fauvel*. Voici d'abord le passage du *Roman de Renart le Contrefait* :

La cause est pour quoy ilz furrent prins, selon ce que les Grans Maistres recongnurent, fust car quant on recevoit aucun frere, tantost que on lui avoit mis le mantel, il faisoit la profession et juroit qu'il garderoit les secrés du Temple, et, ce fait, on le menoit a part, et, la croix mise devant lui, on lui faisoit renoier Dieu, Jhesucrist, et crachier contre la croix, et puis baisoit le dessoubz de cellui qui le rechevoit, et, ce fait, on lui donnoit congié qu'il

feist son ordure et sa laidure avecqes les hommes masles. Ces choses et pluseurs aultres confesserrent les ditz Maistres et pluseurs aultres des ditz frere de la dite ordre...

Voici maintenant les vers correspondants du *Roman de Fauvel* :

Las ! or sont devenuz hereges
961 Et pecheeurs contre nature...

Entr' eus avoient fait une orde
Si horrible, si vil, si orde
977 Que c'est grant hideur a le dire :
Tantost com aucun recevoient
Renoier Dieu tost li fesoient,
980 Jhesucrit et la croiz despire,
A crachier dessus commandoient.
L'un l'autre derriere baisoient.
Moult avoient ors estatuz...

1005 Mais cestui neveu saint Loÿs [*Philippe le Bel*]
. . . . . .
A poursuï ceste besoingne
Tant que li Templier recognurent
Des greigneurs qui en l'ordre furent
1016 Devant le pape leur vergoingne.

On trouve une autre réminiscence du *Roman de Fauvel* dans les v. 31195-200 :

Comme mescreüs te menras,
Ou le torche Fauvel feras,
Et diras : « Monseigneur dit voir ! »
Hellas ! nul ne poeut tant savoir,
Ne flaterie, ne deduit,
Se riens ne porte, qu'il n'anuit.

*Roman de Fauvel* (v. 1041-52) :

Bien peut les grans seignors hanter
Qui soit de *Placebo* chanter ;
1043 Teile canchon trop lour agree.
Il n'ont mès cure de mesnie
Qui prestement ne lour otrie
1046 Toute lour plaine desiree.
Comment qu'il n'i ait pas reson,

Si veulent il toute seson
1049 Qu'en lour die : « Bien dit, misire. »
Liés sont quant l'en les tient a sages.
He, Diex ! qu'il a de faus visages
Par tout le rëaume et l'empire !

L'épisode de la Tigresse qui est si extraordinairement maigre parce qu'elle ne se nourrit que de femmes honnêtes (v. 40028 et suiv.) n'a rien de commun avec les *Lamentations* de Matheolus, sinon la tendance misogyne ; il aurait fallu renvoyer à divers poèmes qui traitent de ce sujet spécial ; voir en dernier lieu l'article de M. F. Novati, intitulé *Bigorne et Chicheface*, dans les *Mélanges Émile Picot*, II, 67-87.

Les éditeurs auraient rendu service aux études parémiologiques en relevant et munissant de références les proverbes qui se trouvent un peu perdus dans cette énorme composition et dont quelques-uns sont curieux. Je les énumère ici, sans affirmer que ma liste soit complète :

...Qui sent son cul ortïer,
2010 Envis se tient de fremïer.

2015 ...On dit que trop grater cuit,
Et aussi que trop parler nuit[1].

2302 N'est pas tout ung croire et avoir. — 3199 Qui de peu ayme, de peu het. — 5244 A vain pasteur loup chie laine[2]. — 5448 Simple pasteur fait le leu pestre.

Qui (*ms.* Cui) bien fait a, si s'en souviengne,
Cui (*ms.* Qui) l'asne est, par la queue le tiengne[3]. 22160

26968 Toudis sent le mortier les aulx[4]. — 27553 Bon dit est toudis de saison. — 30750 Bezoing fait vielle trotter[5]. — 30836 De tel marchié, tel vente[6]. — 32392 Qui le sien pert a l'autrui tent[7].

---

1. Le Roux de Lincy, *Prov. fr.*, 2e éd., II, 429.
2. Le Roux, I, 179.
3. Le Roux, I, 141.
4. Le Roux, I, 57.
5. Le Roux, II, 247, 486 et Långfors, *Œuvres de Huon le Roi de Cambrai*, I, p. XVI.
6. Le Roux, II, 230. Cf. *ib.*, p. 150 : *Tel prix, telle vente.*
7. Cf. Långfors, *l. c.*, p. XV.

T. II, p. 231, col. b, v. 11 : Qui esveille le chien qui dort.
Non couvient pas se il le mort. [1]

*Ib.* p. 233, v. 9 : Plus fox est que berbiz ne lievre,
Qui de brouster viaut tenir chievre.

L'établissement du texte n'offrait pas de grandes difficultés. Il y a cependant beaucoup de vers de sept et de neuf syllabes et quelquefois la correction serait facile : p. ex. au v. 362, on pourrait lire :

Maises (*ms.* Mauvaises) robes, mais souliers ont.

Mais les éditeurs ont sans doute bien fait de s'abstenir de corriger en plusieurs endroits : il n'est pas certain que l'auteur ait versifié correctement.

Voici maintenant quelques corrections au texte et au glossaire.

T. Ier. — V. 11024. *Qui te faurà mal, soit il mors!* Transporter la virgule devant *mal*. — V. 15319. Au lieu de *en reçoit*, imprimer *en recoit* (« en cachette »), de même au glossaire. — V. 20430. Il faut imprimer *Eügenius* avec un tréma ; de même, au t. I, p. 358, col. b, v. 17, *Eüsebius*. Les vers montrent que *Eu* compte pour deux syllabes, de même que dans d'autres noms du même type, p. ex. *Eüstache*, *Eüsebe*, etc. (cf. *Romania*, XLI, 425). — V. 20935. *Faisait*, corr. probablement *faisoit*. — P. 273, col. b, l. 24. *Tout*, corr. *sout*. — P. 309, col. b, v. 12 de la fin. Supprimer le point et virgule après *pourveance*, et corr., au v. suivant, *veance* en *beance* :

Dont a san et a pourveance
Li convient il avoir beance.

— P. 320, col. b, v. 11. Au lieu de *la*, imprimer *l'a*. — P. 344, v. 10 de la fin : *Antres bons vins se delitoit*, corr. *An tresbons*, etc. — P. 358, col. b, v. 20 de la fin, et 359, v. 23 de la fin. *Sanme* doit être lu *saume* « psaume » ; supprimer au glossaire, *s. v.* SENNE « synode », la variante *sanme*. — P. 367, col. b, v. 6. Supprimer la virgule après *mangier*.

---

1. Le Roux, I, 169.

T. II. — V. 22881. La leçon du ms. *Percecucions et perieulx* (« périls ») est bonne; supprimer au glossaire l'article PRIEUX. — V. 25212. La leçon du manuscrit :

Tous les ars ne vallent denier,
Se praticque ne va premier,

est bonne; c'est à tort que les éditeurs proposent aux Errata de changer *Se* en *De*. — La date de 1390 donnée au v. 27654 est-elle due à une faute d'impression ou l'erreur se trouve-t-elle déjà dans le manuscrit :

Par moy refut Acre perdue,
Ou je perdis pluseurs amis,
L'an mil .iij. .iiij. xx dix.

—V. 30092. *Danses, carolles et desvois*, corr. *dosnois* et suppr. l'article DESVOIS au glossaire. — V. 31805. *Dirent le vaulrent*, corr. *dire*. — V. 33808. *Qui envis homme abat et hume*, corr. *tume* (« fait tomber ») et suppr. l'art. HUMER au glossaire. — V. 33971. Mettre une virgule, et non un point, à la fin du vers. — V. 35121. Imprimer *moiste*, et non *moïste*. — V. 35440. Imprimer *c'or* et non *cor*. — V. 36415. *Mendre*, lire *meudre* (mĕlior), de même 3364; *meudre* I, p. 262, § 80, signifieé galement « meilleur », et non « moindre », comme il est dit au glossaire, *s. v.* MENDRE. — V. 37370. Transporter la virgule entre *fait* et *il*. — V. 39618. *Ad ce sommes nous tous veïs*, corr. *beïs* ou *baïs*, et suppr. l'article VEÏ au glossaire. — V. 40359. Lire *deprïer* et supprimer l'article DEPÜER au glossaire. — V. 40994. *Et partout les secrez se boutent*; corr. *les* en *es*. — V. 41045. Au lieu de *Isisdès* il faut probablement imprimer *Isisdes*. C'est sans doute le même nom que *Isidore*; cf. l'esp. *Isidro* et *Isidoro*. — P. 224, col. b, v. 7. *Cest*, imprimer *c'est*. — P. 227, col. b. Ponctuer ainsi les v. 5-7 :

Mont anma un fil qu'elle avoit.
Pour que li royaumes fust siens ceulx (*vers faux*)
Fist elle, *etc.*

— P. 229, v. 10. Au lieu de *Nonques*, imprimer *N'onques*; *ib.*, col. b, v. 13, mettre un point à la fin. — P. 230. Ponc-

tuer ainsi le dernier vers de la première colonne et les suivants :

> Au vivant et au tens sa fame
> Fist il de ce mainte difame.
> Albande, une noble pucelle,
> Fu de Pepin ancinte, celle
> Seur fu un haut baron, *etc.*

— P. 231, v. 7. Au lieu de *tuit*, imprimer *tint* ; *ib.*, col. b, v. 14, imprimer *d'esveillier* et supprimer l'article DESVEILLIER au glossaire. — P. 235. Supprimer le point après le premier vers. — P. 236. Mettre un point et virgule après le vers 32 (*Certes, sire, se poise moi*). — P. 239, col. b, v. 5. *Qui te soufisse*, corr. *qu'i*[*l*]. — P. 240, col. b. Fermer les guillemets après le v. 19. — P. 246. Ponctuer ainsi les v. 29-30 :

> Lors dist : ! Antre bouche et cuillier
> Avient il souvant amcombrier[1].

— *Ib.*, v. 35. Mettre une virgule après *Lierres*. — *Ib.*, supprimer la virgule après le dernier vers de la première colonne et mettre un point après le vers suivant. — P. 248, v. 8. Au lieu de *ronz* lire *rouz* (ruptus).

GLOSSAIRE. — P. 256. Lire BAGNIER. — *Ib.* Lire COMPAGNIER. — P. 271. Lire ESMOEUTIN. — P. 273. FORLIGNIER (SOI), la référence est inexacte. — P. 276. HARLÉ doit être entendu *haslé* « hâlé. » — P. 280. Ajouter MESALER, II, 227, col. b, 2. — P. 282. Le contexte montre que *murer la bourse a auc.* signifie « graisser la patte à quelqu'un ». — P. 285. Aux v. 40395-6 :

> Et puis nous donnent lez l'oÿe
> Si qu'en avons tous les yeux pers

il ne s'agit pas d' « yeux perdus », mais d'yeux pochés, noirs par suite de coups. — P. 289. RENDRE DE MON EAGE 32710, qui est relevé au glossaire avec un point d'interrogation, ne signifie

---

1. Le Roux, I, 211.

rien; *de mon eage* n'est qu'une cheville, et ce qui précède est parfaitement clair :

Lors dist elle : « A quel parage
M'a Dieu rendu ? »

— *Ib.* Corr. RESVEILLIER. — P. 290. SALE (FAIRE). Au v. 28178 :

Ly ung y vent, l'autre fait sale,

l'expression mise en vedette signifie en effet « acheter », comme le proposent, avec un point d'interrogation, les éditeurs. Mais le vrai sens est « vendre » : il s'agit d'un emprunt à l'anglais (*sale*) ou au flamand ; voir Falk et Torp, *Norwegisch-dänisches etym. Wörterbuch, s. v.* SALG et SÆLGE.

*Ib.* Le contexte montre que SANNE est un substantif postverbal tiré de *saner* et signifie « médicament ». — P. 292. Corr. SUBJUGUIER. — P. 294. TORCHE FAUVEL signifie plutôt « flatteur » que « menteur ». — P. 295, UNZAINE 25699 :

Que on appelle estre usuriers,
Prestans sur gaiges, sur unzaines.

Il s'agit d'un terme d'usure. Cf le *Credo au ribaut*, v. 93, *onze pour douze prester*, que le dernier éditeur, M. Ilvonen [1], traduit, sans doute avec raison, par « prêter onze [sous ou deniers] pour douze ».

Arthur LÅNGFORS.

## PRIÈRE A LA VIERGE EN HUITAINS.

Ce petit poème se lit au f. 88 *a-b* du manuscrit D. I. 25 de la bibliothèque de Trinity College à Dublin. Ce volume, dont une description détaillée a paru dans la *Revue des Bibliothèques* [2], est un recueil de plusieurs traités médicaux latins et français

1. *Parodies de thèmes pieux dans la poésie française du moyen âge*, Helsingfors, 1914, p. 133.
2. Voir t. XXIV (1914), pp. 185-98.

suivis de la *Visio Monachi de Eynsham*. A la fin de la *Visio* vient, sans aucun titre, dans la même écriture anglaise du XIII^e siècle, la pièce que nous imprimons ci-dessous. Une note écrite au XIV^e ou XV^e siècle dans la marge supérieure du f. 1 *a* nous apprend qu'à cette époque le volume appartenait à l'abbaye de Croyland.

Les quarante vers sont répartis en dix quatrains. En fait la pièce est écrite en huitains du type 12 *aaa* 6 *b* 12 *ccc* 6 *b*.

I Porte de paraïs, espoir de pecheor,
pucele de grant pris et pleine de douçur,
ke tut avez conquis que perdi par folur
Eve ke nus trahi. 4

Kar ço que fu peri par sun primer peché,
cil ke de vus nasqi trebien l'ad restoré ;
a lui rendons merci e a vus savons gré
qe li mund n'est peri. 8

II Femme nus out destruit et femme nus ad sauvé,
kar Eve par le fruit tretouz avoit dampné,
Marie en deduit la doleur ad changé
e en poer pour. 12

Mut la devonc amer e pur la sue amur
tutes femmes priser e avoir en honur ;
ne deit nul reprover ke firent al primour
mes loer le retour. 16

III Duce dame, merci, eez de moi pité
ke ne soi aillours pur mes pechez pené,
pensez de qor vus pri cum pleyn suy de peché
ke puisse aver pardon. 20

Tant ay le qor chargé de maint peché pulent,
tant ai en vain parlé et meffait sovent,
ke ci gis dur liez de liens plus ke cent
al fons del prison. 24

IV Mere al sauveoz, pensez de vooz cheitifs
ke ci son al dolur en dure prison mis,
demenez sanz pour le vooz en lur païs
dunt furent en getez. 28

Seez nostre confort en cest exil hidous,
e facez tel acord entre toen filz e nus
ke kant passom la mort le pount tant perillous
nus mette en sauvetez. 32

V Ma joie, ma doucur, ma vie, ma solaz,
pensez de ma dolur mult plus ke jo ne face,
tollez de moi l'amour ke me tient en ses laz
del mond ke meint adés. 36

Si me trehez a tai ke pus od vus regner
la ou toen fiz est roy de cel et terre et mer,
ou dunc trover purroy ke quer ne put desirer
sanz repentir aprés. Amen. 40

Marius Esposito.

## UN TÉMOIGNAJE MÉCONU SUR *GUI DE TOURNANT*[1]

Dans le poème consacré par Cuvelier à Duguesclin se trouve un curieus passaje sur leqel mon atancion vient d'être atirée par la lecture du tome XXIV de l'*Histoire littéraire de la France*, où ce passaje êt reproduit avec qelqes inexactitudes[2]. Voici le texte tel q'il figure dans l'édicion de Charrière, vers 10711-19; c'êt le prince de Gales qi parle[3] :

Qui veult avoir le non des bons et des vaillans,
Il doit aler souvent à la pluie et au champs
Et estre en la bataille, ainsi que fist Rolans
Et li bers Olivier, et Ogier li poissans,
Les .IIII. fils Aymon, Charlemains[4] li grans, 10715

---

39 *ms*. duc̄.

1. Cf. mon article : « *Gui de Tournant*, chançon de jeste perdue », dans *Romania*, XLII, 439-442. [Je m'aperçois au dernier momant qe G. Gröber a présanté qelqes remarqes sur ce passage de Cuvelier dans son *Grundriss*, II, 1re partie, p. 1088 ; an ce qi concerne l'objet de la présante note, il se borne à cet aveu d'ignorance : « unbekannt ist ein Epos von *Guion v. Cournans* das er V. 10716 nennt ».]

2. *Op. laud.*, p. 444, discours de Victor Le Clerc sur l'état des lètres an France au XIVe siècle.

3. Coll. des Doc. inédits sur l'hist. de France (Paris, 1839), t. I, p. 376.

4. Pour la mesure, il faut corijer an *Charlemaine* ou *Charlemaines*.

Li ducs Lions de Bourges, et *Guion de Cournans*[1],
Perceval le Galois, Lancelot et Tristans,
Alixandre et Artus, Godefroi li sachans
De coi cil ménestrelz font ces nobles rommans.

J'ai collacioné ce morceau sur le ms. B. N. fr. 850, fol. 67-68, d'où il êt tiré, et j'ai constaté qe le manuscrit était fidèlemant reproduit, sauf au v. 10715, où il faut lire *filz*, et non *fils*, ce qi inporte peu. Le seul mot qi nous intéresse se trouve à la deusième ligne de la première colone du fol. 68 r° ; il êt écrit avec un *c* initial, non avec un *t* : *cournans*.

Voici la leçon du manuscrit de l'Arsenal 3141, fol. 166 v°, dont l'édicion Charrière ne done pas toutes les variantes :

Qui vuelt avoir renom des bons et des vaillans,
Il doit aler souvent as pluies et aux vens
Et hanter les batailles, ainsi com fist Rolans
Et li bers Oliviers et Ogiers li puissans,
Les .iiij. filz Hemon et Krłm (*sic*) li grans,
Li dux Lyons de Burgs (*sic*) et *Guion de Cornans*,
Perceval le Galois, Lancelot et Tristans,
Alixandre et Artus, Godefroy li sachans
De quoy cil menestrel font maint noble rommant.

Il me paraît certain qu'au v. 10716 Cuvelier a an vue la chançon de *Gui de Tournant*, bien q'il ait altéré la dernière lètre du nom du héros. Les scribes ne conaissaient pas ce nom, puisq'ils ont pris le *t* inicial pour un *c* ; l'erreur qi leur êt comune montre qe la notoriété de cète chanson de jeste était assés restreinte dès la fin du qatorzième siècle.

A. Thomas.

## *QI VIVE ?*

Je n'ai jamais éprouvé pour l'explicacion de *qi vive ?* par « vive qi ? », explicacion reçue depuis longtanps et rafraîchie par M. Clédat, la répugnance q'a manifestée ici même mon col-

1. Une faute tipografiqe a transformé *Cournans* an *Connans* dans la citacion faite par Victor Le Clerc, *Hist. litt.*, XXIV, 444.

lègue et ami Alfred Jeanroy[1]. Il êt certain qe *qi vive?* procède de l'exclamacion : *Vive un tel !* Jeanroy ne croit pas qe la formule exclamative soit antérieure au XV^e^ ou au XVI^e^ siècle ; il a tort. Il sufit de lire l'istoriqe de VIVRE dans Littré pour trouver un exanple du XIII^e^ siècle, *Assises de Jérusalem*, I, 30 : « *Vive le roi* en bone prosperité ! » Il ne faut pas perdre de vue qe *Vivat rex !* revient fréqamant dans la Bible, particulièremant dans le *Livre des Rois*. La version française du XII^e^ siècle, publiée par Le Roux de Lincy, traduit tantôt par : *Salfs seit li reis !* (I, 10, 24, p. 31 ; III, 1, 25, p. 223), tantôt par : *Vived mes sires li reis !* (III, 1, 31, p. 224). Ailleurs èle conbine les deus formules : *Vive e salf seit li reis !* (III, 1, 36, p. 225).

*Qi vive ?* êt plus réçant. M. Clédat l'a signalé dans la *Farce nouvelle de Fole Bobance*, conposée à Lion vers 1500[2]. On peut afirmer que la locucion était déjà courante dans le premier qart du XV^e^ siècle, come le prouve ce passage de la Croniqe du Relijieus de Saint-Denis, relatif à l'anée 1419, qe je me borne à mètre sous les ieus du lecteur et qi se passe de commantaire :

Interrogati secundum communem modum loquendi : *Qui* (*sic*) *vivat*, *qui vivat ?* respondebant : *Rex*, *regina et dux Burgundie*, nomen Dalphini tacentes[3].

A. THOMAS.

---

1. *Romania*, XXXVII, 294-6.
2. Voir Picot, *Rec. gén. des Sotties*, I, 257.
3. Édition de la Collection des doc. inéd. sur l'histoire de France, t. VI, p. 388.

# COMPTES RENDUS

Ferdinand Danne, **Das altfranzösische Ebrulfusleben, eine Dichtung aus dem 12. Jahrhundert**, nach dem Manuskript 19867 der Nationalbibliothek zu Paris mit Einleitung und Anmerkungen neu herausgegeben (*Romanische Forschungen*, XXXII, 1913, p. 748-893).

Le manuscrit unique de cette vie de saint Évroul, déjà publiée en 1887 par l'abbé Blin dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne*, date du XIVe siècle. M. D. a mis en tête de son édition une étude linguistique particulièrement confuse et insuffisante ; il a toutefois entrevu que l'auteur et le copiste étaient Normands. Si son explication d'une allusion au roi Henri Ier (v. 4255) est exacte, le poème serait peu postérieur au milieu du XIIe siècle. La source du poète français est la seconde partie de l'*Historia ecclesiastica* d'Orderic Vital. Le récit de la jeunesse contient pourtant des additions. Le poème se divise en deux parties : la vie proprement dite (v. 1-2604) et le *liber de miraculis* (v. 2605-4394).

L'éditeur, qui promet de publier son texte en suivant le manuscrit avec la plus grande rigueur possible, a en fait très souvent retouché inutilement le manuscrit. D'abord au point de vue de la graphie : le copiste écrit constamment *s* pour *c*, et *vice versa*, de même *s* pour *ss* ; il suffisait de le dire une fois pour toutes, et il était inutile de reléguer aux variantes toutes les graphies comme *se* (= *ce*) 520, *consience* 785, *sesserent* 1335, *d'ancesourie* 1829, *n'asemblast* 2716, *euse* 3601, *asez* 4180, etc. ; le copiste écrit souvent *e* pour *ai*, il fallait laisser *é* (habeo) 400, de même *e* (= *et*) 401, 433, 1189. C'est encore à tort que l'éditeur change *suirron* 821 en *suivron*, *ceuz* 858 en *ceulz* (!), *feus* 1397 en *fels*, *reffetour* 1443 en *refectour*, *em porte* en *en porte*, *em pez* en *en pez* (toujours), *soit* 1490, etc., bonne forme normande, en *set*, *villes* (adj.) 1666 en *viles*, *melieu* 1701 (également du très bon normand, cf. *enmé* 3590 et *demé* 3880) en *milieu*, *geunes* 1950 en *jeunes*, *enmoient* 2135 en *emoient* (de amare), *paler* 2222 et 2442 en *parler*, *flebesce* 2250 en *feblesce*, *gardés* 2428 en *gardez*, *Kalles* 3214 en *Challes*, *iglise* 3698 en *eglise*, *moulla* et *soulla* 4207-8 en *mouilla* et *souilla*, etc. Quelquefois l'éditeur change, parce qu'il n'a pas compris la leçon correcte du manuscrit. D'autres fois, quand le manuscrit est corrompu, il propose des corrections qu'il faut rejeter, sans que je

puisse en proposer de meilleures. Voici quelques cas de ce genre, j'y joins des corrections à des passages laissés intacts par l'éditeur. V. 69, au lieu de *cieulx*, l. *tieulx*. — V. 165, au lieu de *Et* lire *A*. — V. 314, en lisant *Si comme* [*en*] *escript le veïsmes* on écarte un hiatus choquant. — V. 430, on peut garder la leçon du ms. : *Et pour c'est il bien*. — V. 634, au lieu de *guerre donner* lire *guerredonner*. — V. 649. Supprimer la note. — V. 765, puisque *rieulle* ne doit compter que pour deux syllabes, le vers établi par l'éditeur est faux. — V. 1007, il faut conserver le cas régime *cil*, que l'éditeur change constamment en *cel* (v. 1247, 2069, etc. ; au v. 650 il faut aussi lire *de cil qui*, etc. Cf. *Du vouloir a cil qui ne ment* 696) ; supprimer la note du vers 1007 et renvoyer à Tobler, *Vermischte Beitr.*, I², 242. — V. 1010, il faut fermer les guillemets après ce vers ; c'est là que finit la citation biblique. — V. 1011, lire *dont*. — V. 1013, remplacer le point par une virgule. — Supprimer les deux points après le v. 1018 et lire au vers suivant avec le ms. *Au*[*s*] *soens donner* ; cf. Tobler, *Verm. Beiträge*, II², 102. — V. 1164, remplacer le point par une virgule, et au v. suivant, le point et virgule par un point. — V. 1227, il faut garder le *je* du ms. et lire *Que j'a*. — V. 1240, le ms. (que je n'ai pas vu) porte très probablement *Ja*. — V. 1242, supprimer la virgule après *si*. — V. 1245, au lieu de *benoïz*, il faut imprimer *ben*[*e*]*oiz*. — V. 1267, lire peut-être *vouc*. — V. 1337, la leçon du ms. me semble acceptable : *Ces vertuz ci desraem ditez*. — V. 1793, on pourrait peut-être lire avec le ms. : *Et tant i a en cous ruez*. — Puisque *Vïel* (Vitalis) compte pour deux syllabes, le vers 1922, tel qu'il a été établi par l'éditeur, est faux ; lire peut-être : *A Vïel qu'un ancïen virent*. — V. 1989-90, au lieu de *soves* et *moves* lire *soues et moues*. — Le v. 2459 est trop long ; lire *li frere*, et mettre une virgule, au lieu d'un point, après le v. suivant. — V. 2480, je pense que le ms. porte plutôt *esfans* que *elfans*. — V. 2589, l'ordre des mots, tel que l'a établi l'éditeur, n'est guère possible en ancien français ; on pourrait à la rigueur lire : *Grace fait Dieu*, etc. — V. 2617, il faut lire : *A aprendre sens et douctrine*, ou bien : *Et aprendreit s. et d.* — V. 2708, au lieu de *jeune*, imprimer *jenne* (: *abenne*). — V. 2789, l'éditeur a détruit la bonne leçon du ms. : *Le roy qu'il s'est amolïé*. — V. 3175, au lieu de *a croistre*, imprimer *acroistre*. — V. 3711, le ms. est correct : *Guillelmes aïrousement*. — V. 3727, le ms. est correct : *Après avint, com Vïel conte*. — V. 3837, au lieu de *Maule*, imprimer *Manle* (: *escanle*) ; le texte latin porte : *Fulco Manliae presbyter*. — V. 3897-8, *refusez* se trouve deux fois à la rime ; la seconde fois il faut peut-être lire *reüsez*. — V. 4165, *ça en arriere* forme une locution toute faite ; il ne faut pas lire *ça* [*ja*] *en arriere*, mais plutôt : *Que tant* [*en*] *fust ça en arriere*. — Les variantes sont disposées de telle manière que l'on ne peut savoir ce qui manque et ce qui se trouve dans le manuscrit. — Le texte contient plusieurs expressions intéressantes ; mais l'éditeur ne nous dit pas s'il les a comprises : il n'a pas dressé le moindre glossaire.

Arthur LÅNGFORS.

HENRI HAUVETTE, **Boccace. Étude biographique et littéraire** ; Paris, Colin, 1914 ; in-8°, XII + 507 pages.

« Non ci rincresca che il più bel libro d'insieme fin ora uscito alla luce intorno al padre della prosa italiana ci venga da uno straniero. » Ainsi parle Francesco Flamini, dans le compte rendu du *Boccace* de Henri Hauvette qu'il a fait paraître dans le *Giornale d'Italia*. Et il donne les raisons pour lesquelles une pareille constatation ne lui coûte aucune peine. Il rappelle l'heureux travail commun des grandes écoles philologiques et critiques de France et d'Italie, sur le terrain où se sont rencontrés les Gaston Paris et les Pio Rajna. Et avec cette bonne grâce sincère et charmante qui fait de lui, en même temps qu'un des premiers savants de l'Italie, un de ses plus aimables esprits, il salue les érudits français italianisants, « quei letterati francesi che ci vogliono bene perchè ci conoscono a fondo ».

Parmi ceux-là Henri Hauvette mérite une des premières places. Il est sans doute aujourd'hui l'érudit le plus complètement préparé à connaître et à comprendre un sujet comme celui qu'il vient de traiter. Point n'est besoin de rappeler ses travaux antérieurs, connus de tous les savants, et qui pouvaient faire prévoir le succès de son dernier ouvrage. A peine né, cet ouvrage a attiré de toutes parts l'attention. En Italie, il n'a pas seulement reçu des témoignages d'admiration, dont j'ai cité le plus notable. Il a eu aussi l'honneur d'une petite polémique. Quelques mots de sa préface sur « la mode actuelle de la critique esthétique en Italie », développés et approuvés par Flamini, ont soulevé des susceptibilités qui sont faciles à éveiller en ces matières ; elles ont même fait sortir de son silence, le célèbre philosophe napolitain Benedetto Croce, qui certes n'avait été aucunement visé. Flamini a répondu avec une courtoisie telle et une telle volonté de paix, que la discussion semble éteinte, et tant mieux, car elle reposait sur un malentendu ! Mais elle fait voir l'importance qui s'attache aux moindres idées exprimées dans le livre de notre compatriote.

C'est un livre de premier ordre, le seul qui existe sur Boccace, suivant les données actuelles de la science. Comme le dit encore Flamini, les jubilés séculaires des grands hommes, qui font naître tant de fades discours et de banales élucubrations, voient éclore aussi parfois des livres de valeur. C'est le cas du centenaire de 1913 pour Boccace [1]. En somme cette date était opportune. Les travaux des dernières années dans toute l'Europe avaient assez progressé, pour que la matière, depuis la publication des dernières histoires générales, fût toute renouvelée.

Cela, nul ne le sait mieux que l'auteur du dernier petit livre en français

---

1. D'excellents travaux ont paru de divers côtés, parmi lesquels il faut signaler ceux qu'a su grouper la remarquable société historique de la Val d'Elsa, cf. *Romania*, XLIII.

sur ce vaste sujet, livre bien modeste et qui n'avait eu pour but, il y a vingt ans, que de résumer l'état des connaissances sur Boccace, en y ajoutant le résultat de quelques recherches personnelles sur Pétrarque [1]. Je puis donc mesurer, en lisant Hauvette, le chemin parcouru. Il est immense. A vrai dire, au moment même où j'avais publié mon livre, un départ nouveau était donné aux études boccaccesques par le livre de Vincenzo Crescini [2], livre vraiment génial, dont toutes les recherches postérieures ont pu développer les conséquences, mais non ébranler les principes. Crescini n'avait pas, si l'on veut, inventé l'interprétation allégorique des romans, puisqu'il faut en attribuer l'honneur à Baldelli ; mais il en a, le premier, su tirer parti. Hauvette l'a reprise, où Crescini l'avait laissée, et il l'a poussée plus loin encore, avec une ingéniosité rare. Rien de plus difficile que cette forme de raisonnement, qui cherche dans des romans des faits et des dates, soit par « la psychologie des personnages dans ses rapports avec la vie sentimentale de l'auteur », soit, d'autres fois sous la forme de « *rebus* déplaisants et hérissés d'inconnus [3] ». En somme les circonstances de la vie du héros apparaissent « comme dans une brume », et tout en s'y débrouillant avec une merveilleuse désinvolture, Hauvette ne peut s'empêcher de constater que le moindre document ferait bien mieux son affaire.

Il ne faut pas dire d'ailleurs que de véritables documents n'aient pas été ajoutés à ceux qui étaient précédemment connus Le travail des érudits n'a pas été inutile. Ils ont beaucoup à faire encore assurément, ne fût-ce que pour nous mettre en main des textes corrects et assurés ; il est déplorable par exemple que nous en soyons toujours réduits pour l'*Epistolaire*, si maigre mais si intéressant, à la pitoyable édition Corazzini. Mais pourtant quelque chose a été fait. Aussi bien que pour la critique des textes que pour la recherche des documents, on peut louer hautement le *Boccaccio-Funde* de Hecker. Quelques textes décisifs ont apparu, comme celui qui concerne la légitimation, dont nous devons la connaissance à F. Torraca. La critique aussi a assuré l'authenticité et permis l'usage de certains documents jadis contestés de tous : je sais par moi-même ce qu'il en coûtait, il y a vingt ans, à tenir pour bonne la lettre vulgaire à Nelli sur le voyage à Naples de 1362, aujourd'hui hors de contestation.

C'est surtout peut-être l'étude de « l'ambiance » aussi bien florentine que napolitaine, qui a éclairé le plus le sujet. Sur Naples surtout et le rôle des florentins à Naples au XIVe siècle, il y a eu de nombreux travaux, parmi

---

1. H. Cochin, *Boccace*, *Études italiennes*, Plon, 1890.
2. *Contributo agli studii sul Boccaccio*, Loescher, 1887.
3. C'est ainsi qu'Hauvette a su fixer la date de l'*innamoramento* au samedi saint 30 mars 1336. Voir ses discussions avec Massera et Della Torre. — Seul des œuvres de B. le fastidieux *Filocolo* a des données chronologiques explicites.

lesquels je mets au premier plan ceux de de Blasiis. Au moment même où je recevais le livre de Hauvette, j'apprenais la mort du professeur de Blasiis. Je ne puis résister au désir de rendre hommage en passant au savant original et à l'aimable vieillard, subtil évocateur de l'âme napolitaine dont la riche et inépuisable conversation, le matin, dans la salle d'une bibliothèque bien-aimée, a laissé à tous ceux qui en ont joui un ineffaçable souvenir. Le seul défaut des études de de Blasiis c'est qu'elles sont interrompues ; mais, en venant à F. Torraca, l'héritage est en bonnes mains.

Hauvette a utilisé et développé les résultats de tous les récents travaux sur l'époque, sur les personnages que Boccace a fréquentés, les lieux où il a vécu. La liste de ces travaux est très complète dans l'excellente Bibliographie de Traversari [1]. On ne peut passer sous silence, outre les travaux de Traversari, ceux de Della Torre, d'Antona Traversi, à l'étranger de Hutton, dans l'Abbruzze Faraglia, Mandalari, Mascetta Caracci [2]. J'ai déjà nommé, hors de pair Torraca. Une mention à part est due à Mgr Vattasso ; on sait quelle riche récolte le distingué *scrittor* de la Vaticane a réalisée dans la célèbre bibliothèque.

Si quelque chose reste à faire, — et qui en doute ? — c'est encore dans l'histoire de l'ambiance, surtout napolitaine. Nous commençons à peine à entrevoir les figures des Anjou de Naples et de leur entourage. Hauvette qui me semble avoir tracé de leur cour un croquis rapide mais excellent, — arrive à la comparer à celle de leurs arrière-neveux du XVIIIe siècle, aimables braves, mais follement adonnés au plaisir. Robert lui-même n'échappe pas à cette folie, Robert si mal connu encore, si curieux à observer, et dont l'histoire reste à faire. Le Robert de Boccace n'a rien à voir avec celui de Dante, fastidieux sermonnaire, rien avec celui de Pétrarque, sage divin et roi de contes de fées : le sien est celui qu'on appelait Roboam, du nom mal famé d'un roi de Juda, le père de tant de bâtards, le mari peu fidèle de la sainte et malheureuse Sancia. Dans le vrai Robert, il y avait sans doute un peu des trois [3].

---

1. On peut en trouver le complément dans certains fascicules de la *Società Storica* della Val d'Elsa.

2. H. cite les travaux de Faraglia parus dans l'*Arch. Stor. it.* (1889, Ser. V, t. III, 313) et non pas *I due amici di Petrarca, Giovanni Barrili e Marco Barbato*, dans *Arch. stor. per le Prov. Nap.* (1884). Les deux ont été republiés à Lanciano en 1893 (*I miei studj storici delle cose abbruzzesi*). — H. n'a pas perdu grand chose à ne pas faire usage du livre de Mandalari sur Barlaam (Rome, 1888) ; il ne cite que Nolhac et Hortis. — Sur les études et spécialement les études grecques à Naples, il faut citer encore les travaux de Lo Parco, mais ils n'ont rien à voir directement avec B.

3. Je note les idées fort nouvelles de H. au sujet de l'influence de Pétrarque sur le roi Robert. Il la croit plus grande encore qu'elle ne m'était apparue. Pétrarque n'aurait pas seulement « étendu » l'horizon littéraire et poétique du roi ; il l'aurait ouvert. C'est une question à revoir.

Hauvette a rassemblé tous les éléments d'étude épars çà et là, et y ajoutant le résultat d'études personnelles considérables, il en a fait un ensemble remarquable. On peut dire que les traits de Boccace sont désormais nettement arrêtés. Une exposition claire, logique, prudente et non dénuée d'audace, laisse peu de chose dans l'ombre.

On remarquera par exemple, dès le début, les ingénieuses déductions au sujet de la naissance. Il y a beau jour que la naissance parisienne n'est plus douteuse. Hauvette y ajoute une hypothèse que j'avais jadis risquée, et à laquelle il adapte d'autres détails que lui fournissent de récentes études sur les Lombards de Paris dans les premières années du XIVe s. Ces données bien établies, Hauvette en tire des conclusions ingénieuses qui vont éclairer des circonstances très postérieures de la vie du personnage. Il se demande d'où Boccace a pu apprendre le roman de sa naissance, puisque aussi bien l'enfant fut rapporté de Paris en Toscane en bas âge. A cette question la réponse est heureuse ; plus heureuse encore et fort instructive la réponse à cette autre question : pourquoi la naissance parisienne est-elle révélée dans le « bavardage allégorique » de l'*Ameto* et de la dernière partie du *Filocolo*, lesquels sont de 1341 ? Pourquoi Boccace en parla-t-il à ce moment-là, et jamais ni avant ni après ? On en verra les raisons : c'était le moment, entre tous, où il devait lui plaire de célébrer ses amours avec Fiammetta, et de marquer des rancunes contre son père. On aperçoit aisément quel avantage, il pouvait trouver à laisser entendre que le mystère de sa naissance le rattachait à quelque Française de haute naissance. Cette date de 1341 est celle tout justement où son père ruiné et récemment remarié, venait de le forcer à rentrer en Toscane et dans la vie bourgeoise, à rompre le rêve poursuivi quelques années. Fils d'un gros commis de banque, devenu poète à la mode, bien en cour et aimé d'une vague bâtarde de la maison d'Anjou [1], il s'attachait à ce beau rêve de gloire, de fortune et d'amour, et s'en voyait brutalement écarté. Le travail de critique littéraire donne des traits de bonne psychologie. On aperçoit sans peine quel fut le galant lettré toscan, faisant florès parmi les dames lectrices de romans français et ferventes des vers d'amour, ou bien à Naples, ou bien sur la plage élégante de Baia, s'énamourant, suivant la coutume courtoise, pendant la Semaine Sainte, à la porte d'une église. Tout cela s'accommodait si bien avec le petit mystère de la naissance !

Cette naissance, d'ailleurs, après bien des discussions, est fixée, *ne varietur* semble-t-il, à la fin de 1313. A partir de cette date initiale, la chronologie a été déroulée par Hauvette, de façon aussi précise que puisse se faire, étant

---

1. On continue à être peu renseigné sur Fiammetta, fille d'une française comtesse d'Aquino, et (disait-on), du roi Robert. On ne l'a pas encore identifiée. Massera a bien trouvé une dame qui répondrait à la définition ; mais elle se nomme *Giovanna* et non *Maria*.

donnée la nature des renseignements dont j'ai parlé et aussi les variations de sens des expressions chronologiques à cette époque (*pueritia, adolescentia, pridie*, etc.). Ce sont les années de l'apprentissage commercial, 1325 à 1330, coupées en 1328 par le voyage à Naples. Ce voyage est préparé par l'éblouissant passage à Florence du duc de Calabre (1326) et le voyage subséquent du père de Boccace à Naples en 1327 [1]. On place de 1331 à 1336 les études de Droit Canon, puis vient *l'innamoramento*, suivi, comme il convenait, de la carrière littéraire. Tout cela cadre bien avec le fameux et charmant passage autobiographique du *De Generatione deorum*.

Hauvette a en particulier précisé les types des personnages singuliers dont Boccace subit l'influence pendant sa vie napolitaine, et qui contribuèrent à former et à diriger son esprit : Andalò di Negro (d'après Wilkins, Calmeta et Paget Toynbee), Paolo de Pérouse (d'après Zenatti), et d'autres. A la cantonade passent de bizarres figures d'orientaux tel que par exemple Marin Bulgare : il y avait un mélange continuel de races et de métiers, dans ce monde facile et mouvant du commerce et du plaisir qu'offre à nos yeux la Naples médiévale. On y voit passer aussi de nobles et rares figures : Cino de Pistoja, qui a contribué à développer dans Boccace l'amour de Dante ; — Giotto, peintre comme lui, réaliste comme lui, quoique d'une autre inspiration. Quant à Pétrarque, je pense avec Hauvette que Boccace ne put pas le connaître à Naples, lors de la « visite triomphale » de 1341 : car il était de retour à Florence depuis plusieurs mois [2]. Hortis fait durer ses amours de 1336 à 38 ; son séjour à Naples se continue en 1339, dans le travail et la tristesse, mais dans l'aisance [3]. Puis vient la ruine des banques florentines en 1339. A la fin de 1340 (décembre) Boccace, de fort mauvaise humeur, revient par force à Florence et c'est pour y assister au second mariage de son père.

Les dates postérieures sont plus aisées à fixer. Il s'agit surtout de sérier les divers voyages. Boccace est redevenu toscan, et jusqu'à la fin, il partage sa vie

---

1. Le duc de Calabre était accompagné de Barbato et de Barrili, que B. va retrouver à Naples, et dont la présence, en ces circonstances, est importante pour l'histoire des relations de B. avec Pétrarque, et de Pétrarque avec Robert. Sur le voyage de Boccaccino à Naples, voir Davidsohn, *Forschungen*, III.

2. Il faut voir aussi les conclusions d'Hauvette sur les relations de B. avec Barlaam, et ses études grecques. Sur les origines calabraises de l'hellénisme, il y a de beaux travaux de Lo Parco. Il n'a pas pu prouver les relations de B. avec Niccolò de Reggio (le médecin du roi Robert), qu'il avait un instant songé à identifier avec l'énigmatique Theodontius. H. pense que Theodontius est un mythographe aujourd'hui perdu et non un pseudonyme. Je ne sais si la question est tranchée, et j'en doute encore.

3. Hauvette montre qu'en 1338 Boccaccino avait fait quelque chose pour assurer à Naples la vie de son fils. Il a très bien établi que les relations du père et du fils n'ont pas toujours été mauvaises sans intermittences. — Hauvette nous apprend beaucoup sur le père de B. et son jeune frère.

entre Florence et Certaldo, tout en l'entrecoupant de voyages ; quelques-uns de ces voyages ont pu avoir une apparence d'étude ou d'agrément ; la plupart sont certainement de véritables missions diplomatiques ; c'est le cas d'ailleurs pour beaucoup de voyages de gens de lettres au moyen âge ; on le découvre de jour en jour davantage. Hauvette établit qu'il y eut deux voyages à Naples, 1347 et 1370, et non pas trois [1]. Il fait bien connaître les relations avec Forli et Ravenne [2].

La chronologie de Boccace a une très grande importance : elle a un rapport direct avec l'histoire morale de ce rare esprit, mais surtout avec son histoire littéraire. Car Boccace est un lyrique ; quoi qu'il semble faire, il se raconte toujours un peu lui-même. Alors même qu'il ne se raconte pas, ou presque pas, comme dans le Décaméron, il affecte encore de se raconter, et nous induit à le croire de diverses manières, et en particulier par le procédé qu'Hauvette appelle ses « habiles localisations » [3]. Il se raconte même, par endroits, dans celles de ses œuvres qui ne sont que des compilations ; car il ne peut pas résister à l'envie qu'il en a. Pour faire l'histoire de ses œuvres, il faut donc être aussi psychologue qu'historien. Leur histoire se déduit le plus souvent de l'observation et du raisonnement. Voici le *Filostrato* [4], qui a comme source Benoît de Sainte-More, et qui mène à Chaucer et Shakespeare : ce n'est cependant, malgré l'apparence, qu'une peinture de la société napolitaine. La *Teseide* est napolitaine aussi, comme Crescini a fini par le reconnaître. Ces œuvres-là, étant napolitaines, ont une grande part d'influence française.

L'aspect est tout autre quand nous sommes à Florence : même dans les poèmes italiens, l'influence des classiques latins reprend le dessus. L'*Ameto* est une bucolique allégorique. On veut faire des Églogues comme Virgile (alors même qu'on ne les fait pas en latin, ce qui arrive). Mais avec la conception médiévale, on y ajoute par force un sens symbolique [5]. On prépare, en somme, le roman champêtre du XVe siècle, et le drame pasto-

---

1. Il observe avec finesse le changement de sentiment de B. par rapport à Naples et les événements napolitains.

2. A propos de Ravenne, je relève une très courtoise discussion, où je ne semble pas avoir le dessus, et où le fond de la question est l'origine du surnom de Simonde donné à Nelli, et sa date. M'est-il permis d'avouer que je me sens ébranlé, mais non tout à fait convaincu ? — J'ai du moins la satisfaction de voir qu'Hauvettemaintient pour le voyage à Padoue et la visite à la fille de Pétrarque la date de 1367, que j'avais jadis assez laborieusement soutenue.

3. Ce n'est pas à dire qu'il n'y ait aucune source personnelle, locale et populaire au Décaméron. H. en compte environ une cinquantaine.

4. Sur lequel la *Romania* a donné une belle étude de Savj Lopez.

5. On ne doutait pas d'ailleurs que Virgile lui-même eût mis dans les siennes un sens symbolique. On disait hautement qu'il fallait être « fous » pour ne pas attribuer aux vers des poètes un sens secret.

ral du XVIe. Mais on fait œuvre originale. L'*Ameto* mérite grande attention. Chose bien curieuse, l'influence dantesque y a une forte part. Voilà qui est du plus haut intérêt. Et ce n'est pas seulement l'influence dantesque, c'est même l'influence de cette école de poésie amoureuse symbolisée mystiquement, dont Dante a été le complet épanouissement. Oui vraiment, les procédés du *dolce stil nuovo* se mêlent à cette poésie sensuelle. Ils apparaissent quelque peu dans les premiers poèmes : ils sont évidents dans l'*Ameto* et la 2e partie du *Filocolo*, qui restent cependant, en même temps, des antécédents visibles du Décaméron. Certes ces œuvres-là sont puissamment réalistes ; bien plus, les personnages qu'elles présentent sont souvent réels [1]. Mais avec tout cela, elles ont leur symbolisme et leur mysticisme. L'*Ameto*, qui contient des passages assez libres, finit cependant par une grande allégorie religieuse, tout à fait dantesque, qui nous rappelle l'apparition du char de Béatrice dans le *Purgatoire*. Et ces dames, qui tout à l'heure ont raconté tout et le reste, représentent symboliquement des vertus ! On en demeure stupide. Le plus curieux, dit spirituellement Flamini, c'est que Boccace n'ait pas senti que la « disparité entre le symbole et la chose symbolisée touchait au grotesque ». C'est que, fait presque inouï, le sensualisme de Boccace et l'idéalisme de Dante se confondant dans le choix des symboles paraissait, au XIVe siècle, chose très naturelle. Réfléchissons un peu : les idéalistes les plus mystiques avaient pris pour symbole de la béatitude des âmes, les bonheurs d'amour chantés, depuis plusieurs générations déjà, par une poésie d'origine sensuelle et païenne ; et comme en fait, dans l'amour, il y a deux sortes de bonheur, celui du cœur et celui des sens, ils avaient fait leur choix et mis tout leur but dans le bonheur spirituel. Il n'était pas très extraordinaire que, par contre, d'autres, qui mettaient tout leur but dans le bonheur sensuel, en fissent néanmoins leur symbole, comme les idéalistes l'avaient fait du bonheur spirituel. Ce n'en est pas moins un accident fort curieux.

Tout cela, dit Hauvette, est « très enfantin », mais aussi très « sincère » ; ajoutons : assez immoral. Ce mélange de formes dantesques, figures et pensées catholiques, avec la matière usuelle si libre du poète, a pour nous quelque chose de vaguement blasphématoire. Il est bien clair que cela ne parut pas tel aux contemporains. On sait que Boccace ne passa jamais pour un auteur irreligieux : tout au contraire.

Ces observations s'appliquent encore à la suite des œuvres de Boccace.

A la période florentine appartiennent encore plusieurs œuvres poétiques en langue vulgaire l'*Amorosa Visione* (1341), le *Ninfale Fiesolano* (1344-1345), et aussi les plus importantes des œuvres en prose, le Décaméron, la *Fiammetta*, le *Corbaccio*. Sur le Décaméron, Hauvette est au courant de

---

1. Pour que nous n'en doutions pas, il arrive que B. les désigne par un anagramme.

l'énorme bibliographie des sources en Italie et en Allemagne, mais en maintes circonstances ses conclusions sont personnelles et neuves. Il est bien entendu qu'il n'a pas résolu, ni prétendu résoudre, complètement ce que j'appellerai le mystère du Décaméron, le pourquoi, le comment de sa composition : il y a là des problèmes qui resteront probablement insolubles. Pour qui Boccace fit-il le recueil ? Pourquoi ? Comment le publia-t-il ? Comment vingt ans plus tard Pétrarque pouvait-il n'en avoir jamais entendu parler ? Voilà quelques-unes de ces énigmes.

De toutes façons, et encore que la matière du Décaméron ait pu être préparée, amassée, façonnée à bien des époques diverses [1], la composition et la rédaction en reviennent aux aléntours de 1350. Quelle que soit donc la figure indubitablement napolitaine du livre, il appartient à n'en pas douter à l'époque florentine, ainsi d'ailleurs que Boccace l'a dit.

Il ne faut pas s'étonner de ces contradictions. Nous avons affaire avant tout à un homme de lettres. Ces gens-là, en tout temps, se sont arrogé le droit d'induire le lecteur en erreur sur l'origine et les circonstances de leurs écrits, et cela dans le dessein, tout simplement, de donner à ces écrits telle couleur qui leur plût, et qui leur parût y convenir. S'il y a un mystère du Décaméron, il y a plus encore un mystère de la *Fiammetta*. Car, si l'on veut à toute œuvre d'art une explication, *Fiammetta* est du tout inexplicable. Elle est écrite à Florence en 1343, alors que rien n'existait plus qu'un souvenir de l'aventure amoureuse napolitaine qu'elle raconte. C'est une pure œuvre d'art. Pourquoi alors la nourrir de tant de faits réels et de noms véritables ? Parce que tel était le goût du poète. Il a rarement su rien écrire, je le répète encore, sans y insérer des réalités, sur lui, sa vie, ses amis, son temps, ne fût-ce que pour piquer la curiosité. Mais d'ailleurs c'était bien le goût de son temps. Dante a-t-il fait autrement ? Et Pétrarque donc ! Pour un peu j'appellerais cet âge, l'âge lyrique.

Plus que toutes les œuvres en vulgaire, la dernière garde ce caractère personnel, le *Corbaccio*, qu'il faut dater de 1354. Boccace n'a jamais poussé plus loin la note réaliste ; jamais il n'a donné plus de place à la confidence intime. C'est le moment où le vieux galant se range par force, et se voit renvoyé par sa dernière amoureuse à ses oignons de Certaldo : *Torni a sarchiar le cipolle, e lasci stare le gentildonne.* — Hauvette nous montrera pourtant comment ce roman triste, haineux, répugnant parfois, est bâti sur le modèle des grands poèmes mystiques, et qu'après tout, — Dieu nous pardonne, — le *Corbaccio* ressemble à la *Divine Comédie*.

A la seconde partie de la vie de Boccace appartiennent presque entièrement les œuvres latines [2]. Elles succèdent à ce grand événement que fut le passage

---

1. On a dès longtemps remarqué que des sujets du Décaméron, apparaissent dans les premières œuvres, telles surtout que le *Filocolo*.

2. Je dis « presque ». En effet notamment, il est probable que le *De Gen.*

de Pétrarque dans sa vie. Son premier contact avec Pétrarque est de 1350. La prise de possession de son âme par son grand ami est rapidement progressive. Elle devient complète après la visite faite à Milan en 1359. Elle n'eut jamais cependant pour effet de faire renoncer Boccace à son culte pour Dante [1]. Mais elle le pénétra bien du préjugé qui possédait l'humanisme naissant, de cette conviction que nulle gloire n'existait en dehors de l'usage exclusif de la langue latine. Hauvette nous montre quelle place tient Pétrarque dans les compilations latines, le *De claris mulieribus* (œuvre parallèle du *De viris illustribus* du maître), et le *De casibus virorum illustrium*, où Pétrarque lui-même prononce un magnifique discours. On sait quelle influence ces livres, de nous si oubliés, ont eu sur la littérature des générations suivantes, en divers pays. Bien plus oubliés, quoique plus originaux, sont le grand traité de mythologie, et le petit traité de géographie.

Mais surtout, qui, aujourd'hui, lit les Églogues symboliques latines ? Boccace avait voulu les composer à l'imitation de Dante et surtout de Pétrarque. Car les Églogues de Pétrarque avaient excité l'intérêt passionné de ses amis. J'ai raconté [2] comment, entre 1355 et 60, le recueil enfin achevé avait été communiqué à quelques heureux privilégiés. Boccace fut des premiers. Les exemplaires étaient considérés comme des trésors et entretenus avec soin : chaque fois que le maître, relisant son œuvre y aperçoit quelque macule et y décide quelque correction, il passe une sorte de circulaire à tous les possesseurs, afin que chaque exemplaire soit mis au courant. Boccace est chargé de transmettre ces communications officielles [3].

C'est un des traits singuliers de la littérature de cette époque que l'importance immense attribuée aux Églogues de forme virgilienne et de sens symbolique. C'est dans ces poèmes si conventionnels, de forme si factice et si périssable, que quelques grands esprits ont caché le plus vrai et le plus profond de leur pensée personnelle, le meilleur de leur sincérité.

Hauvette analyse avec pénétration les Églogues latines de Boccace. Il nous montre la part qui s'y trouve de ses connaissances historiques et l'évolution de ses opinions sur divers points. On y découvre surtout la véritable expression de ses pensées philosophiques, de sa foi religieuse. A côté de l'Églogue allégorique laudative, il y a l'Églogue purement religieuse. Boccace nous y révèle l'état de son âme dans ces dernières années de sa vie, toutes de mélan-

---

*Deor.* fut commencé en 1344, et continué de longues années, sans que l'auteur prît toujours garde aux anachronismes que cette manière de faire glissait nécessairement dans son œuvre.

1. Je signale, comme une des meilleures du livre, la discussion de la question Dante, Pétrarque, Boccace.

2. *Miscellanea R. Renier*, p. 438. Sur un ms. du *Bucolicum carmen* de P., à la Bibliothèque royale de Belgique.

3. Voir *AVENA Padova a Francesco*, P., 1904, t. I.

colie et de méditation [1], lorsqu'aux amertumes de la vieillesse s'ajoutait la déception des événements politiques. Ce fut le temps des longues retraites à Certaldo, du travail solitaire, poursuivi sans cesse malgré la maladie et le froid des nuits d'hiver. Ce fut le temps où l'amitié consolatrice de Pétrarque pénitent agit surtout sur Boccace, et fut surpassée même un jour par l'influence un peu outrée d'un moine chartreux [2].

Dans l'étude de cette vie si variée, de cette œuvre si difficile, la méthode critique et les ressources de la plus complète érudition n'ont jamais fait défaut à l'historien français. Son livre en fait la preuve à chaque page. Il lui fallait aussi un sentiment psychologique, délicat et profond, qui ne lui a pas manqué davantage.

Chercher dans Boccace une doctrine serait recherche puérile ; car, pour commencer, il n'a certainement pas prétendu en établir une. Il va de l'avant, et il dit ce qui lui vient, en vue du meilleur effet à produire sur le lecteur. « Il est impossible, dit Hauvette, de le prendre tout à fait au sérieux », — mais il complète la maxime par celle-ci : « Rien ne peut faire suspecter sa bonne foi. » — C'est tout à fait juste. Il y va, comme on dit, bon jeu, bon argent. Ses personnages tout d'abord, et lui-même, ont une espèce de morale à part, distincte de la matière de ses récits. En cela il nous rappelle certains auteurs d'œuvres d'imagination, en d'autres siècles. Encore qu'il fournît très volontiers à son public, qui s'y plaisait, des récits absolument libertins, il ne se contentait pas lui-même du pur libertinage. Il le blâmait au contraire. Dans les aventures où il se complaisait les sens assurément tiennent une grande place, mais l'amour a la sienne. La morale est fort libre, mais c'est encore une espèce de morale *sui generis*, une morale de la passion, de ce que l'on a appelé dans d'autres temps les droits de la passion, mais aussi l'on peut dire, de ses devoirs. Elle conduit ses grands amoureux et ses grandes amoureuses jusqu'à des dénouements grandioses et tragiques : l'union dans la mort leur semble préférable à la séparation. Leurs amours sont illégaux, révoltés, anarchiques, mais fidèles. Boccace les vante et les exalte, par opposition aux arrangements malpropres du libertinage et aux marchés d'argent de la prostitution, tels qu'il les avait vus pratiquer dans le monde riche de Naples et autour de la cour des Anjou. Cette manière de concevoir l'amour a bien quelque rapport avec celle que nous rencontrerons dans Rousseau et chez nos romantiques. Comme Rousseau, Boccace arrive à faire voisiner singulièrement le plaisir et la vertu. On conçoit comment Flamini a pu dire, et dire justement, que, chez Boccace, l'amour a toujours quelque chose de sacré. N'oublions pas d'ailleurs que c'est chez lui que l'on trouve, à l'occasion, les fables les plus éthérées d'amour héroïque, idéal et lointain.

Ce qui le rapproche encore des romantiques du XIXe siècle, c'est son goût

1. Surtout après 1363.
2. Dont le nom ne nous est pas bien certainement connu.

pour l'excès, en bien ou en mal, chevaleries sublimes ou brutalités de débauches, invraisemblances, folies, en somme une sur-humanité. Comme eux encore, il va d'une extrémité à l'autre, d'un attrait sensuel outré pour la volupté, à une fureur sombre contre la femme, si elle a trop suivi la voie où cet attrait l'a engagée. Ce grand sensuel est un violent misogyne. Il faut arriver à Vigny pour rencontrer des déclamations contre le sexe féminin, telles que déjà le nom de Samson en inspirait à Boccace.

Quand on ramasse ce passage, et plusieurs autres, et qu'on lit surtout le *Corbaccio*, on arrive à ne pas s'étonner trop que les contemporains aient pu considérer Boccace comme un censeur rigoureux des mœurs. Nous nous étonnerons pourtant de le voir figurer, comme on l'a dès longtemps noté, dans un mystère du XVe siècle, presque sous les traits d'un père de l'Église. C'était aller un peu loin. Hauvette a très délicatement traité la question du christianisme de Boccace et dosé la mesure de sa religion, de son paganisme. Notre temps a peine à comprendre ces confusions et ces mélanges, parce que nous venons après des siècles de luttes religieuses qui ont violemment classé les esprits à droite ou à gauche. Mais le XIVe siècle ne songeait pas à s'étonner qu'un grand railleur des moines fût l'ami intime de nombre de religieux et familier de couvents, et qu'après avoir caricaturé les naïfs acheteurs de reliques, le même homme pût tenir pour la chose la plus précieuse du monde les reliques qu'il gardait par devers lui.

Ajoutons qu'après tous ces Boccace divers il faut toujours faire place au Boccace rieur, bonhomme et bon enfant : car sans cela ce ne serait pas Boccace.

Garderai-je pour la fin un ou deux doutes que j'aimerais soumettre à Hauvette. Ils sont de bien mince importance ! — Il veut absolument que Boccace ait eu la gale. J'en prends mon parti ! Et quand il aurait eu en réalité une maladie de peau d'autre sorte, cela ne changerait pas grand'chose à l'histoire. — Voici qui y changerait un tout petit peu plus : quand Boccace parle d'un roi de France qui méprise la philosophie et rougirait même de savoir lire, Hauvette dit : « ce doit être Jean le Bon et non Charles V ». — Je me permets de répondre : Ni l'un ni l'autre. Si cependant Boccace avait cette opinion de Jean le Bon, Pétrarque était d'un avis tout opposé. Car bien longtemps avant l'époque où il alla visiter le roi Jean à Paris pour causer de Tite-Live et de la gloire, et alors que Jean n'était encore que dauphin, Pétrarque le considérait comme un ami des lettres [1].

Je ne saurais vraiment où placer dans cet excellent livre beaucoup d'autres points d'interrogation, même d'aussi mince importance.

Henry COCHIN.

---

1. Cf. surtout la curieuse conversation de Pétrarque avec le roi Robert (*Rerum Memorandarum* Lib. I ; édition de Bâle, 1554, p. 456). A vrai dire Pétrarque avait des raisons pour être mieux informé que Boccace sur Paris.

E. MARCIALIS, **Piccolo Vocabolario sardo-italiano e Repertorio italiano-sardo. Fauna del Golfo di Cagliari** : Cagliari, Societa Tipografica sarda, 1913 ; in-8°, 38 pages.

M. Marcialis, naturaliste bien connu en Sardaigne, a recueilli sur place les noms vulgaires des *mollusques* et des *poissons* vivant dans le golfe de Cagliari. C'est une très riche moisson destinée à compléter d'une façon heureuse les articles souvent défectueux de Porru et de Spano. Dans la préface, l'auteur expose les critères qu'il a suivis pour sa collection et on ne saurait qu'approuver sa méthode. Il est évident qu'un nombre considérable des noms réunis dans cette brochure reviennent dans la terminologie du pêcheur des côtes de l'Italie méridionale et de la Sicile (p. ex. *bromu* « polmone marino », sicil. *bromu*, etc.) ou du littoral catalan-espagnol. Parmi les mots que M. Marcialis a admis dans son vocabulaire, je relève *siddu* « ofiura, piè d'oca, specie di stella di mare, a forma di disco e con piedi o raggi lunghissimi », qui rappelle sans doute l'a. log. *siddu* « sorte de monnaie » qu'on a rattaché à sigillum; en effet, la description de l'échinée que M. M. nous donne correspond bien à la forme du sceau et des cordelettes qui y sont attachées. On retrouvera la même base dans *siddu* « coppetta, ventosa del polpo commune », qui a la forme d'un sceau appliqué au bout des longs tentacules du polype. — Les écailles de poisson s'appellent à Cagliari : *scatta* « scaglia, squama », *scatta de conca* « forfora », log. *iscatta*, mots qui doivent être rapprochés du v. prov. *escata*, prov. mod. *escato* « écaille, pellicule de la tête ou d'une dartre; crasse de la tête ou de la peau des animaux, écorce d'arbre » que M. Ant. Thomas, *Romania*, XXXVIII, 392, dérive d'une base germanique *skaiþ-* au sens de « séparer » [1]. Mais cette étymologie se heurte à plusieurs difficultés à mon avis insurmontables. C'est que les mots germaniques de la famille *skaiþ-* n'offrent pas du tout de sens qui puisse se rapprocher de ceux du prov. mod. *escato* (cf. Falk-Torp, *Wortschatz der germanischen Spracheinheit*, p. 464). La répartition géographique de notre mot catal. *escata* « écaille », *escatar* « écailler, polir » ; prov. mod. *escato* « écaille », *escata* « dériver (t. mar.), faire dévier l'eau d'une source, écailler », *escatihoun* « brin de roseau servant de mesure, roidillon » ; logud. *iscatta* « scaglia, squama, scheggia », *iscattare* « diliscare, scagliare » ferait supposer un emprunt au gothique, mais jusqu'ici, tout le monde était d'accord pour croire que le gothique désignait l'écaille du poisson par *skalja* qu'on a mis à la base de l'ital. *scaglia* et du français *écaille*. Enfin il faut insister sur ce que le sarde n'a guère de mots germaniques qui ne soient représentés dans les dialectes de l'Italie ; ce serait, à ma connaissance, un fait unique que de rencontrer en Sardaigne un mot gothique inconnu aux dialectes de l'Italie continentale.

---

1. En effet, un longob. *skaida* continue à vivre dans le mil. *scheja* « raie des cheveux », Salvioni, *Rev. de dial. rom.*, I, 107.

Je crois donc qu'il faut s'engager dans une autre voie [1]. Il faut commencer par établir l'accord de sens qui existe entre le prov. mod. *escato* « pellicule de la tête ou d'une dartre » et le campid. *scata* « forfora della testa » qu'on mettra en rapport avec le mot scatus, conservé dans le *Corp. gloss. lat.*, V, 611, 50 : *scatus* : *impetigo, sicca scabies*, et qui est aussi attesté sous une forme sans doute altérée dans *sanctus* : *impetigo* IV 389, 21. De plus, W. Heraeus, *Arch. f. lat. Lex.*, XIV, 121, a attiré l'attention des latinistes sur l'existence d'une forme squatam, dont plusieurs exemples nous sont fournis par la *Mulomedicina Chironis* (éd. Oder, p. 59, 26-28 [2]) : *de maleos elepanciotem. Si quod iumentum elepanciotem morbum habuerit, hec signa demonstrat. In corpore huius toto uido nascitur, magis in tergus cortices* squato *similes*. M. Herzog, *Z. f. rom. Phil.*, XXIX, 510, en relevant le mot *squato*, avait déjà proposé d'y voir le point de départ des prov. cat. *escata*, vfrç *esquatir* ; toutefois le prov. mod. *eschato* donne raison à M. Thomas qui rejette toute étymologie d'un mot commençant par *qu*. Il faut donc considérer squatum comme une graphie erronée pour scatum (sous l'influence de squama ?), qui, sans doute, est le type primitif non seulement des formes que nous avons citées ci-dessus, mais encore du gén. *scatiggioin* (« scatiggiolino »), friul. *sçhaton* « penna nascente degli animali », bellun. *scat* « bordoni » (*scat de la biava* « stoppie ») [3]. Il serait tentant de ramener à scatu, scatula (*scacla* > *escaille*) le frç. *écaille* et le v. prov. *escalh* « écaille, éclat [4] prov. mod. *escaio* « écaille, éclat de bois », mais, malgré l'affirmation de M. Herzog, *loc. cit.*, l'ital. *scaglia* et surtout les formes des dialectes de l'Italie supérieure s'opposent décidément à *scatula : le vénit. *scaja* « écaille », lomb. *scaja*, bolon. *scaja* etc. ne remontent qu'à un prototype *skalja*. Reste à savoir l'origine de scatus [5] qui ne semble guère dériver d'un verbe excaptare (cf. vfrç. *deschater* « dépouiller », prov. mod. *descata* « écailler, découvrir », piém. *sgatè* « razzolare, scoprire »). — M. Marcialis énumère sous le mot *pisci* (p. 18) les noms des différentes parties du poisson et cite comme désignation des branchies le terme *ganga*, qui ne saurait guère être détaché du vfrç. *gange* « ouïes »,

---

1. Il ne serait peut-être pas superflu de dire que le mot sarde *escatta* pourrait être un emprunt à la langue des pêcheurs catalans qui semblent avoir fourni un nombre considérable de termes au lexique professionnel des pêcheurs indigènes.

2. Éd. Niedermann, p. 36, ch. 195.

3. Le mot frioulan est d'accord avec le prov. *eschato* pour exiger une base commençant par *sca-*. Pour l'étymologie, v. pourtant aussi Vidossich, *Z. f. rom. Phil.*, XXX, 205.

4. M. Levy indique encore *escalh* au sens de *lèpre* qui s'accorderait fort bien avec *scatus* « impetigo » et *scaturrio* « lepra ».

5. Le grec a σκάτος « excrément, boue », dont j'ignore l'origine et la vitalité, mais qui ne semble pas entrer en ligne de compte.

dont M. A Thomas a récemment discuté l'origine (*Romania*, XLI, 73 [1]). L'étymologie par le v. h. all. *wanga* me semble incertaine, parce que le log. *ganga* « gavigne, laringe, gorgozza », *gangas de pische* « branchie » se retrouve dans le tosc. *gángola* « gandula », *gonga* « glandula enfiata e sua cicatrice » (cf. Pieri, *Arch. glott.*, XV, 215) [2]; or on sait que le *w-* germanique est représenté en toscan par *gu* (cf. *guancia*), de sorte qu'il faut renoncer à rapprocher le vfrç. *gange* du mot allemand.

J.-Jud.

A.-F. Massèra, **Il serventese romagnolo del 1277** in *Archivio storico italiano*, anno LXXII, vol. I, disp. 1ª (1914) ; pp. 17 in-8.

Il serventese romagnolo *Venutu m'è in talento*, studiato già da parecchi [3], ha trovato in A. F. Massèra un nuovo illustratore. L'illustrazione storica del M. pare, per quanto vedo, riuscita in un punto essenziale. Giovandosi di dati desunti da cronache e compilazioni storiche locali, egli sostiene con serie ragioni, parmi, che il serventese (conservato, come si sa, in una coperta di un registro dell' Archivio storico di Ravenna (*Reg. Classe 12*) e scritto di mano del notaio Andrea dei Rodighieri di Forlimpopoli fra il 1276 et il 1279) fu composto nell' a. 1277. Vi si parla di un « piligrino romeo » (v. 5), e una postilla dello stesso Andrea ci dice che questo pellegrino fu *Guido de Pole[n]ta*. Il Massèra ha scovato le testimonianze sicure di un viaggio a Roma di Guido, e il viaggio si lascia porre, secondo il nostro studioso, nell' a. 1277. Disgraziatamente, questa data non è attestata da nessun documento, ma si può fissare, ciò non di meno, con più d'un argomento. Se poi non si trattasse proprio del 1277, non dovremmo, in ogni caso, allontanarci di molto da questo tempo.

Nelle linee seguenti, mi propongo di esaminare alcuni passi dell' ormai celebre serventese e di discutere alcune letture e restituzioni del M.

V. 2. Il M. legge : *façunu* (che interpreta « fanno »), anzi che *raçunu*, e dice che la prima lettera è « indubbiamente » una *f* « come dimostra il confronto con *facto* della linea 4 ». In realtà, l' *f* somiglia assai, nella scrittura del nostro copista, alla *r* lunga, che egli adopera volentieri in principio di

---

1. Le sens de « branchies et ouïes de poisson » se rencontre par ex. dans le prov. *gaugno* « parotide, partie latérale des joues, joue, ouïe de poisson, branchies ».

2. Cette famille est nombreuse en Italie: cf Teramo *hanghę*, Messine, Naples *ganga*, Calabre *gangularu* « joue » Zauner, *Die Namen der Körperteile*, p. 65), log. *gángulas* « gavigne » *gangúle*, *angúle* « giogaja del toro ».

3. Dal Casini, dal Torraca e da me. Il M. cita, con precisione, i suoi predecessori nella nota 1 del suo studio, alla quale, per le indicazioni bibliografiche, si rimanda.

parola. L'*f* ha però un taglio nell' asta, come appunto in *facto* (l. 4), in *frate* (v. 21), in *montefeltro* (v. 40), ecc. Ora, io non riesco a vedere questo taglio nella prima lettera del vocabolo in questione, sicchè non mi stupirei punto che la buona lettura fosse *raçunu*. Ben è vero che nel componimento l' *-o* pare conservato (*credo*, v. 36) accanto al mantenimento di *-u* (*tractu* 6, *mactu* 7, *asaltu* 25, *carlu* 19, ecc.); ma, data la brevità del testo, nulla si può dire di sicuro. Noto che la stessa conservazione di *-u* è in più punti turbata per influsso letterario (*novo* 2, *facto* l. 4, v. 5, *paragunato* 43 ecc.). In un testo, come il nostro, un caso di *-u* per *-o* non avrebbe nulla di singolare[1], in quanto la poesia fu composta e trascritta, al di fuori della zona, in cui (a giudicare dalle condizioni moderne, che solo approssimativamente, però, rispecchiano le antiche) si mantiene costante la distinzione fra *-o* e *-u*. L'autore e il copista del serventese avrebbero forse scritto sempre *-u*, in ogni caso, se l'influsso toscano non avesse imposto, almeno, qualche *-o*. Il M. legge, dunque, il 2° verso così :

El novo asalimento — che façunu in sta prima

e interpreta : « il nuovo assalto che fanno quanto prima ». Ho, come ho detto, qualche dubbio su *façunu*, tanto più che la prima lettera pare proprio identica alla prima di *remore* 29, ma non posso escluderlo, per il cattivo stato di conservazione della copertina e per la difficoltà che ne provengono al lettore[2]. Escludo invece che *in sta prima* significhi : « quanto prima ». L'interpretazione *insta prima* (« adesso, primamente »), con *insta* (ista hora) da paragonarsi all' *issa* (ipsa) dantesco mi par molto migliore. Ricordo, forme lomb. *ista* (« adesso, ora ») e *porista* (« testè, or ora »). *Arch. glott.*, XII, 410, 422. Forse *insta* si identifica con *ista* in cui si sia sentito un *in*, quasi : « in ista hora ».

V. 6 *Sutil[e]mente è tractu — se tortu va 'l paleo*. Il M. interpreta : « ma non va dritto il paleo ch' è lanciato sottilmente ». Propongo di corregere : *sutilmente* in *futilmente*, *futil[e]mente*, per quanto l'*s* (minuscola) sia chiara nel ms. Benchè il testo sia corrotto e guasto, il notaio Andrea, a quanto è lecito congetturare, non lo scrisse a memoria. Vi sono correzioni della mano stessa di Andrea, che parlano abbastanza chiaro (p. es. al v. 2 *insta* ricavato, parmi, da *vista*, che ha l'aria di una cattiva lettura presto emendata) ; onde un *futilmente* non può parere una proposta ardita. Il senso sarebbe : « il paleo è tratto futilmente, inutilmente, se va torto ».

---

1. Non è, infatti, senza importanza il trovare *-u* in *farlu*, poichè *lu* rappresenta qui un *ill' hoc*. Sicchè si avrebbe un *-o* in *-u*, come in *raçunu*.

2. [Il Bernicoli, da me interrogato in proposito, mi scrive gentilmente ch' egli riesce a vedere il taglio, di cui ho parlato qui sopra. Onde *façunu* par bene essere la giusta lettura.]

V. 10 *secon' vui ve sapete*. Meglio : *se con vui ve sapete*, perchè *con* è « quomo ».

V. 11 *besogna — che page le monede* « vogliono pagar moneta ». Preferisco : « bisogna, conviene che paghino ». Il soggetto è « Guelfi de Bologna » (v. 9) e *page* è 3ª pers. del sogg. pres. con ufficio di 6ª, come accade sì spesso in antichi testi veneti e anche, in genere, in più testi alto-italiani. Si sa che questa particolarità non si è spenta nelle odierne parlata del Veneto e si sa che non manca anche altrove. Si veda, per informazioni più precise, Vidossich, *Archeografo triestino*, XXIV, 22-24.

V. 15. Leggerei : *besogn'a Cebelini*. Dal momento che i Guelfi « àn prisu caminu » ai Gibellini occorre con grande necessità (*en gran mestere*) il soccorso d'Alamagna.

Vv. 17-20. La ricostruzione di questi versi è oltremodo ardita :

Se venese lu vicallu — o mandase cavaleri !
S'acata, de non farlu — ch' el ditu è mençuneri,
Se nu' ofenda Carlu, — de multe [li] penseri
Venta falati.

Intanto, non posso assolutamente accettare la lettura *vicallu*. Il M. interpreta « vicario » e vuol vedervi « Rodolfo, cancelliere imperiale, che ai Romagnoli aveva promesso il prossimo arrivo del sovrano nel « solenne parlamento di Faenza del 3 nov. 1275 » ; ma la prima lettera della parola è un *r* (non un *v*, o un *u*). Dal poco che si scorge della seconda lettera, nascosta da una macchia, si può congetturare con tutta verisimiglianza che si tratti di un *e*. Inoltre, la parola è divisa in due parti : *re callu* (*callu* ricavato dallo stesso copista da *caliu*). Il M. dice che la lettura *re* è contraddetta dai casi, in cui la sillaba *re* compare nella nostra copia ; ma qui si tratta di un *r* iniziale e inoltre il copista usa più forme di *r* (l'*r* lunga preferita all' iniziale : *rima* 1, *romeo* 5, *romagna* 13, *remore* 29 e forse : *raçunu* 2 ; l'*r* di forma gotica adoperata soltanto dopo *o*, e l'*r* più comune, che è varia di forma, somigliando talora (senza, naturalmente, identificarsi mai) a un *v* (p. es. *arguti* 25), o a un *t*, o a un *c*. Un *r* iniziale, non lungo, è dato da *roino* 37. Or bene, l'*r* di *roino* ha la forma dell' *r* del nostro *re*. L'asta dell' *r* è stata interpretata dal M. come « uno sgorbio in forma di breve asta inclinata » ; ma, francamente, io non vedo come si possa altrimenti leggere che *re*. Ho sott' occhio una eccellente fotografia, e quivi *re* mi par chiaro. Ho inviata al cortese dr. Bernicoli una copia del serventese da collazionare col ms. e il Bernicoli non ha trovato su *re* nulla da osservare. In una copia stessa di mano del Bernicoli leggo : *re*. Il Casini ha, nella sua stampa, *re* e ricordo che in un' altra fotografia, posseduta dal Casini, *re* era non meno chiaro. Credo, adunque, che occorra ritornare alla lettura : *Se venese lu re Callu — o mandase cavaleri !* Nel v. seguente, il M. ha : *S'acata, de non farlu*, e interpreta : « se, del non far ciò, egli accatta (il pretesto) » ecc. ; ma

*s'acata* è oltre modo problematico. Il Bernicoli lesse, nella copia che ho tra mano (e per la quale lo ringrazio vivamente) : *Jurara*. Nella mia fotografia, non riesco a distinguere nulla di sicuro. E anche dubbia è la ricostruzione nel v. 19 : *se nu' ofenda Carlu*. Il Bernicoli lesse : *se nun e secundu parlu*. Nella mia fotografia, io riesco a vedere soltanto *se nu* ..... *lu*. Mi restano pure dei dubbi sulla lettura *venta* (v. 20). Io ritengo che si abbia un *r* (e non un *t*), e ciò mi par confermato da più confronti (p. es. dall' *r* di *perdera* 34 e di *mura* 31). Inoltre, *venta* non soddisfa del tutto, sebbene non si possa escluderlo perentoriamente. Se si volesse proprio accettare *venta*, data l'abbreviazione, sarebbe lecito leggere *ventan* ; ma sono quanto mai incerto.

V. 21 *Èn fra gl'asalidore*. È dubbia oltremodo la lettura *fra gl'*. Nel v. seguente si potrebbe forse integrare [*E c*]*ase de serore* ; ma anzi che ... *ase* pare a me, come al M., che il ms. abbia ... *use*. E allora ?

V. 26 *Fugen de mescunti*. Certamente ha torto il Torraca di stampare *meiscunti* e di interpretarlo per « sconosciuti » e ha torto di allegare il franc. *méconnus* e il prov. *mesconogutz*. Ma credo che anche il M. non sia nel vero ritenendo *de mescunti* una locuzione avverbiale, alla quale non si vede quale senso egli attribuisca. *Fugen* è più una congettura che una lettura. Non saprei veramente che cosa proporre. Sorride l'ipotesi che in *mescunti* si nasconda un *i* o *e uescunti* ; ma anche con questa ipotesi si rimane, su per giù, allo stesso punto.

V. 35 *erra* è oltremodo dubbio. Nel ms. *rra*. Dovendosi correggere, meglio vale, forse, attenersi a *guerra*, che si accorda bene con l'emistichio seguente : *batagla pur serà*.

V. 37 *L'aquila è salita — e tornò e roinò lo nido*. Mi resta qualche dubbio sulla lettura *e tornò*. Evidentemente, il M. ritiene che *or* sia dato de un *o* su cui si modelli quasi di fianco, seguendone la forma, un *r* gotico. Può darsi, sebbene il nostro copista adoperi una forma più angolosa per *r*, dopo *o* ; ma la lettura *e trono* (*e*[*n*] *trono*) non si può escludere senz' altro. Se questa lettura fosse esatta, l'ipotesi del M., che l'aquila sia quella dei Polenta e non il segno del partito ghibellino (p. 12) riceverebbe un forte colpo.

Questo prezioso componimento darà ancora, come si vede, del filo da torcere agli studiosi. Il M. è riuscito a documentare il viaggio a Roma di Guido da Polenta e, per questo punto, abbiam fatto un passo innanzi. Per l'interpretazione esatta del testo, oltre che per la sua lettura, resta, invece, ancora parecchio da fare.

Giulio Bertoni.

M. Niedermann, **Sprachliche Bemerkungen zu Marcellus Empiricus de medicamentis** (*Festgabe Hugo Blümner*, Zurich, 1914, p. 328-339).

M. Niedermann, dont les lecteurs de la *Romania* connaissent déjà les travaux sur le latin vulgaire (cf. *Romania*, XXXV, 160), a réuni ici une série

de remarques linguistiques sur certains passages de l'œuvre médicale attribuée à Marcellus Empiricus. En discutant la valeur de la tradition manuscrite de ce texte, l'auteur est amené à aborder plus d'un problème qui intéresse l'étymologie romane. Ainsi M. N. insiste avec raison sur la fusion complète des éléments originairement séparés dans les mots bacalauri, barbajovis, où le premier élément se soustrait à la flexion déjà chez Marc. Empiricus (le génitif de bacalauri n'est plus bacae lauri, mais bacalauri) ; cette soudure est confirmée d'une part par le v. prov. *barbajol*, prov. mod. *barbajou* et d'autre part par le vfrç. *jobarbe* (Gloss. de Tours, nº 27), par l'it. *orbaca*, v. portg. *lorbaga* où la place du génitif (jovis barba, lauri baca) plaide en faveur de l'existence d'un composé déjà latin. — Une autre remarque concerne les sens du mot médical concoctio. Tandis que le *Thesaurus* enregistre ce mot avec la seule signification de « digestion », M. N., s'appuyant sur plusieurs passages, attribue au même mot le sens d'« inflammation » ; je crois que la famille romane de (con)coctio permet de serrer de plus près le sens exact du mot latin ; en effet, non seulement le latin coctione continue à vivre dans le v. prov. *coison* « cuisson produite par le froid, gelée des vignes », le prov. mod. *couissour* « douleur cuisante », catal. *coissor* « démangeaison », le franç. *cuisson* (de l'estomac), mais on a le droit de ramener, me semble-t-il, au latin concoctione toute une famille de mots récemment examinés par M. Thomas (*Romania*, XXXVIII, 375 ; XXXIX, 234). Celui-ci, il est vrai, incline plutôt à expliquer les foréz. *gorgosson* « aigreurs d'estomac, vapeurs », lyonn. *gorgosson* « râle, renvoi, mauvais goût à la bouche, aigreur par suite de la mauvaise digestion », prov. mod. *courcouissou* « mal au cœur, aigreur à l'estomac », Meuse *gargueuilson* « renvoi amer, cuisant de l'estomac dans l'arrière-bouche et l'œsophage » par un composé du type cor(dis) + coctione, mais rien n'empêche, à mon avis, de voir dans tous ces vocables les descendants directs de concoctione, dont le premier élément est altéré par l'étymologie populaire [1] qui a rattaché les mots aux noms de la partie du corps (cor « cœur », *gargassoun* « gosier ») où l'on ressent surtout ces douleurs désagréables. Quoiqu'il en soit, il est certain que les sens du mot roman, « aigreur à l'estomac, renvoi amer, cuisant de l'estomac dans l'arrière-bouche et l'œsophage », jettent une lumière inattendue sur le sens de concoctio dans les passages cités par M. N. : c'est moins le sens d'« inflammation » qu'il faut attribuer au latin concoctio que l'un des sens romans que nous venons

1. Peut-être faut-il même admettre l'influence perturbatrice de curculionem, gurgulionem « charançon » ou de *courcoussouna* (< cossus + curculio) vb. « ronger », sur la famille de concoctione. — En tout cas, il faut rattacher à concoctione aussi *carcoueissou* « sensation d'étranglement produit par l'absorption d'une substance astringente » (Michalias, *Gloss. d'Ambert*).

d'indiquer. Voici les passages : 1) *haec potio somnum conciliat, concoctiones doloresques omnes sedat* ; 2) *pectoris quoque concoctioni et causis interaneis prodest et lumborum doloribus* ; 3) *et appellatur a Graeci consuete aptha, quam nos oris coctionem dicimus* [1]. — En relevant l'existence d'un lat. vulg. pasmus au sens de « crampe » dans Marc. Emp., M. N. en indique l'intérêt pour l'explication de l'esp. *pasmo*, portug. *pasmo*, franç. *pâmer*, insiste sur l'impossibilité d'une explication qui ramène pasmus à spasmus, et propose de voir dans pasmus le résultat d'un croisement entre les mots d'origine grecque spasmus « crampe » et palmus « convulsion » : 1) pasmus serait à la base des v. prov. *pasmar*, frç. *pâmer* ; 2) spalmus (attesté dans la *Mulomed. Chironis* sous la forme spaumus [2]) continuerait à vivre dans le v. prov. *espalmar* « se pâmer », auxquels on pourra ajouter le prov. mod. *espauma, -ado* « paralysé », catal. *espalmar* « se terrifier » ; 3), splasmus se reflèterait dans le v. prov. *esplasmar* « se pâmer ». Cette explication ingénieuse rend compte des formes divergentes du vieux provençal. — Enfin M. N. admet l'existence d'une forme veretrum à côté du classique veratrum. Malheureusement les descendants romans de ce mot ne peuvent pas apporter de confirmation à cette hypothèse, puisque le v. prov. *varaire*, le savoy. *verare veraro*, l'it. *veladro*, etc., reflètent la forme classique veratrum.

J. Jud.

J. Stalzer, **Die Reichenauer Glossen der Handschrift Karlsruhe 115**, in *Sitzungsberichte der philos.-histor. Kl. der k. Akad. der Wiss.*, vol. 152 (1906), n° VI (pp. 1-172) ; — K. Hetzer, **Die Reichenauer Glossen**, in *Beihefte zur Zeitschrift f. roman. Philologie*, n° VII, Halle a. S., 1906 ; — W. Foerster, **Die Reichenauer Glossen** in *Zeitschrift f. roman. Philologie*, XXXI (1907), pp. 513-568 ; cfr. anche *Zeitschr.* cit., XXX, 49 (Stalzer), 256 (Foerster) ; — J. Stalzer, **Zu den Reichenauer Glossen**, in *Zeitschrift f. die österreichischen Gymnasien*, LX (1909), pp. 97-132 ; cfr. *Zeitschr.* cit., vol. cit., p. 863 (Foerster) ; — W. Foerster, **Noch einmal die Reichenauer Glossen**, in *Zeitschrift f. roman. Philologie*, XXXVI (1912), pp. 47-71.

Come appare dalle opere qui sopra elencate, le « Glosse di Reichenau » sono state fatte oggetto, in questi ultimi anni, di nuove ricerche e di nuovi studi. Lo Stalzer le ha pubblicate per intero nelle loro due sezioni (I : Glossario

---

1. L'espagn. *escozor* « douleur, renvoi cuisant à l'estomac » représente par contre le substantif dérivé d'*escocer* « cuire ».

2. Cependant ne serait-il pas possible que spaumus remontât directement à spasmu comme phantauma (frz. *fantôme*, v. prov. *fantauma*) remonte à phantasma (cf. Meyer-Lübke, *Franz. Gram.* [2], § 64)?

della Bibbia; II: Glossario alfabetico), lo Hetzer le ha esaminate, sotto il rispetto linguistico, con molta diligenza e con molto profitto. Le discussioni del W. Foerster, hanno, fra l'altro, dilucidato più dubbi di lettura, e il testo ne è riuscito fissato con maggior cura, grazie alle correzioni del Foerster e anche alle polemiche del Foerster stesso e dello Stalzer. Ma il primo di questi, cioè il Foerster, ha sopratutto gettato molta e sicura luce su parecchi ardui problemi filologici, che le glosse sollevano.

Comincerò dallo studio paleografico del testo, contenuto come si sa, nel celeberrimo ms. della Bibl. granducale di Karlsruhe nº 115 (cod. Augensis CCXLVIII), manoscritto che ho sott' occhio, mentre scrivo queste linee, per la cortesia del dr. A. Holder, direttore della Biblioteca di Karlsruhe, che ne ha permesso l'invio per alcun tempo alla Biblioteca cantonale e universitaria di Friburgo (Svizzera). Certo, controllata la recente edizione integrale, non si può affermare che essa sia perfetta. Parecchie sono le sviste, se anche non molte fra esse siano gravi; ma, nel complesso, non si può negare, parmi, qualche encomio allo Stalzer, il quale, date le deficienze della sua stampa, vi è ritornato sopra, ha accettate alcune critiche del Foerster (rigettandone purtroppo parecchie a torto, e poche altre, come si vedrà, giustamente), ha riesaminato il testo e ne ha migliorata l'edizione (con una serie di emendamenti editi nella *Z. f. öst. Gymn.*, LX, 101-104). Non pochi di questi emendamenti (anzi, a vero dire, quasi tutti) gli erano stati suggeriti d alla citata critica del Foerster, la quale, alquanto rigorosa per ciò che spetta alla stampa, appare giustamente severa, quando passa ad esaminarne il commento. Per quanto concerne l'edizione delle glosse, le benemerenze dello Stalzer non si vogliono disconoscere, pure ammettendo che sarebbero potute essere maggiori. Dato il testo qua e là insidioso, sebbene in complesso di non ardua lettura, qualche errore può essere scusato e qualche inesattezza leggera (per quanto non inutilmente messa in evidenza, insieme alle gravi, dal Foerster) richiede una facile venia. Più della stampa, è manchevole il commento dello Stalzer, commento condotto con poca preparazione e penetrazione critica. Di ciò parleremo più oltre.

Gli errori veramente gravi nell' edizione dello Stalzer sono in ispecial modo i seguenti: egli ha interpretata stranamente l'abbreviazione *epus* (Gloss. alf. 1219) per *epreus*, mentr' essa va letta certamente *episcopus*. Il Foerster ha qui pienamente ragione, e il pallido tentativo dello Stalzer (*Z. f. öst. G.*, p. 98 n. 4) per difendere la sua lettura non merita punto d'essere preso in considerazione. Naturalmente, il Foerster ha, con pieno diritto, ribattuto, insistendo per la sua sicura interpretazione. L'abbreviazione *epus* in un codice così antico è preziosa, poichè in quel periodo *eps*[1] è certamente molto più

1. Ho il piacere di potere dare quattro esempi dell' abbreviazione *epus* in carte del sec. XI dell' Archivio capitolare di Modena: due in una carta del 1020 (B. 10. XXVII) e due in un' altra del 1024 (B. 2. XXXI).

frequente; ma ciò non infirma le lettura *episcopus*. Ha avuto altresì torto lo Stalzer di leggere *dansia* la gl. 1176, mentre *dansi* è sicuro, come ben dice il Foerster. Lo St. ha preso l'*-i* per il segno che in *quia* rappresenta *ia*; ma lasciando da parte questo inescusabile confronto (perchè *quia* sta da sè e non è lecito estendere ad altre parole la sua abbreviazione del tutto speciale), resta sempre che l' *-i* di *dansi* è chiarissimo, di forma un poco ondulata. Anche la lettura *Meruit* 1362 dello Stalzer è falsa. Nel codice si ha, come ben dice il F., *Expetiuit*, e non vi è dubbio in proposito. Lo St. ha avuto anche torto nel leggere *Labescere* 3075 ciò che è chiaramente *Tabescere*, di saltare tre glosse del gloss. alfabetico (1149 a-c) e di incorrere in altri errori e erroruzzi, che il Foerster ha indicati e che lo St. medesimo ha in parte accettati. Una grave svista, rimproveratagli dal Foerster, lo Stalzer non ha però commessa. Nel gloss. alfab. 684 il F. afferma che si legge: *in eis noē tempus* e interpreta naturalmente, data la lettura, *nomine*. Ma *noē* non sta assolutamente nel ms., sì bene vi abbiamo, come lo St. ha detto e sostenuto (*Z. f. öst. G.*, p. 99, n. 3): *nob̄*. cioè: *nobis*. La gamba del *b* è poco chiara; ma aguzzando gli occhi, la si vede ancora; onde l'errore del F. si spiega facilmente. Alcune altre critiche del Foerster non colgono nel segno (mentre la restante parte è giusta), e cioè: 346 (F. 181) *fartum*. Prima s'era letto *fastum*, ma il gruppo *rt* è chiarissimo e a me pare molto chiaro anche l'*u*, anzichè *a*; onde non esito a leggere, come lo St., *furtum*. Non è poi vero che nel ms. si abbia *contra*ta (76, F. 40). Il cod. ha soltanto *contra*, e *contrata* resta unicamente una bella congettura dello Hetzer. Lo St. ha pure ragione con la sua lettura *uetula* (e non *uetulæ*) al nº 96. Credo altresì che sia nel vero leggendo *temeo* (736) e *iacula* (2357). Certamente, il primo *i* di *iacula* somiglia a un *l*, ma si tratta di un *i* lungo, di cui il ms. ha altri esempi all' iniziale. Leggo poi anch' io con lo Stalzer *p̄ cipitatus* (1693 e non *p̄ capitatas*) e *ł magis* (1708). Lo St. ha fatto certamente male a non risolvere in corsivo le abbreviazioni o a non riprodurle tali e quali. Determinatosi per la risoluzione di esse, non ha seguito sempre questo sistema e talora ha riprodotto l'abbreviazione senza ragione speciale, del quale ondeggiamento giustamente le rimprovera il Foerster. Faccio seguire alcune altre osservazioni sui punti, sui quali sono cadute la critica del Foerster e, talora, la risposta dello Stalzer. 610 *mala*: l'ultimo *-a* a me pare di forma aperta (cioè, a un di presso, *-cc*), ma ricavato dallo stesso copista da un *-i*. 631 Leggo anch' io *reliquum*. La lettura dello Stalzer (*reliqorum*) non è sostenibile. 1211 Leggo, parmi, sicuramente: *Roma*. 1264 Il ms. ha *fenestre* e *ianue*, come dice lo Stalzer, e l' *a* è sicuro. 1350 *Archariif* è lettura certa. Holder, citato dal F., propone *Archarii sunt*, il che è correzione probabile; ma *sunt* è abbreviato sempre nel ms.: *s̄*, mentre in questo caso non c' è sbarretta sulla *s* (forse per dimenticanza dell' amanuense). O dobbiamo invece leg-

gere semplicemente *sive*, che si trova, in ms. del tempo, reso da *s*[1] ? 1507 *Deiestos* è chiarissimo. 1509 *fœrina*. 1997 Non è possibile affermare se nel ms. sia *c̄* ovvero *ac*. Finirò queste osservazioni con un appunto sulla gl. 59 letta dallo Stalzer così : *Pepigerant ///inu//erant*. Il Foerster impugna con ragione questa lettura e accetta una proposta dello Holder : *Extimauerant*, la quale ha almeno il merito di mostrare che nel ms. si ha un *-m-* chiarissimo. A me, però, non paiono accettabili nè l'una nè l'altra lettura. Anzi tutto, ci si aspetterebbe *estimauerant* (cfr. glosse nn[i] 2166, 2261), e poi non v'è posto per *Exti-*. Oltre a ciò, la vera e propria glossa è per regola scritta con la iniziale minuscola. Propongo : *firmauerant* nella fiducia di aver colto nel segno (cfr. *firmade* 2232 e *adfirmat* 2301).

Quasi tutte le correzioni del Foerster sono giuste. Quelle che non ci sono parse tali sono state indicate nelle linee precedenti. Ma, sottoponendo a una nuova revisione la stampa dello Stalzer, mi è accaduto di trovare alcune altre inesattezze, non ancora avvertite, che, data l'importanza del documento, mi per prezzo dell' opera rilevare : 378 *p̄ cantutore*. 388 *p̄ paramur*. 445 *Exodus*. 1195 Ecco, a questo punto, la disposizione delle voci nel ms. Negli spazi bianchi non vi è alcun segno di rasura.

*Ambiens. circu*m*iens. Erugo ab*
*erodendum dictum. Rubigo.*
*Classem. nauem*
*l multitudine*m *nauiu*m.
*Peltas.*
*Talentu*m.
*fuluu*m *flauu*m *rubicundum*, (etc.)

Lo St. non ha tenuto conto, in altri casi, della disposizione delle glosse nel codice, nè del punto che ne divide i membri. In una nuova edizione, occorrerebbe essere più fedeli. 2121 *aliqis* nel ms. 2229 *ianuæ*. 2234 *curiæ*. 2800 Non *glob'*, ma *glob ;* (*globus*). 2823 *Inproperabit* ricavato dallo stesso amanuense da *Inprobrauit*, eppoi il cod. ha chiaramente, non già *exproperabit*, ma *exprobrabit*. 2825 *eEban*. 2827 IIII[or]. 2950 *terrarum in mari*. 2973 *Auxit*. 3058 *amplexati* nel ms. (non *amplexi*). 3060 *intellegentiam*[2].

Dato il sistema seguito dallo Stalzer, il lettore non può farsi un' idea esatta, paleograficamente parlando, del manoscritto. Poichè nessuno ha discorso

---

1. Per es., nel ms. 907 di San Gallo (metà, circa, del sec. VIII). Lo Stalzer ha letto così la glossa *Archarus custodes archarum*, ma *-iis* è certo. S'io ho ragione, si legga *Archarii sive custodes archarum*. La proposta *Archarius* dello St. viene a cadere.

2. Faccio seguire qui il risultato di una seconda revisione : 656 *uestitū* ; 833 *obpressus* (non *oppressus*) ; 1320 *bestia* (non *betia*) ; 1601 *abque* (non *absque*) ; 1741 *diripiet* (non *dicipiet*) ; 1773 *qi* (non *qui*).

sinora delle caratteristiche della scrittura e delle abbreviazioni, mi si conceda di dire qui alcune parole, che mi paiono in verità tutt' altro che superflue. Chi abbia qualche dimestichezza con gli antichi mss. di S. Gallo, si sente piuttosto portato ad escludere che il manoscritto ora a Karlsruhe sia stato scritto nel' orbita di S. Gallo e Reichenau. Parecchi mss. di S. Gallo dei secc. VIII-X ho potuto esaminare e non mi sentirei di mettere tranquillamente con esso il codice di Karlsruhe, il quale, tutto sommato (tenuto conto del *g* aperto costante e sopra tutto della forma di questo *g* che è assai interessante, in quanto esso è non già semiaperto, ma completamente aperto, considerato che i nessi *st*, *rt* e *ct* mostrano un notevole distacco dei due elementi legati da una lunga curva — il che può essere segno di antichità [1] —, osservate alcune lettere come *p*, *r* [2], *n* e *m* e, notata — il che è meno importante — la presenza, accanto al comune *a* dei mss. carolini, di parecchi *a* aperti) [3] a me par da collocarsi nel sec. VIII ex. senza escludere, naturalmente, la possibilità che si possa oltrepassare anche il principio del secolo seguente. So bene che nessuno di questi criteri, preso per sè solo, si presenta tale da confermare irrefutabilmente quest' assegnazione cronologica, poichè l'*a* aperto (a forma di *cc*) è comunissimo in mss. del sec. IX, nei quali altresì non manca il *g* aperto e sopra tutto semiaperto [4]; ma alla concomitanza di questi tratti si aggiunge lo speciale « ductus » del manoscritto, « ductus » di aspetto indubbiamente antico, proprio dei più antichi codici carolini e, aggiungerò, di codici d'origine, a quanto ho potuto vedere, generalmente francese. Le abbreviazioni del prezioso manoscritto non s'oppongono, con la loro forma, alla nostra determinazione cronologica e, direi quasi, confermano la supposizione che il ms. ora a Karlsruhe sia stato scritto sul finire del sec. VIII [5]. Eccone un

---

1. Sopra tutto i nessi *st* e *ct* hanno allontanati i loro elementi; quanto a *rt*, esso è fatto in due maniere: l'una, che è quella più comune, ha un piccolo riccio a sinistra; l'altra risponde esattamente a *st* con un segno verticale sulla curva dell' *s*. Questa seconda forma non compare nelle prime pagine del manoscritto.

2. E *r* di forma detta impropriamente gotica dopo *o*, come in *posteriora* (76), ecc., ecc.

3. Si sa che l'*a* aperto è frequente nei mss. che si possono ascrivere, su per giù, all' età del nostro. È, anzi, interessante notare che quest *'a* appare molto di rado nel codice di Karlsruhe. Il copista lo aveva così poco comune che una volta, per lo meno, lo lesse per *ec*, trovandolo nel modello, e cioè nella glossa 1571: *uelectorium* (per *uelatorium*), dove l'*e* pare quasi ritoccato su *i*. Tuttavia l'*a* aperto non era naturalmente sconosciuto all' amanuense, che se ne servì (forse trascrivendolo senz' altro dal suo originale) alcune volte, p. es. *deganare* 214, *mala* 618, *conclauditur* 1096, *Ilarior* 1330, *exornati* 2936, *lapidis* 3074.

4. Il *g* aperto si trova, a ragion d'esempio, nel ms. bernese 363 (sec. IX), che Hagen nel suo catalogo ascrisse al. sec. VIII.

5. Ho confrontate le abbreviazioni con quelle dei mss. veronesi e di S. Gallo e con altri francesi. Spagnolo, *Zentralblatt für Bibliothekswesen*, XXVII, 531; Steffens, *Zentralblatt*, cit., XXX, 477. Fra i mss. scritti in Francia, cito

quadro abbastanza completo : *con-* rappresentato da *c̄* (p. es. *confractos* 3144, *confirmauit* 2960, *conlocauit* 3128) e *c̄tra* (= contra 2835); *d̄s* (= deus 1549, *d̄i* (= dei 3083), *dm* (= deum 62), *do* (= deo 17, 275)[1] ; *est* rappresentato da *ē*, e talora da ÷ (p. es. 440, 495); *id* (= id est, p. es. 12, 17, 2950, 3009); *mi* (= *mihi* 496); *n̄* (= non 430, 2266, 2844) ; *nob* (= nobis 171 ecc.) ; *omnib ;* (3114); *p'* (= post 517, 727) ; *ppt-* (= propter 51, 2089) ; *quam* rappresentato da *quā* e da *q* (51) ; *qi* (= qui 182, 3008); *qd* (= quod 2950, 3072); *s* (= sunt 2023, 2950, 3027, 3058); *sic* (= *sicut*) 549 ; *subt* (= subter) ; *uel* rappresentato generalmente da *ł* o scritto per intero (73) ; ma nella seconda parte del ms. si ha anche *ut̄ł* (c. 40v, 54v) ; *uram* ( ) uestram 506) ; *rł* (= reliqua) 549 ; *d̄r* (= dicitur) 949 ; *simłt'* (= similiter 2752 ; Nomina sacra : *isrł* (= Israel 445, 3009); *s̄citas* (= sanctitas 2949) ; *s̄ps* (= spiritus 525) e *s̄pm* (= spiritum) ; *s̄cuarii* (= sanctuarii) 643 ; *Ih̄s* (= Jhesus) 1551. Di *ep̄us* (= episcopus) ho già toccato.

Tra le abbreviazioni qui sopra citate, ho ricordato una formula sillabica *c̲* (*con*), che ho posta accanto a *c̄tra*. Altre formule sono : *m̄* (= *men*) *nom*en 2805, 2807, *sem*en 2987, *ferramenti* 2822, *memento* 3111 ecc. ecc. ; *t̄* (= ter) *frequent*er 3104, *interfectorum* 2948, *magist*er 2054 ; *ber* è rappresentato da *b* tagliato da una lineetta in *tabnaculū* 3112. Spesso il *b* finale sta a rappresentare *bis* (abbiamo già citato *nobis* 171, gloss. alf. 684 ; e si ha *reuocab*is 2818, *Palpab*is 3015, ecc.), ma talora, sebbene molto più di rado, lo stesso *b* tagliato rappresenta *-bit* (p. es. *prouocabit* 2823). La terminazione *-it* è anche rappresentata da una sbarretta, come in *Auxit* (*Aux̄*) 2973, *despīc̄* 2104, ecc. La sbarretta in alto rappresenta anche il solo *e*, p. es. *rec̄di* (c. 17b). Abbiamo anche un *d* tagliato in *cecid* (*cecidit*) 442. L'abbreviazione di *-rum* è quella comune (*r* tagliato) e *-runt* è dato assai di frequente per intero, ovvero da *r̄*, p. es. *exarser̄. arser̄* 3028 ; *ul* in *seculum* è dato da *l* tagliato (558). La sillaba *tur* è rappresentata da un *t* con un segno, in alto, che ha la forma di un piccolo 2. La terminazione *-us* è generalmente rappresentata, quando non preceda *b*, da una specie di apostrofo (*sum'* 3092 ; *fluct'* 2938, *gen'* 3146, *Incolat'* 3087 ecc. ecc.) Abbiamo poi *Iocund* (*iocundus*) 2991 e anche *d* per-dos 1219. In fine : *pał* (= *palus*) 902. *Eius* è rappresentato da *ei'* Quando preceda *b*, *-us* è dato da *;* (p. es. *faucib;* 3069) ma talora, pare, da *:* (i casi non sono ben

---

il celebre ms. lat. 4627 della Nazionale di Parigi e il lat. 13729 della stessa biblioteca. Duchesne, *Liber Pontificalis*, I, pl. IV, ha riprodotto alcune linee di quest' ultimo codice. Il Monaci, *Facsimili*, II, 78-83, ha dato alcune pagine del primo.

1. Avverto che non cito tutti i casi, ma soltanto uno o alcuni esempi, così per questa, come per le seguenti abbreviazioni. Tralascio naturalmente certe abbreviazioni che dicono poco, come *dm̄* (dominum) 1022, *sū* (sum) 1181, ecc. ecc.

chiari). Si ha anche, però, *glob'* (*globus*). Il ditt. *ae* ha gli elementi addossati; è sciolto, invece, il ditt. *oe* (p. es. *oboediuntur* 2105). Non voglio finire questi cenni, senza notare anche : *adent'* (*adentes*) 79 e *saluī* ( *salutem*) 3006 [1].

Crede lo Stalzer (pp. 127, 146) che il ms. delle glosse non sia già una copia, ma addirittura l'originale. Questa opinione è senza alcun dubbio erronea e non si capisce come il nostro studioso abbia potuto arrivare a una così fatta conclusione. Errori, quali *uelectorium* (per *uelatorium*) 1571 (con *a* aperto letto per *ec*), *uiuatis* (per *uiuentis*) 554 e altri parecchi rilevati dal Foerster (*Z. f. r. Phil.*, XXXI, 529) non permettono assolutamente di ritenere il ms. di Karlsruhe un originale. Dirò di più : gli errori sono tali, nel loro complesso, da rendere legittima, a mio avviso, la supposizione che fra l'originale e il nostro codice abbia esistito più d'un intermediario smarrito o perduto. Inoltre, il Foerster ha dimostrato che nel modello v' era una trasposizione di fogli, la quale non è stata avvertita dal copista : altra ragione, questa, che impedisce di ritenere originale il manoscritto delle glosse. A proposito del quale, diremo anche che non vi sono assolutamente buone ragioni, come pensa lo Stalzer, per crederlo scritto verso l'a. 820. Già abbiam osservato che, per ragioni paleografiche, noi siamo disposti a risalire (con Holtzmann, Diez, Foerster), sino al secolo precedente; aggiungiamo ora che la determinazione cronologica dello Stalzer, suggeritagli dalla constatazione che nel glossario alfabetico si hanno parecchie glosse provenienti dalla Regola di S. Benedetto, non riposa su salde basi. Tutt' altro ! La famiglia di codici della Regola, alla quale risalgono le glosse, non è punto quella indicata dallo Stalzer (cfr. Foerster, XXXI, 538 sgg.); onde le sue conclusioni vengono a cadere. Il problema (che concerne in ogni modo il solo glossario alfabetico) è oltremodo complesso, perchè si conserta con la ardua storia della *Regula Sancti Benedicti* e delle sue redazioni (storia, a cui il Traube ha portato un insigne contributo di studi) [2] e merita d'essere ripreso e studiato a fondo, anche dopo le acute osservazioni del Foerster. Ciò che si può dire, sin d'ora, è che la dimostrazione dello Stalzer è tutt' altro che convincente.

Invece, può essere accettata l'opinione del medesimo Stalzer, che alcune glosse della prima e più importante sezione provengano da Isidoro. Le convenienze di alcune espressioni e esplicazioni paiono infatti risolvere, come si diceva, la questione in favore di una dipendenza parziale dalle Etimologie

---

1. Abbreviazioni notevoli sono le seguenti : *qd ğ* 146 (che il Foerster interpreta per *quoddam genus*) ; *coangut'* (Foerster : *coangustati*) 515 ; *mr* (= meretricum) 799 ; *sig* rappresenta *signum* 732 e *significat* 1786 ; *Hedt* (= hedunt). Noto poi la glossa 739 : *Prebebī donabī* (*-unt*) e, infine : *uindīc.* (= uindicandum) 849.

2. Aggiungo qui in nota che il cod. estense della *Regula Scti. Benedicti* posseduto dalla Bibl. estense (segn. N. 5, 14) non è già del sec. XIV, come si legge nel catalogo, ma del sec. X. Proviene dal monastero di S. Pietro.

del celebre vescovo di Siviglia. Valgano due esempi: 121 *Ablactatus a lacte ablatus*, Isid. X, 11: *Ablactatus quasi a lacte ablatus*; 725 *Mestrua superuacuus sanguis mulierum*, Isid. XI, 1, 140: *Menstrua supervacuus mulierum sanguis*. Stalzer, pp. 140-145. Ne viene che si ha un termine *a quo* per la composizione dell' operetta, la quale, passando attraverso a varie copie, fu finalmente trascritta, come dicemmo, sul finire del sec. VIII nel ms. ora a Karlsruhe.

Lo Stalzer sostiene, infine, che le glosse di Reichenau non sono latino-romanze, ma latino-latine. A dargli completamente torto, si leva l'eccellente studio dello Hetzer ricordato in testa a questa rassegna e comparso quasi contemporaneamente all' edizione integrale delle glosse. Non insisterò troppo su questo lato del problema che a me pare ormai risolto nel senso già propugnato dal Diez; ma dirò che le glosse paiono ben essere non soltanto latino-romanze ma addirittura latino-francesi, intendendosi però che i vocaboli romanzi siano stati sempre latinizzati e che molti termini, attinti ad altri glossari, si presentano incolori e siano quasi un' interpretazione in latino di voci latine. Ma le parole romanze sono abbastanza numerose e caratteristiche per permetterci di arrivare a serie conclusioni. È merito dello Hetzer di aver messi in evidenza i caratteri linguistici del prezioso documento, caratteri, che, se teniam l'occhio sopra tutto alle sopravvivenze lessicali, parlano per la Francia settentrionale[1]. Non è improbabile che uno scandaglio più minuto dei dialetti riesca a confermare le conclusioni che lo Hetzer presenta con molta prudenza e cautela. A questa localizzazione non si oppongono neppure, a ben guardare, gli elementi germanici delle glosse, i quali, per ragione soprattutto di *ros*, *rosa* (*calamus*, *arundine*) con il suo *-s*, e di *fulcus* (*fulcos* 277), col suo *û*, sono stati dichiarati di origine gotica o burgonda. Lo Hetzer ritiene però che non vi siano prove sufficienti per determinare il dialetto, donde sarebbero provenute le voci germaniche. L'origine gotica di *ros* e di *fulcus* si potrebbe sostenere ammettendo che alcune glosse fossero provenute, in via diretta o indiretta, da un ms. contenente qualche glossa di origine gotica; ma, a gettare incertezze e dubbi su questa supposizione, si fa innanzi il franc. *ros rosels roseau* che ha anche *s*; sì che si potrebbe anche pensare, quanto all' etimo, al gotico per la Francia meridionale (*raus*) e a una derivazione antichissima (anteriore al rotacismo) per il vocabolo francese, derivazione, alla quale pare non si opponga neppure decisamente l'*ú* di *fulcus*. Lo Hetzer conclude (pp. 144-5): « Es muss also als unmöglich bezeichnet werden, die german. Elemente unseres Textes dem Ostgermanischen zuzusprechen; sie können vielmehr ebensogut westgermanisch wie ostgermanisch sein. Ein Licht auf die Entstehung unseres Glossars vermögen sie infolgedessen nicht zu werfen. » In favore dell' opinione dello Hetzer, il Foerster ha poi fatte altre

1. Hetzer penserebbe veramente al N.-E. della Francia, ma il problema non pari si lasci restringere entro confini troppo definiti.

osservazioni (XXXI, 558), tra le quali, questa: che le glosse hanno *sparniare* con un *n*, e non quell' *m* che compare nel Sud, altra ragione per ritenerle settentrionali. Tuttavia, bisogna tener presente che l'autore delle glosse ebbe sott'occhio materiali di natura diversa e come conobbe le Etimologie di Isidoro, così potè utilizzare altre opere (perdute fors' anche) di disparata provenienza. Ciò ch' egli vi mise di suo, sia nel lessico sia nella forma dei vocaboli, ci fa realmente drizzare lo sguardo alla Francia settentrionale, senza però svelarci, in maniera sicura, una determinata regione [1].

Giulio BERTONI.

C. SALVIONI, **Per la fonetica e la morfologia delle parlate meridionali d'Italia**; Milano, Cogliati, 1912; in-8°, 37 pages.

M. Salvioni a traité dans cette brochure, avec une richesse de matériaux et une sûreté de méthode également remarquables, toute une série de problèmes morphologiques et phonétiques que posent les dialectes de l'Italie méridionale. — 1. L'auteur recueille tous les mots dialectaux, formés à l'aide du suffixe *-oto -ota* et défend de nouveau l'origine romane de *-oto* contre M. Bartoli, qui en cherche l'origine dans le suffixe grec -ώτης. — 2. M. S. examine l'histoire du présent du verbe *essere* à Lecce et démontre clairement que *essu* « je suis » est né d'une contamination de deux constructions : *ogghiu essere* « je veux être » et *ogghiu cu suntu* « je veux que je suis », d'où *ogghiu essu*. — 3. *ci*, *ce* « si » de la Pouille et de Lecce sont les successeurs de *qui*, *que*, employés surtout dans la construction de « sè èche ». — 4. Le calabr. *dallari* « battere » est une curieuse formation, greffée sur un impératif, *dalli* « donne-lui (des coups) », ce serait un nouvel exemple pour appuyer l'hypothèse de ceux qui choisissent comme point de départ l'impératif á m b u la pour expliquer l'infinitif français *aller*. — 5. Le mot *duna* de Potenza serait le dernier survivant d'un état phonétique aujourd'hui disparu de Calabre, où, autrefois, la liquide initiale, après une consonne précédente, aurait abouti à *dd*: *la luce*, mais *fa(t) dduce*. — 6. On est habitué à répéter que les dialectes septentrionaux de l'Italie offrent, pour les explosives intervocaliques *-p-*, *-t-*, *-k-*, les sonores correspondantes *-b-*, *-d-*, *-g-*, tandis que les parlers centraux et méridionaux auraient conservé l'état phonétique du latin. M. S. a rassemblé une longue série de mots qui démontreraient que cette règle est beaucoup trop absolue : un grand nombre de vocables des patois méridionaux avec *-k-* intervocalique présentent ou bien des formes avec *-g-* (*fuoco* : *fuogo*) ou même la chute de *-g-* intervocalique (napolit. *giuove* « giuoco »). Au fond, cette moisson abondante d'exemples, rencontrés dans les parlers méridionaux, impose

1. Foerster, *Z. f. r. Phil.*, XXXI, 563.

un nouvel examen approfondi du sort des explosives sonores intervocaliques en italien et nous démontre en même temps que seule l'étude de l'histoire de chaque mot apportera un jour la lumière dans ce problème compliqué. — 7. Le latin litteras « lettre » continue toujours à vivre dans des parlers méridionaux : *lettere*. — 8. A propos de *mazzu* « maigre » des dialectes de la Pouille, l'auteur passe en revue une riche série d'adjectifs verbaux qui sont formés comme *mazzu* en regard de macēre (maceo). — 9. L'italien offre deux formations pour le pluriel des substantifs terminés par une palatale : à côté de *Greco-Grechi*, il a *medico-medici*. M. S. montre la grande vitalité du deuxième type du pluriel : *porco-porci* dans les parlers méridionaux. — 10. M. S. reprend la question du sort du *d* intervocalique dans les dialectes du midi de l'Italie et recueille un grand nombre d'exemples qui montrent la chute de la sonore intervocalique (coda > *coa*), mais, ici encore, seule l'étude du mot éclaircira cet inextricable imbroglio. — 11. En examinant l'étymologie du napolit. *siscare* qui remonte à fistulare, M. S. retrace l'histoire du groupe initial *fl-* dans les dialectes méridionaux. Il aurait pu utiliser les formes sardes qui méritent d'être examinées de près. Spano nous atteste pour le Logudoru le verbe *ischisciare* « soffiarsi il naso », qui, évidemment, représente le *fistulare* du midi de l'Italie (cf. v. napolit. *scischiatore* « soffiatore de foco con la bocca »). Mais il est clair que la consonne initiale du mot sarde ne peut guère continuer le *fl-* (de *flistulare* < *fistulare*) ; on est donc amené à chercher une autre voie pour expliquer l'initiale *-k-* d'(*is*)*chisciare*. Le v. provençal offre *cisclar* « crier à haute voix, siffler », le catalan *xisclar* « crier ». Est-il permis d'y voir le reflet de fistulare, dont l'initiale aurait été altérée soit pour imiter le bruit du sifflement soit par influence de sibilare (catal. *xiflar*) ? En tout cas, le v. prov. *cisclar* s'accorderait phonétiquement à merveille avec le logud. *ischiscionare*. — 12. Le dernier article est consacré au napolit. *sosca* « son (du blé) » qui remonte ainsi que l'ital. *friscello* à floscellu[1].

J. Jud.

Marius Esposito, **Inventaire des anciens manuscrits français des bibliothèques de Dublin**, I (*Revue des bibliothèques*, XXIV, 1914, p. 185-98).

M. Esposito s'est proposé de faire connaître les anciens manuscrits français qui

---

1. Comme les représentants de floscellu réunissent les sens de « son (de blé) balle (de blé), fleur de farine, éclat de bois », on serait tenté de réunir le log. *tipidiu* « loppa, pula del pano », le gall. *tipitia* « borra, cimatura », *tippitippi* « farina fina » à l'ital. *zeppa* « fuscello », ce qui, au point de vue phonétique, n'offre, à mon avis, aucune difficulté, mais l'histoire sémantique exige de nouvelles recherches.

se trouvent à Dublin et qui, par cela même, sont un peu à l'écart des centres où l'on s'intéresse à des études médiévales. « La philologie romane, dit-il, n'est pas étudiée dans les universités irlandaises. A la vérité, ces « universités » ne sont que de grandes écoles secondaires ». Dans ce premier article sont sommairement décrits 20 manuscrits de la Bibliothèque de Trinity College. Je ne saurais rien ajouter aux notices des 15 manuscrits classés sous les numéros 1-2 (B. 2. 7 et 8), 3-4 (B. 3. 5 et 15), 5 (B. 5. 1), 6-8 (C. 2. 2, 5 et 6), 10 (D. 1. 25), 12 (D. 2. 27), 13 (D. 3. 34), 14 (D. 4. 9), 17 (D. 4. 27), 18-19 (E. I 39 et 40). Les 5 autres manuscrits, par contre, contiennent des compositions connues par ailleurs, bien que M. E. ne les ait pas munies de références bibliographiques.

9 (C. 4. 2), fol. 46 b-52. Sans titre, poème en 670 vers :

Sage est qi sen escript ;
Il fet a plusors grand profist.
. . . . . .
Et qe ceo pensast povre avereit
Et le meutz de peché se gardereit.

C'est probablement une copie incomplète de la *Vie de saint Georges* de Simund de Freine ; au moins les deux premiers vers sont-ils identiques. L'éditeur, M. J. E. Matzke (Soc. des anc. textes, 1909, p. 61 ; cf. p. XVIII) n'en a connu qu'un seul manuscrit qui est assez incorrect (Paris, B. N. fr. 902, f. 108 v°-117 v° b). Il serait utile de voir si le manuscrit de Dublin permet d'améliorer le texte.

Fol. 145-146. Sans titre, poème de 186 vers :

Preciose dame seinte Marie,
Mere Dieu espouse e amye.
. . . . . .
Mès seyn et sauf de encombrer
Toun noun benoyt puys loer. Amen.

C'est une *Oreisun de Noustre Dame* dont M. E. Stengel [1] a publié des extraits d'après le manuscrit Digby 86 (fol. 206-207 b ; mutilé). Une troisième copie se trouve dans le ms. Harléien 4657, fol. 97c, du Musée britannique.

11 (D. 1. 29), fol. 30 b. Poème sans titre :

Quecor ke tut volt aver si ke rens ne li faille
Si aprenge a amer chose ke durt e vaille.

---

1. *Codicem manu scriptum Digby 86 in Bibl. Bodleiana asservatum descripsit* . . . (Halle, 1871), p. 104.

. . . . . .
Si poing ateinaument, si ke jo puisse lire (*corr.* dire)
Ke tu es trestut [1] mens, lors ne querr autre enpire.

et fol. 31 b-35. « Autre poème, sans titre » :

Quant tu m'averas doné, dunt tu me vulz defeire [2].
. . . . . .
N'est mie amur ke ne se desmesure
Ne qu'a Deu se done meins ke a cumble mesure.

En réalité, ces deux poèmes n'en font qu'un. C'est une exhortation à l'amour de Dieu qui se retrouve dans les manuscrits Old Royal 20. B. XIV (fol. 65 v°) du Musée britannique et 423 (fol. 100 v°-102) de la Bibliothèque nationale. Les deux vers cités en dernier lieu se lisent au fol. 101 v° b du manuscrit de Paris et sont suivis de 13 autres qui manquent au manuscrit de Dublin. Ce poème mériterait peut-être d'être publié.

15 (D. 4. 13), p. 1-245. « Un long poème biblique. »
Voici comment M. E. en imprime le début et la fin [3] :

Ici commenz genesis qant Deu creat ciel e terre.
Chomensement de sapience est la timur de Deu
Ki fist ceil et tere; e ne e fu en tens hebreu,
Angeles et archangeles mult les mist en beu lu.
. . . . . .
Et ço nus otreit li pardurable Deu
Qi fist hom e femme, cel e terre e mer. Amen.

Mais il aurait fallu dire que la première ligne citée est le titre du premier chapitre et que le poème débute à la seconde ligne, qui doit en effet être corrigée ainsi :

Comenz [4] de sapience c'est la paour de Dieu.

C'est le célèbre poème de la Bible de Herman de Valenciennes, dont on connaît une douzaine de manuscrits ; plusieurs ont été énumérés, par M. Paul Meyer, dans le *Bulletin de la Société des anciens textes*, XX (1894), p. 45, et XXV (1899), p. 37, et dans les *Notices et extraits des manuscrits*, XXXIV, 2e part., p. 198.

---

1. M. E. imprime *escrestut*.
2. M. E. imprime cet alexandrin comme s'il s'agissait de deux vers de six syllabes. Au lieu de *defeire*, il imprime, sans doute à tort, *defrire*.
3. Je corrige, sans avertir, la ponctuation et d'autres menues erreurs.
4. Plusieurs manuscrits portent erronément : *Romanz*. . .

16 (D. 4. 18). Pour la bibliographie des compositions contenues dans ce volume, je renvoie à la description de M. Holger Petersen [1] que M. E. n'a pas pu utiliser.

Fol. 6-7. Cette chanson pieuse de 96 (non de 48) vers a été publiée par M. Petersen, *l. c.*, p. 20 ; l'ancienne notation musicale est reproduite *ib.*, p. 19. Elle commence ainsi :

Quaunt le russinol se cesse,
Ke de chaunter n'ad delit.

Fol. 11. Autre chanson pieuse de 45 (non de 25) vers, publiée *ib.*, p. 24. Elle commence ainsi :

Quant le duz tenz renovele,
K'oiseus chantent ducement.

Fol. 11 v°-21 v°. Pour la *Vie de saint Eustache*, commençant ainsi :

Au tens ke l'estat de sainte Eglise
Par tiraunt fuluns fu maumise,

il aurait fallu renvoyer à l'*Histoire littéraire*, XXXIII, 349.

Fol. 21 v° b. La petite pièce commençant par :

Jesu[crist] deboneire et fraunc

a été imprimée pas M. Petersen, *ib.*, p. 14.

Fol. 22. Du poème commençant par :

Duz sire Jesucrit, eez merci de mei

il existe cinq manuscrits et deux éditions, signalées par M. H. Petersen, *ib.*, p. 15.

Fol. 22. De la prière commençant par :

Duz sire Jesucrist ke par votre seint plesir

cinq manuscrits et différentes éditions complètes ou partielles, ont été signalés par MM. Naetebus [2] et Petersen, *l. c.*, p. 16.

---

1. Holger Petersen, *Deux chansons pieuses inconnues* (Dublin, Trinity College, ms. D. 4. 18), dans *Neuphilologische Mitteilungen*, XIII (Helsingfors, 1911), p. 12-25 (cf. *Romania*, XLII, 301).

2. G. Naetebus, *Die nicht lyrischen Strophenformen des Altfranzösischen*, p. 94 (type XVII).

20. (E. 2-33), fol. 7-99. « Sans titre, histoire d'Angleterre jusqu'à 1333. » Le commencement est en vers :

Ci puet homme saver coment,
Kaunt et de quele gent
Grauntz geauntz vindrent
Que Engleterre primes tyndrent.

Cette chronique en vers se retrouve sous ce titre : *Des graunz jaianz ki primes conquistrent Bretaigne*, dans le manuscrit Cotton, Cleopatra D IX (fol. 6) du Musée britannique, et a été imprimée d'après ce dernier manuscrit par Jubinal, *Nouveau recueil de contes*, II, 354.

Arthur LÅNGFORS.

# PÉRIODIQUES

ARCHIV FÜR DAS STUDIUM DER NEUEREN SPRACHEN UND LITERATUREN, t. CXXXII (1914). — P. 85. G. Cohn, *Zum Guillaume d'Angleterre* (premier article). M. C. croit à l'identité de Crestien, auteur de *Guillaume d'Angleterre*, et de Crestien de Troies, et s'efforce de déterminer les interpolations qu'a subies le poème dans les deux manuscrits. — P. 103. S. Hofer, *Rabelais. Kritische Darstellung der modernen Rabelais-Forschung und ihrer Probleme.* I. *Jugend- und Lehrjahre.* Résumé des travaux récents sur Rabelais. P. 126 est signalé un nouvel exemplaire, trouvé en 1910 dans la bibliothèque des princes Liechtenstein à Vienne, des *Grandes et inestimables chroniques du grant et enorme geant Gargantua*, première rédaction. — P. 131-8. S. Lemm, *Aus einer Chartier-Handschrift des Kgl. Kupferstichkabinetts zu Berlin.* Édition, d'après le ms. 78 C 7 du Cabinet des estampes de Berlin (anc. Hamilton 144), d'un débat inédit, composé par Alain Chartier vers 1416-1420, dont les personnages sont *le herault*, *le vassault* et *le villain.* Le texte (début : *Naguires q'ung prudent herault*) est reproduit sans ponctuation ni signe diacritique. — Mélanges : p. 144, W. Benary, *Basin und Elegast.* Signale quelques mentions dans *Stemmat. Lotharingiae ac Barri ducum* de François de Rosières ; — p. 149, L. Spitzer, *Nachträge zu meinem Artikel « Ueber italienisch* cosi (*Archiv*, CXXX, 335 ff.) » : — p. 151, S. Lemm, *Das Manuskript des Kardinals de Rohan.* M. L. a reconnu dans le ms. 78 B 17 du Cabinet des estampes de Berlin (anc. Hamilton 674) un important chansonnier du XVe siècle qui appartenait au XVIIIe siècle au cardinal de Rohan (cf. *Romania*, XXVII, 61), Il sera publié par les soins de MM. Lemm et Piaget. — Comptes rendus : p. 185, Winifred Smith, *The commedia dell'arte* (B. Fehr) ; — p. 190, Th. Schröder, *Die dramatischen Bearbeitungen der Don-Juan-Sage in Spanien, Italien und Frankreich bis auf Molière einschliesslich, Beihefte zur Zeitschrift für rom. Philologie*, nº 36 (M. J. Wolff) ; — p. 191, W. v. Wurzbach, *Geschichte des französischen Romans, I. Band : Von den Anfängen bis zum Ende des 17. Jahrhunderts* (K. Glaser) ; — p. 204, W. Kaufmann, *Die galloromanischen Bezeichnungen für den Begriff « Wald »* (A. Chr. Thorn ; cf. *Romania*, XLIII, 269); — p. 207, J. Oetken, *Der Modus des Objektsatzes im Französi-*

*schen* (F. Strohmeyer); — p. 211, G. Jünemann, *Historia de la literatura española y antologia de la misma* (S. Gräfenberg : livre écrit avec plus d'élégance que d'objectivité) ; — p. 213, M. Mignon, *Études de littérature italienne* (G. Hartmann); — p. 216, W. Dederich, *Die lexikographischen Eigentümlichkeiten des Frankoprovenzalischen nach dem Atlas linguistique de la France* (K. Jaberg : travail naïf et inexact, qui doit être considéré comme non avenu. Le compte rendu donne des indications utiles au point de vue méthodique); — p. 227, F. W. Stipp, *Die Benennungen des Jahres und seiner Teile auf dem Boden des heutigen Frankreich* (K. Jaberg : est loin de valoir le travail de M. Merlo; cf. *Romania*, XXXII, 289). — P. 230. Bibliographie : p. 256, une notice non signée, mais sans doute de M. H. Morf, sur E. Kempel, *Das Handschriftenverhältnis und die Sprache des altfranzösischen Heldengedichtes Maugis d'Aigremont*. M. K. a placé le texte, ainsi qu'il est de règle dans cette sorte d'études, dans un domaine limitrophe entre le picard et le français, parce que l'aspect linguistique n'est exclusivement ni picard ni français. Le critique s'inscrit en faux contre cette manière de voir. On a, dit-il, beaucoup exagéré la valeur des témoignages linguistiques. Toute langue littéraire — et les textes anciens sont pour la plupart écrits en une langue littéraire et non dans le patois local du poète — possède des formes doubles qui ne proviennent nullement d'un « domaine limitrophe » et ne prouvent par conséquent rien quant à la patrie de l'auteur. Il promet de revenir sur cette importante question dans un travail ultérieur. Il ne manquera sans doute pas d'y rappeler l'explication proposée par Gaston Paris de la rime mixte *France* (Francia) : *france* (franca). Il notera aussi les efforts considérables des éditeurs du Reclus de Molliens et de Conon de Béthune pour écarter, malgré les meilleurs manuscrits, la forme « française » *leus* (locus), les poètes picards ne pouvant, paraît-il, écrire que *lius*. Un récent critique dans la *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur* a voulu en s'appuyant sur les rimes, retrancher des passages étendus de la *Vie de Saint Quentin* de Huon le Roi de Cambrai, composée peu après 1270 et conservée dans un seul manuscrit, daté de 1275. La discussion par M. A. Thomas d'une rime des *Vers de la mort* d'Hélinant (*Romania*, XXVI, 93) offrira également un bon exemple dans cet ordre d'idées.

A. Långfors.

Giornale storico della letteratura italiana, t. LXIII (1914, 1er semestre), nos 187-9. — P. 79-88. G. Bertoni, *Le lettere franco-italiane di Faramon e Meliadus*. Rectifiant les indications du premier éditeur, M. Camus, M. B. démontre que nous avons affaire, non à deux lettres, mais à trois : la première de Pharamond à Meliadus ; la seconde, dont le début manque, de Meliadus à un inconnu ; la troisième, d'un inconnu à Meliadus. Ces trois lettres n'ayant entre elles aucun lien et ne faisant pas allusion aux

mêmes événements, ont sans doute été extraites d'un poème tardif du cycle breton, dont elles sont le seul reste. — P. 240-90. A. Monteverdi, *Gli esempi dello « Specchio di vera penitenza »*, *Part. II.* Suite de l'article publié t. LXI, p. 266. L'art de Passavanti étudié dans la façon dont il traite ses sources latines ; place de son œuvre dans la littérature italienne, sa valeur représentative. — Comptes rendus : p. 342, *Rassegna dantesca* (U. Cosmo; étudie les récents travaux sur le *Paradis* de Busnelli, Parodi, Filomusi-Guelfi, Barone, Bertoldi); — p. 402, J. Bédier, *Les légendes épiques* (G. B.); — p. 404, *Mélanges offerts à M. E. Picot* (F. P.); — p. 408, A. Fiammazzo, *Note dantesche sparse*; *Collezione dantesca*, nos 1-2 ; *Collezione di opuscoli danteschi inediti o rari*, nos 121-8; P. Bellezza, *Curiosità dantesche* (R.) ; — p. 413, Dante Alighieri, *Vita Nuova*, éd. Cesareo (R.) ; — p. 416, L. Azzolina, *Il mondo cavalleresco in Boiardo, Ariosto e Berni* (V. O.). — Annunzi analitici : p. 442, J. Zanders, *Die altprovenzalische Prosanovelle* (G. B.); — p. 443, F. Heuckenkamp, *Die provenzalische Prosa-Redaktion des geistlichen Romans von Barlaam und Josaphat* ; — p. 443. G. Bertacchi, *Ore dantesche* ; — p. 444, E. Bevilacqua, *L'episodio dantesco della corda* ; — p. 444, E. Vescovi, *Le dottrine pedagogiche e la Divina Commedia* ; — p. 445, G. Giani, *Ser Convenevole da Prato, maestro del Petrarca.* — Comunicazioni ed appunti : p. 458, G. Bertoni, *Nota intorno alla patria e all' autore del « Flore de parlare »*. A propos de l'article de Frati, au t. LXI (voy. *Romania*, XLIII, 460); les allusions locales permettent d'affirmer que ce traité de rhétorique a été composé à Modène ; signale quelques textes relatifs à l'enseignement de la grammaire, de la rhétorique et du droit dans cette ville au début du XIVe siècle ; — p. 461, L. Borra, *Per la biografia di Ciriaco d'Ancona*. La date du voyage de Ciriaco en Dalmatie est 1427, non 1417.

— T. LXIV (1914, 2e semestre), nos 190-2. — P. 1-47. G. Zaccagnini, *Personaggi danteschi in Bologna*. Renseignements nouveaux, empruntés aux documents de l'*Archivio di stato* de Bologne, sur une dizaine de personnages bolonais nommés par Dante. L'auteur reconnaît lui-même que toutes ses identifications ne sont pas sûres. — Varietà : p. 145-62. G. Galli, *Appunti sui laudarii iacoponici*. Groupement des manuscrits ; détermination des sources où ont puisé les premiers éditeurs ; — p. 163-71, G. Reichenbach, *Lettere inedite di Matteo Maria Boiardo*. Douze lettres inédites (de 1461-90) : quatre déjà publiées, mais plus complètes ou plus correctes ici. — Comptes rendus : P. 108, G. Bottiglioni, *La lirica latina di Firenze nella seconda metà del secolo XV* (R. Sabbadini) ; — p. 191, M. Iraci, *Lorenzo Spirito Gualtieri* (A. Salza) ; — p. 218, E. Aubel, *Leon Battista Alberti e i libri della famiglia* (F. C. P.); — p. 220, G. Zonta, *Trattati d'amore del Cinquecento* (A. Sa.) — Annunzi analitici : p. 249, G. Zaccagnini, *Per la storia letteraria del Duecento* (Deb.) ; — *Chartularium studii Bononiensis*, II (V. R.) ; — p. 250, P. Valacca, *Le rime « estravaganti » da attribuire a G. Boccaccio* ;

— p. 251, G. Pansa, *G. Quatrario di Sulmona (1336-1402)* (R. S.); — p. 253, G. de Michele, *La vita di Niccolò Franco.* — Comunicazioni ed appunti : p. 258, G. Bertoni, *Intorno a una « tornada » indirizzata a Otto del Carretto.* Deux excellentes corrections au texte d'une chanson de Folquet de Romans (éd. Zenker, nº VI); — p. 262, F. Neri, *Per una scheda di metrica.* Polémique avec L. Biadene à propos d'un passage obscur de Benvenuto da Imola. — Varietà : p. 358-71, Kenneth Mac Kenzie, *Per la storia dei Bestiari italiani.* Publie, d'après un ms. du XIVe siècle, un petit Bestiaire en prose (12 articles) emprunté, comme ceux de Sacchetti et de L. de Vinci, au *Fiore di virtù*, lui-même dérivé de Barthélemy l'Anglais ; recherches sur les rapports de ces diverses versions. — Comptes rendus : p. 386, K. Burdach und P. Piur, *Briefwechsel des Cola di Rienzo* (P. Fedele) ; — p. 405, Pubblicazioni umanistiche [de B. Ziliotto, F. Lo Parco, B. Boralevi, P. Maas] (R. Sabbadini) ; — p. 429, L. P. Karsavin, *Saggi di vita religiosa in Italia nei secoli XII-XIII* (le livre, écrit en russe, est suivi de documents) ; — p. 432, G. Landini, *Il codice aretino 180 ; laudi antiche di Cortona* (G. G.) ; — p. 435, D. Velluti, *La cronica domestica scritta fra il 1367 e il 1370* (R.) ; — p. 437, P. M. Masson, *Chants de carnaval florentins de l'époque de Laurent le Magnifique* (F.V.); — p. 438, A. A. Pons, *Un trattato educativo del Quattrocento* (En. C.). — Annunzi analitici : p. 451, E. Lamma, *Sull' ordinamento delle rime di Dante* ; — p. 452, F. A. Lambert, *Dante's Matelda und Beatrice* ; — p. 453, L. Chiappelli, *La donna pistoiese del tempo antico* ; — p. 453, L. Calvelli, *Un Fiorentino del Trecento, Guido del Palagio e la sua Canzone a Firenze* ; — p. 454, V. Rossi, *La formazione storica del Rinascimento italiano* ; — p. 454, E. Lommazsch, *Ein italienisches Novellenbuch des Quattrocento : Giovanni Sabatino degli Arienti's « Porrettane ».* — Comunicazioni ed appunti : p. 462, G. Bertoni, *Postille alla lauda veronese del duecento.* Il s'agit de la lauda « Beneta sia l' ora » ; nouvelle collation du ms. ; remarques critiques.

A. Jeanroy.

Lares, bullettino della Società di etnografia italiana diretto da Lamberto Loria ; Roma, Lœscher. — Cette nouvelle revue est destinée à recueillir des témoignages sur les mœurs qui tendent à disparaître, à sauver de l'oubli des légendes, des chansons et des récits populaires, à retenir le souvenir de toute espèce d'objets qui sortent de l'usage ; elle est l'organe de tous ceux qui se proposent de collaborer au grand musée ethnographique de l'Italie, brillamment inauguré lors de la grande exposition de Rome en 1911. Il est clair que nombre des articles de cette revue sortent du cadre de la *Romania*, mais certains intéressent à plus d'un titre les études lexicologiques.

T. I (1912). — P. 5-6. *Lares.* Explication du titre de la Revue. — P. 7-8. *Avvertenza.* M. Loria se déclare prêt à mettre sa revue au service des

divers courants scientifiques qui se manifestent dans le grand domaine de l'ethnographie italienne. — P. 9-24. *Due parole di programma*. Le directeur de la revue évoque ici le souvenir des préparatifs de la grande « mostra etnografica », organisée sur la « Piazza d'Arme » à Rome. Ce sont de belles pages vibrantes, écrites par un savant dont on ne saurait assez louer l'esprit d'initiative et l'énergie. — P. 24-38. A Mochi, *Il primo congresso d'etnografia italiana*. Compte rendu des communications : M. Schuchardt expose avec sa clarté habituelle le *rapport* qui existe entre la *chose et son nom*, M. Niceforo examine l'origine des *langues secrètes et professionnelles*, M. Belluci présente les résultats de ses recherches sur les *amulettes* surtout en vogue dans l'Italie méridionale. — P. 39-55. Baldasseroni, *Il museo di etnografia italiana*, expose les principes d'après lesquels le futur musée d'ethnographie italienne devrait être organisé. — P. 57-62. Baragiola, *Una leggenda di Formazza*. Texte d'une légende populaire rédigée en patois valaisan du val de Formazza. — P. 64-72. Pettazzoni, *Sopravvivenze del rombo in Italia*. Étude intéressante sur des vestiges modernes de l'antique *rhombus* « toupie magique » dans diverses régions de l'Italie et explication de noms dialectaux de la toupie : ital. *frullo*, pisan. *cicala*, sicil. *lapuni*. — P. 73-79. Loria, *L'etnografia, strumento di politica interna e coloniale*. — P. 82-130. *Recensioni* et *Rassegna bibliografica*. Excellent aperçu des travaux de folklore, malheureusement dispersés dans des revues provinciales ; beaucoup intéressent l'histoire des mots, p. ex. une étude de M. F. Baldasseroni sur l'origine du *presopio di Natale* (p. 122) ou un travail sur les instruments de musique de la Sardaigne (p. 113). — P. 137-76. G. Nicasi. *Le credenze religiose delle popolazioni rurali dell' alta valle del Tevere*. Exposé instructif des croyances populaires dans nombre de villages de la vallée supérieure du Tibre. Il y a là des observations utiles pour le linguiste : ainsi l'habitude de ne pas prononcer le nom du diable (p. 160), remplacé par des expressions comme « lui, quell'uomo, quell'omino ». On évite généralement le mot « fulmine » en disant : è scoppiato un tono ; è caduta addosso una *sporcizia* » [nell'alta valle del Nestoro si crede che il tuono non sia che una rumorosa emissione di aria intestinale dal corpo del demonio ; e quando quell'aria esce commista alle lapidee ed infuocate deiezioni diaboliche, il tono scoppia e produce il fulmine, ecco perchè, presso quelle popolazioni il fulmine viene chiamato « una sporcizia »]. L'existence d'une pareille croyance nous permet peut-être de mieux entrevoir l'évolution sémantique du comasque *bròdega* « fulmine » qui se rattache par le bergam. *brodigar* « sporcare, lordare » à *brod(o)* « bouillie, fange », cf. Göhri, *Rev. de dial. rom.*, IV, 160. — P. 205-612. A. Solmi, *Sulla interpretazione dei riti nuziali*, insiste avec raison sur l'explication des rites de mariage par les faits du droit ancien des peuples. M. Solmi aurait pu citer comme exemple le frioul. *vadia* « sposare, maritare » (cf. Salvioni, *Cavassico* 399), dont le sens, analogue à celui de l'angl. *to wedd*, ne s'explique que si on admet l'existence du *gage*, donné par le fiancé à son futur beau-père. —

P. 227-65. *Recensioni et Rassegna bibliografica.* J'y relève (p. 251-50) un compte rendu très suggestif par G. Ferri d'un travail sur l'origine des fêtes de mai, A. Gaudenzi, *Calendimaggio.*

— T. II (1913). — P. 1-16. Baldasseroni, *Lamberto Loria.* Notice nécrologique du fondateur de la Revue, Lamberto Loria, travailleur infatigable et désintéressé. — P. 17-50. F. Novati, *La raccolta di stampe popolari italiane della biblioteca di Franc. Reina.* Article fondamental sur les vieux livres populaires de l'Italie. — P. 81-7. De Gasperi, *Appunti sulle abitagioni temporanee della Majella* (Pouille). A l'aide de photographies et d'esquisses très bien venues, M. G. nous décrit les chalets de bergers et le bercail, habités tour à tour par des pâtres qui se transportent d'une partie de la montagne à l'autre pour y séjourner un temps plus ou moins long avec leur bétail. Les mêmes constructions alpestres existent dans les Alpes et l'auteur aurait pu notamment consulter l'étude que M. Muret a publiée sur les mots *mayen* et *remwentsə* (< remut(are) + inca, cf. prov. mod. *mudando* < mutanda) dans le *Bulletin du glossaire des patois de la Suisse romande,* VII, 27 ss. Voici les noms indigènes relevés par M. Gasperi : *capanna* « refuge pour les ouvriers de la campagne, *pagliaio* « rifugio, dove ospitano nella notte i proprietari dei campi quando, pei lavori agricoli, devono trattenersi a lungo lontano dal paese », du lat. palearium (< palea), quoiqu'aujourd'hui les bâtiments soient construits en pierres. Comme noms de chalets temporaires, l'auteur relève *jazzo* (< jacium) et *posticchia,* dérivé de *posto* « sito, luogo ». — P. 89-92. G. C. Secchi, 1) *Il rombo in Sardegna.* Complément au travail sur la toupie magique de M. Pettazzoni. C'est en même temps une précieuse contribution au lexique sarde : l'auteur s'est donné la peine de recueillir les noms pittoresques de la toupie dans les villages de son île natale. 2) *Modi di aggiogare i buoi in Sardegna.* Description du joug sarde avec indication des noms des parties, cf. aussi L. Wagner, *Wörter und Sachen,* II, 205. — P. 93. *Maritavanno,* lieu-dit, expliqué par un usage populaire [*marita avanno* < hoc anno. — P. 95-127 *Recensioni* et *Rassegna bibliografica.* — P. 129-250. M. L. Wagner, *Il malocchio e credenze affini in Sardegna.* Article bien documenté sur les effets du « mauvais œil » et les remèdes qui servent à en combattre les conséquences désastreuses ; les noms et les formes des amulettes principales employées en Sardaigne ; l'étymologie de plusieurs mots sardes d'origine obscure, *pinnadellu, coccu, sabeğğa, punga, foltizza.* — P. 151-221. F. Novati, *La raccolta di stampe popolari italiane* (suite et fin). — P. 223-244. *Recensioni* et *Rassegna bibliografica.*

J. Jud.

Le Moyen Age, 2e série, t. V (1901). — Mémoires. P. 31-35. G. Huet, *Neptunus-Lutin.* — P. 315-56. M. Boudet, *Charles le Bel et Thomas de la Marche.* L'auteur combat la thèse de G. Paris, selon laquelle Ch. le Bel serait

le père de Thomas.— Comptes rendus : p. 113, Abbé L. Valentin, *Saint Prosper d'Aquitaine* (L. Levillain) ; — p. 127, J. Loth, *La Métrique galloise* (J. Vendryès) ; — p. 130-5, Beaumanoir, *Coutumes de Beauvoisis*, éd. Salmon (P. Collinet) ; — p. 197-212, R. Berger, *Canchons und partures des altfranzösischen Trouvere Adan de le Hale le bochu d'Aras*, 1er Band. (A. Guesnon : *Le bochu* étant le patronyme, il eût été préférable de rejeter en seconde place le surnom *de la Halle* ; M. B. croit encore à l'exil d'Adam. L'éditeur s'est rendu coupable d'assez nombreuses inconséquences dans l'établissement du texte) ; — p. 212-15, H. Achelis, *Die Martyrologien* (A. Molinier) ; — p. 229, G. Schlumberger, *L'Épopée byzantine à la fin du Xe siècle*, 2e p. (M. P.) ; — p. 416, R. Markisch, *Die altenglische Erzählungen von Apollonius von Tyrus* ; O. Brix, *Ueber die mittelenglische Uebersetzung des « Speculum humanae salvationis »* ; G. Schleich, *Sir Ysumbras, eine englische Romanze des XIV Jhrhdts* (L. Duvau) ; — p. 424, J.-H. Smith, *The Troubadours at home* (L. Brandin : « excellente œuvre de vulgarisation ») ; — p. 511, H.-O. Taylor, *The classical heritage of the middle ages* (G. Huet). — Chroniques bibliographiques : p. 138, G. Paris, *Thomas de la Marche* (L. L.) ; — p. 140, L. André Pontier, *Histoire de la pharmacie* (A. V.) ; — p. 239, *Proses d'Adam de Saint-Victor*, p. p. l'abbé E. Misset et P. Aubry ; *Lais et descorts français*, p. p. A. Jeanroy, L. Brandin et P. Aubry ; — p. 356, R. Grand, *Les plus anciens textes romans de la Haute-Auvergne* (M. P.) ; — p. 515, L. Sainéan, *Influences orientales sur la langue et la civilisation roumaine*.

2e série, t. VI (1902). — Mémoires. P. 1-4. P. Meyer, *Lettre de Jean Chandos et de Thomas de Felton aux consuls et habitants de Millau*. — P. 137-73. A. Guesnon, *Nouvelles recherches sur les trouvères artésiens* : entre autres Jean Bodel et Jean Bretel. — Comptes rendus : p. 32, M. de Wulf, *Histoire de la philosophie médiévale* (F. Picavet) ; — p. 42, Paget Toynbee, *Index of authors quoted by Benvenuto da Imola in his commentary on the Divina Commedia* (L. Auvray) ; — p. 44, W.-H. Schofield, *The Lays of Graelent and Lanval and the story of Wayland* (G. Huet : l'épisode des filles-cygnes était-il inconnu en Gaule avant les invasions scandinaves ? L'origine de ce conte nous échappe et il peut très bien être plus antique que le plus ancien texte qui nous l'a transmis) ; — p. 46, C. Voretzsch, *Einführung in das Studium der altfranzösischen Sprache* (L. Brandin : « Brevis esse voluit, obscurus factus est ») ; — p. 106, J. Bédier, *Le roman de Tristan et Iseut* (F. Lot) ; — p. 108-12, W.-H. Schofield, *The Lay of Guinamor* et *Chaucer's Franklin's tale* (F. Lot : Chaucer a puisé la matière de son conte non point dans la littérature populaire mais chez Gaufrei de Monmouth) ; — p. 115-8, A.-C.-L. Brown, *The Round Table before Wace* et *Barintus* (F. Lot : Barintus, qui conduisit le roi Arthur à l'île de l'éternelle jeunesse, en irlandais *Barr-Find* (tête blanche), n'est autre que le dieu de la mer) ; — p. 118, G. Paris, *François Villon* (F. Lot) ; — p. 118, Vte Ch. de La Lande de Calan, *Les personnages de l'épopée romane* (G. Huet : faute de méthode, fournit très peu de résultats à la

science) ; — p. 122, Ugo Balzani, *Le Cronache italiane nel medio evo* (A. Molinier) ; — p. 179, J. Loth, *La métrique galloise*, t. II (J. Vendryès) ; — p. 184, A. Marignan, *La Tapisserie de Bayeux* (M. P.) ; — p. 187, Ph. de Commynes, *Mémoires*, p. p. B. de Mandrot (G. R.) ; — p. 272, A. Thomas, *Mélanges d'étymologie romane* (M. Prou) ; — p. 365, *Les Enseignements de Robert de Ho*, p. p. M. V. Young (A. Salmon : il eût mieux valu prendre pour base de l'éd. le ms. de Cheltenham) ; — p. 368, J. Camus, *La première version française de l'Enfer de Dante* (A. Salmon) ; — p. 369, *Das altfranzösisches Rolandslied*, hgg. v. E. Stengel, Bd. I (A. Salmon : l'éditeur en prenant *O* pour base a montré qu'il voulait donner un texte représentant l'état littéraire de la chanson à la fin du XIe s.) ; — p. 370, F. Novati, *L'Influsso del pensiero latino sopra la civiltà italiana nel medio evo* (L. Auvray) ; — p. 374, *Le Bestiaire de Philippe de Thaun*, éd. par E. Walberg (A. Salmon). — Chroniques bibliographiques : p. 127, H. Omont, *Bibl. nat. Catalogue des mss. Ashburnham-Barrois acquis en 1901* (A. V.).

2e série, t. VII (1903). — Mémoires. P. 249-82, F. Lot, *De quelques personnages du IXe siècle qui ont porté le nom de Hilduin*. — P. 283-302. M. Boudet, *Nouveaux documents sur Thomas de La Marche*. — Comptes rendus : p. 52-64, E. Roy, *Études sur le théâtre français du XIVe et du XVe siècle, La Comédie sans titre et les Miracles de Notre-Dame par personnages* (G. Rousselle) ; — p. 132, *Conferenze dantesche* (G. Yver) ; — p. 136-43, G. Reynier, *La vie universitaire dans l'ancienne Espagne* (G. Rousselle) ; — p. 144, A. Bartal, *Glossarium mediae et infimae latinitatis regni Hungariae* (M. Prou) ; — p. 215, Kr. Nyrop, *Grammaire historique de la langue française* (G. Rousselle) ; — p. 225, M. Porena, *Delle manifestazioni plastiche del sentimento nei personnaggi della Divina Commedia* (L. Auvray) ; — p. 377, E. Langlois, *Recueil d'arts de seconde rhétorique* (G. Huet) ; — p. 385-91, R. Schmidt, *Die Lieder des Andrieu Contredit d'Arras* (A. Guesnon : observations critiques sur le texte) ; — p. 457, J. Mortensen, *Le théâtre français au moyen âge*, trad. par E. Philipot (G. Rousselle). — Chroniques bibliographiques : p. 74, d'Arbois de Jubainville, *Éléments de la grammaire celtique* ; — p. 152, Abbé Reure, *Simple conjecture sur les origines paternelles de François Villon* (A. V.) ; — p. 233, H.-J. Chaytor, *The troubadours of Dante, La Divine Comédie*, éd. Scartazzini-Vandelli (L.-A.) ; — p. 321, H Omont, *Notice du ms. nouv. acq. fr. 10050, contenant un nouveau texte français de la Fleur des Histoires de la terre d'Orient, de Hayton* (R. P.) ; — p. 407, H. Omont, *Bibl. nat., dép. des mss., Liste des recueils de fac-similés* (A. V.) ; Ohr, *La leggendaria elezione di Carlomagno a imperatore* (R. R.) ; — p. 471, *Société de littérature néerlandaise de Leide* : I, *Ronceval* ; II, *Floris ende Blancefleur* ; III, *Zwaanridder* ; IV, *Van den reus Gilias* ; V, *Malegijs* ; VI, *Sint Jan van Beverley* (G. Huet).

2e série, t. VIII (1904). — Mémoires. P. 147. E. Langlois, *Deux et deux font trois*. — P. 201-7. J. Calmette, *Contribution à la critique des Memoires de Commynes*. — P. 338-42. F. Lot, *Sur les Hilduins, note rectificative*. —

P. 385-400. M. Petit-Delchet, *Les Visions de saint Jean dans trois Apocalypses manuscrites à figures du XV^e siècle*. — P. 465-77. F. Lot, *Mélanges carolingiens, I. Veteres Domus*. — Comptes rendus : p. 65, A. C. L. Brown, *Iwain, a study in the origins of the Arthurian romances* (G. Huet : montre que la théorie d'une origine celtique du thème d'*Iwain* présente une probabilité extrême) ; — P. 66. G. L. Kittredge, *Arthur and Gorlagon* (G. Huet : le rapprochement entre *Bisclavret* et un conte de Somadeva et un autre conte des *Mille et une Nuits* est très douteux) ; — p. 77, G. Grupp, *Kulturgeschichte der römischen Kaiserzeit*, t. I (P. M.) ; — p. 148, J. Calmette, *De Bernardo sancti Guillelmi filio* (F. Lot : la distinction établie par l'auteur entre deux sources de récits poétiques sur Bernard, l'une catalane, l'autre du sud de la France, semble chimérique. D'autre part, l'amour réciproque de Bernard et de l'impératrice que l'on trouve dans *Erl of Tolous*, n'est pas une addition postérieure) ; — p. 161, E. Roy, *Études sur le théâtre français au XIV^e siècle, le Jour du Jugement et les mystères de sainte Geneviève* (G. Rousselle) ; — p. 173, P. Savj-Lopez et M. Bartoli, *Altitalienische Chrestomathie* (L. Auvray) ; — p. 175, C. Wahlund, *Die altfranzösische Prosaübersetzung von Brendans Meerfahrte* (G. Huet) ; — p. 234, L. Pineau, *Les vieux chants populaires scandinaves* (G. Rousselle) ; — p. 251, T. A. Jenkins, *The Espurgatoire saint Patriz of Marie de France* (G. Huet : édition d'un manuscrit de la légende latine appartenant à la même famille que celui dont Marie se servit pour sa traduction) ; — p. 252, W. Steuer, *Die altfranzösische Histoire de Joseph* (G. Huet) ; — p. 343, L.-E. Chevaldin, *Les Jargons de la farce de Pathelin* (M. Wilmotte) ; — p. 353, P. Thomas, *Morceaux choisis des prosateurs latins du moyen âge et des temps modernes* (M. Prou) ; — p. 361, C. Voretzsch, *Die Anfänge der romanischen Philologie an den deutschen Universitäten und ihre Entwicklung an der Universität Tübingen* (E. Langlois) ; — p. 362, Gower, *Selections from the Confessio amantis*, ed. by G. C. Macaulay (G. Huet : peut-être l'éditeur eût-il pu donner quelques récits de plus) ; — p. 362, E. Buhle, *Die musikalischen Instrumente in den Miniaturen des frühen Mittelalters* (P. A.) ; — p. 420, J. Trénel, *L'Ancien Testament et la langue française du moyen âge, VIII^e-XV^e siècle* (E. Langlois : il n'y a pas lieu de distinguer pour leur passage en français les éléments hébraïques et helléniques de la Bible ; les allusions à la Bible n'avaient point leur place dans ce livre) ; — p. 426, L. Pineau, *Les vieux chants populaires scandinaves*, II (G. Rousselle). — Chroniques bibliographiques : p. 79, E. Langlois, *Table des noms propres de toute nature compris dans les chansons de geste imprimées* (M. P.) ; — p. 80, A. A. Jellinek, *Bibliographie der vergleichenden Litteraturgeschichte* (G. H.) : Ch. Möller, *Histoire du moyen âge depuis la chute de l'Empire romain jusqu'à la fin de l'époque franque* (M. P.) ; — p. 180, E. A. Stuckelberg, *Die schweizerischen Heiligen des Mittelalters* (M. P.) ; — p. 257, *Arthurian Romances unrepresented in Malory's « Morte d'Arthur »*, trad. by J.-L. Weston ; *Marie de France, seven of her lays done into english* by E. Rickert ; *La Chastelaine de*

*Vergi* trad. par A. Kemp-Welch, précédé d'une introduction par L. Brandin : *Aucassin et Nicolette*, mis en français moderne par G. Michaut avec une Préface de J. Bédier (G. Huet) ; — p. 258, M. Prou, *Recueil de facsimilés d'écritures du Ve au XVIIe siècle* (A. V.) ; — p. 367, Schofield, *The Story of Horn and Rimenhild* (G. Huet) ; — p. 440, Paget Toynbee, *Dante Studies and Researches* (L. A.) ; — p. 505, A. H. Leahy, *The Courtship of Ferb* (G. H.) ; — p. 506, D. E. Moore, *Tutte le opere di Dante Alighieri*, 3a éd. con indice compilato dal Dr P. Toynbee.

2e série, t. IX (1905). — Mémoires. P. 65-79. M. Petit-Delchet, *Les Visions de saint Jean dans trois Apocalypses manuscrites à figures du XVe siècle*, II. — P. 127-39. F. Lot, *Mélanges carolingiens (suite). IV. Pons Liadi.* — P. 258-62. G. Huet, *Déformations de quelques noms propres des chansons de geste dans les imitations en moyen-néerlandais.* Des noms de lieu ont été germanisés comme *Lauwen* = *Laon*, *Oringhen* = *Orange*, *Montalbaen* = *Montauban* ; d'autres ont été traduits, ainsi *Medeborch* et *Valkenstein*. Quelques altérations viennent manifestement de mauvaises lectures *Dunay* < *Dunaÿ* < *li dus Naimes*, *Manosyn* < *Mauoisin* < *Malvoisin*, *Beufluer* < *Beaflur* < *Belfleur*, *Buene* < *Bueve* ; des confusions analogues expliquent les formes singulières qu'a revêtues le nom de *Ganelon* : *Guelloen*, *Gaveloen*, *Gelloen*, *Gauweloen*, *Gaveloen*, *Guweloen*, *Guweles*, *Gwelloen*, etc. — Comptes rendus : p. 49, G. Paris, *Légendes du moyen âge* (G. Rousselle) ; — p. 51, B. de Mandrot, *Mémoires de Ph. de Commynes* (G. Rousselle) ; — P. H. Van Moerkerken, *De Satire in de Nederlandske kunst der middeleeuwen* (G. Huet) ; — p. 104, M. Lambert et L. Brandin, *Glossaire hébreu-français du XIIIe siècle* (G. Huet) ; — p. 141, C. H. Haskins, *The University of Paris in the sermon of the XIIIth century* (P. Lacombe) ; — p. 142, Ch.-V. Langlois, *La Société française au XIIIe s.* (G. Rousselle) ; — p. 144, G. Lebas, *Les Palinods et les poëtes dieppois* (L. Engerand) ; — p. 150, J. Bédier et M. Roques, *Bibliographie des travaux de Gaston Paris* (G. Huet) ; — p. 160, F. E. Sandrach, *The Nibelungenlied and Gudrun in England and America* (G. Huet) ; — p. 203, *Dai Tempi antichi ai tempi moderni, da Dante al Leopardi* (L. Auvray) ; — p. 278, J. Loth, *La Métrique galloise*, t. III (J. Vendryès) ; — p. 290, Kr. Nyrop, *Grammaire historique de la langue française*, t. II ; Schwan-Behrens, *Grammatik des Altfranzösischen*, 6e éd. ; C. Voretzsch, *Einführung in das Studium der altfranzösischen Sprache* (M. Wilmotte). — Chroniques bibliographiques : p. 110, Manteyer, *Les Mss. de la reine Christine aux archives du Vatican* (A. V.) ; — p. 111, H. Omont, *Bibl. nat., Catalogue des mss. de la bibl. de sir Th. Phillipps récemment acquis* (A. V.) ; — p. 163, Cte Baudi di Vesme, *Rolando marchese della marca brettone e le origini della leggenda di Aleramo* (R. P. : beaucoup des identifications proposées paraissent plus que conjecturales) ; — p. 215, A. Rey, *Un légataire de Villon, Nicolas de Louviers* (A. V.).

2e série, t. X (1906). — Mémoires. P. 199-204. F. Lot, *Aleran, comte de*

*Troyes*. — Comptes rendus : p. 35, F. Carreras y Candi, *Miscellanea historica catalana*, 1re série (M. Robin) ; — p. 45, E. Donadoni, *Sull' autenticità di alcuni scritti reputati danteschi* (L. Auvray) ; — p. 157-61, A. Metcke, *Die Lieder des altfranzösischen Lyrikers Gille le Vinier* (A. Guesnon : quelques corrections de détails) ; — p. 181, A. Tobler, *Mélanges de grammaire française*, trad. de M. Kuttner et L. Sudre (G. Huet) ; — p. 289, C. Voretzsch, *Einführung in das Studium der altfranzösischen Litteratur* (G. Huet : la partie réservée au XIVe et au XVe siècles est très maigre);— p. 340, F. Macler, *Contes arméniens* (G. Huet : presque tous ces contes sont intéressants pour l'étude comparée des traditions populaires) ; — p. 356, R. H. Flechter, *The Arthurian material in the chronicles* (G. Huet). — Chroniques bibliographiques : p. 118, G. Dottin, *Manuel pour servir à l'étude de l'antiquité celtique* (R. P.) ; — p. 120, G. Paris, *La Littérature française au moyen âge*, 3e éd. (A. V.) ; — p. 184, Lutz et Perdrizet, *Speculum humanae salvationis* (A. V.) ; — p. 240, G. Schlumberger, *L'Épopée byzantine à la fin du Xe siècle* (M. P.) ; — p. 359, D. U. Berlière, *Un ami de Pétrarque, Louis Sanctus de Beeringen* (A. V.).

2e série, t. XI (1907). — Mémoires. P. 135-44. A. Petel, *Aléran II fut-il comte de Troyes ?* — P. 169-89. F. Lot, *Les Origines de Thibaud le Tricheur*. — P. 190-2. F. Lot, *Réponse à A. Petel*.— P. 323-4. A. Vidier, *Jean Moreau, enlumineur de Charles d'Orléans*. — Comptes rendus : p. 30, F. Picavet, *Esquisse d'une histoire générale et comparée des philosophies médiévales* (H. Labrosse) ; — p. 47, L. Delisle, Notice sur les mss. du *Liber Floridus de Lambert, chanoine de Saint-Omer* (A. Vidier) ; — p. 88, A. C. L. Brown, *The Knight of the Lion* (G. Huet) ; — p. 98, J.-L. Weston, *The Legend of sir Perceval*, vol. I (G. Huet : Miss W. ne tient pas assez compte des *coïncidences naturelles* qui peuvent et doivent se présenter entre des textes traitant d'un même ordre de faits et d'idées) ; — p. 148-51, M. Loke, *Les Versions néerlandaises de Renaud de Montauban* (G. Huet) ; — p. 164, Ph. de Felice, *L'autre Monde, mythes et légendes : le Purgatoire de saint Patrice* (G. Huet) ; — p. 207-10, J.-B. Beck, *Die modale Interpretation der mittelalterlichen Melodien, bes. der Troubadours und Trouvères* (A. Guesnon) ; — p. 213, V. H. Friedel et Kuno Meyer, *La Vision de Tondale* (G. Huet) ; — p. 285, W. Golther, *Tristan und Isolde in der Dichtungen des Mittelalters und der neuen Zeit* (G. Huet) ; — p. 335, J.-J. Salverda de Grave, *Quelques observations sur l'évolution de la philologie romane depuis 1884* (G. Huet) ; — p. 339, P. Champion, *Le Manuscrit autographe des poésies de Charles d'Orléans* (A. Vidier) ; — p. 343, d'Arbois de Jubainville et Smirnoff, *Tain Bo Cualnge* (G. Huet). — Chroniques bibliographiques : p. 55, A. Koch, *Svensk Ljudhistoria* ; Lang, *Old Portuguese song* (G. H.) ; — p. 57, *Studier i modern sprakvetenskap* (G. H.) ; — p. 118, *Mélanges H. d'Arbois de Jubainville* ; — p. 166, G. Grupp, *Kulturgeschichte des Mittelalters* ; — p. 223, St. Stronski, *Le Troubadour Elias de Barjols* (G. Huet).

H. Lemaître.

Revista Lusitana, t. XV (1912), nº 1-4. — P. 1. F. Adolfo Coelho, *O estudo das tradições populares nos paises romanicos* (França, Italia, Hespanha, Portugal), avec un appendice sur le parallélisme dans la poésie populaire. — P. 71. Claudio Basto, *Falas e tradições de Viana do Castelo.* — P. 103. A. T. Pries, *Vocabulario alentejano.* — P. 112. Pedro d'Azevedo, *Costumes e festas dos sec. XV-XVI.* — P. 145. D. Maria Angelica Furtado de Mendonça, *Cantigas dos « setes ».* — P. 177. J. J. Nunes, *Textos antigos portugueses.* — P. 236. A. T. Pires, *Investigações ethnographicas.* — P. 268. Lopes de Mendonça, D. Carolina Michaelis, e Oscar de Pratt, *Um verso de Gil Vicente.* — P. 325. B. Barbosa, *Contos populares de Evora.* — P. 333. Gomes Pereira, *Vocabulario de Villa-Real.* — Mélanges, p. 173-359 : littérature, folklore, philologie, étymologie de *escrivaninha.* — Comptes rendus, p. 361 : Leite de Vasconcellos, *Textos archaicos*, 2e éd. (O. Nobiling). — Périodiques : *Bulletin Hispanique, Modern lang. notes, Zs. f. rom. Phil., Bullet. de dialectologie romane.* Varia quaedam. — Nécrologie : *Oscar Nobiling* par Silvio de Almeido et Leite de Vasconcellos.

A. B.

Studj romanzi editi a cura di E. Monaci, V (1907). — P. 1. P. G. Goidanich, *Note rumene.* Dans une première note, M. G. étudie « les formes du type *steà steăuă* (stella) et *steaŭa* (stella illa) ». En d'autres termes, il examine les finales des mots en *-va, -ve, -ba, -lla* (c'est ce qu'il appelle « type *steà steăuă* et *steaŭa* ») avec ou sans article, en roumain. On sait que ces mots, dans leur forme sans article, se terminent par *-a* dans la langue littéraire (dans les dialectes, par *-ŭă, -va, -o*) et dans la forme avec l'article, par *ŭa* dans tout le territoire roumain. M. Tiktin (grâce à la constatation que l'*-ŭa* dialectal ne se trouve régulièrement que dans les noms, tandis que bibat donne *beà*, levat *ia*, etc. et que les pluriels tel que *meale, tale, sale* supposent dans le roumain originaire l'existence de *steà, steale*) a montré que, parmi les formes sans article, sont primitives celles en *-a* de la langue littéraire (*zà, zabà, steà, greà*), tandis que les autres formes dialectales en *ŭă*, -o sont analogiques d'après les formes en *-ŭa* avec l'article[1]. Or, comment expliquer cet *ŭ* ? S'agit-il d'une épenthèse ou plutôt d'un développement en *ŭ* de *v* (*b*) et *ll* ? M. G. se décide pour cette dernière hypothèse : il admet le passage de *ll* (et naturellement de *v, b*) à *ŭ* et ensuite la disparition de cet *ŭ* entre deux voyelles. Quant à cette disparition, elle aurait eu lieu à deux périodes distinctes : 1º après la postonique (stella illa > *steŭaŭa* > *steŭaa* > *steaŭa*) ; 2º disparition, à une époque plus tardive, du second *ŭ* (après la tonique) lorsque l'*a* était vélaire *-ă* (donc sans article), tandis que lorsque

1. Tiktin, *Stud. z. rum. Phil.*, I, 26.

l'*a* était long, l'*ŭ* n'aurait pas disparu. La forme *steaŭă*, devenue *steaă*, aurait abouti enfin à *steà*. La forme *steaŭa* (avec l'article), tirée de *steŭaŭa*, *steŭaa*, serait restée telle quelle. Les formes dialectales *steaŭă*, *greaŭă*, *zaŭă* seraient refaites, à leur tour, sur *steaua*, *greaua*, *zaua*. Cette hypothèse me paraît par trop ingénieuse. Le point faible de la théorie se trouve dans le traitement qu'aurait eu *-ll-* (*v*, *b*) et ensuite *ŭ*. M. G. pense trouver un argument en faveur de sa thèse dans l'histoire, en roumain, des mots latins ros (*roaŭă*, *roŭa*), dies (*zi*, *ziŭa*), pila (*piŭa*) et illa proclitique (*o*). A ces mots, il consacre une seconde note. Dans une troisième, il étudie le roum. *doaŭă* « deux » (il part d'une forme *doa*) et dans une quatrième et dernière note, il présente quelques remarques sur le pronom poss. sg. en roumain. L'examen des différentes formes pronominales lui a été facilité par la recherche de M. Neumann, *Die Bildung der Personalpron. im Rumänischen* dans le *Jahresbericht* de Weigand, VII (1909). — P. 27. G. Crocioni, *Il dialetto di Velletri e dei paesi finitimi*. Dans ce dialecte, la métaphonèse de *ę́ ǫ́*... (*i*, *u*) est très évidente ; elle est moins évidente pour *ę́ ǫ́*. Il y a seulement quelques traces de cette seconde métaphonèse (p. ex., *si*, sei, *ursi*, *turdo*, *vinti*, *kisti*, *killi*). A remarquer aussi, pour les voyelles, *ī* et *ū* en *ę* et *ǫ* (*conéglo*, *pió*). La forme *fellioto* « figlio-to » s'explique, donc, grâce à cette règle, sans la nécessité de recourir à une base italique avec *ē* (fe-, filius). Pour les consonnes : *l* et *ll* devant *ī* et *u* se palatisent (*glima*, *gliume* ; *pegliéca*, etc. Cp. Merlo, *Z. f. rom. Phil.*, XXX, 1 sqq.); *cl* aboutit à *ć* (*ćaae*, *ćamá*, *spieććo*, *kornaća*, *vieććo*, etc.) ; *l'd* et *nd* deviennent *ll* (*kallo*, *sollato*) et *nn* (*granne*, *annare*). Les différents développements de *l* + *cons.* sont aussi très intéressants dans ce dialecte (en *r* : *arba*, *marva*, *finarmente* ; disparaît : *kake*, *vota*, *doće* ; se conserve avec une épenthèse : *soleko* ; se vocalise et provoque une épenthèse labiale : *sàvećo* pl. *sàvoći* (**sàoćo*) ; *ls* passe à *źź* : *kaźźa*, *poźźo*), M. Cr. a étudié aussi brièvement les dialectes avoisinants : métaphonèse en général « ciociaresca » (cp. Terracini, *Jahresbericht* de Vollmöller, XIII, I, 144). A Sezze *t* + *i* devient *ki* (*tukki*, *tanki*, *stikki* stetti, *ikki* « itti » andai). Suit un glossaire abondant. — P. 89. E. G. Parodi, *Intorno al dialetto d' Ormea*. Critique et remarques sur la thèse de M. Schädel, *Die Mundart von Ormea*, Halle, 1903. Dans ce dialecte, *á* devient *ǫ́* (sauf à la finale : *stă*, *kà* et -atu -*á*). Ainsi, *-ata* aboutit (par *aa* *á*) à *ǫ* et *-ati* (par *āi*) à *ǫ́i*. La forme *suldǫ́* « soldato » est expliquée par M. P. par une analogie avec quelques autres mots (p. ex. *maźnǫ́*) ou par un **suldàu* (« introdottosi dal di fuori in tempi che l'-*u* era già caduto ») devenu **suldóu* et ensuite *suldǫ́*. La déclinaison de « soldatu » devait être, à mon avis, autrefois à Ormea : **suldă*, plur. *suldǫ́i*. La forme *suldǫ́* n'aurait-elle pas été tirée du pluriel[1] ? M. P. pense que le passage de *á* à *ǫ́* est postérieur à la chute de la

1. [Ces lignes étaient écrites, lorsque j'ai vu que M. Herzog, dans un court compte rendu de la thèse de M. Sch., avait eu la même idée (*Z. f. r. Phil.*, XXXII, 622) : « *suldǫ́*, Soldat, ist wohl aus dem Plural rückgebildet ».]

dentale intervocalique et à la chute de *-u* resté en contact avec une voyelle précédente, et il a certainement raison, car tout porte à croire que cet obscurcissement de *á* est relativement moderne. Tous les philologues connaissent la théorie de M. Parodi sur l'existence de *ie* (de *ę́*) dans la Haute-Italie, même dans les territoires où, dans une phase postérieure, on a eu *ę* ou *i*. M. Parodi cite des séries de la diphtongue *ie* conservée dans le dialecte moderne de Antola: *yei* ieri, *ia* « erat » (**yea*), etc. Les remarques de M. P. aux différents paragraphes de Schädel sont naturellement précieuses. Elles sont un complément indispensable au travail sur le dialecte de Ormea — P. 123. C. Marchesi, *Di alcuni volgarizzamenti toscani in codici fiorentini* : I. « La *Metaura* d'Aristotile nel volgare toscano del trecento e le traduzioni medievali latine dei *libri Meteororum* ». II. « Valerio Massimo ». III. « L'*Agricoltura* di Palladio ». Remarquable contribution à l'histoire des « volgarizzamenti » en Italie. C'est un sujet qui mériterait d'être traité à fond. La matière est très abondante et il reste encore presque tout à faire. Je me bornerai à ajouter que la rédaction A de « Valerio Massimo » se trouve aussi dans deux manuscrits de la Bibl. d'Este : G. 5, 16 et G. 5, 19. Voici le commencement du prologue de celui-ci: « Li fatti *et* li detti li quali sono « degni di memoria de la città di Roma *et* de la stranie genti i quali facti et « d*ec*ti appo altri autori più largamente sono distesi. jo Valerio ordenai eleg- « gere i quali furo scelti dalli excellenti autori. acciò che breuem*en*te cono- « sciare si possano *et* acciò che la fatigha del lungho ricerchare si cessi da « coloro ke uorr*an*no ess*er*e amaestrati, etc. ». Dans les deux mss., il y a un commentaire qui se rattache au groupe A de M. M. (cp. Marchesi, p. 187 et ms. 5, 16; L. II, ch. II : « Non credere lectore che Uallerio si studi « in raccontare, ma insegna guerregiare. Il primo comandamento è che i « kaualieri et l'oste sia purgata di ghiottornie »). Un autre ms. de la rédaction A se trouve à la Bibl. de Parme, palat. 27 (écrit en 1413 *a chonfini di Bologna* par Ghinoccio Allegretti de Sienne). Com. : « [D]i fatti e d[e]lli « detty li qualy sono degni di memoria della ciptà di Roma e delle strane « genti i qualy appo altry altory più largharmente sono difesy (*sic*), etc. » — P. 237. A. Lindström, *Il vernacolo di Subiaco*. Dans ce dialecte, la métaphonèse de *ę ǫ*... (*i*, *u*) se fait en *ę ǫ* celle de *ę ǫ* en *i u*. Palatalisation de *l* en *j* et de *ll* en *gli* devant *i u* : *la imara* (**la jimara*), *aglina*, gallina, *travagliu*, *pugliu*, etc. Le travail se termine par un long et intéressant glossaire. — P. 301. A Boselli, *Una nuova redazione del « Trespassement Nostre Dame »*. Texte tiré du célèbre ms. de Parme, Palat. 106 (dont j'ai donné une description dans l'*Arch. f. d. St. d. n. Spr. u. Lit.*, CXII, 360). V. 21. *De paradis ie te le porte*. M. B. donne, au bas de la page, la leçon du ms. *le ta*. C'est la bonne leçon. Corr. *De paradis ie le t'aporte*. La succession *te le* est inadmissible (cp. dans le même texte, v. 117 : *Et ce il m'a fait savoir*). V. 28 *Loué soit il mon doulx seigneur*. Virgule après *il*. V. 177. *Or denctoy plus ni vivras*. Corr., à mon avis : *Orendroit pl. n. vivras*. V. 220 *Elle* [*la*]. Corr.

*Et la.* V. 228 Ms. *vous poy assez.* Corr. *vous p[r]oy assez.* V. 297. Corr. [*Elle*] *aporte.* — P. 321, A. Magnanelli, *Di « l » palatizzata nell' antico viterbese.* Courte note sur un passage qui se lit dans un ms. du *Sermo de Nativitate Mariae* de Remigio Girolami (sec. XIII-XIV) conservé à la Bibl. Nationale à Florence. Il s'agit d'une adjonction ou plutôt d'une apostille dans la marge du ms : *Viterbienses dicunt juna et mojno pro luna et molino.* C'est le phénomène dont nous avons parlé ci-dessus, à propos des travaux de MM. Crocioni et Lindström — P. 323. *Notizie.*

Giulio BERTONI.

---

# CHRONIQUE

Le 6 novembre 1914 est décédé l'un des maîtres les plus éminents de l'histoire de la littérature italienne, Alexandre D'Ancona, qui fut longtemps un ami très dévoué des fondateurs de la *Romania*. Né en 1835, il se fit connaître, au sortir du collège, par des articles d'histoire et de littérature, bientôt appréciés, dans des journaux de Turin et de Florence. En 1860 il fut nommé professeur de littérature italienne à l'Université de Pise, d'abord comme suppléant, puis comme successeur de son ancien maître Francesco De Sanctis. Il occupa cette chaire jusqu'en 1901, époque où ses élèves lui présentèrent la *Raccolta di studij critici dedicata ad Alessandro D'Ancona*, dont G. Paris a rendu compte ici même (*Romania*, XXX, 390). Peu de temps après, D'Ancona fut chargé d'un cours sur Dante, qu'il conserva jusqu'en 1908, époque où il quitta Pise et alla vivre à Florence, où il est mort. G. Paris et moi avons été en rapports avec lui depuis le temps où il fut nommé à l'université de Pise. Il voulut bien nous donner un petit nombre de comptes rendus en 1871 dans la *Revue critique*. Un peu plus tard, pour la *Romania*, il nous donna quelques mémoires plus importants, notamment celui qu'il réimprima en Italie sur les sources du *Novellino* (*Romania*, II, 385 ; XIII, 164), sur la légende du Juif-errant (X, 212 ; XII, 112). Sa collaboration serait certainement devenue plus fréquente si, à l'époque où nous commencions la *Romania*, n'avait été fondée à Florence une nouvelle revue, la *Nuova Antologia*, qui maintenant est le plus important périodique de l'Italie et dont D'Ancona devint bientôt l'un des collaborateurs les plus autorisés. Plusieurs des travaux publiés par D'Ancona dans la *Nuova Antologia*, ont été signalés par nous (*Romania*, IV, 296 ; IX, 488 ; X, 633). Plusieurs de ces mémoires furent développés et réimprimés en volumes : *Studj di critica e storia letteraria* (voir *Romania*, X, 495) ; *Studj sulla letteratura italiana de' primi secoli* (*Romania*, XIII, 492). Il est important de rappeler que D'Ancona, surtout dans les premiers temps, publia des opuscules soit en vers, soit en prose, principalement dans l'élégante *Scelta di curiosità letterarie inedite o rare*, dont beaucoup de volumes sont depuis longtemps épuisés. Un petit nombre de ces publications ont été améliorées et réimprimées par D'Ancona dans ses *Poemetti popolari italiani* (1889) ; voir

l'article de G. Paris, *Romania*, XVIII, 500. Entre les œuvres les plus considérables de D'Ancona, il est juste de rappeler, en première ligne, ses *Origini del teatro italiano* (deux éditions, 1877 et 1891) ; voir le compte rendu de G. Paris (*Journal des Savants*, nov. 1892).

Dans cette notice très sommaire, je n'ai mentionné que les travaux qui touchent le moyen âge, mais D'Ancona s'est occupé avec autant de soin de la littérature moderne de l'Italie. Quiconque voudra se former une juste idée de l'activité de D'Ancona fera bien de lire les notices qui ont été publiées à l'occasion de sa mort, par exemple celle de notre ami Rajna, dans le *Marzocco* du 15 novembre et de Francesco Flamini, 20 novembre de la *Rassegna bibliografica della letteratura italiana*, revue qui avait été fondée en 1893 par D'Ancona. C'était pour moi un ami bien cher. — P. M.

— C'est à la mémoire d'Alessandro D'Ancona qu'auront été consacrées quelques-unes des dernières lignes tombées de la plume de Rodolfo Renier (*Giornale storico*, janvier 1915, p. 191) : cet autre travailleur, également infatigable, vient de disparaître à son tour (8 janvier), frappé en pleine activité. Né à Trévise le 11 août 1857, il n'avait que vingt-six ans quand il fut nommé « libero docente » pour les langues et littératures néo-latines à l'Université de Turin (1883) ; c'est la même année qu'il fonda, avec A. Graf et F. Novati, un périodique où devait être repris, sur des bases plus larges, le programme déjà réalisé en partie, en Italie même, par le *Propugnatore*, et la *Rivista* (puis *Giornale*) *di filologia romanza* c'est-à-dire le renouvellement de la critique littéraire par la stricte application de la méthode historique. Les trois directeurs groupèrent vite autour d'eux une phalange de collaborateurs, de plus en plus compacte et disciplinée, qui n'a pas été sérieusement entamée par les efforts, faits depuis quelque temps, pour entraîner la critique italienne dans des voies plus brillantes et moins sûres. Ses deux collègues s'étant peu à peu adonnés à des travaux différents, Renier resta, en fait, à peu près seul chargé de la direction du *Giornale*, à laquelle il se consacra tout entier avec un zèle et une probité irréprochables. La « Bibliographie » notamment y fut toujours extrêmement riche et soignée : il en rédigeait lui-même une bonne partie, son érudition quasi universelle lui permettant de traiter les sujets les plus divers. Ses travaux personnels en souffrirent naturellement. Il n'a laissé en réalité que deux ouvrages étendus : l'un, écrit en collaboration avec A. Luzio, intéresse l'histoire des arts et des mœurs plus que celle des lettres (*Mantova e Urbino, Isabella d'Este ed Elisabetta Gonzaga nelle relazioni famigliari e nelle vicende politiche*, 1893) ; l'autre (1891) est une copieuse étude sur la légende d'Ogier le Danois en France et en Italie (*Romania*, XXI, 138). On lui doit en outre des éditions très soignées des sonnets de Pistoia, de nouvelles inédites de Sercambi (*Romania*, XVIII, 352) et du *Gelindo* (*Romania*, XXV, 352). Cet austère représentant de l'érudition était aussi un homme de

goût, passionné pour « la poésie élevée et vigoureuse », et curieux d'art moderne ; il avait dirigé dans sa jeunesse un périodique littéraire (*Il Preludio*, de Bologne), et c'est pour le grand public qu'il avait écrit, dans ses dernières années, des études fines et précises sur quelques auteurs modernes, (Heine, Stendhal, Zola, Maupassant, d'Annunzio, Adalbert von Stifter), dont quelques-unes ont été réunies en volume (*Svaghi critici*, 1910). Ses amis et anciens élèves lui avaient offert, il y a trois ans, à l'occasion de sa trentième année d'enseignement, un splendide volume de Miscellanées, annoncé ici (XLII, 146), en tête duquel a été insérée une liste de ses travaux, qui ne comprend pas moins de 608 numéros (se référant pour la plupart à des comptes rendus). Il nous reste à souhaiter, avec M. Parodi (*Marzocco* du 17 janvier), que M. Novati trouve un codirecteur qui unisse, au même degré que Renier, « la solidité de la doctrine, le zèle et l'activité organisatrice, l'abnégation et l'impartialité ». — A. Jeanroy.

— M. John Orr a été nommé lecturer de français (y compris l'ancien français) à East London College (Université de Londres).

— L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a décerné les récompenses suivantes :

Prix Jean Reynaud à MM. J. Gilliéron et J. Edmont pour leur bel *Atlas linguistique de la France ;*

Prix Volney, pour la plus grande partie à M. A. Terracher pour son importante thèse dont nous rendrons compte prochainement : *Les aires morphologiques dans les parlers populaires du nord-ouest de l'Angoumois ;*

Prix Bordin à M. Hauvette pour son *Boccace, étude biographique et littéraire* (cf. ci-dessus, p. 104 ) ;

Prix Lagrange à M. G. Huet pour son édition des *Chansons de Gautier de Dargies* (Société des anciens textes) et l'ensemble de ses publications sur le moyen âge ;

Prix Chavée réparti entre MM. A. Dauzat pour son *Glossaire étymologique des patois de Vinzelles* (*Puy-de-Dôme*) et l'ensemble de ses publications sur les patois de la Basse-Auvergne, J. Ronjat pour son *Essai de syntaxe des parlers provençaux modernes*, C. Juret pour son *Glossaire des patois de Pierrecourt* (Haute-Saône).

## Collections et publications en cours.

— Le fascicule 3 de l'*Atlas linguistique de la Corse* de MM. Gilliéron et Edmont a paru : il va jusqu'à la carte 599 (Étain et Étamer).

— Dans la collection des *Classiques français du moyen âge* ont paru : 14. *Gormont et Isembart*, éd. par Alphonse Bayot (1914); — 15. *Les Chansons de Jaufré Rudel*, éd. par Alfred Jeanroy (1915).

COMPTES RENDUS SOMMAIRES.

*Sul Veltro allegorico di Dante.* Studi critici, filologici e letterari per G. FREGNI di Modena ; Modena, 1913 ; in-8, 30 pages. — M. G. Fregni, de Modène, a jugé nécessaire d'ajouter une dissertation à toutes celles qui ont déjà été consacrées au trop fameux *Veltro*, et une brochure aux 91 publications, presque toutes de la même envergure, qu'il avoue avoir fait paraître depuis 1895. Cela est déjà peu raisonnable ; la façon dont la question est traitée l'est encore beaucoup moins. Pour M. F., le *Veltro* est Clément V, autrement dit Bertrand de Got ; en doutez-vous ? Veltro = Beltro = Beltrando. — Et encore : le Veltro chassera la Lonza « per ogni villa », c'est-à-dire « *andrà di villa in villa* » ; or Bertrand de Got était né à *Villandrau*. Est-ce clair ? — H. HAUVETTE.

C. IBURG, *Ueber Metrum und Sprache der Dichtungen Nicole de Margivals, nebst einer kritischen Ausgabe des* Ordre d'amour *von Nicole und einer Untersuchung über den Verfasser des Gedichtes* (*Romanische Forschungen*, XXXI, 1912, p. 395-485). — La première partie de cette dissertation est une étude linguistique peu intéressante sur la *Panthere d'amours* (éd. Todd) et le *Dit des trois mors et trois vis* (M. I. n'a pas pu connaître la récente édition de M. Glixelli). P. 421, *chatel* (*Panthere* 1694) en rime avec *tel* n'est naturellement pas castellum, mais capitale. La seconde partie contient une édition d'un poème resté inconnu, l'*Ordre d'amour* d'un certain Nicole (qui n'est pas Nicole de Margival). Il se trouve dans un manuscrit du XIVe siècle, Bibl. nat. fr. 12786, et contient 378 vers. C'est une très curieuse règle monastique pour une sorte d'abbaye de Thélème :

104 Et après ce je leur commant,
A touz les seignors dou covant,
Que chascuns aime bien s'amie
Sanz fauseté, sanz tricherie
108 Et de si trés loial amor
Com Flores ama Blancheflor...
192 Et quant il seront a privé,
Lors si soient tuit esveillié
A joie faire et a chanter :
Ce ne lor doit nus destorner,
196 Que l'ordre moult bien s'i acorde
Que joie n'i soit mie morte ;
Qu'il n'i doit pas avoir tristece,
Mès tout adès joie et liesce
200 Doit cil par droiture mener
Qui a renon de bien amer.

Et si commant a touz ensemble
Que il commancent dès enfance
204 A bone vie demener
Et a bien par amors amer...

Au v. 32, il faut garder la leçon du ms. *l'en* (= *l'on*). — Au v. 43, je lirais *que ne doive*. — *Aprivé* 192 ne peut être identique à *aprivoier*, comme il est dit aux notes ; il faut imprimer *a privé*. — Au v. 347, au lieu de *cierges*, je lirais *serjans*. — A. Langfors.

August Krajewski, *Lautlehre und Orthographie Petrarcas, auf Grund des Manuscriptes Cod. Vat. Lat. 3195, als Einleitung zu einem vollständigen Wörterbuch des Canzoniere* ; Inaugural-Dissertation, Breslau, 1912 ; in-8, 96 pages. — Cette Introduction à un vocabulaire de la langue du Canzoniere fondé sur le manuscrit original conservé au Vatican, est accompagnée, dans les neuf dernières pages de la brochure, d'un spécimen des premiers articles du dictionnaire (de *a* à *addurre*, p. 87-95). Ce travail utile, qui complète et corrige sur plusieurs points celui de F. Ewald (Halle, 1907), aurait pu être entrepris avec une préparation plus solide et exécuté avec une plus rigoureuse exactitude, qualités indispensables pour donner toute sa valeur et son autorité à une publication de ce genre. Une rapide inspection de plusieurs passages m'a permis de relever quelques négligences assez sérieuses, sans parler d'autres points discutables, sur lesquels il n'y a pas à insister, car pour toutes les explications, l'auteur s'est borné à répéter les théories de Meyer-Lübke, B. Wiese, Körting, etc., sans viser à l'originalité. — P. 4, on comprend mal pourquoi, à propos du suffixe -arium (*-aro*, *-ero*, *-iero*) est abordée la question de la diphtongue ou de la voyelle simple dans des formes d'une toute autre origine, comme *miei*, *fero*, *dole* ; — p. 6, parmi les cas d'*e* ouvert non diphtongué, est mentionnée par erreur la forme *léga* (même observation p. 7, pour *legano*, *leghi*) ; ibid., que *nego* ait eu, pour Pétrarque, un *è*, je n'en disconviens pas absolument ; mais c'est donner une preuve illusoire du fait que de remarquer d'une part que l'italien ancien dit *niego* (inconnu de P.), et d'autre part que le mot rime avec *prègo* ; mais il rime aussi avec *sego*, dont le passage à *é* paraît très ancien, et Dante fait rimer *prego*, *spiego*, *niego*, avec *légo* *dislégo* (comme d'ailleurs Pétrarque *péna*, avec *piena*, *féde* avec *siede*, *sóle* avec *vóle*, etc...) ; le mélange des voyelles ouvertes et fermées à la rime, en italien, est si connu qu'on s'étonne d'avoir à le rappeler. — P. 7, en regard de *despitto*, il ne suffit pas de rappeler le *rispitto* de Dante : on s'attend surtout à voir citer son *dispitto* (*Inf.*, X, 36). — P. 10-11, on peut douter que les formes *pose*, *posi*, *poser*, fussent prononcées avec un *o* ouvert par Pétrarque, chez lequel ne se rencontrent pas les formes diphtonguées (comme *duole* en regard de *dole*). — P. 13, *nutrico* est classé parmi les mots ayant l'ac-

cent tonique sur *u* ! — P. 6, la pièce désignée à deux reprises par le numéro 356 porte en réalité le numéro 360. — En dépit de ces quelques taches, le dépouillement considérable que M. Krajewski a fait de toutes les formes contenues dans le manuscrit original du Canzoniere est extrêmement utile, et le vocabulaire, dont il publie un court spécimen, paraît surtout appelé à rendre les plus grands services. — H. HAUVETTE.

August LIEDLOFF, *Ueber die Vie saint Franchois* (*Romanische Forschungen*, XXIX, 1911, p. 72-130). — M. Adolf Schmidt a publié en 1905, dans une dissertation de l'Université de Münster, une des quatre rédactions en vers français que l'on connaît de la Vie de saint François d'Assise (Bibl. nat. fr. 19531). M. L. offre ici un complément à cette édition (il est inexact de parler, p. 72, de quatre *manuscrits*, puisqu'il s'agit de quatre *rédactions* indépendantes). M. L. montre d'abord que le versificateur français a suivi la première *Vita* latine, et plus exactement le manuscrit de Longpont (ou un manuscrit pareil à celui-ci) qui a été reproduit dans les *Acta sanctorum* des Bollandistes. La comparaison avec le texte latin montre de plus que le poète français (qui était sans doute un Franciscain) a surtout eu pour but d'écrire un livre de propagande pour son ordre. L'étude linguistique est plus approfondie et plus soignée (et aussi moins étendue, ce qui n'est pas un défaut) que dans la plupart des travaux d'étudiants de cette sorte. Voici pourtant quelques observations. M. L. suppose un assez grand nombre d'hiatus voulus ( p. 102) ; pourtant plusieurs vers se corrigeraient facilement : 326 *Ens* [*en*] *la croute et demouré* ; 3233 *Et ait v*[*e*]*raie entention* ; 3763 *Por estre avoec Dieu en* [*la*] *gloire*, etc. — P. 107, il est imprudent d'appeler *simples* : *dessiples* une assonance puisque la forme *dessimples* est attestée ; v. Godefroy, *s. v.* DISCIPLE, et Glixelli, *Les trois mors et les trois vifs*, au glossaire. — P. 116, *Cleu* (clavum) pour *clou* est une forme picarde qui n'est pas très rare ; voir Behrens, *Unorganische Lautvertretung*, p. 49 : *cleu*, *cleuer*, *cleufichier* ; dans l'*Ave Maria* de Gautier L'Espicier[1], que j'ai publié à la suite de celui de Huon le Roi de Cambrai (*Mém. de la Soc. néo-phil. de Helsingfors*, IV, 355) *cleus* rime avec *osteus* ; de même *cleu* : *lieu* dans le *Dit des moustiers* (B. N. fr. 12483, fol. 1273 ; éd. Jubinal, *Nouv. rec.*, II, 105). — P. 117, dans la rime *apostoilles* : *estoilles* il n'y a pas de *l* mouillée. — *Ib.*, M. L. semble ignorer que la forme *paler* pour *parler* est fréquente. — P. 119, aux notes critiques, il faut supprimer les hypothèses impossibles *ostelrie*, *misricorde*, *aploit*. — A. LÅNGFORS.

A. PELLIZZARI, *Dal Duecento all' Ottocento, ricerche e studj letterari* ; Napoli, 1914 ; in-12, 588 pages (*Nuova Biblioteca di letteratura, storia ed arte*, diretta da F. Torraca, VIII). Des huit articles qui composent ce volume, le premier

1. Le nom de l'auteur se lit dans le ms. B. N. fr. 12483, fol. 24 v°.

seulement rentre dans notre cadre. Intitulé : *Il così detto « trattato della maniera di servire » attribuito a Guido Cavalcanti*, il consiste en une minutieuse critique d'un article de G. Lega sur les soixante et un sonnets du ms. du Vatican 3793 (nos 935-65) que Casini et Salvadori avaient attribués à G. Cavalcanti. M. Lega avait radicalement nié cette attribution ; M. Pellizzari est disposé à la considérer comme fondée en ce qui concerne les trente derniers sonnets de la série, qui se distinguent, non seulement par la fermeté de la pensée et du style, mais par des particularités de forme. Cet article avait déjà paru, comme il eût été bon de le dire, en 1907, dans la *Rassegna bibliografica* (XV, 205-22). M. P. n'en a supprimé que quelques lignes de rude polémique. Le dernier article du volume est un lucide résumé (déjà paru dans les *Studj di filologia moderna*, t. III, 1910, fasc. 3-4) du livre de M. K. Vossler intitulé *Positivismus und Idealismus in der Sprachwissenschaft* (traduit en italien, en 1908, par D. Gnoli), que nous avons à dessein omis de signaler : ce sont en effet des considérations purement abstraites qui peuvent intéresser un logicien, mais où les linguistes chercheraient en vain la moindre indication utile. — A. Jeanroy.

Alexandre Rubin, *Les Roumains de Macédoine* ; Bucarest, Ionesco, 1913 ; in-16, 320 pages, gravures et carte. — Étude politique, mais on y trouvera des renseignements statistiques et la reproduction d'une carte des communes roumaines de Bulgarie, Serbie, Grèce et Albanie, dressée, il y a quelques années, par V. Diamandi, et qui donne des indications précises sur la répartition des Roumains de Macédoine.

*La Bataille Loquifer I*, édition critique d'après les mss. de l'Arsenal et de Boulogne, par J. Runeberg ; Helsingfors, 1913 (Acta societatis scientiarum fennicae, XXXVIII, 2) ; in-4, IV-76 pages. — Dans ses *Études sur la Geste Rainouart* (thèse d'Helsingfors, 1905), M. Runeberg avait annoncé une édition de la *Bataille Loquifer I*, c'est-à-dire de la rédaction de la *Bat. Loquifer* que nous présentent les mss. de l'Arsenal 6562 et de Boulogne. Il nous donne ici cette édition : il a pris pour base le ms. de l'Arsenal, plus complet, et donne en note les variantes du ms. de Boulogne ; dans quelques cas il y ajoute des leçons empruntées aux mss. représentant la vulgate. Parmi ces variantes il en est beaucoup de purement graphiques qu'il n'y avait guère besoin de reproduire. En dehors du texte et des variantes l'édition ne comprend qu'un index des noms propres et un tableau des rimes ; l'introduction doit en être cherchée dans la thèse de M. Runeberg : il eût été commode d'en avoir, en tête du texte, au moins un résumé. — M. R.

M. L. Wagner *Südsardische Trutz- und Liebes-, Wiegen- und Kinderlieder* (*Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie*, 57) ; Halle; Niemeyer, 1914 ; in-8o, 60 pages. — En 1906, M. L. Wagner a consacré une étude

approfondie aux différents genres de la poésie populaire de la Sardaigne (*Festschrift zum XII. Allgemeinen Deutschen Neuphilologentag in München* 1906). Dans le présent travail, il revient aux idées qu'il avait alors exprimées tout en les modifiant sur certains points après examen de nouveaux matériaux. Le « son d'amour » de la Sardaigne se présente sous deux formes : le *muttu* (de 8 vers) et le *mutettu* (de 4) dont le premier semble être surtout particulier au centre (Logudoru), tandis que le second est plus cultivé au sud (Campidano). M. Wagner admet maintenant l'*unité* strophique des deux genres en ce sens que le *muttu* n'est qu'un *mutettu* double, élargi par la répétition de certains vers comme refrain. La question de savoir si la poésie populaire de la Sardaigne est autochtone ou si elle a subi l'influence de l'Italie ou de l'Espagne, ne peut être abordée, selon M. W., qu'après une étude minutieuse de la musique, élément inséparable du texte des chansons. Il serait très souhaitable qu'un musicien sarde recueillît les mélodies sur place, ce qui compléterait d'une façon heureuse la publication des « muttus » et « mutettus ». M. W. nous offre non seulement un texte phonétiquement exact, mais aussi une traduction très utile pour celui qui n'aurait pas le loisir de se familiariser avec les variétés dialectales de la Sardaigne méridionale.

Un petit lexique qu'on aurait voulu çà et là un peu plus riche contient les mots notables dont une partie manque même aux grands dictionnaires de Porru et de Spano ; M. W. y a joint des renvois aux étymologies proposées, pour les mots obscurs. Relevons quelques étymologies nouvelles qui sont toutes acceptables : *accunnotaisi* « retenir, noter qc. », de cognotare; *fai arrenega* « far lima lima » serait le mot correspondant au mot français *renier* ; *séssu* « parties naturelles de la femme » continue le latin sexus (même mot et même sens dans le sicil. *sessu*) ; *šetti* « excepté » remonte non pas à excepte, mais à exceptis ce qui permet d'expliquer l'*e* fermé du mot. Qu'on me permette d'ajouter ici deux remarques sur deux mots relevés dans le glossaire. Les boutiques *voûtées* qui sont groupées autour des églises sardes à la campagne sont appelées *cumbessia* dans le Logudoru, mot que M. W. (après M. Guarnerio, *Krit. Jahresb.*, VI, 192) ramène à conversu sans toutefois tenir compte de l'étymologie, bien plus satisfaisante au point de vue du sens, de Nigra qui avait proposé convexus ; le log. *combessa* « appoggio del tetto al muro » et « bardella » (Bonorva) ne saurait se rattacher à conversus, qui, d'après le *Thesaurus linguae latinae*, n'offre aucune signification propre à expliquer le sens du mot sarde. L'aspect d'une *bardella* sarde (combessa) et de la *voûte* des boutiques autour de l'église semblent plutôt parler en faveur de convexus.

Enfin le campid. *sprama* « épouvante, horreur », logud. *isprammare* « épouvanter » dont on n'a pas jusqu'ici indiqué l'étymologie, mérite d'être examiné de plus près. M. Niedermann a récemment discuté (*Festgabe Hugo Blumner*, Zürich, 1914, p. 335 ; ci-dessus, p. 122) l'origine du prov.

*espalmar*, *esplasmar* « se pâmer », qui se retrouve dans le catal. *espalmar* « s'épouvanter » ; il a expliqué, avec raison, me semble-t-il, le mot provençal comme le résultat d'un croisement entre spasmus (σπασμός) et palmus (παλμός), qui se refléteraient dans la forme spaumus (< *spalmus) que la *Mulomedicina Chironis* nous a conservée. Un dérivé verbal de *spalmus, *spalmare rendrait parfaitement compte du logud. *isprammare*, campid. *sprammai*, dont le sens s'accorde bien avec celui du catal. *espalmar*. — J. Jud.

*Die Lieder Raouls von Soissons*, herausgegeben von Emil Winkler ; Halle, Niemeyer, 1914 ; petit in-8, 96 pages (avec deux tableaux) [1]. — Sur la date de l'activité poétique de Raoul de Soissons, ses exploits en Terre-Sainte, ses ambitions déçues, son âge mûr attristé par la maladie, P. Paris avait déjà dit tout l'essentiel dans l'un de ses meilleurs articles de l'*Histoire littéraire* (XXIII, 698 ss.). M. Winkler précise ces résultats, et l'utilisation de nouveaux documents lui permet d'y ajouter quelques détails : il nous apprend par exemple que Raoul eut avec Thibaut de Champagne des relations d'affaires et non seulement d'amitié, qu'il lui emprunta, à la suite de sa première expédition, des sommes importantes, et qu'il dut, pour subvenir aux frais de la seconde, aliéner de nombreuses possessions. P. Paris avait vu aussi qu'il fallait rayer de notre histoire littéraire le nom de Thierri de Soissons, qui s'est substitué, dans certains mss., à celui de Raoul. M. W. confirme cette petite découverte et explique sinon l'origine, au moins la propagation de l'erreur. Cette introduction, sobre et précise, se lit avec le plus grand plaisir [2]. Les notes sont un peu sommaires, parfois un peu élémentaires, et un petit Index eût été le bienvenu. Sur le texte, en général satisfaisant, j'ai à faire les quelques observations que voici : I, 3, *ausim* est une forme bien étrange ; on lit aussi bien dans le ms. *ausinc*. — 23, *fortune* donne une césure épique (il est vrai que M. W. en admet une autre, II, 25), mais surtout choque le sens ; corr. *raison* (?). — 35, *joer*, coordonné à *chant*, est inadmissible : dans le ms. (unique pour le passage) l'*r*, sans doute écrite par erreur, a été grattée, mais faiblement ; corr. *joie*. — II, 43 *car* est une leçon fautive, propre à *K* ; lire avec les autres mss. *qu'a*. — III est à *coblas capcaudadas*. — IV, 22-4, il ne s'agit pas de couvrir la surface de l'échiquier, mais d'en doubler les points. Sur cette façon, classique au moyen âge, d'exprimer l'infini, voy. notamment P. Meyer, *Crois.*, II, 397, note. L'expression est au reste ici très elliptique et le v. 22 altéré ; je corrigerai *puet*, non *puis* : « elle peut, en fait de beauté, doubler les points,

1. L'un généalogique, l'autre présentant, synoptiquement, la tradition manuscrite.

2. P. 4, n. 3, l. 4, au lieu de 1785, lire 1185.

non seulement d'un, mais de deux échiquiers ». — 68, l. *raie*, pour la rime. — V. 14, au lieu de *ç* ; le ms. a nettement *s* (*se*). — 10, le ms. a bien *espounez*, mais le mot n'existe pas : le scribe a oublié la barre du *p* : lire *esprouvez*. — 21, au lieu de *richece*, corr. *ricor*, exigé par la rime. — 39, *m'i* n'a pas de sens; les trois jambages du ms. peuvent très bien se lire *j'ai*, qui va bien. — 42, *fier* fausse la rime; j'avais songé tout de suite à la correction *fié* (f e o d u m), mais la construction était peu satisfaisante ; M. Spitzer m'a fait observer que la correction de *et* en *en* fournit un sens excellent, et que la graphie *fier* est attestée. — VI, artifice métrique à noter : la rime *c* de chaque couplet devient la rime *b* du suivant. — L'éditeur s'est proposé d'écarter les graphies lorraines, mais il en a laissé beaucoup : *hauls*, *ceu*, *mercit*, etc. — 24, *desevré*[*s*]. — VIII, 54, le sens exige *enuieus*, non *envieus*. — 55-6, la lacune n'est que de quatre syllabes, probablement : [*Chanson, va l'en*]. — X, 33, corr. *mont*. — 55, *a*] l. *en* (avec *NP*). — XIII est sur le même modèle et en partie sur les mêmes rimes qu'une chanson de Thibaut (1410) ; il y a là sans doute une intention flatteuse de Raoul à l'égard de son partenaire. — XI, 59, n'offre pas de sens : la strophe n'est au reste que dans un seul ms. ; corr. *anor* (= *onor*), « haute destinée » — XVI, 24, *aferist* est bien le subj. imp. (au sens du cond. passé). — XVII a été publié, sous le nom de Guill. le Vinier, par M. E. Ulrix (*Mél. Wilmotte*, p. 811). Les vers 2 et 5 de chaque couplet sont de 7 syllabes : donc supprimer *et* (avec 2 mss.) au v. 14 et lire *ains* au lieu de *onques* au v. 53. — 24, l. *qu'el*. — 34, l. *derverie*. — 57, l. *enragie*, exigé par la grammaire et la rime. — A. Jeanroy.

---

*Le Propriétaire-Gérant*, É. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

# MANUSCRITS MÉDICAUX EN FRANÇAIS

Depuis le milieu du XIIIe siècle, environ, l'usage s'introduisit chez nous de rédiger en langue vulgaire des traités de médecine, les uns traduits du latin, les autres — comme par exemple le *Régime du corps*, par Aldebrandin de Sienne — composés directement en français, et ayant par conséquent une certaine originalité. On ne veut pas dire que ces derniers aient beaucoup ajouté aux connaissances médicales du temps : ce sont, généralement, des compilations faites d'après des ouvrages latins de l'antiquité et du moyen âge. Toutefois ces écrits en langue vulgaire, quel qu'en soit le mérite, sont intéressants à divers égards. D'abord ils nous montrent que, de bonne heure, les praticiens préféraient le français au latin. J'imagine que les femmes qui, dès le XIIe siècle, s'occupaient volontiers de médecine et de chirurgie, devaient apprécier les traités élémentaires en langue vulgaire [1]. Mais, en outre, on conçoit que c'est surtout pour l'étude du lexique que les écrits de ce genre nous sont précieux. A ce propos, il faut tenir grand compte des recettes médicales en langues romanes qui abondent dans les manuscrits du XIIIe au XVe siècle, tantôt isolées, tantôt groupées en recueils. Beaucoup, assurément, sont empruntées aux médecins latins, notamment à Oribase, mais d'autres appartiennent à la médecine populaire, aux superstitions; on y rencontre notamment des charmes qui méritent des recherches spéciales [2].

---

1. Il est intéressant de noter que Charles V possédait un grand nombre de livres de médecine, dont beaucoup sont en français ; voir son inventaire, nos 799, 800, 802, 803, 804, 820, 821, 829, 845, 846, 852 (L. Delisle, *Recherches sur la librairie de Charles V*, partie II).

2. Nous avons publié dans la *Romania* un assez grand nombre de charmes : voir XIV, 154, 491 ; XVIII, 576 ; XXXII, 77, 273, 289, 292-3-4-5-9, 453 ; XXXV, 582 ; XXXVII, 367-8, 516 ; XL, 538.

L'*Histoire littéraire de la France* n'a pas ignoré la littérature médicale. Littré, qui était médecin et s'était illustré de bonne heure par son édition et sa traduction d'Hippocrate, a publié, dans les tomes XXI, XXV et XXVIII de l'*Hist. litt.*, des notices sur un bon nombre de médecins français du XIII^e siècle et des premières années du XIV^e. Mais ces recherches sont, à bien des égards, insuffisantes. Il faut dire que jusque là peu de personnes s'étaient intéressées à l'histoire de la médecine du moyen âge, et d'ailleurs les collections de manuscrits étaient bien loin d'avoir été décrites avec exactitude. Il n'est que juste, cependant, de relever ici le nom du D^r Daremberg qui, depuis 1850 environ, jusqu'à sa mort (1872), s'occupa, avec une très méritoire activité, de rechercher les documents inédits de la médecine du haut moyen âge. J'ai moi-même travaillé sous ses ordres, alors que, très jeune paléographe, je venais de quitter l'École des chartes. J'ai copié, pour lui, beaucoup de manuscrits de médecine, la plupart latins, mais certains aussi en français. Malheureusement, Daremberg, qui était absorbé par des occupations multiples, mourut sans avoir pu mettre à profit les matériaux qu'il avait réunis[1].

J'ai l'intention de rédiger, pour l'*Histoire littéraire*, quelques notices sommaires sur des ouvrages de médecine, la plupart français, qui appartiennent à la première moitié du XIV^e siècle. Mais comme ces écrits, qui sont en général inédits, n'ont guère été étudiés jusqu'ici, il importe tout d'abord d'en décrire les manuscrits. Car les notices de l'*Histoire littéraire* occuperaient trop d'espace, si aux analyses on était obligé de joindre les citations étendues que le sujet comporte. C'est pourquoi je me propose de décrire en détail certains manuscrits français de médecine jusqu'à présent mal connus. Ces descriptions forme-

1. Une partie des copies recueillies par Daremberg ont été données par son fils à l'Académie de médecine, où j'ai trouvé la copie d'un ms. français de Turin que j'ai faite vers 1861. Ce ms. est un de ceux qui ont disparu dans le funeste incendie de 1904. Plusieurs des copies que Daremberg avait fait faire, particulièrement celles que fit mon ancien camarade Krœber, sont dans le fonds latin de la Bibliothèque nationale, par ex. sous les n^os 11214-11217, 11220, 11280. Mais d'autres semblent s'être égarées.

ront les éléments essentiels des notices qu'on publiera plus tard dans l'*Histoire littéraire*.

Je dois dire que ces descriptions ne me donnent pas toute satisfaction. Je sais parfaitement que je n'ai pas et que, pour diverses causes, je ne puis pas acquérir une information suffisante des sources latines. Les écrits français que je me propose de faire connaître ont été rédigés d'après des traités latins dont plusieurs, à la vérité, ont été imprimés à la fin du XV^e^ siècle et au XVI^e^, mais, dans ces éditions, les textes ont été souvent remaniés et ne correspondent pas exactement aux anciens manuscrits[1]. D'autre part, les manuscrits eux-mêmes présentent souvent des leçons assez différentes. On comprend que je ne puis m'imposer la charge de comparer et de classer des textes latins qui sont nombreux, dispersés entre maintes bibliothèques, et dont la bibliographie n'est pas faite[2]. Tout ce que je puis faire, c'est de donner quelques spécimens et de montrer ce qui reste à faire. Les notices que je publie actuellement sont donc provisoires. J'espère qu'elles donneront à quelque jeune paléographe l'idée de nouvelles recherches.

Je commencerai par deux manuscrits du Musée britannique, Sloane 1977 et 3525.

## MUSÉE BRITANNIQUE, SLOANE 1977

1. La *Chirurgie* de Roger de Salerne. — 2. Recettes variées. — 3. Le *Circa instans*. — 4. Recettes attribuées à Galien et à Hippocrate.

Beau livre en parchemin ; bonne écriture française de la fin du XIII^e^ siècle ou du début du XIV^e^; miniatures intéressantes. Hauteur : 0 234 mm. ; largeur : 0 161 mm. Deux colonnes à 29 lignes. Premiers mots du second feuillet (après la table et les miniatures qui occupent huit feuillets) : *roigner la briseüre* (fol. 11).

---

1. C'est ce que j'ai montré notamment pour le traité de Trotula, *Romania*, XXXII, 88, 270.

2. M. le D^r^ Wickersheimer, bibliothécaire de l'Académie de médecine, prépare un catalogue des manuscrits médicaux de la Bibliothèque nationale.

Ce manuscrit a été acheté par Sloane[1], certainement en France, et probablement au commencement du XVIII^e siècle. Au premier feuillet de garde, en papier, on lit cette note, du XVIII^e siècle :

N° 234 (*chiffre biffé et remplacé par 1977, qui est le n° actuel*).
Livre de chirurgie, Post mundi fabricam. Le livre Circa instans selon le latin. Livre de chirurgie éprouvée, certain pour guerir de toutes maladies certainement.

Au haut du feuillet suivant, qui est un feuillet de garde en parchemin, on lit : *Ms. 1830*, plus bas : *Mln* 156 (biffé), 234 *Bibliothecae Sloanianae*. Au haut de la page suivante, qui est le première du livre, on lit : *n° 711*. Le commencement de ce feuillet est occupé par une miniature à trois compartiments, une sorte de triptyque. Au milieu, le Christ bénissant, la main gauche appuyée sur le globe terrestre ; des anges sont à droite et à gauche. Dans les deux autres compartiments sont représentés deux moines en prière ; chacun d'eux a un livre sous le bras. Le moine de gauche est vêtu en blanc, celui de droite, en bleu.

Voici maintenant le texte qui occupe la suite du feuillet, et qui est l'annonce de tous les écrits du manuscrit, et même de deux opuscules qui, actuellement, font défaut. Je vais transcrire ce prologue général, qui commence par le titre et une table très sommaire de la Chirurgie de Roger de Parme ou de Salerne[2].

(Fol. 1) *Cist livres est apelez Post mundi fabricam, en françois selonc le latin entierement*[3].

1. Sir Hans Sloane (1660-1753) était médecin et très versé dans les sciences naturelles. Ses collections, qui passèrent, aussitôt après sa mort, au Musée britannique, contiennent près de 2700 manuscrits, dont beaucoup se rattachent à la médecine et à la botanique. Voir Edward Edwards, *Lives of the Founders of the British Museum* (London, 1870), I, 247 et suiv.

2. Ce célèbre traité a été publié à Venise, en 1546, à la suite de la Chirurgie de Gui (ou Guigue) de Chaulhac. Le même texte de Roger est reproduit, non sans quelques fautes, dans la *Collectio Salernitana* du Dr Salvatore de Renzi, t. II ; cf. *Romania*, XXXII, 78, note. Mais cette rédaction ne correspond pas toujours à notre traduction française. Il y aurait lieu de vérifier les anciens manuscrits du texte latin, dont nous connaissons plusieurs exemplaires.

3. En rouge.

Au [1] conmencement de cest livre, prions Dieu qu'il soit tous premerains voire en nous, li quiex est Peres et Fiex et Sainz Esperiz, et voille nos cuers endoctriner de la science de quoy cis livres parole, par quoy nous puissons seürement aidier a curer les accidens, et que nous puissons entendre et savoir as [2] pourfit de nos ames les .iiij. parties de cyrrurgie qui sunt ci après devisées et escriptes. Li premiere partie si est quant li chief [3] est plaiés ; li seconde du col ; li tierce des espaules, et li quarte des hanches desous. *Ceste cyrurgie est li cyrurgie Mestre Rogier de Salerne* [4]. Puis si fenist et conmence une autre cyrurgie [5]. Li premiers (*v*°) chapitres est contre sauxe flame. — Pour mules. — Pour sanc oster des yex. — A fievre quartainne. — Du syroines (*sic*). — Contre dertres. — A mauvaise char mengier. — Pour estuves seiches. — Du syrop. — Pour recuirier. — Qui a le visaige farineux. — Pour roigne. Explicit.

*Qui a tenres les yex, c'est li remede et li garisons* [6].

Le premier chapitre qui a tenres les yex. — Après des seirons des yex. — De vermine. — De chacie. — De la maille en l'uoel. — De goute chaïve [7]. — De homme eschaudé ou cuit. — A mal de membres. — Contre dent. — Pour glandes. — Pour vers. — De clos et d'apostumes. — De morsure de chien qui est enragiez. — De morsure de serpent. — De ceus qui ne puent pissier. — De boivre a plaie. — Pour oster espine de plaie. — *Et cist chapitre darrienement nomé sont en rime bien propre* [8]. Explicit.

*Après vient uns livres li qués est apelez Circa instans, estrais en françois selonc le latin* [9].

Après vient uns autres livres de cyrurgie vrais et esprouvés et certains pour garir de toutes maladies certainement, et est li livres que on apelle Galien et Ypocras, qui furent li millor clerc du monde de [10] par fisique [11].

---

1. L'*A* initial représente un moine écrivant sur un pupitre ; il y a devant lui deux moines debout.

2. Corr. *al*.

3. Corr. *chiés*.

4. Les mots en italique sont écrits en rouge dans le ms.

5. Cette « autre cyrurgie » commence au fol. 46 ; voir plus loin p. 172 ; mais, à vrai dire, c'est un recueil de recettes qui n'ont rien de commun avec la chirurgie.

6. Les rubriques qui suivent, jusqu'au mot *explicit*, se rapportent à un opuscule qui manque dans le manuscrit, soit qu'il ait été retiré, soit qu'il n'ait pas été copié.

7. Le mal caduc, la *gutta cadiva* de Du Cange. Ce mot manque dans Godefroy.

8. L'abréviation ne peut donner que *porpre* ou *purpre*.

9. Ci-après, p. 176.

10. Suppr. *de*.

11. Ci-après, p. 180.

*Après est la cyrurgie des oysiaus par chapistre*[1].
Ce sont li livre :
Post mundi fabricam,
*Maistre Rogier de Salerne* ;
Circa instans, estrait du latin ;
*Galien et Ypocras* ;
Des oisyaus cyrurgie.

Les ff. 2 à 9 sont occupés, au r° et au v°, par une suite de peintures, à raison de neuf sujets par page. Il y a donc, pour les seize pages, cent quarante-quatre tableaux. Dans chaque page les trois sujets du haut représentent une histoire en images de la vie du Christ, commençant à l'Annonciation et finissant par le couronnement de la Vierge. Les six tableaux qui occupent les deux rangées inférieures de chaque page représentent soit des opérations chirurgicales, soit le médecin donnant sa consultation. Le malade est, le plus souvent, assis, même dans des cas très invraisemblables, comme au fol. 7, où deux blessés ont les intestins entièrement ouverts. Deux de ces pages ont été reproduites, l'une (fol. 3) en noir, dans les *Illuminated manuscripts*, by J. A. Herbert (London, 1911), planche XXVII, l'autre (fol. 6) dans les *Reproductions from Illuminated manuscripts*, series I (London, sold at the British Museum, 1907), sous la direction de Sir George F. Warner, planche XXI. Je reproduis, ici contre, une de ces pages (fol. 7), qui n'a jamais été facsimilée. Elle correspond au Livre III de la *Chirurgie*.

**1.** — La *Chirurgie* de Roger de Parme ou de Salerne. — J'ai fait connaître jadis (*Romania*, XXXII, 78 et 91) deux autres traductions de ce livre qui font partie d'un même manuscrit de la bibliothèque de Trinity College à Cambridge. Ce manuscrit a été fait en Angleterre et, selon toute probabilité, la traduction est aussi l'œuvre d'un Anglais. On connaît aussi une autre traduction du même ouvrage, composée en France et plus récente : la copie que l'on en possède (Bibl. nat. fr. 1288) est du xv^e siècle. Quant à la version de notre manuscrit, dont je transcrirai tout à l'heure quelques morceaux, on en possède un

1. Ne se trouve pas dans notre manuscrit.

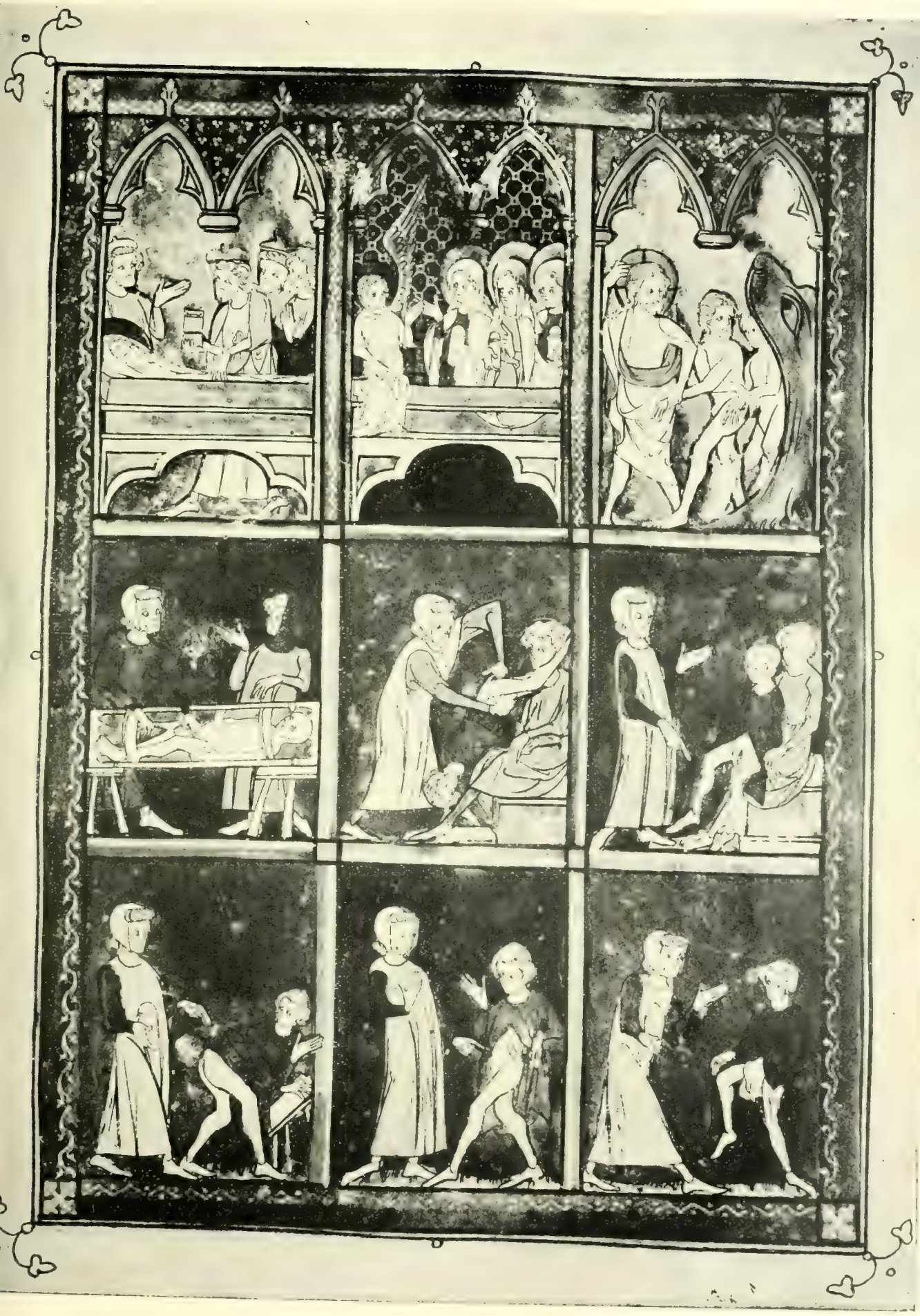

Musée brit., Sloane 1977, fol. 17 vo.

autre exemplaire dans le ms. Sloane 3525 qui sera décrit ci-après, p. 111. L'auteur a traduit le prologue de Roger. Ce prologue est une composition d'un style singulièrement compliqué et prétentieux [1]. Nous comprenons sans peine que les deux traducteurs du manuscrit de Cambridge l'aient omis.

(Fol. 10) *Ci conmence « Post mundi fabricam » en françois.*

Après ce que Diex ot le monde crié et il l'ot enbeli de sustance terrienne et il ot formé homme et mis en lui esperit de vie, et li plut que homme fust formés de vil matere et de froissable, et que li esperis fust de glorieuse substance et de esperituel et pardurable, et mist en homme et l'enbeli glorieusement de forme et de sapience, et li donna entendement de faire bien et mal, et enseignement et quemandement de faire le bien et laissier le mal, et a ceus qui trespassent son quemandement il [a] apareillé divers tormens selonc les divers max ; et pour la science qu'il lor a donnée il aront ignorance et iront de regne a essil et de lumieres en tenebres et de delices en chetiveté et de souveraine joie a grant tritece, si comme il ont deservi. Et cil qui ont fait le bien et laissié le mal, il iront en joie pardurable, laquele Diex nos otroit a deservir. Amen.

(*b*) Cil souverains mires volt a soi retenir la cure de la partie pardurable, c'est de l'ame, et nos deguerpit et nos laissa la cure de la chetiveté terrienne, c'est du cors a curer, si conme sont des plaies et des autres enfermetés, des queles theorique (qui) est nostre mestresse, et paitrique (*sic*) en est ministresse ; de laquele pait[r]ique li offices est a curer les accidens et les maladies qui avienent a cors humain dedens et defors. Et pour ce que en cest livre sont contenues les cures des maladies qui avienent en divers cors par defors, si conme plaies, qui sont apelées en fisique solucion de continuité, por ce que par plaie est departie la continuité des menbres, c'est la jointure de l'une char a l'autre,

---

1. Je reproduis les premières lignes de ce prologue (voir les éditions du texte latin indiquées dans la *Romania*, XXXII, 78, note 3) :

Post mundi fabricam, ejusque decorem, Deus hominem de terrestri substantia formare, viteque spiraculum in eo, velut de celesti voluit inspirare, de vili quidem fragilique materia, ut perduceret sibi gravitatem inesse. De celesti vero, sicut de sublimi, mira gloriosaque substantia, ut conditori se similaret, et celestibus in gratia coequalem cognosceret, ut de uno terrenis preciperet, de alio vero divinis cultibus rationabiliter subderetur. Hunc Deus summa sapientia, sine defectu ditavit, liberique arbitrii prerogativa gloriosissime decoravit, et quidquid ei faciendum vel non faciendum foret, diligentissime predicavit.... (S. de Renzi, *Collectio Salernitana*, II, 426).

cist livres reçoit la digneté et le non de cirurgie, lequel livre avons translate et mis en escrit a la priere et a la requeste de noz conpaignes (*sic*) nobles e sages en tel manere et en tel entente que il le puissent retenir et entendre et profiter, et que Diex nous otroit (*c*) et nous en doint deservir parfete gloire e loenge pardurable. Nos avons porveü ce en .iiij. parties, si que nos puissons afiner [1] les [2] cures des diverses parties du cors et que nos puissons metre en cest livre fin loable. Et por ce que li chiés est la plus digne partie, nos commencerons au chief, et puis dirons les chapistres l'un après l'autre par ordre [3] :

De la briseüre du test.

De la morte char oster sus la dure mere.

D'apostolicum cyrurgien.

Du test brisié a petite la plaie.

De la fendeüre du test.

Du chief plaier sanz os brisier.....

(*d*) *Quant li chiés est plaiez malement en plusors lieus* [4].

Cyrurgie demostre que li chiés est plaiés en plusors lieus et en diverses manieres. Li chiés est a la foiz plaiez et li os brisiez, a la foiz sanz l'os brisier. Sachez que la briseüre du test est pire o petite plaie que o grant, car la petite plaie convient croistre, quant on veut (*fol. 11*) roigner la briseüre du test [5]. A la foiz la plaie est grant et a la foiz petite. Mais, comment que la plaie soit grant ou petite, l'en doit garder se li os est brisiez ou non, et doit on douter que les plaies [6] ne soient routes, car a la foiz est route la dure mere, a la foiz la pie mere. Se la dure [mere] est route, on le quenoist par ces signes : li malades a dolor ou chief pour le cop [7] et rougeur en la face, pour les esperis qui corent cele part. Pour cele meïsme cause li oel li sont rouge et embrasé,

---

1. Mieux dans l'autre exemplaire (plus bas, p. 191) : *assener*. Texte latin : « Nota igitur quod si diligens operator quoslibet morbos in quatuor partes corporis accidere previderit, in ea particula hujus corporis curas et signa requiret. »

2. Ms. *los*.

3. Suit la table du premier livre, dont je donne seulement le début.

4. On peut comparer le texte qui suit avec les deux versions de Cambridge, *Romania*, XXXII, 80, 91. J'ai transcrit, *ibid.*, 79, l'original latin.

5. Cette phrase est très obscure. Elle manque dans le latin comme dans les autres traductions.

6. Corr. *toies*.

7. « Pour le coup », c.-à-d. « pour la blessure » ; ces mots manquent dans l'autre copie. Le traducteur les a pris dans les « glosule quatuor magistrorum super chirurgiam Rogerii et Rolandi » où on lit : « patienti dolor adest in capite *ex solutione continuitatis* » (*Coll. Salernit.*, II, 506). La « solutio continuitatis » signifie une coupure (*ibid.*, 503).

et a la foiz ne set on [1] il est pour la turbacion des humors et des esperis, et doit avoir la langue noire pour la fievre. Se la piue mere est route, tu le congnoistras par ces signes : tuit li menbre li fallent et a la foiz pert li malades la parole ; brues [2] li lievent en la face, sanc et porreture li corent par le nees et par les oreilles, et si a le ventre froit et sierré, et une froidure li prent .ij. foiz ou .iij. le jour, et ce sont certains signes de mort. Et se tu voiz ces signes en plusors, (*b*) soies certains qu'il morra dedenz .v. jours au plus loing. Et pour ce que grant peril est de la briseüre du test, nos enseignerons en quel manere on li puet aider.

[L. I, ch. 2.]

Se la briseüre du test est grant et aperte, et la plaie est grant et large, si conme il avient quant la plaie est faite d'espée ou de tel chose, se il i a os qui face a traire, tu le doiz fors traire de la plaie, se il n'i a aucun enpeeschement de sanc. Lors doit on prendre un drapel delié et metre enz tout sagement au tuel d'une penne entre la dure mere et le test. Après l'on doit metre en la bouche de la briseüre du test un drapel de lin ou de soie, qui miex vaut assez, si que li chiés du drapel soit de toutes pars par desoz les eurs [3] du test, que la porreture de la plaie ne descende sus la dure mere et face mal au cervel. De ceste chose solions nous faire espurge [4] marine bien lavée et bien sechie. Après ample la plaie de drapeals de lin moilliez en aubuns d'oes et un petit esprain ; (*c*) après met i un pastel d'estoupes par desus et lie sagement le chief. La plaie si doit estre .ij. foiz le jor remuée en yver et .iij. foiz en esté ; et garde que li malades gise sus la plaie, c'est a dire en la partie ou la plaie est, et fai ensi tant que li test soit resoudés fermement.

*De la morte char oster sus la dure mere.* [L. I, ch. 3.]

A la morte char oster qui est desus la [dure] mere de[vant] la soudeüre du test, metez i l'esponge bien lavée et bien sechie tant que la morte char soit mengie. Et se il avient de rechief que morte char croisse sus le nouvel test, metez i la poudre de hermodates, et cure la plaie par defors tant qu'ele soit garie [5]. Après, quant ele sera close, met desus la plaie apostolicon cyrurgien [6] que tu feras en tele manere :

---

1. Corr. *ou*.

2. *Pustulae*, dans le texte latin (*Coll. Salern.*, II, 428). Le même mot, le latin étant toujours *pustulae*, se rencontre plus loin, au chap. XL du premier livre. Au lieu de *brues*, le ms. *B* porte *betues*. [Corr. *bubetes* ; cf. Godefroy, BUBETE. — *Réd.*]

3. « Les bords » ; dans *B desous ce*.

4. Corr. : *d'esponge* (*B*).

5. Le texte *B* est plus conforme au latin.

6. Voir sur cet emplâtre apostolicon l'*Antidotaire Nicolas*, éd. Dorveaux, § 34.

*Apostolicon cyrurgien.*

A apostolicon cyrurgien pren de noire poiz et de poiz grieche [1] une livre, de galbanon, de serapin, d'armoniac, de popanac [2], de mastic, d'encens, de chacun demie once de rue en esté (*d*) .iij. onces, en yver .ij. onces, de siu de mouton livre et demie. Confis le en tele manere : Pren aisil tout conme mestiers sera et les escumes qu'eles ne doivent pas estre triblées si conme galbanon, serapin, armonac et la noire poiz et mes ces choses en un vaissel d'arain ou d'estain. Après le met sus le feu tant [que] les gonmes soient remises.

[L. III, ch. 29.]

(Fol. 38) *De la plaie dont li boel issent fors* [3]. — Se il avient que aucu[n] boel isse fors parmi la plaie et soit trenchez du lonc en travers ou la graind[r]e partie soit sainne, tu le garras en tel manere. Se il avient que li boel soient refroidié, pren une beste toute vive, si la fent par mi et puis la met sus les boiaux toute chaude, et si l'i laisse tant que li boel soient eschauffé. Après pren .j. tuel de seüz [4] .ij. pouces plus lons que la plaie du boel, et soit li tuyaus bien soutils ; puis le met ou boel en la plaie si que li tuyax passe la longour de la plaie de l'une et de l'autre partie plain posce [5] ; puis la queus a une soutil aguille o .j. fil de soie, et soit li (*b*) tuyaux mis en tel manere que les superfluitez du boel puissent passer par mi et ne puit enpeechier la couture de la plaie ; et quant tu avras ce fait, tu terdras soés la merde des boiaux o l'esponge lavée en eve chaude. Et quant tu avras netoiez les boiaus, remet les ou ventre par la ou il issirent, puis fai metre le malade sus une table et le fai crosler de ça et de la, si que li boel reveignent en lor lieu. Et se la plaie du ventre est si petite que li boel n'i puissent entrer, eslargis la ; et quant tu avras ensi fait, laisses (*sic*) la plaie ouverte du ventre tant que la plaie du boel soit garie ; et si met adès sus la couture (*sic*) rouge poudre chacun jor. Et quant tu verras que la plaie du boel sera resoudée, requeus la plaie par defors et si la cure ausi comme les autres plaies. Et note que se la plaie du boel est mout grant, met i plus grant tuel et plus lonc. Après requeus la plaie sus le tuel et met desus la rouge poudre et met .j. drapel en la plaie chacun (*c*) jour. Et quant tu verras que la plaie sera soudée, trai aval

---

1. Latin *pix græca*, colophane.
2. Corr. *opopanac*, opopanax.
3. *Coll. Salern.*, II, 480. Cf. l'une des deux traductions du ms. de Cambridge, *Romania*, XXXII, 82.
4. « Canellus de sambuco. »
5. Pour *pouce*, « unciam unam ».

le tuel en la plus basse partie, puis le cures ensi com nos avons dit es autres cures, et menjuce li malades bien soutives viandes.

*De flestre et d'apostume en tel lieu.*

Se il avient que flestre ou apostume naisse en tel lieu, tu les gariras ensi com nos avons enseigné devant ; et saches que en tel lieu puez tu faire incision ou arsion et metre fors oignement violat...

Voici la fin, selon le latin, l. IV, ch. 17 (*Coll. Salern.*, II, 493) :

(Fol. 45 *c*) *De spasmes.* Spames vient souvent en la plaie. Spames est quant li ners sont acourcié. Tu le gueriras de cest oignement qui est fait en tel manere. Pren (*d*) de l'oille muscelin [1] une lb. : de petroleon demie once, d'oille conmune et de burre .v. onces, mastic, oliban, de chascun demie once ; de cire .iij. onces, d'escorace [2], de rubee (*sic*), de crotuce [3] .ij. onces, de gomme d'ierre .iij. onces [4]. Confis le en tel manere : Merle ces choses ensamble ; après les met sus le feu tant qu'eles soient remises, puis i met les poudres et si les fai cuire tant qu'il soient espès. Quant il sera cuit, met la scorace calamite. De cest oignement oingdras tu au malade le col et le haterel et l'eschine et tout le cors. Cist oingnement vaut a tote manere de spasme qui vient de replicacion [5].

*De mort mal* [6].

Mort mal est une maladie qui vient de melancolie et nait en jambes et en illiers et es braz, et si le quenoistras par ces signes : li malades doit avoir

---

1. Huile musquée. Voir Dorveaux, *Le livre des simples medecines*, au glossaire, *muscelin* (*huile*).

2. Lire *estorace*, dans le texte latin *storax* ou *styrax*.

3. Corr. *rubee trociscate* ; cf. ci-dessous, p. 194. La recette de la *rubea trochiscata* se trouve dans l'*Antidotarium Nicolai*.

4. « Accipe..... et butyri unc. .iiij., cere unc. .j., styracis calamite et rubee ana drag. ij et s., mastiches, olibani ana unc. .v., gummi hedere drag. .iij. et s. » Même texte dans la *Chirurgia* de Roger et dans les *Glosulae quatuor magistrorum* (*Coll. Salern.*, II, 493 et 706), mais l'éditeur a ponctué de deux façons différentes.

5. Corr. *replecion*.

6. Ce chapitre ne se trouve pas, à ma connaissance, dans le texte latin, mais il y en a une rédaction française assez analogue dans l'une des deux traductions du manuscrit de Cambridge (*Romania*, XXXII, 94) et dans celle dont on lira un extrait plus loin, p. 194.

uns malans lez et durs, et ses sanz menjue. Et est differance entre saxeflame et mort mal ; car saxeflame grate li malades ; mort mal non. Donnes (*sic*) au malade (*fol. 46*) continuel[1] squilitique ou scabieuse et rue, quant eles seront cuites ; et quant li malades aura usé l'oximel .xv. jors, purge le de bendite[2] meslée avec geralogodion[3] et aguisie de eleboire noir et d'ermodactiles cuites en bon vin ou en lexive. Après oing li (*sic*) malades (*sic*) de l'oignement a saxeflame merlé ensamble aguisié de eleboire blanc et noir. De cest oignement oingdras tu le malade .ij. foiz le jour jusqu'a .viij. jors. A ce meïmes pren lymaz, si les tribles et les fai cuire en fort vin ou en loixive, et cueil la cresse qui venra par desus et si en oing les jambes du malade. *Explicit la cyrurgie mestre Rogier de Salerne.*

**2**. *Recettes variées.*

L'étude des recettes médicales n'est pas assez avancée pour que nous puissions savoir si celles qui occupent les feuillets 46 et 47 de notre manuscrit sont isolées ou si elles forment un recueil dû à un même auteur. Présentement, ce qu'il y a de mieux à faire est de les publier ; on pourra dès lors les rapprocher de celles que contiennent d'autres recueils.

La dernière de ces recettes porte le nom de « R. de Fournival ». Est-ce Roger de Fournival, qui fut médecin de Philippe Auguste[4] ? Est-ce son fils, Richard de Fournival, chancelier de l'église d'Amiens, auteur de tant d'écrits en latin et en français et lui-même médecin[5] ?

---

1. Corr. *oximel.*

2. C'est la confection *benedicta* de l'*Antidotarium Nicolai.*

3. C'est l'*yeralogodion* de l'*Antidotarium Nicolai* ; cf. l'édition du Dr Dorveaux, p. 35 et 97.

4. Voir P. Paris, dans *Hist. litt. de la Fr.*, XXIII, 709.

5. M. E. Langlois a publié une bulle d'Innocent III par laquelle Richard de Fournival, devenu diacre, est autorisé à pratiquer la chirurgie (*Mélanges de l'École de Rome*, X, 123). Pour les derniers travaux publiés sur ce personnage, cf. un autre mémoire de M. Langlois dans la *Biblioth. de l'Éc. des chartes*, LXV (1904), 111-115.

P. Paris, dans son article sur Richard de Fournival, cité ci-dessus, dit avec raison que Roger de Fournival fut en grande estime parmi ses contemporains. Il en fut probablement de même pour son fils Richard, car on lui a attribué un ouvrage assez célèbre, le *Régime du corps*, par Maître Aldebrandin de Sienne : mais l'opinion d'un copiste du XIVe siècle ne peut avoir aucune

1. (Fol. 46 *b*). *Contre sauxe flame.* A sauxe flamme et a toute roigne, prenez aune et parelle et les metez cuire en vinaigre longuement. Et quant il seront bien cuit, si en ostez le fust et espraing toute la seve, et si prenez litargyon et .j. petit de souffre et vif argent et grains de genevre et la broiez toute par soi (*b*) et jus de cresson de fontaine et le confisiez o la graine de genevre, et prenez la penne de viez oingt de porc malle et la metez tremper en aissil .j. jour et une nuit, puis confisiés tout ensamble sanz cuire et sanz metre sur le feu.

2. *Pour mules.* — Prenés cras lart et burre de mai et jus de celoigne et jus de racines de parele et confisiez toutes ces choses ensamble sanz metre sus le feu.

3. *Pour sanc oster des iex.* — Pour oster sanc et menjue [1] des iex, prenez cucie [2] et salemyne [3] et ardez ces .ij. choses ensamble, si que eles soient toutes rouges, et puis les estaingniez en blanc vin .ij. foiz ou .iij., puis en faites poudre, et puis prenez sanc de dragon et broiez ces .iij. choses ensamble ; et puis prenez saym de porc et saïm de chapon et saym d'oe et siu de cerf et confisiés toutes ces choses ensamble et lavez au matin les iex d'eve rose faite de vin rouge.

4. *A fievre quartaine.* — Prenez le jus de raffle et autretant de miel et (*c*) boulez en vin blans et puis le metez en une boiste et donnez au malade une cuillerée. Item, prenez esarabaquera [4] et en faites poudre: et prenez gyngembre et poivre et prenez autant d'esarabaquera conme de ces .ij. choses, et les boulez en vin blanc, et donnés au malade a boire quant il tremblera.

5. *Du syroisnes* [5]. — Syroynes est faiz en tel manere : Prenez armoniac, opopannac, serapym, colofoine, poiz resine et poiz noire, cyre, encens, mastic et terebentine ; confisiez tout ensamble et si metez conmyn ou poudre et confisiés tout ensamble.

6. *Contre dertres.* — Prenez oille d'olive et terebentine et sel de Poitou et cendres, et merlés tout ensamble et broiez en .j. mortier bien longuement sanz cuire.

7. *A mavese char mengier.* — Pren jus d'ache et aubun d'oef, et s'il est yvers, si i metez touz l'oef, et broiez en .j. mortier ; et quant il sera bien broiez, si i metez flor de froment ou de seigle.

---

autorité (voir *Le Régime du corps*, édition des Drs Landouzy et Pépin, p. XXXIX). Il est singulier que, jusqu'à présent du moins, on ne connaisse aucun traité médical ni de Roger, ni de Richard de Fournival.

1. Démangeaison ; cf. Godefroy, MANGEUE.
2. Corr. *tucie*, tutie.
3. Corr. *calemyne*, calamine.
4. Cf. l'*Antidotaire Nicolas*, éd. Dorveaux, p. 46, ASARA BACCARA.
5. Onguent d'huile et de cire; cf. Godefroy, CYROISNE ; Littré, CÉROÈNE.

8. *Oignement.* — Oignement roial qui vaut .c. mars d'or, pour ouvrer sur toutes plaies, et en apostumes et en maladies d'aventure pour mauvese char mangier et la bone garder. Prenez plantain et mirfuel et lancelée et les .iij. consoudes et orpyn et joubarbe et halth[e]a. De toutes ces choses traiez le jus et soient pestillé[e]s ensamble, et puis purer [1] le jus en une escuele, et puis prenez une once de farine de seigle et batez avec. Cist oignemens est esprouvez.

9. *Pour estuves seches.* — Pour faire estuves seches, prenez moitié vin et moitié eve, et puis prenez les :iiij. poulieuls et mellilot, camomyle, sauge damesche et sauvage et primevoirre, lavende, ysope, betoinne, ambroise, hiebles, herbe [2] terrestre, plus de cele que de toutes les autres, aluyne, mente, paupieres [3] de rosel, calament, hermoise rouge et semence de fenoil et d'anis, et metez (*fol. 47*) toutes ces herbes en .j. grant pot cuire, si qu'eles i puissent bien cuire. Puis prenez .j. autre pot et adentez desus, et perciez ou flanc le pot desus et ou cul. Et puis prenez paste de seigle et gluez les .ij. poz ensamble, et le tuel ausi au pot, et sechiez molt bien la paste entor le pot enchois qu'en meste le fu desouz.

10. *Du syrop.* — Syrop pour le pierre ou pour gravelle, et quant li hom ne puet pissier. Prenez sauxefrage et persil masydoine, gromil et couperos et tormentine et jus de guimauve, et pesteilliez ensamble et laissiez gesir en blanc vin .vj. jours ou plus ; et puis le coulez par mi .j. drap et le bevez quant vous en avroiz mestiers.

11. *Pour recuirer.* — Pour recuirer et pour dertres, prenez racine de persil et de fenol et oignons de lis et racine de serpentine et les metez cuire en blanc vin aigre tant qu'eles soient bien cuites ; et puis en ostez le fust qui est en mi et les broiez en .j. mortier comme savour, et puis (*b*) metez nytre et camphre et syu de mouton fondu et syu de cerf. Et s'il est trop espès, si i metez syu de porc ou oille d'olive ; c'est chose esprovée.

12. Pour mauvese char mengier, pernez coperose et la metez cuire en .j. test et faites bon feu, si que li fonz du test soit bien rouges, et puis quant il sera bien cuit, si la broiez en .j. mortier bien delié, puis le defaites de miel sanz metre sus le fu.

13. A homme ou a fame qui a le visage fareineus. Prenez penne de porc et la cuisiez en aisil, et puis prenez blanc d'Esp[a]ine et coperose et syu de moton de la Saint Jehan .j. petit, et confisiez toutes ces choses ensamble sanz cuire.

14. Oingnemenz pour toute roigne, pour sauxeflame, pour rancle, pour goute rose et pour toute menjue et gratele oster. Prenez .vij. lb. de syu de

---

1. Corr. *purez*.
2. Corr. *hierre*.
3. Papyrus.

cerf pissié (*sic*) et autant de sayn de porc malle et .j. poi de camphre et .j. poi de persilium et autant de (*c*) mirre et autant de gyngiembre et autant de sanc de dragon et autant de souffre, et de toutes ces choses faites poudre bien deliée, et pesez ces choses devant dites et metez autant de l'une come de l'autre, fors du sanc de dragon, de quoi on ne doit mie faire poudre. L'on doit primes broier en .j. mortier le syu de cerf et puis le sain de porc et puis le souffre et puis les autres poudres, et au derrenier le sanc de dragon par coquites (*sic*) si conme l'en l'achate, et bien broier tout ensamble tant que l'oignement soit rouges. Et puis le met en boistes tout si conme on l'oste du mortier.

15. M. R. de Fornival : ne se doit mie oingdre au fu, et quant on oint .j. malade, on le doit tantost enveloper de dras linges et queutre bien estroit que, s'il menjue, qu'en ne se puit grater. Et doit on ensi laisser cele affaiteüre .ij. jours ou .ij. nuiz ou .iij., et puis desqueutre et laver le malade en eve chaude le plus doucement c'om puet (*d*) tant que vous voiez que bien bon est. C'est prouvé oignement pour clos, pour clapoire, pour plaies, pour quasseüres, pour apostumes, pour broches : prenez une lb. de syu de porc malle et syu de mouton, de rue, de vaporte(*sic*), .j. quartier d'oille d'oliete, de vin de Aucheurre une pinte, et une pinte de jus de cresson de fontainne, et de jus de griesches orties, les .ij. pars du jus de cresson et la tierce des orties, et de mandagloire .xij. d. Et de toutes ces choses faites boulir ensamble tant qu'il perde s'escume sus le fu, et puis laissiez .j. poi refroidier: et puis gietez en .j. pot de terre, parmi .j· belutel ou .j. drap linge. C'est M. lb. de Furnival [1].

**3**. Le *Circa instans* de Platearius. — Le feuillet 47, r° et v°, est blanc. Ce qui suit est une traduction du dictionnaire alphabétique des plantes pharmaceutiques, connu sous le nom de *Circa instans*, plus précisément intitulé *Liber de simplici medicina*, par Platearius. La version qui figure ici se retrouve, avec quelques modifications, dans le ms. Sloane 3525, fol. 108; voir ci-après, p. 187. Il en existe une autre copie dans un manuscrit de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, incomplète, qui vient de paraître dans les publications de la Société française d'histoire de la médecine [2]. L'écriture indique la fin du XIIIe siècle. D'autre part, j'en ai signalé une autre version, écrite

1. On lirait plutôt *furtimal*. Je suppose qu'il faut lire *c'est li livres* M. R. DE FURNIVAL, ou quelque chose d'analogue.

2. *Le livre des simples medecines*, par le Dr Paul Dorveaux. Paris, 1913, in-8°, XXXIV, 255 pages.

en Angleterre au XIVe siècle, et incomplète (voy. *Romania*, XXXVII, 520). Quant à la traduction du XVe siècle que M. Jules Camus a publiée d'après un manuscrit de Modène, elle est très différente des textes que je viens de rappeler. Elle est même loin de reproduire exactement le *Circa instans*, bien qu'elle en garde le titre. Disons que les recherches qui ont été publiées à ce sujet ne sont pas suffisantes.

(Fol. 48) *Ci se conmencent li capitel de cest livre que on apele Circa instans. Et est translatés dou latin en romans.* Si parole de toutes herbes qui sont par ordre en le *a b c*, ce [est] a dire a. b. c. et cetera, *comment elles ont a non et a quoy elles valent*; *conment on les connoist, ou elles sont prinses ne quel part elles croissent, a quoy elles pourfitent et de qués maladies on en garist. Toute la soume en est ci après escripte* [1].

Premiers nous demonsterons la premiere leittre et chascune en son (*b*) droit et tout en sivant [2] l'une après l'autre.

*Veés ci conment la premiere se enconmance : elle est dite par A. Aloem. — Aloes lignum. — Aurum...*

A la fin de cette table, fol. 49, on lit : *Explicit l'antitelure*[3], Le verso du feuillet est occupé par une miniature où est représenté un apothicaire donnant une consultation dans sa boutique. Les feuillets 50 et 51 contiennent uniquement des peintures : il y a 12 sujets à la page. Tous représentent un médecin examinant un malade. Parfois il est possible de reconnaître à peu près la maladie; ainsi au fol. 51 v°, un homme qui vomit ; à la même page, une femme exhibe son sein droit très enflé.

(Fol. 52) *Ci conmence le livre Circa instans estrait en françois selon le latin.*

Aloem est chaus et de seiche complession el secont degré. Et pour ce que nous parlasmes de degrés, devés savoir que .viij. degrés sont, .iiij. chaus et .iiij. frois. Pour faire vous entendre, vous en dirons essemple. Prenés eve froide, et metés sur le feu chaufer; et quant sera tiede, ce est li premiers degrés ; et quant elle est si chaude que l'on n'i puet sa main tenir, ce est

1. Ce qui est en romain n'est pas en rouge dans le ms.

2. Ou *suiant*.

3. C'est-à-dire la liste des intitulés, « intitulature ». Le mot manque dans Godefroy.

li secont ; et quant elle fremist sans boulir, ce est li tiers ; et quant elle boult, ce est li quars. Et par ceste raison puet l'en entendre les frois. Quant l'eve est bien froide, ce est li premiers degrés ; et quant elle est .j. poi gelée, ce est li secont ; et quant elle est en glace, ce est li tiers ; et quant elle est bien gelée dou tout en glace, ce est li quars.

*Ici après se conmence d'aloem.*

Aloem est fais de jus d'une herbe qui est appelée (*b*) par cest nom meïsmes aloem. Ceste herbe croit en maintes regions. Trois manieres sont d'aloem : cycotri[n], epatic, caballi[n]. Aloem fait l'on en tel maniere : l'on trible l'erbe et en trait l'en le jus, et met l'en boulir .j. petit sur le feu ; et puis l'oste l'en et le met l'en sechier ou soleill, et dient tiex i a que celui que l'en quelt par desus, ce est li mieudres, et le clainme l'en cycotrin. Cil qui est ou milieu est pires, et l'appele l'en epatic. Cil qui est ou fons est li noaudres de tous, et le clainme l'en caballin. Mès cil qui cen dient mentent. Nous disons que diverses herbes sont en bonté, non mie en nature, desqueles manieres d'erbes sont faites ces .iij. manieres en bonté, non mie en nature, et que l'en fait des uns meillor vin que des autres ; autresi fait l'en le meillor aloem des meillors herbes. Li mieudres aloem est le cycotri, et le congnoitrois en tel maniere : il a colour cytrine ou rousse, et quant l'en le brise, si en saut une poudre (*c*) de saffren et clere sustance, et pure, et prise volentiers, ne ne pust mie mout ne n'est mout amerls, a la fiée gonneus[1]...

(Fol. 56 *d*). *Contre fievre cotidienne de froide matiere.* — Prenés le malade, si conme la maladie requiert, et prenés agaric et faites cuire ou jus de l'ache ou une pomme de coloquinte ou en la racine de cyclamen coulée en coule ; donnés au malade celle couleüre. Ache n'est preus a fames grosses por ce que il est dissolutive trop, ne a ceus qui [chieent] de mal d'epilensie, parceque elle meut et deslie la matire a ouvrer, [ne] a jounes enfans, por ce que leur courage est trop moiste, et la nature est floibe, et li conduit des menbres sont trop estrois, et porroient tost chaïr en epylensie, car ache est trop apparitive. Autres manieres d'ache sont assés, si conme *apium ranarum* et *apium risus* et *apium emorroidarum*.

Fol. 133 *c*) Turbit est chaut et sec ou .iij. degré ; c'est racine croese ; le fust est noient porfitable. Celui dedens est a oster ; il est queneü a froisser s'il est bon ; par iij. anz est gardez. Il atroit fleume.

*De gingenber (fol. 134 d).*

Zinginber est chaut en tiers degré, h.[2] en secont. Li uns dient que c'est

1. Corr. *gommeus*.
2. Abréviation de *humidum*.

racine d'arbre, les autres rains, mais en verité ces racines croissent outremer et es mons d'Esclavonie.

*A tous seche et as membres espirituels.* — Prenés le vin de sa decoction et de figues seches (*fol. 135*) et de passules. Elle vaut la poudre ausi ensi (*sic*) en figues seches, metés et les mengiés ; valent a cen.

*A dolor de ventre des boifre* (sic) *de ventosité* [1] *et faire digestion bonne.* — Prenez le vin de sa decoction et conmin; la poudre mise o coton vaut a asseller. Il vaut as panraus [2]; par .x. anz est gardé. L'un est privés, l'autre sauvage est de carope [3] color, de grant savor agüe. Le privé est sorblanc et a agüe savor, ores non pas tant ne si ferme; quant il est froissé, les parties se aerdent ensamble o uns rames. En sauvage n'est pas issi trouvée.

*De Zedaire.* — Zedoarium est chaut au .iij. degré, sec ou premier. Racine est d'une herbe. Par .x. anz est gardée. Le vin de sa decoction vaut.

*A faire* (*sic*) *toux de ventre des boiaux de froit.* — Suppositoire d'icelui est de grant triefle (*sic*). Salse faite de lui et de ros marin et de pain ars [4].

Les premiers articles que je viens de transcrire manquent dans le ms. de Sainte-Geneviève, dont les premières pages ont été arrachées. Pour qu'il soit possible de comparer les deux versions, je vais citer ici un passage de l'un et de l'autre :

| SLOANE 1977, fol. 56 *d*. | SAINTE-GENEVIÈVE, édit. du Dr Dorveaux, p. 1 (§ 1, 2). |
|---|---|
| *Contre fievre cotidienne de froide matiere.* | (*Le début manque*) et contra cotidiaine de froide matere, et prenez agaric et le faites cuire et jus de l'ache en une pome de coloquinte ou en la racine chavée de ciclam et colez et cele coleüre donez au malade. |
| Prenés le malade, si conme la maladie requiert, et prenés agaric et faites cuire ou jus de l'ache ou une pomme de coloquinte ou en la racine de cyclamen coulée et coulés ; donnés au malade celle couleüre. Ache n'est preus a fames grosses, por ce que il est dissolutive (*f. 57*) trop, ne a ceus qui de mal d'epilensie, por ce que elle meut et deslie la matire a ouvrer a | 2. Ache n'est proz a fames grosses, por ce qu'ele est trop dissolutive, ne a cels qui chient de mal d'epilensie, por ce qu'ele muet et dellie la matere a ovrer, ne aus genvres effanz, por ce |

1. Platearius dit : *Ad dolorem stomaci et intestinorum ex ventositate.*

2. Corr. *paorous.*

3. Dans Platearius, on trouve *karopos*, transcription de χαροπός, d'un bleu gris, d'une teinte azurée.

4. Une meilleure version de ce passage se trouve page 189, sous la rubrique *Citoal.*

jonnes enfans, por ce que leur courage est trop moiste, et la nature est floibe, et li conduit des menbres sont trop estrois et porroient tost chaïr en epylensie, car ache est trop apparitive. Autres manieres d'ache sunt assés, si conme apium ranarum et apium risus et apium emorroidarum.

que lor aages est trop moites et la nature est feble et li conduiz des membres sunt trop estroit et porroient toust chaeir en empilensie, quar ache est trop aperitive.

3. Autres manieres d'ache sunt assez, si come apium ranarum et apium risus et apium emoroidarum.

Voici la fin de notre traduction du *Circa instans*[1].

*Fet mengier de zucre.* — Succara est chaut et h. atrenprement ou premier degré. Il (*b*) refroide, il lasche, il norrist. Se l'en met en syrop .ij. lb. ou .iij. de zucre et une d'aeve, se il i a assés aeve, il ne mus pas par trés grant decoction. Zucre est fait de canne de miel outremer, en Sesile, en Espaigne. Jouste la feste Saint Jehan Baptiste, les coitaieons[2] pregnient la canne de miel qui est près samblable a l'autre (canne de palu est creuse et vient la pourrouse)[3] en[4] la fendent par mi par menues pieces et l'aprestent, puis la metent en la chaudiere et font bolir a lent feu et l'escument, de laquele escume est fait zucre. Il est sophiste qui est plus legier de l'autre est crues par cen est com en l'autre, dont je lo qu'en la char de zucre soit froissé de torteil et pertruis sont dedens, et en mengier n'est pas molt douz ains, est mal, celui qui se defist en la bouche et croist au mengier. Sachiés celui est voin et escumeus. Bon zucre est fait d'espesse liquor resant qui est refroidié, poi est mis au soleil en vaissel rovent et chaut par la chalor du souleil que par la (*c*) langue decoction il est fait blans et dur et est gardé par .v. ans en un lieu ne trop chaut ne trop froit. L'usage de lui est molt bon en plusors choses, ou en confections de medecines a donner en agüés ou en syrops, cum il apert en Antydotaire. *Il vaut a toussanz com il n'ont pas liquor en chaude region, a tisiques, a a[s]matiques en viandes ou en boires.* Et que par cen ne soit prolixité nous finerons.

Explicit Circa instans estrait de latin en françois.

Le *Circa instans* a été imprimé maintes fois à la fin du xv^e^ siècle et au xvi^e^. J'en cite quelques lignes d'après l'édition de Lyon, 1525, à la suite de Serapion.

---

1. Comparer ce texte, qui est très corrompu et que nous ne corrigeons en note que par exception, avec celui qui est imprimé plus loin, p. 189, d'après le ms. Sloane 3525.

2. Corr. *coltiveours*; cf. le texte latin qui donne *incole* (ms. B. N. lat. 6953, fol. 155^d^).

3. Corr. *nient sapourouse* (latin : *insipida*).

4. Corr. *et*.

Incipit liber de simplici medicina secundum Platearium, dictus circa instans.

Circa instans negotium de simplicibus medicinis nostrum versatur propositum.....

*De aloe.* Aloes ca. et sic. complexionis est in .ij. gradu. Aloes ex succo herbe fit que herba suo nomine aloen appellatur. Hec autem herba non solum in India, Persia et Grecia, verumetiam in Apulia reperitur. Aloes tria sunt genera : cicotrinum, epaticum, caballinum. Fit autem aloes hoc modo : herba teritur, succus exprimitur, ad ignem ponitur, quousque buliat, et postquam bulierit, ab igne removetur, soli exponitur et exsiccatur. Et ut quidam dicunt quod superius et colligitur quod purius est et cicotrim dicitur, quod in medio est minus purum est et epaticum appellatur, quod in fundo est feculentum est et caball[in]um appellatur, quorum opinio falsa est...

4° *Recettes attribuées à Galien et à Hippocrate.* — Il est possible que certaines de ces recettes viennent de Galien, mais il est peu probable qu'aucune d'elles ait été empruntée directement d'Hippocrate. Il est vraisemblable que telle ou telle de ces recettes ait été traduite du latin, mais je ne crois pas que, dans son ensemble, le recueil ait été emprunté à un opuscule latin. C'est une compilation, en partie de médecine populaire, qui a été mise ensemble par un praticien du XIII^e siècle.

Quoi qu'il en soit, si on veut se rendre compte du caractère de ce recueil, il importe d'en comparer les copies, qui diffèrent notablement. Jusqu'à présent je n'en connais que deux, mais il est probable qu'il en existe d'autres :

1° PARIS, Bibl. nat. nouv. acq. fr. 6539, fol. 90-97, écriture du commencement du XIV^e siècle. J'ai décrit ce manuscrit dans le *Bulletin de la Société des anciens textes français*, 1904, p. 37 et suiv.

2° TURIN, Bibliothèque de l'Université, L. v. 17 [1], fol. xliij-xlvij. Papier, ms. du XIV^e siècle. Cette copie a été publiée par M. Camus, en 1893, dans le *Bulletin de la Société syndicale des pharmaciens de la Côte-d'Or* [2].

---

1. Dans le catalogue de Pasini (II, 481) K. IV, 37 : mais le n° doit être 38 et non 37 ; la rectification est faite, à la main, dans l'exemplaire du département des manuscrits à Turin. C'est un ancien n° : le récent n° est, ou plutôt était, LV, 17.

2. Le tiré à part (15 pages) est ainsi intitulé : *Receptaire français du XIV^e siècle, d'après un manuscrit de Turin.* G. Paris en a rendu compte dans la *Romania*, XXII, 628. Ce manuscrit (je l'ai vérifié en 1905) a été entière-

(Fol. 136) *Ce sont li ordenemens des vraies sciences que Galiens et Ypocras noterent de fisique, certains et esprouvés, lesqués il nous recorderent pour miex savoir et liquel s'estoient.*

Ensi se conmence li premiers chapitres ; il est a savoir se uns malades vivra ou non, et les signes de la mort.

Ci conmencera dou chief plaié, et puis ensaignera garison des autres choses.....

A la suite de cette table le texte commence ainsi :

(Fol. 137) *Ci conmence .j. livre de cyrurgie verais et esprouvés et certains pour garir de toutes maladies certainement.*

Galiens et Ypocras, quî furent li meillor clers du monde de par fisique et mistrent tous les bons enseignemens a une part pour garir de toutes maladies dont l'en puet home garir et saner sans doutance, s'il n'est dou tout aterminés a morir; s'il a vraie creance il ne convient pas a douter qu'il ne garisse par les enseignemens qui sunt escrit en cest livre. Et devons tuit savoir vraiement que Diex laissa .iij. vertus en terre : la prémiere remaint en paroles, la seconde en pierres, la tierce en herbes. Vraiement vous di que ces .iij. choses pueent garir de toutes.

*A savoir se [li] malades vivra ou non et les signes de mort.*

Li enfers, quant il doit morir, a le front rouge et le sill [1] (*b*) li acline ; li oil destre li apetiche, et a la fame le senestre. Le nés li acource et a le chief blanc et la bouche assidueement li bée, et le menton a tout ardant, et si a le pous molt isnel, et le ventre molt tranchant, et les piés frois tout adès sans doute.

La quinte kalende d'avril, le premier jour d'aoust, la tierce kalende de septembre : qui blesce home en ces .iij. jours, et se aucuns est nés en ces .iij. jours, il morra de male mort.

Une prouvanche a toutes enfermetés, savoir mon se touz les enfers morront ou il vivront : triblez la rue et si en faites .j. enplastre o huylle rose et puis raiés a l'enfers le chief et si li asseés desus ensement come une coronne, et s'il n'esternue après les .vj. heures du jour, il morra.

---

ment détruit par l'incendie de 1904. Indépendamment de la publication de M. Camus, on ne sait rien sur ce livre sinon ce qu'en dit Pasini et ce qu'on en peut apprendre par le livre du professeur Giacosa, *Magistri Salernitani nondum editi* (Turin, Bocca, 1901), p. 432-3. Il faut dire, malheureusement, que les extraits français cités par M. Giacosa sont remplis de fautes.

1. *Li seurcil, li soursil* dans les deux autres mss.

Se vous volés savoir de l'enfers se il morra ou non, prenés l'ortie, si la metés en s'orine, et au secont jour, se vous la trovés vert, si (*c*) morra ; se non il vivra.

En autre maniere, se vous volez savoir de l'enfers se il morra ou non, metés sur l'orine du malade lait de fame qui alaite enfant ; s'il afonce, il morra, se non et il flote si vivra.

*Ci comence du chief plaie, et puis enseignera garison des autres menbres.*

A plaie faite de baton ou de pierre, s'il i a grant plaie, lance ton doit ens ; c'est la chose par coi tu savras miex se li test est quassés ou brisiez. Se il est quassez, si l'emple bien d'estoupes ou de drapeals moilliés en aubun d'uef et .j. emplatre moillé en aubun d'uef et le laisse a afaiter tant qu'ele giete boe. Au tiers jor après l'afaiteüre, puis l'afaites de popelion et soient les tentes moillies en aubun d'uef. Tien la plaie longuement ouverte, que tu n'en soies deceüs que le test n'en soit quassez qu'il ne puit geter hors par la plaie. Et se il vient enz trop chaut, si i met estoupes hachées et le faites souvent ou tu (*d*) i metes couperose meslée avec l'oignement et si tien nete ta plaie tant qu'ele soit cuirie. Et se la plaie est si petite que l'en n'i puit bouter son doit, si le fent sur une tente de fust, si sent se li test est quassez et si l'emples ainsi comme j'ay dit devant.....

Fin (fol. 144) :

*Oignement a saussefleume.* Prenez un quarteron d'uille de chanevuis et un quarteron de cire vert, et aussi gros conme denrée de cire de poiz resine, et fondés bien ces choses ensemble et laissiés un poi refredoier. Et prenés demi quarteron de vif argent et le metés en .j. mortier, et l'oignement devant dit metez avec petit et petit tant que le vif argent soit estainz, et broiés tout ensamble tant qu'il soit bien broiés, et metez en poz et en boites et laissiés reposer.

*Poison contre festre.* R. ambroise, aigremoine, milfuel, chions tendres de rue, vetoine, poelle, mentastre, cardons (*c*) quemuns, rays, sauge, germandre, waranche, quintefuelle, sanemonde, brunete, de l'une autant conme de l'autre ; et de ces herbes soit fait jus. Donne au malade quatre cuillerées ou .v. ovec .ix. grains de poivre mis en poudre.

*Emplastre a festre.* — Fiente de kievre et miel et meslés tout ensamble et eschaufe au feu et le met tieve sur le lieu sur cuire ou sur drap.

## II. — Musée britannique, Sloane 3525.

1. Le *Régime du Corps* d'Aldebrandin de Sienne.— 2. L'*Ordenance de Médecine et de Diète.* — 3. Le *Livre des fievres.* — 4. Petit traité sur les plantes médicinales. — 5. Traduction du *Circa instans* de Platearius. — 6. Recettes diverses. — 7. La *Chirurgie* de Roger de Salerne. — 8. Traité sur les

urines. — 9. Petit traité de déontologie médicale. — 10. Poids et mesures des médicaments. — 11. Les *Antibolonomins*. — 12. *L'Antidotaire Nicolas*. — 13. *Traité de la mélancolie* de Constantin l'Africain. — 14. Traité sur les maladies des femmes de Trotula. — 15. Collyres et recettes diverses.

Parchemin, 259 feuillets, hauteur 0, 235 mm., largeur 0, 165. Deux colonnes à 36 lignes. Le manuscrit, abstraction faite des 23 premiers feuillets, qui sont des additions dont il sera parlé plus loin, commence au fol. 24. L'écriture est clairement française et peut être attribuée au commencement du XIVe siècle. La langue est bien celle de Paris ou des environs. J'ignore où Sloane s'est procuré ce précieux livre. Il n'est pas sûr qu'il l'ait acheté en France, parce qu'aux ff. 178 verso et 179 recto, on lit trois recettes écrites par une main anglaise ; en outre, au dernier feuillet (fol. 259), il y a quelques lignes en latin d'une écriture anglaise du XVe siècle. Sur le verso d'un feuillet de garde, en papier, on lit, d'une écriture du XVIIIe siècle : *Ms. B 1355* [1], renseignement qui ne m'apprend rien, et j'en dirai autant de la mention *MF 36*, écriture du même temps, un peu plus ancienne peut-être, au bas du fol. 24, qui est, à proprement parler, le début du manuscrit. Les premiers mots du second feuillet (maintenant fol. 25) sont : « *dirons. Si vous dirons...* » ils ne nous donnent aucune autre information.

Je vais maintenant faire connaître le contenu des ff. 24-258, qui sont de la même main [2]. Je dois dire que la notice de ce livre est difficile à faire, parce que, la plupart du temps, il n'y a pas de rubrique initiale devant chaque traité. Il pourra donc se faire que j'aie mal séparé certains de ces écrits.

**1.** — Le *Régime du corps*, d'Aldebrandin de Sienne. — Bon exemplaire, auquel toutefois, comme à un grand nombre d'autres, manque le prologue. Je transcris les premières et dernières lignes, qu'on pourra comparer avec l'édition des docteurs Landouzy et Pépin, et avec le passage cité, d'après un autre exemplaire, dans la *Romania*, XL, 535.

---

1. Le chiffre *1355* a été rayé et remplacé par le no actuel 3525. C'est probablement une modification faite au Musée.

2. Les feuillets antérieurs contiennent des tables dont il sera question ci-dessous, p. 212.

(*Fol. 2.f*) Diex, qui par sa grant puissance le monde establi, qui premierement fist le ciel, après fist les .iiij. elemens, ce est l'air et la terre et l'iaue et le feu ; si li plost que toutes les autres choses de la lune en aval fussent et soient fetes par la vertu de ces .iiij. elemens[1]... avant que il feïst l'omme, et l'omme fist il a dereens a la semblance por la plus noble criature que il pouoit fere en terre, et li donna seignorie en terre de toutes les choses que il avoit premieres fetes et vout que tout fussent a l'omme obeïssant, por ce que il est ausi conme fins de toutes choses, si conme dist Aristotes. Car on doit bien savoir que fins est la meleur chose qui soit en toutes ouevres, car par la fin fet on quanque l'en fet...

Fin (fol. 80 *d*)[2] : *Les cheveus.*

Cil qui a les cheveus plaiez[3] doit estre paoureus et va tourjours[4] corbes et plaiez et estre grelles et pesanz par tout le cors.....

(*Fol. 81*) Les ensaignemenz conment on doit connoistre et jugier les complexions et les natures [sont] ceus que dit vous avons. Ore recouvient, qui jugier veut, qu'il ne regarde mie seulement a un des ensaignemenz que dit avons, mais a .iij. ou a .iiij. ou a tant conme il porra plus ensemble, si est plus droit ; et li ensaignemenz qui plus font a droit jugier, ce sunt cil des euz et du visage. *Explicit.*

**2.** — L'*Ordenance de medecine et de diete.* — La seconde colonne du fol. 81 et le verso sont blancs. Le traité qui commence au fol. 82 n'a pas de rubrique initiale. Mais le titre est donné à la table (fol. 4 *b*), comme on le verra plus loin. C'est un ouvrage probablement traduit du latin, mais je n'ai pas réussi à en trouver l'original.

(*Fol. 82*) Trestoutes les sciences devons aprendre pour[5] la bone fin et pour le grant proufit qui i gist, et meesmement la science de fisique pour le grant proufist qui i gist et pour la bonne fin qui i est. Le proufist si est que l'en en aquiert amis et grantz richeces ; la bonne fin si est de garder la santé et de

---

1. Quelques mots passés.
2. Cf. l'édition pp. 199-200.
3. Corr. *plains.*
4. *Tourjours* est une forme assez fréquente en Normandie. Voir *Romania*, XVIII, 572.
5. *Pour* (ou *por* ?) est toujours écrit en abrégé, comme le mot latin *pro.* A la page suivante *proufit* est aussi en abrégé, mais, à la troisième ligne, il y a *proufit* en entier.

enquerre les enfermetez ; mais, pour ce que greigneur chose est d'enquerre les enfermetez que garder la santé, pour ce (que) li mestre fisicien establissent plus volentiers leurs tretiez d'enquerre les maladies que de garder la santé. L'en cure trestoutes les maladies par .ij. manieres : ou par medecine ou par diete. Par diete, que le cors en est soutenuz, par medecine, que l'en en purge la matere ou en la tourne a son contraire, si conme de chaut en froit et froit en chaut, mais, pour ce que mains i a de peril en diete que en medecine, pour ce parlerons nous de medecine, car greigneur mestiers en est, car peril et grant fruit i gist. Trestoutes les medecines qui sunt, ou elles sunt alteratives ou laxatives ou con[s]tritives [1]. Et pour ce que les medecines laxatives sunt plus perileuses, qui ne les donne si conme il les doit douner, et plus aportent grant fruit (*b*), qui les donne si conme il doit, nous dirons de medecines laxatives. Premierement dirons que nous devons faire devant l'espurgement et eu meesme(ment) l'espurgement, [et] après l'espurgement. Et après les medecines compostes vous dirons, queles elles sunt et queles simples et queles laxatives et quele lache mont et quele lache petit et quele medecine lache souef et laquele lache a moleste et quiex humeurs purgent et quiex medecines purgent en atraiant, et quex medecines purgent en apreignant, et quiex medecines purgent en desliant, et (et) quiex en mondefiant.

Premierement devons esgarder le cors se l'en le doit purgier ou non, car en celui ou il a trop petit d'umeurs ne convient que on les en ost plus em purjant,ençois convient que l'en les restore.....

(Fol. 100) *Ci dit des forces des medecines laxatives.* Nous avons bien dit par desus que devons faire el purgement et devant le purgement et après le purgement ; or couvient que nous dïons des medecines laxatives et des simples et des compostes et quel force elles ont et quele lasche mont et quele (*b*) petit et quele a moleste. Mais, pour ce que il [est] dit assez in *Circa instans* des medecines laxatives simples, nous n'en parlerons ja ici, et en les repletives ensement, et, ja soit ce que li antidotaire die assez des medecines compo[s]tes, toute[s] voies en parlerons ici, et premierement de trifera.

*Ci dit de trife sarazine* [2]. Trife sarrasine purge cole naturel especiaument et après cole noire ; de sa droite recepte n'est mie mont laxative. Nous la donnons contre tierçaine et contre quartaine bastarde. Nous la donnons a ceus qui ont douleur de chief et qui ont troublée la veue de cole brullée et a ceus qui ont chaleur es plantes des piez et es paumes des mains, se il n'ont l'estomac froit ; en tele maniere l'afete l'en : prent cassia fides [3] et tama-

---

1. En latin *constrictivas.*

2. Sur la trife sarrazine, voir l'Antidotaire, trad. p. p. le Dr Dorveaux, et aussi le *Livre des simples medecines* (*Circa instans*), au glossaire.

3. Faute pour *cassia fistre,* selon le Dr Dorveaux, *Le livre des simples medecines*, au glossaire.

rindes et les leve l'en en eve chaude et les frote l'en mout bien si que trestout le nouel remaigne dehors et puis le recoule l'en autre foiz par mi un drap linge. La plus clere partie metez desus le feu ovec viole, et en cele couleüre faites vostre sirop, et en la fin de vostre sirop metez le remenant de cassia fides et de tamarindes, et quant ce sera bien cuit si que toute l'yaue sera degastée, et dont metez vostre triffe et metez jus de desus le feu, et mouvez tout adès tant que il soit bien tiede ; après metez vos autres poudres ; il ne nous *c*) [1] couvient pas dire chascune des medecines compostes, car assez en avons bien dit en l'aditoine [2], et quant l'en avra mestier ilueques porra l'en recouvrer.

**3.** — Le *Livre de fievres* — quelque rapport avec les *Cure Johannis Afflatii, discipuli Constantini de febribus et urinis* ; — voir Constantin et aussi les sources de ce traité.

*Ci commence le livre de fievres.*

Premierement dirons des fievres agües. Tele i a qui se fet de cole es vaines delez le cuer et cele clame l'en causam [3] ; autre en i a qui se fait loinz du cuer, et cele claime l'en tie[r]çaine continuel ; autre en i a qui se fait du sanc, qui pourrist, et cele claime l'en sinoca [4] porrie. Cestes fievres claime l'en proprement agües, et entre ceste[s] i a encore autres que l'en claime nutrites [5]. Nous clamons trestoutes fievre[s] qui sunt continues agües, ja soit ce que la laie gent ne le facent. Vous connoiştrez ceste fievre qui a non causam [6] par ces signes : le malade qui a ceste fievre a mont grant chaleur dedenz le cors et dehors il a soif et apre la langue et ne puet dormir ; il a talent de vonchier [7] ; l'orine est rouge el commencement, et quant la maladie est montée, l'orine est espesse et plus entence ; il a grant pous et mel le ventre et costiviez [8]. La premiere euvre si est que l'en le face saignier dedenz le quart jour et d'iluec en avant non.....

1. Ici le copiste répète *il ne nous*.
2. Corr. *antidotaire*.
3. Corr. *causon*, mot du latin médical, grec καύσων, fièvre ardente.
4. Fièvre synoque, du grec σύνοχος, continu.
5. Corr. *emitrites*, fièvres hémitritées, demi-tierces.
6. Cf. note 3.
7. Vomir. Godefroy n'a que les formes altérées *vouchier*, *vougier*. On lit *vocher*, *voucher*, *vouchier* dans le *Livre des simples medecines*, édit. Dorveaux, gloss.
8. Ms. *costuvez* ou *costuviez*.

(Fol. 101) *A fievre quartaine*. La fievre tieçainne (*sic*) bastarde qui vient de cole citrine ou viteline a mesmes les signes de cole naturel, mais nes a pas si forz droitement el conmencement...

(Fol. 101 *b*) *Ci commence les piles mestre Bernart* [1]. Reçoivent gun et gingimbre et garingal et nois muscates, de chascun .ij. onces, girofle .j.

*Ci dirons de fievre cotidienne quant est voire ou non*. Fievre cotidienne est voire de fleume naturel en viel homme et en iver en froide region et en fleumatique complexion.....

**4.** — *Petit traité sur les plantes médicinales*.

(Fol. 103) *Ici commence les reprecives*. Nous dirons premierement d'aloen. Aloen est de chaude et de seiche conplexion el secont degré. Ce est le jus d'une erbe que l'en claime par cest non meesmes aloen.....

(Fol. 108 *b*) *Turbie*. Turbie est chauz et sés el tiers degré ; il purge fleume principaument. Il vaut contre toutes les maladies qui viennent de froidure et de fleume. L'en en aguise beneoite et toutes les geres [2] ; en tel maniere le devons user : prenez une drame et demie de poudre de turbie et metez en huile rosat avec .ij. grains de gomme arrabic et puis pouez donner seürement. La poudre de turbie menjue mauvese char [3] et seroit encore plus corrosive qui i metroit ermodaucles et ferruge.

**5.** — Traduction du *Circa instans* de Platearius. — Après cet article *Turbie*, commence, sans rubrique [4], un nouveau traité sur les plantes médicinales, classées selon l'ordre alphabétique : c'est le *Circa instans*, selon la traduction que nous venons de signaler d'après le ms. 1977.

(*Fol. 108 b*) Aloen est de chaude et de seche complexion el secont degré. Et pour ce que nos parlames de degré, devez savoir que .viij. degrez sunt : .iiij. chauz et .iiij. froiz. Et pour faire le vos miuz entendre, vos en donruns essample : Prenez eve froide et metez sor le feu chaufer et quant elle sera tiede, c'est li primiers degré, et quant elle est si chaude que l'en si puet ban-

---

1. Bernart de Gourdon ? Cf. *Hist. litt.*, XXV, 321.

2. Lat. médical *hiera*, grec ἱερά [s. e. ἀντίδοτος], proprement « antidote sacré ».

3. C'est à peu près ce qu'on trouve dans le *Circa instans*; voir ci-après p. 88.

4. Il n'y a ni rubrique ni numéro, mais on lit dans la table (fol. 14 v°) : « Ci commenche la table du livre apelé circa instans, c'est assavoir des herbes, fleurs, arbres, gommes, racines, etc., contenues en ycelui. »

g[n]ier, c'est li secont. Et quant ele est si chaude que l'en n'i puet la main tenir, (*c*) c'est li tierz ; et quant elle bout bien, c'est li quart. Et par ceste raison meïsme poez entendre les froit (*sic*). Quant l'eau est bien froide, c'est li premier degré, et quant ele est un pou gelée, c'est li secont ; et quant elle est un pou englaciée, c'est li tierz, et quant elle bien gelée est et englaciée de tot, c'est li quart.

(*c*) Aloen [1] est fait del jus d'une erbe qui est apelée par cest non meïsmes, aloen ; ceste herbe creist en maintes regions. Trois matieres sunt d'aloen : cicotri[n], epatic, caballi[n]. Aloen fait l'en en tel maniere : l'en trible l'erbe et en trait l'en le jus et met l'en bolir un petit sor le feu et puis l'oste l'en et le met l'en sechier au solel, et dient tex i a que celui que on quelt par desus [est] li miedres, et le clame l'en cicotri[n]. Celui qui est en milieu est pires, et l'apele on epatic. Celui qui est al fonz est li noaudres, et [le] clainme l'en caballi[n]. Mais ce que ce dient me[n]tent. Nos disons que diverses erbes sunt en bonté, ne mie en nature, des queles erbes sunt faites cestes trois manieres d'aloen. Cum autres[i] que il est roisins de diverses manieres, en bonté ne mie en nature, et que l'on (*d*) fait des uns millor vin que des autres, autresi fait l'en le bon aloen des millors herbes. Li mieldres des trois aloens est le cicotri[n], et conoistrons le en tel maniere : il a color citrine ou rosse, et quant l'en le brise, il en saut une poudre autretele conme poudre de safran, et a clere sustance et puire (*sic*) [2] et bruise volentiers, et ne put mie mout, et n'est mout amers. A la foie est gomeus...

(*Fol. 112 d*) *Contre la fevre amfirmarine* [3] (sic) *et contre cotidiane de froide matere.* Prennez le malade si cunme sa maladie requiert, et prennez agaric, et le faites cuire el jus de l'ache en une pome de coloquinte ou en la racine cheve de ciclam, et colés, et cele coleüre donez au malade. Ache n'est preuz as femes grosses por ce qu'ele est trop dissolutive ne a ceus qui chient de mal d'epilensie, por ce qu'ele muet et deslie la matere a ouvrer, ne as joenes enfanz, por ce que lor eages est trop moistes et la nature est feble et li conduit des membres sunt trop estroit, et porroient tot chaoir en epilensie, car ache est trop apperitive. Autre maniere d'ache sunt assés, si cum apium ranarum et apium risus, et apium emoroidarum.

Voici la fin, qui, on le verra, est assez différente de la leçon du ms. 1977 (cf. plus haut, p. 177) :

(*Fol. 176*) Turbit est chaut et sec el tierz degré ; la racine qui est epese pardedenz est bone, le fust qui est par dedenz n'est proz ; quant l'en le

1. Il n'y a ni rubrique ni numéro.
2. [Corr. *et pure*. — *Réd.*]
3. Corr. *amfimerine*, éphémère.

depiece, l'em puet bien (*b*) conoistre si est bons ou malvais; .II. anz le puet l'en garder ; il deslie et atrait et purge fleume.

(*Fol. 177 b*) *Zinzimbres.* — Zinzimbres est chaut el quart degré et moistes el premier ; c'est la racine d'une erbe qui croist outre mer en la montaine d'Escalone [1].

*Contre froide tos et por eschaufer les membres qui sunt entor le cuer.* — Donez le vin a boivre o ceste racine ; soit cuite avec fies seches et uves passes [2]. A ce meïsmes donez fies seches poudrées de la poudre de zinzimbre. A ce meïsmes vaut li vins en coi est cuite la racine avec comin, et fait bone digestion et degaste ventosité, qui use la poudre en viandes ; ele vaut contre pasmoisons.

*Contre espriensions.* — Metez la poudre par desus le fondement avec coton ; l'en le puet garder .ij. anz, mais mielz se garde avec (*f. 177 c*) poivre. .II. manieres en sunt : domesche et salvage. Li salvages a noire color et agüe savor, mais non pas tant conme l'autre, ne n'a pas si massice sustance : quant l'en depiece le domesche, il en naissent unes branchetes ; li salvages n'est pas autresi.

*Citoal.* — Citoal est chauz el tierz degré et sés el secont ; ce sunt li raim d'un arbre.

*Contre froide tos et contre la dolor del estomac qui vient de ventosité por mondefier la marriz et por eschaufer.* — Donez le vin en coi sera cuit citoal. Faites [3] suppositoire de trife magne et de citoal, et metez par desoz.

*Por doner talent de mangier.* — Faites sause de citoal et de ros marin et de pain ars et d'aisil.

*Çucres.* — Çucres est chauz et moistes tempréement el premier degré. Il refroide et amoistit et alasche et norrist. En .ij. livres de çucre poez metre .iij. livres d'eve. En fait çucre de calameles en terre d'outremer et en Sezile et en Espaigne ; l'en les quelt entor feste saint Johan. Eles sunt semblables a autres canes fors tant que eles sunt massices ; l'en les fent par mi et depiece par menues pieces et les trible l'en durement, puis les met l'en en une chaudiere (*d*) et les fet l'en bolir a lent feu tant qu'il est bien espès et l'escume l'en et de l'escume fait l'en le mauvès çucre, et por ce doit l'en depicier le çucre quant l'en l'achate, por ce qu'il ne soit crues dedenz ne afaitiez. Celui qui est crues n'est proz ; celui qui est massiz et a douce savor est li mieldres. Le bon çucre fait l'en de celui qui vet au fonz de la chaudere et de celui de sus fait l'en les malvès. Et quant il est près refroidiez, l'en le met en vaiseax reonz sechier au soleil, tant qu'il soit endurciz. L'en le puet garder .v. anz en leu ne trop chaut ne trop froit. L'en l'use en mainte[s] manieres : l'en en confist

---

1. Corr. *Esclavonie.* Cf. page 178, ligne 2.
2. Pas de rubrique ; mais en marge le n° *VII*xx.
3. Ms. *Saites*.

laituatres et en fait l'en sirop. Il vaut mout contre soif, qui le tient en la boche ; il vaut molt a ceus qui sunt maigre et a ceus qui ont malvais piz.

Fin (fol. 178c) :

*Cestes choses nuisent a l'estomac.* — Trestotes les grosses choses qui sunt indigestives qui engendre[nt] ventosité...

Totes choses trop salées et choses agües ; maingier (*d*) quant l'en n'en a talent et geüner quant en a fain ; trop user sovent lait ; et pendre medecines qui escorchent.

Azarum, cassie ligniée, espic, garingal, fenoil, anis, portulague, berberis, laitues, de chacun .ij. onces, roses quatre onces, langue de cerf .vj. onces, ferruge autant come de totes les autres.

**6.** — *Recettes diverses.* — Ce qui suit est d'une autre écriture, qui est anglaise et non postérieure au commencement du XIVe siècle. Çà et là quelques traces de formes anglaises, ainsi *saunc*, *taunt*.

Contre routure, pernez saunc de dragon .j. once, alouen enpatic .j. once, poivre noir .ij. onces ; pernez .j. once de gome arabic, de la folle ferine de molin de forment .ij. onces. Pernez l'once de gome arrabic et .j. once de noue de morue et fetes quire en eve ; metez une pinte d'eve et leissiez bolir geques a .j. chopine et puis pernez la noue et la braiez bien en .j. morter, et puis pernez toutes les autres choses et les braiez fort ensemble ausint come paste, et puis pernez cele paste et metez seur estoupes et metez seur la routure.

Pernez saunc de porc malle, et la pel d'un levre quant il est freschement (*fol. 179*) tué, et pernez le poil et le sanc, se le mellez ensemble tant qu'[i]l soit espès ; pernez ferine de forment bien delié et mellez ensemble taunt qu'il soit espès et en fetes pilles ; et puis pernez une tiuelle chaude et metez vos piles desus taunt que elles soient seches et les gardez.

C'est li sirop. Pernez osmonde, concire, consoude real et trefe et seel Nostre Dame [1] et la vergne d'oisel et consoude petite et l'erbe Seint Eloy, de chaucune une poignée, reclice demi.... [2] et .j. carteron de çucre et une poignée de roses, et quisiez en eve depuis .iij. pintes jeques a une pinte, et de ce sirop donez a vostre malade au matin et au soir demi godet, les pilles avant,

---

1. L'expression « sceau Notre-Dame » (*Tamus communis*) est encore usitée (voy. Littré, le *Dict. gén.*, etc.) et les dictionnaires de botanique.

2. Ici un signe abréviatif, désignant une mesure.

le boivre après ; la cantité des piles sount .v. ; le gros, d'une petite feve. Probatus [1].

**7.** — La *Chirurgie* de Roger de Salerne. — C'est la traduction que nous venons de rencontrer dans le ms. Sloane 1977.

(*Fol. 180*) Après ce que Deus out criez le munde et il out enbeli de sustance terriene, si vout former home et mit en lui espirit de vie, et li pluit que home fut formé de vil matere et de froisable, que l'espirit fut de glorieuse sustance et de espirituel et pardurable, et mist en home et l'enbeli gloriosement de forme et de sapience, et li dona entendement de faire bien ou mal et enseignement et comandement de fere le bien et de lessier le mal, et a ceus qui trepassent son comandement il a apareillé divers tormenz selun les divers maus; et por l'escience que il lor a doné il avront ignorance et iront du regne a ensil et de lumere en tenebres, de delices en chativetez et de soveraine joie seront il envoié en grant tristesce, si com il ont deservi; et cil qui ont laissé le mal et ont fait le bien iront en joie pardurable, laquel Dex nos otroit a deservir.

Ci[s]t [2] soverain[s] mires qui fi[s]t le munde vout a soi retenir la cure de la partie pardurable et nos deguerpi et laissa la cure de la chativeté terriene a curer, si cumme il sunt des plaies et des autres enfermetez, de[s]queles theorique (*b*) est nostre mestresse, et practique si en est ministre, de laquele practique le office est a curer les accidens et les maladies que avenent en cors humans dedenz et dehors; et por ce que en ce livre sont contenues [3] les cures des maladies que avenent en divers cors par dehors, si comme par plaies qui sont apelées en fisique solucion de continuité, por ce que par plaies est departie la continuité des membres, ce est la joincture de l'une char a l'autre, cist livre reçoit la digneté et le non de cyrurgie, lequel livre nos avons translaté et mis en escrit a la priere et a la requeste de nos compaignons nobles et sages, en tel maniere et en tel entente que il le puissent retinir et entendre et en puissent profitier, et que Dex otroit et nos en doint deservir perfete gloire et loenge pardurable. Nos avons porveü a deviser ce livre en quatre parties, si que nos puissons assener les cures de diverses parties de cors et que nos puissons metre en ce livre fin loable. Et por ce que le chief est la plus digne partie, si comencerons al chef, et puis dirons les chapitres l'un après l'autre par ordre. Primes dirons en queles manieres le chief est plaié et les signes de la bleceüre de taies, et après de la bleceüre del test aperte a grant plaie que est (*c*) fete ou d'espée ou de autre chose. Après de la mauvese char que

1. Le reste du feuillet 179, y compris le verso, est blanc.
2. Dans le ms. il n'y a pas ici d'alinéa.
3. Ms. *continues*.

croist sur la dure mere et de la superfluté de la char que nest sur la jointe du test, et des autres cures par ordre.

*Le chief est plaiez en diverses maneres.*

Le chief est plaiez en diverses manieres : a la foiz est il plaiez o la briseüre de test, a la foiz sanz la briseüre du test. La briseüre du test a la foiz est grant et aperte, a la foiz est petite ; mès, soit grant ou petite, a la foiz la plaie est grant et large, a la foiz est estroite et petite. Mès, queus que la briseüre soit du test, l'en doit cremoir que les toies soient rotes, car a la foiz est route la dure mere, a la foiz la pie mere. Se la dure mere est route, en la conoist par ces signes : li malade seut avoir dolor al chief et rogeur en la face ; li ouel sunt enbrasez ; a la foiz ne set li malades ou il est, et doit avoir la langue noire. Se la pie mere est rote, tu le conoistras par ces signes : tot li membre faillent au malade ; a la foiz pert il la parole ; betues (*sic*)[1] li s[u]elent lever en la face ; sanc et porreture li cort par le nés et par les oreilles, et si a le ventre serré, une froidure le seu[t] prendre .ij. foiz ou .iij. le jor, et ce est certain signe de mort. Et se tu vois toz ces signes ou plusors, sachiez que li malades morra dedenz (*d*) .c. jorz au plus loing. Et por ce que grant peril est de la briseüre du test, nos enseignerons par ordre en quel manere en li puet aider.

*De la briseüre grant et aperte et de la plaie large.*

Se la briseüre est grant et aperte et la plaie est large, si come il avient quant la plaie est fète d'espée ou de tele chose, se il i a os, tu le dois fors traire de la plaie, se il n'i a aucun enpechement, si come de sanc. En doit après prendre .j. drapel de lin bien delié et metre sagement au tuel de une penne entre la dure mere et le test ; après ce doit en metre en la boche de la briseüre du test un drap de lin ou de soie, que meuz vaut assèz. Si a lié li chief d'un[2] drapel soit de totes parz desouz ce test, que la porreture de la plaie defors ne descende en la dure mere et face mal au cervel. Iceste chose soliun nos faire d'esponge marine bien lavée[3] et bien sechée. Iceste chose boit la porreture qui descent de la plaie defors[4]. Après emple la plaie de drapeus de lin moilliez en aubun d'uef, un petit espraint et met .j. pastel par desus e lie sagement le chief. La plaie doit estre .ij. foiz le jor remué[e] en yver et trois foiz en esté, et li malades gise sur la plaie, ce est en la partie ou la plaie est, et fai isi (*fol. 181*) tant que li test soit revenu.

*A la morte char outier que* (sic) *croist sur la dure mere.* — A la morte char outier que croist sus la dure mere devant le parallement du test, met i l'esponge

1. Sur ce mot, voy. plus haut, p. 169, n. 2.
2. *Sic*, corr. *si que li chief du.*
3. Ms. *lance.*
4. « Velut tinula recipit ». Ce passage manque dans *A*.

marine bien lavée et bien sechée tant que la morte char soit manki [1]. Se ill avient de rechief que aucune morte char croisse sur le noveu test, met i la poudre des ermodattes et cure la plaie par defors, desi en la fin o le drapel de lin et o carpie; après, quant la plaie sera close, met sus la plaie apostolicon cirurgron (*sic*) que tu feras en tel maniere :

Pren demi livre de noire poiz, et de poiz grezoise une livre, et de galbane, de seraphin [2], d'armoniac, de popanac, de checun demi unce..., de cire .iij. unces, de essil une livre, et s. Après fai en tel manere : pren le essil, les gommes que ne doivent pas estre triblées si come la galbane et l'armoniac le seraphin et la noire poiz. Metez ices choses est un vaissel estamé; après le met sus le feu tant que les gommes soient remises.....

(Fol. 201 *d*) *Se aucuns boiaus isse parmi la plaie.* — S'il avient que aucuns boiaus isse parmi la plaie, et soit tranchiez de lonc et en travers, par quoi la graind[r]e partie soit saine, saches tu la guerras en tel maniere. S'il avient que li boiel soient refroidié, pren une beste tote vive, si la tranche par mi et si la met sor les boials tote chaude et laisse tant que li boiel soient chaufé. Après pren un tuel de seü, .ij. pous plus lons que la plaie del bouel, si que li tuel sormont la longor [3] de la plaie delivre [4] et de l'autre partie, puis le recous (*fol. 202*) a une soutil aguille et a un fil de soie, et soit li tuiaus mis en tel maniere que la superfluité del boel puisse passer parmi et ne puisse enpeeschier la cousture de la plaie; et quant tu avras ce fait, tu terdras souvent [5] la merde de la plaie; et quant tu avras refait [6] o esponge lavée en eve chaude. Et quant tu avras ice fait, remet les boiaus el ventre par la ou il issirent; puis fai metre le malade desor une table et croller de ça et de la que li bouel reviengnent en leur liu; et se la plaie est estroite, eslargis la; et quant tu avras issi fait, laisse la plaie del ventre overte, tant qu'ele soit del boel garie, et met après la roge poldre sor la costure chascun jor. Et quant tu verras que la plaie del boel sera soldée, requeus la plaie par defors; si la cure ausi come les autres plaies. Et note que se la plaie est mult grant, met i plus grant tuel et plus lonc, et requeus la plaie del boel sor le tuel, et met sur la roge poldre, et met .j. drapel en la plaie chacun jor. Et quant tu verras que la plaie sera soldée, trai aval le tuel en la plus basse partie, puis la recure ensi cum nos avons enseignié ces autres plaies, et manjut li malades deliées viandes.

---

1. Pour *mangie*, forme bien exceptionnelle.
2. *Seraphin*, *serapin*, sagapénum. On trouve *serapin*, p. 170, l. 2.
3. Ms. *langor*.
4. *Sic*, corr. *de l'une*.
5. Mieux *soes* dans *A*, « sordes ex intestinis suaviter detergantur ».
6. Il faudrait supprimer *et quant tu avras refait*.

*Si festre ou cranque ou apostume naist (b) en cest lieu, tu le guerras si cum nos avons enseignié devant* [1].

S'il avient que festre ou cranque ou apostume naist en cest lieu, tu le guerras si cum nos avons enseignié devant, et saches que (*corr.* qu'en) te lieu pués tu faire incision et arson et metre oingnement fort et violaz.....

Voici la fin de la *Chirurgie.*

(Fol. 207 *d*). *Contre spa[s]mus* [2]. — Spa[s]mus vient sovent en la plaie. Spa[s]mus e[s]t quant li ners sunt acornez [3], tu le guerras de cest oingnement qui est faiz en tel maniere : Pren huile musceline [4] .j. lb. ; de petroleo [5] .j. 1/2 ; d'uile quemune, de burre ana .iij. onces, de cire .j. 1 | 2, d'e[s]corace, de rube[e] trociscate[e] .ij. 1/2 et s. (*sic*). Confis les en tele maniere : mesle ices choses ensemble (*f.* 208), après les met sor le feu tant que les choses soient remises qui doivent remetre, puis i met les poudres, et si le fai cuire tant qu'il soit espès. Quant il sera cuit, met i la [s]torate calamite. De cest oingnement oindras tu au malade tot le cors et toz les membres. Cist oingnement vaut a tote maniere d'espasme qui vient de replecion.

*Milmors.* Milmors [6] est une maladie qui vient de melancolie et nest et jambes et es cuisses et es braz ; et si le conoistras par ces signes : li malades doit avoir un malans lais et durs, et ses et sans manjue, et c'est la differance entre sause flamme et malmort : sause flame fait grater le malade, et malmort non. La cure est telle : done au malade oximel squillitique ou [s]cabiose et rue [quant eles]serunt cuites. Quant li malades avra usé oximel .xv. jors, purgé le de beneoite meslée avec geralogodion aguisé d'ellebore noir et d'armodactelles [7] ; .iij. jors après la poison, fai estuver le malade les jambes chaudes d'erbes cuites en fort vin ou loissive. Après oing le malade de l'oingnement fusse [8] et de l'oingnement blanc et de l'oingnement a sause flame ensemble aguisié d'ellebore blanc et noir. De cest oingnement oindras tu le malade .ij. foiz le jor jusc'a .vij. jorz, A ce meïsmes pren limaces, et si les trible et cuis en fort vin ou en (*b*) loissive. Après coil la cresse qui vendra par desus et si en oing les jambes. *Explicit Cyrugie.*

---

1. III, XXX ; *Coll. Salern.*, II, 48.
2. IV, XVI ; *Coll. Salern.*, II, 493.
3. *Sic*, corr. *acorciez*.
4. Voir Dorveaux, glossaire du *Livre des simples medecines*, au mot *muscelin* (*huile*), huile musquée.
5. Page 171, dans la même formule, on lit : « de petroleon demie once. »
6. Corr. *Malmort*. Page 171, cette maladie est appelée *mort mal* : c'est le *malum mortuum* des chirurgiens, espèce de lèpre ou de gale très grave.
7. *Armodactelles*, hermodactes.
8. *Oignement fusse*, traduction de *unguentum fuscum*.

**8.** — *Traité sur les urines.* — Nous connaissons plusieurs traités sur ce sujet; ceux d'Isaac et de Constantin par exemple et ceux de la *Collectio Salernitana*, II, 413 ; III, 2 ; IV, 409, 506. A certains égards on peut trouver quelque ressemblance avec tel de ces traités, notamment avec celui de Maître Maurus, mais il s'agit de traités qui ne sont probablement pas très spéciaux. On sait qu'on possède sur le sujet plusieurs opuscules en langues romanes ; ainsi le *Petit traité de médecine* publié par Boucherie d'après un ms. de Montpellier (*Rev. des l. rom.*, VII, 62), le commencement du traité attribué à Hippocrate (*Romania*, XL, 536), et ci-après fol. 215.

(Fol. 208 *b*) *Ici conmence li livres des orines.*

Orine si est colorée de quatre humors qui norrissent le corps de l'ome, et par cele raison que ele vient de la meïsme matire que les .iiij. humors, demostre dont les maladies sunt fetes et en quels leus. Ele demonstre proprement la vigor del foie, car el foie est fait le sanc et les autres humors de la chose qui vient del foie, et sachiez qu'i reçoit le mangier et le boivre et si le cuist. Après ce que la viande est cuite, si en ist la bontez de la viande autre tele conme tisane, et si s'en vet el foie par le conduit de .ij. vaines. Li remanant si descent es boiaus. Iceles choses qui sont entrées el foie si sont formées des quatre humors qui sont en l'ome. De la plus clere partie et de la mains cuite si en naist fleume. De la secunde partie qui est atempreement cuite si en naist sans. De la tierce partie, qui est trop cuite, si est fèz li amers que l'en apele coles. De la quarte partie si vient melancolie qui est liée de totes les autres humors...

Voici le dernier chapitre :

(*Fol. 209 d*) Color d'orine blanche come est eve pure, est en latin latinie (?), come let cler la[c]ine, jaunice come cor(?)[1], cler perse come poil de chamoel[2], pale come le jus de char demie crue, suppallidus un pou plus remise. Citrinus est

1. *Corr.* or (?); cf. p. 196, l. 2.

2. Cf. les *Regule urinarum Magistri Mauri*, dans *Coll. Salernit.*, III, 6 ; « Colores urinarum secundum Teofilum sunt XIX, scilicet... Albus est sicut aqua. 2. Karopos est sicut color pilorum camelorum... ; pallidus est sicut succus carnis semi cocte ; subpallidus idem remissus ; citrinus est sicut color citri ; subcitrinus idem remissus ; rufus est sicut color optimi auri ; subrufus idem remissus ; rubeus est sicut color sanguinis ; subrubeus item : rubicundus clara ; lacteus est sicut serum lactis; glaucus est sicut cornu lucidum album... »

de tel color come pome grenate. Succitrinus est un pou meins colorée ; rufus de tel color come ors purs; subrufus de tel color come ors naient purs; Rubeus de tele color come saffran d'Orient; subrubeus de tel color come safran de cortil. Rubicundus de tel color come pur sanc ; subrubicondus de tel color come garance; sinopos de tel color come noir vin; kianos noir come porpré; verz come la foille de chol. Lividus si come plon. Ce sunt les colors des orines et par icestes colors devez vos jugier totes les orines et queles maladies eles senefient. Orine verz, se elle est apparissanz et devant apparut noire, senefie mort. Orine noire senefie mort en fievre agüe avec mauvès signes, en quarteine senefie salu.

Il n'y a pas d'explicit. Il n'y a non plus aucun titre ni rubrique en tête de l'opuscule qui suit et sur lequel nous sommes suffisamment renseignés.

**9**. *Comment le médecin doit se comporter auprès du malade.* — C'est la traduction du traité *De adventu medici ad ægrotum*, qui est imprimé dans la *Collectio Salernitana* de S. de Renzi, II, 74; cf. *ibid.*, II, 34, les remarques de Herschel. Je rappelle que j'ai fait connaître une autre traduction française de cet opuscule, mais faite en Angleterre (voir *Romania*, XXXII, 86).

On peut citer un opuscule analogue qui a été composé par Arnaud de Villeneuve; voir *Histoire littéraire de la France*, XXVIII, 69.

(*Fol. 209 d*) O tu mires, quant tu vendras al malade, tu requerras Nostre Segnor bonement et doucement que il te soit en aide, car nule paine ne vaut rien senz l'aide de Dieu ; et por ce di je que devant ce que tu i viegnes, que tu enquieres (*fol. 210*) del messagier combien il a que il amaladi et coment la maladie li prist, si que, quant tu i vendras, que par l'orine et par le poux puisses demostrer al malade s'enfermeté ; et donques avra li malades esperance que tu le garras bien, après Deu. Més saches devant ce s'il a esté confès ou non. Se il n'a esté confès, fai le confesser, car Dex envoie souvent as genz grant [1] maladies por lor pechiez. Car se tu gardes l'orine et son pous et sa maladie, et puis li dites que il se face confès, donques se despereroit li malades de santé, ce seroit maus. Puis vendras al malade ; si parleras doucement et belement et a ceus qui seront entour lui, car granz cortoisie et grant enseignement est de biau parler. Einsi conquerras tu l'amor del seignor et des autres genz. Eindemantiers li dois tu loer ses mesons et ses chambres et ses afferes, et de ce s'esleecera li malades. Endementieres le prendras par le

1. Corr. *granz*.

braz senestre et puis si li garderas son pous. Se li bras est charnuz, si empresse plus tes doiz el pous ; se li bras n'est charnuz, legierement le prendras sanz estraindre, et garde que il ne gise pas sor celui costé. De la senestre main soztendras le braz, et se il bat durement si senefie chaude maladie et durable qui durera longuement. Garde que le (*b*) malades ne soit trop foibles, et puis si voies s'orine, et si s'orine est vermeille, si senefie chaude maladie. Adonc selonc l'orine et selon le pous poez jugier sa maladie et li prometroiz santé. A sa mesniée diroiz qu'il est mout malades, car, se il en eschape, tant seroiz vos plus prisiez, et, se il moert, il vos porteront tesmoing que vos vos desperates de sa santé. Entre ces choses que je vos amonest, vos di que vos ne regardoiz sa fille ne sa feme ne sa pucele ne [1] li malades ne s'en corrost, et por ce soiez simples. Et quant tu venras a mengier, pren en bon gré quant qu'il te donront. Quant tu avras mangié et tes mains lavées, va a ton malade, se li dis que tu as estez bien conreez et bien serviz...

(*Fol. 210 d*) Selonc les diverses maladies covient les diverses cures et choses qui departent la maladie et la matire, car, se la maladie (*fol. 211*) est de chaude nature, se li devez doner sirop acceptos, et, se la maladie est de froide maniere, se li devez oximel...

(*Fol. 215*) Encontre la maladie qui vient de melancolie (*b*) naturel et encontre la maladie del chief qui vient de ceste humor ou de melancolie noient naturel ou de fleume aigre, ja soit ce qu'ele ait duré cent anz, si en puet l'en et doit fere tele cure por le guerir, qui m'est [2] aprise et en romanz escrite, ja soit ce que ce soit ennuiz et paine de fisique traitier en romanz a clers, laquele oevre ne fust ja fete ne escrite, si ne fu li liens d'amors qui toz segrez deslie et totes choses par ferm lien d'amor ralie.

La color de l'orine de ceste maladie covient primes veoir, car ele vient de diverses humors.

Orine pale, sozpale, bloie, lactine, blanche, maienement tenve, ou maienement espesse, senefie fleume acceptos, ce est aguë senz fievre, et senefie que la nature n'est pas appareilliée a purgier. Se ele est espesse, si est appareilliée a purgier.

Orine pale, sozpale, bloie, de color de lait, tenve, blanche, senefie melancolie naturel senz fievre.

Orine sozcitrine, voisine a palissor et tenve, senefie melancolie qui n'est mie naturel.

Ces humors funt maladie el chief que l'en apele cephalée et quant les orines sunt (*c*) de tel color en tel maladie seües, soiez qu'ele vient de tels humors ; l'en sent la maladie toz jorz a la foiée plus, a la foiée mains, l'en ne puet soffrir soleil ne noise, mielz soffrent chaut que froit, et sont tardif a

---

1. *Sic.* Corr. *que.*
2. Corr. *n'est* ?

esmovoir, se de lor volenté ne vient; ne puent halt chanter ne puent froit soffrir...

Il n'est pas aisé de déterminer la fin de certains de ces traités et le commencement des autres. Voici cependant trois paragraphes, précédés d'une rubrique, qui peut être la fin de l'opuscule dont je viens de transcrire quelques morceaux.

(Fol. 119 *c*) *Itele lessive fetes faire.* Prennez castore et eruque, petre Alexandrin[1], rue, ysope, savine, aigremoire, comin, silermontein, anis, primevoirre, centenique[2], perresil, fanoil, mente sarrazinoise[3], ce est cost, et bolez en vin et colez parmi la cendre de sarment et fetes de tel leissive (*d*) laver vostre chef.

Cist oingnement est bon a gote de froidure. Prenez ventoine (*sic*), centaure, comin, aigremoine, sanicle, sane, bugle, rue, perresil, fanoil, brusc, mirfoil, germandrée, ciperun, ysope, savine, de chascun .j. once, castore, anis, ladanum, terebentinë, galbanum, dellium, de chascun .j. once et une drame, Boilliez premierement les erbes en huile d'olive ou de noiz longuement et puis soient colées et puis i metez le castore molt bien batu et les gomes et demi quarteron de cire et une fiole d'eve rose, et puis colez et metez en une boiste.

Por fievre tiercene fait l'en tel sirop : prenez .j. once de violes et cuisiez en eve et colez et prenez tamarindes et cassiafitles, de chascun .j. once, et en cele eve bolez les tamarindes et les cassiafitles et mellez ensemble et metez ij deniers pesant de reubarbe, et faites poudre et metez avec et mellez, et puis l'i laissiez jusqu'a l'endemain ; au matin le donez a celui qui avra la tierceine, puis gardez qu'il ne manjue ne boive devant none ; puis si li fetes .j. chaudel d'amandes et li fetes humer.

## 10. — *Poids et mesures des médicaments.*

Des mesures et des pois medicinax m'estuet premieremeent parler ; après del (*fol. 220*) pois et des medicines et des especes et des erbes et combien il en soffist a la reçoite de l'Antidotaire Nicolom que l'en dit le petit Antidotaire.

---

1. *Petre alexandrin*, persil d'Alexandrie. Cf. Camus, *L'opera Salernitana* « *Circa instans* », N° 290.

2. *Santonique*, God. ; Littré : santonine (*Artemisia santonica*).

3. La menthe-coq ; voir le glossaire de l'édition du *Livre des simples* du Dr Dorveaux.

Après se aucune espece faut ou aucune erbe, quele autre l'en porra metre en son lieu.

Après quantes livres il en ait en chascune medicine composte, car icist est traiz del Grant Antidotaire. A la foiée troveroiz d'aucune medicine quinte par ij. livres ; tierce parz diz livres, la moitié .j. livre.

Après dirai en ordre les posicions de noms de medicines compostes ; après a queles maladies eles valent, et coment eles doivent estre donées ; au desreau de la recepte et de la confection

Vint greins d'orge funt .j. escruple.
Trois escruples poisent .j. dragme.
Dragme si est pois d'un victorial denier argent. Dragme si est poiz la novisme part de l'once.
Noef dragmes font une once.
Maaille est la moitiez d'une escruple.
Ciatus est pois de .x. dragmes.
Deniers d'or en fisique poise quatre escruples et demie.
Doz onces funt .j. livre.
Huit onces funt un sestier.
Cuilliers poise .iij. maailles.
Noiz avelaigne poise .ij. dragmes.
(*b*) Noiz grosse poise .xviij. deniers.
Sestiers de vin ou d'eve poise .ij. livres.
Sestiers d'uile poise livre et demie et ij onces.
Sestiers de miel poise .ij. livres et demie.
Muis est pois et mesure de .xliiij. livres.

*Ici faut li livres del pois et des mesures de fisique. Après comence del pois des especes et des erbes de tot l'Antidotaire.*

De carpobalsame .j. once et .vj. drames.
De girofle .ij. onces et .vj. drames et une escruple.
De ope .iij. onces et .iij. drames.
De mirre .vj. onces.
De bosme .vj. drames et demie et une escruple et .v. greins.

Fin de cet opuscule (*fol.* 222) :

De trevesée (?) .j. once,
De rigal[1] .iij. onces,
De branche ursine[2] .ij. onces,

---

1. Probablement abréviation de *rigalice*, réglisse.

2. C'est un nom populaire de l'acante sans épines ; voir l'*Antidotaire Nicolas*, éd. Dorveaux, au glossaire, p. 50.

De palazine [1] .j. once,
De melise .ij. onces.

(*Fol. 222*) Ici faut li livres de medicines simples, conbien il en covient au Petit Antidotaire confire.

**11.** — Les *Antibolonomins*. — Le sujet de cette liste de substances médicinales est clairement indiqué dès le début : il s'agit des drogues simples succédanées, c'est à dire qui peuvent être employées pour d'autres. Je n'ai pas trouvé exactement l'original de cet opuscule, mais il existe en divers manuscrits latins une composition du même genre et ayant le même titre et qui est attribuée à Galien, notamment dans le ms. de la Bib. Nat. lat. 6882 *A*, fol. 11 v° : *Incipi[unt] Antebalumina Galieni* ; cf. lat. 11219, fol. 230 : *Incipit prologus Antebalumina Galieni medici*.

On trouve dans les anciennes éditions de Galien le texte grec correspondant à cette traduction latine ; il a été aussi publié dans l'éd. Kühn, XIX, 721-47. Sur le titre même il suffit de citer le *Thesaurus* de Henri Estienne :

Ἀντιβάλλω. Unum pro alio jacio, vel injicio, unde dicuntur ἀντιβαλλόμενα, quæ in aliorum locum injiciuntur in medicamenta, utpote æqualia, i. e. æquales vires habentia, quæ recentiores medici vocant Quid pro quo, ut ait Marcell. Virg. in Diosc.

Voici maintenant le texte français du ms. Sloane, dont je ne connais pas d'autre exemplaire.

(*Fol. 222*) Après comence li livres, se aucune espece ou aucune erbe vos faut, laquele vos porroiz metre en son lieu. Antibolonomius est apelez.

Por agaric poez metre euforbe.
Por aristologe, mente arse ou sarment.
Por gresse de cerf, gresse d'oie.
Por gresse de cocodrille, char de mer.
Por amomme, casse lignée doble.

. . . . . .

(*Fol. 222 d*) Por gui de chaisne, jus de malves.
Por basme, oleum laurin ou muscelin.
Por ysope, moole de cerf.

---

1. *Palazine*, herbe à la paralysie, primevère. Cf. l'*Antidotaire Nicolas*, p. 82.

Por ipericum, semence d'anis.
Ici faut li livres Galien des Antibolonomi[n]s.

**12.** — L'*Antidotaire Nicolas*. Cette version d'une des pharmacopées les plus utilisées pendant le moyen âge et même plus tard, est tout à fait différente de celles que le Dr Dorveaux a publiées jadis d'après les mss. Bibl. nat. fr. 25327 et 14827 [1].

(*Fol. 222 d*) Après comence li livres des medicines compostes, quantes livres l'en en puet faire selonc Antidotaire que l'on apele Nicholun.

Selonc cest antidotaire poez confire et selonc sa recepcion.

De aurea alexandrine a une confection .ij. livres.

De adrianum magnum .j. livre [2].....

(*Fol. 223 b*) Ici après comence li livres de la reçoite de l'Antidotaire Nicholun.

Aurea alexandrine la dis et huitisme parz, .ij. livres reçoit azari, carpobalsamum, jusquiame, de chascun drame et demie; gariof., opii, mirre, ciperi, de chascun .ij. drames; basme, canele, folii, citoal, gingimbre, coste, coral roge, cassie lignee, euforbe, encens, dragagant, storax calamit, chauche trepe [3], meu, cardamomme, silermontein, napey, saxefrage, anet, anis, de chascun .j. drame.....

Je cite la recette par laquelle se termine la version publiée par le Dr Dorveaux d'après le ms. B. N. fr. 25327 (article 55). Les deux versions sont fort différentes.

(*Fol. 242 d*) Gingimbre conduit valt a eschaufer le cors et est einsint fèz : Reçoit iringes mondées et cuites et pestelées .iij. livres, et les metez en .x. livres de miel bien escumé, et cuisiez tant que il rogisse, et i metez demie livre de gingimbre detrenchié par mereles, et laissiez tant bolir qu'il aerge au doi. Après le metez jus del feu et metez la poudre de ces especes : Reçoit gingimbre .iij. onces, garingal, girofle, canele, noix muscate, cardamome, de chascun demie once, (*fol. 243*) pinoles mondées .iiij. onces et pitaces .iij. onces, et confisiez avec ces choses; il conforte le ventre et la digestion. *Oez*

---

1. Paris, Welter, 1896. La première de ces versions est de la fin du XIIIe siècle, la seconde (qui est incomplète), du XVe.

2. Confection indiquée dans l'Antidotaire de Nicolas, éd. Dorveaux, p. 3.

3. *Chauche-trepe*, chausse-trappe, un des noms vulgaires du *Centaurea Calcitrapa* L.

*la vaillance*[1]. Il valt al mal del piz de froidure et conforte les reins et esmuet luxure et vaut a garir de la froidure de l'air quant on doit chevalchier, et valt a la carteine et a la cotidiene de fleume naturel et a palazin et a melancolie et as refroidiez par maladie froide et dure .j. an ; par .ij. anz n'est pas de si grant vertu.

Suivent d'autres recettes commençant ainsi (fol. 243) :

Piles par tot provées a la dolor del chief, se la dolor et li max avoit tenu a l'ome par .c. anz. Eles purgent bien totes humors et si engendrent leece et si tolent tristece et si aguisent la veüe et ostent le cornement des oreilles et restorent la pensée et garde[nt] le memoire et deffendent les cheines a venir devant ce que l'en ait aage et la tenebror des ielz qui a foiée avient, et a la foiée trespasse et l'esvertin et la gote migraigne sanent et garissent ; en toz tens purgent les denz et les ielz et les causes des mauveses humors et tot le cors et le sonement des oreilles et de tote humor dellient ; eles conferment (*fol. 243 b*) toz aages, as enfanz, as meschins, as jovenceax, as homes, as vielz et as veillarz qui sunt plus vielz les porroiz donner seürement, eles purgent totes humors en tot tens et en toz aages ; eles valent senz moleste as homes et as femes.

Voici les dernières lignes de ce recueil de recettes.

(*Fol. 244 b*) Medicine crestiene qui vaut a restreindre tote menoison, de quele maniere quele soit. Recoit jus de cooinz et de nefles et de pomes et de poires et de cerises et de prunes et de cormes et de (*c*) cornoilles et de sorbes et d'alies[2] et de botons d'aiglentier et de botonier et de toz fruiz qui ne soient pas meür, et autretant de l'un come de l'autre. Metez toz ces jus ensemble et cuisiez tant que il boille le quart d'une liv[r]e, et puis laissiez raseoir, et colez le, si sera clers come vins, et de cest jus prenez .vij. livres ou .v. et metez .iij. livres de çucre et .j. drame de sanc de dragon, et demie drame de bolum armenicum, et .j. once de dragagant et once et demie de gome arabic et .ij. drames de borrais, et cuisiez une onde ou .ij. ou .iij. au plus, et colez. Puis cuisiez et faites sirop et donez au main et au soir simple et tede, et s'il ne puent recevoir tede et simple, mellez avec tel boivre com vos voldroiz tant del boivre come del sirop.

**13.** — Constantin, *Traité de la mélancolie.* — Ce traité de Constantin l'Africain, moine au Mont Cassin, qui a composé

1. En rouge.
2. *Alies*, alises, fruits de l'alisier.

beaucoup d'ouvrages de médecine dans la seconde moitié du XIe siècle, est fort connu. Il a été imprimé avec ses autres écrits, plusieurs fois, notamment dans l'édition de 1536. On en connaît aussi plusieurs manuscrits [1]. Mais, ce qui est pour moi fort étrange, c'est, d'abord, que la rédaction des éditions est très notablement différente de celle des manuscrits ; ensuite que la rédaction française, dont je transcris un échantillon important, ne correspond, même approximativement, ni aux éditions ni aux manuscrits. Je citerai cependant en note quelques lignes d'un bon ms. latin, le ms. Burney 216 du Musée britannique, qui n'est pas proprement le commencement du texte, mais qui a quelque rapport avec celui de la version [2].

(Fol. 244 *c*) *Ci comence li livres Costentin des melancolies.*

Ici comence li livres Costentin de la melancolie. Ce qui avient as melancolieus, quelque chose que ce soit, plus longuement lor dure que as autres genz d'autre complexion. Quant la melancolie croist, plus et plus croist ce par coi il sont tormenté, si come tristece, crieme de chose qui ne fait a cremoir et

---

1. Ce n'est pas un des traités les plus souvent copiés entre les écrits de Constantin. Je citerai, à la Bibl. nat., le ms. latin 6988, à Laon le ms. 421, à Londres les mss. Burney 216, Harley, 3098 (ms. ayant appartenu à J. Foucaut) ; à Cambridge, le ms. C. M. A. (nº 411 du catalogue de M. James).

2. (Fol. 95 *d*) *Que sunt accidentia melancolicorum.* Accidentia universalia melancolicis qualiacumque sint sempiterna sunt eis, sicut tristicia, timor de re non timenda, cogitatio de re non cogitanda, certificatio rei terribilis et timorose, et tamen non timende, et sensus rei que non est. Vident enim ante oculos formas terribiles et timorosas, nigras et similia, sicut vidit quidam Diofus in passione sua. Videbat nigros homines eum interficere volentes, fistulatores quoque et cimbalatores per angulos domus sue canentes. Sunt et alii qui putant se non habere caput, talemque Rufus se vidisse testatur. Fecit ergo sibi mitram plumbeam ut sentiens gravitatem hanc, caput se putaret habere. Alii audiunt quasi aquas currentes, ventos tempestuose moventes, voces timorosas et terribiles in auribus suis sonantes, sonitus neque die neque nocte deficientes. Que tamen omnia sunt falsa. Alii fetentia odorant omnia, quia odoratum habent corruptum. Alii perdunt saporem ut nullum cibum saporent propter saporis corruptionem. Alii putant se esse deceptos sicut putavit figts (?) in passione ista. Alii corruptam habent imaginationem et rationem, sicut quedam passa est, in ventre se habere (*f. 96*) autumans serpentes. Quam Galienus se vidisse testatur. Sunt et alii qui celum fugere se putant, timentes ne super se cadat. Qui in mente cogitant ut Deus quasi celum tenendo fatigetur et ita super mundum cadere permittat...

sobtilleté d'engin (*d*) de choses qui avenir puent et qui avenir ne puent. Il voient a la foiée devant lor elz formes espoentables et cremetouses et songent de noires choses, et a la foiée voelent aprendre a deduire. Aucun i a qui cuide qu'il n'ait point del chief ou d'autre membre. A cels doit l'en apeser le chief de hiaume de plom et les autres membres autres. Li autre oent toz jorz autresi come eve encoste lor oreilles ou vent ou que l'en crie ou que l'en urle, et li sonemenz ne faut ne de jor ne de nuiz. Li autre odorent de puor quan qu'il sentent. Li autre perdent la savor, que riens ne lor a savor. Li autre cuident estre molt plus grant et plus fort et plus sage que il ne sunt. Li autre aiment perece et pesance et estre sol en leu oscur. Li autre aiment pranz leus et granz edifiz et leus erbous et boschages. Ycestes melancolies poez conoistre en tel maniere. Quant li huem a esté sages et il a esté meürs et discrèz et tenanz et avers, et il devient jolis et larges et revient en oevre d'enfant, ce [est] signes de melancolie. Quant il a esté sains entor le chief et il a esté hardiz, et puis devient malades et coarz, c'est signes de melancolie. Et totes ces espices que ge (*f. 245*) ai desus dites sunt de melancolie qui n'est pas encor confermée, et de legier puent estre gari, plus tost qu'i ne puent estre gari li melancolieu qui chient en plors et en dolors et en tristeces. Car cil ne puent pas puis estre gari de legier. Ausi com il avient de l'ome ou de la feme qui petit est ivres, qui rit, et, quant il sunt molt yvres, si plorent. Li ivre qui rient sunt plus tost desivré que cil qui plorent; car il lor covient longuement dormir. Autresi avient des enfanz de iij mois ou de iiij, si rient quant il dorment, car lor sanc est adonques dolz et deboneres et norrist doucement l'ame. Après, quant li sanc devient gros ou plus chauz ou plus froiz qu'il ne doiez (*sic*), desiluec en avant si plorent. Or i a autres melancolieus qui sunt plus malade a la foiée au comencement ou au definement de la lune. Icil chi[eent] legier en epilensie de xv anz susé a xxv; de trente anz en amont ne puent estre tanz avisonques. Il chient de legier en liepre devant la fin. Icestes maladies desore dites avienent sovent quant li huem est conceüz. A la foiée avienent de la norreture, a la (*b*) foiée de froidure; a la foiée de l'air; a la foiée de la diete, si come de char de buief, de fromage sec, de porées d'aigruns, et de senevé et de choses qui enflent et qui donent norrissement au cors et del boivre trop, et de ce que l'en ne cuist pas bien sa viande et de ce que les humors croissent trop qui ne sunt pas purgies. Ice faut li premiers livres qui devise per coi l'en prent ces maladies et que s'en vient est assez apertement esclariés.

Le premier livre de cet opuscule occupe un peu moins de trois colonnes. Voici le début du second livre, qui est plus long, parce qu'il contient un certain nombre de recettes.

(*Fol. 245 b*) Ici comence li seconz livres de la medicine, coment l'en se doit garder de ces maladies, et qu'eles ne viegnent, et quant eles seront

venues, coment eles doivent estre garies. Se li cors sunt megrê, il se doit travaillier de l'engraissier ; se il veillent, en se doit travaillier a fere dormir et s'il sunt trop gras, et il ont trop humor, en la doit purgier. S'il sunt en corroz et en ire, l'en lor doit tolir les choses qui les comoevent et enbatre en leesce et en deduit ; et se il devienent desvé soudainement par les cures ou par le travail ou par le veillier, raez lor les chiés (*c*). Après prenez lait de feme(e) et greine de pavot et roses (et roses) et violes et cuisiez tot ensemble avec bon vin, tant de l'un come de l'autre[1] et batez en un mortier quant seront cuites, et estendez sor un drap, et puis li metez sor le chief par un jor ou par une nuit ; et si n'est gariz, si fetes autre et li metez, et tant lui metez qu'il soit gariz. Ordenez li sa diete de saines viandes qui tost soient cuites : de polèz, de perdriz, de char de porc, de legier pain, de cler vin, d'amandele, de ris, de gruel, de poisson frès a escherde ; dormir doivent a ore et veillier a ore, et travaillier d'aler ou de chevauchier devant mangier, et après estre en repos. Totes les choses qui as cors lor covienent soient atemprées et atempreement en preignent, ne trop ne pou. As devez et as irous profite gesir a feme, car il abaisse la forsenerie, si com vos veez des bestes qui sunt esmeües de luxure et de desverie, quant il ont conceü et engendré, si sunt apaié, car li sans qui ert esboliz et eschaufez et [2] purgiez. As autres ne valt pas gesirs a feme. Nos avons dit coment ces maladies (*d*) seront destorbées, que eles ne viegnent fors de la seinniée, sor tote rien devez garder que la seingniée ne soit trespassée, mès soit gardée, et soient sovent sainnié selonc l'aage et selon la force que il ont. Dès ici en avant vos dirons les medicines par coi tote melancolie est purgiée, et li melancolieus purgié.

La premiere medicine qui purge noire cole et qui valt as melancolieus et as epilentiques de melancolie. Reçoit epitim, saffran, ellebre blanc et noir, de chascun .j. drame...

Ces recettes sont au nombre de trois. Voici la dernière recette :

(*Fol. 246 c*) La treizisme medicine : reçoit aniz, anet, reubarbe, agaric, de chascun .v. drames ; faites en poudre et mellez les avec .v. onces de gerapigre [3] et faites piles de la groisse d'un gros pois, et donez en .ij. foiz la semaine au soir en niules .v. ou en oès mous, avec aucun sirop qui a esté diz devant.

Ici faut li livres de la melancolie.

---

1. Ms. *come de l'un come de l'autre.*

2. Corr. *est.*

3. Electuaire relevé dans Godefroy. *Yera pigra* de l'*Antidolaire Nicolas* (p. 36).

**14**. — *Traité sur les maladies des femmes* par Trotula. — *Trotula* est le nom réel, ou imaginaire, d'une savante dame qui passe pour avoir composé deux traités à l'usage des femmes : l'un sur les maladies qui leur sont propres (*de passionibus mulierum*, communément *Trotula major*), l'autre sur la manière de soigner leur peau, leurs cheveux, leurs dents (*De ornatu mulierum*, ou *Trotula minor*).

Ces opuscules se rattachent certainement à l'École de Salerne, et ne paraissent pas antérieurs au XI^e siècle[1]. Ils eurent beaucoup de succès : on en connaît un grand nombre de copies, du XII^e siècle au XV^e. Au XVI^e siècle, le principal traité de Trotula fut imprimé trois fois. Dans la seconde moitié du XIII^e siècle et au XIV^e, le même écrit a été traduit ou abrégé en français, en vers et en prose. Il y a toute une petite littérature médicale dont l'étude serait intéressante, mais on ne pourra pas la pousser très loin, tant qu'on n'aura pas fait une édition critique des traités latins de Trotula. Les trois éditions du XVI^e siècle sont sans utilité : elles répètent un même texte, qui a été fortement remanié en vue de l'impression. J'ai eu l'occasion, il y a douze ans, de dire quelques mots sur ces écrits latins, à l'occasion de deux traités en vers français sur les maladies des femmes conservés à Cambridge[2]. Présentement je me bornerai à citer quelques passages de la version en prose que renferme le manuscrit dont il est question en ce moment[3].

---

1. Voir S. de Renzi, *Collectio Salernitana*, I, 149, 111, 327.

2. *Romania*, XXXII, 87, 269-271.

3. A la fin la version est beaucoup plus ample que le texte latin. Afin de venir en aide à ceux qui auraient la pensée d'étudier et d'éditer le texte latin de *Trotula*, je vais enregistrer ici les manuscrits que j'en connais.

CAMBRIDGE, Univ., DD. 11-45.
— Trinity Coll. R. 14. 30, fol. 187. Cf. *Romania*, XXXII, 269.
GLASGOW, Hunterian Museum, I. 8. 3 du Catalogue (Glasgow, 1908).
LONDRES, Musée brit., Roy. 12. B. XII, fol. 88 (XIII^e s.).
— — — 12. E. VII, fol. 199 (XV^e s.).
— — Harl. 3407 (XV^e s.).
— — Sloane 783 (XV^e s.).
— — — 1124 (XIII^e s.).
— — — 1615 fol. 88 (XIII^e s.).

(*Fol. 246 d*) Quant Dex nostre Seignor out le mund estoré sor tote creature, si fist home raisnable, puis li dona seignorie de totes terrienes choses. Si conmanda a creistre et a molteplier, et establi que des deus vendreit le tierz, et del cors del home, qui plus est de chaude nature et de seche, istreit li semenne, et la feme, ke plus est de freide nature et de mole, la recevreit, et par l'atemprement del chalt et del freit et del sec et del moiste creistreit li enfes. Ices quatre choses sunt necessaire[s] as herbes et as arbres et as blez. Mais, pour ce ke les femes sunt de plus fieble qualité ke li ome, et ount greignor travail d'enfant, pour ce lor avienent plusors enfermetez ke as homes, et maiesmement a cels membres qui a l'engendreüre apertienent. Et pour ce que femes sunt plus huntoses de dire lor enfermetez as homes ne as femes, si lor faz icest livre en language ke eles l'entendent, que les unes sachent les autres aidier. Bien sachent que je i met del mielz ke lor besoigne a lor enfermetez, que je ai trouvé des diz Ypocras et Galien et Costentin et Cleopatras [1], et ici troveront dont li mal (*fol. 247*) vienent et comant porront guarir.

Pour ce ke feme n'a mie tant de chalor en soun cors ke puisse desechier les males humor ki al cors abondent, ker ne pueent grant travail endurer, ke par suor les en gette come fait li home, si li a nature establi un espurgement ke l'on apele flors, pour ce k'ele ne puet concevoir sanz ice plus que li arbres fruit porter, se ciuz ne florist. Icest espurgement avient a la feme altresi com al home avient pollucion pour habundance des humors, et natu[r]element quant ele a quatorze anz, et a la fiée selonc ce ke ele est plus chaude, a treze anz ou a doze. Si dure a feme megre desk'a cinquante anz, et a la fiée desk'a

---

MONTPELLIER, Faculté de Médecine, 3, 7, fol. 1.
NAPLES, Bibl. roy., manuscrit cité par S. de Renzi, *Coll. Salern.*, IV, 585.
OXFORD, Bodl., Ashmole 399, fol. 81.
— — — 1427, fol. 29.
— — Digby, 29, fol. 278.
— — Rawlinson, C, 206, fol. 146.
— — Merton, 230, fol. 11.
— — — 324, fol. 94.
— — New College, 171, fol. 74.
— — Magdeleine, 164, fol. 240.
PARIS, Bibl. nat. latin, 708, fol. 226.
— — 7056 (voir *Romania*, XXXII, 88).
— — 16191, fol. 207.
— N. acq. lat. 603.
REIMS, 1002, fol. 251.
— 1004, fol. 153.

1. Sur cette Cleopatra, voir *Romania*, XXXII, 87, note 3.

seisante, a la meiene desk'a quarante, a la molt grosse desk'a trente et cinc. S'eles les a droiturelment, ke trop ne pou n'i ait, si en issent les males humors del cors. Se ce noun, si en issent et naissent plusor enfermetez, ke a la fiée en pert la feme soun talent de mangier et de boivre, et si a voucheison e a la fiée desiure mangier de creie ou de charbon ou ce ou altre desnaturel chose. A la fiée lor avient (*b*) dolor al cuer et al dos et al chief et as oilz, et a la fiée fievre agüe. Ices enfermetez avienent quant la feme pert longuement ses flors ȝ a la fiée ou corps o ou ydropisie ou dissivre (*sic*) la les pert ele del tout ou la meneison l'en vient a la fiée pour ce que la marriz est desnaturée ȝ refroidiée, et a la fiée de ce ke les veines de la marriz sunt grailes come orent les grailles femes ȝ ke les humors n'ont veie par quoi eles puissent passer, et a la fiée de ce que les humors sunt espesses ȝ engluées et ne pueent eissir ; ou pour ce que femme manjue poe, et mult e murt ne deit mie aveir grant planté de flors. Mais cele qui mult manjue et pou travaille, celle en a moult ȝ par droit, s'ele seine deit estre...

(*Fol. 248 b*) Altre, ke Liuns li mires fist a la reine de France[1] : gingivre et fueille de lorier et de savine tribla on petit, si les mit en .j. pot sor le charbon vis, ȝ ele sist sor une sele perciée, ke li funs vint a la naisance (*c*), si en ot asez ; mais l'on se doit bien couvrir de dras, et les cuisses que li funs viengne a la naisance. Et ki sovent fait iceles estuves, si li besoigne oindre sa naisance dedenz d'uile rosat, k'ele ne s'eschaufe trop. Icest estuve rest bone a faire de canele et de anet et de flambeie et de nepite et de calament et de mente ou ensemble ou de quel que soit par soi. Garses valent moult et ahant d'ome[2] et la seigniée de la main i nuist. Oignons et porez et eschaloignes et senve et poivre et comin [et] alz et cerfoil et poisson de eve corante od escherdes et od blanche char sunt bon a mangier. Li forz vins blans est bons a boivre, se la feme n'a fievre ne dolor del chief, ker a toute fievre est li vins malvès.

(*Fol. 248 c*) Ce ke la feme a trop de ces flors apele l'on *fluxum sanguinis*, selon latin, et en romanz le puet l'on apeler sorondement de sanc. Ice avient a la fiée de ce ke les veines de la marriz sunt overtes. A la fiée crievent les veines, et ce est quant li sanc est (*d*) hastivement roges et clers et a la fiée de ce ke la feme a coilli trop non (?) de trop mangier et de boivre et de trop grant repos, si nel puet li cors retenir...

(*Fol. 252 d*) Si com Ypocres dit, alquantes femes ne pueent enceintier por

---

1. Dans d'autres versions, il s'agit d'un médecin « de Lions » et d'une région (et non d'une reine) de France ; cf. *Romania*, XXXII, 90, n. 1.

2. *Ahant d'ome*, qui traduit le lat. *coitus*, manque dans Godefroy ; *garses* traduit *scarificatio*.

ce que trop sunt graisles et maigres et alquantes por ce ke trop sunt crasses et ont la bouche de la marriz estraite, ke la semence n'i puet entrer. Alquantes ont la marriz si esluant k'eles ne pueent retenir la semence. A la fiée avient ice ke home a trop retue [1] semence et por ce ne la puet la marriz retenir. Et alquanz homes ont la semence et les coiz (?) de froide nature et de seche, si ke cil n'engenderront ja. Ki velt esprover ke la feme est barhaigne ou por l'enfermeté del home ou de la feme, prenge deus poçons, se mete bren en chascun, si mete de la dace al masle en l'un, od le bren, et de la dace a la fame en l'autre, se les faist l'on ester une semaine ou quinze jourz, et se la barhaniece devient de la feme, donc trovera l'on en la dace et el bren verinez, et si la trovera l'on pulant et altresi del masle se por lui est ke la feme ne porra concevoir, et se nul d'els n'a signe de barhaignece, donc lor porra l'on aidier par mecines (*c*) ke il avront enfanz.

Voici la fin.

(*Fol. 252 d*) Selonc ice ke Galien dit en ses livres, altresi s'est li enfes el ventre a la feme com li fruiz en l'arbre ; ker li fruiz est primes tendres et feibles et legierement chiet ou pour vent ou pour de[se]chement ; mais quant il i a alques esté et alques est creüz d'une aferme et plus en chiet, et quant il est bien meüré, dont chiet sanz vent, et sanz ce ke l'on nel toche. Altresi est de l'enfant : quant la marriz a receü la semence, donc est ses aliemenz fiebles, si ke il en chiet legierement ou par saillir ou par escrillier ou par choier ou per menoison ou per seignie ou par grant travail ou par ire ou par duel. Par totes icez choses pert feme legierement son enfant quant il est engendré novelement ; mais quant ele l'a auques porté et li enfes est vis, ele nel pert mie si legierement. Ypocras dist que se feme enceinte a besoigne d'espurgier soi ou de seignier, qu'en ne li doit faire [avant] .iiij. mois ne après le setme mois, mais entre ces si li face l'on (*fol. 253*) mesurablement selon ce k'ele porra souffrir, et totes feies od poor. Quant la feme est premierement enceinte, ce ne li doit l'on amembrer mangier k'ele ne puisse avoir ne trover, ker meintes en perdent lor enfanz, porce k'eles ne pueent avoir ce k'eles desirrent. S'ele desir[e] a mangier creie ou argill, si li doint l'on mangier sucre, od [2] feves tostées, s'ele desirre rien k'ele on [3] puisse avoir, si li doin sel vu. Quant ele aprisme a son temps d'enfante[r], donc se doit ele sovent baignier ; si li est bon oindre son ventre de oil d'olive, si li doint l'on a mengier legieres viandes et solubles. Se li pié li enflent, si oigne d'eve rose ou de aiscil. Après son altre mangier li doint l'on cooinz et parmainz et pomes grenates. S'el enfle

1. Corr. *retenue*.
2. Corr. *ou*.
3. Corr *en*.

et vent coilt trop dedenz li, si prenge la semence d'ache et de fanoil, ameos, gengembre, de chascune iiij ; et de mastic et de girofle et de cardamoimne et de garance, la racine de chascun iij. deniers pesant, et de canel, de noiz muscade, de castoire, de zedaur, de racine de glaise, de chascun deus deners pesant ; de çucre .V. onces et (*b*) face l'on delgiée poldrée, sil mete l'on ovec miel cuit tant que asez en i ait ; si l'en doint l'on .j. onces en vin ; iceste mecine tolt l'avortier et la ventosié quant feme est venue a tens d'avoir enfant.

## 15. — *Collyres et recettes diverses :*

.j. Colire a oster tote rogeur d'euz.
.ij. Colire a esclarcir les eulz et oster la chacie.
.iij. Colire a oster rogeur des elz et a esclercir.
.iiij. Colire a oster rogeur ⁊ humors d'euz.
.v. Colire a ce meïsmes.
.vj. Colire a oster la teile la maale rogeur.
.vij. Colire a eulz.
.viiij. Herbe pour la dolor del chief est bon as euz.
.ix. Experiment pour le felon ou por le bon.
.x. Experiment contre collique passion.
.xi. Experiment contre le mal Saint Leu
.xij. Experiment a ce meïsmes.
.xiij. Experiment a ce meïsmes.
.xiiij. Experiment a ce meïsmes.
.xv. Autre.
.xvj. Experiment a garir de chancre.
.xvij. Por eschaufeüre de boche.
.xviij. Por chancre qui est el membre.
.xix. Experiment a fievre quarte.
.xx. Experiment a fievre tierce.
.xxj. Experiment a oster tote leide tache.
.xxij. Experiment a garir de poraix messeanz.
.xxiij. Oignement a dertres ⁊ a roigne.
xxiiij. Autre por dertres.
.xxv. Por sirons oster.
.xxvj. Oignement a totes gottes.
.xxvij. Autre.
.xxiij. Oignement contre mort mal.
.xxix. Autre por faire venir la char.
.xxx. Oignement a gotte rose.
.xxxj. Oignement a totes plaies.
.xxxij. Poisons por plaie.
.xxxiij. Por dolor del chief.

.xxxiiij. Emplastre por apostume.
.xxxv. Autre.
.xxxvj. Autre.
.xxxvij. Por estanchier sanc del nés.
.xxxviij. Por menoison.
.xxxix. Por festre.
.xl. Autre.
.xlj. Autre.
.xlij. Por pointure sor nerf.
.xliij. Por estanchier feme de ses flors.
.xliiij. Por faire venir maladie a feme.
.xlv. Por le fi del fondement.
.xlvj. Por les denz.

Voici les deux premières de ces recettes :

j : C'est li colires qui vaut a garir de rogeur qui est es elz. L'en prent 1/2 once de calamine blanche ⁊ la met l'en par .ix. foiz el feu, tant qu'ele soit ... ⁊ a chascune foiz qu'ele est roge l'en estaint en vin blanc, ⁊ quant ele a esté estainte par .ix. foiz l'en en fait poudre ⁊ bat l'en .iij. grains de baie avec, ⁊ quant ces .ij. choses sont bien batues et bien (*d*) deliées, les coule [en] par cendé ou par teile fort, ⁊ de cele poudre l'en prent le pesant de iij deners ⁊ la bout l'en en une chopine de très bon vin blanc ⁊ la lesse l'on bolir une bone onde ⁊ puis si le lesse l'en reposer un jor ⁊ une nuit et puis le coule l'en ⁊ le garde l'en en une fiole pour les elz et ce soffist a oster la rogeur.

.ij. C'est uns colires a esclarcir les eulz et a oster le chacie. L'en met des freses porrir en .j. bacin d'arain par .iij. jorz et par .iiij. nuiz, tant qu'eles soient bien porries, et puis en soit trez li jus parmi .j. fort drapel, et praingne l'en les iiij. parz de cel jus, et la quinte part de miel et soient meslez ensemble et puis soient bolis tant que il ne demort que la moitié de tout, et soit gardé por les eulz, car il oste la maalle et la teile des eulz, et l'eve des freses meïsmes fete en fornel valt as eulz.

Voici les quatre dernières :

(*Fol. 258 c*) xliij. Por estanchier fame de ses flors, prenez de la corne del cerf et l'ardez et en faites poudre, et la boive la feme en vin tiede, si estanchera.

xliij. Por faire venir la maladie a la feme quant ele ne la puet avoir, prenez une poigniée de garance et une poigniée d'ermoise et demie (*d*) poigniée de savignier et faites bolir en vin blanc. Puis prenez de la poudre d'une herbe que l'on apele ditan, plaine cuillier d'argent, et faites destemprer du vin ou ces herbes seront cuites, et donez a boivre a la fame a geün.

xlv. Por estanchier del fi del fondement, prenez farine del seigle et del jus del rainanes (*sic*) et en faites .j. gastel et le metez cuire el feu et le mangiez.

xlvj. Pour les denz, raez la corne del cerf et la ture [1] metez cuire en vin, et de cel vin tenez en vostre boche a plus chaut que vous porrez.

**16.** — *Contenu des fol. 1-23.*

D'abord, aux ff. 3 à 5 une table, à deux colonnes, à trente-six lignes par colonne, qui se rapporte aux traités que nous venons d'étudier. Il paraît bien que cette table a été écrite par le copiste du manuscrit. Elle n'est pas parfaite : l'auteur n'a pas bien distingué les traités. Aux feuillets 3 à 4 v°, nous trouvons la liste du *Régime du Corps*, en 189 chapitres. Les divisions, qui ne correspondent pas très bien à celles du texte, sont en outre écrites en marge dans le texte. Vient ensuite une suite des chapitres qui s'étendent du n° 1 au n° 139, l'*ordenance de medecine et de diete*, et le dernier *Turbie* [2]. Ce sont les articles que nous avons signalé du fol. 82 au fol. à 108.

Aux feuillets 6 à 16 est écrite la suite de la table, mais d'une écriture notablement plus récente ; elle est à longues lignes jusqu'au fol. 14 r°. L'auteur de cette table était visiblement picard. Voici les premières lignes :

Ceste table ensuit après le capitre de Turbie, commenchant en capitre d'Aloen ... et des maladies et cures dont il se trete ci fait mention es autres d'au-devant, comme il appert par le nombre des celles.

Cette table est en partie méthodique, ce qui n'est pas très habituel dans les tables du moyen âge. Ainsi, fol. 11 r° : « Contre le flarour de la bouche, 461, 890, 947, 959 [3] ». Et en effet, on trouve un chapitre « contre la flairor de la boche », au fol. 127 *b* ; un chapitre « contre la puor la boche et la por-

1. Corr. *la* [*ra*]*ture* ?

2. A la suite (au bas du fol. 5 verso) on lit les titres des chap. 140 à 143, mais cette table recommence au f. 6, comme on va voir.

3. Je remplace les chiffres romains par des chiffres arabes.

reture des gencives et des denz » au fol. 151 *c* ; un chapitre « Por la flairor de la boche » au fol. 155 *c* ; un chap. « Contre la flairor de la boche qui vient de la fumosité del ventreil », fol. 157. Évidemment cette table n'est pas si rigoureusement méthodique que celles qu'on fait maintenant, mais elle l'est toutefois d'une manière intelligente. Voici quelques-uns des titres des traités :

Fol. 13 v° : « Ici après commenche le livre de la recepte de l'Antidotaire Nicholum (*sic*), commenchant Aurea Alexandrine ; après met remedes contre moult de maladies. 1602 » (Cf. fol. 223 du ms.).

Fol. 14 : « Ici commenche le livre Costentin des melancolies et des remedes 1741. (cf. fol. 244 *c*).

Des maladies qui aviennent es famez pour effanter et de leurs fleurs et les remedes commenchent : Quant Dieu nostre seigneur, etc. 1756 (Cf. fol. 246 *d*).

Fol. 14 v° : « Ci commenche la table du livre appelé Circa instans, c'est assavoir les herbes, fleurs, arbres, gommes, racines, etc., contenues en ycelui. Aloen 140 (cf. fol. 108).

J'ai, moi aussi, qualifié cet ouvrage *Circa instans*, mais ce titre n'est pas donné dans le texte et les plantes ne sont pas présentées, comme dans le latin ou dans les traductions, en ordre alphabétique ; mais ici la table est rétablie conformément à la disposition originale, c'est-à-dire approximativement en ordre alphabétique, sur deux colonnes.

Ce qu'il faut critiquer dans cette table, c'est que l'auteur ne connaissait pas très bien le sujet de certains ouvrages. Ainsi il connaissait mal la *Chirurgie* de Roger de Salerne : il classe médiocrement les matières de cet ouvrage d'après les rubriques, mais il n'en indique ni l'auteur ni le titre général.

Aux ff. 18-22 il y a, de la même écriture, une table alphabétique, en latin, des simples, avec des explications qui sont souvent en français. Il n'y a pas de renvois. Cette table a beaucoup de rapport avec l'*Alphita* (dans la *Coll. Salernit.*, III, 272).

Amidun, ex frumento et aqua.
Antimonium vena terre est, metallo assimilatur.
Ambra dicitur esse sperma ceti.
Arthemisa, mater herbarum.
Affodillus, centum capita. Idem, herba est similis foliis porrorum.

Atriplex, arroches.
Absintium, aliene [1].
Archa anglica, aquilea. Idem, herbe appelée les .v. dois Nostre-Dame.
Acacia, aquaticum, c'est jus de purneles.
Accetosa, c'est surele...

Enfin, aux ff. 1, 2, 7 v°, 22 v° et 23 r° et v°, on a écrit, d'une grosse écriture du XVI^e siècle, une suite de recettes françaises.

Paul Meyer.

---

1. *Sic*, pour *aloene*, c.-à-d. *aluine*.

# FRAGMENTS DE MANUSCRITS FRANÇAIS

## TROUVÉS EN SUISSE

---

### I

#### FRAGMENTS D'UNE CHANSON DE GESTE PERDUE

Aux archives de Genève, l'avant-dernier hiver, un habitué, maniant un des gros volumes de la série manuscrite des *Titres et Droits de la Seigneurie*, remarqua un onglet où se lisaient des vers français en caractères gothiques. Mis en éveil par cette trouvaille, le commis des archives, M. Roch, explora les autres volumes de la série et découvrit un second onglet se raccordant exactement au premier. Ces deux bandes de parchemin, qui mesurent ensemble 11 centimètres de hauteur sur 29 de longueur, ont dû être découpées par un relieur du XVI^e^ siècle dans la partie supérieure d'une feuille enlevée à un manuscrit perdu. Chacun des deux feuillets ayant 14 centimètres 1/2 de large, on peut supputer qu'il manque environ la moitié des quatre pages, écrites sur une seule colonne. L'écriture est de la fin du XIII^e^ ou du commencement du XIV^e^ siècle, au jugement de MM. Hippolyte Aubert et Arthur Piaget.

Ce sont des alexandrins, rimés en laisses monorimes. Au recto et au verso du premier feuillet, des initiales au vermillon, rehaussées d'azur, marquent le début de deux laisses. De chacune des deux premières pages il subsiste dix-sept vers, dont les ciseaux n'ont que légèrement entamé le dix-septième. Au travers du second feuillet, ils ont tranché sur chaque face un dix-huitième vers, qui néanmoins se lit encore aisément au verso, mais dont, au recto, l'on ne distingue plus que des sommets de lettres illisibles et les deux derniers mots. Il y a donc en tout soixante-dix vers, dont trois sont incomplets. La copie,

sans trop de fautes, offre plusieurs traits du dialecte picard ; et la forme *no*, attestée par la mesure au vers 3 du premier fragment, donne à penser que l'auteur était de la région picarde.

Du premier coup l'on reconnaît une chanson de geste ; à un examen plus approfondi, une version inédite de la *Destruction de Rome*, fort différente de celle du manuscrit de Hanovre[1]. Les noms propres, la plupart écrits en abrégé, se laissent tous, hormis celui du traître Haguenon, identifier avec des personnes et des lieux nommés dans la *Destruction* ou dans *Fierabras*[2]. A la rigueur, ce pourrait être la chanson résumée par Philippe Mousket ; mais je doute fort que ce soit la chanson primitive, résumée et continuée dans *Fierabras*, à laquelle G. Paris a donné le nom de l'amiral *Balan*. A en juger par la langue et la versification, nos fragments ne sont pas plus anciens que *Fierabras*, et la grande vogue de ce poème ne permet guère de supposer qu'une version antérieure et divergente s'en soit conservée jusqu'à l'époque de notre copie. Cette chanson inédite du *Siège de Rome* ou de *l'Amiral d'Espagne* (les deux titres pouvant convenir aux fragments retrouvés à Genève) me paraît être, comme la *Destruction* elle-même, un remaniement de la chanson primitive, destiné à servir de prologue à *Fierabras*, qui peut-être y faisait suite dans le manuscrit perdu, comme à la *Destruction de Rome* dans l'exemplaire de Hanovre.

Il est superflu d'analyser le contenu des quatre fragments qu'on lira ci-dessous ; mais quelques particularités y sont à relever. Pourquoi, s'étant emparé du Miroir de Rome, l'amiral d'Espagne s'enfuit-il avec tant d'effroi qu'il néglige d'occuper cette forteresse et même d'emmener la garnison prisonnière ? Le légendaire Château Miroir tirait son nom d'un miroir magique, révélateur des guerres et des séditions qui menaçaient

---

1. *Romania*, II, p. 1. Sur toutes les questions relatives à ce poème et à celui de *Fierabras*, voyez les articles de MM. Bédier et Roques, aux tomes XVII et XXX de la *Romania*, et le mémoire de M. H. Jarnik, *Studie über die Komposition der Fierabrasdichtungen* (Halle, 1903).

2. Pour tout ce qui concerne les noms propres, je renvoie au si utile répertoire de M. Ernest Langlois, *Table des noms propres de toute nature compris dans les chansons de geste imprimées* (Paris, 1904).

l'empire romain. Par une ingénieuse amplification de cette donnée traditionnelle, notre poète semble avoir conçu la *Salvatio Romae*, attribuée à Virgile, comme un miroir prophétique dans lequel l'amiral trouvait l'annonce de sa défaite et de l'invasion de Charlemagne en Espagne. La prophétie par laquelle débute notre premier fragment conclut heureusement cet épisode, qui, s'il nous avait été conservé, offrirait un pendant français à la funeste visite du roi Rodrigue dans la maison fermée de Tolède.

Entre le deuxième et le troisième fragment il doit y avoir au moins une feuille perdue. L'épisode de la trahison rappelle jusque dans les détails le récit correspondant de la *Destruction de Rome*. Dans ce poème le rôle du traître est tenu par le portier Tabour, dont la tête est tranchée par Fierabras, comme dans le nôtre celle de Haguenon l'était par l'amiral. D'autres traîtres, dans l'épopée française, ont porté ce nom rare de Haguenon, dont l'identité avec le Hagen des *Nibelungen* ne saurait être fortuite, mais dont la forme est plus archaïque et correspond au *Hagenonis* d'une charte de 1141, au *Hagano* du x^e^ siècle[1]. A moins que l'emprunt n'ait eu lieu par l'intermédiaire d'un texte latin, il ne peut guère, si je ne me trompe, être postérieur à l'an 1100.

En publiant un morceau inédit, l'on doit se garder de paraître en surfaire la valeur et l'intérêt. A l'heure où nous sommes, il me sera permis, cependant, de témoigner la joie que j'éprouve en restituant à leur patrie quelques débris de cette glorieuse épopée qui a tant contribué à inspirer aux cœurs généreux l'amour de la « douce France » et une admiration croissante en nous pour les *gesta Dei per Francos*.

---

1. W. Grimm, *Die deutsche Heldensage* (2e éd., Berlin, 1867), p. 155 (en note); Ekkehardi I *Waltharius*, passim. On remarquera que dans ce poème Hagano ne joue pas le rôle de traître que lui prêtent les versions allemandes et scandinaves de la mort de Siegfried.

I

N'ara rois en Espaingne ne soit espeüris.
Puis en fu l'ami[ral] a Aigremore ocis
*z* ses fix. F*ierabras* a no loi *con*vertis,
Quant li q*ue*ns Ol*iviers* l'ot en l'etor *con*quis,
5 Cors a cors, en bataille, au brant d'ach*ier* forbis.

Du Mireor de Ro*n*me l'ami[ral] devala.
Anchois q*ue* il fust jus, .xxx. fois se se*n*gna,
Maho*n*met a juré jamès n'i entrera.
Venus est a le porte, sor so*n* cheval mo*n*ta.
10 Ha ! Dex, si grant enpire enp*rès* lui chevaucha !
Onq*ues* el Mireor Sarr*asin* ne lessa
Ne de le garison .I. sol point n'e*n* mena.
Ce fu m*ul*t grant folie, quant gardes n'i laisa;
Dusq*ue* a petit de t*er*me a mal li torn*er*a.
15 Male garde pest (le) leu, on le dit b*ie*n piech'a.
Ja mesavie*n*t a l'o*n*me ou mix se gard*er*a.
Car q*ue*ns Guis de Bor*gongne* puis che d[i] [1].....

3 f' *entre deux points* — 16 la mes a. — 17 gau. de bor.

II

A escès *z* as tables a sa seror joa [2],
En une canbre a or qui grant clarté jeta;
*z* l'ami*ral* d'Espaingne dedens so*n* tref entra,
El faudestuef s'asist *z* on li viola.
5 Li ence*n*s enbrasé doucem*en*t i flaira;
Plus de .l. cierges la dede*n*s espris a.
L'un cante *z* l'autre [note] *z* l'auquant fabloia.
Tote nuit font grant joie desi qu'il esclaira.

---

1. Allusion à la reprise de Château Miroir par Gui de Bourgogne (Ph. Mousket, v. 4692). On remarquera que le poète, comme celui de la *Destruction*, situe le Miroir hors des murs de Rome.

2. Ces deux joueurs ne sauraient être que Fierabras et la belle Floripas, dont l'amour conçu pour Gui de Bourgogne au siège de Rome est l'un des ressorts principaux de l'action de la seconde partie, la partie romanesque de la chanson de *Fierabras*.

Li ami*ral* d'Espaingne fu le nuit a so*n* tré.
10 Dui jougleor li ont devant lui viëlé.
Aval par tote l'ost ont grant joie mené.
Au matinet, a l'aube, quant il fu ajorné,
So*n* mestre engingneor[1] a l'amiral mandé
*z* F*ierabras*, so[n] fix, au courage aduré,
15 Qui n'i de*n*gnoit venir, tant par avoit fierté[2],
Desiq*ue* cil de l'ost s'i fuse*n*t esprové
Se il u..... de noie*n*t agravé.

16-17 *La ponctuation est incertaine, à cause de la mutilation du vers* 17 *et de l'interruption du texte. Au vers* 16 *on peut hésiter* entre s'i *et* si. — 16 Dusque cil.

III

*z* dit q*ue* la cité cuitem*en*t li re*n*dra.
L'ami*ral* li afie q*ue* il li franchira.
En*con*tre trestos ho*n*mes bo*n*s gara*n*s li sera ;
Ja n'e*n* doute*r*a nus, quant de lui partira.
5 B*ie*n li tint couvena*n*t, car le chief li coupa
Trestot p*re*mierem*en*t qua*n*t en la vile entra.
Hageno*n*s li traïtres *con*gié li dema*n*da
*z* l'ami*ral* d'Espaingne vole*n*tiers li do*n*na.
Li traïtre s'e*n* torne, ariere s'e*n* reva.
10 Onq*ue*s icele nuit li fel ne reposa[3],
Mes a le traïso*n* mist so*n* cuer *z* pensa.
Qui boise ne repose, on le dit b*ie*n piece
Ho*n*s qui traïso*n* pe*n*se ja ne reposera.
Li ami*ral* d'Espaingne par matin se leva,
15 Tos ses rois a mandés, le *tra*ïso*n* lor *con*ta,
Cho q*ue* li crestï*en*s en couvenant li a,
Si*con*me la cité de Ro*n*me li re*n*dra
..... . s dedens traira

1 cuidem*en*t (*cf.* coitement, *D. R.*, v. 1204).

---

1. Mentionné dans *Fierabras* (v. 3735) et la *Destruction* (v. 908), sous le nom de Mabon, sans doute emprunté à un roman du cycle breton.

2. Comparez les vers 362-4 de *Fierabras* :

Quant il voit Olivier venir tot abrievé,
Ain[c] riens ne le prisa, ains l'ot en tel vilté
Qu'il ne se vaut lever, tant fu plains de fierté.

3. Comparez les vers 1199-1204, 1206-12 et 1235-6 de la *Destruction de Rome*.

IV

Le traïson savoient, car o*n* lor acointa ;
Por cho so*n*t aseür, onq*ue*s .I. n'e*n* douta.
Endroit ore de tierce li asaus *con*m*en*cha,
M*u*lt i ot de navrés ⁊ decha ⁊ dela.
5 Li ami*ral* d'Espaingne mie ne s'oublia.
O sa fiere *con*paingne a le porte s'e*n* va,
O[vec] lui Estraigot, qui .I. grant mail porta [1].
Sor[tinbrans] de Coni*n*bres ense*n*ble o eus ala
⁊ s'i fu Lu*cafer* ⁊ Brulant, q*ue* m*u*lt ama.
10 F*ierabras* d'Alixandre joste lui chevaucha [2].
.I. M. Turs li amiral mena.
M*u*lt fu grande la noise ⁊ li cris enforcha,
⁊ li jors bel ⁊ clers ⁊ li soulaus raia.
Roumein ne se gard*er*ent q*ue* traï fuse*n*t ja.
15 Ha! Dex, *con* grant dolor, quant nus nes gard*er*a!
Hagenon*s* li traïtres la porte desferma
⁊ l'ami*ral* me*n*ᵊent, qui primes i e*n*tra.
Ap*rès* entre*n*t paie*n*, cha*cun* s'en avancha [3].

9 *Corr.* cui ama *ou* (molt l'ama) ? — 17 mᵊent (*corr.* enz ?)

II

FRAGMENT D'UN MANUSCRIT DU ROMAN DE TROIE

Ce morceau de parchemin, irrégulièrement découpé [4] et tellement sali à l'extérieur que plus d'un l'aurait jeté dans la boîte du chiffonnier, a été trouvé en mai 1915 aux archives de Vevey [5], où il servait de couverture à un sceau de la république

1. Aux vers 4901 et 4914 de *Fierabras*, le géant sarrasin qui défend le pont de Mautrible est également armé d'un mail de fer.

2. Cf. les vers 1221-2 et 1225 de la *Destruction de Rome*.

3. Cf. les vers 1233-4 de la même chanson.

4. Hauteur, de 11 à 14 centimètres; largeur, de 10 à 12.

5. Par M. Eugène Couvreu, syndic (ou maire) de la ville, et M. Jules Ronjat.

de Berne pendant à un acte du 13 mai 1536. L'écriture, sur deux colonnes, est attribuée par MM. Théophile Dufour et Arthur Piaget au XIVe siècle [1]. Le texte encrassé du recto correspond aux vers 17204-23 et 17247-72, celui du verso aux vers 17295-320 et 17348-69 de l'édition du *roman de Troie* publiée par M. Constans (tome III). On remarque nombre de variantes isolées et médiocres, mais aussi mainte coïncidence avec les leçons du groupe *n* de la section *x*. Voyez notamment les vers 17204, 17250-1, 17265, 17301, 17314-8, 17320, 17352-3, 17360-1 et 17365-6 (intervertis).

D'une colonne à l'autre, la correspondance des vers, soit intacts soit mutilés de la tête ou de la queue, et l'étendue des lacunes, calculées d'après l'édition Constans, ressort des chiffres suivants :

| *r°, a* | *lacune* | *r°, b* | *lacune* | *v°, a* | *lacune* | *v°, b* |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 6-25 | (23) | 1-26 | (22) | 1-26 | (27) | 4-25 |

L'addition des chiffres 25 et (23), 26 et (22) donne un total de 48 vers à la colonne. Entre la troisième et la quatrième, il faut tenir compte, pour les défalquer du chiffre (27), des trois vers perdus qui correspondaient aux trois premiers de la colonne d'en face. Par l'addition de (24) à 26 on obtient 50, au lieu du 48 attendu. Mais, comme les vers 17343-4 de l'édition Constans font défaut dans tous les manuscrits de la section *x*, cet excédent de deux unités confirme à la fois l'attribution du fragment de Vevey au groupe *n* et le chiffre de 48 vers à la colonne.

Pour faciliter la lecture de ces 94 vers et la comparaison avec les autres manuscrits, j'ai comblé les lacunes, autant que faire se pouvait, à l'aide du texte imprimé et des variantes du groupe *n*, en les transcrivant dans l'orthographe du fragment que je publie ci-après.

---

1. A la fin du siècle par M. Piaget.

*Recto, 1re colonne.*

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . 17200
. . . . . .
. . . . . .
[D'ire ⁊ de mau]talant esp*ri*s
[Fierent de lance]s ⁊ despees 17205
[La rot granz cous ⁊] g*ra*[n]z hurtees
[An sanc taignent] mai*n*t *con*fano*n*s
. . . . . les arcons
[Dont li seignor] gise*n*t sa*n*glenz
[Enz el milieu] del g*ra*nt *con*tenz
[S'entrerencontrer]ent li dui roi
[Neptholemus par] grant desroi
[Feri Sarpedon] en lescu
[Que par le milie]u la fendu
[L'aubers fu] forz ne fause mie 17215
[⁊ la lance] q*ue* pas ne plie
[L'a fait de]s arcons aualer
. . . . . dest*ri*ers deliurer
[Sarped]on chiet a*n* mi la place
[Neptho]lemus de pres le trace 17220
[Sus] li est mai*n*tenant corru
[O le] bon branc dacier molu
[De cous li done] telx .XXVII.
. . . . . .

*Recto, 2e colonne.*

. . . . . *com*batuz
. . . . . [b]ien ifu secorruz
M*u*lt ont soffert. ⁊ endure
⁊ en maint leus lor cors naure 17250
M*u*lt lont fait lo ior vassaum*en*t
bien se contindrent la lor gent
li dus dathenes i soruint
[⁊ ai]a[u]s qui les grex mai*n*tint
Nestor li uealz. ⁊ menelax 17255
⁊ plus de .XX. mile vessax
Celx trouerent m*u*lt loi*n*z des lor
Qui ainz orent seu lestor
Cil furent semp*re*s enuai
Dambe .II. parz m*u*lt a*n* chai 17260
bien en est la t*er*re ionchie
M*u*lt endurerent g*ra*nt haichie
li troyen ne porent mie
Auoir si tost des lor aie
Enclos furent entre g*rez*ois 17265
Ocis ifu li rois p*er*sois
⁊ maint des suens iot damage
M*u*lt i maintint b*ie*n son b*ar*nage
Grant leu tenoit a cels deda*n*z
M*u*lt p*ar* en fu chascuns dolanz 17270
por lui dou tot safebloiere*n*t
⁊ m*er*uoille sen esmaierent

*Verso, 1re colonne.*

Car .III. mil che[valiers esliz] 17295
lor fist guenchir a*n* mi le piz
O les fers t*ra*nchanz acerez
lor depercerent .m. costez
Tel mil lances i pecoierent

*Verso, 2e colonne.*

. . . . . 17345
. . . . . .
. . . . . .
N[e truis pas quanz jorz ne quanz mois]
Li me[ssage vindrent en l'ost]

17209 *Entre l'*n *et le* z *de* sanglenz, *il y a une lettre illisible, peut-être le troisième jambage d'une* m, *ou plutôt une* s.

17248 *Des lettres* 9 *et* b *on ne voit plus que la partie inférieure.* — 17254 *Ce vers, très endommagé par un pli, se lit à grand' peine à l'aide du texte imprimé.* — 17268 maintient *avec* e *exponctué.*

17295 *Au-dessus de* Car *on entrevoit encore quelques vestiges du vers* 17294.

17349 *Grande initiale au vermillon.*

Q*ue* an v*er*moil sanc se baignerent
la p*re*sse i fu granz. ⁊ li tas
Sor les heames ont fait fer glas
des espees dacier tranchanz
Se lors ne fust li rois p*ri*anz
Tel perte ireceust sa gent 17305
Toz iors mais en fussent dolent
Saichiez q*ue* grant esfort ifire*nt*
Cil qui deua*nt* le pas gue*n*chire*nt*
Tant soffrirent. ⁊ andurerent
Que tuit li lor dedanz entrere*nt* 17310
Mais p*ar* ce furent trop greue
Qui grez sont sor aux recoure
Que p*ar* mi le pas les ont mis
Trop en eussent morz ⁊ pris
Mais la gent se fu atiree 17315
De lautre part deu*er*s lantree
Quil traient saietes agues
⁊ granz enga*n*nes esmolues
Si en fu si granz la plantez
Que toz li airs en est troblez 17320

Ce quil quistren[t troverent tost]
latriue ont gre[u aseuree]
⁊ cil dedanz lont [afiee]
lors furent ense[veli mort]
li troyens ont [desconfort]
dou roi de p*er*se qu[ont perdu] 17355
Sigrant duel nor[ent onc veu]
Come firent la so[e genz]
he ! quel damage [a ceus dedenz]
Con p*ar* en sont or [afebli]
*Com* i auoient bon a[mi] 17360
⁊ m*u*lt mai*n*tenoit bie*n* l[estor]
M*u*lt iont p*er*du bon re[tor]
⁊ bon ami. ⁊ bon faeil
M*u*lt iauoient bon *con*seil
Grant duel en font petit. [⁊ grant]
p*or* cen mostrero*n*t bie*n* samb[lant]
Dou champ fu li cors aporte[z]
Qvant an la uile fu entrez
Onq*ue*s nus hons tel [duel ne vit]
. . . . . 17370

17302 *L'*a *de* glas *est récrit au-dessus d'un* u *exponctué.*

17354 *On distingue encore la panse du* d. — 17360 *On distingue encore le premier jambage de l'*m. — 17369 *La boucle du* d *et le crochet de l'*l *sont encore visibles.*

Ernest Muret.

# SCENE D'AMORE E DI CAVALLERIA

## IN ANTICHI ARAZZI ESTENSI

Nelle principali corti italiane della Rinascenza tappeti e arazzi costituivano un lusso pel quale si mostravano molto prodighi i principi e i signori, che chiamavano artisti di fama o acquistavano volentieri opere lavorate in Fiandra, cioè nel paese che aveva ereditato da Parigi il grido e la rinomanza nelle arti e nelle industrie tessili. I Marchesi e i Duchi di Ferrara gareggiarono coi Gonzaga e con gli altri signori delle maggiori corti nell' ornare di sontuosi arazzi le sale e le camere dei loro castelli [1]. Sia che si percorra il famoso catalogo della suppellettile estense dell'a. 1436, messo da poco in luce [2], sia che si svolgano le larghe pagine dei « registri » e degli « inventarì » di tappezzeria conservati nel R. Archivio estense di Stato, l'impressione di munificenza che se ne ricava, non cessa di essere sorprendente. Gli artisti di Fiandra, quali Jacobo di Angelo e Pietro di Andrea, sono chiamati in corte dal marchese Niccolò III; e Jean Mille e Rinaldo De Grue sono onorevolmente accolti da Borso e debbono lavorare nel 1465 a un « ornamento de razo » per il Bucintoro grande, su disegno fornito da Marco Galeotto, e questo « ornamento » non dovrà essere « de mancho finecça quanto sono certe coltrine de racço facte a la *Istoria de Joxeph* », opera quest' ultima del celebre arazziere Rinaldo Boteram, anzi, per chiamarlo come usavasi in corte, « Rainaldo de Bor-

1. All' arte dell' arazzeria a Ferrara ha dedicato uno studio G. Campori, *L'arazzeria estense*, in *Atti e Memorie d. Deputazione di Storia Patria di Modena e Parma*, S. I, vol. VIII, p. 421 sgg.

2. G. Bertoni, E. P. Vicini, *Il Castello di Ferrara ai tempi di Niccolò III*, Bologna, 1907. Cfr. G. Pardi, *La suppellettile dei castelli estensi*, Ferrara, 1908.

sella nuncupato Boteram tapezerio ». Anche ai tempi di Ercole I troviamo uomini dell'arte in Ferrara. Vi troviamo sopra tutto Sabadino di Siria, detto « Moro », artista di tale valore, a leggere un documento del 28 Luglio 1500, che « nè Appeles, nè Phidia quantunque perfectissimi ne la pictura » erano degni di essergli comparati! Sabadino era « veramente... un altro Hypia ». Per i « maistri tapecieri » lavorava il famoso pittore Cosimo Tura, che vediamo occupato, tra l'altro, a preparar cartoni [1]; il che non deve sorprenderci, poichè l'avere un ottimo artista per i disegni era una gloria per il l'arazziere, che poteva a buon diritto vantarsene, come faceva, ad esempio, Giovanni di Rosto scrivendo nel 1551 da Firenze al Duca di Ferrara: « Se anchora piacessi a Vostra Ill^ma^ Excellentia che io facessi fare i chartoni, non mancarò di servirlo per mano d'alcuno delli più valenti pittori che sieno in Italia. » Ond'è che in inventarî estensi dei secc. XVII-XVIII troviamo ricordati arazzi fatti su disegno di celebratissimi artisti: una *Istoria de' Trionfi* del Petrarca, disegnata da Pietro Perugino e parte da Raffaello; una storia degli *Scipioni*, su disegno di Giulio Romano; arazzi delle *Grotesche* e delle *Città*, su disegno del Dossi e persino una *Istoria di Alessandro Magno*, disegnata del Rubens! Resta a vedersi se tutte queste attribuzioni rispondano a verità!

Ritornando agli arazzi del sec. XV e lasciando da banda gli inventari meno antichi, noi vogliamo qui fissare il ricordo di alcune « cortine da sala *de raço* » (come allora dicevasi) le quali riccamente figurate abbellirono le pareti dei castelli estensi nell' età della Rinascita, con scene d'amore o di cavalleria, con istorie antiche e con rappresentazioni vivaci di campi in fiore, di cacce, di convegni giocondi d'uomini e di donne. Ci sentiremo trasportati nella temperie artistica di una delle corti più interessanti della rinascenza italiana e ne conosceremo meglio i gusti, le preferenze e i godimenti intimi dello spirito.

Interesse notevole ha, per la storia delle costumanze signorili, un arazzo (di cui non resta altro ricordo che quello datoci

1. Dipinsero cartoni anche altri pittori estensi: Gerardo da Vicenza e Ugolino.

dagli inventarî) detto dei « buffoni », nel quale un giullare, in mezzo a una gioiosa compagnia, è rappresentato con un vestito rosso, con orecchie di asino e una testiera con un becco di cicogna. Le descrizione, che ne dànno gli inventarî, è la seguente [1] : « Una coltrina da salla de razo usada... fatta cum « più figure de homeni e de done a piedi e a cavallo, fra le « quale gie è uno homo vestito de rosso che ha una testiera in « capo cum uno becho in cima fato a guisa de cigogna e ore- « chie de asano : che sona uno tamburo e uno sivoloto e altre « figure che fano zogi, chiamata da li buffoni. » Questo prezioso arazzo, come avvenne di tutti quelli di cui terremo parola, è andato perduto, forse consunto dal tempo. Poneva esso sotto gli occhi dell' osservatore una scena di giulleria (così come faceva un « aparamento », chiamato dell' « oro », nel quale vedevasi una donna vestita di broccato d'oro rosso che toccava la mano a uno « bofono »), mentre altre cortine riflettevano altri aspetti della vita di corte. Primo passatempo, si può dire, fra tutti, era la caccia. E un arazzo, appunto chiamato dei « cazaduri », ritraeva « più figure de homeni e de « done in le quale è uno homo vestido de rosso cum uno « capuzo morelo jn capo che ten uno bastone in la man drita « e cum la stanca tien dui cani a lasso, de li quali cani gie ne « è uno vestido de azuro cum 6 fiube suxo la schina e una in « cima del capo ». Rappresentava anche una scena di caccia una splendida « cortina da salla de razo » detta della « fontana » con « più figure de homeni e de done e cum una fon- « tana jn mezo che sparze aqua a septe canelle cum una dona « apresso che sona una arpa, fra le quale figure gie ne son « alcune che cazano oxeli per aqua e uno homo vestido de « rosso cum uno capelo peloso a cavalo cum uno bastone jn « mane da uno capo e da l'altro capo una dona vestita de zeta- « nino alexandrino cum uno capuzo de zetanin verde in capo, « a cavalo de uno cavalo bianco ». A leggere questa descri-

---

1. La descrizione di questo e di altri arazzi, che seguiranno, è tolta da un inventario di tappezzeria dell' a. 1457 nell' Archivio estense di Stato in Modena. Anzichè intervenire con parole nostre, preferiamo lasciar discorrere, nel suo linguaggio ibrido e suggestivo, il nostro inventario.

zione e a pensare a questa donna che arpeggia presso una fontana, ricorrono alla mente certe scene gioconde dell' *Orlando Innamorato* o dell' *Orlando Furioso*, con fiori e verzura, con cavalieri e dame sotto frondose piante o sopra prati freschi e lucenti, con fontane, con ruscelli e con tutti gli incanti della primavera. Ecco la reggia di Alcina, dove

> Gioveni e donne son : qual presso a fonte
> Canta con dolce e dilettoso stile ;
> Qual d'un arbore all'ombra e qual d'un monte,
> O gioca o danza o fa cosa non vile.
>
> (*Furioso*, VI, str. 74.)

Il Bojardo e l'Ariosto pingono o tessono anch' essi con fili dorati alcuni magnifici arazzi viventi nei loro poemi, in cui le fontane gorgogliano, come un dettaglio necessario alle più belle scene. Si sa che le fontane dei due maggiori poeti della corte estense si staccano da quelle della poesia brettone, da cui provengono [1], per la loro eleganza, descritte qual sono con arte raffinata e squisita. Ora, è notevole osservare che codesta raffinatezza si avverte negli arazzi e si sarà certo avvertita nei quadri dei pittori estensi. Ecco così anche per questo rispetto, i due poemi rientrare sempre più nell' atmosfera artistica del loro tempo, mentre sfumano quasi, nella nostra memoria, le fontane di Merlino e quelle che furono sosta ai cavalieri avventurosi di Brettagna.

Si riferiscono, più o meno, alla caccia altri arazzi, che troviamo descritti negli inventarî. Ricorderò l'arazzo dell' alicorno : « Una coltrina de razo cum horo da salla... jstoriada « cum più figure a piedi e a cavallo, fra le quale gie è una « figura de homo cum una vesta fata a guisa de zetanino ave- « ludato verde, cum uno capelo de feltro in testa azuro che « tien una mane in uno carniero : de uno di coi de la quale « coltrina gi è uno lionpardo asetado e uno alicornio che se « guarda jndriedo. » Eppoi citerò l'arazzo detto, non sappiamo perchè, della Zaneta : « Una coltrina de salla de razo... fata « cum certo casamento da uno capo, e cum figure de homeni

1. P. Rajna, *Le Fonti dell' Orlando Furioso*², Firenze, 1900, p. 386.

« e de done a cavalo e a piedi, fra le quale gie è uno a cavalo « cum una zornea rossa che ha uno sparaviero in pugno da « uno (corr. una) mane e da l'altra mane una bacheta... e uno « puto in cima de uno peraro che tien doe pere in mano: in « mezo de la quale è uno pavaione cum l'arma de lo Ill. N. S. « sopra el portale e una gabia cum uno papagalo dentro e altre « cosse ». Infine, riprodurrò la descrizione di una coperta da letto « cum alcune figure de homeni e de done, cum una vale « in la quale è anadre e angironi e uno homo vestito de rosso « che va batendo in l'aqua cum uno corno de drieto » e di un « coperturo da bancale » fatto con più figure « de homeni a « cavalo che amazano bestie salvadege asai, in le quale figure è « una dona vestita a guisa de drapo d'oro che tien in mane una « grilanda de rose rosse ».

In mezzo a queste scene, che ricordano le magnifiche e sontuose costumanze delle corti, due arazzi portano una dolce imagine di pace campestre: uno, detto del « molino », con una donna che fila, con una vacca rossa, e con « una casa cum uno volado da molino »; l'altro, chiamato dei « mededuri », con « più figure che miedeno formento e una dona cum una cota « azura e una vesta rossa de sopra che ispiga formento e un' « altra dona che filla [1] ».

Altri arazzi rappresentavano scene della Bibbia, leggende eroiche, storie lontane. In un « antiporto de razo » era raffigurato un padiglione di color morello, sotto il quale era « in « uno leto Olifernes nudo, cum una dona che li ha talgiato la « testa, che ha la spada da una mane e da l'altra la testa del « dito Olifernes per li capili, cum la quale porze dita testa a « un' altra dona che ha uno carniero in mane, el quale epsa « porze per metere dentro dita testa ». Una coltrina « de razo » recava ritratta la storia « de Joseph », un' altra rappresentava « una bataia de uno re Astrages »; un' altra infine (e di questa abbiamo la descrizione), tutta foderata di tela azzurra di San Gallo, era « figurada cum certa jstoria de uno re che fece « metere lo fradelo a manzare cum una spada apicada sopra lo

1. Il Campori ricorda un prezioso paramento di sei pezzi, detto *la pastorella* (*op. cit.*, p. 429).

« capo e dui homeni cum spidi da colo in coste e poi servi-
« dori, damiseli, sonaduri jntorno jntorno: el quale cum le
« mane zunte levade sta dolorado e non cura de manzare ni
« de altri ». La descrizione è troppo chiara perchè occorrano commenti. In un' altra cortina si vedevano centauri (« e figure mezo homo e mezo bestie con una figura de femena in gropa »); in un' altra si scorgeva « la figura de Ercules in nave che pianta le colone » e in un' altra ancora Ercole compariva « con una raina (regina) a brazo in uno caxamento ». V'era poi tutto un « apparamento da leto » nominato l'apparamento di Ercole: nel cielo era ritratta una « cadriega, suxo la quale « siede una magna raina vestita de biancho » in mezzo a molte figure; il capoletto era fatto di più « figure de homeni « a cavalo che combateno, fra li quali gie è Ercules a cavalo de « uno cavalo bianco cuperto de una cuperta rossa cum leoni « rampanti suxo »; la parete era « fata cum uno turniamento de « homeni e de done a cavalo cum bastoni jn mano fra li quali « gi è doe raine, in mezo de le quale à Ercules a cavalo de « uno cavalo »; e il « coperturo » rappresentava « più figure « de homeni e de done, fra le quale gie è Ercules armado a « piedi cum una sopravesta rossa frudata de armelini, sotto « uno pavaione ». Penso che le cortine di Ercole fossero fatte per ornare la parete della stanza, in cui si metteva il magnifico apparamento ora descritto.

Ancor maggiore interesse svegliano alcuni arazzi, sui quali intendo sostare più a lungo, per l'importanza che mi pare abbiano fra tutti gli altri. Ci pongono sotto gli occhi scene o leggende inspirate ad antichi poemi medievali o a concezioni allegoriche caratteristiche dell' età di mezzo. E, prima di tutto, ricorderò dal prezioso inventario del 1436 una « coltrina de « razo morelo a figure et a bataie chiamada del re Pepin ». Questo arazzo, che era già in cattivo stato (« vechio e strazado ») nel 1436, presenta per noi un' importanza singolare, perchè è assai ragionevole pensare che ritraesse una battaglia, in cui figurasse il padre di Carlomagno, Pipino, del quale si impadronì la leggenda, che gli attribuì, com' è naturale, fatti e gesta contestatigli dalla storia [1]. Ricostruire in tutta la sua pienezza

1. G. Paris, *La légende de Pépin « le Bref »* in *Mélanges Julien Havet*, Paris, 1895, p. 631.

il ciclo di Pipino è cosa impossibile, perchè nei poemi, in cui l'eroe figura, esso non ha che una parte accessoria e neppure onorevole (p. es. nei *Lorrains*, in *Auberi le Bourguignon*, nel *Bovo*, ecc.), e perchè gran parte della materia poetica, che lo concerneva, andò perduta. Altrettanto impossibile, data la mancanza di particolari nella descrizione dell' inventario, è determinare o identificare l'episodio ritratto nell' arazzo. Vi era raffigurata una battaglia, ed io (piuttosto che pensare alla spedizione di Pipino contro i Sassoni, ricordata appena nei poemi, o a una guerra leggendaria verso i Pirenei, di cui è questione nel romanzo del *Comte de Poitiers*) io rivolgerei la mente alla battaglia in cui Pipino uccise Giustamonte, battaglia a cui allude la canzone di *Ogier le Danois* (« Pepin... si occist Justamont ») senza aggiungere altro. Ma questa guerra con Giustamonte fu oggetto in Italia di un poema, il cui principio soltanto, in una redazione toscana, ci è stato conservato nel così detto *Mainetto*[1]. Se la mia congettura cogliesse nel segno, l'indice della nostra attenzione oscillerebbe dalla città di Ferrara alla Toscana e potremmo fors' anche pensare a una perduta canzone franco-italiana, alla quale si fosse inspirato l'arazziere. Il trovare, però, già nel 1436 l'arazzo in corte e il trovarlo in cattivo stato è cosa che ci rende alquanto dubbiosi, poichè soltanto in quel torno di tempo l'arte della tappezzeria si sviluppò in Ferrara, mentre negli anni precedenti gli arazzi si facevan venire di Fiandra. In ogni modo, se non proprio all' episodio di Giustamonte, la nostra cortina, fatta a Ferrara o in Fiandra, doveva riattaccarsi, per il soggetto, a qualche aneddoto raccontato in qualche poema, o addirittura alle miniature di un manoscritto di codesto poema. Chè tale era l'uso degli arazzieri : di ispirarsi volentieri a disegni derivati da miniature. Ed è noto, a ragion d'esempio, che per preparare certe famose tappezzerie dell' *Apocallisse* per Luigi d'Angiò, fratello di Carlo V, l'arazziere parigino Nicola Bataille si giovò di un cartone dipinto da Hennequin (o Jean de Bruges), il quale si servì, a sua volta, di un codice della biblioteca privata del re[2].

---

1. L. G[ENTILE], *Mainetto*. Frammento di un cantare toscano del sec. XIV. Firenze, 1891 (Nozze Oddi-Bartoli).

2. J. GUIFFREY, *Les Gobelins et Beauvais*, Paris, s. d., p. 2.

Ad un poema francese perduto (o per lo meno a concezioni simboliche francesi) riattacherei altresì la scena di un altro arazzo che trovasi così descritto col titolo di *Dio de Amore*: « Una « coltrina de razzo da salla vechia, lavorata cum horo, cum « figure de homeni e de done, in le quale è 'l die d'amore a « guixa de anzolo vestido de bianco in mezo ; sotto uno casa- « mento infra altre figure ; de sotto, via ; a la lunga de epsa, « una muraia cum toresino a guisa de una cinta de citade. » Questa figurazione del Dio d'Amore — il celebre Dio delle allegorie amorose medievali — è oltremodo interessante. Il « caxamento » rappresenta il suo palazzo o la sua dimora, la quale è circondata di figure. Più sotto una strada, fiancheggiata da una cinta, che ricorda davvicino la prima scena del *Roman de la Rose*, sebbene nessun episodio del Romanzo, se ben vedo, si possa identificare con la figurazione dell' arazzo estense. Era poi un' usanza diffusa, presso i poeti, quella di rappresentare il Dio d'amore sotto le forme di un angelo e di dargli un castello, in mezzo al verde e ai fiori, per dimora. Nelle miniature del ms. della Bibl. Nazionale f. fr. Nouv. Acq. 4531, a ragion d'esempio, manoscritto contenente il *Débat de la demoiselle et du clerc*, il Dio compare al poeta con figura d'angelo e, librato sull' ali, dà insegnamenti a due amanti. D'altro canto, nel favolello del *Dieu d'Amours*, il Dio appare per guidare il protagonista al suo palazzo, popolato di giovanni uomini e donne, e chiamato *Champ fleuri* [1].

Insomma, tra la scene dell' arazzo estense e le allegorie francesi corrono relazioni notevoli, sì da esser lecito istituire un rapporto di dipendenza di quello da queste, anche se impossibile sia arrivare a conclusioni più determinate e particolareggiate. Lo stesso *Roman de la Rose*, la grande enciclopedia amorosa del medio evo, inspirò gli tapezzieri [2], ed è interessante,

---

1. Per tutto ciò, si veda: E. Langlois, *Origines et sources du Roman de la Rose*, Paris, 1891, p. 6 sgg. G. Bertoni, *La Poesia dei Goliardi*, in *N. Antologia*, 16 Agosto 1911, estr., p. 18. La miniatura del ms. 4531 è stata riprodotta nella *Histoire* di Petit de Julleville, I, 560.

2. E. Langlois, in Petit de Julleville, *Hist. de la litt. française*, II, 150.

a questo proposito, notare che cinque dei più magnifici arazzi degli Estensi rappresentavano scene del celeberrimo Romanzo. È veramente peccato che in nessun inventario se ne abbia una descrizione e che poche siano le notizie che se ne hanno. Il 1° ottobre 1476, nell' occasione del passaggio per Ferrara di Beatrice d'Aragona, sorella di Eleonora e moglie del glorioso re d'Ungheria Mattia Corvino, fu « apparata » la sala grande del Palazzo di Cortile. Si legge nel « Zornale de lo officio de la tapeçaria duchale » dell' anno 1476 che furono esposte allora « coltrine cinque de rechamo fate alla instoria de *romanzo da* « *la roxa* [1] » e che sopra a questi cinque arazzi furon messe delle « spalire nove de razo nove de lane fine con seda fate a datari « chuxite insieme ». Ma non è questa la sola volta in cui compaiono queste tappezzerie di gran lusso. Il 12 Febbraio 1479, messer Biagio del Bailo « ufficiale sopra el governo de tute le « chamare de la Corte del nostro Ill^mo S. Duca de' dare le « infrascripte robe a lui date et cunsignate per fare aparare la « sala grande per onorare la festa de el prefato N. S. D. et per « honorare el magnifico messer Zohane di Bentivoi de Bolo- « gnia [2] ». Fra le « robe » troviamo alcuni arazzi, che conosciamo di già, insieme ad altri nuovi. La serie incomincia con quelli del Romanzo della Rosa:

« Coltrine cinque de rechamo fate ala instoria de *romanzo* « *da la roxa*.

« Coltrine quatro de razo figurate et fate a la instoria de « *Joxef*.

« Doe chultrine de razo figurate et fate alla instoria de *Oli-* « *fernes*.

« Doe chultrine de razo figurate et fate alla instoria de *Astra-* « *gies*.

« Coltrine quatro de razo figurate et fate alla instoria de « *Achab* et de *Helia*.

« Una cultrina de razo figurata et giamada da le *Vertù*.

« Una cultrina de razo figurata et giamada da li *Cumbatanti*.

---

1. *Zornale*, cit., B., c. 32. Di questo documento ha avuto conoscenza anche A. DE BERZEVICZY, *Béatrice d'Aragona*, I, Paris, 1911, p. 131.

2. Arch. est. di Stato, *Zornale de la Ducale Tapeçaria*, 1479-1480, C, c. 58.

« Tre cultrine de razo figurate et fate cumme una instoria « del *Papa*.

« Una cultrina de razo figurata et giamada da li *Brevi*.

« Una cultrina de razo figurata la quale à la parete dello « aparamento de *Hercule*.

« Una cultrina de razo de sala figurata et giamada da lo *Animale beretino*.

« Una cultrina de razo figurata et giamata da l'*Anzolo*. »

Magnifico fra tutti dovè essere l'arazzo, diviso in cinque parti, chiamato del *Romanzo de la Rosa*. Esso non veniva esposto che in occasioni solenni ed era costato novemila ducati d'oro di Venezia. In un *Compendio de Tapezarie* del sec. xv, si legge: « Cultrine de veluto alexandrino peci cinque racamate tute « ad oro et argento filato et seda con una historia chiamata la « historia de *Romanzo de la Ruosti* (corr. *Ruosa*), signate n° 40. « Le quale foron comprate da M^e^ Troilo Bozardo per duc. « nouemilia d'oro come appare per instrumento rogato per « ser Dulcino nodaro adì 19 de Febbraro 1463 ». Purtroppo, lo strumento di compera, rogato dal notaio della Camera ducale, Dolcino Dolcini, non si trova più; ma in altri registri si hanno allusioni a questo prezioso acquisto e al modo dell' acquisto. Noi congetturiamo che nello « strumento » si avesse anche la descrizione degli arazzi, e questa supposizione viene a farcene rimpiangere maggiormente la perdita. Messer Troilo Bozardo era, come impariamo da altri atti, « mercadante in Vinegia ». Le cortine « de veluto alexandrino recamate » erano contenute in « case cinque cuperte de curame negro ferate » e il Bozardo le aveva avute in pegno, come creditore, da messer « Bonhora del Carrecto dicto Oliver de Finario de la Villa de Bruges [1] ». Furono pagate in tre volte dalla camera ducale. Nel Dicembre del 1463 (anno dell' acquisto) furono versati a Troilo Bozardo e a suo fratello Antonio sei mila ducati.

Il fatto principale, per noi, che risulta dai citati documenti, è che gli arazzi provenivano di Fiandra. Ora, in Fiandra il Romanzo della Rosa fu fra le opere che più e meglio offrirono

---

1. Arch. estense di Stato : *Memoriale, 1463*, c. 128.

materia a scene di tappezzeria ed è noto che arazzi con scene di codesto poema venivano lavorati colà ancor nel sec. XVI. Due secoli prima, non soltanto in Fiandra, ma anche a Parigi, si dava opera a raffigurare con seta e oro su tessuti il celebre « romanzo », poichè sappiamo che Jacque Dourdin nel 1386, Pierre Beaumetz nel 1387 e, in particolare, Nicola Bataille vendettero al Duca di Borgogna, Filippo l'Ardito, delle tappezzerie con rappresentazioni del *Roman de la Rose*[1]. Nel *Débat du cœur et de l'œuil* abbiamo un' allusione interessante ai « tapis » in cui

> ...de la Rose li Romans,
> Pour lire aux amans, clers et lais,
> Estoit escript .....[2].

Non sapremmo dire quali scene fossero ritratte nelle cinque cortine estensi, ma, data l'usanza dei ricamatori di ripetersi volentieri, potremmo, senza troppo presumere, congetturare che in alcuna di esse fosse raffigurato l'episodio allegorico dell' arazzo, detto del *Roman de la Rosa*, di Sir Richard Wallace. In altre non doveva mancare il castello d'Amore, che si prestava a comporre un magnifico e delicato quadro. Alla corte estense, come si disse, le cinque cortine erano apprezzatissime e servivano per i giorni di grande gala, per qualche festa dei Duchi, o per qualche visita principesca. Agli uomini dotti della corte, le scene del romanzo non dovevano essere sconosciute, poiché là biblioteca ducale conservava, sin dal 1436, un libro « chiamado *roman de la roxa* in francexe in membrana coverto di chore rosso (n° 196) », e si sa ormai che i libri estensi erano a disposizione dei letterati e studiosi della corte[3].

Di un altro prezioso arazzo estense, descritto fortunatamente negli inventari, occorre ora tener parola. Esso era chiamato delle *vertude* e consisteva in « una coltrina de razzo noua da

---

1. J. Guiffrey, *Histoire de la Tapisserie depuis le moyen âge jusqu'à nos jours*, Tours, 1886, pp. 36, 39, 42, 52, 157, 158.

2. Wright, *Reliquiae antiquae*, p. 315 (cit. dal Langlois, in Petit de Julleville, cit., II, 150).

3. G. Bertoni, *La Biblioteca estense e la coltura ferrarese ai tempi del Duca Ercole I*, Torino, 1903, cap. III.

« salla afigurada de figure che combateno una citade guardata « de done e defesa cum rose che sparzeno (appelata la jstoria de « le *Vertude*) ». Abbiamo qui un' allegoria, che si riattacca alla celebre contesa dei Vizi e delle Virtù e rappresenta un raggentilimento della versione piu comunemente diffusa, secondo la quale i vizî combattono le Virtù fuori o dentro la loro fortezza e queste si difendono gloriosamente. Il soggetto trovasi trattato, nella sua linea generale, in varî testi, come nella *Psycomachia* di Prudenzio (donde proviene un episodio importante della *Introduzione alle virtù* attribuita a Bono Giamboni) e nella *Parabola* II di S. Bernardo (*De conflictu vitiorum et virtutum*). La concezione poi della lotta della virtù e del vizio, col trionfo della prima, costituisce, come è naturale, l'argomento di molte opere medievali latine e volgari, l' *Anticlaudianus*, il *Songe d'Enfer* e la *Voie de Paradis* di Raoul de Houdan, ecc. [1]. La fortezza delle virtù è, in fondo, la Gerusalemme celeste dell' Apocalisse. Parmi che le « done, che guardano la citade » siano, a un di presso, le virtù enumerate nella *Giostra delle virtù e dei vizî* (poemetto italiano della fine del sec. XIII o del principio del sec. XIV, scritto, a quanto si crede, da un francescano di Macerata nelle Marche) e cioè, insieme alla Pazienza e alla Pace:

la Fede et la Sperança,
et vera Caritade ;
Justitia et Prudentia,
Forteçça et Tenperança
et fina Humilitate,
Core de Mansuetudine,
spirituale Alegrança
et sincera Castitate [2].

Un particolare interessantissimo dell' arazzo è quello dell' armi, di cui si servono le Virtù, cioè le « rose ». Evidentemente, la cortina estense rispecchia condizioni speciali della leggenda e quasi una sua elaborazione aulica o cortese. Si

1. Per questi testi, si cfr. E. PROTO, *L' « introduzione alle virtù »*, in *Studi medievali*, III, p. 15 sgg.

2. MONACI, *Crest. dei primi secoli*, II, 482.

direbbe che un poeta cavalleresco l'abbia raggentilita ponendo in mano alle Virtù le rose, quelle rose che nelle simboliche medievali lotte intorno a castelli d'amore venivan lanciate da uomini e donne per ispasso nobile e giocondo e per raffinato godimento.

L'inventario, già ricordato, del 1436 registra (n° 1431) una « coltrina de razo cum una figura in una naue ». Che si tratti di Tristano? È assai improbabile, se non addirittura impossibile. Ben è vero che in uno dei riparti della coperta di Usella, con l'istoria di Tristano, questi compare solo, col suo cavallo, in una nave, e le lettere intorno ricamate dicono: *Comu Tr[istainu] vai nella isola per cumbactiri locu* [1]; ma, lasciando anche da banda il particolare importante del cavallo, non si capirebbe come un arazziere potesse ritrarre un episodio isolato di una grande leggenda, con molta probabilità di riprodurre una scena incomprensibile ad ogni osservatore. Bisognerebbe, in caso, supporre che nell' inventario non fosse stata riportata un' eventuale scritta dichiarativa, o imaginare una serie di arazzi perduti rappresentanti la storia di Tristano e Isotta. Ciò sarebbe, sebbene la « coltrina » sia detta « vechissima », una congettura gratuita, che non riceverebbe, tra l'altro, nessun conforto da ricerche fatte in documenti e registri concernenti le tappezzerie estensi. Inutile, dunque, insistere su tutto ciò, tanto più che altri arazzi vi sono che bisogna ricordare, i quali sono indicati con chiarezza, se pur non siano descritti. In un inventario del sec. XVI, ne troviamo registrato uno con la storia di Paris e in un altro inventario un secondo costituito da otto « pezzi » nei quali è rappresentata la *Istoria di Troia*. Gli arazzi dei *Troiani* figurano anche in cataloghi del sec. XVII, nei quali anche troviamo ricordo di un arazzo chiamato *Istoria d'Orlando*. Con questo (forse inspirato, io credo, al poema dell' Ariosto) [2] la serie delle tappezzerie più importanti e più antiche (oltrechè ancora ignorate) degli Estensi è finita [3].

---

1. RAJNA, *Intorno a due antiche coperte con figurazioni tratte dalla storia di Tristano*, in *Romania*, XLII, p. 525.

2. Un altro arazzo (sec. XVII-XVIII) era detto del *Pastor Fido*.

3. Potrei ricordare, per maggior compiutezza, qualche altro arazzo posseduto de Lucrezia Borgia, come quello del « Re Davide », di Saul e Gionata,

Gli « apparamenti », le « coltrine da sala » e i « coverturi » *de razo* costituivano un lusso di corte, al quale gli Estensi sacrificavano volentieri una parte non insignificante dei loro non abbondantissimi redditi. Sopra tutto ai tempi di Borso (il principe più amante, fra tutti, della magnificenza esteriore) le pareti dei castelli estensi poterono ornarsi di mirabili e varî arazzi; ma l'amore per le stoffe rare e preziose non si perdette in sèguito, ed Ercole I si mostrò anch' esso sollecito di acquisti di pregio e d'importanza non comune. Il merito, però, di avere introdotta l'arte dell' arazzeria in Ferrara spetta, a voler essere giusti, a Niccolò III.

Fra le figurazioni descritte nelle pagine precedenti, alcune spiccano per il loro suggestivo interesse, altre per la loro grandiosità. A noi è piaciuto mettere sopra tutto in evidenza quelle che, riattaccandosi a concezioni simboliche medievali, mostrano maggiori punti di contatto con la poesia e giovano a intender meglio la diffusione di certe allegorie amorose, che oggidì non parlano quasi più al nostro intelletto. Mentre la rinascenza fioriva, molte leggende dell' età di mezzo e sopratutto leggende di origine francese, spiccavano ancora il volo dai vecchi manoscritti o sorridevano sui tessuti appesi alle pareti delle corti, e giù nelle piazze, sulla bocca dei canterini, raccoglievano il plauso del popolo attento e curioso. Un altro periodo letterario nasceva e nuovi fiori d'arte si aprivano lussureggianti accanto e quelli variopinti dell' età precedente. Così, in una galleria di arazzi si possono ammirare avvicinate e alternate alcune varie e molteplici, ma tuttavia nel loro insieme armoniose, storie d'amore, favole di cavallerie e leggende bibliche ed eroiche.

Giulio Bertoni.

---

di Abraam e Faraon, della concezione di Nostra Donna, ecc. Ma l'inventario di Lucrezia è a stampa, edito da Polifilo [Luca Beltrami], Milano, 1903.

# ÉTYMOLOGIES FRANÇAISES ET PROVENÇALES

## *ANADOLH, ANIVEI, ORVET*

Le *Dictionnaire général de la langue française* ne formule aucune hypothèse sur l'origine d'*orvet* : il déclare seulement que ce mot est de la même famille que le provençal *aneduelh* (avec les variantes *arguei*, *anivei*) et le berrichon *aneuil*.

Quel peut être le prototype commun ? M. Meyer-Lübke, envisageant spécialement la forme *envoy(e)*, propre à l'est de la France, propose un masculin *anguillus, auquel il rattache non seulement la variante provençale *arguei*, mais encore le « garonnais » *nadyüil* [1]. Cette étymologie me paraît bien difficile à accepter. Avec la meilleure volonté, il est impossible de voir dans *anguillus l'ancêtre d'*aneduelh*, *anadolh*, dont *nadyüil* est le représentant évident, comme l'a montré M. Antoine Thomas [2]. M. Meyer-Lübke ne cite pas non plus la variante *anivei*, qui rentrerait avec peine dans son cadre. Faudrait-il alors supposer deux mots différents avec des croisements possibles ? Même dans ce cas, et en se limitant aux formes orientales, l'hypothèse de M. Meyer-Lübke ne semble pas satisfaisante au point de vue sémantique et moins encore au point de vue phonétique. Je ne connais pas de langue ou de patois qui ait donné à l'orvet le nom de l'anguille [3]. Mais surtout il n'est pas d'exemple pour appuyer le passage phonétique du groupe latin ang- à *arg-* en provençal et à *anv-* en français ; le féminin lui-même anguilla, anguila est là pour donner la réplique. Et s'il s'agit d'un accident, il est très extraordinaire qu'il ne reste aucun résidu de la forme normale.

---

1. *Zeitschrift für romanische Philologie*, XXIV, 400, et *Romanisches etymologisches Wörterbuch*, n° 461.

2. *Romania*, 1912, p. 107.

3. Cf. Rolland, *Faune populaire*, t. III, pp. 30-35.

Reprenons l'examen des faits. L'*Atlas linguistique de la France* (carte 952) nous offre deux grands groupes de formes. Le centre et l'ouest du provençal présentent des variantes qui remontent toutes à un type ancien *anadòlh*. Cette aire s'étend à l'est jusque vers le milieu du Puy-de-Dôme et déborde un peu à l'ouest sur le domaine français. C'est ici qu'il faut ranger le berrichon *aneuil* cité par le *Dictionnaire général*, et le *nyeil* « serpent venimeux » (XVI^e s., J. de Rus) exhumé par A. Delboulle [1] et identifié à juste titre à l'orvet, tout au moins pour la forme [2]. L'ancêtre commun de toutes ces variantes, également phonétiques [3], est un latin vulgaire *anatŏly- (*ly* = *l* mouillé); M. Thomas postule *anatŏlium [4] : je crois que, pour l'instant, il est prudent de réserver la voyelle finale et de songer que l'*l* mouillé dont nous avons besoin peut avoir une autre origine que l + i en hiatus. Enfin il faut faire état de la forme très ancienne *aneduelh* (dans Peire Cardinal, d'où Raynouard l'a tirée), qui semble avoir été éliminée par les patois actuels. Doit-on supposer une variante *anetoly- ? Mais alors pourquoi la contre-finale *e* ne serait-elle pas tombée, conformément à la loi de Darmesteter ?

Passons à l'autre groupe. La variété de formes qu'il présente peut être expliquée et ne peut l'être que par un type du latin vulgaire, parallèle au précédent, *anevŏly-, *anavŏly-, dans lequel le *v* peut provenir d'un ancien *b*, et l'*e* d'un *e* ou d'un *i*. Mais à l'inverse du cas précédent, la variante ane- est la règle, ana- l'exception : cette dernière ne paraît attestée qu'à l'ouest du Limousin (*Atl. ling.*, 606 *avayüó*, 607 *vayüé*, — avec permutation des éléments *n-v*), où elle forme — fait remarquable — un îlot dans l'aire *anatŏly-.

---

1. *Romania*, 1904, p. 582. L'*Atlas linguistique* a sporadiquement *anœl* dans cette région (529, etc.).

2. *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur*, XXVIII, II, 308.

3. Le mot a perdu généralement l'*a* initial, comme beaucoup de ses congénères; au nord-est, il a été ensuite amputé de la syllabe *na*, confondue avec l'article féminin (*u*)*na*; enfin le résidu *dœ* a pu prendre un *r* par analogie avec *dœr* = il dort (*sic* Vinzelles [Bansat]).

4. *Romania*, 1912, p. 108.

Le type *anevŏly-, qui occupe tout le nord, l'est et le sud-est de la Gaule romane, a subi divers traitements suivant les régions. Inutile d'insister pour l'élément -ŏly-, qui n'est guère demeuré phonétique que dans le sud-est, et a été transformé presque partout par l'analogie. — Dans une petite région (Lyonnais et n.-e. du Puy-de-Dôme), le radical du mot n'a pas éprouvé la chute de la contre-finale, tout comme celui d'*aneduelh* (type régional *anèvïvĕ* : l'élément *ïv* est susceptible de devenir *y*, et de mouiller l'*n* après métathèse). Ailleurs la syncope se produit. La forme qui en résulte, **anvòlh*, qui commande toutes les autres, donne lieu à deux sortes de phénomènes également phonétiques : après diphtongaison de l'*o*, il peut se dégager un *g* du groupe *vuo*, *vue* (le passage de *-vuolh* à *-guolh* était normal à l'époque où le *w* germanique devenait *gu*) ; — l'*n*, au contact d'une consonne sonore, peut se transformer en *r* : fait plus fréquent devant *g* que devant *v*, et plus spécial au provençal. D'où quatre groupes phonétiques : *anv-* > *āv-*, qui s'étend sur tout l'est, du franco-provençal à la Champagne, en se dénasalisant vers l'ouest [1] ; *ang-*, spécial à une petite région à l'ouest de la précédente (Orléanais, Berry : 103, 202, 204, 303, 306, 307, 400 de l'*At. ling.*) ; *arg-*, qui occupe tout le sud-est (cf. suff. anĭcu > *-argue*, monachu > *morgue*, etc.) ; et enfin *arv-*, où le *v* s'est généralement résorbé devant le groupe *uolh* > *ïvœ(lh)*, phénomène normal dans la région (n.-o. du Puy-de-Dôme : *Atl. ling.* : 703 *aryu*, 805 *arœ* ; Les Martres de Veyre, *rù*).

Avons-nous eu un autre domaine *arv-* ? Pour répondre à cette question, il faudrait faire une étude dialectologique approfondie (et qui ne serait pas à sa place ici) du nord-ouest de la France. Quel que soit le prototype originaire de son radical (*anv-* ou *arv-*), tout le monde est d'accord pour reconnaître que la forme *orvet* (plus anciennement *orvei*, J. le Petit, 1391, cf. Godefroy, *Supplément*) a subi dès le moyen âge l'influence de *orb*, aveugle : c'est l'opinion du *Dictionnaire général* et du *Romanisches etymologisches Wœrterbuch*. Faut-il, pour l'appuyer encore, rapprocher les formes de l'Italie du Nord (*orbola*, *orbiga*, *orbe-*

---

1. La dénasalisation est ancienne en Champagne : cf. *avoye* dans Cl. Cottereau, *Columelle*, 1552.

*sino*...) citées par Rolland ? L'*Atlas linguistique* nous donne *orbèt* dans l'Orne.

Dans le sud-est, à l'exception des patois archaïsants et conservateurs de la montagne (cf. 815 *arçei*, etc.), le radical *arç-* est devenu *orç-* en vertu d'une étymologie populaire transparente[1].

Revenons maintenant au prototype du latin vulgaire, que l'analogie des parlers actuels nous a amené à reconstituer. Il n'a rien d'hypothétique. N'a-t-on pas reconnu déjà l'anabulio de Polemius Silvius, classé précisément parmi les serpents [2] ? l'*u* peut fort bien représenter la diphtongue *uo* qui existait déjà au v^e siècle. Reste le second *a*, qui nous atteste — fait à remarquer — la même variante que pour *anedolh*, *anadolh*. Rappelons enfin que le *Laterculus* de Polemius Silvius est dédié à un évêque de Lyon : or toute la région lyonnaise rentre dans le groupe *anevoly-.

D'où viennent ces deux formes bizarres, et qui semblent bien apparentées, *anetoly, *anevoly, avec la variante *e-a* ? Est-ce un type prélatin que nous ignorons ? Mais alors on ne voit pas la raison de la répartition des deux types, et surtout on s'étonne que le latin n'ait introduit aucun mot, même dans des régions aussi anciennement et profondément romanisées que le bas Rhône et la Narbonnaise. Ne serions-nous pas en présence, au contraire, d'une création du latin vulgaire ?

Dans toutes les langues européennes, lorsqu'on a voulu donner un nom à l'orvet (cf. Rolland, *loc. cit.*), on l'a appelé l'*aveugle*, suivant une croyance populaire universellement répandue et due à l'extrême petitesse des yeux chez ce reptile. Le latin lui-même le dénomme caecilia. Je ne veux pas chercher ici pourquoi ce mot ne s'est pas implanté en Gaule [3] ; je crois pouvoir simplement montrer qu'on lui a substitué un

---

1. Restent encore à expliquer les formes avec deux *n* (*anènœ*, etc., *Atl. ling.*, 807, 705) sur la frontière des deux grandes aires, et les formes *nerbil* isolées dans l'Aude (785, 793).

2. *Romania*, XXXV, 167.

3. L'homonymie du nom propre Caecilia, et surtout de la sainte, a dû lui être fatale.

succédané plus évocateur, et que le groupe final de *anev-oly-, *anet-oly représente tout simplement oc(u)lu [1], probablement au pluriel. Le mot constituerait une formation de tout point analogue à ab-oculis, mais appartenant à une couche plus ancienne, dans laquelle la seconde partie du terme s'est comportée phonétiquement comme le substantif isolé [2]. Dans tout le midi, la finale du nom désignant l'orvet est parallèle [3] à « œil », et dans le nord la chute précoce, en mainte région, de l'élément *l* dans un mot qui n'avait pas de tradition littéraire et dont la finale était exposée à toutes les analogies, n'est pas plus surprenante que celle d'*avril* (avril) > *avri* ou de tant d'autres du même genre.

Mais que signifie le premier élément ? Il faut procéder par analogie. Si nous sommes en présence d'une formation semblable à *ab-oculis, le point de départ doit être le même. On sait que cette dernière expression a été créée par le langage médical sur le modèle du grec ἀπ' ὀμμάτων [4] : ce langage était fortement imprégné de grec, et nous voyons de tout temps la terminologie technique des maladies ou des infirmités pénétrer dans la langue courante.

Or le grec, pour désigner l'être privé de ses yeux, avait une autre expression, plus fréquente même que la précédente : ἀνόφθαλμος ou ἀνόμματος, dans laquelle ἀν représente α privatif, et non ἄνευ ou ἀνά. Mais il y avait là matière à amphibologie, surtout pour des médecins romains, et on conçoit fort bien qu'on ait refait la locution — d'ailleurs parfaitement correcte — ἄνευ ὀφθαλμῶν (ou ὀμμάτων) et même, pour éviter l'hiatus [5], ἄνευθ' ὀφθαλμῶν. Si l'on ajoute que la confusion avec ἀνά devait

---

1. Objectera-t-on que le groupe *cl* ne serait pas encore représenté par *li* (= *l* mouillé) à l'époque de Polemius Silvius (449) ? Qu'en savons-nous ? La *Lex Salica*, un peu plus tard, a bien botilia = butticula.

2. En réservant les évolutions dues au contact du *v* avec la diphtongue *uo*, *ue* (*vuo*, *vue* > *guo*, *gue*).

3. Je dis parallèle et non identique, le singulier et le pluriel de « œil » ayant pu donner lieu à des évolutions différentes généralisées dans un sens ou dans l'autre.

4. Cf. Meyer-Lübke, *Roman. etym. Woerterbuch*, n° 33.

5. Bien qu'il fût correct, Platon écrit, par exemple, ἄνευ ἐμοῦ.

être fatale, surtout chez des demi-savants, nous avons là toutes les variantes nécessaires et suffisantes pour justifier les formations et les flottements du latin vulgaire ; la diphtongue ευ devient naturellement *ev* devant voyelle, et, comme elle n'existait pas dans la langue populaire, elle a été remplacée par *e* devant consonne ; l'*a* serait dû, dès l'origine, à l'analogie de ἀνὰ (sans qu'il soit nécessaire de faire appel à κατὰ, qui avait pénétré en latin) ; le θ s'est réduit régulièrement à *t*. Voici donc nos quatre variantes *anetoc(u)lis, *anatoc(u)lis ; *anev-oculis, *anavoculis.

La géographie linguistique nous indique que les deux premières ont prévalu dans la Narbonnaise, d'où elles se sont implantées dans le bassin de la Garonne et le Massif Central ; les deux dernières, au contraire, dans la région rhodanienne d'où elles ont gagné, d'une part les Alpes jusqu'en Suisse et en Piémont, de l'autre le nord de la France, en s'étalant vers l'ouest au nord du Massif Central [1]. Je donnerai plus loin d'autres exemples de créations particulières à la région rhodanienne en latin vulgaire, et d'une extension géographique analogue de ces formes [2].

Il n'est pas jusqu'à la conservation sporadique de la contre-finale que nous ne puissions expliquer avec cette hypothèse : il est fort admissible que la parenté avec « œil » ait été sentie assez longtemps dans diverses régions pour faire obstacle à la syncope dans un mot perçu comme composé.

Il résulte enfin de l'analyse des faits que la répartition générale des types s'est fixée dès le début du moyen âge [3]. Les formes ont évolué spontanément sur les divers points du territoire (sauf l'extension récente du français classique *orvet*)

---

1. Le type *anev-*, qui se trouve dans la Limagne, est arrivé par Thiers et a débordé sur l'Allier, comme tous les mots venus de Lyon à une époque quelconque (cf. l'aire *cavala* dans la carte « jument » de l'*Atlas linguistique*).

2. Cf. ci-dessous l'article lacrimusa et le renvoi relatif à fēta.

3. Faut-il en excepter la région limousine ? L'îlot 606-607 (*anavuolh* > *avaŋẅó*) paraît représenter une aire plus vaste (soudée peut-être à celle du nord), et débordée très anciennement par le courant *anadolh* venu du Midi. Il semble prouver que, pour ce mot, Limoges a constitué un petit foyer local en dehors des deux grands centres d'expansion, cités plus haut.

« Orvet » n'est pas un mot qui voyage : désignant un animal qui n'est ni utile, ni nuisible, ni dangereux, et qui ne pullule pas, il revient assez rarement dans la conversation. C'est pour la même raison qu'il est rare dans les anciens textes.

### *GODE, GODON*

Godefroy a un article GODE 1 ainsi conçu :

1. GODE, s. f., brebis qui ne peut plus porter et qui n'est bonne qu'à engraisser pour tuer.

Aagé comme une vielle *gode*
COQUILL., *Enqueste*, II, 123, Bibl. elz.

J'ai trois vaches, une chevre et une noire *gode*, lesquelles en tout temps me font des caillotins.

MERLIN COCCAIE, t. I, p. 170, éd. 1606[1].

Le mot, souvent pourvu d'un suffixe, se retrouve dans les patois actuels avec une variété de sens qui ne laisse pas de surprendre. — *godo* = brebis, existe dans le pays de Combraille (*Atl. ling.*, 800, 801 ; j'y joins Buxières-sous-Montaigut) ; Mistral donne *godo*, *jodo* (Dauphiné) = « vieille brebis qui n'est plus bonne qu'à engraisser ». Dans le nord-est, le mot désigne le taureau : *godẽ* (28, 121, 122, 130, 133 de l'*Atlas*, Haute-Marne et Marne), signifie « taureau » ou « jeune taureau » ; Rolland[2] signale la même forme (= taureau) à Frizon (arrondissement d'Épinal) ; le simple *god*(*o*) s'applique à la vache en Suisse romande[3]. La carte JARS nous réserve d'autres surprises : le mâle de l'oie, d'après l'*Atlas*, s'appelle *ǵoda* en Saône-et-Loire (909), et j'ai relevé moi-même *ǵȍd* « jars », avec *ǵȍdẽ* « ver » à Montier-en-Der (Haute-Marne). Enfin il semble bien que les *ǵadĩ*, *ǵadẽ* « porc », de la

1. Le contexte ne prouve pas que *gode* désigne à lui seul le mot « *vieille* brebis » (sens que Godefroy a dû prendre dans les patois actuels).

2. *Faune populaire*, t. V, p. 3.

3. Communication de M. Winkler.

vallée d'Aoste (*Atlas* 975, 986) appartiennent à la même racine : toujours est-il que *godî* = porc est attesté en wallon d'après Grandgagnage (cité par Rolland, *Faune pop.*, V, 216), *guda*, truie, dans la Suisse romande (*Atlas*, 939, 968, 969) et *gode*, porc, dans la Suisse allemande occidentale (*Idiotikon*, II, 123).

Aucune relation de sens ne peut exister entre la vieille brebis, le jeune taureau, le jars et le verrat. Une seule hypothèse est admissible : le mot a dû être à l'origine un surnom, qui a pu s'appliquer ainsi à diverses catégories d'animaux avec une valeur parfois péjorative [1].

Le sens péjoratif est confirmé par ailleurs : à Vinzelles, c^ne^ Bansat (Puy-de-Dôme), *gódů* signifie « mauvaise viande » (surtout dure, c'est-à-dire viande d'une vieille bête). Il peut même être complètement indépendant d'un nom d'animal, et cela très anciennement, puisque Godefroy donne *gode* = efféminé [2] (du XVI^e^ siècle), qu'il a eu tort de séparer, dans un article 3, de *gode* 1 ; Mistral connaît également le sens propre « vieille brebis » et le sens dérivé « fainéant, vaurien ».

Que représente ce mot ? Je crois d'abord qu'il faut éliminer la forme *jodo* du Dauphiné, qui n'est pas phonétique : les exemples de Champagne, de Bourgogne, de Combraille comme ceux de Godefroy nous prouvent surabondamment que le mot a eu un *g* dans toute la France ; le *j* dauphinois est un exemple de fausse équivalence qui s'observe dans certains emprunts : le terme sera venu de Provence, où le *g* correspond dans un grand nombre de mots à *j* (*dz*) dauphinois.

La date des exemples de Godefroy va nous éclairer sur l'étymologie. Ce n'est sans doute pas un hasard si le terme apparaît pour la première fois dans la seconde moitié du XV^e^ siècle (Guillaume Coquillart). Nous croyons que *gode* est une dédiminutivisation (suivant l'excellente expression de M. Gilliéron) de *godon*, sobriquet fréquemment donné aux Anglais au cours du

---

1. Ainsi *Robin*, qui s'est accolé au nom du mouton dès le moyen âge, désigne le taureau dans certaines régions (*Atlas*, 117, 128, 230, 239, 313, etc.).

2. Les textes cités montrent qu'il s'agit d'un substantif masculin (un lasche *gode* [*gode*], etc.) et non d'un adjectif comme le dit Godefroy.

XV^e siècle, d'après leur juron favori *goddam*[1]. Nous nous contentons de renvoyer à l'article GODON de Godefroy, en faisant observer que dans deux exemples le mot est accolé, avec valeur péjorative, à des noms d'animaux (appartenant précisément à des espèces citées plus haut) : « godons gros veaux » et « godons pourceaux ». Remarquons que le terme ne paraît pas avoir vécu dans les patois de l'ouest, région où la domination anglaise, traditionnelle depuis les Plantagenêts et les ducs de Normandie, ne donna pas lieu aux mêmes exactions et à la même antipathie.

Nous rattacherions volontiers à la même racine le français *godiche* (XVIII^e s.), car il nous paraît difficile de voir dans son prototype *godon* une forme hypocoristique de *Claude*, comme le propose le *Dictionnaire général ; godant*, tromperie (XVII^e s.) ; peut-être aussi *godinette*, fille d'humeur galante (qui apparaît chez Coquillart en même temps que *gode*). C'est sans doute à cette famille qu'est due l'altération de *gogailler* en *godailler*, qui est attestée au XVIII^e siècle (Dict. de Trévoux), mais qui doit être plus ancienne.

L'ancien argot français des malfaiteurs a-t-il des traces de ce mot ? Le lexique des Coquillards bourguignons nous donne *godiz* « riche », que M. Sainéan[2] tire de *godizo* (même sens), terme appartenant à la germania (argot espagnol des malfaiteurs). Mais *godizo* — sauf erreur — n'apparaît qu'en 1609 dans le recueil de Juan Hidalgo, soit un siècle et demi plus tard : s'il y a eu un emprunt, il s'est opéré en sens inverse[3]. Dans l'*Argot ancien*[4], M. Sainéan cite concurremment une variante coquillarde *godin*, que je n'ai pu malheureusement identifier : car, si elle était établie, elle fortifierait d'autant plus l'hypothèse, que nous avons rencontré *godin* « taureau » dans une région voisine de la Bourgogne.

---

1. Cf. L. Schoene, *Le Jargon de Villon*, p. 17 et n. 3, pour cette expression et pour d'autres mots anglais qui apparaissent à la même époque.

2. *L'Argot ancien*, p. 145 : *Les Sources de l'Argot ancien*, II, 362.

3. Il est fort possible également que *godizo* ait été tiré, sur place, de *godo* (Goth). La question demanderait à être étudiée de près.

4. P. 145. La variante *godin* ne figure pas dans le texte du *Procès de Coquilliards* donné dans *les Sources de l'Argot ancien*, ni dans le Glossaire du même ouvrage.

*LACRIMUSA*

Pour expliquer les formes que revêt dans le sud-est de la France le nom du lézard gris [1], M. Philipon, le premier, restituait « un type barbare lacrimusia », dans lequel il voyait « le latin lacryma + usia » [2]. M. A. Thomas a retrouvé lacrimusa dans le précieux *Laterculus* de Polemius Silvius, et il a conclu justement : 1° que ce mot, dès le v^e siècle, désignait le lézard gris dans le sud-est de la Gaule, et qu'une forme allongée en ia avait été en usage par la suite dans la région lyonnaise ; 2° que le terme primitif ne devait rien avoir de commun avec l'idée de « larme », mais que l'étymologie populaire avait vu de bonne heure dans ce thème celui de lacryma [3]. De son côté, M. Meyer-Lübke enregistre sans commentaires lacrimusa dans son *Romanisches etymologisches Wœrterbuch*.

Ne peut-on aller plus loin ? Je crois, pour ma part, que nous sommes en présence d'une création du latin vulgaire. L'étymologie devient transparente si on coupe le mot comme il suit : l-acrĭ-mūs-a. Le latin vulgaire, dans la région qui nous intéresse, a surnommé le lézard gris « le museau pointu », formation parallèle à celle du houx (acrifolium) et à bien d'autres. Est-il rien de plus naturel ? La finale féminine *a* n'est point pour nous surprendre : le terme, comme on le verra bientôt, se substituait précisément à un féminin. L'agglutination de *l* initiale peut sembler plus difficile à admettre en latin vulgaire : mais outre que l'usage de l'article était fortement enraciné dans le peuple à l'époque impériale, il faut voir là précisément le résultat de l'étymologie populaire (lacrima) dénoncée par M. Thomas. On peut objecter que mūsu, museau, n'est pas latin et n'est pas attesté avant le VIII^e siècle. Mais rien ne prouve que ce mot ne fût pas plus anciennement acclimaté dans la *Romania*. L'extension très vaste du terme (Gaule du

---

1. Et non du « lézard vert », comme le dit par erreur M. Meyer-Lübke (*Rom. etym. Wœrterbuch*, 4826).

2. *Romania*, XX, 310-315.

3. *Romania*, XXXV, 181.

nord et du sud, Espagne, Italie du nord) tend à le faire croire et peut encore suggérer l'hypothèse d'un type prélatin.

La répartition géographique de ce mot appelle quelques considérations. M. Thomas (*loc. cit.*) a montré l'extension actuelle de l'aire : elle déborde sur les Alpes et au delà, s'arrête à l'ouest aux Cévennes, au sud-ouest au voisinage du Gard, et au nord ne dépasse pas les limites du département de l'Ain. Je crois que dans cette dernière direction elle a dû aller autrefois beaucoup plus loin, et que le mot *ernozad* (*Atl. ling.* 27, Haute-Marne) est un résidu déformé de *larmuse*, **larmose* + suffixe.

Au contraire, à l'ouest, les frontières doivent être anciennes. Lacrimusa est un exemple frappant des créations originales qui se sont formées autour de Lyon, second foyer de romanisation de la Gaule après Narbonne [1], et qui se sont superposées, par la formation d'aires nouvelles (rayonnant vers le Nord par le couloir de la Saône), aux termes propagés primitivement par la Narbonnaise, ces derniers étant souvent communs (c'est ici le cas) [2] avec ceux du bassin du Pò.

Une fois conquis au français, Lyon a créé un français régional *larmuse* , qui s'est étendu à l'ouest plus loin que l'aire indigène lacrimusa : ainsi le Pùy-de-Dôme, qui a emprunté jadis, par Clermont et la voie de Thiers, beaucoup de désignations françaises à Lyon, appelle toujours en français le lézard gris *larmuse*, alors qu'aucun des termes patois de la région ne se rattache à cette racine.

### PROV. MOD. *LENGROLO*, IT. DU NORD *LIGURA*, *LINGURA*

Le Midi de la France (à l'exception de la région orientale) et le nord de l'Italie offrent pour le nom du lézard — ici lézard

---

1. Cf. ci-dessus pour l'orvet, p. 243. La colonie de Narbonne fut fondée en 118 avant J.-C., et Lyon, qui devint aussitôt capitale des Gaules, fut, avec Augst, la seule colonie romaine créée par Auguste. M. Camille Jullian a fait ressortir l'importance de ces deux créations (*Histoire de la Gaule*, II, 128-130, et IV, 42-47). Dès la fin du Ier siècle après J.-C., Lyon rivalise d'importance avec Narbonne, pour acquérir bientôt la prépondérance. La région de Marseille, restée longtemps grecque, n'a guère agi dans la romanisation de la Gaule.

2. Voir l'article suivant.

vert, là lézard gris, — une série de formes apparentées que M. Meyer-Lübke, dans son *Rom. etym. Wœrterbuch*, enregistre sous l'article lacerta (4821, n° 3 et 4), et dont M. Bertoni a donné récemment de nouvelles variantes pour la région padane [1]. Je veux parler des types provençaux *lengrolo, ingrolo, rengloro*, etc., et les types italiens *languro, ligura, ingrolo*, etc.

Il me semble impossible de rattacher ces formes à lacerta ou lacertus, et le doute qu'exprime M. Meyer-Lübke, spécialement par rapport à la série qu'il a classée sous le n° 3 [2], me paraît amplement justifié. Non seulement il est dangereux de postuler, sans aucun fil conducteur, des équations aussi hasardeuses que lacerta > *renglora, rigola* ou *ligura*, qui touchent presque au domaine de la fantaisie ; mais surtout le parallélisme remarquable des formes occitaniennes et padanes, que je mettrai en relief plus loin, ne peut être l'effet du hasard. Il faut trouver une racine commune et des causes identiques de déformation qui, ici comme là, devaient nécessairement agir.

Je crois qu'il faut revenir à l'hypothèse de Caix [3] et recourir à langurus ou langura, mais en admettant, sur la majeure partie du territoire, par étymologie populaire, une influence de lingua, spécialement dans les deux variantes de son dérivé lingula, ligula : action d'autant plus vraisemblable que le sens y prêtait comme la forme, et que le point de contact phonétique était fourni par un autre dérivé, lingurire. Dans les patois actuels, là où le radical n'a pas conservé son *a* primitif, le vocalisme du mot sur ce point suit exactement celui de lingua : nous avons, dans le bassin du Pô, *ingrolo, ligura, rigola*... dans la région de *linga* ; dans le sud de la France, *lengrolo, rengloro*... en face de *lengo*, et, plus au nord et à l'est (Auvergne, etc.), *lingrolo*... *lyẽgrọlo*... parallèlement à *lingo, lyẽgo*.

Tâchons maintenant d'expliquer l'ensemble des formes italiennes et occitaniennes. Les premières — ceci confirme notre hypothèse — offrent une plus grande variété originaire. Ici

---

1. *Romania*, XLII, p. 161 et suivantes.

2. *Loc. cit.* Le classement demanderait à être refait : la plupart des formes italiennes du § 3 (*languro, liguro, ingrolo*) devant être réunies aux formes provençales parallèles du § 4 (*lingrolo*, etc.).

3. *Studj di etimologia italiana e romanza*, 380.

langura ou langurus s'est généralement appliqué au lézard vert [1]. Le vénétien [2] *languro* représente exactement langurus ; le type *linguro*, langurus + lingula, et le type plus fréquent *liguro* (région de Vicence, Bologne, Ferrare...) langurus + ligula. La présence de deux liquides appelle fatalement la métathèse (*rigola* en Emilie [Bertoni], etc.); l'addition ancienne du suffixe -ola (souvent pour désigner le lézard gris, plus petit que le lézard vert), produit la syncope (*lingrolo*, etc.). Inutile de mentionner l'aphérèse de *l* initial.

Dans la France du Midi [3], d'après les formes actuelles et leur répartition géographique, il paraît certain que le mot a été introduit par la Narbonnaise sous la forme *langurola et avec le sens de « lézard gris » [4], l'acception de « lézard vert » ayant peut-être été prise à l'origine par langa, ou plus probablement déjà par lacertus. L'*a* primitif ne s'est conservé que sur quelques points au sud-est, près de la Méditerranée et de l'aire lacrimusa [5] : *āngrọlo* (777-778) avec aphérèse de *l*, *āngḷọra* (768) avec métathèse. Il y a eu peut-être au début quelques variantes concurrentes importées en Gaule : les patois 862-3 (*làngọlo*, *rangọlo* avec dissimilation) semblent représenter une variante originaire *langóla, qui aurait été réduite à la portion congrue par l'expansion ultérieure de *langurola [6] : mais il n'est pas impossible qu'une des trois liquides du groupe **langrola* ait été éliminée par dissimilation, avant ou après métathèse.

La présence de trois liquides, dont la médiane combinée, devait amener fatalement des dissimilations et métathèses encore plus nombreuses qu'en Italie. Citons notamment les types *ren-*

---

1. En rivalité avec ramarra (cf. le travail précité de M. Bertoni).

2. Les mots italiens cités appartiennent aux listes de MM. Meyer-Lübke et Bertoni.

3. Cf. l'*Atlas linguistique*.

4. Pour le diminutif, cf. encore l'italien *lucertola* = lézard gris, et l'espagnol *lagartijo*, même sens.

5. Les *ā* de la Charente (où lingua > *lāg*) remontent à *en*.

6. Cf. aussi les formes *rigolo*, *regolo* citées par Rolland (Bouches-du-Rhône) et que n'a pas l'*Atlas* : elles auraient la même explication que le *rigola* bolonais.

*gloro* (842, 852, 709, 811...), *rẽngolo* (759, 840...) (et *ryẽgolo* < **ringola* à Saint-Maurice, Puy-de-Dôme). Sporadiquement s'observe l'aphérèse de *l* (*ingrolo*, Mistral), combinée souvent avec la substitution de suffixe : *ãgrot* (525, 535), et *lãgrot* (527, 528, 533, 539) ; *ãgrwaz*, *-ez* (511, 513, 515 et toute la Charente) et *lẽgrozè* (822). Voici enfin l'étymologie populaire : type *mingrola* dans la région de Bansat (Puy-de-Dôme), etc. Dans le sud de l'Auvergne et la Corrèze s'observe, avec une aphérèse qui peut atteindre *en* après *l*, une réduplication de suffixe : certaines formes complexes et difficiles posent des problèmes assez délicats [1].

Enfin des croisements entre lacerta, lacertus et les dérivés de langura étaient inévitables : les formes bergamasques et trentines *ligurt*, *ligurd*... descendent visiblement de *liguro* influencé par lacertus ; en revanche le type *lâyèr*, qui s'applique en général — fait remarquable — au lézard gris comme au lézard vert dans le sud-est du Puy-de-Dôme, suppose une variante ancienne *lagertus dont le *g* semble dû au dérivé de langa. Le piémontais *layöl* m'apparaît comme un des exemples les plus caractéristiques de ces croisements.

## MOTS PROVENÇAUX D'ORIGINE GERMANIQUE

Le nord du domaine provençal, et spécialement la Basse-Auvergne avec ses confins, offre certains mots d'origine germanique qu'on ne retrouve plus au sud. Un certain nombre d'entre eux sont même spéciaux à cette région et sont inconnus aussi bien au français qu'aux parlers du Midi. La présence de ces derniers en particulier est due, sans aucun doute, à l'importante colonie de Wisigoths (renforcée plus tard par une colonisation franque), sur laquelle malheureusement nous n'avons pas de documents, en dehors d'un passage assez vague de Sidoine Apollinaire. Mais la géographie linguistique nous permet, pour plusieurs de ces termes, d'affirmer que leur foyer d'expansion fut la Basse Limagne.

---

1. Pour plus de détails sur les formes auvergnates, cf. mon étude « lézard gris », dans la *Revue de philologie française*, 1915.

Je vais en passer quelques-uns en revue. J'y joins des mots bien connus, mais dont il peut être intéressant de préciser la répartition on de compléter l'histoire sémantique en apportant des sens nouveaux.

AMAITJA.

Je renvoie à l'étude que j'ai publiée naguère ici même[1]. Je supposais un type *AMAIZA (radical gothique présumé : AMAIT-); dans une note jointe, Gaston Paris exprima des doutes sur la possibilité d'admettte l'introduction, en Auvergne, d'une forme germanique ayant éprouvé la *Lautverschiebung*. La difficulté était réelle. La variante AMAITJ- proposée par M. Meyer-Lübke[2] — du moment qu'elle est licite en germanique — satisfait à la fois les exigences de la chronologie et de la phonétique romane.

L'article précité avait paru avant la publication des cartes « fourmi » et « fourmilière » de l'*Atlas linguistique*. Je puis donc le compléter aujourd'hui à l'aide de ces nouveaux documents, ainsi que des matériaux supplémentaires que j'ai recueillis dans l'intervalle.

D'abord pour la répartition. Le mot s'étend plus loin au nord et à l'est que je ne l'avais indiqué. Il recouvre tout le Bourbonnais et le Lyonnais, et déborde sur la Saône-et-Loire. Dans le Puy-de-Dôme le mot s'arrête à l'ouest au versant oriental de la chaîne des puys et du Mont-Dore (aire *formic*) et au sud-est à la région montagneuse des cantons d'Arlanc et de Viverols; par contre, il remonte dans la Haute-Loire et le Cantal par les vallées de l'Allier, de l'Alagnon et de la Rue. Le foyer d'expansion a été certainement la basse Limagne, tout au moins pour l'Auvergne.

Quant à la forme, je persiste à croire, comme je l'ai dit dans l'article précité, que le mot germanique a dû pénétrer en roman tout armé de son suffixe. Les formes *maz*, de l'Allier, que j'ignorais alors, se rattachent au suffixe germanique que j'avais indiqué, d'après l'autorité de L. Duvau[3] : *AMAITJ-ĬTĬ,

1. *Romania*, XXX, 115-119.

2. *Romanisches etymologisches Wœrterbuch*, 394.

3. Je rappelle qu'il s'agit du suffixe *-idi*, *-iti*, dont la première voyelle est brève ou longue, et qui sert à former soit des diminutifs (*jungidi*, petit d'un

explique d'une part le bourbonnais *maz* (= *ama(i)zede* > *amazee*, par chute normale, comme en français, de *d* issu de *t* intervocalique), et d'autre part les deux types auvergnats (séparés approximativement par l'Allier : *AMAIZĔTĔ > **mazede* > *mazéde* à l'ouest (Cantal inclus), **mazede* > *mazde* > **mayde* > *mwide* à l'est[1]). Je crois aujourd'hui que la forme *mwito* de Grandrif est une altération récente due au mot voisin *beleto* = fourmi. L'*e* final a souvent été changé en *a* ; beaucoup de formes, surtout dans la seconde série, ont un *i* terminal : il est peu probable que ce soit le représentant de l'*i* final germanique.

BERTWALD.

M. Meyer-Lübke a un article BERTWALD (1053) où, à côté du français *bertaud*, *roi bertaud*, il englobe le « provençal moderne » *bertau*, hanneton[2]. Le mot existe dans l'ancienne langue : le *Petit dictionnaire provençal* de M. Emile Levy nous donne « *bertau*, *s. m.*, pauvre hère ; hanneton ; adj. pitoyable, misérable », et Raynouard avait déjà traduit *bertal* par « hanneton » dans un passage de Marcabru. M. A. Thomas avait critiqué naguère la traduction et la lecture[3] : il proposait de lire *bercau*, et d'identifier ce mot au *bergau*, *bergaudo*, qui signifie

---

animal), soit des collectifs (*ouwidi*, troupeau de moutons) ; *maz* pourrait aussi représenter phonétiquement AMAITJA, mais sa position géographique entre les *mazde* de la Creuse et les **mazde*, *mazede* du Puy-de-Dôme, nous force à admettre l'autre explication : le latin vulgaire n'ayant pas de suffixe *ĭte*, *ĕte*, le suffixe germanique n'a pu s'agréger indépendamment dans deux régions.

1. La forme originaire *mazde*, avec des variantes de finale, a été relevée par l'*Atlas linguistique* au point 812 au sud-est des formes auvergnates *mazedo*, ainsi qu'au nord-ouest de l'aire ; dans la Creuse (601-602). M. Meyer-Lübke postule à tort un prototype *m(u)az(e)de* pour l'Auvergne : les formes *wi* proviennent de *az* > *ay* > *oi* ; le berrichon a le suffixe *el* et non *et* : Bounin (cité par Godefroy) a *maseau* ; l'*Atlas* a relevé *mazyé* au point 800.

2. Avec renvoi à la *Zeitschrift für romanische Philologie*, XVIII, 136 et 189.

3. *Notes de lexicographie provençale*, v° *bergau* (dans les *Annales du Midi*, 1893).

« frelon » dans le Limousin et la Creuse. Depuis lors, l'identification de *bertau*, hanneton, a été confirmée par l'existence du mot dans les patois modernes (j'ai relevé, pour ma part, *bårtœu*, représentant phonétique de *bertau*, à Authezat, Puy-de-Dôme)[1]. Mais le rapprochement de M. Thomas n'était pas moins intéréssant. Si l'on admet l'étymologie que cautionne M. Meyer-Lübke[2], je verrais volontiers dans *bergau* une autre forme de BERTWALD, dans laquelle le *t* aurait disparu devant le *w*; celui-ci, par la suite, aurait normalement engendré un *g*. Cette variante, acceptable au point de vue phonétique, ne soulève aucune difficulté de sens, puisqu'il s'agit d'une désignation par surnom, qui a pu être appliquée à différents insectes. Mais il y a mieux : *bergau* — qui se trouve au nord-ouest de l'aire *bertau*, sans qu'il y ait jamais juxtaposition — signifie lui-même « hanneton » par endroits : dans ce sens l'*Atlas* a recueilli, *bœrg*, *j*. (508-514) *bœrgó* (416), et moi-même *burgó* à Châteaugay[3] (près de Riom) sur la limite de l'aire *bertau*.

BRŎD-

Ce mot est représenté normalement en ancien provençal par *brò* (var. *bròu*), qui paraît avoir disparu des patois actuels. Dans la Limagne, au nord-est de Clermont (Gerzat, Malintrat), on a un mot *bri* « bouillon (soupe) », qui semble bien appartenir à la même famille. Mais il est à peu près impossible de le rattacher au type brŏd-, même en supposant une diphtongaison qui serait tout à fait anormale. Il semble plus naturel de songer à un substantif verbal du verbe brōjan, analogue au normand *bru* = écume, cité par M. Meyer-Lübke (n° 1325). Encore le vocalisme n'est-il pas satisfaisant : ne pourrait-on admettre une variante germanique avec *ŏ* ou *ŭ* ? Dans tous les cas, il est intéressant de savoir que ce verbe a préexisté,

1. Mistral le donne, sans le localiser, comme vieux mot. L'*Atlas* ne l'a pas relevé, mais il enregistre (cartes « bourdon » et « frelon », *Suppl.*) *bergau* sur une zone allant de l'Allier à la Dordogne et aux Deux-Sèvres.

2. La seule objection est celle du *t* final.

3. Pour l'*u*, Mistral donne *burgau* (et *brigau*), frelon, en Limousin.

avec le sens « bouillir », dans le nord du domaine provençal.

*PAKKA

Voici une nouvelle racine, qui n'a pas été enregistrée par M. Meyer-Lübke. Il s'agit cette fois du nom de la joue. Pour divers motifs, dans le détail desquels nous n'avons pas à entrer ici, gauta a cédé la place à des succédanés sur plusieurs points de la France méridionale, et spécialement dans le Massif Central. L'un de ces mots est actuellement *pàtɛò*, *pàtsǎ*, dont l'*Atlas linguistique* nous donne l'aire approximative : extrême est de la Creuse et de la Corrèze (702, 706), centre, ouest et sud du Puy-de-Dôme (703, 705, 805, 807), nord du Cantal (708-709). J'ai étudié le mot dans le Puy-de-Dôme : il vient encore de la Limagne, et il s'est élevé sur les débris non pas de gauta, mais d'un premier substitut *garra*, dont il subsiste des îlots au sens « joue » [1]. C'est visiblement l'allemand *Backe*, « joue, mâchoires, fesses », dont l'ancêtre était l'ancien haut-allemand *pacho*. Le mot actuel est féminin en allemand (avec la variante masculine *Backen*). L'ancien haut-allemand nous permet de conjecturer un gothique *pakka, qui répond à tous nos désirs.

Il peut paraître surprenant que ce mot n'ait pas été rencontré dans les anciens textes occitaniens. Il y a, je crois, deux raisons. D'abord l'aire de ce terme devait être moins vaste qu'aujourd'hui ; j'ai remarqué que c'est un mot visiblement en progrès, et qui refoule ses concurrents. Mais surtout il devait être trivial ; peut-être même a-t-il désigné la fesse avant la joue, ce qui expliquerait comment il a surgi sur le territoire antérieurement occupé par *garra*, joue. Aujourd'hui encore, *pàtsǎ* signifie « fesse » à Saint-Etienne-sur-Usson (où *gàrǎ* = joue) et à Ambert (où *dzautò* = joue) [2].

---

1. *Garra* est sans doute une forme méridionale de l'ancien *garra* = jarret. A Saint-Yrieix-La-Montagne, *djarra* signifie fesses (communication de M. A. Thomas).

2. Cf. aussi la note précédente

RAUS

Dans la carte « dos », l'*Atlas linguistique* a une forme *rò* (Puy-de-Dôme, 807) qui peut sembler énigmatique. C'est l'ancien provençal *raus*, qui a passé au sens « dos » dans une petite région aux environs de Saint-Germain-Lembron (Chalus, Madriat, Moriat, et, sur la rive droite de l'Allier, Nonette, Vinzelles et environs, Saint-Jean-en-Val). Le sens primitif « roseau » est conservé sporadiquement plus au nord (Les Martres-de-Veyre). L'acception intermédiaire a été évidemment « colonne vertébrale » : la métaphore (idée de flexibilité) est intéressante.

SPRINGAN

Je ne sache pas que la présence de springan (vx. fr. *espringuier*) ait été relevée en ancien provençal[1]. Le mot ne figure pas plus au nord qu'au midi dans la carte « sauter » de l'*Atlas*. Mais Mistral a un article très copieux, *espringa* « ruer, regimber, sauter » ; il signale le terme en Dauphiné, Languedoc, Limousin et Gascogne. On le retrouve aussi en Auvergne, notamment à Vinzelles et aux environs, sous la forme très phonétique *ipyẽçà* (*espringa* > **eip(r)ienga*) : il s'applique plus spécialement aux animaux, ou encore aux enfants qui font des cabrioles, *sùtà* gardant l'acception générale de « sauter ». (Cette spécialisation de sens, manifeste aussi dans les exemples de Mistral, explique pourquoi l'*Atlas* n'a pas enregistré ce vocable pour « sauter ».)

La continuité avec les anciennes formes françaises *espringuier*, *espringier*, est assurée. Au moyen âge, le mot semble avoir recouvert presque toute la France du nord, à l'exception de l'ouest[2].

---

1. Le *Petit Dictionnaire provençal* de M. Emil Levy donne « *espingar*, épier ? » Je soupçonne que ce doit être « sauter » ; l'*r* avait déjà disparu dans certains exemples de l'ancien français (cf. Godefroy), et il manque, phonétiquement ou non, dans certains patois du Midi. Mais j'ignore à quel texte est emprunté ce mot, qui ne figure ni dans Raynouard, ni dans le *Provenzalisches Supplement Wœrterbuch*.

2. Voir les exemples de Godefroy.

WAMMA

M. A. Thomas a signalé le premier[1] l'existence de cette racine en provençal, avec le sens de « goitre », d'après Du Cange (ex. de 1398, du Velay) et Mistral (types *vamo, vamoun* ; *gamo, gàmoun*). On peut étudier aujourd'hui l'aire de ce mot dans l'*Atlas linguistique*. Bien qu'elle ne soit plus homogène, il est facile de la reconstituer d'après ses nombreux débris. Elle s'étendait sur presque tout le Midi, du Lot-et-Garonne et du Gers au Var et aux Basses-Alpes, en remontant dans le Massif Central jusqu'au nord de la Haute-Loire (et au sud du Puy-de-Dôme : Vinzelles, *vâmu*). Cette fois, nous sommes en présence d'un type méridional dont l'importation, comme nous le montre la répartition géographique, est due visiblement aux Wisigoths colonisateurs de la Narbonnaise et de la région toulousaine.

A remarquer que le mot (pourvu, par la suite, de divers suffixes : *ó(n)*, *ót*, *at*...) s'est scindé très anciennement en deux groupes en raison du traitement du *w* initial. L'Auvergne, avec la plus grande partie du Rouergue et du Quercy a ramené le *w* à *v* (qui, plus tard, a pu passer à *b*) (*Atlas* 619, 718, 727, 812 ; Vinzelles et environs). Dans cette région, le mot existe aussi dans un nom d'oiseau (la fauvette, dont le jabot est assez apparent : *Atlas*, carte « fauvette », *vamũ*, m., 815 ; Vinzelles, *åvâmà*, m.).

Partout ailleurs le *w* a subi le traitement normal du w germanique > *gw* > *g*, et cela à partir du sud de la Haute-Loire (813 *gomĕ*, 728 *gomat*...). Dans le voisinage des Pyrénées, *gamu* s'est altéré en *galamu* (Lot-et-Garonne, Gers, Aude : 657-67-76-78, 786-7).

Albert Dauzat.

1. *Essais de philologie française*, p. 320.

# MÉLANGES

## L'AUTEUR DES BRANCHES II ET Va DU *RENARD* ET CHRÉTIEN DE TROYES

En lisant, l'autre jour, le beau livre de M. Lucien Foulet sur le roman de *Renart*, et plus particulièrement l'étude si pénétrante consacrée à « la branche II et ses modèles », je m'étonnais que l'érudit critique n'eût pas tiré un meilleur parti de l'œuvre du plus grand poète de notre moyen âge, Chrétien de Troyes.

L'auteur de la branche II, nous dit-on, « est un homme très au courant de la production littéraire de son époque... Il mentionne... *Troie* et *Tristan* ». C'est exact; mais il se garde de mentionner l'écrivain à qui il a les plus fortes obligations [1],

1. Mais ne le mentionne-t-il pas? Un scrupule m'est venu en lisant l'ingénieuse discussion de la page 141. M. Foulet essaie d'y interpréter ce vers énigmatique de la branche (8) : *Romanz de lui et de la beste* (éd. Martin : *et de sa geste*). En me reportant aux *Observations*, etc. de E. Martin (p. 34, n. 1), je constate qu'un manuscrit (O = 12583 f. fr.) porte *dulait e. d. l. b.*, ce qui semble ne signifier rien. J'ai voulu examiner moi-même le passage dans ce manuscrit, dont M. Martin nous dit qu'il est le curieux résultat d'un tripatouillage, mais reproduit parfois des leçons anciennes (*Recherches*, etc., p. 10); je suis enclin à croire à une lecture fautive *dulait* pour *d'iuain* dont il est à peine utile d'expliquer comment elle s'est produite; et alors tout devient clair; c'est d'*Ivain* et de *son lion* qu'il s'agit; notre anonyme a pensé au chevalier breton et à son lion fidèle. La célébrité de cette fable, renouvelée de celle d'Androclès, a inspiré plus d'un auteur. *Gilles de Chin*, ce roman écrit dans notre Hainaut sur des données traditionnelles, renferme un épisode du lion, tiré directement de Chrétien, et M. Foerster (*Einl.*, p. XXXIV et suiv.) a montré

et c'est celui qui nous a donné *Yvain*, le plus pur joyau du roman au XII^e siècle. *Yvain* était, si j'ose ainsi m'exprimer, sur sa table alors qu'il narrait l'aventure de Renard et de Chantecler, et non pas seulement *Yvain*, mais, semble-t-il, d'autres ouvrages de Chrétien.

Il est, par exemple, un tour familier à Chrétien, qui reparaît dans quatre au moins de ses ouvrages. Il consiste en une sorte d'imprécation exclamative où se marque son éloignement pour les « mauvaises langues ». Nul n'a plus durement taxé les méchants propos qui circulent dans le monde et n'épargnent personne :

Honie soit ma langue tote !
(*Er. En.* 3116.)
Honie soit tote ma gorge.
(*G. Engl.* 1437.)
Langue de vilain soit honie,
Honiz soit ses cuers et sa boche !
(*Ibid.* 1492-3.)
La vostre langue soit honie
Que tant i a d'escamonie !
. . . . . .
Langue, qui onques ne recroit
De mal dire, soit maleoite !
(*Yv.* 615-6 ; 620-1.)
Honie soit la gorge torte !
(*Perc.* 2363.)

L'auteur des branches II et Va de *Renart* s'est souvenu de cela, et il adopte, dans le fond et la forme, la réprobation de son modèle :

La boce, fait-il, soit honie
Qui s'entremet de noise fere
A l'ore qu'ele doit se tere !
(II, 446-8.)

Ailleurs il s'est souvenu, avec beaucoup d'à-propos, d'une sorte de maxime qui figure dans *Cligès* :

---

que ce n'était pas la seule trace d'une influence qui persiste. Le mot de *beste* appliqué au lion, est familier à Chrétien (*Yvain*, 3375 : *a la beste et jantil et franche*; 3427 *sauvage beste*, etc.).

| | |
|---|---|
| Tel cuide sa honte vengier<br>Qui pourchace son encombrier.<br>(II, 1103-4.) | .....<br>Qui cuide bien vangier sa honte ;<br>Mes teus cuide, se il li loist,<br>Vangier sa honte qui l'acroist.<br>(*Cl.* 2930-2.) |

Ailleurs encore, c'est au célèbre dialogue entre Laudine et Lunete[1] qu'il fait un emprunt indéniable :

| | |
|---|---|
| Dit en avez vostre plaisir,<br>S'avez perdu un bon taisir.<br>(Va, 853-4). | Que dit avez vostre pleisir,<br>Si ai perdu un bon teisir.<br>(*Yv.* 1725-6.) |

De nouvelles et plus minutieuses recherches feraient, j'en ai la conviction, découvrir d'autres analogies non moins dignes de mention.

M. Wilmotte.

## NOTES ET CORRECTIONS AUX CHANSONS DE RAOUL SISDE SOONS
(Voir *Romania*, XLIV, 159)

### I

I, 4. D'après les manuscrits je lirais : *Qui dev[e]roie adès plaindre et plorer*. — III. Corriger au v. 13 *m'acorer* (au lieu de *d'acorer*) et adopter au vers suivant la leçon de *NV* :

Sent son glaive m'acorer
Quant ne me veut regarder.

---

1. Ce dialogue n'était pas inconnu de Marie de France et — est-ce un simple hasard ?— elle l'a mis à contribution au début de la fable dont M. Foulet penche... « à voir une réminiscence lointaine » (p. 143 de son livre) dans le récit de la branche II :

| | |
|---|---|
| .....<br>Fui, fet ele, laisse m'ester !<br>Se jeo t'en oi ja mès parler,<br>Tenir te purras pur bricun. | Fui, fet-ele, leisse m'en pes !<br>Se je t'en oi parler ja mes<br>Ja mar feres mes que t'an fuies...<br>(*Yv.* 1645-7.) |

— 49. Pour rendre le vers intelligible, il faut supprimer le point après *faus* ; il s'agit de la contrefaçon du rubis en verre de couleur. — IV, 33. Il est préférable de lire, avec *V*, *engraigne* (« augmente »). — VI. Puisque l'éditeur tient à uniformiser la graphie de cette pièce, il fallait remplacer, au v. 16, la forme lorraine *gueridon* par *gueredon*. — VIII, 46. *Chançon, d'Arraz les morteles di*. L'éditeur n'a pas compris. Il propose de voir dans *moretele* un double diminutif de *maure* (« also brünett »). Il s'agit du nom d'une famille dont plusieurs membres figurent sur le registre de la confrérie des jongleurs et bourgeois d'Arras [1]. Dans les références données ci-dessus, le premier chiffre qui suit la date indique le terme (Pentecôte — Saint-Remi — Purification). Le second petit chiffre est le numéro d'ordre de l'inscription :

Morele Richels — 1199. $2^{2}$
Morel Alealme — 1206. $2^{5}$
Moreta feme Jehan — 1246. $2^{8}$
Mortel Jehans — 1257. $2^{40}$
Mortella et Sainte — 1247. $3^{33}$
Des Morteles Grars — 1279. $1^{11}$

D'après un chirographe des Archives de Douai, Jehan Mortel d'Arras (le même qui figure ci-dessus à la date de 1257) et Richier *Strabo* (Le Borgne) furent excommuniés en 1219. *La Mortelle* figure aussi dans une chanson artésienne de 1258, publiée par MM. A. Jeanroy et H. Guy [2] :

Si com fist la Mortelle
Et comtesse Paele [3].

---

1. Voir *Romania*, XXIX, 145.

2. *Chansons et dits artésiens du XIIIe siècle*, p. 42, nº IV, v. 64, aux variantes. Cf. *Le Moyen Age*, 1899, p. 256.

3. Ce nom figure également au Nécrologe d'Arras (ms. 8541, fol. 39 vº, col. b), mais beaucoup plus tard :

Paiiele Contesse. 1327. $2^{20}$

Celle-ci ne peut être qu'une descendante de l'autre. D'autre part, Jean Paielle, bourgeois d'Arras, figure, avec sa femme Jeanain de Courcelles, à la date de 1298, dans un document des Archives du Pas-de-Calais (*Inventaire sommaire des Archives départementales*, série A, p. 6).

— XII, 29. *Aviez* est inadmissible. Au lieu de *veée*, presque tous les manuscrits ont *deveée* ou *refusée*. Il faut donc lire : *Se vous m'avez deveée* ou *refusée*. — 46. Au lieu de *autre riens née*, répétition du v. 43, *C* (*V* a une leçon analogue) permet de substituer *Ke aillors n'ai ma pensée*. — XIII, 14-5 :

En prendre ce dont il morir
Couvient ami par estouvoir

est inintelligible. D'après la syntaxe de l'auteur au v. 9 (*Se l'un en couvient a laissier*), on pourrait lire :

En prendre ce dont a morir
Couvient ami...

A. Guesnon.

II

VI, 11. Dans cette pièce, dont l'éditeur a essayé d'unifier la graphie, *cheveliers* est sans doute une faute d'impression pour *chevaliers*. — VII, 50. Il faut probablement imprimer *couvient*. — IX, 21. *La folor que je comper* est mal traduit dans la note (p. 89) : *comperer* ne signifie pas ici « mériter » (*verdienen*) ; il faut traduire : « la folie que je paie cher. » — P. 90. Il n'était pas nécessaire de reproduire aussi fidèlement le mauvais texte que Tarbé a donné de la chanson de Thibaut de Champagne à laquelle répond la chanson X de Raoul. Ainsi il est évident qu'il y a, non pas un envoi de quatre vers, mais deux de deux vers. — P. 93. Pour la chanson pieuse de Jacques de Cambrai imitée de la chanson XII de Raoul (*Quant voi la glaie meüre*), il aurait fallu renvoyer à l'édition critique de M. Edw. Järnström (*Recueil de chansons pieuses*, I, n° XXXIV). — P. 24, n° 10. Le nom de Gace Brulé est bizarrement altéré. — Il n'y a aucune conséquence dans l'emploi des signes diacritiques : l'éditeur imprime *assëurer* I, 19, mais *seür* I, 27 ; *traison* et *beneiçon* (II, 57 et 59), mais *oïe*, *ades* (= *adès*), I, 4, X, 32, etc.

A. Långfors.

## OSSERVAZIONI AL TESTO DEL *DOCTRINAL* DI RAIMON DE CASTELNOU

Chiamo L il ms. di Londra, Br. Mus., Harl. 7403, secondo il quale il *Doctrinal* è stato edito da H. Suchier, *Denkm. prov. Lit.*, p. 242 sgg., e indico con A il ms. Libri 105 (ora alla Mediceo-Laurenziana a Firenze) descritto da P. Meyer, *Romania*, XIV, 486 sgg.

Vv 5-6 :

E prec Dieu que m'esclaire e que·m get d'escurdat,
E que sapcha retraire tals ditz, *que·l sion en grat.*

È certo che *sion* monosillabo non può dirsi inaccettabile (tale fenomeno abbiamo, a ragion d'esempio, nella seconda redazione del *Tezaur* di Peire de Corbian), ma nel nostro testo appare come una forma unica, oltrechè singolare [1]. Colla lez. di A *tals ditz qu'el culha en grat* abbiamo un senso eccellente ed evitiamo lo scoglio.

V. 15 *son avutz gulozes*. Questo nominativo singolare in *-es*, dopo sibilante, si dovrà veramente all'autore ? Il ms. A legge *soy avols glotres*. E così al v. 17, laddove L ha *irozes*, A ha *yros* (alla fine del primo emistichio).

V. 25 *cros morsels*. Suchier propone in nota *cras* ; ma si tratterà di *gros*. Il ms. A ha *grans morcels*.

Vv. 31-32 :

Per o aissom conorta car dieus es tan lials,
C'ap lei trobam merce, tant non em vilh ni fals

*em vilh* è una ricostruzione del Suchier da *erguilh* di L. Bisognerebbe, però, per accogliere questa congettura, dare a *tant non em* il senso oltremodo inusitato e strano di « qualora non siamo », mentre il senso naturale di questa locuzione dovrebbe essere « non siamo tanto vili o falsi » [da non trovarla, la *merce* [2]],

1. Cf. v. 171 *tant que sion crezent* ; v. 35 : *via de salvetat*, ecc.
2. Vadano qui alcuni esempi. Flam. 3560 *Aprenre poc, non sui tan veillz*

il che il poeta non ha certo voluto dire, sollecito com' è nel deprimere la natura umana. Inoltre, *lei* non accontenta, poichè non può riferirsi che a *Dieus* ; e se si hanno esempi di *lui* per *lei* non se ne hanno, ch'io sappia, *di lei* per *lui*[1]. Il ms. A ha : *Qu'am lui trob(a)' hom merce tant non es glot[z] ni fals*. La lezione è migliore. Potrebbe anche essere che nell'originale il verso sonasse a un di presso, così : *Qu'ab lui trob' hom merce, cant non er* (o *es*) *glotz ni fals*.

V. 132. Dopo questo verso A aggiunge il seguente : *E que'l sant Esperrit del sieu don nos estre*. Al v. 134, A, anzichè *reve*, ha *sosten*.

V. 191. *S'ieu tot no sai legir*. Il ms. A ha *E ss(e)' ieu tot no say letras*, lezione da accogliersi, a parer mio, poichè *saber letras* è una locuzione ben nota che significa « sapere il latino », mentre *no sai legir* darebbe un'idea troppo meschina del nostro autore, capace di *lassar mos ab son* (v. 193) cioè di comporre versi. Si sa che alcune poche sue liriche ci sono state conservate nel ms. C.

Vv. 199-211 :

E prec la sancta vergena quens garda ens defent,
C'aissi cant ela es dona . . . . . .
. . . . . .
Quens acapte sa gratia ab sos precs humilment,
Si cant entrel sieu cors precios, resplandent
205 Los angels els apostols stratotz cominalment
E tota la compania c'ap Jhesu Crist s'atent,
Laissus on si repausa desobrel fermament,
Seynhers e governaires de tota re vivent,
Neus e sollelh e luna el catre element
210 El cel e las estelas li son obedient
E totas las figuras, si com lo mon perprent
Daus lo solelh levan entro en occident.

---

[sott. da non potere imparare] ; Daurel 341 *El tombara, non er tan vigoros* [sott. che non cada]. Su costruzioni siffatte, si rimanda a Ebeling, *Tant soit peu*, in *Festschrift A. Tobler*, 1905, pp. 459-477.

1. Rimando a W. Bohnhardt, *Das Personal-Pron. im Altprovenzalischen*, Marburg, 1888 (Ausg. u. Abh., nº 74), pp. 29-30.

Al v. 200 A ha : *Aissi quenella es dona*. Correggi, a parer mio : *Aissi quon ell'es dona*. V. 204, il ms. A reca : *Si con jeu cre son cors*. Inoltre, al v. 209, A ha : *Nays lo solhel e la luna*. Credo che occorra accettare la lez. di A per il v. 204 (*si com jeu cre son cors*, ovvero *cre'l sieu cors*) e mettere punto alla fine del v. 206. Gesù Cristo diviene soggetto di *si repausa* (e apposizione ne è il v. 208 tutto intero) e invece di *Neus* o di *Nays* al v. 209, si legga *Naysson solelh e luna* ecc. Nascono, cioè *laissus*, dove sta Cristo « signore e *governaires* di tutte le cose viventi ».

V. 217 : *el ric sobresotil noi penran onrament*. Va accolta poi la lez. di A : *desobre* (corr. *sobre*) *los fols*. Al v. 242, A ha la buona lezione : *Sert es que pert son plag*, ecc.

V. 272. Forse *confermars* sarebbe una correzione migliore. Il ms. A ha appunto *confermars*.

V. 301 : *los marritz els varratz*. Ms. L : *es uarratz* ; ms. A : [*los marritz*] *dissarigatz*. Non intendo la lezione di A. In ogni modo, correggerei : *los marritz esvarratz*. Cfr. Sordello, *Aitan*, v. 21 : *Tan esvaratz, destreitz e esbaitz* (De Lollis : *esvaitz*). Si vedano ora i miei *Trovatori d'Italia*, pp. 291, 535.

V. 303. A : *malàutes colgats*. V. 306 *que ane aparelhatz*. Locuzione che lascia infinite dubbiezze. Il ms. A ha : *can n'es apparelhats*, che si può accettare.

V. 308. Corr. *C'almornas, qui los fa, es bes e caritatz*. Il ms. A ha : *Que almornas que hom fa es ben e caritatz*.

V. 309. Questo verso, quale è dato dal S. secondo L, è incomprensibile :

Aquestas obras quar son visis e peccatz.

Invece, A ha *casson* (non *quar son*) e *malz baratz* (non *peccatz*), cioè : queste opere buone (elemosine, ecc.) annullano vizi, ecc.

V. 317. Soppr. la virgola alla fine del verso, perchè *an* sta qui per *am*, *amb*, *ab*.

Giulio Bertoni.

## ANC. FRANÇAIS *ESCHEPIR, ESCHAPIR*

Ce mot, usuel en vieux français pour dire « faire éclore » et « éclore », manque à Diez, Körting et Meyer-Lübke.

Les premiers exemples, d'après l'article de Godefroy, sont de la seconde moitié du XII^e siècle, et l'une et l'autre acception de sens y apparaissent en même temps.

Garnier de Pont-Sainte-Maxence a :

> Quant l'egle ad ses pucins fez el ni *eschepir*,
> Encuntre le soleil lur fet les oelz ovrir.

Et Marie de France dit en son *Isopet* :

> Li ostors les oes au huan
> Avoit couvez et *eschapiz*
> O les siens oiselez petiz.

L'origine de *eschepir* est germanique. Le néerlandais a *kipsel*, couvée, qui dérive (à l'aide du suff. *-sel*) du moyen néerlandais *kippen* « couver, faire éclore », qui est d'origine inconnue (Franck, *Etym. Woordenboek*, 2^e éd.), mais permet de conjecturer un francique *kippon. Le roman y a préposé le préfixe *ex-*, indiquant sortie, extraction : pour des compositions de mots germaniques avec *ex-*, comp. ex-frid(a)-are, ex-magan. Le mot *eschepir* remonte aux premiers temps de la langue, au moins au VIII^e siècle, puisqu'il a palatalisé son *k* (comme *eschernir*, *eschine*, etc.). Il faut sans doute attribuer l'existence d'une forme connexe *eschapir* à l'attraction de *eschaper*, de sens quelque peu voisin.

Paul MARCHOT.

## ANC. FRANÇAIS *TALEMELIER*

*Talemelier* est traduit dans Godefroy par « boulanger de gros pain, pâtissier », ce qui n'est contradictoire qu'en apparence, car le boulanger, même de gros pain, peut très bien débiter aussi, accessoirement, de la brioche, du gâteau, par exemple aux jours de fête ou de réjouissance. C'est encore assez la coutume de nos jours. Un seul exemple, parmi de nombreux autres, a motivé cette traduction de Godefroy ; c'est

> Si com li *talemeliers* fait
> La paste, quant les gastiaux fait.
>
> (*Renard le Contrefait.*)

Croirait-on que *talemelier*, terme usuel au moyen âge et qui a vécu jusqu'en plein XVII^e siècle (voy. Godefroy), n'a pas encore trouvé son explication ? Littré, au mot *talmouse*, conjecture que *talemelier* est formé de *taler*, battre (cf. *taloche*), et de *mêler*. Scheler (au même mot) se contente d'enregistrer cette opinion. Diez et Körting ont oublié allègrement *talemelier*. Du dictionnaire de Meyer-Lübke la lettre T n'a pas encore paru.

Je pense que l'explication de *talemelier* est pourtant d'une grande simplicité. Si l'on se reporte aux Inscriptions, on voit que le latin de Gaule connaissait, à côté du terme générique *pistor*, un *pistor candidarius*, expression qui signifiait boulanger de pain blanc [1], ce que l'all. moderne exprime encore par *Weissbäcker*, le néerl. par *wittebroodbakker*. C'était donc le boulanger qui employait la farine de froment (celle de seigle donnant du pain bis, celle d'orge du pain grisâtre).

Et je crois que c'est *talemelier* qui a continué *pistor candidarius* après l'établissement des Francs dans la Gaule du Nord, *candidarius* n'ayant rien produit en français, s'étant effacé, et exprimant pourtant une notion qui a dû se continuer dans la langue.

Farine de froment se dit, en effet, en néerlandais *tarwemeel* et, comme les formes attestées en moyen néerl. (Franck, *Etym. Woordenb.*) sont *tar(e)rve*, *tarve*, *tecrv* et *mēle*, le francique pour « farine de froment » devait avoir quelque chose comme **tarewamēlo*. Or, entre un (*pistor*) **tar(e)wamelarius* et *talemelier* le rapport est des plus tentant, aussi bien pour la forme que pour le sens. *Talemelier* serait pour **taremelier*, par assimilation.

Godefroy montre qu'il y a eu une forme secondaire en a.-fr., *talemetier*, dont il enregistre trois exemples. Mais elle ne saurait faire difficulté, le *t* mis pour un *l* dans *talemetier* pouvant aisément s'expliquer par une assimilation à *t* initial [2].

C'est précisément cette forme secondaire que l'on trouve dans

---

1. Voir Pirson, *Langue des inscr. de la Gaule*, et les dictionnaires, p. ex. Forcellini.

2. [Il nous paraît s'expliquer beaucoup mieux par une substitution de suffixe. — *Réd.*]

le plus ancien exemple historique de notre mot, un exemple bas-latin de 1176, que je puise dans Ducange : « Eadem notione, in Charta anno 1176, e Tabulario B. M. de Charitate, ubi Stephanus Sacri-Caesaris Comes eidem Monasterio donat molendina ea conditione ut *Thalemetarii* de castro Sacri-Caesaris molant in iis molendinis. »

Paul MARCHOT.

## NOTA SUL DIALETTO DI BONIFACIO (CORSICA)

Bonifacio, nella punta estrema meridionale della Corsica, ha un dialetto che si differenzia, nella fonetica e nella lessicologia, dalle restanti parlate dell' isola e dal sassarese e gallurese. Questa constatazione si impone ad ogni studioso che voglia esaminare le carte sinora comparse dell' *Atlas linguistique de la France* consacrate alla Corsica. I tratti più salienti del dialetto di Bonifacio o, se si vuole, le caratteristiche più importanti di questo dialetto sono le seguenti [1] :

1. L'*ū* lat. diviene *ü* : *ratupindüu*, pipistrello, *brüme* bruma, ecc.

2. La voce *aqua* vi diventa *égwa* 129, 548, mentre nella restante parte della Corsica abbiamo *akwa* (sass. *eva*, sardo *aba*).

3. Il suff. -ariu volge ad -*á*, p. es. *diná* 90, *bankará* falegname 157 (corso : *bankaláru*).

4. La vocale *ŏ* lib. e in pos. palatile volge a *yó*, p. es. *pyó* può, *syóra* suola delle scarpe, *dyóri* duole, *kyógġi* (da *kyógġe*) cogliere, ecc. Anche *ĕ* in identiche condizioni deve essersi dittongato, perchè abbiamo *iṛi* 128 (heri), *insimi* insieme 46,

---

1. Mi valgo, sopra tutto, dei tre fascicoli sulla Corsica dell' *Atlas*, i soli sinora apparsi, mentre scrivo queste linee [12. VI. 15], e del *Vocabolario dei dialetti, geografia e costumi della Corsica* di F. D. Falcucci, opera postuma edita da P. E. Guarnerio, Cagliari, 1915. Con un numero arabico, accanto al termine da me citato, indico la carta dell' *Atlas*. Ho pure sott' occhio lo studio prezioso del Guarnerio, *I dialetti odierni di Sassari della Gallura e della Corsica*, in *Arch. glott. ital.*, XIII, 125 ; XIV, 131, 385. Quasi tutti i miei materiali provengono dall' *Atlas*, in cui Bonifacio è rappresentato dal nº 89.

*míġġu* meglio. Inoltre : *pía* (pede), *daría* (corso *daretu*), cioè de retru 96. Il ditt. non appare in corso, gall., sassarese.

5. *-atu, -ati* dánno rispettivamente : *-au* e *-ai*, mentre nel corso comune si ha *-atu, -adu* e *-ati, -adi*, p. es. *pasáu* 68, *piġġau* 145, *akatáu* 15, *stáu* 7.

6. L'incontro di *a* + *ó* dà luogo, con ritrazione d'accento, a *áu*, p. es. *kaćáu* cacciatore.

7. Cadono *-o, -e* dopo *n* e *l*(*r*), p. es. *mán* 528 (corso com. *mane-i*), *grán* 580 (corso com. *granu*), *kán* (corso com. *kane-i*); ecc.

8. Caduta frequente, se non proprio regolare, di *-t-* intervocalico, p. es. *ḷámũ* letame (**ljamũ*) [1], *muási* mutarsi, ma però *kadéna*.

9. L'*-l-* intervocalico si fa *r* : *amurá* (ad- molare) 32, *vuré* volete, *téra* tela 12, *gúndura* gondola 169, *cardarina* (dov' è da notare l'*l* tradizionale semplice) [2] cardellino 306, *kandéra* 296 *gaturina* (corso *yatulina*) piccolo gatto 321, *dyori* duole 230, *méru* melo 362 (*i méri* 370), *skára* 589, *syóra* suola di scarpa 544, ecc. Nel corso comune l'$^{v}l^{v}$ resta e soltanto nel « vernacolo rustico o dei zappatori di Sassari scade a *r* » (Guarnerio, *Arch.*, XIV, 151).

10. L'*l* dinanzi a lab. diviene *r*, p. es. *pármu* palmo 12, *farća* falce 42 (nel corso comune *falća*), *sarvága* selvaggia 535, ecc. Dinanzi a dent., si ha : *kádu* caldo, *askadá* scaldare. Cito anche *ketṣeta* calzetta 29. *bardakínu* 154.

11. *-lj-*, passando naturalmente per **j* (*jj*), diventa *ġ* (*ġġ*) : *aġġu* aglio, 33, 251 ; *yóġġu* voglio 108 ; *páġġa* paglia 302 ; *fíġġu* figlio ; *míġġu* meglio ; *piġáu* pigliato 145. Nel corso centrale e settentrionale si ha *ḷ* palatile : *áḷu, méḷu*, ecc.; nel corso meridionale e nel gallurese si ha *ḍḍ* : gall. *paḍḍa* paglia, corso mer. *meḍḍu* meglio, ecc. Nel sassarese *ḷ*, come in *aḷu, meḷu*, ecc. Onde Bonifacio, con il suo *ġ* (*ġġ*), si isola dalle parlate tutte circostanti.

12. *j-* dà *dz*, p. es. *dzoĝi* giuochi 67, mentre nel corso e gallurese si ha $g^{h}j$- e nel saggarese *ġ-*. Guarnerio, *Arch.*, XIV, 143-4.

---

1. Sarà esatta nell' *Atlas* la scrizione per *-ũ* ? O avremo piuttosto *-u* ?

2. Vedi, su questo *l*, Salvioni, *Rev. d. dial. rom.*, V, 175.

13. *pl-* viene attraverso a *pj* (e, con assordimento di *j*, attraverso a *pć*) a *ć*, p. es. : *ćü* più 213, 248 ; *ćuvighiníghia* cioè : « pioviginiggia » 247, *ćüma* (duvet) pluma 532, *iućastráu* « impiastrato » (barbouillé) 164. Nel corso, gallurese e sassarese *pl* si riflerte in *pj*. Anche per questo fenomeno, come per gli altri, il dialetto di Bonifacio appare isolato. E altrettanto avviene per *bl-*, che dà $g^{h}j$, p. es. *ghjánku* (blancu) gesso (craie).

14. I casi di fonetica sintattica, sia quantitativi, sia qualitativi, proprî del corso, pajono per regola sconosciuti, o quasi sconosciuti, al dial. di Bonifacio.

Questi quattordici tratti caratteristici, ai quali alcun altro meno importante si potrebbe aggiungere, corrispondono sostanzialmente ad altrettanti fenomeni proprî del dialetto di Genova : 1. *ü* è lombardo-piemontese-ligure. — 2. *égwa* è il riflesso di aqua in genovese (e si noti che qualora un fenomeno, tra quelli che ricordiamo, oltrepassi Genova o anche la Liguria, a Genova siamo richiamati imperiosamente da altri diversi caratteri), per la via ben conosciuta di **auqua, aigua* (Ascoli, *Arch. gl.*, I, 300 ; II, 114). — 3. In gen. *-ariu* diviene *-ā* (Parodi, *Arch.*, XVI, 108) da *-ār*, p. es. *baňkarā* falegname e poscia : *bankā*, *lejtā* lassajo, ecc. — 4. In gen. *ō̆* viene a *ö*, il qual suono risale a *wó*, *uó*. È notevole che Bonifacio abbia *yó* (da **uó*) come accade nel veneto settentrionale, a ragion d'esempio : *liógo, ćól* (toglie, cioè **tiol, tuole*) a San Stino, ecc [1]. — 5. Il genov. ha *-ów* e *-æ*, com' è noto, du *-atu* e *-ati*, ma questi *-ów* e *-æ* risalgono a *-áu* e *ái* (altrove, nell' Italia settentrionale, *-ō̆* e *-ē̆*) [2]. — 6. Mi basterà rimandare al genov. *kać(ć)óu* cacciatore, che risale a un **kać(ć)aǫ́ -aú* e ricorderò, lasciando Genova, *peccau* peccatore nell' Alione (Asti), *ambotau* imbottatojo (Salvioni, *Rend. Ist. Lomb.*, S. II, vol. XXXVII, 532), a Sommariva-Bosco : *áur* adesso (cioè hac + hora), ecc. — 7. Per questo fenomeno in genovese, cfr. Parodi, *Arch.*, XVI, 130. — 8. Il *-t-* intervocalico cade sempre

1. Gartner, *Z. f. r. Phil.*, XVI, 174 ; Vidossich, *Archeografo triest.*, XXXIII, 270. Di *ió* si hanno esempi anche nel chianajuolo.

2. Battisti, *Dentali esplosive intervocaliche nei dial. italiani*, Halle, 1912, p. 84 (nel vol. in onore del Meyer-Lübke).

in genovese, dove abbiamo, a ragion d'esempio, *liâme* letame, ecc. Se ne veda Parodi, *Arch.* cit., 360. — 9. Il passaggio di *-l-* intervocalico ad *r* (*ṛ*) e quindi la sua caduta avvenuta, insieme all' *r* semplice pure intervocalico, non prima del sec. XVII (Parodi, *Poesie in dial. tabbiese*, p. 41) è uno dei fenomeni più conosciuti di Genova. A Taggia l'*ṛ* si conserva ancora e non è caduto se non dopo un dittongo uscente in *i*. A Bonifacio, l'*r* è restato, senza scadere a *ṛ*, salvo dopo *i* (da *ié*, *ie*) a giudicare da *avantíṛi*, *íṛi* (heri) 128. — 10. Anche questo fenomeno è proprio del lig.-piemontese. Ricorderò, specialmente, il genov. *kãdu* caldo. — 11. Fenomeno gen. e ven.; ma è naturale che gli occhi nostri si volgano a Genova. — 12. Basterà ch'io ricordi il. gen. *ʒõgu* giuoco, e si veda, per maggiori informazioni, Parodi, *Arch.* cit. 334. — 13(-14). Inutile insistere su questi fenomeni [1], pei quali il genovese assume un carattere spiccato di fronte al piem., emil. e anche lombardo (sebbene il lomb. alpino conosca *pl* in *pć* e *bl-* in *bǵ*, *ǵ* [2].

I criterî lessicali confermano quelli desunti dallo studio dei suoni. Nel dial, di Bonifacio si hanno basi, le quali contrastano col corso comune, col gallurese e col sassarese, mentre combinano con la parlata di Genova. Metterò in evidenza i casi che più mi sembrano interessanti. A Bonifacio è caratteristica la denominazione del « dito mignolo » detto *marmilĩ*. Siamo a un derivato di *minimus* (cfr. in ant. franc. *mame*, cioè **menme*, nel *Lancelot* di Chrétien, v. 4658, Foerster, p. 401) e più propriamente a minimellinus genov. *marmelíñ*, piac. *marmléin*, e se ne veda : Flechia, *Arch. gl.*, II, 366, n. 1. Caratteristica è pure a Bonifacio la voce *brustya* « spazzola », di fronte alle altre denominazioni corse, come *brosa* (franc. *brosse*), *spileta*, *spatsuleta*. La voce è molto

---

1. Negli antichi testi genovesi il *ć* è rappresentato da *ʒ*, *ʒh* e *ih*. Notevole, sopra tutto quest' ultima scrizione, la quale ricorda quella del celebre *iholt* dello « Jonas » francese. Grazie a questo avvicinamento, il lettore comprende quale ipotesi mi sorrida al pensiero circa la pronuncia del vessato *iholt*. Cfr. Koschwitz, *Commentar*, nº III.

2. Cf. Salvioni, *Rend. Ist. Lomb.*, XXV, 917.

diffusa nei dial. italiani : lomb. *brütsja*, *brüsća*, emil. *brusća*, march. *bruschja*, sicil.-cal. abr. *bruška* [1] ; ma per noi sovviene il genov. *brüstja* (Casaccia, p. 152) : « spazzola a uso di pulire i cavalli dopo la stregghiatura. » L' « allodola » a Bonifacio è chiamata *ćaturún*, mentre altrove nell' isola si ha : *lódina*, *lodola*, *dodula*, *aǵella* (uccella) *ćonka*, *taraňúla* (*terragnolę* anche nell' Italia meridionale), *parnićóla*, *branaghjúla*. La voce *ćaturún* io ritengo essere nient' altro che il genov. *ćattaróň* (Casaccia, p. 222), « strillozzo, *emberiza miliaria*. » Soltanto a Bonifacio usasi il vocabolo *pumilu* per dire « bottone ». In genov. abbiamo : *pomelu* bottone, *pomelǎ* bottonaio, ecc. (Casaccia, p. 605). Altra voce caratteristica è *avura* ora, adesso. Genov. *óua*, ant. genov. *aúra* e con estirpazione di jato *avóra*, *avó*. Bonifacio usa il termine *loćá*, traballare, mentre nell' isola dicesi *trinigá*, *manighjá*, *ruminá*, ecc. Ora, Genova ha *loćá* « tentennare, traballare » (Casaccia, p. 476). Il « focile », è chiamato a Bonifacio *fužĩ*, mentre nell' isola la designazione comune è *ećarinu*. Il Casaccia (p. 396) ha *fuxín* « focile ». Sono voci caratteristiche di Bonifacio : *àmurá* arrotare (genov. *amoá*), *broku*, innesto (genov. *bróku*), *kavaňu* paniere (genov. e Italia sett. *kaváňu*, *kaváň*), *pertuzu* detto della cruna dell' ago (genov. [piem.] *pertúzu* foro), *ćoću* civetta gufo (nell' isola, altrove : *malaghjella*, *malaghjeḍḍa* « mala uccella », *'aghjellaćća*), genov. (e la voce è molto diffusa) *ciò*, *ciú*. Per « gomito » dicesi a Bonifacio *gúmyu* (altrove, nell' isola : *góvitu*, *gòito*, *wólitu*, *yóvitu*, *óito*, *teḍḍu*), genov. *gómio*. E così *spasasi* divertirsi, il diminutivo vezz. *gaséta* asola, *agúǵǵa* ago, *inkúdzina* incudine col suo *dz̃*, *kráva* capra, colla sua metatesi, *gótu* bicchiere, sono tutte voci che ci portano appunto a Genova o ad un territorio più esteso, di cui Genova è parte. Se abbiamo poi a Bonifacio *gróta* cantina (mentre l'isola conosce solo *kantína* e *cava*) e se questa voce oggi al genovese manca, dobbiam ritenere che forse per il passato a Genova essa abbia vissuto, la qual cosa, data l'estensione di « krypta », è ammissibilissima. Altrettanto si potrebbe dire per qualche altro termine ; ma

1. Si veda, per questo vocabolo, Meyer-Lübke, *Rom. Et. Wb.*, nº 1341, e Salvioni, *Rev. d. dial. rom.*, IV, 219.

nuovi materiali aggiungeranno i successivi fascicoli dell' *Atlas* che si aspettano con vivo desiderio. Essi, però, non potranno scuotere la conclusione a cui siamo pervenuti in queste nostre poche linee : che, cioè, Bonifacio sia una colonia genovese [1].

Con le induzioni linguistiche concordano i dati storici, poichè Bonifacio dal 1195 divenne fedele a Genova per molti secoli e non prese parte a nessuna insurrezione dell' isola. A giudicare dai fenomeni fonetici, e sopra tutto da quelli indicati ai §§ 4, 5, 9, pare che l'influsso appartenga a tempo antico, forse già al sec. XIII.

Giulio Bertoni.

---

1. È, del resto, naturale che Bonifacio, che ha tradizioni e costumanze genovesi, ci conservi nel suo dialetto tratti arcaici genovesi.

# COMPTES RENDUS

E. Gamillscheg et L. Spitzer, **Die Bezeichnungen der « Klette » im Galloromanischen**. Halle, 1915. In-12, 80 pajes, avec une carte ; fasc. I d'une nouvelle collection intitulée : *Sprachgeographische Arbeiten*.

Ce mémoire êt dédié à M. Gilliéron, à l'ocasion de son 60e aniversaire, par deus anciens élèves de notre École des hautes études, de nacionalité autrichiène. On sait qe *Klette* êt le nom alemand de la bardane, plante désignée an botaniqe par le terme *arctium* ; le latin classique dit *lappa*. Les matériaus élaborés se trouvent presqe tous réunis dans le tome VII, p. 125-38, de la *Flore populaire* d'Eugène Rolland, et dans la carte 112 de l'*Atlas linguistique* de Gilliéron et Edmont ; mais les auteurs ont le mérite de ne pas s'an être tenus à ces deus sources capitales et d'avoir cherché à élarjir leur informacion par le dépouillemant de la plupart des recueils lexicografiqes et botaniqes. Les désignacions vulgaires de la bardane sont extrêmemant nonbreuses sur le téritoire de l'anciène Gaule ; èles ont les orijines les plus diverses. La statistiqe peut être considérée come close ; la tâche de la jéografie linguistiqe, tèle qe la conprènent les auteurs, consiste essancièlemant à reconstituer l'unité primitive en face de la diversité actuèle, et à trouver les raisons psicolojiqes qi ont créé cète diversité. C'êt le principe qi les guide ; mais ils se hâtent d'ajouter qe la qestion de savoir si ce principe êt bien ou mal fondé reste an dehors de leur étude. C'êt de la modestie ; c'êt aussi de la sajèce. Il nous êt inpossible de savoir si réèlement le lat. lappa a couvert autrefois toute la surface de la Gaule, où il n'ocupe plus aujourdui, par lui même ou par ses dérivés, q'un domaine restreint et morselé (surtout dans le çantre et le sud-ouest). L'unité primitive n'êt an some q'un postulat.

Le mémoire êt divisé an qatre seccions : I, fr. *bardane* ; II, lat. *lappa* ; III, r. dial. *droue* et *glèteron* ; IV, tipes divers. Pourqoi n'avoir pas comancé par étudier le mot latin lappa et sa famille ? *Bardane* êt un terme savant, calqé sur le lat. médiéval *bardana*, leqel n'aparaît q'au XIIe siècle et sans qe nous sachions rien de positif sur son orijine. Pourqoi réunir dans une même

seccion deus mots aussi diférants qe *droue* et *glèteron* ? Sans doute parceqe l'un et l'autre sont d'orijine jermaniqe et remontent à des tipes primitifs drauoca et kletto ; mais la qatrième seccion ne ranferme-t-èle pas qelqes termes jermaniqes, notamant *doque* ? Une autre critiqe de métode doit être formulée : les auteurs ne distinguent pas avec assés de soin les noms qi s'apliqent à la plante de ceus qi désignent propremant ses capitules et qi, par extansion, peuvent servir à désigner la plante èle même. Anfin, ils abusent des digressions, et par là conpliqent un sujet qi an lui même êt déja fort anbroussaillé.

Dans le détail, il faut reconaître q'ils ont le plus souvant déployé autant de perspicacité qe d'érudicion. S'ils n'ont pas résolu, de façon à satisfaire pleinemant le lecteur, toutes les qestions q'ils ont discutées, cela tient plutôt à la dificulté de la tâche q'à l'insufisance des ouvriers. Ce n'êt qe sur des minucies que je puis leur chercher qerèle, come on va voir.

P. 6, n. 1. La forme *dardane*, relevée dans l'art. LAPPA du *Dict. des arts* de Thomas Corneille, êt une faute tipografiqe à laqèle il ne faut atacher aucune inportance.

P. 35. Le terme de *guipon*, qi désigne la bardane dans l'Anjou et le Maine, me paraît indépandant du verbe *griper*. Les auteurs i voient une « Umdeutung » de *gripon* sous l'influance du terme tecniqe *guipon* (même radical qe celui de *guipillon* « goupillon » ; cf. mes *Essais*, p. 311) ; j'i vois un sinple anploi figuré, qe la forme des capitules justifie clairemant.

P. 56, note. Les auteurs atribuent à Ménage la forme *Angoissement* (concurramant avec *Angoisse*), come nom du vilaje limousin qi a doné son nom à la « poire d'angoisse » ; Ménage ne done q'*Angoisse*, seule forme réelle.

P. 57. L'idée qe le verbe méridional *coutir* « anbrouiller » (d'où le subst. *coutissou*, apliqé aus capitules de la bardane) viendrait du lat. culcita êt insoutenable ; l'étimolojie reste à trouver.

P. 59-60. Les auteurs considèrent le terme *gawardes*, fém. plur., qi, d'après le témoignaje de l'*Atlas linguistique* (point 698), désigne les capitules de la bardane à Tramesaygues (Htes-Pirénées), come un dérivé du radical *gaf-*, et le classent avec *gafets*, *gafarots*. C'êt une erreur, provenant d'une fausse concepcion fonétiqe qi leur fait aussi interpréter *gaus* come un monosillabe pouvant représanter un primitif **gafs*, pluriel de **gaf* : en réalité, le prétandu *gaus* se prononce *ga(h)ous*, c'êt à dire q'il êt disillabiqe ; il se ratache éfectivemant au radical *gaf-* pourvu d'un suffixe. Mais il an va autremant de *gawardes*, pluriel de *gawardo*. Ce mot désigne propremant le grate-cul, fruit de l'églantier, confondu avec les capitules de la bardane (voir la carte *églantier*, nº 452, de l'*Atlas linguistique* et la *Flore populaire* de Rolland, V, 236). On le trouve aussi de l'autre côté des Pirénées ; cf. aragon. *gabarda* « églantier ». Je crois q'il faut i voir le même radical qe dans le nom gascon de l'ajonc, *gawarro*, *gabarro* ; il i a probablement de l'ibériqe là dessous.

P. 67, n. 1. Les éforts faits pour expliquer par *artison* le terme *artitsan*, qi

d'après Rolland, désigne la bardane à Eymoutiers (Haute-Vienne), le sont an pure perte. Je crois qe nous somes en présance d'une mauvaise notacion du mot *artichaut*, le *ts* d'Eymoutiers corespondant au *ch* français.

P. 69. Les auteurs citent, d'après Moisy, un exanple tiré de la *Nouv. fabrique des traits de verité*, et déplorent de n'an pas conaître la date ; on sait qe ce recueil, dû à Philippe le Picard (sous le pseudonime de Ph. d'Alcrippe), a paru an 1579.

P. 71, n. 2. L'idée qe *rache*, an tant q'apliqé à la bardane, serait idantiqe à *race*, pour *arace* « aroche », êt franchemant absurde. Le texte, publié par moi, dans leqel on lit *race* pour *arace* « aroche », n'êt pas franco-provançal ; il émane d'un Italien, leqel a apocopé *arace* an *race* par suite d'une fausse percepcion de la forme conbinée avec l'article féminin, *larace*.

Les fautes tipografiqes sont relativemant rares, et c'êt méritoire an pareille matière. Il i an a tout de même qelqes unes, et des plus fâcheuses : p. 10, n. 1, l. 3, au lieu de : *bone*, lire : *boue*; p. 69, l. 26, au lieu de : *Nom.*, lire : *Nouv.* (= *Nouvelle*) ; p. 78, l. 3, au lieu de : *mais*, lire : *niais*.

Je regrète vivemant qe les auteurs n'aient pas fait suivre leur mémoire d'un index alfabétiqe des mots et expressions q'ils ont étudiés.

Antoine Thomas.

Stefan Glixelli, **Les cinq poèmes des trois morts et des trois vifs**, publiés avec introduction, notes et glossaire (thèse pour le doctorat d'Université) ; Paris, 1914 ; in-8, VIII-142 pages et 4 planches hors texte.

I

Devant trois jeunes gentilshommes du plus haut rang se dressent soudain trois cadavres. Les morts parlent : « Vous serez comme nous sommes... » Tel est, en deux mots, le thème des cinq poèmes que M. G. a réunis dans ce petit volume. Il y a ajouté un fragment de 11 vers d'un sixième poème où les hommes sont remplacés par des femmes et que M. Gröber a sans aucune raison traité de « parodie ». Les poèmes avaient déjà été publiés complètement, en 1856, par A. de Montaiglon, et quelques-uns l'avaient été isolément, notamment ceux qui ont pour auteurs Baudouin de Condé et Nicole de Margival. Mais une nouvelle édition, basée sur tous les manuscrits connus, s'imposait, d'autant que l'élégante plaquette de de Montaiglon est devenue aujourd'hui introuvable. Dans une introduction un peu timide et superficielle, mais matériellement exacte, M. G. étudie tour à tour le classement des manuscrits, la langue, l'histoire du thème, les poèmes en d'autres langues, les représentations figurées. Parmi les miniatures reproduites dans le volume, signalons une enluminure des Petites Heures du duc de Berry et une autre, fort intéressante, du manuscrit 845 d'Arras. La miniature du

manuscrit 3142, qui est l'original de plusieurs autres, a été reproduite par M. Mâle (*L'art religieux de la fin du moyen âge*, p. 385). — I, III. Le vers est mal expliqué dans la note (p. 113); il faut traduire : « La mort a sucé notre substance. » — I, 117. Imprimez *alïens*. — II, 39. *Devers* doit être entendu *divers*, « horrible » ; de même II, 78. — II, 174. La bonne leçon de ce proverbe se trouve aux variantes : *Faus devant qu'il prent ne doute* (*prendre* a ici le sens de « il arrive », c'est-à-dire « malheur »)[1]. — III, 62. *Quis* vient probablement de *querir*, et *quira* au vers suivant est pour *cuira*. — III, 138. Supprimer la correction proposée au bas de la page.

Il me reste à signaler un nouveau manuscrit que je viens de découvrir. Le ms. 1942 du musée Condé à Chantilly se compose de quatre doubles feuillets provenant d'un recueil de traités et de pièces de morale et de dévotion. L'écriture est de la fin du XIIIe siècle. On y trouve (fol. 6) la dernière page d'un *Dit des trois morts et des trois vifs*. Les premiers vers du fragment qui subsistent ont été imprimés dans le Catalogue in-4° (t. II, 1900, art. 684, p. 405) et permettent de constater que ce sont les v. 160 et suivants du poème de Nicole de Margival (éd. Glixelli, p. 71). On ne connaissait que deux manuscrits de ce poème (Paris, B.N. fr. 1109 et 25566). Le nouveau fragment fournirait peut-être quelques variantes intéressantes. Mais je n'ai pas fait la vérification.

A. LÅNGFORS.

II

TEXTE. — I, 63, *de veoir* n'est que dans *A* ; lire, avec les cinq autres mss., *del* (ou *du*) *veoir*. — 70, au lieu de *aviens* (dans *A* seul), lire *eümes* ; de même *eümes* (84) au lieu de *aviemes* ; les désinences en *-iens* sont dans ce texte disyllabiques (cf. 117).

II, 59, virgule après *net* : « Je me garderai pur en pratiquant le bien » ; cf. 55 et 69. — 118-9, sens ? Une note eût été nécessaire. — 152, sens ? — 174, la bonne leçon de ce proverbe (*fous devant qu'il prent ne doute*) a été rétablie, par M. G., sur mon indication, aux *Additions et Corrections* (qui n'ont pas été jointes à tous les exemplaires) ; sur le sens de *prendre* je ne suis pas d'accord avec M. Långfors : je crois que le mot signifie « recevoir (des coups), être maltraité » ; ce sens est suggéré par la forme qu'a prise le proverbe au XVIe siècle : *Fols ne croit s'il ne reçoit* (G. Meurier dans Leroux de Lincy, *Le livre des Proverbes*, 2e éd. II, 237). Il se lit déjà dans Marie de France (*Fables*, éd. Warnke, n° XCI, v. 33-4) : *En reprueche dist hum suvent — Que folz ne crient desi qu'il prent* ; il se

1. Notons cette variante : *Le fol ne doubte jusques il pent* (*Liber Fortunae*, XIVe siècle, B.N. fr. 12460, fol. 11).

trouve à la fin du XIIIe (voy. les *Proverbes vulgaux*, p. p. J. Ulrich dans *Zeitschr. f. franz. Sprache und Lit.*, XXIII, p. 1 ss., nº 123); on le rencontre fréquemment surtout au XIVe, comme le prouvent les exemples qui en ont été réunis par E. Fehse (*Rom. Forschungen*, XIX, 563). En voici deux exemples des XIIe-XIIIe siècles en provençal, dont le second précise bien le sens : *Que fols no tem tro que pren* (B. de Ventadour, *Lo tems vai*, dans Mahn, *Ged.*, 709, str. 3); *Mas hom fols leu no·s chastia — Tro qu'a pres dan angoissos* (A. Catalan, *Lanquan vinc*, *ibid.*, 986, str. 3).

III, 128, au lieu de *forgiet*, non expliqué au glossaire, lire *fort giet* (?) : « ils sont enserrés en de telles entraves... ».

IV, 115, lire *le porri cors* (avec *N*).

Glossaire. — *Envier son giu* est traduit (à *giu*) par « mettre un enjeu »; c'est plutôt « renforcer, augmenter son enjeu »; — *limer* (III, 186), qui manque, paraît signifier « souffrir, peiner »; le sens de « s'irriter » est attesté (Godefroy, IV, 787a); — *mairer*, corr. *mairier*; — les mots *fui*, *pape* (III, 58) ne me paraissent avoir rien à faire avec *fuir* et *paper* (Gloss., *s. v.*); je vois là deux interjections (germ. *pfui*, lat. *papae*), dont il serait intéressant d'avoir d'autres exemples.

Introduction. — L'épitaphe rapportée p. 23 n'est pas auvergnate, mais quercinoise : elle provient en effet de Catus (Lot), comme on peut le voir dans le fac-similé publié par Doniol (*Les patois de la Basse-Auvergne*, p. 59) ou dans la transcription procurée par Roque-Ferrier (*Revue des langues rom.*, XI, 146). Il eût été naturel d'en rapprocher une inscription funéraire analogue (bilingue), d'une région voisine, et plus ancienne d'une quarantaine d'années, sur laquelle M. A. Thomas a attiré l'attention (*Annales du Midi*, X, 336).

A. Jeanroy.

L. F. Pætow, **The Battle of the seven Arts**, *a french poem by Henri d'Andeli, trouvère of the thirteenth century, edited and translated with introduction and notes*, University of California Press, Berkeley, 1914, in-4º de 60 pages et 10 planches en photogravure (*Memoirs of the University of California, vol. 4, nº 1. History, vol. I, nº 1*).

La partie la plus importante de cette nouvelle édition du petit poème d'Henri d'Andeli consiste dans les notes, qui apportent sur l'état des études au XIIIe siècle des renseignements abondants et précis : M. Pætow, complétant les indications déjà nombreuses de Héron (qui aurait dû être cité plus souvent) y a fait preuve d'une érudition très étendue dans un domaine très spécial et la lecture ne saurait en être trop recommandée à ceux qu'intéresse l'histoire intellectuelle de l'Europe au milieu du moyen âge. L'introduction rassemble ce qu'elles contiennent d'essentiel et nous donne du sujet un tableau d'ensemble, d'où l'on pourrait au reste écarter quelques hors-d'œuvre,

comme le long et paradoxal chapitre (p. 5-12) où la rivalité entre les humanités et la dialectique est considérée comme une phase de la querelle entre les Anciens et les Modernes. Quant à l'édition elle-même, je regrette de constater qu'elle ne marque aucun progrès sur la précédente, celle de Héron (dont G. Paris a rendu compte ici, XI, 137 ss.)[1]. On n'y trouve ni Glossaire ni notes explicatives ; dans la traduction les passages les plus obscurs sont traduits mot à mot (avec quelques contre-sens), généralement sans commentaire, et cette traduction même est souvent fondée sur un texte peu sûr. L'éditeur, quoiqu'il reproduise d'ordinaire le ms. *A* (le plus complet et le meilleur), fait au ms. *B*, sans nous en prévenir, des emprunts assez nombreux (par ex. aux v. 38, 53, 70, 86, 87, etc.), parfois fâcheux, nous obligeant ainsi à recourir sans cesse aux photogravures (au reste excellentes) données en appendice. Mieux eût valu certainement transcrire le texte de *A* et donner en note les variantes de *B*, avec une liste de conjectures, anciennes ou nouvelles; une page y eût suffi et l'on eût ainsi épargné au lecteur de pénibles recherches.

Voici quelques remarques où seront justifiées ces critiques.

V. 55, *levent*, conjecture (A *trousserent*, qui donne un très bon sens; B *sevent*). — 60, *veil*, faute typographique pour *viel* (*A B*). — 120, *del mains*, « inférieure », n'est pas traduit. — 170, *entre irois*, leçon inintelligible de *B*, traduite par « between the combatants » (?). — 189, *berseret*, combinaison de *A* (*borserez*) et de *B* (*berserez*) ; il fallait conserver le *z* final, le mot remontant au suff. *-ĭcius*. — 256, *enjoignent* est une conjecture, pour *ajoignent* (*A*) qui devait rester. — 277, *constructions*, leçon refaite sur *B* (*construcions*). — 279, *pas ne s'entendoient* ; l. *pas nes e.* (avec Héron, qui avait bien compris). — 312, 313, 314, 352, 353, *els* (pronom féminin) ; les deux mss. ont *il*. — 334, *Estacez Achilleidos*, non « the Achilleis of Statius », mais « Stace, l'auteur de l'Achilléide » ; on sait que le moyen âge a cru à l'existence de deux Staces. — 450-1, *seignor, li siecles vait par vaines* ; — *emprès forment vendront avaines*. L'auteur dit très clairement que tout dans le monde se succède suivant des alternatives régulières ; « après le blé viendra l'avoine », etc. Ce sont ces séries que l'auteur d'un *Dit* satirique de la fin du XIIIe siècle appelle des *anites* (probablement de *annuitas*)[2]. Le premier vers, qui nous montre en Henri d'Andeli un partisan des humanités, auxquelles il prédit un retour de vogue, avait été saisi par Héron (p. XCI); M. P. a évidemment vu, dans *vaines*, vanas, et il n'a rien vu du tout au second vers ; il traduit : « the time is given to emptiness ; soon they will go entirely to naught. »

A. JEANROY.

---

1. Cette édition est bien de 1881, comme l'a dit Grœber, et non de 1880, comme le dit G. Paris, croyant rectifier Grœber.

2. *Chansons et dits artésiens*, publ. par Jeanroy et Guy, X, 10 et *passim*.

Eero Ilvonen, **Parodies de thèmes pieux dans la poésie française du moyen âge** (*Pater — Credo — Ave Maria — Laetabundus*). Textes critiques précédés d'une introduction ; Paris, H. Champion, 1914 ; in-8, IV-181 pages.

Les poèmes contenus dans ce recueil (qui est une dissertation de l'Université d'Helsingfors) sont au nombre de dix : (I) La *Patrenostre* et (II) le *Credo a l'userier*, (III) le *Laetabundus*, (IV) la *Patrenostre du vin*, (V) le *Credo au ribaut*, (VI) la *Patrenostre d'amours*, (VII) une *Patrenostre farcie* (dont nous parlerons plus longuement tout à l'heure), (VIII) un *Pater* en quatrains, (IX) la *Patrenostre de Lombardie*, et enfin (X) un *Ave Maria* paraphrasé. Tous ces poèmes sont publiés d'après tous les manuscrits dont l'éditeur a pu avoir connaissance. Quand une copie est divergente au point de pouvoir être considérée comme un remaniement, elle est publiée à part *in extenso* : le cas se présente pour trois poèmes (I, IV et IX). M. I. a bien vu que le titre de « parodie » qu'il donne à ces poèmes n'est qu'un pis aller : il n'y a parmi tous ces poèmes qu'une seule véritable parodie, la chanson à boire calquée sur le *Laetabundus*. Les autres sont des échantillons profanes d'un genre abondamment représenté dans la littérature pieuse, textes *farcis*, où un passage latin est commenté en langue vulgaire. Ici le contraste entre le cadre pieux et le commentaire éminemment profane produit quelquefois un effet comique. Dans d'autres, par contre, par exemple dans la *Patrenostre a l'userier*, la tendance morale est assez marquée. Enfin, les textes du XIVe siècle sont quelquefois des satires politiques. Dans son introduction, M. I. examine longuement les différentes sortes de poésies auxquelles se rattachent les textes publiés par lui : poèmes latins analogues, poèmes goliardesques, poèmes mêlant latin et français, etc.

Je n'examinerai pas en détail les textes établis par le nouvel éditeur. D'autres critiques[1] ont déjà apporté d'utiles contributions à l'amélioration des textes. Je ne présenterai que deux remarques sur les nos I et V, pour m'arrêter ensuite plus longuement au no VII dont je viens de découvrir un nouveau manuscrit. Les vers 216-8 de la *Patrenostre a l'userier* se lisent ainsi dans l'édition de M. I. (c'est l'usurier qui parle) :

216 Vers moi ne se prist onques nus,
Tant fust ne si riches ne cointes,
Qui s'en partist coroies *jointes*...

ce que l'éditeur explique ainsi (p. 77) : « Nous lisons, avec le ms. *T*, *coroies jointes*, qui signifie « les courroies serrées », c'est-à-dire « la bourse

1. A. Jeanroy, dans la *Revue critique* du 9 mai 1914 (no 19), et W. Söderhjelm dans les *Neuphilologische Mitteilungen*, XV (Helsingfors, 1915), p. 35-8.

fermée ». Mais les deux autres manuscrits lisent *coroies ointes*, et c'est bien la bonne leçon. « Avoir *corroies ointes* de quelqu'un » semble signifier « obtenir un avantage de quelqu'un », cf. *oindre la main*, « graisser la patte ». La même expression se trouve d'ailleurs dans le *Roman de Renart* (éd. Méon) :

De Renart ne va nus a destre,
Renart fet tot le monde pestre ;
Renart atret, Renart acole,
6480 Renart est de mout male escole ;
De lui n'a nul *corroies ointes*,
Ja ne sera si ses acointes.

*Onze pour douze prester* (V, 93), terme d'usurier que j'ai rapproché (*Romania*, XLIV, 97) du mot *unzaine* dans le *Renart le Contrefait* (v. 25699), se retrouve dans un poème sur les sept péchés mortels, conservé dans quatre manuscrits. Je cite le manuscrit 2800 (fol. 168 v°) de la Bibliothèque Sainte-Geneviève. C'est Avarice qui parle :

Deniers ai pour vous et pour mi.
Mais vous ne m'en sariés ja grei
Se faisoie tant de bonté
Ke pour noient le vous prestasse,
Car de chu ne vient nule crasse ;
Mais ensi cum jou usei l'ai,
Onze pour douze presterai.
Ensi ai jou cachiet maint honme
A povretei, chu est la somme.

J'arrive au n° VII. Cette *Patrenostre farcie* est un petit poème en onze sixains qui a déjà été publié par MM. A. de Montaiglon et G. Raynaud dans leur *Recueil général des fabliaux*[1] (bien qu'il ne soit nullement un fabliau) d'après un seul manuscrit (*A* = B. N. fr. 837, fol. 274). Le nouvel éditeur a utilisé encore un autre manuscrit (*B* = B. N. fr. 25545, fol. 14). Mais ces deux manuscrits, étroitement apparentés, ont notamment cela de commun que la str. IX y est incomplète de la moitié. Le nouveau manuscrit (B. N. fr. 12483, fol. 8 b)[2] permet de combler cette lacune et de rectifier plu-

1. T. II, 145.

2. Le même manuscrit 12483 contient (fol. 155 v° b) un fabliau *D'un usurier qui aprist sa patenostre par prester aus povres*. Nous publierons ce nouveau texte, qui est une patenôtre farcie et que M. I. n'a pas connu, dans le t. XXXIX, 2e partie (sous presse), des *Notices et extraits des manuscrits*. — Il a existé d'autres compositions de ce genre. A la fin de la table des matières qui

sieurs autres endroits. Voici les variantes les plus importantes de cette copie :

8 Il n'est nul, soit ou fame ou hom,
9 Se il a toy *adveniat*... (*fol. 8 v°*)
17 Ja nus ou saint ciel n'enterra
18 Qui a le cuer aver et chyche...
20 *Nostrum* ne les let dormir somme,
21 Quar toujours...
23 Trop se...
24 Qu'a la fin rien porter ne seulent.

Si cette dernière leçon est la bonne, la remarque de l'éditeur sur la rime *veulent* : *peulent* tombe.

25 *Da* ne vient mais...
26 Quar...
27 Qu'il a tout perdu *hodie*...
29 Qui nobis a le cuer lascié... [1]

C'est évidemment la bonne leçon ; *B* a également *laschié* ; il faut supprimer au glossaire l'art. LECHIER.

32 C'est pour les vins et les viandes
33 Que voulons chascun jour avoir,
34 Quar il n'est nus, sagez ne fous,
35 Se despendoit...

Les v. 38-9 manquent dans 12483.

40 Lors manderons *debitoribus* (*vers faux*)
41 Que ja mais *creditoribus*
42 Ne paie ne maille ne denier...
45 *Elevatis capitibus*.

---

se trouve en tête du manuscrit français 834 (fol. 4 v°), plusieurs articles ont été grattés. On peut encore lire le dernier : *La patrenostre du vilain*. C'est sans doute le titre d'un poème perdu.

1. Après le v. 30, le nouveau manuscrit ajoute ces vers manifestement adventices :

A fort mestier
Celui me vieut aprendre
Qui vieut que je li doigne
Et j'ai apris a prendre.

C'est la bonne leçon, ainsi que prouve le vers précédent.

48 *Pacem exigentibus* (*vers faux*).

Les v. 51-61 (dont les v. 52-4 manquent dans l'édition) doivent être reproduits *in extenso*, la str. X étant entièrement différente :

51 *Tuam demonis artibus*, (*fol. 8 v° b*)
Quar jour et nuit nous vient [tempter
Li dyables, c'est pour oster
54 *Bonos de tuis manibus.*

X *Sed* nous qui sommes entechiez
Devons regehir nos pechiez
57 Dedens le mois cinc fois on six ;
Lors seroit l'ame *libera*
Et voleroit *per aera*
60 O les angres em paradis.

XI 61 *Nos* qui serons en son osté...
64 Et Diex...
65 Et pour ce qu'il lassus nous maint
66 Si en diron trestuit : *amen.*

*Sed* 55 (qui se trouve également dans *B*) et *Nos* 61 sont certainement la bonne leçon : le texte latin l'exige (*sed libera nos*).

Arthur LÅNGFORS.

S. STROŃSKI, **La légende amoureuse de Bertran de Born**, *critique historique de l'ancienne biographie provençale, appuyée de recherches sur les comtes de Périgord, les vicomtes de Turenne, de Ventadour, de Comborn, de Limoges et quelques autres familles.* Paris, Champion, 1916, in-8° de VIII-201 p.

Les « razos » qui précèdent les poésies amoureuses, ou soi-disant telles, de Bertran de Born, mentionnent six dames, dont les noms sont accompagnés de renseignements précis sur leur état civil ; ce sont ces renseignements que M. Stroński a entrepris de contrôler à l'aide d'un matériel très riche et en partie nouveau. On connaît la prudence de M. Str. et la grande pratique qu'il a de ce genre de travaux : les résultats auxquels il aboutit sont donc aussi assurés qu'il est possible en matière généalogique. Ils peuvent se résumer en quelques lignes : le biographe a été exactement renseigné sur Marie de Ventadour, l'une des trois sœurs que le poète appelle *las tres de Torena*, sans doute parce que la vie de cette dame se prolongea assez avant dans le XIIIe siècle ; de la seconde, Hélis, il connaît le nom, mais il se trompe sur son mariage ; de la troisième, il ignore tout : il l'appelle arbitrairement Maeut et la marie à un Talairan de Périgord inventé de toutes pièces ; il a tort de faire de Guicharde de Beaujeu la sœur d'un Guichart, dont elle était cousine ; en affirmant que Tibors de Montausier était femme d'un seigneur de Barbezieux et Chalais, il confond l'histoire de deux dames de la même famille qui vécurent à quelque trente ans d'intervalle ; enfin en appelant Elena la célèbre

Maeut, fille de Henri II, il prend un pseudonyme pour un nom et se trompe grossièrement sur un personnage des plus connus. Ses récits sont donc bien « l'œuvre d'un auteur attardé qui, écrivant plusieurs dizaines d'années après les événements, a mille peines à apprendre quelque chose sur ce temps éloigné » (p. 89). Quant au choix qu'il a fait de ces diverses dames (dont deux seulement, Hélis et Guiscarda, sont nommées par le poète, sans autre indication) et au rôle qu'il leur prête, tout cela est pure fantaisie et uniquement fondé sur les textes qu'il interprète très librement et où il s'obstine à voir l'écho d'événements réels. Les raisons de ce choix et la genèse de ces inventions ont été finement analysées par M. Str. dans quelques pages convaincantes. Ce travail de menue érudition a une portée générale; il est bien probable en effet que la plupart des « biographies » et des « razos » ont été composées à la même époque et suivant les mêmes procédés : on pourra l'affirmer sans hésiter si quelques études aussi bien conduites que celles-ci aboutissent aux mêmes conclusions, qui étaient déjà, on le sait, celles de divers travaux antérieurs. Nul n'est plus désigné que M. Str. pour les poursuivre.

La discussion des textes et l'exposé des résultats n'occupent que la moitié du volume (p. 1-98); le reste est consacré à des recherches généalogiques sur les familles énumérées dans le sous-titre, recherches commodément résumées en tableaux. Çà et là on lit quelques documents en langue vulgaire jusqu'ici imprimés incomplètement ou fautivement; on ne saurait dire que la présente édition soit irréprochable : il y subsiste encore bien des incertitudes ou qui ne sont pas signalées ou sur lesquelles on ne trouve pas d'éclaircissements suffisants (par ex. p. 53, *manens ors*; p. 144, *en engret*; p. 188 *ape* (pour *apel*) : p. 189, *egania*, *tamer* (pour *egansa*, *tanher?*); *sequentre* (*ibid.*) doit être lu *seguentre*).

A. Jeanroy.

Alfred Jeanroy, **Les Joies du Gai Savoir**, *recueil de poésies couronnées par le Consistoire de la Gaie Science* (1324-1484), *publié avec la traduction de J.-B. Noulet, revue et corrigée, une introduction, des notes et un glossaire*; Toulouse, Privat, 1914; petit in-8o, XXIX-321 pages (Bibliothèque méridionale, 1re série, t. XVI) [1].

Sous le nom de *Joyas del gai saber* (qui ne se trouve pas dans les manuscrits), Noulet avait désigné les poésies couronnées aux XIVe et XVe siècles par le célèbre consistoire toulousain. Ces poésies, au nombre de soixante-deux, sont conservées, à trois exceptions près, dans un recueil formé, à partir de 1458, par Guillaume Galhac, capitoul et mainteneur. Ce recueil, qui, après avoir été la propriété de la ville, est maintenant celle de l'Académie des

1. Le volume n'a paru, en réalité, qu'en juillet 1915.

Jeux Floraux, avait été reproduit, avec quelques lacunes, en 1849, par Noulet; mais le volume était devenu rarissime, et l'édition est, au total, médiocre. Cet autodidacte fort intelligent n'était pas un paléographe exercé et c'est à l'aide de sa parfaite connaissance des patois modernes qu'il interprétait, souvent avec une grande finesse, les textes anciens. Une réédition s'imposait donc. Une attentive collation du manuscrit a restitué bien des vers faux, rendu un sens à maint passage inintelligible ; la traduction, bien que conservée en son fond, a été, elle aussi, revue de très près; bien des contre-sens en ont disparu et les passages embarrassants restent assez rares. La partie la plus nouvelle de la récente édition consiste dans les notes (p. 293-310) où M. J. a discuté le sens des passages douteux et essayé de retrouver les attaches, parfois fort étroites, des textes avec les circonstances historiques. Dans l'introduction, l'éditeur décrit le manuscrit[1] publié ici intégralement (à l'exception d'une pièce très altérée, publiée ailleurs, et de modèles de strophes, qui se retrouvent sans variantes dans les *Leys d'Amors*); il montre en quel sens avaient évolué les anciens genres poétiques subsistants, il étudie soigneusement la versification et la langue du recueil; il apprécie enfin la valeur poétique des textes et recherche les causes de leur médiocrité. Cette dernière partie pourra sembler un peu sommaire; mais elle a été développée par l'auteur dans un article plus accessible au grand public (*La poésie académique à Toulouse au XIV^e et au XV^e siècle d'après le registre de Galhac*, dans la *Revue des Pyrénées*, 3^e trimestre 1914).

A part un certain nombre de pièces qui traitent d'événements d'intérêt local, ces *Joyas* sont surtout des poésies pieuses. La plupart des pièces couronnées au concours du souci (la plus modeste des récompenses, les deux autres étant la violette et l'églantine) sont des *dansas de Nostra Dona*. L'amour profane en est presque systématiquement exclu : dans tout le recueil, il n'y a que quatre pièces qui semblent lui être consacrées, et même là les expressions sont si vagues qu'on peut se demander si la dame chantée n'est pas la Reine du ciel. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que l'on cherche en vain des réminiscences des bons troubadours des siècles antérieurs. Si ces derniers n'ont rien appris à leurs successeurs du XIV^e et du XV^e siècles, cela tient surtout aux sujets que préféraient ces petits bourgeois et étudiants de Toulouse. Car si les lieux communs où ils se complaisent et leur terminologie amoureuse pouvaient, à la rigueur, s'employer à la louang de la sainte Vierge, ce que fournissaient les anciens troubadours n'était pas d'une grande utilité pour un poète qui s'appliquait à exposer, sous la forme d'une chanson, les questions ardues de la théologie. Ce genre poétique est bien peu représenté au XIII^e siècle et n'existe point antérieurement. Il est

1. L'éditeur me prie de dire que ce manuscrit est en parchemin, et non en papier, comme il est dit par erreur à la page II.

d'autant plus curieux de constater un accord incontestable entre une chanson pieuse, attribuée dans l'unique manuscrit (*C*) à Guilhem de Saint-Leidier, mais qui n'est sûrement pas de lui [1], et une des pièces du recueil de Galhac.

Les deux poèmes traitent des mystères de la consécration et de la présence réelle. Il n'est pas plus difficile de croire, est-il dit dans le plus ancien, que Dieu ait pu faire naître son fils d'une mère vierge que de croire qu'il ait pu faire « sans parents » le premier homme du limon de la terre. De même on peut prouver par de solides arguments que, par la consécration du prêtre, le pain devient réellement la chair de Dieu :

Aissi cum a sas faissos
Dieus, del tot creaire,
Fetz lo premier paire,
Fon pueys lo reys glorios
5 Hom carnals, de peccatz blos,
Natz de verge maire ;
Fo natz autressi quo nos...

.....verayas razos
25 Pot hom ben retraire
Qu'ab devinas orazos
En la preveyral sagransa
Torna lo pas ses duptansa
30 Sa carns que pres mort en cros.
Doncs per qu'es nulhs hom [duptos
Que·l verays salvaire
Non pogues filh traire
D'un verge cors precios
35 Ses assag que fagz no·y fos
D'ome ? Be·s poc faire
Pus tost que quant us limos
De terra venc en mudansa
D'ome per forsa d'obransa
40 Del senhor piatados.

C'est à peu près le même raisonnement que nous rencontrons dans le *Vers moral am doas questios e metaforadas solutios* composé par messire Antoine de Jaunhac, « recteur » de Saint-Sernin de Toulouse, et couronné de l'églantine en 1447 ou 1448 (nº XXX) :

Esbayr fort ausi maynta de gen
Per qual partit, en la messa, pot estre
3 Que·l pas he vis, en aquest mont terrestre,
Sian convertit, entre las mas del pestre,
En carn he sang de Diu mot exellen,
6 Ni co·s pot far que sia dit puramen
Que·l Redemptors, que·ns amec bravamen,
Sya·n tant de partz quonsegratz prestamen
9 Per tot lo mon, en diversses pays.

Declarar be se pot a mon avis,

1. Bartsch, *Grundriss*, nº 234, 2. Ed. Mahn, *Gedichte*, nº 196, et *Werke*, I, 52.

Car Jhesu Crist, segon ditz teulogia,
12 Causas pot far las quals mays no poyria
Luns homs del mon, que jamays fos ny sia,
Dir ny parlar, ny·ls faytz de paradis,
15 Per que degus d'aquo n'aya desfis,
Si non cognoys ny sap com procedis...

Car ja ligem que humanal creatura
20 Dieus convertic.....
Enquaras plus, convertit en figura,
Del lym, qu'es grays de terra, poyridura,
27 D'ome vivent, don em tug dessemdut.

Doncas, plus fort, pot esser entendut
Qu'en l'ostia Dieus convertio pot far
30 He prestament estre sobre l'autar.
En so degus no devem pas dobtar,
Car so que ditz le capelas virtut
33 Ha tresque gran, car fay estre vengut
Lo Creator c'a lo mon resemut...

La ressemblance est frappante. Antoine de Jaunhac aurait-il connu la chanson conservée dans le manuscrit *C*, manuscrit exécuté non loin de son pays même ? S'il n'y a pas d'imitation directe, les deux poètes ont dû paraphraser une même hymne latine, que je ne saurais indiquer.

C'est une idée plus banale qui est exprimée dans ces vers d'une chanson par laquelle Arnaut Donat, licencié en lois, gagna la violette, vers 1450 (nº VII) :

Us sols dous frug d'una Verges ses par,
En l'arbre sus, sequec per gran amor
E volc fenir, per comensar menor,
44 Home carnal can se degra dampnar.

« Un seul doux fruit d'une Vierge sans pareille, sur l'arbre en haut, sécha par grand amour, et il voulut finir, pour commencer moindre, homme charnel, quand il se devrait condamner (?) » « La même comparaison, écrit M. J. dans une note (p. 295), entre Jésus-Christ cloué à la croix et une pomme attachée à un arbre, se retrouve, à quelques détails près, dans le *Pèlerinage de l'âme de* Guillaume de Digulleville (cf. *Romania*, XXXVI, 362). Il doit y avoir une source commune. Les deux vers suivants ne me sont pas clairs. » L'idée que les méfaits de la pomme de l'arbre du paradis ne pouvaient être rachetés que par le « doux fruit » porté par la sainte Vierge et attaché à l'arbre de la croix est courante dans la littérature pieuse du

moyen âge. Les deux derniers vers sont en effet embarrassants, et il n'est pas certain qu'ils aient été conservés correctement. Mais l'idée exprimée doit être à peu près celle-ci : Jésus-Christ, en devenant homme, commença par devenir moindre [qu'il n'était, puisqu'il était Dieu] et voulut mourir (*fenir*) en forme d'homme, qui [c'est-à-dire l'homme], sans cela, aurait dû être condamné éternellement.

L'édition de M. J. a été aussi au point de vue matériel, exécutée avec beaucoup de soin. Je n'ai remarqué dans le texte qu'une seule faute d'impression : au v. 27 de la pièce XXXVI il faut lire *deu* au lieu de *den* [1]. Il est d'autant plus regrettable que la dernière feuille contenant les notes et les tables et tirée en automne 1914, dans des circonstances que l'on sait, ait subi des accidents qui semblent plus imputables à l'imprimerie qu'à l'éditeur. L'erreur la plus fâcheuse est que les pages 318 et 320 ont été interverties : les deux listes de lauréats, par ordre alphabétique et par ordre chronologique, sont ainsi inintelligibles au premier abord. P. 294, la première note de la pièce V se rapporte au v. 4, et non au v. 44. P. 305-6, l'ordre des notes des pièces XLIII, XLIV et XLVI a été bouleversé. P. 308, au lieu de LXI, lire LXVI.

Arthur LÅNGFORS.

---

1. [J'ai trouvé, de mon côté, quelques autres fautes : III, 25 (p. 11), la traduction suppose la correction de *que·n* en *que·ns*, qui devrait être indiquée en note. — X, 41, trad. : non « Pieté » (*sic*) mais « Pitié ». — XV, 10 : *dire* est au futur : corr. « que dire ? » en « que dirai-je ? » — XVII, 12, trad. : non « qui es », mais « ce qui est ». — XX. Comme l'a remarqué Lowinsky (*Zeitschr. f. fr. Spr.*, XX, 2e p., p. 246, note) le copiste n'a pas compris la construction métrique de cette pièce, qui est à *coblas retrogradadas* et non *unissonans* ; il faut donc réunir deux à deux les couplets, qui sont au nombre de cinq, ce qui est régulier dans la chanson. — Au glossaire, *lot* devait être traduit par « lent, négligent », sens attesté et qui convient bien au passage. Autre exemple du mot, non relevé dans les lexiques, *Leys d'Amors*, I, 122, l. 3. — A. JEANROY.]

# PÉRIODIQUES

Butlleti de dialectologia catalana publicat per les oficines del diccionari general de la llengua catalana. Barcelona, Institut d'Estudis catalans. Palau de la diputació, 1914. — Cette nouvelle revue est l'organe d'un groupe de jeunes linguistes catalans qui projettent de réunir les matériaux d'une grande œuvre nationale, le dictionnaire général de la langue catalane. M. Alcover, de Mallorca, qui avait pris l'initiative de ce « Trésor catalan », a dû trouver des aides pour cette besogne qui dépasse les forces d'un seul homme ; il a obtenu des autorités de la province de Catalogne la création d'un institut spécial chargé d'élaborer cette œuvre nationale. La direction en est confiée à M. Fabra, linguiste bien connu, assisté de quelques collaborateurs zélés et bien préparés à leur tâche : MM. Barnils, Griera i Gaja et de Montoliu. Le *Butlleti* est destiné à publier des études dialectologiques, à éveiller les initiatives privées pour la collection des mots dialectaux, à renseigner sur la marche de la grande entreprise, organisée sur le modèle du *Glossaire de la Suisse romande*.

T. I, p. 3-6. Exposé du but de la Revue et du système de transcription phonétique. — P. 7-17. P. Fabra, *Els mots àtons en el parlar de Barcelona*. Étude intéressante des différentes formes atones des pronoms personnels et de leur emploi dans les diverses combinaisons syntaxiques. A relever le remplacement du pronom réfléchi de la 1re ou 2e pers. plur. par le pronom de la 3e personne, *se*, phénomène particulier au parler du bas peuple de Barcelone, mais attesté dans d'autres dialectes romans (cf. par ex. Ascoli, *Arch. Glott.*, VII, 453). — P. 18-25. P. Barnils, *El parlar apitxat*. L'auteur détermine l'aire valencienne du phénomène qui consiste à « désonoriser » les sonores : *-dz-*, *-z-*, *-dž-*, *-j-*, en *-ts-*, *-s-*, *-č-*, *-j-* (sourd) ; il cherche à établir l'ancienneté du phénomène qui doit être examiné en rapport avec d'autres, p. ex. avec celui de la coïncidence phonétique de *-b-* et de *-v-* intervocaliques ou du passage de l'*-a* final à *-e* ou *-o* selon la nature de la voyelle accentuée. — P. 26-36. A. Griera, *Notes sobre' l parlar d'Eiviça i Formentera*. Esquisse phonétique et morphologique des parlers des deux petites îles Baléares : le patois offre plusieurs traits caractéristiques qui le séparent de celui de l'île principale, Mallorca ; l'absence de toute influence des nasales sur le timbre de la voyelle est particulièrement significative ; p. 29 *tębák* « tabac » avec l'accent sur

la seconde syllabe est fort répandu dans les langues européennes (cf. *Atlas ling. de la France*, carte TABAC) ; le changement de *-r-* en *-l-* dans *celyók* « vent sud-ouest » est loin d'être particulier aux parlers des deux îles (cf. Littré, Suppl., art. SIROC) ; la forme de *batəfəluə* « matafaluga » n'offre pas le passage de *b* > *m*, mais représente plutôt la forme primitive, cf. esp. *batafaluga*. L'auteur promet de revenir avec plus de détails sur la phonétique et la morphologie du dialecte insulaire. — P. 37-47. M. de Montoliu, *Étimologies catalanes*. I. 1. *colla* « groupe, foule », du lat. copula ; cf. pour le sens de copula equorum l'esp. *cobra*. Parmi les exemples cités pour attester le passage de *-pl-* > *ly*, il faut écarter probablement *dolla* « peça de ferro en forma d'argolla », qui semble plutôt dériver de dolium, point de départ du prov. mod. *dueio*, fr. *douille* ; je préférerais aussi exclure de la série le catal. *rastoll* « éteule », pour lequel il vaut mieux supposer un changement de suffixe, qui, vu l'aire très étendue du mot (cf. le logud. *restuju*, napolit. *restocchia*), doit remonter à l'époque latine. — 2. *colla*, fr. *cole*, castill. *cola* « coup de vent » doit être séparé du cat. mod. *colla* dans l'expression de « veles plegades a la colla ». Le dernier est copula, le premier, à mon avis, ne saurait être autre chose qu'un substantif verbal de colare (cf. fr. *coulis*.) La patrie du mot *cola*, *cole* doit être cherchée en Italie. — II. *gresca* « bruit, tapage », de graecisca. Mais comment expliquer l'anc. esp. *griesco* « combat » ? Est-ce que graecisca peut être considéré comme un mot du vieux fonds catalan en présence du v. fr. *grejois*, v. prov. *grezesc*, anc. lomb. *greesc* où le traitement de *-c-* offre bien des irrégularités ? — III. *Malver* « dissiper », de malefacere. L'auteur explique l'évolution phonétique et sémantique du mot ; mais cf. Spitzer, *Literaturblatt f. germ. u. rom. Phil.*, 1914, 205, dont l'idée de ramener *malver* à nefarium (+ male-) me semble préférable. — IV. *Petó* « baiser » du lat. putu(s), mais le problème est bien plus compliqué que l'auteur ne le suppose ; cf. *Bull. de dial. rom.*, III, 12 n. — V. *Xai* vient d'*agnu* avec l'article agglutiné. — P. 48-56. P. Barnils, *Notes sobre l'aranes*. L'auteur précise plusieurs traits phonétiques et morphologiques du parler gascon dont M. Schädel a entretenu les lecteurs de la *Romania*, XXXVII, 140-156. A noter ses remarques sur les formes variables de l'article défini selon l'initiale du mot suivant. Quant à *nęu̯*, il convient de rappeler l'existence de *nęu* en vieux provençal ; de même *męstrẹ* est déjà représenté en v. prov. par la forme *męstre*. Le mot *erẹu* n'est-il pas un mot d'emprunt catalan ? *padẹna* continue plutôt un lat. patēna que patella. — P. 57-64. *Bibliografia*. Comptes rendus de F. Krueger, *Sprachgeographische Untersuchungen in Languedoc und Roussillon* (P. Barnils) ; Pujol, *Documents en vulgar dels segles XI, XII et XIII, procedents del bisbat de la Seu d'Urgell* (P. Barnils) ; Manuel de Montoliu, *Estudis etimològics catalans* (P. Barnils) ; P. Barnils, *Die Mundart von Alacante* (P. Fabra, qui, à l'aide des matériaux du travail de M. B. précise d'une façon heureuse la place du dialecte d'Alacante au milieu des parlers catalans) ; L. Spitzer, *Zur*

*Syntax. Span.* « *como que* » (P. Barnils) ; P. Barnils, *Études de prononciations catalanes* (P. B.); L. Spitzer, *Etymologisches aus dem Katalanischen* (P. B.).

T. II. P. 1-6. P. Fabra, *Els mots àtons en el parlar de Barcelona.* Faits intéressants de phonétique syntaxique relatifs à l'article défini, au pronom possessif, à certaines formes du présent *habere* et de différentes prépositions. Les formes raccourcies de habere, lié au participe passé, sont de nature à nous éclaircir sur l'origine des formes abrégées ajo, as, at, qu'on met à la base des formes romanes.— P. 7-12. P. Barnils, *Fossils de la llengua.* Série de remarques intéressantes et suggestives concernant des survivances isolées de mots ou de formes dans des expressions « figées » et, par conséquent, souvent incompréhensibles. 1. *ase* [de sant Marti] « arc-en-ciel » est un nominatif arcus (> **arcs*, **ars*, **as*), déformé par étymologie populaire en *aze* « âne ». — 2. L'auteur croit découvrir l'ancien *-ats*, *-ets* (2 p. plur.) dans diverses expressions populaires, mais cf. les remarques judicieuses de M. Spitzer, *Literaturblatt f. germ. u. rom. Phil.*, XXXVI, 23.— 3. Vitalité de canis dans certaines expressions, tandis que le mot latin est ailleurs remplacé par *gos*. — 4. *Colrat* [del sol] « hâlé » [par le soleil] semble être coloratu dans une acception particulière, cf. déjà Subak, *Z. f. rom. Phil.*, XXXIII, 480. *Colrar un refredat* serait par contre un *colre* < colere, passé à *colrar* (par quelle voie ?). — 5. *sirgar* serait le doublet de *fargar* (fabricare), mais c'est plutôt un dérivé de *sirga*; cf Spitzer, *loc. cit.*— 6. *Lyus* « benêt, sot » peut-être luscus ou lucius. — 7. *Noc* « baquet » est évidemment navica; cf. Spitzer, *loc. cit.* — 8. *Plè* « abondance » représente l'anc. cat. *plaher* « goût ». — 9. Représentants différents de timere dans le vieux catalan et les parlers modernes. — P. 13-23. M. de Montoliu, *Miscellania sintactica.* Série de remarques d'ordre syntaxique qu'il serait difficile de résumer ici; cf. Spitzer, *loc. cit.* — P. 24-33. P. Barnils, *Comentaris a la flexió alacantina.* Contribution à la morphologie du parler d'Alacante. La généralisation du passé défini en *-it* à toutes les conjugaisons mérite d'être signalée comme un phénomène particulier précédant la disparition complète du *perfectum historicum* latin : des faits analogues se retrouvent dans les parlers de l'ouest de la France. Quant à la chute du *-v-* intervocalique dans les formes de *cantaem*, *cantavem* (imparf.), l'auteur devra tenir compte des remarques de M. Hubschmied, *Zur Bildung des Imperfekts im Frankoprovenzalischen* (*Beiheft* de la *Z. f. rom. Phil.*, LVIII, 110, n.). — P. 33. *Aclariment.* Additions aux matériaux sur le cat. *petó* et *colla.* — P. 34-39. *Bibliografia.* Comptes-rendus de L. Spitzer, *Syntaktische Beiträge*; A. Ferrer, *Rondaies de Menorca* ; Tallgren, *Glanures catalanes et hispano-romanes* (additions importantes par M. de Montoliu. Pour le catal. *angunia*, cf. le wall. *langoney* « agonie ». Il est curieux que le castill. *faramillo* est phonétiquement très rapproché du mot *caramillo* « intrigue » ; *dalirse* « languir », ne pourrait-il pas être le lat. delere (cf. l'all. *sich verzehren*, ital. *struggersi* (di desiderio), esp. *deshacerse*) ? L'idée de rapprocher *daler* « envie folle » de delirum n'est peut-être pas invraisemblable, puisque le verbe

*adelerarse* « se hâter » semble bien représenter *delerare*, cf. *coctare* > a. prov. *cochar*. En tout cas, il n'est pas superflu de remarquer que le v. prov. *delichos* signifie aussi « sain, frais », ce qui rapproche le catal. *delit* « force, énergie » du lat. delectus. Pour *endegar*, on doit écarter delicare, delegare et le néerl. *dijk* (Spitzer), car il est évident qu'il faut rapprocher le verbe catalan du prov. mod. *endegà* « ajuster » qui, à son tour, ne peut être séparé du prov. mod. *asegà* « ajuster », anc. prov. *eisegar* « ajuster, arranger » ; resterait encore à déterminer la raison du changement du préfixe, à moins qu'il n'y ait un croisement entre exaequare et indicare. Quant à *blincar* « plier », cf. ferrar. *vincar* « plier ». — Fasc. II, p. 45-49. P. Barnils, *De fonètica balear*. Examen du résultat de l'*a* final et des voyelles d'appui dans les parlers de différents garçons originaires de plusieurs villages des Baléares. Considérations générales sur la valeur des matériaux recueillis de la bouche de jeunes gens : il serait intéressant de rechercher s'il ne s'agit pas ici de « mélanges de patois », produits par des intermariages entre le père et la mère des enfants ; voir sur ce phénomène les observations suggestives du travail récent de M. Terracher. — P. 50-57. R. Volart, *Veus del català de Cerdanya*. Recueil de mots rares usités dans les parlers de la Cerdagne. On y remarquera sans peine un certain nombre de mots français, entrés dans ces parlers par l'intermédiaire des émigrés ou ouvriers ambulants : *canard* « canard », *casqueta* « casquette », *clica* « clique », *cocota* « cocotte », *craion* « crayon », *ficela* « ficelle », *quin tupet !* « quel toupet ! ». Le glossaire offre une série de mots intéressants : le gothique gasalja dans *agasalla*, *gasalla* « compagnie » (cf. v. prov. *gazalha*) ; *aixalejar* « destarotar, esverar » qui correspond à l'espagn. *jalear* ; *carfit* « ple a vessar » qu'il faut rapprocher du prov. mod. *cafi*, *clafi* « remplir, bonder », *esclafi* « lâcher la bonde, désemplir » ; *colistre* « béton » qui rappelle l'astur. *culiestru* et continue peut-être un *colestrum au lieu de colostrum (cf. Meyer-Lübke, *Wiener Studien*, XXV, 104) ; *ensurmar* « flairer », cat. *ensumar*, qui continuent peut-être un in(o)sumare (ὀσμή,) napolit. uosemo, abbruzz. *useme* ; *esvinçarse* « trencarse », correspondant étymologiquement à l'espagn. desvencijarse ; *pleta* « bercail » qui, s'il faut ramener ce mot à placitum, aurait une histoire sémantique bien curieuse ; *pupulina* « pollanc » doit être rattachée à puppa (cf. *Romania*, XLIII, 457) ; *sedeny* « tenace, résistant » rappelle *sedegont* « filiforme » de Bormio, ramené dernièrement par M. Salvioni à saetabundu, tandis que le mot catalan représentera plutôt : saetineu ; *trebilló* « cada una de las protuberancias dels òssos de la cama » semble être le résultat d'un croisement entre le cat. *turmell* et l'espagn. *tobillo*. Enfin *traüllar*, qui a le sens du fr. *tróler*, permet d'affirmer que l'étymologie, donnée par le *Dict. gén.* pour le mot français ne peut résister à un examen approfondi. — P. 58-62. P. Barnils, *Fossils de la llengua*, II. 1. La famille du lat. mollis en catalan. 2. Cat. *pany* [de la paret, de la camisa] représente le latin pannu ; cf. pour le sens et la forme le v. prov. *pan*, franç. *pan*. 3. Collocare au sens de « se coucher »

en catalan. 4. Le mot *llas* dans la locution : *llas que torri* serait le pluriel de *lamp* « éclair »; le problème ne me semble pas encore résolu. 5. Cat. *esllomar* « se fatiguer », verbe dérivé de *lumbu*; cf. aussi espagn. *deslomarse*. 6. *Demnarse* « s'inquiéter fortement » serait (con)demnare ; pour le sens, cf. aussi prov. mod. *daná* réfl. « s'impatienter ». 7. Survivance du cas sujet de *mulier*. 8. *Munyir* « punir » de punire, qui se serait croisé avec un mot inconnu (?). — P. 63-70, A. Griera, *Sobre'l mot « artiga »*. Excellente description de la manière dont on procède à l'*artiga* « terre nouvellement défrichée ». L'auteur détermine l'aire d'*artiga* qu'il ramène au gaulois aretegias (qui deviendrait cat. *artia* avec intercalation de *-g-* intervocalique comme dans satione : *saó, sagó*). D'abord il convient d'écarter la forme vaud. *thilo, teilo* « rucher » qui a été l'objet d'un article de M. Meyer-Lübke, *Z. f. rom. Phil.*, XXIX, 412 : l'étymologie donnée par M. M.-L. demande, il est vrai, à être examinée à nouveau, parce que le mot vaudois se retrouve dans les parlers lorrains et champenois. S'il est certain qu'*artiga* peut être expliqué à l'aide des lois phonétiques du catalan, il n'est pas moins sûr que *artiga, -ar* du vieux provençal et le basque *articua* s'accordent mal avec la base postulée par M. G. C'est M. Thomas qui a le premier insisté sur l'origine celtique du mot *artiga* (cf. *Bulletin de la Société des parlers de France*, I, 133, et *Nouveaux Essais*, 166) : il paraît évident que le mot artica « jachère » doit avoir le même suffixe que bodica (cf. le catal. *boïc, boïga*, que M. G. cite à la p. 63) ; mais à cela se bornent nos connaissances, à moins que nous n'admettions l'idée de M. Schuchardt, qui avait proposé de ramener *artiga* à *artos* « buissons ». Peut-être n'est-il pas superflu de remarquer que le v. fr. *bouge* « terrain en friche » (cf. aussi *Atlas linguist.*, carte JACHÈRE) reflète un bódica, forme concurrente de bodica. — P. 71-73. M. de Montoliu, *Notes toponimiques*. L'auteur discute l'origine de *Bellver* (de bellumvidere) dans la toponymie catalane. — P. 74-96. A. Griera, *Els noms dels vents en català*. L'auteur offre ici une moisson très riche de mots dialectaux que l'entreprise du « dictionnaire général » a obtenue de correspondants répandus dans toutes les régions du pays. M. G. identifie lui-même un certain nombre de ces noms de vents avec les noms correspondants du latin : à l'aide de ces matériaux, il n'est pas difficile de rétablir la terminologie des vents familière aux marins romains de la *Méditerranée* : africus, africa « vent du midi » ; aquilo, *aguil* « vent de nord-est »; auster, *austral* « vent de sud-ouest » ; cercius, *cerç* « vent de nord-ouest »; favonius, *fogony* « vent chaud qui fond la neige » ; graecus, *grec, gregal* « vent de nord-est » ; lybicus, *llebeig* « vent de sud-ouest » ; magistralis, *mestral* « vent de nord-ouest » ; aura transmontana : *tramontana*, « vent du midi » ; vulturnus, *butorn, boltorn*, « vent d'ouest ». A ces noms d'origine latine s'ajoutent deux mots d'origine arabe : charq « orient », *xaloc* « siroc » ; gharbí « occidental », *garbí* « garbin ». Parmi ces noms, seul le *vulturnus* est particulier aux parlers ibériques, tandis que tous les autres sont aussi attestés soit en Provence, soit en Provence et

en Italie. Quant aux autres mots qui désignent les vents, voici quelques remarques que la lecture de l'article m'a suggérées. Le nom du vent d'est en basque *mendebal* (Schuchardt, *Romano-Baskisches*, 54) ne doit pas être séparé du cat. *vendeval* « vent molt fort de qualsevol direcció que sigui » (p. 90); mais est-il permis d'y voir le *vent d'aval* ? Une série de noms se retrouvent aussi ailleurs : *arbonès* se rencontre dans le prov. mod. *narbunès* « vent d'ouest » ; *briscanya* « vent froid », *brisquet* « vent froid » semble bien être le produit d'un croisement entre *brisa* et *bisca* (cf. aragon. *bisca* « viento no muy fuerte »). Le mot *broixina* « vent frais » ne saurait être séparé de la famille italienne trent. bresc. *calabrosa* ; cf. Nigra, *Arch. Glott.*, XV, 275. La *gisca* « air très froid » semble être le substantif simple dont le prov. mod. *gisclet* « vent coulis » représente un dérivé vivant dans les parlers méridionaux. *Pela-canyes* « vent du nord » est attesté aussi par Borao pour l'aragonais : *pela-cañas* ; le *runcas* « vent que ve d'entre tramontana i gregal », le *terral* « vent de la terre », le *follet* « coup de vent » sont aussi vivants dans le midi de la France : *rouncado* « mistral », *vent terrau* « mistral », *foulet* « tourbillon de vent ». Mais il reste encore de nombreux problèmes à résoudre. — P. 97-98. *Aclariments*. Contributions fournies aux articles précédents par des collaborateurs du Glossaire.

J. Jud.

Le Moyen Age, bulletin mensuel d'histoire et de philologie. XXIe année (1908)[1]. — Mémoires : p. 57-86, A. Guesnon, *Publications nouvelles sur les trouvères artésiens. Notices biographiques, textes et commentaires.* I. *Courtois d'Arras.* — II. *Li Jus de Saint Nicholai.* — Comptes rendus : p. 40, Abbé H. Villetard, *Office de Pierre de Corbeil. Office de la Circoncision, improprement appelé « Office des Fous ». Texte et chant publiés d'après le manuscrit de Sens* (M. Prou) ; — p. 168, L. Sainéan, *L'argot ancien* (G. Huet) ; — p. 221, le R. P. Hilarin de Lucerne, *Histoire des études dans l'ordre de saint François, traduit par le P. Eusèbe de Bar-le-Duc* (P. Ubald d'Alençon) ; — p. 227, R. L. Graeme Ritchie, *Recherches sur la syntaxe de la conjonction « que » dans l'ancien français* (G. Huet ; comp. une lettre de l'auteur au sujet de ce compte rendu, même année, p. 351) ; — p. 228, A. Långfors, *Li Regrès Nostre Dame, par Huon le Roi de Cambrai, publié d'après tous les manuscrits connus* (G. Huet) ; — p. 230, H. Suchier, *Der Minnesänger Chardon*, (G. Huet) ; — p. 231, A. Fierens, *Les origines du Speculum Perfectionis* (P. Ubald d'Alençon) ; — p. 286, H. Chatelain, *Recherches sur le vers français au XVe siècle* (G. Huet) ; — p. 323, J.-B. Beck, *Die Melodien der Troubadours* (A. Guesnon) ; — p. 336, L. Zoepf, *Das Heiligen-Leben im 10. Jahrhundert* (R. Poupardin) ; — p. 339, J. Bédier, *Les légendes épiques*, t. I

1. Pour les années précédentes (1901-7) voy. plus haut, p. 141.

et II (G. Huet) ; — p. 346, P. Aubry, *Esquisse d'une bibliographie de la chanson populaire en Europe* ; le même, *Recherches sur les « tenors » français dans les motets du XIIIe siècle* ; le même (avec A. Gastoué), *Recherches sur les « tenors » latins dans les motets du XIIIe siècle* ; le même, *La chanson populaire dans les textes musicaux du moyen âge* ; le même, *La musique et les musiciens d'église en Normandie d'après le Journal des visites pastorales d'Odon Rigault* ; le même, *Un coin pittoresque de la vie artistique au XIIIe siècle* (G. Huet) ; — p. 349, G. Paris, *Esquisse historique de la littérature française au moyen âge* (G. Huet). — Chronique bibliographique : p. 49, G. Doutrepont, *Inventaire de la librairie de Philippe le Bon*, 1420 (A. V.) ; — p. 54, D. Bonsoms y Sicart, *Discursos leidos en la real Academia de buenas letras de Barcelona* (sur la 1re édition de *Tirant lo blanch*, 1490) ; — p. 117, Dicuil, *Liber de astronomia* publié par M. Esposito (H. d'A. de J.) ; — p. 293, J. Williams, *Dante as a Jurist* (R. P.) ; — p. 295, C. Pascal, *Poesia latina medievale, saggi e note critiche* (A. V.) ; — p. 355, *Studier i modern Språkvetenskap*, publié par la Société néophilologique de Stockholm (G. Huet) ; — p. 355, P. Horluc et G. Marinet, *Bibliographie de la syntaxe du français* (G. Huet).

XXIIe année (1909). — Mémoires : p. 1-6, H.-F. Delaborde, *Une prétendue supercherie de Juvenal des Ursins* ; — p. 23-8, G. Huet, *Le Roman d'Apulée était-il connu au moyen âge ?* — p. 65-93, A. Guesnon, *Publications nouvelles sur les trouvères artésiens* (suite) : I. *Jean de Neuville* ; II. *Perrin d'Angicourt* ; III. *Jean de Renti* ; IV. *Oede de la Couroierie* ; V. *Cardon de Croisilles* ; — p. 145 78, A. Landry, *Notes critiques sur le « Nicole Oresme » de M. Bridney* ; — p. 370-77, P. Champion, *Notes sur Jeanne d'Arc* : III. *Ballade du sacre de Reims*, 17 juillet 1429. — Comptes rendus : p. 57, K. Bartsch, *Chrestomathie de l'ancien français, 9e édition revue et corrigée par* L. Wiese (G. Huet) ; — p. 139, Miss H. Traver, *The Four Daughters of God* (G. H.) ; — p. 214, L. Van der Essen, *Étude critique et littéraire sur les Vitae des saints mérovingiens de l'ancienne Belgique* (R. P.) ; — p. 216, E. Langlois, *Nouvelles françaises inédites du XVe siècle* (G. Huet) ; — p. 218, P. Champion, *Le Prisonnier desconforté du château de Loches, poème inédit du XVe siècle* (G. Huet) ; — p. 307, L. Delisle, *Rouleau mortuaire du B. Vital, abbé de Savigni* (A. V.) ; — p. 347, E. Lorenz, *Die Kastellanin von Vergi in der Literatur* (G. H.) ; — p. 348, Dante, *Vita Nova, traduite par* H. Cochin (L. Auvray) : — p. 359, Myrrha Borodine (Mme F. Lot), *La femme et l'amour au XIIe siècle, d'après les poèmes de Chrétien de Troyes* (G. H.) ; — p. 362, H. Omont, *Bibliothèque Nationale. Nouvelles acquisitions du département des manuscrits pendant les années 1907-1908.* — Le même, *Bibliothèque nationale. Catalogue des manuscrits latins et français de la collection Phillipps acquise en 1908* (A. V.) ; — p. 399, P. Aubry, *Trouvères et troubadours* (G. H) ; — p. 404, *La Vie de saint Quentin*, par Huon le Roi de Cambrai, publiée par A. Långfors et Söderhjelm (G. H.). — Chronique : p. 61, *Mélanges de linguistique offerts à M. Ferdinand de Saussure* (études de M. E. Muret et M. Niedermann intéres-

sant les romanistes); — p. 143, Vieillard, *Gilles de Corbeil, médecin de Philippe Auguste* (R. P.); — p. 144, P. Champion, *Charles d'Orléans joueur d'échecs* (G. H.).

XXIII^e année (1910).— Mémoires : p. 175, P. Champion, *Notes sur Jeanne d'Arc*, IV. *Frère Thomas Couette* (personnage contemporain de J. d'A., nommé dans *le Champion des dames* de Martin Le Franc). — Comptes rendus : p. 51, A. Luchaire, *La société française au temps de Philippe-Auguste* (G. Lardé) ; — p. 65, A. Rubió y Lluch, *Catalunya a Grecia, estudis historics i literaris*; le même, *La llengua catalana a Grecia*; — p. 111, E. Faral, *Les jongleurs en France au moyen âge*; le même, *Mimes français du XIII^e* siècle (A. Guesnon) ; — p. 116, J. Beck, *La musique des troubadours* (A. Guesnon) ; — p. 272, P. Fabre et L. Duchesne, *Le Liber censuum de l'église romaine* (M. Prou ; l'Introduction contient des recherches sur le *Mirabilia Romæ*) ; — p. 277, M. Prou, *Manuel de paléographie latine et française*, 3^e édition ; — p. 279, J. Lot, *Les noms des saints bretons* (R. Latouche) ; — p. 282, Mary Rh. Williams, *Essai sur la composition du roman gallois de Peredur* (G. H.) ; — p. 322, P. Meyer, *Documents linguistiques du Midi de la France, recueillis et publiés, avec glossaires et cartes.* [Tome I] : Ain (par M. E. Philipon), Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes (G. H.) ; — p. 326, E. Walberg, *Deux anciens poèmes inédits sur saint Simon de Crépy* (G. H.) ; — p. 327, *L'Estoire de Griseldis, mistère restauré par* Ch. Gailly de Taurines et L. de la Tourrasse (G. H.); — p. 343, P. Rousselot, *Pour l'histoire du problème de l'amour au moyen âge* (H. Labrosse : étude sur la définition de l'amour chez les scolastiques et les mystiques); — p. 345, Edw. K. Rand, *Johannes Scottus* (H. Labrosse : étude sur le plus ancien commentaire des *Opuscula sacra* de Boèce); — p. 347, K. Künstle, *Vita sanctae Genovefae* (R. Poupardin); — p. 406, K. Künstle, *Die Legende der drei Lebenden und der drei Toten und der Totentanz* (M. Aubert); — p. 410, P. Jacobsen, *Essai sur les origines de la Comédie en France au moyen âge* (G. Huet) ; — p. 411, C.-A. Westerblad, « *Baro* » *et ses dérivés dans les langues romanes* (G. H.). — Chronique bibliographique : p. 70, J. Tissier, *Table analytique du Journal des Savants*; — p. 131, *Mélanges de philologie romane*, dédiés à M. Wilmotte ; — p. 416, Fr. José Maria de Elizondo, *La leyenda de san Francisco segun la version catalana del « Flos Sanctorum »* (P. Ubald d'Alençon).

XXIV^e année (1911). — Mémoires : p. 161, G. Huet. *La légende de Charlemagne bâtard et le témoignage de Jean Boendale*; — p. 307 et 346, M. Krepinsky, *Quelques remarques relatives à l'histoire des « Gesta Romanorum »* (Les *Gesta* seraient d'origine continentale ; le recueil archétype aurait été composé dans un des pays situés autour du lac de Constance, peut-être dans un monastère bénédictin ; il serait antérieur à 1326 [p. 365]). — Comptes rendus : p. 83, Bartsch, *Chrestomathie de l'ancien français*, revue par L. Wiese, 10^e édition (G. H.) ; — Chrétien de Troyes, *Philomena*, édition critique par C. de Boer (Myrrha Borodine) ; — p. 150, W. Sœderhjelm, *La nouvelle française au*

*XVe siècle* (G. H.) ; — p. 191, L. Beszard, *Etude sur l'origine des noms de lieux habités du Maine* (R. Latouche); — p. 218, M. Vidal, *Esclarmonde de Foix dans l'histoire et le roman* (G. H.) ; — p. 219, *Le Troubadour Folquet de Marseille, édition critique* par S. Stronski (G. H.); — p. 259, Aldebrandin de Sienne, *le Régime du corps*, publié par L. Landouzy et R. Pépin (E. Wickersheimer) ; — p. 266, *Studies in English and comparative litterature by students at Ratcliffe College* (G. H.; contient des études sur les romans de la Table Ronde et sur *Tristan*) ; — P. Mandonnet, *Des écrits authentiques de saint Thomas d'Aquin*, 2e édition (P. Ubald d'Alençon) ; — p. 319, Ch.-V. Langlois, *La connaissance de la nature et du monde au moyen âge, d'après quelques écrits français* (G. Huet) ; — p. 329, C.-W. Wahlund, *Bibliographie der franzœsischen Strassburger Eide von 842* (G. H.); — p. 384, *Commentaire anonyme sur Prudence* (*publié*) par John M. Burnam (H. Labrosse ; l'éditeur attribue ce commentaire à Remy d'Auxerre). — Chronique bibliographique : p. 84, *Mémoires de la Société néo-philologique de Helsingfors*, t. V (G. H. : contient des travaux qui intéressent les romanistes et les germanistes); — p. 154, E. Diehl, *Vulgärlateinische Inschriften* (M. P.); — p. 154, L. Beszard, *La langue des formules de Sens* (M. P.); — p. 222, E. G. Hurtebise, *Jofre de Foxa* (P. Ubald d'Alençon); — p. 223, J. A. Endres, *Die Zeit der Hochscholastik, Thomas von Aquino* (P. Ubald d'Alençon); — le P. Ulrich Schmidt, *Stephan Fridolin* (P. Ubald d'Alençon); — le P. Callaey, *Les idées mystico-politiques d'un Franciscain spirituel. Etude sur l'Arbor Vitae d'Ubertin de Casale*; — p. 224, le même, *Etude sur Ubertin de Casale* (P. Ubald d'Alençon) ; — p. 274, F. Flamini, article dans la *Rassegna bibliografica* sur la source des trois « esprits » dans la *Vita Nuova* de Dante (L. A.) ; — p. 275, A. van Gennep, *Religions, mœurs et légendes*, t. III (G. H.) ; — p. 390, *Les Vies de sainte Colette Boylet de Corbie*, publ. par le P. Ubald d'Alençon (M. Prou).

XXVe année (1912). Mémoires : p. 65, H. Lemaitre. *Statue miraculeuse de la Sainte Chapelle* (miracle rattaché à une époque assez récente au nom de Duns Scot). — Comptes rendus : p. 89, V. Chichmarev, *Lirika i liriki pozdniago srednevekovia* ; Guillaume de Machaut, *Poésies lyriques publiées par V. Chichmarev* (A. Guesnon); — p. 116, L. J. Paetow, *The Arts course at medieval Universities* (H. Labrosse : examine pourquoi la Renaissance tentée au XIIe siècle échoue au XIIIe) ; — p. 118, K. von Ettmayer, *Vortraege zur Charakteristik des Altfranzoesischen* (G. H.); — p. 119, G. Brockstedt, *Von mittelhochdeutschen Volksepen französischen Ursprungs* (G. H.); — p. 120, *les Classiques français du moyen âge : la Chastelaine de Vergi*, publ. par G. Raynaud ; *François Villon*, [publ. par A. Longnon] ; *Courtois d'Arras*, publ. par E. Faral ; *Vie de saint Alexis*, texte critique par G. Paris (G. Huet) ; — p. 120, A. Lütjens, *Der Zwerg in der deutschen Heldendichtung* (G. H.) ; — p. 184, J. Reinhold, *Ueber die verschiedenen Fassungen der Bertasage* (G. H.) ; — p. 185, V. Vedel, *Mittelaterliche Kulturideale, I, Heldenleben* (G. Huisman) ; — p. 188, Ch. Oulmont, *les Débats du clerc et du chevalier* (G. H.) ; —

p. 411, J. Loth, *Contributions à l'étude des romans de la Table Ronde* (G. H. : la partie la plus importante du livre est celle qui traite de *Tristan*) ; — p. 414, G. Doutrepont, *La Littérature française à la cour des ducs de Bourgogne* (H. Stein). — Chronique bibliographique: p. 123, *Münchener Museum für Philologie des Mittelalters und der Renaissance*, 1e livraison ; — p. 127, G. Armelin, *Gérard de Vienne, chanson de geste* (adaptation moderne en vers) (G. Huisman) ; — p. 196, *La grande inondation de l'Arno en 1333, anciens poèmes populaires italiens*, par Ant. Pucci et Adr. dei Rossi, publiés par S. Morpurgo et J. Luchaire (L. A.) ; — p. 345, E. Monaci, *Facsimili di documenti per la storia delle letterature romanze* (M. P.); — p. 350, H. Omont, *Nouvelles acquisitions du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale*; — p. 431, Ph. Funk, *Jakob von Vitry, Leben und Werke* (H. Labrosse: n'est pas assez complet en ce qui concerne les sermons). —

G. Huet.

Literaturblatt für germanische und romanische Philologie. — XXXIVe année (1913).— Col. 1-5. P. Levy, *Geschichte des Begriffes Volkslied* (A. Götze : travail de débutant ; l'auteur cherche à concilier des théories qui ne peuvent pas s'accorder. A relever dans le compte rendu cette phrase pleine de bon sens : « Les recherches historiques ont, chaque fois qu'elles ont donné un résultat, amené à la constatation que c'est un seul homme qui est l'auteur d'une chanson dite populaire ; que ç'ait été un homme instruit ou un homme du peuple, cela n'a aucune importance pour la popularité future de sa chanson. ») — Col. 19. R. Zenker, *Zur Mabinogionfrage* (Ph. Aug. Becker ; cf. *Romania*, XLII, 479). — Col. 267. F. E. Mann, *Das Rolandslied als Geschichtsquelle und die Entstehung der Rolandssäulen* (Ph. Aug. Becker : Charlemagne n'est pas allé en Espagne, mais à Plön en Holstein (qui est nommé Pampelune dans la *Chanson de Roland*), à Stettin, etc. ; cela se passe de commentaires). — Col. 28. E. Gierach, *Synkope und Lautabstufung* (E. Herzog; cf. *Romania*, XLIII, 146). — Col. 32-4. E. Kohler, *Sieben altspanische dramatische Eklogen* (A. Hämel : la valeur principale du ravail consiste dans l'importante introduction, qui traite des débuts du drame espagnol). — Col. 70. A. Hilka et W. Söderhjelm, *Petri Alfonsi Disciplina clericalis* (L. Jordan : édition digne de confiance d'un texte de toute première importance ; cf. *Romania*, XLII, 106). — Col. 72-5. F. Boillot, *Le patois de la commune de la Grand'Combe* (H. Urtel : glossaire précieux et nourri). — Col. 81. L. Perroni-Grande, *La scuola di greco a Messina prima di Costantino Lascari* (B. Wiese : intéressante contribution à l'histoire de l'érudition en Sicile au XVe siècle). — Col. 81-2. J. Mariscal de Gante, *Los Autos Sacramentales desde sus origenes hasta mediados del siglo XVIII* (A. Hämel : travail de compilation qui témoigne de connaissances insuffisantes et de manque de jugement). — Col. 115. Fr. Reuter, *Die Bataille d'Arleschant des altfranzosischen Prosaromans Guillaume d'Orange*

(L. Jordan : l'examen des sources est peu soigné, et l'exécution matérielle laisse beaucoup à désirer). — Col. 118. O. Schultz-Gora, *Zwei altfranzœsische Dichtungen* (L. Jordan : les remarques grammaticales de l'éditeur, destinées à l'usage des débutants, ont besoin de retouches). — Col. 121-4. *Œuvres de Rabelais*, p.p. A. Lefranc, etc. (F. Ed. Schneegans : on attend avec confiance l'achèvement de cette excellente entreprise). — Col. 125. P. Verrier, *L'isochronisme dans le vers français* (Ph. Aug. Becker). — Col. 126-8. K. Heyl, *Die Theorie der Minne in den ältesten Minneromanen Frankreichs* (K. Vossler : l'auteur accepte la théorie de son maître, M. Wechssler, sans se soucier des réserves formulées par différents critiques ; les textes qu'il a compulsés ne l'intéressent qu'en tant qu'ils semblent confirmer cette théorie ; les problèmes délicats de la psychologie de l'amour courtois sont plutôt embrouillés qu'expliqués par cette main grossière d'écolier). — Col. 150. R. de Souza, *Du rythme en français* (Ph. Aug. Becker). — Col. 150-1. Erwin Kohler, *Entwicklung des biblischen Dramas des XVI. Jahrhunderts in Frankreich unter dem Einfluss der litterarischen Renaissancebewegung* (Ph. Aug. Becker : aperçu intelligent et soigné). — Col. 202-3. F. Oeding, *Das altfranzösische Kreuzlied* (P. Oczipka : en se basant sur l'édition de M. Bédier, l'auteur rapproche les chansons françaises des chansons similaires composées en latin, en provençal et en moyen haut allemand). — Col. 231. H. Suchier, *La Chançun de Guillelme* (L. Jordan). — Col. 233. W. Suchier, *L'Enfant sage* (W. Friedmann : témoigne d'une très bonne préparation qui devrait s'appliquer à un sujet plus intéressant). — Col. 236. E. Atzeni, *Vocabolario domestico sardo-italiano* (M. L. Wagner : travail utile et soigné). — Col. 236-9. M. A. Colton, *La phonétique castillane* (A. Zauner : contribution appréciable, toutefois des distinctions trop subtiles et une certaine confusion dans la terminologie ; cf. *Romania*, XLII, 154). — Col. 281. Kr. Nyrop, *Grammaire historique de la langue française*, IV (K. Glaser; cf. *Romania*, XL, 158). — Col. 286-8. E. Winkler, *La doctrine grammaticale française d'après Maupas et Oudin* (M. J. Minckwitz). — Col. 294-7. R. di Tucci, *Il Condaghe di S. Michele di Salvenor*; P. E. Guarnerio, *Intorno ad un antico Condaghe sardo tradotto in spagnuolo nel sec. XVI* (M. L. Wagner). — Col. 327-9. A. C. Ott, *Das altfranzösische Eustachiusleben* (L. Jordan; cf. *Romania*, XLI, 426, et XLII, 127). — Col. 334. G. Bertoni, *Il Cantare del Cid* (A. Hämel ; cf. *Romania*, XLII, 150). — Col. 370-5. J. Bédier, *Les légendes épiques*, III-IV (Ph. Aug. Becker : on ose aujourd'hui, sans risquer d'être lapidé, adhérer à la doctrine exposée dans cet ouvrage monumental; cf. *Romania*, XLII, 593). — Col. 379-80. H. A. Rennert, *The Spanish Pastoral Romances* (A. Hämel). — Col. 401-4. W. Meyer-Lübke, *Romanisches etymologisches Wörterbuch* (E. Herzog; cf. *Romania*, XL, 102). — Col. 405-8. J. Reinhold, *Die franko-italienische Version des Bovo d'Antona* (J. Subak : texte bien établi). — Col. 409-11. R. Weeks, etc., *The N. E. A. Phonetik Alphabet* (M. J. Minckwitz).

XXXVe année (1914). — Col. 16. A. T. Baker, *An Anglo-French Life of St Osith* (J. Vising : édition de tout point insuffisante ; la ponctuation, par exemple, est erronée à plus de cent endroits). — Col. 20. G. Rosenthal, *Die französische Version von Alain Chartiers Dialogus familiaris* (O. Glöde). — Col. 21. A. Praviel et J.-R. de Brousse, *L'Anthologie du félibrige* (O. Hennicke). — Col. 22-3. F. Mistral, *La Genèsi traducho en prouvençau* (O. Hennicke). — Col. 27-30. E. Gamillscheg, *Die romanischen Elemente in der deutschen Mundart von Lusern* (L. Spitzer). — Col. 60. C. Zipperling, *Das altfranzösische Fablel du vilain mire* (L. Jordan ; cf. *Romania*, XLII, 159). — Col. 61. A. Segarizzi, *Bibliografia delle stampe popolari italiane della R. Biblioteca Nazionale di Venezia* (B. Wiese). — Col. 63. R. Ramirez de Arellano, *Nuevos datos para la historia del teatro español* (A. Hämel). — Col. 65. A. Morel-Fatio, *Cinq recueils de pièces espagnoles de la Bibliothèque de l'Université de Paris et de la Bibliothèque nationale* (A. Hämel). — Col. 65. J. Moreira, *Estudos da lingua portuguesa*, II (L. Spitzer). — Col. 114-7. J. Loth, *Contributions à l'étude des Romans de la Table ronde* (W. Golther ; cf. *Romania*, XLIII, 119). — Col. 154. J. Campion et F. Holthausen, *Sir Perceval of Gales* (W. Golther). — Col. 156. E. Herzog, *Historische Sprachlehre des Neufranzösischen* (M. J. Minckwitz). — Col. 157. J. Haas, *Grundlagen der franzœsischen Syntax* (E. Lerch ; cf. *Romania*, XLII, 155). — Col. 161-3. E. Lommatzsch, *Gautier de Coincy als Satiriker* (L. Jordan ; cf. *Romania*, XLII, 598). — Col. 204. *Butlleti de dialectologia catalana*, I (L. Spitzer). — Col. 206. F. Hanssen, *Gramática histórica de la lengua castellana* (L. Spitzer ; cf. *Romania*, XLIII, 154). — Col. 244-5. H. Brüll, *Untergegangene und veraltete Worte des Franzœsischen im heutigen Englisch* (O. Glöde ; cf. *Romania*, XLIII, 473). — Col. 251-3. W. v. Wurzbach, *Geschichte des franzœsischen Romans*, I (Ph. Krämer).

Arthur LÅNGFORS.

LITERATURBLATT FÜR GERMANISCHE UND ROMANISCHE PHILOLOGIE, XXXVe année (1914) (suite). — Col. 286. W. von Wartburg, *Die Ausdrücke für die Fehler des Gesichtsorgans in den romanischen Sprachen und Dialekten* (Urtel ; cf. *Rom.*, XLII, 466). — Col. 336. Bertoni, *L'elemento germanico nella lingua italiana* (Bruckner : l'auteur n'est pas aussi familier avec les langues germaniques qu'avec les langues romanes et n'a pas également approfondi toutes les parties du sujet). — Col. 342. F. Kern, *Vier Vorträge zur Einführung in die Göttliche Komödie* (W. von Wurzbach : ouvrage destiné au grand public). — Col. 343. Lerch, *Das invariable Participium praesentis des Französischen* (Jordan : opinions contestables, fondées sur trop peu d'exemples). — Col. 345. J. Schoch, *Perfectum historicum und Perfectum praesens im Franzœsischen von seinen Anfängen bis 1700* (Lerch ; cf. *Rom.*, XLII, p. 149). — Col. 347. Werner, *Zum Wesen des altfranzœsischen Epos* (Glöde : programme de 1907-8 ; jugé d'un point de vue bien arriéré). — Col.

349. F. Luft, *Ueber die Verletzbarkeit der Ehre in der altfranzœsischen Chanson de geste* (Glöde).— Col. 352. W. Schulz, *Der Covenant Vivien und der gegenwärtige Stand der Forschung* (Glöde; cf. *Rom.*, XLI, 444). — Col. 353. H. Fredenhagen, *Ueber den Gebrauch der Zeitstufen und Aussageformen in der franzœsischen Sprachgebrauche* (Glöde ; cf. *Rom.*, XLI, 158). — Col. 390. Bertoni, *Il « pianto » in morte di re Manfredi* (Crescini : compte rendu « alquanto severo » de l'article publié dans la *Rom.*, XLIII, 167 ss.). — Col. 393. Bertoni, *La prosa della « Vita Nuova » di Dante* (Wiese). — Col. 395. Tallgren, *Glanures catalanes et hispano-romanes* (Spitzer : nombreuses remarques et additions du critique). — Col. 399. Densusianu, *Histoire de la langue roumaine* (Meyer-Lübke).

XXXVI^e année (1915).— Col. 1. Creizenach, *Geschichte des neueren Dramas* (Stiefel : nouvelle édition revue et augmentée du premier volume de cet excellent ouvrage). — Col. 16. Philippe de Novare, *Mémoires*, éd. Kohler ; Béroul, *Le roman de Tristan*, éd. Muret ; *Huon le Roi*, *Œuvres*, éd. Långfors (Jordan : conteste que la première partie des *Mémoires* soit de Philippe de Novare). — Col. 20. Streng, *Himmel und Wetter in Volksglaube und Sprache in Frankreich* (Spitzer : comme dans ses travaux antérieurs, l'auteur se contente de recueillir les faits, sans chercher à en pénétrer la raison). — Col. 22. Levi (Enrico), *Vocabolario etimologico della lingua italiana* (Spitzer : mauvais). — Col. 23 et 366. *Butlleti de dialectologia catalana* (Spitzer : remarques étymologiques et syntaxiques du critique). — Col. 84. Schinz, *Les accents dans l'écriture française* (Minckwitz). — Col. 86. P. B. Fay, *Elliptical partitive usage in affirmativ clauses in French prose of the fourteenth, fifteenth and sixteenth centuries* (Lerch : statistique sans portée ; cf. *Rom.*, XLII, 154). — Col. 87. Belz, *Die Münzbezeichnungen in der altfranzœsischen Literatur* (Spitzer : éloges). — Col. 92. Hubschmied, *Zur Bildung des Imperfekts im Frankoprovenzalischen* (Meyer-Lübke : mémoire riche de faits et d'idées). — Col. 94. Jehan de Nostredame, *Les Vies des plus célèbres et anciens poètes provençaux* (Minckwitz ; cf. *Rom.*, XLIII, 314). — Col. 97. Crescini, *Emilio Teza* (Wiese). — Col. 101. Ronjat, *Le développement du langage observé chez un enfant bilingue* (Spitzer). — Col. 122. Bally, *Le langage et la vie* (Lerch : objections). — Col. 132. Busse, *Ulrich von Türheim* (Helm). — Col. 142. Richert (Gertrud), *Die Anfänge der romanischen Philologie und die deutsche Romantik* (G. Kœrner).— Col. 153. K. Bauer, *Gebäckbezeichnungen im Gallo-Romanischen* (Spitzer : il n'y a guère à louer que le choix du sujet et les illustrations). — Col. 154. Nitze, *The romance of Erec, son of Lac* ; J. Douglas Bruce, *The development of the Mort Arthur theme in mediaeval romance* ; H. O. Sommer, *The structure of* le Livre d'Artus *and its function in the evolution of the Arthurian prose-romances, a critical study in mediaeval literature* (Golther). — Col. 208. Lorck, *Passé défini, Imparfait, Passé indéfini. Eine grammatisch- psychologische Studie* (Lerch : éloges chaleureux). — Col. 211. Staaff, *Le développement phonétique des suffixes* -abilis *et*

-ibilis *en français* (Spitzer). — Gauchat, *Die französische Schweiz als Hüterin lateinischen Sprachgutes* et *An den Sprachquellen* (Spitzer). — Col. 212. Olschki, *Der ideale Mittelpunkt Frankreichs im Mittelalter in Wirklichkeit und Dichtung* et *Paris nach den altfranzösischen nationalen Epen, Topographie, Stadtgeschichte und lokale Sagen* (F. Ed. Schneegans : contributions importantes à l'intelligence des chansons de geste et à la connaissance de l'ancien Paris). — C. 218. Farnsworth, *Uncle and nephew in the Old French Chansons de geste* (Jordan; cf. c. 316, et *Rom.*, XLIII, 470)[1]. — Col. 220. Annette Brown Hopkins, *The influence of Wace on the Arthurian romances of Crestien de Troies* (Jordan). — Andresen, *Aus einem altfranzösischen Tractat über das Schachspiel* (Jordan). — Col. 222. A. Franz, *Ueber den Troubadour Marcabru* (Lewent : observations fines et suggestives, mais contestables). — Col. 225. Bertoni, *Dante* (W. von Wurzbach : courte monographie, dans la collection génoise des *Profili*). — Col. 275. Carstens, *Die Tenzonen aus dem Kreise der Trobadors Gui, Eble, Elias und Peire d'Uisel* (Lewent : nombreuses corrections). — Col. 283. Falcucci, *Vocabolario dei dialetti, geografia e costumi della Corsica*. Opera postuma... a cura di P. E. Guarnerio (M. L. Wagner : remarques importantes du critique sur les caractères du lexique corse et du lexique sarde). — Col. 208. J. Adam, *Uebersetzung und Glossar des altspanischen Poema del Cid* ; Menéndez Pidal, *Cantar de Mio Cid* (Pfandl ; cf. *Rom.*, XLII, 56)[2]. — Col. 292. Berceo, *El Sacrificio de la Misa*, éd. Solalinde (Hämel ; cf. *Rom.*, XLIII, 623). — Col. 339. Sondheimer, *Die Herodes-Partien im lateinischen liturgischen Drama und in den altfranzösischen Mysterien*

---

1. Me sera-t-il permis de rappeler que dès 1889 (*Mélusine*, IV, c. 364) j'avais attiré l'attention sur la relation d'oncle maternel à neveu dans les romans du cycle breton et dans la *Chanson de Roland*?

2. Le principal intérêt de cet article est dans ce qu'il nous apprend sur l'état des études hispaniques en Allemagne, en même temps qu'il offre un spécimen de la... « mentalité » d'outre-Rhin. M. Pfandl se lamente de ce que la monumentale édition du *Cantar* soit « presque inaccessible » à quiconque n'est pas disposé à payer de sa poche la forte somme de quarante *pesetas*. Eh! quoi, les auteurs et les éditeurs espagnols ne comprendront-ils pas enfin quelle lourde dette de reconnaissance ils ont contractée envers l'Allemagne, qui a contribué plus que tout autre pays étranger à faire connaître et apprécier leur littérature? Serait-ce trop demander qu'un exemplaire gratuit des publications comme le *Cantar* et la grande édition de Lope de Vega fût envoyé à chacune des grandes bibliothèques allemandes, Berlin, Munich, Stuttgart, Dresde, Darmstadt, etc. ? Songez que même la riche bibliothèque de Munich ne possède pas la *Leyenda de los Infantes de Lara* et qu'il faut être bien habile pour dénicher dans une bibliothèque d'Allemagne le *Catálogo de las Crónicas Generales* ! Je transmets ces doléances à nos confrères d'Espagne; mais j'espère qu'ils songeront tout d'abord, avec nous, à reconstituer ce qui pourra être reconstitué de la bibliothèque de Louvain, quand les soldats de la *Kultur*, les disciples des Harnack, des Morf et des Vossler auront été mis hors d'état de nuire.

(Glöde). — Col. 340. M. Laigle, *Le Livre des Trois Vertus de Christine de Pisan et son milieu historique et littéraire* (F. Ed. Schneegans). — Col. 342. *Pierre de Provence et la belle Maguelonne*, éd. Biedermann (Jordan : « c'est un modèle de la façon dont il ne faut pas éditer un texte » ; cf. *Rom.*, XLII, 626). — Col. 348. Bertoni, *I Trovatori d'Italia* (Lewent : nombreuses remarques et corrections). — Col. 372. *Coplas que fizo Jorge Manrrique por la muerte de su padre*, éd. Foulché-Delbosc (Pfandl).

XXXVII^e année (1916).— Col. 16. E. Pieske, *De titulorum Africae latinorum sermone quaestiones morphologicae* (Meyer-Lübke : « consciencieux et circonspect »).— Col. 18. *Le Satire di Jacopone da Todi*, per cura di B. Brugnoli (Wiese : le texte est désormais mieux assuré ; mais la langue et la versification ont été trop négligées, et les fautes d'impression abondent). — Col. 26. Hilka, *Die Wanderung einer Tiernovelle* (Abt : il s'agit du conte de l'homme ingrat et des animaux reconnaissants, dont l'auteur démontre « à n'en pas douter » la provenance hindoue). — Col. 60. Pschmadt, *Die Sage von der verfolgten Hinde* (Hilka : systématique et aventureux). — Col. 66. M. L. Wagner, *Südsardische Tanz- und Liebes-, Wiegen- und Kinderlieder* (Meyer-Lübke). — Col. 67. F. Krüger, *Studien zur Lautgeschichte westspanischen Mundarten auf Grund von Untersuchungen an Ort und Stelle* (Meyer-Lübke : ouvrage indispensable à quiconque s'occupe de phonétique espagnole). — Col. 107. Diederic van Assenede, *Floris ende Blancefloer*, uitgegeven von Dr. P. Leendertz (J. Reinhold : critique très sévère de l'introduction ; cf. *Rom.*, XLII, 155). — Col. 120. Gamillscheg et Spitzer, *Die Bezeichnungen der « Klette » im Romanischen* (W. von Wartburg : cette étude, qui est la première d'une série de *Sprachgeographische Arbeiten*, marque un affinement dans les méthodes d'enquête linguistique ; cf. plus haut, p. 276). — Col. 124. Mayer, *Einfluss der vorchristlichen Kulte auf die Toponomastik Frankreichs* (Gröhler). — Col. 126. Stimming (Erwin), *Der Akkusativ cum Infinitivo im Franzœsischen* (This : mémoire très remarquable d'un débutant. — Col. 130. Velleman, *Grammatica teoretica, pratica e istorica della lingua ladina*, prüma part (Jud : la partie historique n'est pas à la hauteur du reste). — Col. 177. Appel (Elsbeth), *Beiträge zur Geschichte der Teilungs form im Franzœsischen* (Meyer-Lübke : bonne étude sur le développement de l'article partitif en français). — Col. 183. Gröber, *Ueber die Quellen von Boccaccios Dekameron* (W. von Wurzbach : « rien de nouveau » ; ajoutez que la réimpression, sous ce titre ambitieux, de l'introduction mise par feu Gröber au *Decameron* de la *Bibliotheca Romanica* est une véritable tromperie de l'éditeur). — C. 184. Fouché-Delbosc, *Romancero de Barcelona* (Pfandl).

Ernest Muret.

Revue des Langues romanes, t. LVI (VI^e série, tome VI), 1913. — P. 5, G. Bertoni, *Noterelle provenzali* : I : *Sopra un passo di Perdigon* (éd. Chaytor, n° 11, str. 2). II. *Due congetture su due poeti*. Il s'agit de Tremoleta,

cité par le moine de Montaudon, et de Osmondo de Vérone. III. *Correzioni al testo di un pianto di Cerveri de Girona.* IV. *Un ms. provenzale posseduto da Jacopo Grandi.* C'est le ms. AG. XIX. 49 de la *Braidense* de Milan. V. *Ant. prov.* « *demetre* ». N'a pas le sens de « imputer », comme on l'a cru à tort sur la foi d'un passage corrompu d'une strophe de Buvalelli. VI. *Un nuovo frammento d'una lirica provenzale.* Dix vers, conservés sur une feuille de garde du ms. *G*, qui appartiennent au genre du « souhait ». VII. *Due nuovi versi di Peire d'Auvergne.* Dans la pièce VII de Zenker ; fournis par le ms. *a*. VIII. *Due novi versi di P. Bremon Ricas Novas.* Fournis par *a*. IX. *Gies d'aan.* Ce serait le commencement d'une pièce perdue sur l'air de laquelle on devait chanter la pièce *Lo vers mou merceian vas vos* de Guilhem de Balaun. X. *Intorno a una tenzone di Guilhem de Saint Didier.* — P. 20-23, P. Mandonnet, *Laurent d'Orléans, auteur de la Somme le Roi.* D'une épitaphe latine, publiée par M. G. Salvadori dans les *Scritti vari di filologia* publiés en hommage à M. Monaci, p. 455 ss., mais interprétée pour la première fois par M. Mandonnet, il résulte que Laurent, auteur de la *Somme le Roi*, était natif d'Orléans, qu'il fut prieur du couvent de Saint-Jacques de Paris, confesseur des enfants du roi aussi bien que de Philippe le Hardi, inquisiteur à Tours et qu'il mourut dans les dernières années du XIIIe s. — Comptes rendus : p. 64, *Mélanges de philologie romane offerts à M. M. Wilmotte* (J. Anglade ; cf. *Romania*, XXXIX, 588) ; — p. 69, E. Löseth, *Notes de syntaxe française* (J. Anglade) ; — p. 70, H. Rabe, *Die Inversion des Subjekts im Franz. des XIX. Jh.* (J. Anglade) ; — F. Schramm, *Sprachliches zur Lex Salica* (J. Anglade) ; — p. 71, S. Stroński, *Le troubadour Folquet de Marseille* (J. Anglade ; cf. *Romania*, XLII, 259) ; — p. 75, K. Bartsch, *Chrestomathie*, 10e éd., revue par L. Wiese (J. Anglade) ; — p. 76-8, J. Haas, *Neufranz. Syntax* (J. Anglade) ; — p. 110, A. Counson, *La pensée romane, essai sur l'esprit des littératures dans les nations latines* (J. Ronjat ; cf. *Romania*, XLI, 461) ; — p. 112, J. Berriat-Saint-Prix, *Les Vendegnas de Laborieux l'aîné* (J. R.) ; — F. Delzangles, *Chants populaires d'Auvergne* (J. R.) ; — p. 113, L. Gauchat et J. Jeanjaquet, *Bibliografie linguistique de la Suisse romande* (J. R.) ; — p. 114, H. Schneegans, *Studium und Unterricht der romanischen Philologie* (J. R.) ; — R. de la Grasserie, *Des parlers des différentes classes sociales* (J. R.) ; — W. von Wartburg, *Die Ausdrücke für die Fehler des Gesichtsorgans in den romanischen Sprachen und Dialekten* (J. Ronjat) ; — p. 116. M. Grammont, *Fonétique historique et fonétique expérimentale* (J. Ronjat) ; — p. 117, Ch. Bally, *Stylistique et linguistique générale* (J. R.) ; — Ch.-V. Langlois, *La connaissance de la nature et du monde au moyen âge* (J. Acher) ; — p. 118, C. Voretzsch, *Einführung in das Studium der altfranz. Sprache*, 4e Auflage (J. Acher) ; — p. 123, O. Schultz-Gora, *Zwei altfranz. Dichtungen. La Chastelaine de Saint-Gille. Du Chevalier au barisel*, 2e édit. (J. Acher) ; — p. 125, *Correspondance.* Sous ce titre M. Acher publie ou résume une correspondance qu'il a échangée, au sujet du livre de Chiswick,

avec M. J. A. Herbert, conservateur des manuscrits au Musée britannique. « L'état civil » du fameux ms. est désormais « régularisé. » — P. 129, E. Faral, *Chronologie des Romans d'Énéas et de Troie*. M. F. rassemble tous les arguments — une trentaine — par lesquels on a tenté de prouver l'antériorité d'*Énéas* par rapport à *Troie* ou de *Troie* par rapport à *Éneas*. Il montre que la plupart ne conduisent à aucune conclusion nette. Il n'en retient qu'une demi-douzaine, dont il met en pleine lumière la valeur démonstrative : ce sont ceux qui cherchent dans la source de l'un ou l'autre de ces romans l'origine des passages parallèles qu'ils renferment. Dans chaque cas cette enquête nous mène de *Troie* à *Enéas*. Nous pensons que M. F. a donné la solution définitive d'un problème dont l'importance, comme on sait, dépasse celle d'une simple question de dates. Cet article est devenu un des chapitres du livre récent de M. F., *Recherches sur les sources latines des Contes et Romans courtois du moyen âge* ; cf. *Romania*, XLIII, 107. — P. 148, J. Acher, *Sur l'x finale des manuscrits*. Lettre ouverte à M. le Directeur de la « Romania ». [Je me contente de signaler cet article comme celui que M. Acher a consacré plus loin (p. 458) à l'emploi du tréma. Il sera nécessaire de revenir dans quelque temps sur ces questions de graphie qui intéressent les éditeurs et les lecteurs de nos anciens textes. — M. R.] — P. 159, L. Caillet, *Acte passé à Valence au sujet des revenus perçus sur diverses terres situées dans le mandement de Livron* (*Janvier* 1318). — P. 172-247, P. Barbier fils, *Noms de poissons, notes étymologiques et lexicographiques* (suite). — Comptes rendus : p. 249, A. Kolsen, *Das sirventes « Honratz es hom per despendre »*, *Bartsch, Gr.*, 242, 38 (G. Bertoni) ; — p. 250-1, A. Hilka u. W. Söderhjelm, *Petri Alfonsi Disciplina clericalis .I. Lateinischer Text. II. Französischer Prosatext* (J. Acher ; cf. *Romania*, XLII, 106) ; — p. 260-70, *Lettere di Gaston Paris scelte dal carteggio con lui e pubblicate da* A. d'Ancona, *Dal mio Carteggio* (C. Pitollet) ; — p. 274, A. Tobler, *Vermischte Beiträge zur franz. Grammatik*, 5e série (J. Ronjat) ; — p. 277-82, S. Puşcariu, *Probleme nouă in cercetarile linguistice* (J. Ronjat). — P. 285-412, A. Dauzat, *Glossaire étymologique du patois de Vinzelles* (*Basse-Auvergne*). La *Romania* rendra prochainement compte de cet intéressant glossaire. — P. 413, G. Bertoni, *Noterelle provenzali* : I : *Terramagnino da Pisa*. « Terramagnino » n'est que le qualificatif appliqué par les Sardes aux gens du continent : il en faudrait conclure que Terramagnino de Pise a été quelque temps en Sardaigne, et c'est peut-être là qu'il a composé sa *Doctrina de cort*.— II. *Giraut de Bornelh* : L'estrenher de las dens (éd. Kolsen, I, nº LXI, v. 55). C'est une allusion à Matthieu, XIII, 49-50 : « Ibi erit fletus et *stridor dentium*. » — III. *Lo romanz dels Auzels Cassadors* (vv. 2797-8).— IV. *Sopra un componimento attribuito a Saill d'Escola* (*Grundr.* de Bartsch, nº 202, 5). L'attribution est douteuse. — V. *Arnaut*. Nom propre qui peut signifier en ancien provençal « sot », « fou » ; emplois analogues en ancien français.— VI. *Giovanna d'Este e i trova-*

*tori.*— VII. *Detti di filosofi e savi.* Le poème *Qui son poder vol essausar* publié par M. B. dans la *Rev. des Lang. rom.*, t. LV, p. 99, est une traduction d'un poème français, les *Dits des Sages*, donné par plusieurs mss., entre autres par B. N. Nouv. acq. fr. 10237, f° 202. — VIII. *Una nuova strofa dell' Epistola di Santo Stefano.* Empruntée au ms. B. N. Nouv. acq. lat. 754. — P. 425, L. Karl, *La légende de Saint Jehan Paulus* (*La légende en vers, en prose et le miracle*). Pour écrire la vie de ce saint apocryphe, l'auteur, s'il n'a pas eu sous les yeux un modèle latin aujourd'hui perdu, a dû emprunter à diverses légendes les éléments de son récit : c'est là une originalité qu'on ne retrouve pas souvent dans les poèmes hagiographiques français. — P. 446, J. Calmette et E.-G. Hurtebise, *Correspondance de la Ville de Perpignan* (suite). — P. 458-65, J. Acher, *De l'emploi du tréma.* — Comptes rendus : p. 468, G. Panconcelli-Calzia, *Italiano* (M. Grammont) ; — p. 470, A. Dauzat, *Géographie phonetique d'une région de la Basse-Auvergne* (M. Grammont) ; — p. 472, A. Dauzat, *Essai de méthodologie linguistique dans le domaine des langues et des patois romans* (M. Grammont) ; — p. 474, W. Meyer-Lübke, *Romanisches etymologisches Wörterbuch* (M. G.); — p. 447, A. Meillet, *La crise de la langue française* (M. G.) ; — G. Lote, *L'alexandrin français d'après la phonétique expérimentale* (M. Grammont) ; — p. 479, G. Lote, *La rime et l'enjambement étudiés dans l'alexandrin français* (M. Grammont) ; — P. Verrier, *L'isochronisme dans le vers français* (M. Grammont) ; — p. 481, G. Millardet, *Petit atlas linguistique d'une région des Landes.* — *Recueil de textes des anciens dialectes landais.* — *Études de dialectologie landaise : Le développement des phonèmes additionnels* (M. Grammont) ; — p. 487-91, F. Faral, *Recherches sur les sources latines des contes et romans courtois du moyen âge* (L. Constans ; M. Constans continue à croire le roman de *Troie* antérieur à *Énéas*) ; — p. 496, K. Lewent, *Beiträge zum Verstændnis der Lieder Marcabrus* (G. Bertoni) ; — p. 449-504, H. Morf, *Vom Ursprung der provenzalischen Schriftsprache* (G. Bertoni) ; — p. 513, *Acquisition des manuscrits de Mr Dunn par le Musée britannique* (J. Acher) : il s'agit de la *Chanson de Guillaume, Gui de Warwick*, du ms. d'Adgar ; — p. 514, W. Cloetta, *Altfranz. Texte* (J. Acher) ; — A. Hilka, *Neue Beiträge zur Erzæhlungsliteratur des Mittelalters. Die Compilatio singularis Exemplorum der Hs. Tours 468, ergæntz durch eine Schwesterhandschrift Berne 679* (J. Acher) ; — p. 515, M. Bloch, *Les formes de la rupture de l'hommage dans l'ancien droit féodal* (J. Acher) ; — p. 516, A. Tobler, *Li dis dou vrai aniel*, 3e éd. (J. Acher) ; — p. 518, *Sammlung mittellateinischer Texte hgg. von* A. Hilka : 1. *Disciplina clericalis*, 2. *Exempla*, 3. *Lateinische Sprichwörter*, 4. *Historia septem sapientum* (J. Acher) ; — p. 520, E. Herzog, *Historische Sprachlehre des Neufranzæsischen.* 1. Teil : *Einleitung, Lautlehre* (J. Acher) ; — p. 526, J. Leite de Vasconcellos, *Carolina Michaelis* (J. Anglade) ; — p. 527, P. B. Fay, *Elliptic partitiv usage in affirmativ clauses in French prose of the fourteenth, fifteenth and sixteenth centuries* (J. R.) ; — p. 528, L. Karl, *Un moraliste bourbonnais*

*du XIVe s. et son œuvre, le Roman de Mandevie et les Mélancolies de Jean Dupin* (J. R.) ; — p. 529, F. Mistral, *Lis Oulivado* (J. Ronjat) ; — p. 532, H. Morf, *Vom Ursprung der provenzalischen Schriftsprache* (J. Ronjat).

L. Foulet.

Studj romanzi editi a cura di E. Monaci, vol. VI, Roma, 1909. — C. Salvioni, *Appunti diversi sui dialetti meridionali.* Cent notes étymologiques et lexicologiques. J'examine uniquement ici celles qui m'ont suggéré quelques remarques. N° 1, tar. bar. cer. molf. bas. *acchiare* trouver. De *afflare* spécialement répandu dans l'Italie méridionale. A remarquer le traitement de *-ffl-*. M. S. serait disposé à voir, dans *acchiare*, un croisement de *afflare* avec la base oculu et il rappelle, à ce propos, que *acchiare* à Maglie signifie proprement, d'après Panareo § 98 : « rinvenire dopo aver cercato cogli occhi ». En effet, il est probable que Panareo, au moment de donner l'explication du verbe, a été suggestionné par cette base oculu qui se présente immédiatement à l'esprit [1] et paraît nécessaire. Cf. Salvioni, *Rend. Ist. Lomb.*, S. II, vol. XL, 1160; Meyer-Lübke, *R. E. W.*, n° 261 et Merlo, *Zeitschr.*, XXXVIII, 479. Le plus ancien exemple de ce verbe se trouve dans le « S. Alessio » édité par M. Monaci (*Rend. Accad. d. Lincei*, juillet, 1903), str. 24 : *loco afflao* (*ibi invenit*). Cf. Meyer-Lübke, *Z. f. r. Phil.*, XXXII, 607. — N° 2, canistr. *aistro* « arista ». M. S. propose de partir de **alistro* (épenthèse de *r* après le groupe *st*, cf. ital. *ginestra*, abr. *queštre* questua ecc., ecc. et dissimilation de *r-r* en *l-r*), d'où **ajistro* et puis *aistro*. Ne vaut-il pas mieux partir tout simplement de **aristro*, d'où, avec dissimilation, d'une part subl. *walištru*, agn. *listra* et de l'autre canistr. *aistro* ? — N° 3, nap. *ajeta* « bietola ». Toutes les formes méridionales (molf. *ghièjte* etc.) confirment la connexion avec le vocable correspondant italien. — N° 4, abr. *argendégne* « fanciullo vivace irrequieto ». M. S. voit justement, dans cette dénomination, l' « argento vivo, il mercurio ». Il se demande, en note, si la même base se rencontre dans le parm. et regg. *aršintęla* « lézard ». A Pavullo (Frignano) on m'a donné *rašentéla* et à Camatta *aršentéla*, à Fanano *argentélla* (à Riolunato : *ordšel(l)a* et *ordesella*, à Fiumalbo *ortésilla*, à Pievepelago *ghiortella*, *jortella*, *ǵortella*), ce qui me fait croire, en effet, que plusieurs bases (*luce*, *argentu*, « rasente ») ont pu, ça et là, se croiser. L'écureuil, dans la Gruyère, est appelé *vierdzǎ* (*verrica* ou *viverrica* + *attus*, cf. Gauchat, dans *Mélanges Wilmotte*, I, 188). Or, dans le district de la Sarine, la dénomination de l'écureuil, qui a échappé, paraît-il, à M. Gauchat, est bien *vierdzã*. Mais *vierdzã* n'est autre chose que le « mercure », le « vif argent » (argent = *erdzã*) [2]. Grâce à une affinité phonétique appuyée par une affinité

1. En effet, Panareo propose *oculare*.

2. M. Gauchat cite toutefois, d'après le *Helvetischer Almanach* de 1810 et Bridel, *viardzin*, qui s'applique à une jeune personne très alerte ou à l'écureuil (p. 192). Ici aussi, nous avons le « vif argent ».

sémasiologique, l'originaire *vierdzâ* est donc devenu *vierdzâ* et l'écureuil et le mercure ont maintenant, dans le district de la Sarine, le même nom. — N° 7, a. otr. *cánnulo* « cero ». Cf. tar. *cánolo* « grossa candela di cera », cerign. *cánele* cero, Codex Cajet. *canuli*. (*Arch. glott.*, XVI, 20). Il me paraît impossible, bien que *n* pour *nn* fasse difficulté, de détacher ce mot de la base « canna ». Je lis dans le travail de Ribezzo, *Dial. di Francavilla Fontana*, p. 18, n. 2 : « è da osservare che *canolo*, *canele* significa anche *cannuolo* da *canna* in tutto l'apulo-barese, del pari che *cannulo* in tutto l'apulo-salentino. A Taranto finisce la forma con *n*, a Francavilla comincia quella con *nn* ». Ne faut-il pas se résigner à admettre ici un cas de *nn* en *n* ? Dans l' « inventario in volgare campano » publié par Festa, on lit : *faola de cannaccio* « fiaccola fatta di canne » (n° 100) et « con cera croce canna »(n° 27). — N° 43. M. S. croit que l'interjection méridionale *mar* (p. ex. nap. *mar essa !* sic. *mar a ti !* etc.) et cal. *amaru* (*amaru iddu* « guai a lui ») pourraient se rattacher à l'a. fr. *mar* (p. 29 : « Ma l'origine comune e di *mar'* e di *amaru* andrà « cercata nell'a fr. *mar*, si tratti d'un accatto, o di patrimonio originaria- « mente comune »). Seulement, la fonction syntactique de l'a. fr. *mar* est bien différente de celle de l'interjection italienne. En a. français *mar* (et *buer*) ne se présente pas dans des locutions comparables à *mar a ti* ou *mar essa*. Cf. Bertoni, *Ric. ling.*, p. 11. — N° 45, molf. *mecèrne* « arcolajo ». M. S. tire cette forme de *macénula* (je peux citer, en effet, à Matera : *macénola* et M. S. cite bar. *macenue*, tar. *macènila*, lecc. *macinula* [cette forme se trouve aussi telle quelle à Casarano et à Tuglie]) par **maceluna *macelne* (cf. *porce*, *pulce*). A cette occasion, M. S. nous offre une abondante moisson de mots avec métathèse réciproque dans les dialectes de l'Italie du Sud. On sait que la base la plus répandue dans l'Italie méridionale pour désigner le « dévidoir » est celle d'où vient aussi l'ital. *guindolo*, piém. lomb. *vindu(l)* (origine germanique ; cf. Bertoni, *Elem. germ.*, p. 145). Je crois que nous avons le même mot, dans *animmulu* de Cefalù et *nimulu* de Castrovillari. Il faut partir de *vinnulu* (Benevento : *vínnolo*, Foggia, *uinnulu*, etc.), d'où *minnulu* et puis *nimmulu*, *animmulu*, *nimulu*. C'est un autre cas de métathèse réciproque. — N° 47 agn. *miglicuremu* « bellico ». Il se peut que *m-* représente une simplification de *mm* (*mb*), mais il se pourrait aussi, à mon avis, qu'il vînt de *v-* (*b-*) cf. Vallo Lucano Avellino Capua *vellicolo*, Bisignano *villicu*, Paràbita *vaddriku*, Matera *viddicu*, Campagna *vellicu* (*Ric. ling.*, p. 8). L'*m-* aurait pu être amené par une sorte d'assimilation dans la locution fréquente « il mio bellico, il bellico mio ». Cf. Sansevero (Foggia) *mellicolo*, Spoleto *millicolo*, Castrovillari *muddicu*, Fermo *muricu*. Dans la forme de Benevento *mennicolo* nous pouvons avoir, en outre, assimilation de *m-ll* en *m-nn*. Le *-ll-* ne pourrait-il pas venir d'une influence (ancienne, naturellement), de *bellus* (cf. Serravalle-Scrivia : *belin* bellico) ? Et l'*u* (et *o*, reat. *mollicolo*, a. aquil. *immolicolo*) ne pourrait-il pas être un obscurcissement de *e* par influence de la labiale ? Je soumets ces hypothèses au public savant, sans y atta-

cher trop d'importance. — N° 65, irp. *pruma* susino *-a*. M. S. explique *-m-* grâce à une influence de *pomu* sur *prunu*. On sait que la Suisse française a aussi *prómma* (Gruyère), *pronma* (Meyer-Lübke, *Z. f. r. Phil.*, XX, 534; cf. le nom de lieu *Premi *prumariu*) et l'a. h. all. *pfrûma*, a. all. *pflaume*. Je crois que la solution de M. S. est la bonne et j'en vois une preuve dans une glose latine (Niedermann, n° 5) *pumella*[c'e.-à-d. *pomella*] : *prunellas* (*de uisco*).— N° 68 n. M. S. tire le sic. *púddira* « papillon » de **pullula* (dérivé de *pullus*). Il a certainement raison et Meyer-Lübke, *R. E. W.*, n° 6828, a bien fait d'accepter cette étymologie, que M. S., lui-même, a fortement appuyée (*Rend. Ist. Lomb.*, S. II, vol. XLIV, p. 803) par le cal. *púddula -llula*, irp. *póddula*. Seulement, M. Meyer-Lübke enregistre, je ne sais pourquoi, notre mot sous la base *pullus* (d'où **pullula* dans le sens de « poulain »), tandis que c'est de *pullus*, ou plutôt *pulla* dans le sens de « poule » (on sait que *pullus* est arrivé au sens de « poulain » et de « poule, poulet ») qu'il faut tirer **pullula*. La base simple se trouve à Brione (district de Locarno) *púla* et, dans le rhétique, à Scharans : *púlla* « papillon ». A Andèr et Präz (Coire) on a *búlla* (c'est un croisement de *pulla* avec *bibella*, *bella* « papillon », qu'on entend à Ems, *bible* à Bonaduz). Dans les environs de Sondrio, j'ai trouvé aussi *póla*. Dans la haute Valteline, à Premadio, Bormio, Livigno, on a *poła*. Or, ce mot *poła*, et aussi *połina*, n'est peut-être que **pullea* (de *pulla*) et signifie exactement « poule ». Longa, dans son vocabulaire du dialecte de Bormio, n'enregistre pas, sous *połina*, le sens de « petit oiseau qui annonce la neige ». L'abr. *cellètte* signifie « uccelletto » et « farfalla del baco da seta » et à Finero et Re (Val Vigezzo) j'ai entendu moi-même *ucèla*. « uccella » pour « papillon ». Il est aussi intéressant de remarquer que à Dignano (Istrie) le nom de la chauve-souris sert à désigner le papillon, c'e-à-d. *barbastil*. En somme, les dénominations de « petite poule » et d'oiseau » ont pu passer au papillon. Peut-être, faut-il expliquer l'*l* palatale de *poła połina* par une influence du plur. *pulli*, plutôt que partir de **pullea* (cf. émil. *un poj* un poulet, milan. *puj* et *püj* Salvioni, *Arch. glott.*, IX, 446) ; mais il est certain que le sens est bien celui de « poule, petite poule ». On comprend mieux maintenant une forme *pojanéla*, « papillon », qui m'a été envoyée de Bardolino et une dénomination *purseléta* de Oneglia (**pullicelletta*). J'ajouterai aux formes méridionales citées par Salvioni (*Rend.*, 803) les suivantes : Campagna (Salerno) *póllula*, Vallo Lucano *póddola*, Castrovillari *poddura*. A Gallipoli *pónnula* (*polline) [1]. — N° 71, cer. *restoćče* « stoppia, seccia ». Croisement de *restocchia* avec *seccia*. Quant au développement de *cj tj* dans les dialectes méridionaux, cf. maintenant : Merlo, dans les *Mem. d. R. Accad. d. Scienze di Torino*, S. II, t. LVIII, p. 162. — 73, tar. *reviette*, bar. *rivetto* « orlo ». M. S. écrit : « *rivetto* avrà *ri-* da *or-* o si connetterà

---

1. Cp. à Bari *farénue* papillon (« farinola »). Salvioni, *Rend.*, cit., p. 803.

cioè con quell' *orvivo orlovivo* (cfr. ancora l'ancon. *orvio*), di cui il Pieri e il Nigra in *Arch.*, XV, 220, 504 ». Le sic. a *rivitteddi* « orli di maglie nel « calcagno delle calze » (Traina, p. 360), *rivitticari* et *riverticari* « rimboccare », *rivéttica* et *rivértica* « rimboccatura ». Mortillaro donne seulement *rivitticari* et *rivéttica*. Il paraît difficile de détacher ces formes de *reviette rivetto*. Ceux-ci pourraient être déverbaux, ainsi que le dit M. de Gregorio, *Studi glott. ital.*, V, 71, n. 1, qui cite le nap. tar. *revettare* et pense, pour tout l'ensemble de ces mots, au verbe lat. *revert(ere)* **reverticare*. L'assimilation de *rt* en *tt* ne ferait pas difficulté pour le sicilien (Meyer-Lübke, *Ital. Gram.*, p. 136) et n'en fait peut-être pas, pour Tarante. D'ailleurs, je peux citer aussi l'andr. *revettèie* « ricucire con forte impuntare ; orlare » ; cf. Cotugno, *Less. dial. andriese*, p. 93. — N° 75. Qu'il me soit permis de citer ici plusieurs formes de *papilio* (ven. *pavégo*) passé au féminin : *pavéja* à Valdagno (Vicenza), et S. Vito (Tagliamento) ; *pavéga* à Mestre, Spresiano, Longarone, Monselice ; *pavéje* à Tarcento (Udine) et *pavée* à Gemona, Codroipo, Tolmezzo (Udine), *pavéa* à Maniago, Ampezzo (Udine) ; à Legnago (Vérone) : *poéia*. Dans le Tessin, on rencontre *pavéja* à Cimalmotto, Mosogno, *pavéa* à Loco, etc. Les formes *parparvéja* à Avegno (Valmaggia), *parvavája* à Vaglio Tesserete et *pravéja* à Cavergno viennent d'un croisement de *pavéja* avec *parpája* (très répandu dans le Nord d'Italie, dans le Tessin : *parpája* à Brusino, Lottigna, Gurro, *parpajóra* à Ambrì, etc.). Quant à moi, je fais remonter aussi à *papilio* le lomb. *barbél* (cp. Fermo : *papelle* « farfalla del baco da seta ») que Schuchardt, *Z. f. v. Phil.*, XXVI, 395 explique tout autrement. Voir mon *Elem. germ.*, p. 82. — N° 76. bas. *scerpola*, *scirpitedda* « corredo di cose mobili ed ornamenti alla sposa ». M. S. insiste, avec raison, sur l'origine germanique de ce mot, sur lequel v. Nigra, *Arch.*, XIV, 377 ; Salvioni, *Arch.*, XV, 363, 507 ; *Krit. Jahresb.*, VII, I, 132 ; *Rend. Ist. Lomb.*, XXXIX, 619 ; Bertoni, *Elem. germanico*, pp. 60, 183. M. Tamassia, *Atti R. Ist. veneto*, XLVI, II, 725 voudrait rattacher ces formes à *sirpea scirpea* « sporta di giungo o di vimini (cf. cal. *scirpu* « giunco »). Certes, il me paraît impossible de les détacher du terme septentrional *skerpa*, nov. *skirpa*, *skirpja*, pav. *skerpa*, etc. Je me permets de renvoyer à l'étude que je viens de publier (*Studj romanzi*, XIII) sur cette famille de mots. — N° 92, tar. *trimèntere* « guardare ». Nous sommes en présence d'une des dérivations du type *tene(re)mente[re]*, dont a parlé Mussafia, *Zur Kath.* dans les « Sitzungsberichte » de Vienne, vol. CX, s. *mente*. M. Salvioni est disposé à rattacher aussi à ce type la forme *chjamende acchjamende* de Bari, où Nitti, p. 4 n., voit un **oculamentare*. M. S. partirait de « tiemente » (cf. agn. *tié* « tieni »), avec *tj* en *chj*, ce qui est parfaitement admissible, *chj* représentant une phase de la palatalisation de *tj*. L'idée de M. S. me paraît heureuse. Le type **oculamentare* de Nitti est bien étrange, tandis que nous avons : *tenemente* (Buccio di Ranallo et dialecte de Naples) ; irp. *taremènte* « regarder »,

*tenutamente* « œillade » ; abr. *tammendá*, vast. *attimindë* « regarder fixement »; campob. *ji tamende* « io guardo fisso » (d'Ovidio, *Arch.*, IV, 150). Salv. cite aussi lomb. *teñament* « rabbuffo ». J'ajouterai que *tenere mente* est très usité dans l'ancienne poésie de l'école sicilienne, p. ex. Rin. d'Aquino (ms. Pal. 418, nº 27 str. 4): *quando uoi tegno mente.*—Nº 83, a. abr. *sogiurno.* Le sens paraît bien être celui d' « amusement, divertissement ». M. S. rappelle l'ital. sept. *sozorn*, *sozerno* « amusement » (Seifert, *Gloss. zu Bonv.*, 69 ; Salvioni, *Giorn. stor. lett. ital.*, VIII, 416). L'anc. prov. *sojorn* avait aussi le sens de « divertissement, plaisir, joie ». — Nº 95, arp. *vépa* « vespa ». Croisement de *vespa* et *ape*. Dans le Sud, je peux ajouter : Avellino, Capua, Castrovillari : *vespa* « abeille » ; dans le Nord, Guastalla, Bologna : *vrespa* ; Ceneda, Oneglia : *vespa* « abeille ». — P. 69. Cl. Merlo, *Gli italiani « amano, dicono » e gli odierni dialetti umbro-romaneschi.* Dans cet article, M. M. se propose de montrer que les formes *amano dicono* viennent de *aman(t) dicun(t)* avec épithèse d'un *-o*[1]. C'est la théorie de Diez et d'Ovidio (*Z. f. r. Phil.*, XXIII, 373) appuyée par l'examen détaillé de ce qui se passe dans plusieurs dialectes centraux d'Italie, où la 6e pers. de l'ind. prés. a la métaphonèse des voyelles toniques *è é*, *ò ó* pour les verbes de la 3e et 4e conj. et la voyelle intacte pour les verbes de la première (p. ex. *péttenene* pectinant, mais *viéstene* vestunt). Il est évident que cette métaphonèse est produite par *-u* (*dicunt*). Les formes *amano*, *dicono* ne sont donc que des *aman-o*, *dicon-o*, car il est improbable que les choses se soient passées autrement en Toscane. Cette méthode de rapprocher un certain nombre de dialectes et d'expliquer par un principe unique (et évident dans quelques-uns d'entre eux) le développement de quelques phénomènes en d'autres parlers est certainement bonne. Pourtant, cette théorie des parallélismes, dont personne ne peut songer à contester l'utilité, peut nous conduire quelquefois à des présomptions plutôt qu'à des preuves. Ce n'est pas le cas pour l'article de M. M., car sa démonstration me paraît sûre. — P. 85. C. Marchesi, *Le allegorie ovidiane di Giovanni del Virgilio.* Dans cet article, M. M. parle aussi des « allegorie » de Giovanni dei Bonsignori. Cf. Sabbadini, *Un testo volgare di Giov. del Virgilio*, dans le *Bullettino d. Soc. dantesca ital.*, XXI, 1. — P. 137. G. Ciccone, *Redazioni e fonti della « Farsaglia » in ottava rima.* Je me bornerai à dire, à propos de ce travail méritoire, qu'il faudrait que quelqu'un se décidât un jour à examiner le ms. 1044 de la Bibl. de Münich (XIVe-XVe s.) qui porte cet « incipit » :

---

1. Monaci, *Sulle formule volgari dell' « Ars Notaria » di Rainerio di Perugia*, dans les *Rend. d. R. Acc. dei Lincei*, XIV (1905), p. 275 cite des plur. tels que *prenno*, *prendo.* Ce dernier se trouverait dans le *Tristano riccardiano* (Crest. 115 ; 280, 398) ; mais le dernier renvoi est erroné. Dans l'autre passage (Crest. 115, 280), l'éd. Parodi a *prendano.*

*Qui sono le battaglie e vittorie che Cesare ebbe contro a Ponpeo*, etc. et commence :

Da parte della Vergine Maria
Il cui amor, signor, nonn è fallacie.

L'examen de la langue du ms. Casan. 1548 (pp. 142-3) me semble indécis et insuffisant. Le mot *cortelo* ne peut pas être mis avec *arquanta*, *sepurchi*, etc. On sait, grâce à la diffusion de la forme, que l'*r* de *cortelo* est beaucoup plus ancien. Comment M. C. peut-il traiter du phénomène de l'identité de la 3e pers. et de la 6e du verbe dans une note (p. 143, n. 2) où il est question de traits non vénitiens ? Cf. Vidossich, *Arch. triest.* XXIV, 23. — P. 177. V. Ussani, *Il cod. torinese lat. A. 216. Contributo alla critica di Gregorio da Tours e di Venanzio Fortunato.* Analyse du manuscrit, suivie d'une collation. — G. B. Festa, *Inventario e nota d'introiti e spese in volgare campano del sec. XV.* Texte intéressant, commentaire insuffisant. Dans la graphie *lli* de *marronellio* 71, *cavallio* 95, *quillio* 102, etc., ne devons-nous pas voir la mouillure de *ll* devant *-u* ? Au nº 30 *butura* (plur. en *-ora* de vo tu) doit avoir le sens de « ex-voto pour grâce reçue ». Nº 146, à remarquer « coppie de *pane* sei per *benedeczoni* ». Cf. émil. *bensón*, sorte de gâteau. — P. 207. G. B. Festa, *Il cod. barberiniano XLV 17 (Vat. Barb. Lat. 3923)*. Très courte notice d'un nouveau ms. renfermant la *Fiorita* d'Armannino. — P. 211. Att. Levi, *Etimologie italiane.* Petite série d'étymologies qui ne méritent pas une longue discussion (*andare* tiré de *antire* croisé avec un roman **vandare*, dérivé, a son tour, de *vadere* influencé par un germ. *wantarôn* ; *fanfonia* serait devenu *fandonia* grâce à ptg. esp. cat. *candonga* « flatterie » mot d'origine africaine, etc.). — P. 219. G. Bertoni, *Sulla lingua del « Roman des Sept Sages » in versi.* Je crois que l'auteur et le copiste étaient tous deux picards. J'ai profité, pour ma petite note, d'une collation du ms. qui me permettrait de corriger plusieurs passages du texte édité par Keller. Une édition critique ayant été annoncée par M. A. Hilka (*Romania*, XLI, 627), je me bornerai ici à quelques autres menues remarques. V. 8 *lonc* ; v. 17 *Uers*] *Neis* ; 45 *Il*] *Cil* ; 55 *iamais on ne feroit.* Corr. *ia maison n. f.* ; v. 66 *glaive* ; v. 112 *doloursie*] *dolours le* ; v. 265 *Qui croit*] ms. *Cui caut* ; v. 451 *Tant* (et non *Quant*) ; v. 540 *En remanrois* ; v. 545 *pooie* ; v. 552 *que* ; v. 562 *nus* ; v. 585 *porpense*. Le v. 586 manque dans l'édition Keller. Le ms. a : *Et en vos cuers bien propose.* — P. 223. G. Bertoni, *Una traduzione francese della vita di S. Giovanni.* Voyez maintenant : A. Huber, *Die Johannes-Legende von Thierry de Vaucouleurs* (diss. Fribourg, Suisse), Halle, 1913. — P. 225. G. B. Cervellini, *Per la storia esterna dell' antico frammento epico bellunese.* Notices d'archives sur Dionisio Saleis, dont le nom est mêlé à l'histoire du célèbre fragment.

Giulio Bertoni.

ZEITSCHRIFT FÜR FRANZÖSISCHE SPRACHE UND LITTERATUR. Tome XL (1912-3).

I (articles de fond). P. 103-10, E. Gierach, *Das älteste französische Lautgesetz*. Il s'agit du passage de lat. *ū* au son *ü*, que l'auteur persiste à attribuer à une tendance articulatoire celtique ; article qui ne fait pas beaucoup avancer la question. — P. 124-30, notes de MM. A. Hilka sur les v. 7543-95 du *Roman de Thèbes*, F. Lubinski sur quelques passages de la *Vengeance Raguidel*, L. Spitzer sur vfr. *haut tondu* « arrogant », C. Salvioni sur franco-prov. *rüχlyo*, nom d'un vent. — P. 186-212, R. Zenker, *Nochmals Erec-Geraint*. Critique des objections de M. Smirnov aux vues de M. Edens, objections dont M. Z. ne considère que deux comme fondées. — P. 213-21, E. Herzog, *Noch einmal* « soif ». Critique de l'article de M. Jaberg au t. XXXVIII, p. 231-173. — P. 222-65, A. Franz, *Studien zur wallonischen Dialektsyntax*. L'auteur considère l'état actuel des parlers en utilisant çà et là les textes anciens pour l'explication des phénomènes ; louable effort de généralisation dialectologique et de systématisation des tendances.

II (comptes rendus). P. 1-2, Elise Richter, *Wie wir sprechen* (A. Franz). — P. 2-4, L. H. Alexander, *Participial Substantives of the* -ata *type in Romance languages, with special reference to French* (W. Meyer-Lübke). — P. 5-11, F. Brunot, *Histoire de la langue française*, t. II et III (E. Herzog) : diverses observations de détail. — P. 11-4, Karl v. Ettmayer, *Vorträge zur Charakteristik des altfranzösischen* (Walter Suchiér). — P. 14-34, G. Bielefeldt, *Methodische Wortkunde der franzœsischen Sprache* (Kalepky). — P. 37-57, G. Bräuner, *Der altfr. Prosaroman von Lancelot del Lac, I. Branche, La reïne as granz dolors* (E. Brugger) : compte rendu justement sévère de ce début d'une édition complète préparée par M. Wechssler avec le concours de plusieurs de ses élèves. — P. 58-60, A. Långfors, *Li abecés par ekivoche* (E. Stengel). — P. 61-70, *Das altfr. Adamsspiel... übersetzt von* Elisabeth Grahl-Schulze (K. Grass) : propose de nombreuses rectifications. — P. 106-14 et 240-7, notes de M. Stimming et réponses de M. Brugger au sujet du compte rendu de l'éd. de *Bueve de Hantone*, première version, paru au t. XXXIX, II, p. 155-84. — P. 139-49, J. Gilliéron, *L'aire* clavellus *d'après l'Atlas ling. de la France* (L. Spitzer) : réserves sur les conclusions de la géographie linguistique et observations intéressantes. — P. 153-4, Martin Rühlemann, *Etymologie des Wortes* harlequin *und verwandter Wörter* (O. Briesen). — P. 165-72, A. Bernhardt, *Die altfr. Helinandstrophe* (E. Stengel). — P. 172-4, Carl Pschmadt, *Die Sage von der verfolgten Kinde* (W. Golther).— P. 174-7, Hans Wendt, *Die Oliviersage im altfr. Epos* (W. Tavernier). — P. 177-9, F. E. Mann, *Das Rolandslied als Geschichtsquelle und die Entstehung der Rolandsäulen* (W. Tavernier). — P. 179-83, P. Linnenkohl, *Branche I und II des* Couronnement de Louis (Ph. A. Becker). — P. 183-5, Fr. Schmeck, *Zur Handschrift 789 des Alexanderromans von Lambert li Tors und Alexandre de*

*Bernais* (A. Hilka). — P. 185-91, Johanna Weynand, *Der* Roman de toute chevalerie *des Thomas von Kent in seinem Verhältnis zu seinen Quellen* et Th. Hildenrand, *Die altfr. Alexanderdichtung* Le roman de toute chevalerie *des* Thomas von Kent *und die mittelenglische romanze* Kyng Alisaunder *in ihrem Verhältnis zu einander* (A. Hilka). — P. 191-202, *Zur Geschichte des fr. Dramas* : O. Dierks, *Die dramatische Bearbeitung nationaler Stoffe in Frankreich*; I. Sondheimer, *Die Herodes-partien im lat. liturgischen Drama und in den fr. Mysterien ;* E. Kohler, *Entwicklung des biblischen Dramas des XVI. Jahrhunderts in Frankreich*; A. Beneke, *Das Repertoire und die Quellen der fr. farce* (W. von Wurzbach).

II (miscellanées). P. 102-3, notes étymologiques de M. J. Brüch sur vfr. *disner*, rom. **afannare, blatum*. — P. 230-6, L. Spitzer, tournures ital. et portug. parallèles à divers emplois du fr. *là*.

T. XLI (1913).

I. P. 1-7, W. Meyer-Lübke, *Zur* u- ü- *frage* : les spéculations de M. Gierach au t. XL, I, p. 103-110, ne résistent pas à un examen approfondi des faits, et il ne reste comme décisif pour une date approximative du passage de *ū* à *ü* que le traitement de *cūlu*, *mūlu*, *pūlice*, sur lequel M. M.-L. cherche à fournir des précisions nouvelles. — P. 8-40, K. Morgenroth, *Zum Bedeutungswandel im französischen* (suite). — P. 49-101, W. Tavernier, *Beiträge zur Rolandsforschung* (suite) : les noces de Chartres et la geste de Roland ; notes sur divers personnages et sur diverses localités.— P. 102-8, Fr. Pfister, *Zur Entstehung und Geschichte des* « Fuerre de Gadres » inséré dans le grand roman d'Alexandre par Lambert li Tors et Alexandre de Bernai et le *Roman de toute chevalerie* de Thomas de Kent. — P. 131-65, R. Zenker, *Weiteres zur Mabinogionfrage* : réplique à l'article de M. Ph. A. Becker dans *Literaturbl. f. germ. u. rom. phil.* 1913, 19-26; comparaison entre la Laudine d'*Ivain* et la Jocaste du *Roman de Tèbes*. — P. 166-9, Fr. Lubinski, *Eine* sotte chanson *der Oxforder Liederhandschrift :* texte de Raynaud, 1851, avec notes.— P. 170-85, L. Jordan, *Les Saintes-Maries-de-la-Mer und der Codex monacensis Gall. 54*. — P. 233-56, P. Marchot, *Les principaux traits morphologiques du wallon prélittéraire ou préhistorique* (500-800), suite à l'exposé des traits phonétiques donné au t. XXXIX, II, p. 144 et suiv. : précieux notamment pour situer *Eulalie* (v. p. 250) ; travail soigné, auquel on reprochera peut-être trop d'assurance à déterminer la date des innovations linguistiques.

II. P. 1-10, J. Brüch, *Der Einfluss der germ. Sprachen auf das Vulgärlatein* (W. Bruckner) : intéressants compléments et rectifications. — P. 10-17, Uc de Saint-Circ p. p. A. Jeanroy et J.-J. Salverda de Grave (L. Spitzer) : assez nombreuses observations de détail. — P. 17-22, Kr. Nyrop, *Grammaire historique de la langue française, t. IV, sémantique* (K. Morgenroth). — P. 40-4, W. von Wurzbach, *Geschichte des fr. Romans, I. bd., Von den Anfängen bis zum Ende des XVII. Jahrhts.* (W. Küchler). — P. 45-6, O. Flake, *Der fr. Roman und die Novelle, ihre Geschichte von den Anfængen bis zur Gegenvart* (E. Sten-

gel).— P. 46-7, L. Karl, *Un moraliste bourbonnais du XIVe siècle et son œuvre* (E. Stengel).— P. 137-66, Dire *und* chanter, *Singen und Sagen, als Einzelnbegriffe und als Formeln*, par M. J.-B. Beck : ce n'est pas à proprement parler un compte rendu ; ce sont des observations philologiques et psychologiques sur le langage, la poésie et la musique, suggérées par la lecture de l'ouvrage de M. A. Thurau, *Singen und Sagen* ; intéressantes observations sur le rythme poétique et le rythme musical. — P. 166-73, comptes rendus de publications de textes bas-latins, *Philologischer Kommentar zur* Peregrinatio Aetheriae p. p. E. Löfstedt, *Gedichte des Archipoeta* p. p. Fr. Wilhelm, *Lat. Sprichwörter und Sinnsprüche* p. p. J. Werner, *Historia septem sapientum* p. p. A. Hilka (Fr. Pfister). — P. 173-4, H. Suchier et Ad. Birch-Hirschfeld, *Geschichte der fr. Literatur* (W. Küchler). — P. 174-5, G. L. Strachey, *Landmarks in French Literature* (W. von Wurzbach). — P. 175-83, H. Schneider, *Die Gedichte und die Sage von Wolfdietrich, Untersuchungen über ihre Entstehungsgeschichte*, W. Benary, *Die germ. Ermanarichsage und die fr. Heldendichtung* et *Ivain* p. p. W. Foerster (W. Golther). — P. 184-6, E. Lommatzsch, *Gautier de Coincy als Satiriker* (L. Spitzer). — P. 186, Mathilde Laigle, *Le livre des trois vertus de Christine de Pisan et son milieu historique et littéraire* (K. Vossler).

T. XLII (1914).

I. P. 1-40, Karl von Ettmayer, *Singtakt und Sprechtakt im französischen und provenzalischen Verse*. Beaucoup d'application et d'ingéniosité. L'auteur voudrait préciser la nature du lien entre le rythme poétique et le rythme musical, et il étudie à cet effet les chansons des troubadours et les chansons populaires modernes. Mais — et cela semble lui avoir un peu échappé — dans les unes et les autres la musique va généralement sur la première strophe et s'accommode tant bien que mal des autres, où les syllabes portant les temps forts sont autrement réparties ; quant aux chansons populaires spécialement, elles nous sont le plus souvent parvenues dans le plus fâcheux état d'altération poétique et musicale ; plusieurs chansons se chantent sur le même air, et beaucoup de recueils usuels, cités partout, offrent des notations rythmiques incorrectes et parfois tout à fait barbares. — P. 41-81, W. Tavernier, *Beiträge zur Rolandsforschung* (suite). Examen des sources du *Carmen de prodicione Guenonis* tendant à prouver qu'il repose sur le *Waltharius* d'Ekkehard ; examen comparatif de la *Chanson de Roland* et du *Waltharius* ; conclusion : le *Carmen* dépend essentiellement du *Waltharius* ; *Roland* dépend du *Waltharius* par l'intermédiaire du *Carmen*, et directement par des emprunts de nature diverse. — P. 82-6, H. Andresen, *Zu den späteren Bearbeitungen der Alexiuslegenden* : corrections diverses. — P. 208-50, W. Suchier, *Das Problem des französischen Verses* : l'auteur méconnaît complètement les conditions de l'accentuation française ; son travail ne vaut que pour un psychologue, comme spécimen d'illusion scientifique, de suggestion au sens médical du mot. — — P. 251-61, H. Heiss, *Die Form der cantefable* : l'auteur voit dans le mélange de prose et de vers qui caractérise *Aucassin et Nicolette* une inven-

tion personnelle d'un poète fuyant les chemins battus.— P. 263-9, E. Mahn, *Chiastische Reimpaare im altfranzösischen.*— P. 270-3, Cl. Merlo, Etymologies de divers mots signifiant « étincelle » dans des parlers franco-provençaux et italiens de Piémont.

II. P. 1-3, Ch. Bally, *Le langage et la vie* (K. Morgenroth). — P. 3-6, M. Grammont, *Fonétique istorique et fonétique expérimentale* (J. Acher). — P. 6-9, A. Hehl, *Die Formen der lat. I. Deklination in den Inschriften* et E. Pieske, *De titulorum Africae Latinorum sermone quaestiones morphologicae* (Karl Meister). — P. 9-12, Johannes Monachus, *Liber de Miraculis*, p. p. M. Huber (Fr. Pfister). — P. 12-13, *Vita sancti Honorati* p. p. B. Munke (J. Acher). — P. 13-23, W. Kalbow, *Die germ. Personennamen des altfr. Heldenepos und ihre lautliche Entwicklung* (W. Meyer-Lübke) : précieuses rectifications à une étude qui est loin d'être sans défaut. — P. 25, J. Gilliéron et M. Roques, *Études de géographie linguistique* (L. Spitzer). — P. 27-30, R. Brod, *Die Mundart der Kantone Château-Salins und Vic in Lothringen* (F. Dosdat). — P. 39-42, Bertran de Born, éd. Stimming (H. Andresen) : corrections proposées. — P. 42-9, *Foulque de Candie* p. p. O. Schultz-Gora (W. Schulz) : plusieurs corrections. — P. 125-31, E. Müller-Marquardt, *Die Sprache der alten* Vita Wandregiseli (W. Meyer-Lübke) : triage de formes du lat. vulg. et de formes romanes latinisées. — P. 131-6, H. Gröhler, *Ueber Ursprung und Bedeutung der fr. Ortsnamen* (E. Gierach) : critique beaucoup trop douce d'un travail manqué ; p. 136, intéressant parallèle du tchèq. *Josefov* et de l'all. *Josefstadt* à la coexistence de formations d'origine celtique en *-ā cu*, latine en *-ānu*. — P. 139-50, K. Vossler, *Frankreichs Kultur im Spiegel seiner Sprachentwicklung* (L. Spitzer). — P. 150-7, H. Kjellman, *La construction de l'infinitif dépendant d'une locution impersonnelle en fr. des origines au XVe s.* (E. Gamillscheg) : vues intéressantes sur le lat. vulg. à la lumière des faits sardes et roumains.

P. 99-101, note de M. H. Andresen sur de nombreuses haplographies de mss., des tipes *sissent estriers* pour *s. es estriers* et *bel en fait ele* pour *bel enfant, fait ele*, parallèles aux haplologies comme *idolâtre* pour *idololâtre*, etc. — P. 101-2, notes étymologiques de M. J. Brüch sur fr. *blason* et *parelle*. — P. 241-2, M. K. Weiss annonce un travail qui doit renverser toutes les idées reçues sur l'évolution du lat. vulg. *ę* à fr. *oi*, etc. *Veguen veni*, comme on dit en Provence.

J. R.

# CHRONIQUE

La date tardive à laquelle paraît ce numéro nous permet de donner ici quelques nouvelles universitaires concernant l'année scolaire 1915-6.

M. P. Meyer a été admis, en janvier dernier, à faire valoir ses droits à la retraite comme directeur de l'École des Chartes et professeur à cette école. Comme directeur, il a été remplacé par M. M. Prou ; comme professeur, il ne le sera que l'an prochain. Cette année, M. A. Thomas a fait à cette École, en l'appropriant aux besoins des élèves, son cours de grammaire historique du français et du provençal ; M. Roques a été éloigné de l'enseignemet par l'accomplissement de ses devoirs militaires ; les autres enseignements de philologie romane ont été donnés normalement à la Faculté des Lettres, à l'École des Hautes Études et au Collège de France. La Sorbonne a bénéficié, cet hiver, de la présence de M. C. H. Grandgent, de l'Université Harvard, qui a fait, de novembre à mars, un cours sur Dante et son œuvre. Elle s'est en outre agrégé, à titre provisoire, M. M. Wilmotte, qui a étudié les origines du roman français et quelques épisodes des œuvres de Chrétien de Troyes. L'École des Hautes Études a accueilli, de son côté, un autre professeur belge momentanément écarté de sa chaire, M. G. Doutrepont, qui a expliqué des textes du XVe siècle.

— Le 19 juin 1915, Miss G. Perrie Williams a soutenu en Sorbonne (doctorat d'Université) une thèse intitulée : *Li Biaus Desconeüs de Renaut de Beaujeu, texte publié avec Introduction et Glossaire* (Oxford, 1915, in-8° de XL-220 pages). Le texte de ce poème, publié jadis par Hippeau, d'après un ms. unique, aujourd'hui à Chantilly, avait grand besoin d'améliorations. L'édition de Miss Williams marque un grand progrès, mais elle est encore loin d'être parfaite ; nous ne l'examinerons pas, car elle prendra bientôt place, dûment remaniée, dans la collection des « Classiques français du moyen âge ».

— L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a décerné à M. A. Jeanroy le prix Lagrange pour ses éditions des *Chansons de Jaufré Rudel*, des *Joies du Gai Savoir* et l'ensemble de ses publications d'anciens textes provençaux.

— Aidée par une subvention de la même Académie, l'administration de la Bibliothèque nationale a entrepris la reproduction photographique de quelques manuscrits particulièrement précieux, notamment du principal recueil de fabliaux et contes (fr. 837) et du chansonnier Lavallière (fr.

r2543). La première de ces reproductions, complètement terminée, ne tardera pas à être mise en vente à la librairie Leroux.

COMPTES RENDUS SOMMAIRES.

Henry Raymond BRUSH, *La Bataille de Trente*, a middle-french poem of the fourteenth century (a dissertation..., reprinted from *Modern Philology*; vol. IX, nº 4, and vol. X, nº 1); Chicago, 1912; in-8, IV-90 pages. — Imitation tardive des chansons de geste, le poème de la *Bataille de trente Englois et de trente Bretons* relate un événement qui eut lieu le 27 mars 1351. A cause de son intérêt historique, il avait déjà été imprimé cinq fois (sans compter les éditions partielles) : par de Fréminville en 1819, par Buchon en 1826, par Crapelet en 1827 et 1837, enfin par Pitre-Chevalier en 1844. Mais les anciens éditeurs n'en connaissaient qu'un seul manuscrit, le nº 1555 du fonds français de la Bibliothèque nationale, qui a jadis appartenu au bibliophile Bigot. L'autre manuscrit a appartenu au libraire Firmin Didot et n'est entré à la Bibliothèque nationale qu'en 1878 (nouv. acq. fr. 4165). Les deux copies paraissent avoir fortement, et diversement, remanié l'original; environ un tiers des vers sont entièrement différents. De plus, les noms des soixante combattants ne sont pas toujours les mêmes. Dans ces conditions, la meilleure manière de publier le poème était celle qu'a adoptée le nouvel éditeur : il imprime deux textes parallèles et indique dans les notes ce qu'il croit être la leçon primitive. Une introduction soignée donne, outre une étude linguistique (le poème a été composé dans la Bretagne française), tous les renseignements historiques nécessaires. Je n'ai que peu d'observations à faire sur ce petit travail qui mérite des éloges. — P. 21, ligne 22, lire *original*. — P. 38, supprimer le point après le v. 41. — V. 62, je lirais *aurez* au lieu de *auriez*. — P. 41, supprimer la virgule au milieu du v. 96. — P. 43. Quoi qu'en dise l'éditeur dans la note (p. 72), je ne crois pas que le v. 113 soit corrompu : *Sy pry au roy de gloire, qui voit et bas et mont*; *mont* est pour *amont* « en haut ». — P. 48, v. 172, imprimer *auprès*. — J'aurais conservé la graphie *Meslin* que le ms. Bigot donne deux fois (v. 209 et 369). — P. 54, v. 272, *Quntin* est sans doute une faute d'impression pour *Quentin* — A. LÅNGFORS.

Helene MEYER, *Die Predigten in den Miracles Nostre Dame par personnages* (*Romanische Forschungen*, XXXIII, 1912, p. 706-98). — Mlle M. étudie les sermons intercalés dans les *Miracles Nostre Dame* publiés par G. Paris et U. Robert pour la Société des anciens textes (cette publication a déjà fourni des sujets à de nombreuses dissertations, que Mlle M. énumère dans son introduction, p. 709). Dans des notes, p. 766-93, sont relevées un grand nombre d'analogies entre ces sermons et les œuvres des Pères de l'Église. — A. LÅNGFORS.

L. Fäh, *Die Sprache der altfranzösischen Boëtius-Uebersetzung, enthalten in dem Ms. 365 der Stadtbibliothek Bern*; diss. Fribourg (Suisse), 1915; in-8, x-53 p. — La bibliographie des anciennes traductions françaises de la *Consolation* de Boèce a été dressée par L. Delisle dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, XXXIV (1873), p. 1 (article réimprimé dans l'*Inventaire général et méthodique des manuscrits français de la Bibliothèque nationale*, II, 1878, p. 317). De la version de Berne il existe un autre manuscrit, le n° 1096 de la Bibliothèque nationale, plus jeune que l'autre d'environ trois quarts de siècle. Le manuscrit de Berne, dont M. F. étudie la graphie, est écrit dans un dialecte lorrain fort banal, qui ne nous apprend rien de nouveau. — Dans *juwe* (jocat), le *w* ne « vient » pas du *c* (p. 19); il représente un son transitoire entre les deux voyelles (comme souvent p. ex. dans *aiuwe*). Dans *soveiz*, par contre, il n'y a pas de consonne intervocalique; il faut entendre *soueiz*. — A. Långfors.

O. Hoby, *Die Lieder des Trobadors Guiraut d'Espanha*; Freiburg (Schweiz), 1915; in-8°, vii-128 p. (thèse de Fribourg). — Travail excellent, qui témoigne d'une très solide préparation et nous fait espérer en M. Hoby une bonne recrue pour les études provençales. Le texte, par endroits fort difficile, est amélioré par d'ingénieuses conjectures (dont quelques-unes sont dues à M. Bertoni), les traductions sont exactes, les notes grammaticales très riches et parfois très fines, les recherches sur la métrique enfin conduisent à quelques résultats nouveaux (sur la *balada* et la *dansa*). Les deux chapitres sur les questions d'attribution (p. 115-120) et la biographie (p. 121-6) sont malheureusement assez mal composés et l'on trouve parfois dans le premier ce qu'il eût été plus naturel de mettre dans le second; celui-ci eût pu être précisé sur quelques points : la chanson II est antérieure au mariage de Charles d'Anjou (v. 43-4) et la ballade XIII postérieure au moment où ce prince prit le titre de roi (v. 44). — Voici quelques remarques de détail. — II, 3, *verjàn* ne signifie pas « bosquet », « verger » (*Geæst*), mais « rameau », ici « verge »; *que·ls*, déjà proposé par Appel, donnerait un meilleur sens que *que*. — III, 40, *seis* (dans la formule *ni anc genser no·s seis*) est certainement cinxit et non un *sexit dont il n'y a aucune trace; les formules analogues (*la plus bela que·s mir, que·s senh*) sont fréquentes; cf. dans F. de Lunel (éd. Eichelkraut, V, 6) : *quar aug dire qu'anc no·s seys — plus francx coms*. — III, 59 est trop court; corr. [*tan*] *grans esfreis*. — XI, les vers 16, 24 sont trop courts, les vers 25-6 trop longs. La correction du v. 13 n'éclaircit rien; le sens de toute la strophe reste obscur. — XIII, 5-10, le sens est médiocre : il serait meilleur en supposant que le poète s'adresse à l'Amour; au v. 7, effacer la virgule et faire de *domna* le régime direct de *chausir*; 34, il n'y a aucune raison de changer le *pres* du ms. (voy. éd. Suchier) en *pes*, fort difficile à interpréter

— 39, *malan* existe encore en prov. moderne ; voy. Mistral, MALAN et MALANDRO. — XVII, 35, il faut un complément à *acaptatz* ; suppl. *l'* ou *n'*. — P. 51, l. 7, *Montabnagol*, lire *Montanhagol* ; p. 55, l. 11, *Wechsler*, lire *Wechssler* ; p. 92, l. 4 (du bas), au lieu de XII, lire XXII ; p. 113, n. 3, au lieu de *Toddi*, lire *Todd*. — Un index des noms[1] et un petit glossaire avec renvois aux notes eussent été fort utiles. — A. JEANROY.

A. JEANROY, *Une imitation italienne de Rambaut de Vaqueiras*. Extrait du *Bulletin italien*, XV, 101-108). — M. J. s'est attaché à élucider plusieurs passages obscurs de la célèbre pièce attribuée à Rugieri Apulgliese *Umile sono* (Vat. 3793, f. 18a). Voici quelques remarques à adjoindre à celles de M. J. Il est certain que l'auteur de la poésie a connu le sirventés provençal *Savis e fols*, ce que M. J. n'a pas manqué naturellement de faire ressortir[2] ; mais il n'est pas exact que la pièce de Rugieri « n'ait pas d'analogue » dans la poésie italienne du XIIIe s., car il ne faut pas oublier le no 71 du ms. du Vatican (éd. de Rome, p. 68) : *Gjamai null' omo*. La correction la plus heureuse et la plus sûre de M. J. est celle-ci : v. 40 *Ed amo* en *E damno* (*danno*). En revanche, je ne peux pas accepter le changement de *poisasgione* (v. 20) en *penosa stagione*. La correction traditionnelle : (*in*) *pensasgione* (en souci) est excellente et le vers n'est pas trop court, comme le dit M. J., car *istò in* compte pour trois syllabes (la non-élision de *e* et *i*, *o* et *i*, etc., est assez fréquente au XIIIe s.). Pour le v. 27, M. J. a bien voulu reproduire une courte note que je lui ai envoyée à propos de *scoteo*. Aux exemples du *Pamphilus* (*scoteçare*) et de Patecchio, on pourra ajouter : sicil. *cuttiatu* « sfacciato » (cf. Bertoni, *Discussioni etimologiche*, extr. des *Studj romanzi*, XIII, p. 27), dalm. *cotez-are* (Bartoli, *Das Dalmatische*, I, 290), etc.). Cf. aussi : Puşcariu, *Et. Wb. d. rum. Spr.*, p. 41. A l'époque où j'ai envoyé ma note à M. J., je ne connaissais pas une remarque de Mussafia (*Rass. bibl. d. lett. ital.*, VII, 95) sur le même vers de Rugieri. Pour le v. 49, je propose la correction suivante : *Agione pro*[*de*] *per lei che* [*m'è*] *dia* (déesse). Au v. 45, *dispaldire* doit se corriger, à mon avis, en *spaldir*(*e*) (« sbaldire »), car le *di* est probablement une adjonction matérielle du copiste suggestionné par le *dia* précédent. L'interprétation de la dernière strophe me paraît plus ingénieuse que sûre. — G. BERTONI.

---

1. *Montaigo* (X, 6 ; cf. p. 117, n. 1) désigne en effet une place de Toulouse souvent nommée dans les documents anciens (voy. *Chanson de la Croisade*, éd. Meyer, à l'Index) ; c'est aujourd'hui la place Saint-Georges.

2. [J'aurais pu citer aussi comme parallèle, quoique Rugieri ne l'ait certainement pas connue, une pièce anglo-normande à contrastes, jadis publiée ici (IV, 376), par M. P. Meyer. — A. J.]

*Le Propriétaire-Gérant*, É. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

# NOUVÈLES VARIÉTÉS ÉTIMOLOJIQES

## ANC. FR. *AMEUR*[1]

Pourqoi le lat. amōrem êt il représanté an français par *amour*, tandis qe les mots populaires de même formacion, ausqels se sont raliés les mots savants, randent -ōrem par *-eur* ? Gaston Paris voyait la cause de cète anomalie dans l'influance exercée sur le mot français par le groupe de ses dérivés où l *ō* latin, étant atone, aboutit régulièremant à *ou*[2]. Meyer-Lübke accepte cète explicacion[3], qe Nyrop considère come douteuse[4].

Gaston Paris conptait revenir un jour sur la qestion et chercher « si *amor* n'a pas été, pendant un certain temps, semblable dans sa terminaison aux représentants de sudore, calore, honore, etc., devenus *sueur*, *chaleur*, *honneur*, etc. ». Il n'a pas tenu sa promesse, mais ses lectures lui ont fourni l'ocasion de signaler deus écrivains du xv^e^ siècle qi ont anployé la forme *ameur*, Martin Le Franc et l'auteur anonime du *Mistère de saint Bernard de Menthon*[5]. Qe valent ces deus témoignajes ?

Voici les exanples qe nous ofre le *Mistère* an question :

> Or adieu, ma leal *ameurs* (611).
> Pour l'*ameur* de vostre amoureuse (675).
> Mon seignieur, Dieu vous dont s'*ameurs* (1655).
> Pour *ameurs* de son amoureuse (1924).

---

1. Notice lue à l'Académie des Inscriptions le 27 novembre 1914.
2. *Romania*, X, 44-45 ; article réinprimé dans ses *Mél. ling.*, p. 242.
3. *Gram. des l. rom.*, t. I, p. 134, § 121.
4. *Gram. hist. de la lang. fr.*, t. I, 2^e^ éd., p. 195, § 182.
5. *Mél. ling.*, p. 242, note 3. Gaston Paris a anprunté l'indicacion du *Mistère* à H. Andersson, *Etude sur une version de la légende de Théophile* (tèse d'Upsal, 1889), p. 53, n. 2.

Et celle rombe de verny [1]
Pourterés pour l'*ameur* de my (2174).

Dans deus de ces vers, 611 et 1655, *ameurs* êt à la rime : dans le premier cas, il rime avec *retour*; dans le segond, avec *honneur*. L'auteur acouple de même, sans scrupule, *jours* et *onneurs* (2003-4), *jour* et *honneur* (2151-2, 3538-9), *jours* et *douleurs* (3711-2), etc. C'est un Savoyard, qi sait mal le français, et son témoignage n'a aucune valeur pour établir qe le français propre a réèlemant possédé la forme *ameur*.

Il an va tout autremant an ce qi concerne Martin Le Franc, né à Aumale, dans la partie oriantale de la Normandie, au comancemant du qinzième siècle. Martin Le Franc anploie toujours *amour* (ou *amours*) qand il prant le mot au sans jénéral. Dans le passaje du *Champion des dames* où Gaston Paris a remarqé à la rime la forme *ameur*, nous somes an présance d'un sans particulier qe la citacion intégrale fera sufisamant conaître. J'anprunte le texte au ms. B. N. fr. 12476, utilisé par Gaston Paris, fol. 27$^{cd}$ :

Le Puy d'Amours, le puy du diable,
Le puy qui au puis d'enfer tire,
Et de quoy est il proufitable
En cité, puisqu'il le fault dire ?
Rien n'y vault, qu'a rostir et frire
Les cœurs et seschier (*sic*) leur humeur,
Les faire courre, saulter, bruire
Comme cerfs qui sont en *ameur*.

Martin Le Franc anployant ailleurs *flour*, au lieu de *fleur*, pour le faire rimer avec *amour* (ms. cité, fol. 23$^{a}$), on pourait proposer de lire : *humour* et *amour*. On aurait tort. Voici le témoi-

---

1. Soit dit an passant, cète *rombe* (= robe) *de verny*, qi a anbarassé l'éditeur, doit être une robe de drap de *Vervins* : cf. *Livres de comptes des frère Bonis*, p. p. Éd. Forestié, t. II, p. 539, note 1, et *Hist. de Languedoc*, éd. Privat, t. X, col. 1741, n° 701, où on lit : « duas cannas panni vocati de *vernino* », et où la correccion de *vernino* an *Vervino* me paraît aler de soi. Alart a noté la présance dans un texte roussillonais (1424) de « draps a la *vervina* » (*Rev. des l. rom.*, IV, 385).

gnaje d'un prosateur de la même époqe, orijinaire d'Abevile, qi nous permet d'afirmer qe la forme normale *ameur* était usuèle qand on apliqait le mot à l'ardeur amoureuse des animaus. Dans son *Dictionarius*, terminé le 30 avril 1440, Firmin Le Ver [1], traduisant la fin de l'article LUO du célèbre *Catholicon* de Balbi, où on lit : « Verveces luunt quando coeunt vel amore coeundi fervent, unde vulgo solet dici : arietes modo sunt in luitu », done les trois expressions sinonimes suivantes : « sont en saut, en ruit, en *ameur* [2]. » Donc l'*amour* pour les omes, l'*ameur* pour les bêtes, tel se présente alors l'état de choses dans la langue française. Cète distinccion, fort propre à rehaucer la dignité de l'espèce umaine, a disparu depuis, et la bête n'a plus rien à anvier à l'ome : toute la nature animale s'insurje aujourdui contre les lois fonétiqes.

Pourtant, malgré les témoignajes concordants de Martin Le Franc et de Firmin Le Ver, on aurait tort de croire qe la forme normale *ameur* était devenue dans toute l'étandue de la langue d'oïl, dès la première moitié du qinzième siècle, l'apanaje exclusif des animaus. *Ameur* subsistait, au moins dans la Chanpagne méridionale, avec son accepcion jénérale. On rancontre an éfet cète forme dans une chançon de noces conposée dans la première moitié du dis-neuvième siècle par un amateur de patois du canton des Riceys (Aube), feu Gérard-Milet, né vers 1780, mort avant 1868. Cète chançon a été publiée par Eugène Ray dans l'*Annuaire de l'Aube pour 1868*, p. 49. Le deusième couplet débute ainsi :

> Mâ non, lou chiel ya piquié de Mairie,
> Yost lou tuteu de ceux qui ch'aimont bé ;
> Colin dav' moi *tout d'ameu* se mairie...

La locucion *tout d'ameu* a disparu de nos jours. Alphonse Baudouin, dans son *Glossaire du patois de la forêt de Clairvaux*, ne conaît plus qe la forme *aimour* ; sachons lui gré, du moins,

---

1. Sur l'auteur et l'euvre, voir A. F. Didot, *Observ. sur l'orthogr.*, pp. 100 et ss. Cf. Léop. Delisle, *Mél. de paléogr. et de bibliogr.*, pp. 161 et ss.

2. B. N. nouv. aq. franç. 1120, art. LUO.

d'avoir signalé, dans la chançon de noces de Gérard-Milet, cet arcaïqe *ameu*, dont il n'a pas soupçoné l'intérêt.

Et maintenant, q'il me soit permis d'exprimer mon opinion sur la manière de voir de Gaston Paris au sujet de la disparicion d'*ameur*. L'influance des dérivés êt peu vraisanblable. Les adjectifs come *amoros* ont une tandance marqée à afaiblir l'*o* protoniqe en *e* par dissimilacion : les formes *ameros*, *doleros*, *langueros*, *saveros*, *vigueros*, etc., sont très fréqantes [1], et la langue actuèle a gardé *doucereus*. La réaccion analogiqe se produit ordinairemant au profit de l'*eu* acçantué ; cf. les formes modernes *chaleureus*, *peureus*, *valeureus*. Il an va de même pour les diminutifs et les formes verbales : cf. les formes modernes *fleurète*, *fleurir*, *demeurer*, *pleurer*, etc.

L'opinion la plus probable paraît être cèle qi voit dans *amour*, come dans *jalous*, une forme litéraire due à l'influance de la poésie amoureuse des troubadours.

## PICARD *ANDRISSE*, *ANTRICHE*

Parmi les noms très variés qe porte le gui dans les parlers de langue d'oïl, celui d'*ãdrìs*, recueilli par Edmont à Bussi près de Noyon (Oise), se trouve tout à fait isolé dans la carte 675 (*gui*), point 253, de l'*Atlas linguistique*. Eujène Rolland n'a conu le mot qe par Edmont ; il l'a inscrit, sous la grafie *andriss*, antre *taouarnè* (tavernier), qi vient de Luchon (Haute-Garone) et *bouy'blàn* (bois blanc), qi vient du Lot [2]. Il i a une lacune dans l'informacion livresqe de Rolland. On lit, en éfet, dans un ouvraje bien conu, le *Glossaire du patois picard* de l'abé Corblet, p. 270, l'intéressante mancion suivante : « ANTRICHE (Noyon). Gui. » *Antriche* et *ãdrìss* marchent évidamant ansanble ; mais d'où sont ils partis ?

---

1. La disparicion de l'*e* n'êt pas très rare ; voir les exanples de *vigros* (*vigrus*, *vigreus*) donés par Godefroy (art. VIGOROS et VIGOROSEMENT du Conplémant) et ajouter *vigreus*, *vigreusement*, qi traduisent le lat. *virilis*, *viriiter*, dans un glossaire lat.-franç. (B. N. lat. 7692, fol. 99c).

2. *Flore pop.*, VI, 233.

J'atire l'atancion sur les gloses suivantes du *Corpus glossarum latinarum*, lesqèles proviènent de manuscrits du xe siècle (Vatican lat. 4417 et Vatican Regina 1260) :

*amostro*, pomula de visco (III, 552, 47).
uiscus, *anstrus* in arbore (III, 596, 22).
uiscus, id est *anstrus* in arbore (III, 630, 29).

Le raprochemant de *anstrus* et du grec ἄγκιστρον, indiqé dubitativemant par G. Goetz [1], êt évidamant sans valeur. D'autre part, dans un glossaire latin-alemand qe nous a conservé le ms. Vatican Regina 1701 (xie siècle), on trouve le mot soi disant latin *antra*, glosé par le nom alemand du gui, *mistel* [2]. Je n'ai aucune explicacion ferme à proposer pour ces tipes mistérieus : *amostro* [3], *anstrus*, *antra*. Le premier fait panser (moins l'aspiracion) au walon *hâmustai*, *hâmustaine*, etc., qi désigne éfectivemant une variété de gui [4] ; les deus autres paraissent bien être la base de notre mot picard *antriche*. La variante patoise *andrisse* peut se réclamer du latin médiéval *andra*, inscrit dans une liste de plantes du *Liber floridus* de Lanbert, chanoine de Saint-Omer, conposé an 1120 [5].

## ANC. FR. *ARAMINE*

Godefroy a un long article ARRAMME (var. *erramme*), qi contient seulemant trois exanples, mais précédés d'une dissertacion anpruntée au *Glossaire du droit françois* de Ragueau, réédité et conplété par Eusèbe de Laurière (1704). An guise de définicion, il fait cète déclaracion : « terme de droit sur lequel les juris-

---

1. *Thesaurus gloss. emend.*, II, 422, art. VISCUM.

2. L. Duvau, dans *Mém. de la Soc. de linguistique*, VI (1889), p. 365, 1re col., nos 11-12. Cf. Steinmeyer et Sievers, *Althochd. Glossen*, III, 579, 5 ; Rolland, *Flore pop.*, VI, 228 (lire *365* au lieu de *36*).

3. Cf. *amstro* dans B.N. lat. 6882 A, fol. 11a, ms. du IXe siècle : « Vquimella, id est prunella uisco siue *amstro*. »

4. Voir Rolland, *op. cit.*, VI, 234 et surtout Grandgagnage, *Vocab. de noms wallons d'animaux, de plantes...*, 2e éd., Liège, 1857, pp. 23-24.

5. L. Delisle, dans *Not. et extraits*, XXXVIII, 2e partie, 784, 3e col.

consultes ont varié. » Je n'ai pas la conpétance nécessaire pour « dire le droit ». Je veus sinplemant noter qe *arramme* êt une fausse lecture pour *arramine*. Godefroy an a u si peu consciance qe dans son premier exanple, qi êt de l'an 1319, il a cru devoir corijer an *arramme* la leçon *arramine* donée par le manuscrit (Arch. Nac., JJ 59, pièce 48, fol. 19 r°). Il êt clair qe *aramine* (peu inporte qe la lètre *r* soit sinple ou double) êt un dérivé du verbe *aramir*, formé à l'aide du sufixe *-ine*, qi s'atache avec prédileccion au tème des verbes d'orijine jermaniqe pour an tirer des noms abstraits, témoin *aatine*, *ataïne*, *gehine*, *guerpine*, *haïne*, *saisine* [1]. Ce n'êt donc q'une variante morfolojiqe de *aramie*, substantif tiré du participe passé. Cète variante êt apuyée par certains textes latins qi anploient *arramina*, *arraminatio*, tandis qe d'autres anploient *arramita*, *arramitio* [2]. Voici d'ailleurs deus exanples de la forme française plus anciens qe ceus q'a cités Godefroy :

Se aucuns doit fere serement a aucun, et devant l'*arammine* dou serement die qu'il doie aler pour sa bousoigne, il ne remaindra pas de sun erre, ne pour ce n'en cherra, mais puis qu'il sera venuz et amosnestez avenanment, il fera le serement (*Charte de Sanlis*, art. 3) [3].

Quiconques doit *arramine*, il la puet rachater pour l'amende qui i affiert (*Charte de Dreus*, oût 1269) [4].

---

1. Cf. Meyer-Lübke, *Gramm. des l. rom.*, II, § 453.

2. Voir Du Cange, ADRAMIRE. Il faut noter qe Du Cange s'êt mépris an ce q'il a ratché à cète famille de mots : 1° le fr. *errement*, terme juridiqe ancore usité aujourdui, leqel vient an réalité de *errer* > *iterare ; 2° le béarnais *arrama*, qi tient à ramus : 3° le subst. fém. *desramme* ou *derramme*, anprunté à un manuscrit des Usajes de la viconté de l'eau à Rouen, q'il ne faut pas corijer an *desramine*, mais en *desrainne*, car il dépant de ratio (cf. l'art. DERAISNE de Godefroy).

3. J. Flammermont, *Hist. de Senlis*, Paris, 1880, pièces justif., n° II *bis*, p. 161 ; réinpr. par G. Bourgin, *La commune de Soissons*, Paris, 1908, p. 428. Le texte français, non daté, êt la traduccion d'un texte latin remontant au moins au règne de Louis VII, où on lit : « ante *arramitionem* sacramenti » (Bourgin, *op. cit.*, p.425). A Dijon, au XII^e siècle, on francise servilemant le terme latin : « Se aucuns des juriez, de quelque soingnerie qu'il soit, fait *aramicion* de juïse... » (Bourgin, *op. cit.*, p. 434, art. 25). *Aramicion* manqe dans Godefroy.

4. Publiée d'après l'orijinal (Arch. nac., J 218, n° 20), sans numérotacion des articles, par Élie Berger, *Layettes du Trésor des chartes*, t. IV, p. 380^b.

## L'ARTICLE *ARBUA* DE CARPENTIER

Cet article, inséré par Carpentier dans le *Glossarium* de Du Cange, êt ainsi conçu :

ARBUA, Idem, ut videtur, quod *Arboreta*. Charta Guill. dom. Salionis ann. 1281. in Chartul. eccl. Lingon. ex Cod. reg. 5188, fol. 18 r° : *Sex jornalia Arbuæ in finagio de Dianeto ubi dicitur ad septem fontes.*

Le raprochemant indiqé me paraît dénué de toute vraisanblance. Je vois dans *arbua* la latinisacion d'un mot français **arbue*, issu de **albue*, représantant le lat. vulg. *albūca, dont je me suis ocupé ici même [1]. Le passaje de *l* à *r* ne fait pas dificulté (cf. *serve*, de silva, dans Godefroy ; *Servai*, à la date de 1223, pour *Servais*, comune de l'Aîne, dite an latin Silvacum, dans Matton, *Dict. topogr. de l'Aisne*, etc.). Je rapèle qe le mot *aubue* (pour prandre la forme française normale) s'apliqe à une tère forte, arjileuse, d'aspect blanchâtre.

## PROV. *ARGUEL*

Ce mot a été signalé pour la première fois ici même, come figurant deus fois dans la *Recepta del vi* d'Aurillac, art. 2 et 3, avec cète prudante explicacion : « Drogue indèterminée [2]. » Il me paraît certain aujourdui qe ce mot *arguel*, come *bartoc* et *muc* [3], êt d'orijine normande et signifie « tartre », car tel êt le sans de l'angl. *argol*, dont l'étimolojie première êt inconue, mais qi doit provenir de l'ancien français. Godefroy n'a pas d'article corespondant, mais voici des textes anglo-normands où figure ce mot :

Des avoirs que veignent d'outre meer : ciere, *argoil*, quivere, estein (*Liber Albus*, I, 231, texte d'anviron 1260, relatif à la Cité de Londres, cité à l'art. ARGOL du *New English Dict.*).

---

1. *Romania*, XXXIX, 194.
2. *Romania*, XL, 367.
3. *Loc. cit.*, p. 365, note 2.

De chescun tonel ou pipe de *arguel*, coperose, e de autre teu manere de marchaundise, iij d.; e si ceo seyt *arguel*, coperose ou autre teu manere de marchaundise que seyt vendue par centeynes, adunkes seyt pris de chescune centeyne iiij d. (*Domesday of Ipswich*, texte de 1290, dans *The Black Book of the Admiralty*, p. p. Sir Travers Twiss, t. II, p. 186, dans la Colleccion du *Master of the Rolls*).

Del cent d'*argoyl* et de arnement, ob[ole] (*The Oak Book of Southampton*, p. p. P. Studer (Southampton, 1911), t. II, p. 12).

## PROV. *AUSSAPREM*; ANC. FR. *HAUCEPRIME*

*Aussaprem* manqe au *Lex. roman* de Raynouard, au *Prov. Suppl.-W.* et au *Petit dict. prov.-franç.* de Levy. Dans un acte rédijé à Toulouse, le 29 avril 1345, publié par les Bénédictins, *Hist. de Languedoc*, édicion Privat, t. X, col. 967 (Preuves, 388-cv), on lit: « pro XIII baudreriis unius pedis, II *ansaprenis*... » J'ai vu l'orijinal, B. N. franç. 26588, dossier 2153 (*Arquier*), acte n° 5 : il porte *ausaprems* ou *ausaprenis* (les *i* ne sont pas ponctués). Dans un règlement pour la défanse de la vile de Montauban, an 1346, on trouve mancionés des « *aussaprens* per tendre las balestas [1] ». La traduccion par « capulus », que Carpentier a proposée dubitativemant [2], êt donc erronée. Il s'ajit de l'espèce d'étrier sur leqel l'arbalétrier posait le pied pour tandre son arbalète [3] ; c'êt ce qe les textes français du tanps apèlent *haucepié* [4], mot dont la conposicion se conprant à première vue. Le terme provençal n'êt pas aussi clair. Mistral done *ausso-pren* « cale qui soutient l'effort d'un levier », et il voit dans ce mot les verbes *aussa* (haucer) et *prene* (prandre). An réalité, le segond verbe êt *preme* « presser », ce qi ressort

---

1. *Études sur le passé et l'avenir de l'artillerie*, par Napoléon-Louis Bonaparte (= Napoléon III), t. IV (publié an 1863 par Favé), p. VIII des Pièces justificatives.

2. Dans le *Glossarium* de Du Cange, art. ANSAPRENUS.

3. Voir l'art. ARBALÈTE du *Dict. archéol.* de Victor Gay.

4. Voir l'art. HAUSSEPIÉ de Godefroy. Dans un acte du 7 sept. 1373, publié par Lacabane dans la *Bibl. de l'École des chartes*, VI, 55, on lit: « deux arbalestes à *chaucepiez* ». La leçon doit être défectueuse.

du catal. *alsaprem* « levier ». L'espagnol dit *alzaprima* dans le même sans ; il faut voir là une adaptacion tèle qèle du catalan. Il êt curieus de trouver une forme similaire dans « Le conte Jehan Arrode et Michiel Gascoing... pour le navire de Flandres, fet a Bruges en l'an cc iiij$^{xx}$ et quinze », dont l'orijinal êt conservé à la Bibl. nacionale de Paris, collecion Clairambault 469, p. 185 : « Item pour xij$^{xx}$iiij *hauceprimes*, pour xiij tomes et pour cxij apuiex a arbalestes. » Jal, qi a publié ce documant, a inprimé : *hance primes* [1]. L'exanple a échapé à Godefroy. On sait qe le vocabulaire méditéranéen a fait brèche dès la fin du XIII$^{e}$ siècle dans notre marine du Ponant [2].

## ANC. FR. *BANDOIRE*

Godefroy a un article BAUDOIRE « instrument à cordes », qi ne contient qe l'exanple suivant :

> Mainte *baudoire* et maint tabour ;
> Harpes, gigues et cyfonies
> Sonnent.
>
> (A. DU PONT, *Rom. de Mahomet*, 773, Michel.)

Francisque-Michel supose qe cète forme *baudoire* êt pour *baudoise*, et il an raproche le bas-lat. *baudosa*, anployé par Aimeric du Peyrat dans son poème sur Charlemagne, et l'ital. *baldosa* [3].

Je crois au contraire q'il faut corijer *baudoire* an *bandoire* et voir dans notre mot un anprunt à l'esp. *bandurria*, catal. *bandurria* et *bandola*, ital. *pandura*, *pandora*, *mandola*, etc. [4]. *Bandoire* forme doublet avec *mandoire*, qi se lit dans le *Cleomadès* d'Adenet Le Roi, v. 17280.

---

1. *Archéologie navale*, II, 321.
2. Cf. Ch. de La Roncière, *Hist. de la marine française*, t. I, 2$^{e}$ éd., p. 337, et II, p. 479 et s.
3. Même doctrine dans V. Gay, *Gloss. archéol.*, v° BAUDOIRE.
4. Voir Meyer-Lübke, *Rom. etym. W.*, n° 6192.

## ANC. FR. *BET, BETER*

An 1874, S. Bugge a émis dubitativemant, ici même [1], l'idée qe le franç. *béton*, nom vulgaire du colostrum (lait trouble et épais contenu dans les mamèles au momant de l'acouchemant), sort d'un ancien **beston* et vient de l'alem. *biest*, qi a le même sans, et dont la plus anciène forme conue êt *biost*. Il pansait donc q'il convenait de séparer *béton* de l'ancien verbe français *beter*[2] « se coaguler », qe Diez, par de vrais prodijes de sémantiqe, ratachait à la forme primitive de l'alem. *beizen* (anc. haut alem. *bizzan*, anc. nord. *beita*, etc.), « mordre ».

Il était loisible de suposer qe *béton* provenait de **beston*, come *bétail* de *bestail*, tant q'on ne conaissait pas les antécédants du mot. Mais Paul Meyer ayant signalé an 1879, dans le *Bon Berger* de Jehan de Brie (donc sous Charles V, 1364-1380), le subst. *bet* avec le sans de « béton » [3], il sanblait q'il n'i ût q'à rejeter l'idée de S. Bugge. Pourtant cète idée a fait une fortune incroyable. An 1887, réunissant de nouveau ce qe S. Bugge avait antandu séparer (*béton* et l'anc. fr. *beter*), E. Mackel a suposé qe *beter* était pour **bester* et dérivait, lui aussi, du jermaniqe *biost*, sans expliqer comant il se fait qe le *s* n'ait laissé aucune trace dans les textes français du XII^e siècle [4].

Körting a anboîté le pas à E. Mackel, naturèlemant [5]. Come apoint personel, il afirme qe *béton* « mortier » êt une sinple diverjance sémantiqe de *béton* « colostrum ».

Meyer-Lübke[6] tire *béton* « mortier » du lat. bitumen, mais il êt tèlemant sous l'influance de la doctrine de Mackel q'il

---

1. *Romania*, III, 145.

2. Plus raremant *betir*, notamant dans le *Saint Graal* de Crétien de Troies; voir le *Wörterbuch* publié an 1914 par W. Foerster (*Roman. Bibl.*, t. XXI, p. 67).

3. *Romania*, VIII, 452. Cf. une glose recueillie par Carpentier dans un ms. de la Bibl. nacionale (alors royale), leqel a maleureusemant disparu : « Colustrum, novum lac, *let bée* (sic). » (*Glossarium* de Du Cange, art. *COLUSTRUM).

4. *Die german. Elemente in der franz. und prov. Sprache*, p. 89.

5. *Lat.-rom. W.*, 2^e éd., n° 1324.

6. *Roman. etymol. W.*, n° 1307.

intronise, come formes réèles et exclusives de l'ancien français, un subst. *best* et un verbe *bester* sortis, pour les besoins de la cause, de son imajinacion conplaisante.

Il i a là un spectacle atristant, et qi ferait douter qe l'étimolojie romane soit an progrès depuis Diez. Aussi ne puis je m'anpêcher de protester, an afirmant les proposicions suivantes :

1° *Beter* « se coaguler » supose nécessairemant un tipe *bettare, dont l'orijine reste à déterminer.

2° *Bet* (d'où le moderne *béton*) êt un subst. verbal masculin tiré de *beter*.

Pour aporter ma modeste pière à l'édifice qe d'autres achèveront sans doute un jour, je citerai un texte qi manqe dans Godefroy et qi établit l'existance d'un substantif verbal féminin de *beter*, au sans de « conjélacion » :

Pour le gelee et pour le *bete* qui couroit par le riviere d'Oyse (1309, dans Léop. Delisle, *Mélanges de paléographie et de bibliographie*, Paris, 1880, p. 413)[1].

Le radical du tipe *bettare avait il un *e* ouvert ou un *e* fermé ? C'êt une qestion dificile à résoudre, car les textes anciens et les patois actuels (de langue d'oc, aussi bien que de langue d'oïl) nous ofrent des témoignajes contradictoires.

An faveur de l'*e* ouvert on peut citer :

1° la forme *bietee* de l'ancien français, dont la diftongue peut venir par analojie d'une forme acçantuée sur le radical[2] ;

---

1. Il êt remarqable qe L. Delisle, peu soucieus d'ordinaire des qestions de filolojie, ait précisémant atiré l'atancion sur ce subst. *bete*, an rapelant qe le verbe *débéter* « déjeler » était ancore usité dans « certains patois ». L. Delisle sonjait aus patois normands (voir Moisy, BÉTELER et DÉBETER ; cf. Meyer-Lübke, *loc. laud.*); mais la famille de *beter* êt ancore vivante dans les réjions les plus diverses de la langue d'oïl. Pour ne parler qe du subst. fém. *bete*, *l'Atlas ling.* de Gilliéron et Edmont l'a rancontré dans l'Ile-et-Vilaine (point 450), dans le Loir-et-Cher (point 316) et dans la Marne (point 128), au sans de « onglée » : voir la carte E 1646. Au sans de « glaçon flotant sur un cours d'eau », le mot êt usuel dans un petit groupe de vilajes des Ardènes, sur la Semoi, près de son confluant avec la Meuse (Comunic. de Ch. Bruneau, 25 février 1914).

3. *Saint Brandaine*, p. 132 (cité par Diez, *Etym. W. der rom. Spr.*, II^c, BETER) : « ausi com ele fust *bietee*. »

2° le subst. masc. *bè* « colostrum », identiqe fonétiqemant à *bè* « bec », du lat. vulg. bĕccum, qi êt usuel dans un certain nombre de comunes de la Creuse, notamant Bourganeuf, Chavanat, Lépinas, Peyrabout[1].

An faveur de l'*e* fermé témoignent : le prov. *bèt*, *bèch* (écrit sans acçant par Mistral, ce qi indiqe un *e* fermé) ; le forézien *lebèt* (Gras) ; le bas auvergnat *bè*, *lèbè* (noté *lœbœ* par Michalias, à Ambert) et, par métatèse, *bèlè*, à Vinzelles (Dauzat) ; le patois de Châtenois *bot* (Vautherin, p. 60 ; *bot* = *bŏ* ; cf. *sŏ*, de sĭccum), etc.

## PROV. *BLAR* ; ANC. FR. *BLER*

L'adjectif *blar*, qi manqe à Raynouard, a été relevé par Emil Levy dans le tableau des rimes du *Donat proensal*, où on lit (43[a], 13) : « *Blars*, glaucus. » Levy traduit par « funkelnd, schillernd[2] », sans comantaire. Dans son *Petit Dict. prov.-franç.*, il dit plus sinplemant : « glauque. » L'éditeur du Donat, E. Stengel, voit dans *blar* une variante fonétique de *blau* « bleu », ce qi ne peut raisonablemant se soutenir[3]. Mais on peut admètre qe l'adj. rouergat *blar*, qi ne s'anploie qe dans les locucions *uèls blars* « ieus d'un bleu pâle »[4], êt idantiqe à celui qe l'auteur du *Donat* a traduit par le lat. *glaucus*.

Un autre raprochemant s'inpose, celui du prov. *blar* et de l'anc. fr. *bler*. Aus ranseignemants qi ont été fournis ici même sur ce dernier mot et sa famille[5], je puis ajouter des exanples, dont je dois l'indicacion à feu le professeur W. Foerster :

---

1. Comunicacions de MM. l'abé Parinet, curé de Bourganeuf, Perchaud (de Lépinas), inspecteur primaire à Limojes, le Dr L. Queyrat (de Chavanat), médecin des opitaus de Paris.

2. *Prov. Suppl.-W.*, I, 148.

3. *Die beiden ältesten prov. Grammatiken*, Marbourg, 1878, p. 113. L'ital. *biadetto* « azur », mis an cause par Stengel, corespont à la variante *biado*, pour *biavo* « bleu ».

4. Vayssier, *Dict. patois-franç. de l'Aveyron*, p. 31.

5. *Romania*, XXXVI, 257, art. BLAIRE, et 265, art. ESBLARÉ.

Sor . 1 . ceval *bler* et bauçant [1].
(*Rigomer*, 12284.)
Maint bon ceval anblant et *bler*. .
(*Ibid.*, 13240.)

Le français et le provançal sont donc d'acord pour postuler un tipe étimologiqe *blarus, qalifiant une couleur pâle, dégradacion de bleu, de vert, de noir, etc., tipe dont l'orijine jermaniqe paraît aujourdui aqise[2].

Revenant au latin *glaucus*, je crois intéressant, au point de vue sémantiqe, de publier l'article qi lui êt consacré dans le glossaire Bibl. nac. lat. 13032, où on lit ce qi suit (fol. 59[b]) :

GLAUCUS, CA, CUM, *bloez*, *vair*, *cler comme les yeulz* [3].

L'adj. *bloez*, qi figure dans cète définicion, doit être considéré come le cas sujet sing. de **bloet*, diminutif de *bleu*, qe Godefroy ne done qe sous les formes *blouet* et *bleuet*.

## AUNISIEN *BOUZIL*

L.-E. Meyer, dans son *Glossaire de l'Aunis*, anrejistre *bouzil* « nombril », terme qi a échapé à Zauner, *Die roman. Namen der Körperteile*. Le raprochemant indiqé par l'auteur avec le poitevin *bouzail* « gros ventre » êt sans valeur [4]. Il faut certainemant reconaître dans *bouzil* une forme antérieure **bouril* (par le chanjemant de *r* an *z* [5]), forme èle même tirée par aférèse de

---

1. Cet exanple êt particulièremant précieus pour apuyer l'étimolojie du fr. *blaireau* (cf. *Romania*, XXXVI, 257), puisqe *baucent* a été substantivé et anployé pour désigner le blaireau (cf. *Romania*, XXXV, 456).

2. Cf. Meyer-Lübke, *Roman. etym. W.*, art. 1144. Remarqons qe le celtiqe possède aussi un adj. *blaro-s, de significacion analogue, aparanté au lat. flavus ; voir J. Loth, dans *Rev. celt.*, XX, 346.

3. Cf. Labbe, *Les Etymologies de plusieurs mots françois*, Paris, 1661, p. 505 : « Glaucus, *bloez*. »

4. Selon Beauchet-Filleau, *Essai sur le pat. poitevin*, p. 40, *bouzail* viendrait « ou de l'italien *buzzo*, gros ventre, ou de l'anglais *bushel*, boisseau, ou plutôt du grec *bous*, bœuf ». An réalité, *bouzail* apartient à la famille du prov. mod. *boùso* « panse, gros vantre », dont l'étimolojie reste à trouver.

5. Le même fénomène a transformé l'anc. fr. *boteril* an *botzi* dans l'Ione (voir *Romania*, XXXIX, 206) ; très rare an Aunis, il se trouve ancore dans *bizeuil*, variante de *bireuil* « louche ».

*enbouril*, lat. vulg. *imbilīculum, pour *umbilīculum, diminutif du lat. class. umbilīcum, auqel remonte aussi le français courant *nombril*. Dans les Deus-Sèvres, *enbouril* êt ancore la forme usuèle [1], et Meyer signale lui même cette forme an Aunis. Zauner indiqe des aférèses analogues dans diférantes réjions de la Gaule : *bouril* (Alpes), *bounil* (l'Albarède, Tarn), *benillon* (Lion), etc. [2].

ANC. SAINTONJ. *BRUTIER*

Exanple uniqe dans Godefroy, sans définicion :

Unaus fu molt irez e dolenz de son fil e de sa gent que aveit fait ocire e ala s'en clamer aus *brutiers* e que il le tuessant e il si firent (*Chron. de Turp.*, Richel. 5714, f° 51b, Auracher [3]).

Come il s'ajit d'un texte saintonjais, on ne saurait douter qe nous ayons dans *brutier* un mot corespondant à l'ancien gascon *breuter*, *breuteir*, plus réçamant *breutey*, leqel signifie « boucher » [4].

L'étimolojie reste à trouver. La forme gascone exclut tout raport avec le lat. brutus ; èle paraît indiqer un tipe *brevitarius, dont la raison d'être m'échape.

---

1. Voir les Glossaires de Beauchet-Filleau et de Lalanne.
2. *Op. laud.*, p. 162.
3. Dans *Z. f. rom. Phil.*, I, 280.
4. Raynouard, *Lex. rom.*, II, 230, cite pêle-mêle *bochier* et *breuter*, ce dernier d'après *Ord. des rois de France*, XV, 415 (le texte produit êt extrait d'une ordonance de Louis XI confirmant les statuts des bouchers de Bordeaus rédijés en 1448). On a maint exanple antérieur : *breuterias* « boucheries » dans le testamant de J. Colomb, 9 juillet 1294 (*Arch. hist. de la Gironde*, IV, 60) ; *breutey*, à plusieurs reprises, an 1255 et 1261, dans les Coutumes de La Réole (*ibid.*, II, 254, 265) ; *breoter*, an 1437, à Saint-Sever (G. Millardet, *Rec. de textes des anc. dial. landais*, p. 111), etc. Mistral a cru devoir anrejistrer BRÉUTÈI « boucher, en vieux gascon » et BRÉUTERIO « boucherie (vieux), en Guienne ».

## L'ARTICLE *BUSTATIQUE* DE GODEFROY

Cet article êt ainsi conçu :

BUSTATIQUE, s. f., fève de marais.
Idrofaba, *bustatique* (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. l. 7679).

J'ai vu le manuscrit. Il êt incontestable qe le scribe a écrit ce q'a lu Godefroy, au fol. 202[d]. La traduccion « fève de marais » supose l'existance an latin d'un mot composé avec le grec ὕδωρ et le lat. *faba*, mot qi n'existe pas. Les glossaires latins-français ne peuvent être utilisés par la lexicografie q'autant qe la conparaison des diférants manuscrits permet d'établir un texte correct. Voici la leçon de deus manuscrits aparantés au ms. lat. 7679 :

Idrofaba, be : *limphatiques* (B. N. lat. 17881, fol. 38[a]).
Idrofaba, be : *limphatique, enragé* (B. N. lat. 13032, fol. 67[b]).

Il êt manifeste qe *bustatique* n'a aucune réalité : le modèle suivi par le scribe de B. N. lat. 7679 devait porter : *linfatique*. La traduccion se fonde sur le *Catholicon*, qi remonte indirectemant à Isidore de Séville, *Etym.* IV, 11, 15 : « Ὑδροφοβία... Latini hunc *morbum* ab aquae metu *lymphaticum* vocant. »

## PROV. *CABESCOL*

Ce mot manqe dans Raynouard. Emil Levy n'a q'un exanple tardif, sous la forme *cabiscol* ; il traduit par « Chordirektor, Domdechant [1] ». Cète traduccion êt l'éco d'une opinion erronée, qi voyait le lat. chorus dans la dernière partie du mot provançal, opinion dont on a fait justice depuis longtanps [2]. Il êt certain qe le dignitaire éclésiastiqe dont il s'ajit doit

1. *Prov. Suppl.-W.*, I, 181. Cf. son *Petit Dict. prov.-fr.*, où on lit : « *Cabiscol s. m.* chef du chœur, grand chantre. »

2. Voir l'art. CAPUT SCHOLÆ de Du Cange et les addicions q'i ont faites les Bénédictins ; il êt juste de rapeler qe Scaliger a le premier atiré l'atancion sur ce point et a fort bien parlé ; voir l'art. CAPISCOL de Ménage.

son nom au fait q'il était primitivemant le « chef de l'école », ce q'on apelait dans le nord de la France le scholasticus, d'où le parler vulgaire a tiré le mot *écolâtre*. Dans le haut moyen âge, on disait couramant caput scholae an latin, d'où êt sorti le provançal primitif *cabescol*, q'il faut certainemant retenir come présantant un exanple de la conservacion fonétiqe du jénitif fém. sing. scolae [1]. Plus tard, sous l'influance de la forme vulgaire, le latin éclésiastiqe fabriqa les mots capiscolus [2], pour désigner le dignitaire, et capiscolia [3] pour désigner la fonccion ; on trouve aussi cabiscolus, cabescholia, plus raproches de la forme vulgaire. Cèle-ci, à son tour, a peu à peu épousé le latin : *cabiscol*, *capiscol* [4] ont finalemant suplanté la forme primitive, et l'on sait qe la hiérarchie du félibrije a doné un regain de vie à ce vieus mot, sous la forme *cabiscòu*.

Le seul exanple de la forme primitive qe je conaisse dans le domaine de la langue d'oc se trouve dans une charte latine relative à la catédrale d'Auch et rédijée vers 1080 : un des témoins êt apelé « Arremundo *cabescol* [5] ».

De *cabescol* on a dérivé *cabescolia*, transparant sous la forme *cabescholia*, relevée par du Cange dans les archives de Caors.

Come le terme a été an usaje dans une partie de la réjion provançale où le *c* passe à *ch* devant *a* (Daufiné, Jévaudan, Velai, Auvergne), on trouvera sans doute des exanples de formes come **chabescol*, **chabiscol*. Un témoignaje assuré de

---

1. Ce dont je ne m'étais pas avisé quand j'ai parlé des cas analogues, *Romania*, XL, 100.

2. Atesté en 1031 dans Du Cange, *loc. laud.*

3. Atesté dès 1029, *ibid.*

4. Admis sous cète forme dans le *Dictionnaire de l'Académie française* an 1762, avec cète définicion : « doyen d'un chapitre dans quelques provinces » ; suprimé an 1878.

5. C. Lacave La Plagne Barris, *Cartulaires de Sainte-Marie-d'Auch*, p. 26, charte XXXI. Dans les Tables onomastiqes, cète mancion a été indûment transformée en : « Raimond de Cabescol », qoiqe l'auteur ait bien expliqé le mot dans une note de la p. 29. Cf. dans la charte LII (p. 49), qi êt de la même époqe, la frase suivante : « duos primicerios quos *capiscolos* vulgo dicimus. »

l'existance de cète dernière forme nous êt parvenu dans un texte français relatif à l'église de Mande, dont Carpentier a doné l'extrait suivant, avec la date de 1481 : « Ung nommé Jehan, bastard de maistre Jehan de Clermont chanoine et *chasbiquel* de l'église de Mende [1]. » Carpentier s'êt mépris an afirmant qe *chasbiquel* veut dire « chevecier », et an le classant sous CAPICERIATUS [2]. Il faut i voir une déformacion de **chabiscol*.

## CHANPENOIS *COLERON*

Dans un conpte de 1307, relatif à la comanderie de Pains (2e canton de Troies, Aube), je lis ce qi suit :

Despens de *colonnerie* et pour corderie necessaires es biens de ladite meson. Premierement, pour le *coleron* de Saint-Lié [3] et son fil, qui affaitierent le harnois aus chevaux et aus buès [4].

Il me paraît évidant qe *colonnerie* êt pour **coleronnerie*, dérivé de *coleron*, qi se lit peu après. Ce mot *coleron* désigne clairemant l'artisan qi fait des « coliers » pour animaus de trait, et q'on apèle aujourdui couramant « bourelier ». L'anploi du suffixe *-on* êt tout naturel ; cf. *chareton*, *charon*, *féron*. Godefroy ne conaît *coleron* qe come nom propre, et il n'en done pas la significacion ; pourtant le mot êt ancore vivant dans la réjion même où a été écrit le conpte de 1307 cité ci-dessus. Le *Gloss. du patois de la forêt de Clairvaux* de Baudouin (Troies, 1886, p. 118) a la mancion suivante : « COLLERON, n., bourrelier. »

## ITAL. *COPERTOIUOLA*

Parmi les noms vulgaires français de la plante apelée comunémant nonbril de Vénus (*Umbilicus pendulinus* de Candolle),

---

1. Dans Du Cange, *CAPICERIATUS, d'après la pièce 87 du reg. 209 du Trésor des chartes.

2. Naturèlemant, Godefroy a pillé Carpentier, sans le dire, et a andossé sa définicion erronée, vo CHASBIQUEL.

3. Comune du 2e canton de Troies, dont l'ortografe administrative orne le nom d'un *y* : *Saint-Lyé*.

4. Bibl. nac., coll. Clairambault, 469, p. 209.

Duchesne fait figurer le mot étranje de *copertoivole* [1], et ce mot a été anrejistré à son ordre alfabétiqe dans le *Dict. de botanique* de Baillon. On ne le trouve pas dans la *Flore populaire* de Rolland, ce dont on ne doit pas faire un grief à l'auteur. Ce mot n'èt pas français; il apartient au dialecte de Siena. Le *Dict. des sc. naturelles* (1818, X, 313) an indiqe l'orijine : « COPERTOIVOLE, nom toscan de la plante dite nombril de Vénus, tiré de la ressemblance de ses feuilles avec des couvertes de pots de terre, suivant Daléchamps ». L'édicion latine de Daléchamps (Lion, 1586) inprime avec raison : *copertoiuole* (li. XV, cap. 29), et la même forme èt reproduite dans la traduccion de Jean des Moulins (Lion, 1615, li. XV, cap. 30). La source êt le commantaire de Mattioli sur Dioscoride. On lit an éfet dans l'édicion de Venise, 1551, p. 637 : « Et chiamansi volgarmente le sue frondi *cupertoiuole,* per essere simili alle cupertoie di terra, che si fanno per coprire le pignatte. » *Copertoivole* êt donc une grafie mal conprise, résultant de la double valeur de l'*u*.

*Copertoiuola*, mot italien, êt un diminutif de *copertoia*. Il êt singulier qe le *Diz. botanico ital.* de Targioni-Tozzetti (Florance, 1809) n'aît recueilli qe *cupertòie*, q'il atribue à Mattioli, le qel, an réalité, done *cupertoiuole*, come on l'a vu ci-dessus. Dans l'*Historia plantarum* d'Antoine Du Pinet ou Pinæus (Lion, 1561, p. 535) et dans la traduccion q'a donée Linocier de cet ouvraje (Paris, 1584, p. 543), on a inprimé : *cope, triuole.*

## ANC. POITEVIN *CORGALERAN*

Ce mot, inconu de Godefroy, a été signalé an Poitou, au XIV^e^ siècle, par le célèbre Pière Berçuire, dans son *Reductorium morale*, livre XIV, ch. 43, *De Pictavia* (éd. d'Anvers, 1609, t. I, p. 617) :

In Pictavia omni anno veniunt quædam aves nigræ, cum rostris longis et acutis, quæ ab incolis *corgalerans* in lingua gallica nominantur, in turribus de Mallesiaco, de Cosdreio et de Claravalle [2].

Deus siècles plus tard, le médecin normand Robert Constan-

---

1. *Répertoire des plantes utiles*... (Paris, 1836), p. 231.

2. *Maillezais*, ar. de Fontenai-le-Comte (Vandée); *Le Coudrai-Salbart*, com. d'Échiré, ar. de Niort (Deus-Sèvres); *Clairvaus*, com. de Scorbé-Clairvaus, ar. de Châtèleraut (Viène).

tin insère l'article suivant dans son précieus *Supplementum linguæ latinæ* (Lugduni, 1573), qe peu de filologues conaissent :

*Ibis*, ἶβις, Gallicè *Corgalleran*, vel *Corbeau Galeran* : Auis est tota nigra, magnitudine Helorii (qui Gallis *Corlieu*, siue *Corlis*) cui caput Phalacrocoracis (id est corui aquatici, nostrisque *Cormorant*) rostrum rubicundum, incuruum : crura subrubra, longa vt ardeæ stellaris. Habet et collum ardeolæ, quæ γευκὸς (*lire* : λευκὸς) ab Aristoteli (*sic*), à nostrisque *Aigrette* appellatur.

N'étant pas ornitolojiste, je ne me hasarderai pas à idantifier le *corgaleran* de Berçuire et de Constantin [1]. Mais je n'ésite pas à suivre ce dernier et à déconposer le mot an *corp* + *galeran* ; c'êt une formacion analogue à cèle de *cormoran*. Godefroy n'a pas d'article GALERAN, mais Rolland note [2], d'après Salerne [3], qe le butor s'apèle *galerand* an Bretagne. Mieus informé, il aurait pu ranvoyer à Cotgrave, à Nicot et, finalemant, à la source de tous les lexicografes, qi êt l'*Histoire de la nature des oyseaux* de P. Belon (Paris, 1555), p. 193.

A ce *galeran* ou *galerand* corespont le terme *valeran*, recueilli par Godefroy et flanqé de cète traduccion inprécise : « oiseau ». Il faut mancioner aussi l'oiseau de proie, voisin du vautour, qe l'anpereur Frédéric II apèle *galeranus* [5].

FR. DIALECTAL *DEBURER*, *DÉBURER* ; PROV. *DEBURAR*

Le verbe *deburer*, non signalé dans les anciens textes français, êt actuèlemant vivant an Béri, an Poitou, an Aunis et an Saintonje. Voici ce q'an disent les lexicografes :

DÉBURER, v. a. Egoutter : *déburer* des châtaignes, c'est jeter l'eau rousse,

---

1. Mon confrère H. Martin, conservateur de la Bibl. de l'Arsenal, êt porté à croire q'il s'ajit du *Corvus eremita* (lètre du 30 mai 1914).

2. *Faune pop.*, II, 376.

3. *Hist. nat.*, *Ornithologie* (Paris, 1767).

5. *De arte venandi cum avibus*, l. I, c. 23. Ce mot, omis par Du Cange, n'a pas échapé aus Bénédictins, mais ils se bornent à cète vague définicion : « avis species ». Adelung idantifie à tort le *galeranus* avec la calandre, variété d'alouète. Le dernier éditeur du livre de Frédéric II, Schneider, fait un aveu d'ignorance : « Nomen ipsum alibi non reperi, nec, cui linguae peculiare sit, reperire potui » (Leipzig, 1788-9, t. II, p. 14). L'ancien traducteur français de Frédéric II rant *galeranus* par *galerant* (B. N. fr. 12400, fol. 30a b, 63 c, etc.).

l'eau *bure* (voy. ce mot) dans laquelle on les fait cuire (voir *Déboiradour* et *Buron*) (Jaubert, *Gloss. du centre de la France*)[1].

DÉBURER, v. n. Avoir si chaud que l'eau coule sur la figure. « I débure » C. P. (Favre, *Gloss. du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis*)[2].

DEBUREA, v. n., avoir très-grand chaud, respirer fréquemment. Ven[dée] (C. et P. D )[3]. — DÉBURAI, v. a., égoutter. V. *Aburai*[4]. — Vider : « *débure* don tes poches » D[eux-] S[èvres]. — A. R[ousseau] (Lalanne, *Gloss. du pat. poitevin*).

D'BURER. Jeter l'eau de cuisson des châtaignes. Dépurer (Jônain, *Gloss. du pat. saintongeais*).

DÉBURER, v. act. Vider. *Déburer* une marmite (Puichaud, *Dict. du pat. bas-gâtinais*, dans *Rev. de phil. fr. et prov.*, VII, 38).

Les patois qe nous venons de passer an revue sont limitrofes du domaine provançal. Or l'ancien provançal possède un verbe *deburar*, sur leqel la critiqe s'êt exercée sans succès[5]. Le verbe n'êt conu qe par un passaje de Bertran de Born :

> Mas grieu er qu'en mar nol *debur*
> L'aura, quar tan es pauc arditz[6].

Raynouard traduit par « verser, déverser » ; Diez par « *abschrecken* = rebuter » ; Stimming, par « *einschüchtern* = intimider » ; Chabaneau par « purger, vider ». Etant doné qe c'êt le vant (*aura*) qi produit l'accion de *deburar*, le témoignaje des patois cités nous angaje à adopter le sans de « dessécher »,

---

1. Le *déboiradour*, morceau de bois qi sert à *déboirer*, c'êt-à-dire à bracer les châtaignes, n'a rien à voir avec *déburer*. Dans son « Supplément », Jaubert sanble confondre *déburer* avec l'anc. fr. *debuer* « laver ».

2. Les initiales C. P. indiqent qe Favre doit le mot et la définicion à Clémantine Poey-Davant, de Fontenai-le-Comte (Vandée).

3. L'initiale C. désigne Cardin, de Fontenai, auteur d'un vocabulaire du patois vandéen ; les iniciales P. D. désignent la demoisèle Poey-Davant.

4. L'art. ABURAI êt ainsi conçu : « ABURAI, v. a. et n. (lat. *abuti*, *abutor*), pencher, verser, égoutter, même avaler ; sécher le linge ; par extension : « *abure* ton verre », égoutte ton verre. V[ienne]. — D[eux]-S[èvres] ». Cf. Favre : « ABURER, v. a. Faire sécher, rendre sec. C. P. « Quiau linge est moillé, o faut le mettre au soulail pro l'*aburay*. »

5. Cf. l'art. DEBURAR du *Prov. Suppl.-W.* de Levy.

6. Éd. Stimming, XII, 16 ; éd. Thomas, *Poés. polit.*, XI, 16.

c'êt-à-dire, au figuré, « déconcerter ». Je me ralie à l'étimolojie antrevue par Jônain et proposée dubitativemant par Chabaneau, lat. depurare, propremant « débarasser du pus [1] ». L'afaiblissemant du *p* latin an *b* êt normal pour le provançal et pour les dialectes français du sud-ouest : cf. *rebondre*, de reponere, qi apartient à la fois au provançal et au poitevin [2]. Le poitevin moderne *aburer* doit être un mot réçant formé sur *deburer* par substitucion de préfixe.

L'explicacion proposée par Jaubert (qi tire *déburer* de l'adj. *bure*) n'êt qe spécieuse : cet adjectif ne s'apliqe pas à l'eau dans le patois bérichon, et je crois qe le subst. *buron* « eau dans laqèle on a fait cuire des châtaignes » a été tiré du verbe *déburer* par étimolojie populaire.

## ANC. FR. *DESLOISSIER*

Ce verbe, qi manqe à Godefroy, figure dans un texte publié dès 1872, le *Bestiaire* de Gervaise [3]. L'éditeur l'a relevé dans son « Index de quelques mots », sous la forme *desloisier*, avec un point d'intérogacion. Voyons le passaje [3] :

> Va querre une grant pierre dure :
> Del bec i fiert tant que il froisse,
> Trestot le peçoie et *desloise*.

La rime avec *froisse* prouve qe *desloise* êt pour *desloisse* [4]. Or le verbe *esloissier* « briser, disloqer » êt bien conu [5] : *desloissier* êt

---

1. Depurare êt un terme de vétérinaire (voir l'art. DEPURATUS du *Thes. linguae latinae*) ; il manqe dans le *Rom. etym. W.* de Meyer-Lübke.

2. Dans depurare et dans reponere, on n'a plus santi les verbes simples purare et ponere. Là où ce santimant a persisté, on a gardé le *p* : le français dit ordinairemant *repondre*, mais l'auteur de la *Chron. des ducs de Normandie*, Beneit, dont la patrie doit être cherchée dans le sud-ouest du domaine français, dit toujours *rebondre*.

3. *Romania*, I, 437 ; vers 844-6.

4. Cf. *esloissent* : *froissent* (*Perceval*, 43955-6).

5. Godefroy le confont avec *eslochier*, qui n'a pas le même sans, et dont l'*o* êt ouvert, tandis qe celui de *esloissier* êt fermé. L'étimolojie a été indiqée dès 1884 par W. Foerster, note sur le v. 4938 de *Cligès* : c'êt le lat. vulg. *exlūxare, absant du *Rom. etym. W.* de Meyer-Lübke.

une variante où le préfixe *des* a pris la place du préfixe *es*, voilà tout[1]. Cette sorte de reformation n'est pas une fantaisie isolée, comme on pourrait croire, car le mot auquel elle a donné naissance est encore vivant dans les patois. Dans le *Glossaire du pays de Chaux* (près de Belfort), par Aug. Vautherin, on trouve l'article suivant : « *Dédéchier*, déchirer par lambeaux, parlant du bois, de l'étoffe, des tissus. » Le même patois emploie concurremment *éléchiéi* « déchirer ou fendre en tirant, mettre en lambeaux bois et autres tissus ». Le *Gloss. du Bas-Maine*, de Dottin, donne *délocer* et *déscoher*, à côté de *élocer* et *écoher*.

## PROV. *DEVENDALE*

Raynouard s'est trompé en traduisant ce mot par « tablier ». Le *Florario*, cité par Levy[2], nous le montre clairement, puisqu'il l'accole aux termes latins *fibulum*, *mucrolum*, *succinctorium*. C'est un avantail, ou, si l'on veut, un émouchoir. Mistral a relevé *devendau* au même sens dans Claude Brueys, poète aixois mort en 1656, et il a inséré cette forme dans son article *avedau*, particulièrement qu'il avait certainement signalée Levy, s'il l'avait remarquée. Dans son volumineux ouvrage intitulé *Word-formation in Provençal*[3], M. H. L. Adams est tombé en arrêt devant *devendale*, mot dans lequel, comme Mistral, il voit un rejeton de la famille du lat. *ventus*, soit un type **deventaculum*, et il s'étonne qu'il n'existe pas de verbe correspondant et que le *v* apparu ait pu passer à *d*. Je crois qu'il faut voir une variante fonétique de *defendall* « ouvrage de défense », soit un type **defendaculum*. On n'a pas d'exemple de **devendar* pour *défendre*, mais on sait que *devens*, *dens*, *dens*, participes et substantifs participaux, sont très fréquents ; la sonorisation de l'*intervocalique* n'est rien de naturelle dès le moment où le savet parlant a perdu de vue ce

---

1. Mais certaines Oraisons Hugo me signale au dernier moment *dédéchire* « lacérer » dans un des deux seuls manuscrits qui contiennent le *Se compter d'une Oraison* attribuée à Gaston de Foix (*Documents inédits de G. de F.*, p. 9 G. Huet, XVI, 1[illegible]), dans il faut adopter le schéma **dedechiare* à côté de **deslacerare*.

2. *Prov. suppl.-Wörterb.*, II, [illegible].

3. New-York, [illegible].

defendere était un verbe conposé, directemant contraire à offendere, défaillance d'autant plus naturèle qe le primitif *fendere n'était pas an usaje. Je ne serais pas étoné q'on trouvât un jour ou l'autre *devendre dans qelqe ancien texte, car Mistral done *devendudo* à côté de *defendudo*. D'autre part, les Bénédictins ont relevé *fuedalh* « pro defendendo muscis » et *fuedailh* « sive flabellum » dans des titres de Saint-Victor de Marseille [1]; il êt tantant de voir là une altéracion de *defendalh*.

## POITEVIN *ÉMOISELER*

L'abé Lalanne a cru pouvoir tirer du lat. emollire un verbe d'anploi très restreint, usité dans les Deus-Sèvres et dans la Vandée, auqel il consacre l'article suivant dans son *Gloss. du pat. poitevin* :

ÉMOISÉLLAI (*ll* mouillés), v. a., ne se dit que des enfants quand les dents les fatiguent. qu'ils sont moins frais qu'à l'ordinaire : « o sant ces mécelés qui l'émois'llant », ce sont ses grosses dents qui le fatiguent.

L. Favre, dans son *Gloss. du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis*, anprunte aus notes de Clémantine Poey-Davant, de Fontenai-le-Conte (Vandée), une définicion mal venue, mais dont le fond concorde avec cèle de l'abé Lalanne :

EMOISELLÉ, adj. des deux genres. Pâleur, air souffrant que la douleur donne à un enfant.

Anfin, à L'Ile-d'Elle (Vandée), l'abé Simonneau anrejistre laconiqemant : « ÉMWAZELAI. V. a. Amaigrir [2]. »

Si la forme avec *l* non mouillé êt primitive, ce qi êt très probable, on va les ieus fermés à un tipe lat. vulg. *exmacellare. Mais à partir de là, on se trouve anbarassé. La définicion de l'abé Simonneau peut faire croire qe la base êt l'adj. lat. macellus, diminutif de macer « maigre », de sorte qe notre tipe *exmacellare corespondrait come formacion au lat. class. emacerare, sinonime de emaciare. Mais il ne faut pas perdre

1. Dans Du Cange, *sub verbo*.
2. *Rev. de phil. fr. et prov.*, II, 122.

de vue qe macellus êt une base peu sûre, puisqe ce diminutif n'a pas ancore été rancontré ailleurs dans le domaine des langues romanes. Surtout, il faut se souvenir qe l'ancien français conaît un verbe *maiseler* « massacrer, défigurer », dont la base êt sûremant le lat. macellum « boucherie [1] ». Cète dernière étimolojie me paraît la plus probable.

## ANC. FR. *EMIGAUT*

J'ai groupé naguère trois variantes, atestées an ancien français, d'un mot qi désigne l'ouverture pratiqée dans un vêtemant soit pour ateindre une poche, soit pour d'autres raisons : *emingaut*, *amigault*, *emicaut* [2]. Je ne suis pas an mesure d'an doner l'étimolojie, mais il me paraît utile de signaler dans les patois actuels des formes manifestemant aparantées à cète anciène désignacion. Eles s'étandent sur une partie de la Normandie (Cotantin), sur l'Anjou, sur le Poitou et sur l'Aunis.

EMUGUÉ, fente du jupon pour poche (Le Joly-Senoville, *Certains mots du patois de Saint-Sauveur-le-Vicomte*, dans *Mém. de la Soc. archéol. de Valognes*, t. II, p. 171).

MIGAILLÈRE, s. f., poche sans fond, placée sur le côté droit ou en avant de la robe, et qui sert aux femmes pour certains soins intimes (Patois de Montjean, dans Verrier et Onillon, *Glossaire des patois... de l'Anjou*, t. I, p. 31).

MAINGAILLÈRE ou MIGAILLÈRE, s. f., fente qui existe dans les jupes des femmes de la campagne et par laquelle elles prennent les objets placés dans leurs poches de dessous (Patois de Chef-Boutonne, dans H. Beauchet-Filleau, *Essai sur le patois poitevin*, p. 162) [3].

MAINGAILLÈRE, ouverture d'une poche, fente faite dans un jupon pour introduire la main dans la poche (L.-E. Meyer, *Gloss. de l'Aunis*, p. 73).

---

1. Meyer-Lübke, *Rom. etym. W.*, n° 5199, oublie l'ancien français.

2. *Romania*, XLIII, 255. Ajouter un nouvel exanple, dans les conptes relatifs à la toilète d'Isabeau de Bavière an 1389 : « pourfilz de dessoubz manches, tours de bras et *amigaux* » (Marcel Thibault, *Isabeau de Bavière*, p. 439).

3. Article reproduit à peu près par Lalanne, avec indicacion qe le mot êt usité dans les trois départemants poitevins ; cf., pour la com. de l'Ile-d'Elle (Vandée), Simonneau, dans *Rev. de phil. fr. et prov.*, III, 100 : « Migalère, ouverture au jupon pour atteindre la poche. »

MIGAILLE, n. c. f., le fait d'introduire sa main par la migaillère. *La migaille indique qu'on a des mœurs dissolues* (Puichaud, *Dict. du patois bas-gâtinais*, dans *Rev. de phil. fr. et prov.*, VII, 112 et 184). — MIGAILLÈRE, MAINGAILLÈRE, n. c. f., fente dans les vêtements. *Boutonner une migaillière.*

An some, la présance d'*emingaut* dans le roman de l'*Escoufle* ne préjuje pas la qestion de savoir si l'auteur était Normand ou Picard.

## ANC. FR. *ENFANTILLONGE*

Carpentier a relevé le mot *enfantillonge*, q'il a pris pour un substantif, dans un recueil de Vies de saints conservé alors à l'abayie de Saint-Victor, aujourdui B. N. fr. 20330, et il l'a inséré dans le *Glossarium* de Du Cange [1]. Godefroy a utilisé la citacion de Carpentier, mais il a transformé, sans doute par étourderie, *enfantillonge* an *enfantillonage*, et a traduit, naturèlemant, par « enfantillage ». Voici le passaje, d'après le manuscrit, et un peu plus au long : « On ne doit mie entendre que tuit puissent estre encloz dedenz cele valee, car ce seroit *enfantillonge*, aussi com dit Ysidoires. » Le texte latin corespondant porte, pour la fin de la frase : « quia hoc est *puerile*, ut dicit Jeronimus [2]. » D'après ce texte, il êt vraisanblable qe le traducteur anploie *enfantillonge* come adjectif et non come substantif. Le scribe du ms. 20330 êt certainemant Bourguignon ; je ne sais si le traducteur l'était aussi. Toujours êt il qe ce n'êt q'à l'autre bout de la France qe je trouve qelqe chose d'analogue à son adjectif *enfantillonge*. Dans le *Gloss. du pat. de l'Ile-d'Elle* (Vandée), de l'abé Simonneau, figure l'article suivant : « *Onfontilonge*. Adj. Idiot [3]. » La désinance *-onge* de l'Ile-d'Elle représante *-enge* ou *-ange* du français propre ; an dialecte bourguignon, *enfantillonge* pourait à la rigueur être pour **enfantillenge*, puisqe Philipon signale des grafies come *Demonge* et *venonge* dans la Bourgogne occidantale [4]. Le prov. *enfantilhorga* « anfan-

1. Art. INFANTIÆ.

2. On voit qe le traducteur a pris *Jeronimus* pour *Isidorus*. J'anprunte le texte latin (de Jacobus de Voragine) au ms. B. N. lat. 5389, fol. 5b.

3. *Rev. de phil. fr. et prov.*, III, 104.

4. *Romania*, XLI, 582.

tillage », formé sur le modèle de *messorga* « mançonje », conporte la variante *enfantilherga*, q'on trouve au sans propre de « enfance »[1] : il sanble donc qe l'on ait u an latin vulgaire une désinance -ēnica ou -īnica à côté de -ōnica.

## POITEVIN *ÉTURE*

Körting anrejistre le lat. statura, mais il n'an cite, dans les langues romanes, qe des représantants de formacion savante ; Meyer-Lübke n'a pas d'article corespondant[2]. Il sufit d'ouvrir Godefroy pour constater qe statura a un représantant populaire an ancien français, à savoir *esteüre* ou *estaüre*, au sans de « stature, taille »[3]. Cet ancien mot me paraît avoir survécu dans le patois poitevin, sur les confins de l'Aunis, avec une curieuse déviacion de sans. L'abé Lalanne, dans son *Gloss. du pat. poitevin*, a l'article suivant :

ETURES, s. m. pl., démonstrations excentriques. Vend[ée].

L'abé Simonneau, dans son *Gloss. du pat. de l'Ile-d'Elle* (Vandée), confirme l'existance du mot et an assure le janre féminin :

ÉTURES, s. f. pl. Grimaces, façons ridicules. Angl. *esture*[4].

L. Favre, dans son *Gloss. du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis*, nous done de plus longues explicacions :

ETURES, s. f. plur. Faire des *étures*, c'est faire des grimaces, des contorsions, des gestes, des embarras : « quielle jene fumelle ne peut pouet estre (*sic*) dans une assemblée sons faire des étures. »

---

1. Texte publié par Paul Meyer dans *Romania*, XXVII, 115.

2. Il an èt de même pour le lat. status, malgré l'existance an ancien français d'*esté* (voir Godefroy) et an ancien provançal d'*estat* (voir *Sainta Fides*, 76, dans *Romania*, XXXI, 182) au sans de « taille ».

3. Art. ESTEURE. L'auteur a tort de mètre dans le même article la locucion *tout a esture* (ou *estuire*), dans laqèle Gaston Paris voit le lat. studium (*Romania*, VI, 130).

4. *Rev. de phil. fr. et prov.*, II, 124. Le prétandu mot anglais *esture* n'existe pas.

## L'ARTICLE *FAISNIEUR* DE GODEFROY

Cet article êt ainsi conçu :

FAISNIEUR, s. m., celui qui ensevelit, qui met le cadavre dans un linceul. Pour garder icelui corps mort ont esté commis certains *faisnieurs* et gardiens (1415, Arch. JJ 168, pièce 344).

Il dérive de l'article FAISNATOR introduit par Carpentier dans le *Glossarium* de Du Cange. Après avoir reproduit sans commantaire qelqes lignes d'un acte latin tiré du grand cartulaire de Saint-Victor de Marseille, où figure un personaje nomé *Durannus Faisnator*[1], Carpentier ajoute : « An idem significat quod *Faisnieur* (suit le texte français reproduit par Godefroy), quo designari videntur presbyteri servandis humandisque defunctorum corporibus præpositi ? »

J'ai vu le rejistre JJ 168, au passaje allégué. Carpentier a comis une grave faute de lecture sur laqèle son imajinacion a batu la canpagne. Le manuscrit ne porte pas *faisnieur*, mais *saisineur*. C'êt un mot conu, qi n'a rien de mistérieus. Godefroy n'an done qe deus exanples : un troisième sera donc le bienvenu[2].

## ANC. FR. *HEL*

Ce terme de marine, qi désigne la bare du gouvernail, a été relevé depuis longtanps dans un passaje du *Brut* de Wace, cité par Godefroy[3]. Je crois q'il faut le reconaître dans un morceau de la *Vie de saint Gilles*, de Guillaume de Berneville, qe les

---

1. Ce nom propre permet d'afirmer l'existance an très ancien provançal d'un verbe **faisnar*, non atesté directemant, qi représante le lat. fascinare, leqel a doné an ancien français *faisnier*, *fesnier*, verbe conservé dans les patois de l'Ouest ; cf. l'art. FESNIER de Godefroy. Noter qe Godefroy a oublié de ratacher à cet article le participe féminin *fainie*, qi figure au v. 14 de la *Povreté Rutebeuf*, éd. Jubinal (l'éd. Kressner, p. 16, porte : *fenie*).

2. Dans la pièce visée, il s'ajit du corps d'un suicidé qe la justice a mis au saisine.

3. Cf. le commantaire tecniqe de Jal dans son *Archéologie navale*, I, 181.

éditeurs, G. Paris et A. Bos, ont ainsi inprimé (vv. 890-3), an 1881 :

Tute fud queie la marine :
Ne lur estut pas estricher,
Ne tendre tref ne *belenger*.

Le verbe *belenger* n'êt pas atesté ailleurs. Les éditeurs proposent dubitativemant de le traduire par « haler, tirer », et Godefroy accepte sans réserve cète traduccion. Voici, à ce q'il me sanble, comant il faut lire :

Ne lur estut pas estricher
Ne tendre tref, ne *hel* enger.

Le verbe *enger*, *engier*, *ongier* signifie couramant « hanter » [1]. Dans ce cas particulier, on conçoit facilemant qe « *enger* le hel » puisse signifier « tenir sans relâche la bare du gouvernail », come il êt nécessaire de le faire qand la mer êt mauvaise. On sait que *hel* êt d'orijine scandinave, et se présante plus réçamant sous la forme *heaume*, qe Rabelais êt le premier à anployer [2]. Il êt intéressant de signaler an moyen français des traces de la forme primitive. An voici qelqes-unes qe j'ai relevées au cours de mes lectures :

.j. gouvernail garny de sa ferreure avecques ij. *hiaux* pour icellui (Bréard, *Compte du clos des galées de Rouen*, dans *Soc. de l'hist. de Normandie*, *Mélanges*, 2e série, Rouen, 1893, p. 124, anée 1383).

Item le gouvernail... Item ij. *hiaux* (*ibid.*, p. 126).
Item ij tambres. Item ij. *hiaux* (*ibid.*).
Item ij. gouvernail... Item ij. *hiaux* (*ibid.*, p. 128).
Item de *hiaulx* pour yceulx bateaux (*ibid.*, p. 132).
Item un gouvernail et un *hean* (lire *heau*) (*ibid.*, p. 141).

Aplustre, stris, id est gubernaculum navis, *gouvernal de nef*, et dicitur ab appello, is, scilicet *hyot* gallice (*Vocabularius familiaris et compendiosus*..., édicion incunable non datée, publiée probablemant à Rouen par G. Le Talleur avant 1494; Bibl. nac. Réserve X 158).

---

1. Cf. Jeanroy dans *Romania*, XXXIII, 604.

2. Voir Jal, *Gloss. nautique* ; cf. Meyer-Lübke, *Rom. etym. W.*, nº 4101. De *heaume* vient probablemant *jaumière* « trou pratiqé pour laisser passer la tête du gouvernail » (D. Behrens, *Beiträge*, p. 141).

## FR. *MECHANCETÉ*

Ce substantif, très usuel en français dès la première moitié du XVI^e siècle [1], et dont le plus ancien exanple paraît être celui q'on a relevé dans le *Duguesclin* de Cuvelier, composé peu après 1380 [2], ofre une irrégularité morfologiqe sur laqèle il êt bon de s'arêter, ce qe je ne vois pas q'on ait fait jusq'ici. Le *Dict. général* a le mérite de signaler le fait, puisq'il déclare qe *méchanceté* êt « dérivé de *méchant*, sous l'influance de l'anc. fr. *meschance* [3] ». On sait qe les adjectifs an *-ant* (étimolojiqemant, *-ant* ou *-ent*) ont à côté d'eus des subst. an *-ance* (étimolojiqemant, *-ance* ou *-ence*), corespondant aus tipes latins *-antia* ou *-entia*. Donc an ancien français, le couple *mescheant -mescheance* êt normal; il répont à *confiant-confiance*, *prudent-prudence*, etc. L'addicion du suff. *-té* à un substantif come *mescheance* êt une monstruosité morfologiqe [4] qi se retrouve dans l'anc. fr. *eürté*, *boneürté* (plus réçamant, *boneüreté*) et *maleürté* (plus réçamant *maleüreté*), à côté de *eür*, *boneür* et *maleür* : ici, vraisanblablemant les adj. *boneüré* et *maleüré* ont servi d'intermédiaires [5].

---

1. On remarqera l'usaje fréqant q'an fait Robert Estienne dans son *Dict. francoislatin* de 1539. An 1531, dans son *Thesaurus*, il écrit *meschansté* (je suplée l'acçant), à l'art. ARCHITECTUS, mais ailleurs *meschanteté* (art. IMPROBITAS, INDIGNITAS, NEQUITIA).

2. Exanple cité par Littré et par d'autres après lui. Plus réçant êt celui qe Godefroy anprunte au ms. 165 de Jenève dont le contenu êt indiqé d'une manière peu claire: *Traict. de Salem.* Il s'ajit des *Dialogues* de Pierre Le Fruitier, dit Salmon, secrétaire de Charles VI, conposés an 1409 ; cf. A. Molinier, *Sources de l'hist. de France*, n° 3577. Le ms. B. N. fr. 23379, exécuté sous les ieus de l'auteur, an 1409, porte *meschance* (fol. 29 v°) et non *meschanceté* : mais les ms. 5032 et 9610, exécutés à la fin du XV^e siècle, come celui de Jenève, ont come lui, *meschanceté*.

3. Littré admet, come si c'était chose toute naturèle, qe « l'ancien franç. *meschance* a donné *meschanceté* » ; Darmesteter (*Création des mots*, p. 114) place le mot, sans remarqe, antre *lâcheté* et *naïveté* ; Diez, Meyer-Lübke et Nyrop le passent sous silence.

4. Cf. lat. vulg. nausietas et odietas (*Philol. et ling.*, Mél. offerts à Louis Havet, p. 519).

5. Peut-être convient il aussi d'atribuer une accion analojiqe à *seürté* < securitatem.

La formacion de *meschanceté* a dû aussi être favorisée par l'existance de *escharseté* (avarice), *fausseté*, *mauvaiseté* (primitivemant, *malvaistié*). On rancontre an moyen français qelqes autres exanples isolés où le suffixe *-té* se superpose à un substantif abstrait : voir dans Godefroy les articles AMERTUMETÉ, CHAURRETÉ, CONSORCIETÉ, ESPERTÉ, MENUISETÉ et TRIOMPHETÉ [1].

Le succès extraordinaire et définitif de *meschanceté* paraît dû au besoin de distinguer le substantif abstrait tiré de *meschant* « maleureus, misérable », qi était normalemant *meschance*, de celui dont la nécessité se faisait santir pour répondre au sans de *meschant* « malfaisant ».

Il êt bon de rapeler qe *méchanceté* a fait créer par analojie, à la fin du XIXe siècle, *cochonceté*, come variante de *cochonerie*, terme familier très anployé par les coléjiens de ma jénéracion et qe les frères Goncourt ont recueilli de la bouche d'Emile Zola, le 15 juillet 1891 [2].

## ANC. FR. *MEISSIAU*

Il ne sanble pas q'on ait signalé la survivance du lat. miscellus dans aucune langue romane : du moins ni Körting ni Meyer-Lübke n'an font mancion. Il m'êt arivé réçamant de parcourir les conptes de la comanderie de Pains (Aube) pour l'anée 1307-8 (B. N. coll. Clairambault 469, pp. 209 et 53 [3]) ; j'i ai lu dans un invantaire transcrit à la suite des conptes propremant dits, p. 231 :

> .j. petit moncel de *meissau* en une postee.

Qe par *meissau* il faille antandre ce qe nous apelons aujour-

---

1. An anc. prov., *onoretat*, anrejistré par E. Levy, *Prov. Suppl.-W.*, n êt pas solidemant établi, mais *bonaüretat* ne fait pas qestion.

2. Voir Max Fuchs, *Lexique du Journal des Goncourt*, tèse soutenue à la faculté des lètres de l'Université de Paris le 7 février 1912, p. 30. E. Rolland n'a pas manqé de recueillir ce néolojisme, q'il considère come un eufémisme, dans sa *Faune populaire*, t. V (1882), p. 229.

3. Cf. ci-dessus l'art. COLERON.

dui du « méteil », cela résulte de la mancion suivante, qi figure p. 225 :

Recepte de *mesteil* en la granche par lesd. bateurs, d'un petit moncel qui estoit en une postee, dont mencion est faite en l'inventoire.

*Meissau* est pour **meisseau* ou *meissiau*. Cette dernière forme a été relevée par Carpentier dans un acte de 1368 transcrit dans le rejistre 99 du Trésor des chartes, n° 255 :

.xviij. sextiers de *meissiau* et .xviij. sextiers de tremois... [1]

Carpentier a bien vu q'il s'ajissait du méteil, q'il apèle, an son latin « miscellum frumentum », mais il n'a pas conpris qe *meissiau* était le lat. miscellum lui-même, sans qoi il n'aurait pas acroché son précieus exanple à l'art. MEDIANUS [2].

## CHANPENOIS *MOINJOTE*

Dans son *Gloss. du patois de la forêt de Clairvaux* (sud-est de l'Aube), A. Baudouin consacre un long article au subst. fém. *moinjote*, q'il écrit *moinjotte*. An voici l'essanciel :

MOINJOTTE, n., petite réserve amassée, économisée avec soin et cachée, ou du moins mise à part ; petite cachette. — S'applique plus spécialement à certaines provisions de bouche d'une conservation facile, fruits secs et séchés, friandises, etc. V. *meûrotte*. — Désigne aussi un petit sac, une espèce de bourse en toile, plutôt longue que large, propre à contenir au besoin les choses à conserver ainsi. — *Maingeotte*, de *manger* ? Des vieux mots *muchote*, cachette ? ou *montjoie* ?

Les raprochemants indiqés par l'auteur sont sans valeur pour l'étimolojie de ce curieus mot. Dans *moinjote*, sous les alluvions

---

1. Du Cange, art. 1. MEDIANUS ; cf. Godefroy, art. MEISSIAU. Vérificacion faite dans le rejistre, cet acte émane des anvirons de Troies, come celui où j'ai relevé la forme *messiau*.

2. Il n'i a pas d'exanple, dans les textes antiqes, de miscellus apliqé à un mélanje de céréales. Il êt étonant qe Du Cange et ses continuateurs n'aient pas rancontré le mot, au moyen âge, apliqé au méteil.

d'un long usaje, je propose de reconaître le substantif qi figure dans le plus ancien manuscrit du *Saint Alexis* avec la form: *musgode* (str. LI, 4) et auqel se ratache notre verbe actuel *mijoter* [1]. Le sans convient admirablemant. L'altéracion de la première sillabe se montre déjà dans des manuscrits cités par G. Paris, et où on lit *mengoie* et *monjoie* ; la substitucion du suffixe diminutif *-ote* à l'anciène désinance *oe* se retrouve dans le verbe *mijoter* et ne fait pas difficulté [2].

## CHANPENOIS *M'ZOLE*

Je relève *m'zole* dans l'*Étude sur le patois de Gaye* (Marne) de C. Heuillard, parmi « les mots ne présentant que peu ou point de ressemblance avec le français », p. 88 : « M'ZOLE : plante de la famille des crucifères (*iberis amara L.*) ». Rolland traite de cète plante dans le t. II, p. 104, de sa *Flore populaire*, volume paru an 1899. Il ignore *m'zole*, ce qi n'êt pas étonant, l'*Etude* citée ayant vu le jour an 1903 ; mais il done *amarun* come nom provançal (Avignon) de cète plante, et il signale *ameron* dans l'Aube et la Haute-Marne. Il êt clair qe *m'zole* êt pour **am'zole*, **amezole*, **amerole*. Le passaje de *r* intervocaliqe à *z* êt atesté par d'autres exanples dans le patois de Gaye [3] : Heuillard a signalé lui-même (p. 46) la désinance *-euse* (*-euze*), pour *-ure*, dans *châtreuse*, *chieuse*, *coureuse*, *peleuse* (cf. *busote* pour *burète*, p. 72, *bzuter* « bluter », p. 63, d'une anc. forme **beruter*), *longuezelle* (p. 86), pour *longuerelle*, *meuson* (p. 87), pour *mûron*, *nozole*, lieu dit (p. 89), d'un anc. **noerole*, *pasène* (p. 90), pour *parèle* « paciance », plante, etc. Come ce patois distingue bien

---

1. Voir la note substancièle qe lui a consacrée G. Paris. Le maître déclarait, an 1872, q'il ignorait l'étimolojie de *musgode*; nous an somes toujours au même point, malgré les éforts de filologues éminants come J. Storm et W. Foerster ; cf. Meyer-Lübke, *Rom. etym. W.*, art. 5776, où êt institué un tipe provisoire *musgauda, suposé gaulois.

2. L'anciène forme « franciène » *mujoe*, *mijoe* s'êt mieus conservée dans la Chanpagne du nord, car le patois de Gaye, canton de Sézane (Marne), a le subst. *mijoue* « cachette de fruits » et le verbe *mijouer* « achever de mûrir, an parlant des fruits cueillis » (Heuillard, pp. 87 et 113).

3. Inversemant, on a *mârange* (p. 87), pour le fr. *mésanje*.

les désinances *-ele* (lat. -ĕlla) et *-ole* (lat. -ŏla), il ne faut pas voir dans *m'zole* un représantant de l'anc. fr. *amerele*, nom de la camomille puante [1], mais admètre une formacion directe par soudure à l'adj. *amer* du suffixe *-ole* anprunté aus mots correspondant au lat. vulg. -iola et à ceus qi avaient été faits à leur imitacion [2]. Il n'i a aucune vraisanblance à suposer un tipe lat. vulg. *amariola.

## ANC. FR. *OSMEUR*

Godefroy done qatre exanples de l'ancien verbe *osmer*, *omer* « flairer » [3], mais il ne conaît pas le substantif abstrait corespondant. Voici deus exanples de *omeur* « odeur », relevés dans la traduccion du *Livre du commencement de Sapience* d'Aben-Ezra, faite par le Juif Hagin avant 1273 [4] :

> Ses dens et s'*omeur* puant (B. N. fr. 24276, fol. 36b)
> Tout fruit qui a bonne *omeur* (*ib.*, fol. 40b).

En outre, il êt probable q'il faut reconaître le même mot, contaminé par le lat. humor, dans le passaje suivant de la *Chace* de Gaston Fébus :

> L'eaue qui vient aval leur aporte [aus chiens] la *humour* du cerf qui fuit amont (Edit. Lavallée, p. 192).

---

1. Dans le *Glossaire de Tours* ; voir Foerster et Koschwitz, *Uebungsbuch*, 4e éd., col. 213, no 185. *Amerele* a échapé à Godefroy, mais non à Rolland, *Flor. pop.*, VII, 33.

2. Cf. l'anc. fr. *chaierole*, diminutif de *chaiere*, etc.

3. Du grec οσμαομαι, qi a le même sans et qi a dû être latinisé de bone eure an *osmare, non atesté ; cf. Meyer-Lübke, *Rom. etym. W.*, no 6112, où l'on s'étone de ne pas voir citer l'anc. fr. *osmer*. On peut anrichir Godefroy de l'exanple suivant :

> Lors taste a sa main et si *osme*
> Et sent que c'est merde qui put.
> (*Renart*, XVI, 974, Martin.)

4. Sur cet auteur, voir *Hist. litt.*, XXI, 499 et XXVII, 507 ; cf. *Romania*, V, 136.

## ANC. FR. *REANCE, RAINCE*

Godefroy a anrejistré un exanple de *reance* « rançon » dan la traduccion de Primat par Jehan de Vignai, mais il a oublié *raince*, qi figure avec le même sans dans la version poitevine des *Sermons* de Maurice de Suli :

Cil seront saolé e reent qui ont faim et sei de *raince*[1].

Comant faut il expliqer ce mot ? On sait qe qelqes substantifs français ont été calqés sur le tipe latin du nominatif an -tio et ont passé dans l'usaje avec la désinance féminine *-ce* : *decolace* (var. *degolace*), *dédicace* (var. *dicace*, *ducasse*), *préface*. Faut il voir redemptio dans *reance*, *raince* ? C'èt l'opinion de Boucherie, qe j'ai naguère reproduite[2] ; mais je ne la crois pas fondée. J'estime aujourdui qe *reance*, *raince* sont des grafies erronées pour **reense*, **raense*, substantif tiré du participe passé *reens*, *raens*, dont les exanples abondent[3]. Une grafie analogue, pour la forme féminine du participe, êt anrejistrée par Godefroy d'après un manuscrit de la *Conception* de Wace :

Que hai *rance* tote la gent (Brit. Mus., Addition. 15606, fol. 74d).

Les substantifs participiaus féminins tirés de participes passés an *-s* sont nonbreus : *assise*, *course*, *défense*, *dépense*, *entorse*, *mise*, *prise*, *réponse*, *secousse*, *toise*, etc. Et l'on peut constater qe l'ortografe oficièle de nos jours a consacré la faute grossière qi consiste à écrire *-ce* pour *-se* dans qelqes-uns d'antre eus, notamant dans *amorce*, *sauce*, *semonce* et *source*.

## L'ARTICLE *ROUSCELLE* DE GODEFROY

Cet article êt ainsi conçu :

ROUSCELLE, s. f. sauterelle.

Ilz sont multiplies comme *rouscelles* (*Bible*, Hieremie, XLVI, 23, éd. 1543). Lat., locustae.

---

1. A. Boucherie, *Le dialecte poitevin au XIIIe siècle* (Paris, 1873), p. 64.
2. *Op. cit.*, p. 236 ; cf. *Romania*, XLII, 385, n. 6.
3. Voir Godefroy, art. RAEMBRE. Meyer-Lübke, *Gram. des l. rom.*, II, § 338, néglije l'anc. franç. *raens*, mais cite l'anc. prov. *rezens*, du lat. vulg. *redemsus, pour redemptus.

Et je vous osteray les ans que la *rouscelle* mangea, le haneton et la chatepleuse et le roil (*Ib.*, Joel, II, 25), Impr., *roustelle*. Lat., locusta.

A priori, il sanble q'il faille lire *roustelle* dans les deus passajes cités et voir dans cète forme une curieuse dissimilacion de **loustelle*, qi serait un diminutif de l'anc. fr. *laouste* < locusta. Mais qel fonds faut il faire sur le texte invoqé par Godefroy ? La date de 1543 êt fautive ; il faut lire 1545, date d'une des réinpressions de la *Bible en françoiz* publiée pour la première fois, vers 1496, par le célèbre libraire parisien Antoine Verard. Dans l'édicion orijinale [1], on lit à peu près la même chose :

Ilz sont multipliez comme *rouscelles* (Hier. XLVI, 23, fol. 62ᵃ du 2ᵉ vol.).
Je vous osteray les ans que la *roustelle* mangea, le haneton et la chatapeleuse et le roil (Joel, II, 25, fol. 105ᵇ du 2ᵉ vol.).

De ces deus passajes, extraits au hasard par Godefroy, il convient de raprocher les deus suivants :

L'amendier florira et la *ronselle* sera engressee (Eccl. XII, 5, fol. 14ᵃ du 2ᵉ vol.).
Comme la *rouselle* qui se plonge (Eccli. XLIII, 19, fol. 35ᵃ du 2ᵉ vol.).

Or le texte inprimé par Verard êt celui de la célèbre *Bible historial* de Guiart des Moulins, plus ou moins remanié et altéré. J'ai pris la peine de collacioner les qatre passajes cités sur deus manuscrits, B. N. fr. 159 et 160, et je puis garantir les leçons suivantes :

Eccl. XII, 5 : l'*aousterelle* sera engressie (B. N. fr. 159, fol. 303ᵇ) ; l'*aoustereille* (B. N. fr. 160, fol. 259ᵃ).
Eccli. XLIII, 19 : l'*aousterelle* qui se plonge (B. N. fr. 159, fol. 325ᵇ) ; l'*aoustereule* (B. N. fr. 160, fol. 281ᵇ).
Hier. XLVI, 23 : ilz sont mouteploiés comme *aousterelles* (B. N. fr. 159, fol. 361ᵇ) ; ils sont mouteploié comme *aousterelez* (B. N. fr. 160, fol. 324ᶜ).
Joel, II, 25 : que l'*aousterelle* menja, le haneton et la chatepeluse (*sic*) et le roil (B. N. fr. 159, fol. 393ᵇ) : que l'*aousterele* menja, le haneton et la catepeleuse et le roil (B. N. fr. 160, fol. 360ᵇ).

Dans ces condicions, j'estime qe les formes *ronselle*, *rouselle*,

1. B. N, dép. des Inprimés, Réserve A 273.

*rouscelle*, *roustelle* de Vérard et des édicions subséqantes sont absolumant dénuées de valeur linguistique [1] : les seules formes réèles sont *aousterele* (variante grafiqe : *aousterelle*) et *aoustereule* (transformé an *aoustereille* par une faute de lecture). J'ai u l'ocasion de signaler réçamant *autereule*, variante intéressante de *aousterole* [2]; dans B. N. fr. 160, on lit *ousteroles* au fol. 233c (Psalm. LXXVII, 46), *aoustereulle* au fol. 255c (Prov. XXX, 27), *aoustereules* aus fol. 397c (Math. III, 4) et 501c (Apoc. IX, 3 et 7). Antérieuremant, j'avais émis l'idée qe *aousterele* remontait primitivemant à *laouste* < locusta, et qe le mois d'oût (primitivemant *aost*, *aoust*) n'était intervenu qe par étimolojie populaire [3]. Je crois maintenant, après avoir étudié dans l'édicion Verard et dans les deus manuscrits précités tous les cas où le latin bibliqe ofre locusta, q'il n'i a pas lieu de faire intervenir l'anc. fr. *laouste* dans la formacion de *aousterele*, et je tiens à le déclarer pour faire amande onorable à Meyer-Lübke et à un filologue moins conu, frère Denis Foullechat, leqel, dans sa traduccion du *Policratiqe* de Jan de Salisburi, exécutée en 1372 [4], a consigné cète remarqe, qe Godefroy a u soin de recueillir : « La locuste, c'est à dire la *aousterelle* qui saut en *aoust* [5]. » Frère Denis était plus savant qe l'anonime à qi nous devons la Bible du XIIIe siècle, leqel ayant à faire parler Dieu, par la bouche de Moïse, au roi Faraon, lui a prêté ce discours candide : « Ge amenrai demain par toute ta contree mes bestes qui sont apelees *locuste*[*s*] en latin, et ge ne sai pas le françois [6] ». Mais, par la suite, l'anonime a fini par faire conaissance avec *langouste* [7] et avec *aousterèle* [8].

Antoine Thomas.

---

1. Une faute plus extraordinaire a transformé *aoustereles* an *orfevres* (Isaie, XL, 22) non seulemant dans Verard, mais dans le ms. B. N. fr. 159, fol. 338d.
2. *Romania*, XLIII, 81, note 4.
3. *Romania*, XL, 109-110.
4. Voir L. Delisle, *Rech. sur la librairie de Charles V*, partie I, pp. 85-8.
5. Godefroy, art. AOUSTERELE.
6. B. N. fr. 899, fol. 35d (Exode, X, 4).
7. Num., XIII, 34, etc.
8. Job, XXXIX, 29, etc.

# THE *OFFICIUM STELLÆ* FROM BILSEN

Among the extant versions of the *Officium Stellæ* [1], the text from the monastery of Bilsen occupies an important place. In his comprehensive study of the liturgical plays of Epiphany, Anz has amply shown that this version represents a high stage of development both in general dramatic content and in detail of literary workmanship [2]. It is therefore unfortunate that so important a play should not be accessible through an accurate text. The text has, to be sure, been edited twice : by Cahier and Martin [3], and by Clément [4]. Upon the accuracy of these editions, however, doubt has been cast repeatedly, and a demand for a new text has been emphatically expressed [5]. To

1. The most extensive bibliography of the extant versions in that in *Modern Language Notes*, vol. XXVII (Baltimore, 1912), pp. 68-70, which may be supplemented by *Publications of the Modern Language Association of America*, vol. XXX (1915), pp. 25-41.

2. H. Anz, *Die lateinischen Magierspiele*, Leipzig, 1905, pp. 93-96, 103-106. Anz's monograph on the *Officium Stellæ* is the most thorough treatment of the subject. Since several texts of this play have, however, been published since 1905, Anz's bibliography of the extant versions is less extensive than that referred to in the preceding note. It should, of course, be understood that in the present brief article we do not attempt to discuss the possible textual relations between the Bilsen version of the *Officium Stellæ* and all other versions.

3. C. Cahier and A. Martin, *Mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature*, vol. I, Paris, 1847, pp. 258-260. This text was copied from the manuscript for Cahier and Martin (see p. 258) by Vanhecke.

4. F. Clément, *Histoire générale de la musique religieuse*, Paris, 1878, pp. 115-118. Clément (see p. 115) copied his own text directly from the manuscript.

5. W. Meyer, *Fragmenta Burana*, Berlin, 1901, p. 41 ; Anz, p. 103. For the strictures of Meyer and Anz upon the two previous editions ample support will be found in the foot-notes to the new edition offered below.

this demand the present article undertakes modestly to respond.

The text is found in an *Evangeliarium* of the eleventh century [1] from Bilsen [2], now preserved, without press-mark, in the library of the Bollandists, in Brussels [3]. Toward the end of the manuscript (fol. 179 v°) the close of the Gospel of John is indicated by the following words written in capitals : Expl*i*-*cit* Evang*e*l*ium* *secundum* Ioh*annem*. Under this *explicit* is written this colophon : Ego Samuhel indign*us* diac*onus* scripsi istud [4] Evang*e*l*ium* [5]. Below the colophon begins the text of the *Officium Stellæ* (*Ordo Stellæ*), with which the manuscript ends (fol. 180 v°). In content the *Officium Stellæ* has no connection with the rest of the volume. It is written, moreover, in a different hand from that seen in the text of the Gospel of John immediately preceding. The hand that wrote the dramatic text may be assigned to the end of the eleventh century. The text is furnished with musical notation in the form of neums.

---

1. In regard to this date see Cahier and Martin, p. 258. Clément (p. 113) erroneously assigns the manuscript to the tenth century.

2. Munster-Bilsen (*Belisia*, or *Belissa*), between modern Tongres and Maestricht, near Liège, Belgium. See U. Chevalier, *Répertoire des sources historiques du moyen âge : Topo-Bibliographie*, Montbéliard, 1894-1903, col. 2044 ; *Gallia Christiana*, vol. III, Paris, 1876, col. 995-996. The only evidence that this version of the *Officium Stellæ* was written for performance at this particular monastery is its preservation in a manuscript that comes from Bilsen. Clément observes (p. 114), « Il est probable qu'il a été représenté dans l'église du monastère de Bilsen. »

3. Such, in any case, were the circumstances of custody before August, 1914.

4. The last letter of *istud* is erased. Clément (p. 113) prints *istum*.

5. It is improbable that the expansion should be *Euangeliarium*. Clément evidently interprets this colophon as a heading for the play that follows it in the manuscript. He introduces his text of the play with the words, « Drame des Mages, par le diacre Samuel » (p. 113), and in the course of his commentary writes as follows : « On voit par cette signature que la pensée de l'auteur a été de mettre en action l'évangile qui se rapporte au voyage des rois Mages » (p. 113). The present writers hold that the inscription of the Deacon Samuel attaches itself to what precedes in the manuscript, not to what follows.

The play stands as follows [1] :

Ordo < Stelle > [2]

Post Benedicamus puerorum splendida [3] cetus
Ad regem pariter debent [4] protendere gressu,
Preclara uoce necnon istud [5] resonare [6] :
Eia dicamus ! regias hic fert dies annua laudes ;
Hoc lux ista dedit quod mens sperare nequiuit [7] :
Atulit et uere uotorum gaudia mille,
Et regnum regi, pacem quoque reddidit orbi,
Nobis diuicias, decus, odas, fæsta, choreas.
Eia dicamus !
Hunc regnare decet & regni sceptra tenere ;
Regis nomen amat, nomen quia [8] moribus ornat.
Chorus, ascendente rege :
Super solium David [9].

---

1. Brussels, Bollandist Ms., Evangeliarium Belisiense saec. xi, fol. 179 vo-180 vo. In the foot-notes are indicated all variations in the editions of Cahier and Martin (M) and Clément (C), except in matters of spelling and punctuation. The manuscript form *uobis*, for example, is retained without note of the variant *vobis* in M. and C. Illegible passages, and passages lost through tearing, are indicated by one of two devices : (1) Pointed brackets, — *i. e.* <>, — enclose passages that may be restored with reasonable probability ; (2) Dots represent passages for which restorations are not offered.

2. After the word *Ordo* occurs an erasure, probably of one word. Of this erasure M. and C. take no account. The word lost may have been *stelle*, of which the first two letters may possibly be legible. Cf. the term *Officium Stellæ* of the Rouen Epiphany play (see A. Gasté, *Les Drames liturgiques de la Cathédrale de Rouen*, Évreux, 1893, p. 49).

3. splendida] splendida (*sic*) M. ; splendido C.

4. debent] *omitted* C.

5. istud] istut Ms. ; istic M.

6. Upon the basis of M., without reference to the manuscript, Anz (pp. 93) emends this rubric as follows :

Post Benedicamus puerorum splendidus coetus
Ad regem pariter debeat protendere gressum
Voce praeclara nec non istaec resonare.

7. nequiuit] nequi[vi]t M. ; nequit C.

8. quia] qui C.

9. See the following antiphon, attached to the *Benedictus* of Lauds or to the *Magnificat* of Vespers on the second Sunday of Advent : *Super solium*

Angelus, ab altis, Pastoribus ista predicit :
Pastores, anuntio uobis [1].
Multitudo angelorum :
Gloria in excelsis [2].
Bethleem [3] Pastores tunc pergunt [4] hec resonantes:
Transeamus Bethleem et [5].
Magus [6] primus, qui stat tunc in medio, cantet :
Stella fulgore nimio rutilat.
Secundus, qui stat ad dexteram :
Que regem [7] regum natum monstrat.
Tercius, qui stat ad sinistram :
Quem [8] uenturum olim prophetia signauerat.
Insimul hi pergent ac oscula dulcia figent.
Tunc pergunt pariter hoc [9] uerbum uociferantes :
Hac ducente pergamus
Ubi eius sit natiuitatis locus.
Conpellat taliter uox internuncii Magos [10] :
Regia uos mandata uocant ; non [11] segniter ite.
Magi :
Quis [12] rex sic per te uult nos reuocando uenire ?

---

*David, et super regnum ejus sedebit in æternum, alleluia* (Migne, *Patrologia Latina*, vol. LXXVIII, col. 728. Cf. *Mich.* iv. 7 ; *Luc.* i. 32).

1. See the following, used as the fourth antiphon of Christmas Lauds : *Angelus ad Pastores ait : Annuntio vobis gaudium magnum, quia natus est nobis hodie Salvator mundi, alleluia* (Migne, *Pat. Lat.*, vol. LXXVIII, col. 735. Cf. *Luc.* ii, 10-11).

2. excelsis] hecelsis Ms. See the following, used as antiphon of the *Benedictus* of Christmas Lauds : *Gloria in excelsis Deo, et in terra pax hominibus bonæ voluntatis, alleluia, alleluia* (Migne, *Pat. Lat.*, LXXVIII, 735. Cf. *Luc.* ii, 14).

3. Bethleem] Behtleem Ms.

4. pergunt] pergant C.

5. et] omitted M. and C. See *Luc.* ii, 15 : *Transeamus usque Bethlehem, et videamus hoc verbum, quod factum est, quod Dominus ostendit nobis.*

6. Magus] Rex M. and C. In the manuscript *Magus* has been ineffectually erased. Above the erasure a later hand has written *Rex*.

7. regem] cegem Ms.

8. Quem] Quēn Ms.

9. hoc] hunc Ms. ; hunc (*sic*) M.

10. uox internuncii Magos] et... nuntius illos M. ; internuncius C.

11. non] nec M. and C.

12. Quis] Qui Ms. and C. ; Qui[s ?] M.

Magos tunc ense iugulari preco minatur [1].
Internuncius [2] :
Rex est qui totum regnando possidet orbem.
M<agi> [3] :
Et nos cernemus quis regum sic sit herilis.
Illos dimitit rege... sit [4]... :
[fol. 180 r°] Viuas eternus [5] Rex, semper uiuere dignus !
Rex econtra [6] :
Quid maioris opus ? mea sit tibi gracia munus [7].
Quid rumoris affers ?
Non moram faciens, respondet Nuncius [8] ista :
Nuncia [9] dura satis refero, presagia uatis [10].
Rex :
Que sunt presagia uatis [11] ?
Internuncius :
Adsunt nobis, Domine, tres uiri ignoti ab oriente [12]
Nouiter natum quendam regem queritantes.

---

1. Magos tunc ense iugulari preco minatur] Reges jugulari pce (ense?) minat[ur ?] M.; Reges tunc ense jugulari præco minatur C. The word *Magoe* has been partly erased, and above the erasure a later hand has written *Reges*. The word *ense* is written over an erasure.

2. Internuncius] int[ernuntius] M. ; omitted C.

3. M<agi>] *omitted* M. and C. Hence both editors represent the utterance of Internuntius and that of the Magi as forming one speech of Internuntius. Perceiving the defective sense involved, M. suggests for *nos cernemus* the reading *vos cernetis*. But the restoration of the rubric restores the sense without emendation. Without knowledge of the manuscript Anz (p. 104) proposed a similar division of the dialogue.

4. Illos dimitit rege... sit...] Illos dimittit... [et ad regem redit ?] M.; Illos demittit (et ad regem redit) C.

5. eternus] æternum M.

6. econtra] contra C.

7. tibi gracia munus] [tibi] gratia munus M. ; gratia et munus C. In the Ms. *tibi* is written above the line, by a contemporary hand. For the line Anz (p. 104) conjectures the reading *Quid maioris opus mee sit tibi gratis munus*.

8. Nuncius] noncius Ms.

9. Nuncia] Nuncio C.

10. satis refero presagia uatis] facis referre præsagia natis M. ; facis refero presagia natis C.

11. uatis] natis M. and C.

12. oriente] oriente [venientes] M.

Occurrens aliter [1], cui tunc hec sunt patefacta :
Rex, Rex, Rex !
Rex, regem natum constat per carmina uatum.
Constat per lumen [2] natum de uirgine natum.
Tercius accedat, hos [3] qui monstrat uenientes :
En magi ueniunt [4],
Et regem regum natum [5], stella duce, requirunt ;
Portant infanti sua munera [6] cuncta regenti.
Talibus auditis, Rex illi talia profert :
Ante uenire iube, quo possim singula scire,
Qui sint, cur ueniant, quo nos rumore requirant.
Armiger ad < Magos > sic inplet iussa [7] potentis :
Regia [8].
Ad Regem ueniunt ; pariter sic ore salutant :
Salue, princeps Iudeorum.
Rex :
Que sit causa uie, qui uos, uel unde uenitis [9] ?
Dicite nobis.
Magi :
Rex est causa uie ; reges sumus ex Arabitis,
Huc uenientes [10],

---

1. aliter] alter (?) M. ; alius C.

2. per lumen] plum (*sic*) M. ; preclarum C. For the line Anz (p. 105) conjectures the reading *Constat eum vatum* (*libris*) *de virgine natum*.

3. hos] his M. and C.

4. ueniunt] uenient Ms. ; venient (veniunt ?) M.

5. natum] omitted M.

6. munera] numera M.

7. Armiger ad < magos > sic inplet iussa] Amiger ad... sic implet velle M. ; Armiger ad... sic implet velle C. The word *magos* is completely erased, and above the erasure a later hand has written *reges*.

8. Regia] Reges C. Clément regards *Reges* as part of the succeeding rubric.

9. See *Aeneid*, IX, 376-7 :

« State, viri ; quae causa viae ? quive estis in armis ?
Quove tenetis iter ? »

See also *Aeneid*, VIII, 112-114 :

« Iuvenes, quae causa subegit
Ignotas temptare vias ? quo tenditis ? » inquit.
« Qui genus ? unde domo ?

10. uenientes] ueniente Ms.

Regem regum querentes.
Rex :
Regem quem queritis,
Natum esse quo signo didicistis ?
Cantant Magi :
Illum natum esse didicimus [1] in oriente,
Monstrant [2] stellam fuste leuato :
Stella monstrante.
Ira tumens gladios sternens < Rex > ista < red > undat [3] :
Si illum regnare creditis,
Dicite nobis.
De Xristo regi noli mendacia loqui [4] :
Hunc regnare fatentes, cum misticis muneribus
De terra longinqua adorare uenimus.
Tunc monstrant [5] dona que portant Omnipotenti :
Primus :
Auro regem.
Secundus :
Ture sacerdotem.
Tercius :
Mirra mortalem.
Rex, his auditis, iubet hos in carcere trudi.
Aduocat D<isci>pulos [6] ac illis talia pandit :

---

1. didicimus] di[di]cimus M.; discimus C. In the manuscript the third and fourth letters are supplied by a marginal entry in the same hand.

2. Monstrant] Monstrat Ms.

3. gladios sternens < rex > ista < red >undat] gladios sternens (stringens) rex ista redundat M. ; gladio stringens rex ista redundat C. In the Ms. *rex* is illegible, and *ista* is written in a later hand above an erasure.

4. De Xristo regi noli mendacia loqui] Væ Christo regi nobis mendacia loqui M ; Vae Christo regi nobis mendacia loqui. Magi C. Cahier and Martin correctly observe that in the manuscript this line is clearly rebricated, and make the plausible suggestion that it represents an « aside » of the Magi, who certainly utter the succeeding speech. Clément regards this line as part of the preceding speech of Herod ; hence he invents the rubric *Magi* to introduce properly the succeeding speech.

5. monstrant] monstrat Ms.

6. D<isci>pulos] discipulos M. and C. The word is partly erased. Above the erasure a later hand has written *alumnos*.

Huc, simiste [1] mei, disertos [2] pagina scribas prophetica ad me uocate.

Discipuli ad scribas :

Vos legis [3] periti,
A rege uocati,
Cum prophetarum lineis [4] properando uenite.

Scribe ad regem :

Salue.

Talia cantando scribas baculo [5] quoque cedri :

O uos scribe, interrogati dicite si quid de hoc puero scriptum uideretis [6] in libris.

Scribe :

Vidimus, Domine, in proph<etarum> lineis nasci Xpistum in Betleem ciuitate David, propheta sic uaticinando.

< Chorus > :

Bet<leem>.

Inspiciat libros ac illos reddat amare.
Precones mittit ; Reges iubet ante uen<ire>.
... regi cantet Rex fuste minando [7] :

---

1. simiste] simiste (symmistæ ?) M. ; si miserti C.

2. disertos] desertos Ms.

3. legis] legi[s] M.

4. lineis] lineis (libris ?) M.

5. Talia cantando scribas baculo] Talia cantando [rex cum ?] baculo M. ; (Rex) Talia cantet... baculo C. In the Ms. *scribas* is written above an erasure.

6. scriptum uideretis] scritum uideretis Ms. ; scriptum vos (vestris ?. videritis M. ; scriptum vos videritis C.

7. uaticinando < Chorus > Bet<leem> Inspiciat libros ac illos reddat amare Precones mittit Reges iubet ante uen<ire>... regi cantet Rex fuste minando] vaticinando « Tu (?) Bethleem Judae. » Inspiciat [Rex] libros ac illos reddat... Tunc cantet rex fuste minaci M.; vaticinando. Incipiat (rex) libros : Bethleem, ac illos reddat. Tunc cantet rex fuste minaci C. The word *Chorus* is completely erased. In support of the restoration see, for example, the Fleury version of the *Officium Stellæ* (E. de Coussemaker, *Drames liturgiques du moyen âge*, Rennes, 1860, p. 162), the Strassburg version (*Zeitschrift für deutsches Alterthum*, vol. XXXII, p. 414), the Nevers version (Anz, p. 146), and the Montpellier (Norman) version (*Modern Philology*, vol. VI, p. 209). See also the following antiphon, attached to the *Benedictus* of Lauds or to the *Magnificat* of Vespers on the Tuesday after the fourth Sunday of Advent : *Tu Bethlehem terra Juda, non*

Tu michi respondes [1] stans primus in or<dine, fare> [2] :
Tu, ergo, unde es ?
Magus :
Tarsensis regio me rege nitet Zoroastro.
Sec<undo Rex> [3] :
Tu alter, unde es ?
Magus :
Me metuunt Arabes, mihi parent usque fideles.
... magus [4] :
Impero Caldeis dominans rex omnibus illis.
Aduocat Armiger<um>... [5] :
Vestris consiliis [6], uestris uolo uiribus uti ;
Consolium nobis date quod sit et iti... [7]
Armiger [8] :
Audi que facias, rex, audi pauca sed [9] apta.
Eois des do<na Magis> [10]; [fol. 180 vo] nec mitte morari,
Ut nouiter nato, quem [11] querunt regem [12], reperto,
Rex, per te redeant, ut et ipse scias quod adorent [13].
Tunc trib<us> dona remitt<it> :
Ite et de puero diligenter inuestigate,
Et inuento, redeuntes mihi renuntiate.
Magi descendentes de sede [14] :

---

*eris minima inter principes Juda ; ex te enim exiet qui regat populum meum Israel* (Migne, *Pat. Lat.*, LXXVIII, 732. Cf. *Mich.* V, 2 ; *Matth.* ii, 6).

1. respondes] responde M.

2. or<dine fare>] Oriente (*sic*) M.; Oriente C. For support of the restoration see the *Officium Stellæ* from Freising, Anz, p. 157,

3. Sec<undo> Rex] Rex C.

4. ... Magus] Tertius magus M. and C.

5. Aduocat Armiger<um>...] Advocat [rex] scribas M. and C.

6. consiliis] consilii Ms.

7. quod sit et iti...] quod [rectum] sit et it[e] M.; quod sit et ite C.

8. Armiger] Scribæ M. and C. The single word *Armiger* may not represent the entire rubric, for part of it may be lost with a piece of the page torn away.

9. sed] set Ms.

10. Eois des do<na Magis>] Eois des donum (dona Magis) M.; eis des donum C.

11. quem] quom Ms.

12. regem] rege M. and C.

13. adorent] adorent (adorant ?) M. ; adorant C.

14. de sede] *omitted* M. and C.

Eamus ergo et inquiramus eum [1]; offeramus ei [2]
munera : aurum, thus et mirra<m>.
V<iden>tes stellam cantant celesti...
<Prim>us [3] :
Ecce [4] stella!
Secundus :
Ecce [4] stella!
Tercius :
Ecce [4] stella!
Insimul :
In oriente preuisa :
Quam [5] Balaan ex Iudaica
Orituram predixerat prosapia
Iterum precedet nos lucida.
Non relinquamus ultra,
Donec nos perducat ad cunabula.
M<agi> ad Pastores :
Pastores, dicite [6].
Pastores :
Infantem [7].
... :[8]
Ecce patere domus nobis pia claustra rogamus
Hoc [9] quibus est uotis regem donis uenerari,
Quem prefert regnis astrum quod prenitet astris [10].

---

1. eum] et M. and C.

2. ei] omitted M. and C.

3. cantant celesti... <Pri>mus] cantant... Primus M.; cantant Primus C. *Celesti* stands in the manuscript as *celetsti*. The two letters following it may be *uo* .....

4. Ecce] Esse C.

5. Quam] Quem Ms.

6. *Pastores, dicite quidnam vidistis, et annuntiate Christi nativitatem.* See *Transactions of the Wisconsin Academy of Sciences, Arts, and Letters*, vol. XVII, Part I (1912), pp. 351-362.

7. *Infantem vidimus pannis involutum et choros angelorum laudantes Salvatorem.* See *Transactions of the Wisconsin Academy, loc. cit.*

8. This totally illegible rubric is restored by previous editors as follows : Magi[ducti ante stabulum?] M.; Magi ducti ante stabulum C.

9. Hoc] his C.

10. Upon the basis of M., without reference to the manuscript, Anz (p. 105) emends these three lines as follows :

<Obstetrices> [1] :

Qui sunt hi, quos stella ducit, nos adeuntes,
Inaudita ferentes ?

Magi :

Nos sumus, quos cernitis, reges Tharsis et Arabum [2] et Saba, dona ferentes Xpisto regi nato Domino, quem, stella deducente, adorare uenimus.

Obstet<rices> [3] :

Ecce puer adest quem [4] queritis ; iam properate, adorate quia ipse est redemptio mundi.

Magi :

Salue, princeps seculorum.

<Primus> :

Suscipe, rex, aurum.

Secundus :

Tolle thus, tu uere Deus.

<Tercius> :

Mirram, signum sepulture.

Angelus :

Inpleta sunt omnia que prophetice dicta sunt ; ite [5], uiam remeantes aliam [6], ne delatores tanti regis [7] puniendi eritis.

. . . : [8]

Deo gracias.

---

Ecce ! patere domus nobis pia claustra rogamus,
Nos, quibus est voti regem donis venerari,
Quem praefert regiis astrum quod praenitet astris.

1. <Obstetrices>] Obstetrix M. and C. In support of the form *Obstetrice* see, for example, *Publications of the Modern Language Association of America*, vol. XXIV (1909), p. 328 ; *Modern Philology*, vol. VI, p. 210 ; U. Chevalier, *Ordinaires de l'église cathédrale de Laon*, Paris, 1897, p. 392 ; *Zeitschrift für deutsches Alterthum*, vol. XXXII, p. 414.

2. Arabum] Arabunt Ms.

3. Obstet<rices>] Obstetrix M. and C.

4. quem] que Ms.

5. ite] Corrected from ita. Ms.

6. ne] nec M. and C.

7. regis] regi Ms.

8. This totally illegible rubric is ignored by M. and C. Possibly it may be restored as *Magi*. See E. de Coussemaker, *Drames liturgiques du moyen âge*, Rennes, 1860, p. 165.

Magi reuertentes... : [1]
O regem celi [2].
... : [3]
Hostis Herodes [4].
Armiger... :
Delusus est, Domine ; magi uiam redierunt [5]
aliam [6].

The action of the play may now be outlined :

I. — *Processio Herodis.*

The text begins with a passage in Leonines sung by a *Chorus puerorum* in praise either of the feast and the new-born King, or of King Herod [7]. As Herod mounts his throne, the same *Chorus puerorum* or the regular liturgical choir sings the antiphon *Super solium David*. The opening passage sung by the

---

1. reuertentes..,] revertentes cantant M. and C.

2. The following is found among the responsories of the Third Nocturn of Christmas Matins : *O regem cœli cui talia famulantur obsequia ! Stabulo ponitur qui continet mundum ; jacet in præsepio et in cœlis regnat*. Versus : *Domine, audivi auditum tuum, et timui. Consideravi opera tua, et expavi ; in medio duorum animalium. Jacentem* (Migne, *Pat. Lat.*, LXXVIII. 735).

3. The illegible word is probably *Chorus*. See the *Ordo Rachelis* from Freising, E. Du Méril, *Les origines latines du théâtre moderne*, Leipzig and Paris, 1897, p. 174.

4. *Hostis Herodes* are the opening words of at least four separate hymns. The hymn intended is probably that beginning *Hostis Herodes impie. Christum venire quid times* (Chevalier, *Repertorium Hymnologicum*, No. 8073), printed by H. A. Daniel, *Thesaurus Hymnologicus*, vol. I, Leipzig, 1855, pp. 147-148. The other three hymns in question are registered as follows : Chevalier, *op. cit.*, N° 8072 ; Chevalier, *Repert. Hymn.* : *Supplementum*, Nos. 27,775 and 27,776.

5. redierunt] redeer̄ Ms.

6. In the manuscript the text continues with a line or two no longer legible. Beginning immediately after the last word (*eritis*) of the speech of Angelus, the previous editors conclude their texts as follows : *Magi revertentes cantant* : O regem coeli... (*Angeli ?*)... Hostis, Herodes. *Archelaus* (?) : Delusus es, Domine, magi via redierunt alia. M ; Deo gratias. *Magi revertentes cantant* : O Regem coeli, « Hostis Herodes ». *Archelaus*. Delusus es, Domine ; Magi via redierunt alia C.

7. Anz (p. 93) is certain that these verses refer to Herod.

*Pueri* (*Eia dicamus! regias hic fert ...*) may possibly be regarded as a trope of the *Benedicamus* found at the close of all the canonical *horae* except Matins [1]. The words *Post Benedicamus* in the first rubric seem fairly to indicate that the play was performed at the end of one of these parts of the Canonical Office.

II. — *Angeli et Pastores.*

The action proper begins with a scene between the angels and the shepherds, in which the shepherds receive the announcement of the Nativity (*Pastores, anuntio*), listen to the *Gloria in excelsis* of the angelic throng, and set out for Bethlehem, singing the Gospel passage *Transeamus Bethlehem.*

III. — *Magi ad Stellam.*

After the departure of the *Pastores* the *Magi* appear, each delivering his utterance regarding the *stella* (*Stella fulgore... signauerat*). With an exchange of kisses, the proceed on their journey singing *Hac ducente.*

IV. — *Magi apud Herodem.*

A substantial part of the action now centers in the court of Herod, falling into three sub-divisions :

1. *Nuntii, Magi, et Herodes.*

A Messenger abruptly informs the *Magi* that the king summons them (*Regia uos*). Because of their inquiry as to who the king may be (*Quis rex*), the *Magi* are at first threatened by a herald with violence ; but subsequently their inquiry is answered (*Rex est*), and they express a desire to see the monarch himself (*Et nos*). The messenger now appears ceremoniously before Herod (*Viuas eternus*), and in replying to the king's demand for news, refers to certain ominous prophecies (*Nuncia dura*). When Herod asks for an explanation (*Que sunt*), the messenger answers, somewhat evasively, that three strangers

---

1. See L. Gautier, *Les Tropes*, Paris, 1886, pp. 171-173 ; S. Bäumer, *Histoire du Bréviaire*, vol. II, Paris, 1905, p. 81. According to the Roman tradition the *Benedicamus* occurs at the end of Matins only very rarely (See V. Thalhofer, *Handbuch der katholischen Liturgik*, vol. II, Freiburg, 1912, pp. 571, 587). The formula *Benedicamns Domino* which closes the Mass on days of sorrow and penance can scarcely enter our present consideration (See N. Gihr, *The Holy Sacrifice of the Mass*, St. Louis, 1908, pp. 758-760).

have arrived from the East, seeking a new-born king (*Adsunt nobis*). A second messenger now rushes into Herod's presence (*Occurrens aliter*), excitedly reporting that both the utterances of sages and the light of the skies indicate the birth of a king from a virgin (*Rex, Rex, Rex*). A third messenger now announces the actual arrival of the *Magi* at court (*En magi*), and with appropriate ceremony they are conducted into Herod's presence and utter their respectful greeting (*Salue, princeps*). When he has elicited from the *Magi* the information that they come, under the guidance of a star, to seek the King of Kings, Herod angrily demands an explicit statement of their belief in the new king (*Si illum regnare*). Having confessed their belief (*Hunc regnare*), and having displayed the gifts that they bear to the Child (*Auro... mortalem*), the *Magi*, at Herod's command, are promptly haled to prison.

2. *Herodes et Scribæ.*

During the sojourn of the *Magi* in prison Herod sends for the scribes, and from them learns the familiar prophecy of Christ's birth in Bethlehem (*Vidimus, Domine*), a prophecy that prompts him to examine the prophetic books and to repudiate them bitterly.

3. *Magi, Herodes et Armiger.*

Summoning the *Magi* from prison, Herod threateningly interrogates each in turn as to the land from which he comes. Having received explicit answers, Herod takes counsel with *Armiger*, and speeds the *Magi* on their way to Bethlehem. They depart singing *Eamus ergo.*

V. — *Magi et Pastores.*

As the Magi, guided by the *stella*, proceed on their journey, they encounter and interrogate the *Pastores* (*Pastores, dicite*), who report that they have already seen the child (*Infantem*).

VI. — *Magi ad Præsepe.*

From their dialogue with the *Pastores* the *Magi* proceed promptly to the *præsepe*, singing *Ecce patere domus*. After a brief dialogue with the *Obstetrices*, the visitors make their obeisance to the Child, and present their triple offering. An angel now bids them depart by another route, to avoid further entanglement with Herod (*Impleta sunt*), and the *Magi* withdraw singing a responsory (*O regem celi*).

VII. — *Armiger et Herodes.*

With the singing of the hymn *Hostis Herodes* by the choir the action reverts to the court of Herod, where *Armiger* reports to the king the escape of the *Magi*. The ensuing dialogue is illegible.

Viewed broadly, the structure of the play before us is commendable. Both the general arrangement of materials and the location of emphasis tend to organize the setting of the action about Herod and his court. The ceremonious entry of Herod at the beginning forecasts the length and ceremony of the central scenes in his presence (Part IV); and the reversion to Herod's court in the final scene gives a certain unity to the play as a whole. The prominence given to the royal setting, however, should not be allowed to obscure the fact that the central action is the journey of the *Magi*. Into this action is skillfully woven the rôle of the *Pastores*. Their appearance early in the play and their departure for Bethlehem (Part II) motivate their later meeting with the *Magi* in the vicinity of the *præsepe* (Part V). One might suggest also that the interview of Herod and the *Scribæ* (Part IV, 2) receives a certain motivation in the second messenger's previous declaration, *Regem natum constat per carmina uatum*. Infelicitous sequence is, to be sure, not entirely absent. The dialogue between Herod and the *Magi* (IV, 3) immediately after the disclosures of the *Scribæ* seems to occupy an inappropriate position. Herod's questions as to the lands from which the *Magi* come seem neither to follow naturally upon the preceding interview nor to lead inevitably to the speeding of the visitors on toward Bethlehem [1]. In general, however, the dramatic sequence of the play is praiseworthy.

In details of literary composition it cannot be urged that the author is invariably happy. Although his tendency toward Leonine hexameters in the text proper lends an agreeable effect of cultivation, the waste of rhetorical effort involved in the versifying of the rubrics is not pleasant to contemplate [2]. Since the rubrics are no part of the dialogue, the versifying of them

1. See Anz, pp. 95-96.
2. See Anz, pp. 103-104.

inevitably betrays a certain unfortunate pretentiousness. It would appear that the writer has extended his ambition beyond the edifying of an audience, and has occupied himself in a rhetorical exercise designed for a cultivated reader.

These elegant rubrics, however, are to be cherished for their information in regard to dramatic performance. Although they are silent as to costume, they provide ample evidences of impersonation. Herod's action is specified with considerable detail in such rubrics as the following : *Ira tumens gladios sternens...* ; *Inspiciat libros ac illos reddat amare; ... cantet rex fuste minando.* A mimetic impulse in the king's herald is expressed in the rubric *Magos tunc ense iugulari preco minatur.* Further indications of impersonation may be observed in connection with the provision for *mise en scène.* Herod occupied some kind of throne (*... ascendente rege; Magi descendentes de sede*). The *Magi* point to a *stella* suspended over their heads (*Monstrant stellam fuste leuato*). The rubric recounting the haling of the *Magi* to prison (*Rex, his auditis, iubet hos in carcere trudi*) seems to imply that the action is supported by some sort of structural *carcer* within sight of the congregation [1]. Although the *præsepe* is not mentioned in the rubrics, such a structure was undoubtedly present, and a shelter over it, or about it, is hinted at in one passage of the text (*Ecce patere domus nobis pia claustra...*).

Particularly promising for the development of mediæval drama are the notable elements of vivacity in the action. As one might anticipate, this vivacity appears most readily in connection with Herod. His gestures of anger, his committing of the Magi to prison, his prevailing bewilderment, the precipitancy of his second messenger (*Rex, Rex, Rex, Rex*), — these phenomena advance this character a long way toward the comic type that persistently lends variety to the later plays of the Nativity.

Gustave COHEN and Karl YOUNG.

1. The removal and incarceration of the Magi during Herod's interview with the *Scribæ* (IV, 2) is unique in the present play, and highly successful as an example of stage-craft.

# LE *RODLIEB*

## NOTRE PREMIER ROMAN COURTOIS

---

Un chevalier, que décourage l'ingratitude de ceux à qui il a offert ses bons et loyaux services, se décide à quitter sa patrie. Il n'a pas à le regretter ; car, bien accueilli par un souverain étranger, il trouve l'occasion de montrer sa vaillance et de mériter une récompense, dont la valeur est encore accrue par la forme délicate, dans laquelle elle lui est décernée. Rappelé par sa mère, qu'il a délaissée à regret, il reçoit deux vases scellés, dont l'un est plein de *besants* et dont l'autre est divisé en deux compartiments. D'un côté est renfermé de l'or, de l'autre des objets précieux, anneaux, bracelets, boucles d'oreille, enfin une sorte de pendentif rehaussé de pierres multicolores d'un grand prix. Le tout est dissimulé sous les apparences les plus vulgaires, et ce n'est qu'arrivé chez lui, devant sa mère émerveillée, que le chevalier se rend compte de la libéralité de celui qu'il a servi. Avant de faire cette découverte, il a dû, au cours de son voyage, s'instruire à ses dépens du péril qu'il y a à ne pas suivre les sages avis. Ces avis sentencieusement formulés, et qui avaient l'air d'être le seul prix de ses services, lorsqu'il prit congé du souverain étranger, lui recommandaient, notamment, d'éviter certains compagnonnages, de suivre le chemin direct, fût-il fangeux, et de ne pas accepter l'hospitalité d'un vieillard marié à une jeune femme. Comme dans tous les contes inventés à plaisir, notre héros néglige successivement ces trois conseils, et il n'a pas à s'en féliciter.

Mais, après d'autres rencontres sur lesquelles nous manquons d'éclaircissements (car le récit qu'on nous en fait nous a été transmis de façon malheureusement incomplète), voilà le chevalier rendu aux siens ; il se trouve en possession d'un bien inespéré et il aspire aux joies conjugales. Hélas, son inexpé-

rience lui ménage une autre surprise ; il ne peut douter longtemps de la trahison de celle qu'il compte épouser. Il se venge en homme d'esprit, tout en reprenant sa parole et, non sans que des lacunes nous privent de la suite de ses aventures, auxquelles se mêle un élément fantastique assez imprévu, l'auteur du conte nous laisse entrevoir, pour le chevalier, une union plus brillante, qu'un rêve avait permis à sa mère de pressentir.

Tel est, brièvement résumé, le contenu du roman de *Rodlieb* [1], que nous ont conservé dix-huit fragments d'inégale longueur, publiés en très grande partie par J. Grimm et A. Schmeller en 1838 [2] et dont nous devons l'édition complète et critique à M. Seiler [3]. Ce roman est écrit en un latin très simple, contrastant d'indéniable façon avec celui d'autres œuvres, où la tradition antique a laissé sa marque, avec les drames de Hroswitha, par exemple, ou encore avec le poème de *Waltharius* [4], que ses premiers éditeurs réunirent sous la même couverture que notre conte, en lui assignant également une origine teutonne, à plus forte raison avec plusieurs échantillons de la fable animale, tels que l'*Ysengrimus* et l'*Echasis captivi*. A lire les fragments de *Rodlieb*, on est invinciblement tenté de le considérer comme le simple décalque d'un texte en langue vulgaire ; ni les inversions d'usage, ni la syntaxe savante n'y trahissent un lettré familier avec les classiques de Rome, qu'il n'utilise guère [5] et ne cite jamais. On verra plus loin que de

1. La forme *Rodlieb* est celle du manuscrit dans le plus grand nombre de passages, elle alterne avec *Rotlieb* ; on verra plus loin ce qu'il faut penser de l'attribution de ce nom au héros.

2. *Lateinische Gedichte des X. und XI. Jahrhunderts*, Gœttingue, 1838.

3. *Ruodlieb, der älteste Roman des Mittelalters*, hsgb. von F. Seiler. Halle, 1882.

4. La meilleure et la plus récente édition est celle de M. J. W. Beck, Groningue 1908 ; la plus abondamment commentée, celle de M. W. Althof, 2 vol. in-8°, Leipzig, 1899.

5. L'éditeur, M. Seiler, a pourtant exagéré l'ignorance de l'auteur ou son éloignement pour les réminiscences classiques. Voyez ce que dit M. Laistner, *Anzeiger* de la *Zeitschrift für deutsches Altertum*, t. XXIX, p. 95. Dans le seul fragment IV, à quelques vers d'intervalle (208, ss.) je note l'imitation de deux passages de Virgile (*Æn.*, XII, 183, et *Egl.*, III, 31) et d'un passage d'Ovide (*Fastes*, IV, 487).

nombreux tours, des emplois grammaticaux et des acceptions nouvelles de mots usuels ne s'expliquent que par une influence profonde et soutenue des idiomes parlés à l'époque où le texte fut composé, époque qui n'a pas été déterminée avec précision [1]. Cette difficulté n'a pas échappé à ses éditeurs allemands. Je n'étonnerai personne en disant qu'ils l'ont résolue en faveur d'une origine germanique de ce texte. Tout les y conviait, les lieux où on l'a retrouvé, et avec lesquels on s'est acharné à le mettre dans un rapport qui exclurait le doute, certains termes que l'auteur n'a même pas pris la peine, semble-t-il, de traduire en latin, sa grammaire où leur ingéniosité non exempte de parti pris a cru observer des traces non équivoques d'un dialecte teutonique. A la différence du *Waltharius*, que déjà Fauriel revendiquait pour la France, en s'appuyant sur d'assez bons arguments [2], je ne sache pas qu'on ait eu jusqu'ici la pensée de contester la provenance germanique de *Rodlieb* [3].

Je m'en serais abstenu moi-même — et n'aurais peut-être jamais jeté sur ce vieux poème qu'un regard distrait — si je

---

1. Voyez *infra*, p. 400.

2. *Histoire de la poésie provençale*, t. I, p. 269, ss.

3. A ma connaissance, M. Reynaud (*Histoire générale de l'influence française en Allemagne*, p. 92) est le seul critique qui ait entrevu une partie de la vérité. Encore faut-il noter qu'il n'affirme point que notre texte soit français. Voici, d'ailleurs, comment il s'exprime : « Dès la première moitié du XIe siècle on rencontre en Allemagne un poème latin, le *Ruodlieb*, qui est déjà teinté de courtoisie et dont les origines, nous le montrerons ailleurs, sont nettement françaises. Composé par un vagant ou un clerc qui avait fréquenté les vagants, peut-être par un ancien élève de nos écoles — on rencontre des étudiants allemands en France au Xe siècle et ils y abondent au XIe — ce bizarre récit où, à côté d'une foule de motifs qui reviendront dans nos romans du cycle breton, se montrent, en langue latine du reste, les plus anciens spécimens du lyrisme individuel allemand, nous renseigne avec une suffisante clarté sur la façon dont la poésie courtoise, épique et lyrique, cette dernière surtout, a pénétré de chez nous au delà du Rhin. Ce sont les « scholars » allemands qui s'en sont faits les propagateurs. » (Comp. p. 97). M. Reynaud croit donc à un auteur allemand et accepte la date des éditeurs ; quant au « lyrisme individuel allemand », je n'en ai trouvé nulle trace dans le *Rodlieb*.

n'avais été frappé des analogies nombreuses et significatives qu'il offrait avec le *Waltharius*. Ces analogies, relevées dans les notes de M. Althof, portent sur des détails du texte, mais surtout sur le vocabulaire. Elles ont d'autant plus d'importance que l'on ne peut songer à attribuer les deux œuvres à la même inspiration, *a fortiori* au même auteur. Le *Rodlieb* est un roman d'aventure, gracieux, familier de ton, non exempt de verbiage, où le pédantisme ne se trahit que par des dissertations et des descriptions, qui constituent de véritables hors-d'œuvre ; le *Waltharius* est un poème chevaleresque, une « geste » écrite dans une langue sèche et nerveuse, mais dont la vigueur de ton et la force tragique permettent de comparer l'œuvre aux meilleures productions de notre premier âge épique.

En dépit de ces dissemblances, les analogies verbales se pressent, lorsqu'on pense à confronter les deux poèmes latins. Le dernier éditeur du *Waltharius*, M. Althof, en a relevé une centaine, dont beaucoup ont ce caractère qu'elles ne s'observent pas ailleurs. Dans un seul des dix-huit fragments qui sont tout ce qui nous reste du *Rodlieb* (le V^e^, qui, il est vrai, comporte 621 vers), je note d'après Althof (et il est loin d'être complet) vingt passages offrant des ressemblances troublantes, et parmi ces passages, quatre où des développements ou bien des détails de mœurs identiques attirent l'attention [1]. M. Althof se borne à déclarer que l'auteur du *Rodlieb* a connu et imité le *Waltharius*, il ne s'est même pas demandé si de telles analogies, que les différences de thème et de style ne pouvaient faire prévoir, ne sont pas imputables à une tout autre cause, et si, par exemple, on n'a pas composé les deux écrits, à court intervalle, dans des lieux voisins.

Il est vrai que, pour formuler cette hypothèse, sinon pour

---

1. Je renonce à aligner ici tous les passages ; je citerai seulement ceux du V^e^ fragment où s'observent des détails de mœurs identiques, rendus dans les mêmes termes : 18 (les baisers = *Walth.*, 222) ; 409 (la nostalgie du guerrier éloigné de sa patrie ; comp. I, 64 *a patria dulci* = W. 60 *patriam... dulcem*) ; 76 et 565 (les usages de la table = W. 304 *mensa sublata* et 318 *produxit noctem*) ; le lieu commun sur la haine de l'or (426 = W. 875) ; le v. 544 est à peu près littéralement reproduit (*de more susurrat in aurem*) des vers de W. 260 et 268).

l'admettre, M. Althof aurait dû ébranler le laborieux édifice de preuves, sur quoi, reprenant en sous-ordre la tâche de Jacob Grimm, qui s'était contenté de quelques indications, le second éditeur du *Rodlieb*, M. R. Seiler, entend étayer la localisation de son texte à Tegernsee. Il est trop clair que si cette localisation était assurée, les ressemblances qui frappent même un lecteur indifférent ne pourraient plus s'expliquer de la même façon, ce qui ne veut pas dire qu'elles seraient, pour cela, toutes le fruit d'une imitation servile.

J'ai donc voulu me rendre compte de la portée des arguments de M. Seiler, et je les ai, à l'examen, reconnus bien fragiles. On en jugera.

M. Seiler consacre à « l'auteur et son temps » un chapitre de sa copieuse préface [1]. Le chapitre débute ainsi : « La facture du manuscrit et le lieu où on l'a trouvé démontrent que le poème a été *composé* par un moine de l'abbaye de Tegernsee, qui vivait dans la première moitié du XIe siècle. » Il est à peine nécessaire de souligner l'étrangeté de ce langage. Lorsqu'un manuscrit n'est pas dûment autographe, lorsqu'il n'est ni daté, ni signé, ni localisé par des témoignages directs et précis (et c'est le cas des lambeaux de parchemin qui nous ont, dans des formes assez piteuses, conservé le *Rodlieb*), il ne prouve rien pour la date [2], ni pour le lieu de provenance du texte qu'il renferme.

Très certainement, les feuillets écrits à Tegernsee ne constituent qu'un témoignage intéressant de la diffusion du poème latin. Affirmer qu'ils sont un débris de l'original est aisé ; le prouver, ne l'est guère. M. Seiler donne tout juste [3] trois rai-

---

1. Chap. VII, p. 160 ss.

2. M. S. (p. 7) affirme que l'écriture du ms. « appartient à la première moitié du XIe siècle » ; on devine les raisons qui actuellement ne me permettent pas de contrôler son dire. J'estime — on verra pourquoi — que notre texte est postérieur à la première croisade. Une erreur d'un demi-siècle dans une détermination de l'espèce n'étonnera aucun paléographe. Il faut d'ailleurs observer que M. S. se borne à reproduire l'opinion de J. Grimm (*Lat. Ged.*, 201), et que celui-ci dit simplement « im 11 jahrh... beschriebenen... ».

3. Préface, p. 9-10.

sons à l'appui de son dire. Les voici : 1° il n'y a pas de fautes de copiste graves, donc attestant qu'on n'a pas su lire un modèle ; 2° l'aspect des fragments conservés, qui n'offrent pas une continuité de transcription régulière, font supposer (M. S. affirme) que c'est à l'auteur lui-même que nous avons à faire, à l'auteur souvent interrompu et disposant d'un matériel variable, ce qui influe sur la grandeur et l'épaisseur des caractères tracés par lui ; ainsi s'explique la parcimonie avec laquelle il use du parchemin ; 3° il y a de nombreuses ratures et corrections, dont certaines remontent au moment de la transcription ; parmi les corrections, il en est qu'on ne peut attribuer qu'à l'auteur, et même certaines additions sont, en quelque sorte, faites sous nos yeux ; d'autres semblent faites après coup. Il est vrai qu'il y a quelques fautes de transcription ; mais ce sont des « Kopfschreibfehler », des négligences d'auteur. Toutefois quelques cas sont réellement embarrassants ; c'est tel vers omis ou écrit en surcharge ; ou bien, à deux vers d'intervalle, *captivantes* écrit deux fois, alors que la première fois, le sens réclame impérieusement *captivatos* ; ou bien encore, un mot raturé après coup, et comme par un instinct de correction d'un texte servant de modèle, etc. M. Seiler convient de ces difficultés ; il se tire d'affaire en supposant que l'auteur a exécuté plusieurs copies et que nous n'avons pas la première. Il reconnaît volontiers qu'un premier jet est incompatible avec une transcription aussi correcte et aussi régulière. Des pages entières ne comportent pas une seule rature ; elles supposent une mise au net.

Est-il nécessaire de montrer le peu de solidité du premier et du deuxième argument ? Si le troisième possède une certaine force démonstrative, l'éditeur a lui-même affaibli singulièrement son raisonnement par des hypothèses successives. D'une part il est très affirmatif sur le caractère original du ms. de Munich ; de l'autre, il consent à n'y voir qu'une transcription (*niderschrift*), et même il parle de mise au net (*reinschrift*), insistant, avec preuves à l'appui, sur cette évidence que « dans les fragments de Munich nous ne possédons pas la première transcription, mais bien la copie du poète », ce qu'il essaie de justifier par des constatations plutôt contradictoires. D'une part, en effet, il croit voir la main de l'auteur dans des retouches manifestes ; de l'autre il énumère toute une série de fautes

(*versehen*) qui ne sont imputables qu'à un copiste, ou du moins qui n'ont pu être commises qu'en copiant [1]. Il oublie de nous expliquer comment un auteur, en copiant son propre ouvrage, a pu se tromper aussi fréquemment. Ce qui serait tout naturel chez autrui devient, de sa part, incompréhensible. Au contraire, les retouches s'expliquent aisément si l'on admet que l'auteur, médiocrement familier avec l'écriture latine, avait laissé dans son texte une quantité considérable de fautes de métrique et de grammaire (il en subsiste un certain nombre) qu'un transcripteur plus lettré, et tout à fait indépendant, s'est efforcé de corriger au cours de son travail. Il est trop certain qu'en dépit de retouches on note, dans le choix des mots et leur combinaison rythmique, des libertés qui ne sont pas toutes calculées. Un copiste instruit — et nous avons toutes les raisons de qualifier ainsi l'inconnu à qui nous devons les feuillets de Munich — avait beau jeu pour mettre de l'ordre et de l'exactitude grammaticale, là ou règne parfois une indécision dont il serait cruel de faire un grief à l'auteur. Le subjonctif substitué à l'impératif VIII, 9; le barbarisme *ad fodrum*, écarté grâce à l'ingénieux emploi de *annonae*, *alter* pour *alius*, condamné par la grammaire, etc., etc., voilà qui dénote une deuxième personne plus versée dans la connaissance du bon latin. Il est donc abusif de tirer argument de ces retouches, comme le fait l'éditeur, en faveur de l'autographie du *codex* ; elles plaident, semble-t-il, en faveur de l'hypothèse contraire.

Au surplus, après la critique de M. Laistner [2], il devient difficile de parler d'unité d'inspiration ; M. Laistner ne s'est pas borné aux menues observations d'usage – et la plupart de ses corrections et restitutions prouvent qu'il était au moins aussi familier avec notre texte que l'éditeur lui-même ; — il a contesté l'ordre dans lequel les fragments se suivent chez M. Seiler et rendu vraisemblable une autre disposition. Il a été frappé aussi (et on se demande comment l'éditeur ne l'avait pas été) de ce fait étrange que dans les neuf premiers fragments, ainsi que

1. Il emploie tantôt le mot *niderschrift* ; tantôt il précise : *original-niderschrift von der hand des dichters selbst* (p. 9) ; p. 13, il écrit *reinschrift*, ce que repousse énergiquement M. Laistner, comme on verra dans la suite.

2. *Anzeiger*, XXIX, 70-106.

dans le XII^e et le XIII^e, qui en forment la suite logique, le héros s'appelle simplement *miles*, tandis que dans les X^e, XI^e, XIV^e-XVIII^e, il reçoit le nom sous lequel il a passé dans la tradition littéraire. Il est vrai que V, 223 on trouve le nom de *Rodlieb* (forme usuelle du nom) ; mais, dit M. Laistner, reportez-vous au manuscrit, vous constaterez qu'il n'offre à cet endroit que l'initiale majuscule, qu'elle est écrite, à l'encre rouge, par une main moderne, probablement celle de Docen, qui, le premier, examina ces précieux débris [1]. Si l'on admet l'ordre des fragments proposé par M. Laistner, on est donc en droit de tirer cette première conclusion que sur un total de 2228 vers, le héros est anonyme dans les 1658 premiers. Supposons que les lacunes entre les neuf premiers fragments soient, ce qui est vraisemblable, d'une certaine étendue, c'est au moins 3000 vers de l'œuvre où le héros est anonyme, c'est-à-dire la plus large portion de celle-ci, puisque les autres fragments, où le héros est nommé, ne comportent que 576 vers et présentent un aspect de continuité à peine interrompue par le dernier, dont la teneur, vraiment étrange, et l'allure postiche justifient les doutes de M. Laistner.

Ces doutes, j'ai hésité d'abord à les partager ; car ils s'inspirent moins encore de l'examen scrupuleux du texte que de cette méthode hasardeuse à laquelle l'Allemagne nous a habitués, et dont il faut confesser que nous avons été trop longtemps dupes en histoire et en philologie. M. Laistner conjecture, en effet, qu'il y a lieu de distinguer entre une épopée (*Heldensage*) de Rodlieb, reposant bien entendu « sur des sources germaniques, à la façon du *Waltharius* » ; qu'indépendamment de ce poème, il a dû exister un roman de Rodlieb également écrit en latin et dont le thème était emprunté à un récit populaire ; l'auteur du roman aurait eu la fantaisie, à un moment donné, de corser son récit par des emprunts aux traditions épiques, qui lui fournirent en même temps le nom de son héros [2].

1. *Anzeiger*, etc., p. 72.

2. Remarquez que M. Laistner admet que nous n'avons pas devant les yeux l'original de ce poème remanié de la façon qui a été dite, mais une copie retravaillée ; c'est ce qui ressort, selon lui, de l'examen du fragment XVIII (« aber auch XVIII zeigt durch seine rasuren dass wir eine bearbei-

Je passe sous silence toute une série d'autres hypothèses, beaucoup plus audacieuses encore et où se joue l'imagination de M. Laistner [1] ; mais je retiens, parce que l'étude attentive du texte les confirme, les remarques ingénieuses de ce critique sur l'omission du nom de Rodlieb dans les trois premiers quarts de l'œuvre conservée, sur l'étrangeté de l'épisode final, qui atteste une pensée étrangère, sur les menues dissemblances de style, de métrique et de grammaire entre les derniers fragments et les premiers. Pour expliquer ces anomalies, il suffit d'admettre que le manuscrit de Tegernsee est l'œuvre d'un remanieur, travaillant sur un texte écrit avec des préoccupations différentes des siennes. Ce n'est pas un simple hasard qui lui a fait insérer dans ce texte (la place qu'ils y occupent les localise et les date nettement) les noms propres teutons (*Rodlieb* ; *Immunch* ; *Hastunch* ; *Heriburg*) et les quelques mots d'allemand qui, dans un passage où rien n'en justifiait leur introduction, sont mis assez plaisamment dans la bouche d'une femme de mœurs légères [2]. Tout cela jure avec le reste du récit, dont on verra que la langue est toute romane, au point qu'en vingt endroits, nul effort n'est nécessaire pour retrouver le mot à mot français sous la légère enveloppe latine, pour ne rien dire du vocabulaire, dont la plupart des singularités s'expliquent aisément par l'ancien français [3]. Le plus expédient semble donc, en présence de contradictions insolubles,

---

tung vor uns haben, sei es dass die vorlage gekürzt oder erweitert ») ; l'auteur de la copie conservée se proposait une mise au net, dans laquelle il aurait donné à la suite du récit le développement voulu (p. 73). Que de complications inutiles !

1. *Anzeiger*, etc., p. 72-73.

2. Il reste à justifier la présence de quelques noms de poissons d'allure germanique dans le XIIIe fragment. Retournant contre M. Seiler le pitoyable argument qu'il brandit pour se défendre contre les traces trop évidentes de *romanisme* qu'il a bien dû relever dans le texte, je dirai que si nous avions des raisons trop certaines de naturaliser en deçà du Rhin l'auteur du *Rodlieb*, ou, comme dit M. S. de le faire venir « in den Ruf franzœsischen Ursprungs » (p. 136), ces *germanismes* pourraient nous inquiéter. En fait, on verra plus loin à quoi ils se réduisent, et l'explication plausible qu'on peut en donner.

3. Je citerai, sans avoir l'ambition d'être complet :

de ne pas se déterminer d'après l'aspect paléographique d'un texte, qui a été si diversement apprécié — et reconstruit [1] — par les deux seuls érudits de la dernière génération qui y ont porté leur attention. La teneur même de ces fragments nous fournira-t-elle des données meilleures ? Je crois ne pas m'avancer trop en l'affirmant.

M. Seiler n'a pas dû être d'un avis opposé. Car il a — à la différence de M. Laistner — consacré presque autant de pages à l'analyse grammaticale du texte qu'à sa conservation manuscrite. A deux reprises, il a essayé d'établir que c'était bien un Allemand qui l'avait composé. Il l'a fait, de façon occasionnelle, dans le dépouillement grammatical des pp. 112 et suivantes. Puis il a groupé ce qu'il appelle les « germanismes »,

---

Quisquis habet dare quit, qui non habet hic dare, dic, quid ?
(I, 95).
Appositum quidquid melioris erit sibi, mittit
Id faciens nobis plus quam mercedis honoris.
(I, 106-7).
[Dicens] omne bonum, plus modicum neque multum.
(III, 42).
Misit precones satrapes comitesque nocendos,
Ad curtem ueniant quo regis, quam bene possint
Et secum ferrent, sibi que vel equis opus essent
Ad tres ebdomadas secum seu plus remanendas.
(IV, 247-50).
Tunc ambo reges redeunt ad papiliones
Cumque suis prandent ; ibi grandia gaudia fiunt.
Gaudet quisque suus saluus rediit quod amicus.
(V, 73-5).
Hec faciendo domum totam tibi prompti fi[cabis.
Inspiciens] cuncta presens sta, nitere furca.
(VI, 92-3).
Est mihi quod venit de te, deus ut mihi mittat.
(VII, 7).
Dic mihi si valeat, si tranquille sua res stet.
(X, 2).

1. Voir *Anz.*, p. 71, ss. où M. Laistner modifie l'ordre des fragments et, par conséquent, conçoit différemment la marche du récit.

en les opposant aux « romanismes » dont il ne pouvait nier la présence [1] dans ces 2500 vers (pp. 136 sq.).

On m'excusera d'adopter l'ordre inverse et de m'occuper d'abord des mots et tours soi-disant germaniques du texte. Voici en quoi ils consistent :

1° Un certain nombre de constructions seraient calquées sur l'allemand : le génitif après *ovare*; après les verbes exprimant la plénitude ou la vacuité, la privation ; après les adjectifs *promptus*, *longus* ; le datif après *inclinare* et peut-être *annonare* ; l'accusatif dans *libet me* ; l'expression *est mirum me* ; *nubere* avec *ad* ; enfin deux emplois, avec une valeur d'auxiliaire, des verbes *facere* et *esse*.

Il est facile de démontrer le peu de solidité de cette argumentation. L'ancien français dit *se conjoïr*, *s'emplir*, *se vuider de*, tout aussi bien que le moyen haut-allemand ; à *promptus* correspond *hastif*, à *longus*, *long*, tous deux suivis de *de*, et l'on ne s'exprime pas autrement en français qu'en latin. *Inclinare* est tantôt employé d'une manière absolue (IV, 67 ; V, 301, 509), tantôt suivi du datif (VI, 63 ; XVII, 9), de même que *l'encliner* a. fr. qui lui ressemble et comme forme et comme usage ; *marier* eût traduit excellemment le *nubere ad* (VI, 24) ; *il m'est bel*, *il m'atalente*, etc. correspondent rigoureusement à *libet me* ; *il m'esmerveille*, à *mirum est me*, et tous ceux qui ont étudié l'ancienne langue savent que *faire* y est déjà une sorte d'auxiliaire, dont nous tendons à perdre l'utilisation depuis un siècle à peine.

2° L'auteur, ayant à traduire en latin un mot allemand familier à sa pensée, ne manque pas, entre plusieurs expressions existantes, d'adopter précisément celle que défend le bon usage. C'est le cas de *quam* pour *ut* ou *quomodo*, ou encore dans un emploi plus extraordinaire :

*Nec procul hinc abeunt ambo quam lumina perdunt.*

C'est aussi le cas de *uelut* pour *ut* (interrogation directe) ; de *ut* pour *qualis* ou *quam* ; de *usque* pour *dum* ; de *magis plus*

---

1. Il y en a « *eine ganze Reihe* » et M. S. confesse (p. 136), que si l'origine germanique du texte n'était pas hors de doute, et la prédominance des germanismes établis, il y aurait de quoi penser à une origine romane.

pour *jam* ou *amplius*; de *seu* pour *an*, ou réciproquement; de *aut* ou *ve* pour *an* ; de *omnis* pour *ullus*; de *ipse* pour *idem* ; de *adhuc* avec une valeur de passé ; de *sedeo* et ses composés pour *sido*, de *stare* pour *sistere*, de *re* avec la valeur contraire de celle du simple dans *reconsiliari*; de *linquere* (*rel-*) pour *prætermittere* et aussi pour *dimittere*; de *laudare* pour *vovere*; de *deservire* dans les deux acceptions de l'allemand *gedienen*; de *quid rumoris* avec l'emploi de l'allemand *waz mœres*, du tour de phrase : *faciam, sicut abire uelim* (VII, 87).

L'éditeur se borne à mettre entre parenthèses le mot allemand, qu'il juge correspondre à celui dont l'auteur a fait un usage peu judicieux. Il ne m'en coûterait pas davantage d'y substituer un mot français, dont la fonction est identique ; *quam* est, pour ainsi dire calqué sur *que(d)*, non seulement dans les passages allégués (IV, 106 ; XVII, 88 ; dans ce dernier passage, la seule traduction est notre *que* ; dans le premier *que* = *com*), mais aussi I, 62 ; IV, 206 ; IX, 27 ; XVII, 88, de même qu'il rend très bien *quid* IV, 204 ; *quod* V, 501 : VI, 94; VIII, 32 ; XI, 76 ; XV, 61 ; *quo* XI, 48 ; XVII, 70 ; *quia* IX, 57 ; XVII, 117 ; ce sont là autant de passages, où la vieille langue française transparaît sous le léger tissu latin ; de même *que* répond très exactement à *ut* ou *uelut* ; *usque* est plus éloigné du germ. *unze* que de *jusque* fr. qui traduit *dum* ; *magis plus* est notre *mais* ou notre *plus* : *seu* IV, 89 est le *se* afr. additionné d'une copule (*se-ve*) ; *an* pour *seu* est une faute et rien de plus ; *aut* et *-ve* pour *an* n'ont nulle signification, et les innombrables emplois abusifs de *-ve* n'en ont pas davantage ; *omne* VII, 81 est notre *du tout* ; *encor* a exactement la même valeur double (passé, futur) que *adhuc* a ici ; l'emploi de *re-* en composition, avec la valeur du *retro* latin n'a rien d'exceptionnel (*recroire, relaissier, remander, remener*, etc.) ; *relinquere* a donné *relenquir*, qui traduirait bien le simple *linquere*, IV, 167 ; *loer* a. fr. a précisément l'acception de *laudare* VII, 85 ; le sens de « nouvelle » dans *quid rumoris* est déjà dans Horace (Sat. II, 6, 50 ; comp. *Unibos*, vers 6 ; *Ysengrimus*, II, 391 ; V 455 ; VII, 479); enfin le dernier passage allégué est du français, à peine orné de désinences latines : « je ferai (le texte a *facio*, non *faciam*) comme si je voulais m'en aller. »

J'en ai fini avec cette série de soi-disant analogies, qu'une

connaissance insuffisante du latin avait inconsciemment laissé surnager dans le poème, mais il me paraît que c'est l'endroit propice pour en étudier quelques autres, négligées ici par M. Seiler[1], soit parce qu'il était peu familier avec notre langue, soit parce qu'elles gênaient ses conclusions, soit simplement parce qu'il n'y a point songé. Les plus impressionnantes sont précisément fournies par les particules usuelles du texte ; M. Seiler ne s'est préoccupé de ces dernières que pour essayer de les rapprocher des termes correspondants du m. h. all. On va voir à quel point elles sont françaises, dans *Rodlieb*, sous leur enveloppe latine.

*De* avec *rogitare* est notre *de* (*s'enquérir, rover, demander de*)[2], Pour *ad*, les analogies se pressent en plus grand nombre : *ad mensas* (à table) ; *adlatum* (*al lez*) *ad seram* (*au soir ; a la vespree*) ; *induciare ad diem* (*ajorner à*) ; *dare equos ad alendum* (*puis li a donné a mangier* dans *Perceval* 24107) ; *ad honorem* (*a honor*) ; *solis ad exortum* (*al levant*) ; *ad ternarum septimanarum spacium* (*à treis semaines*). *Ex* est employé au lieu de l'ablatif, pour indiquer la matière dont un objet est fait, le contenu, etc. ; dans *terna coclearia ex limpha* les deux derniers mots correspondent au fr. *d'eau*. De même *pro* a la valeur du fr. *pour* (afr. *por*) I, 88 ; II, 65 ; IV, 123, X, 19 ; XVI, 7. Le rapprochement de *in* avec *zu* allemand dans quelques autres passages est assez malencontreux, puisque le fr. *en* suffit à la tâche. *In mercedem* = en récompense (afr. *en mérite, en guerredon*) ; *in dotem* a toujours été traduit par *en dot* ; encore aux XVII^e^-XVIII^e^ s. on traduisait *fervere in amorem alicujus* par : brûler d'amour pour (*Cinna*, 1575 ; *Iphigénie*, 774 ; *Misanthrope*, 1007). Il n'est pas besoin de chercher les équivalents de *reperire in*, *ponere in*, etc., et l'on s'étonne que M. Seiler n'ait pas pensé au français pour *in maio mense* ; *in hac nocte* est à peu près notre *enquenuit*, *super* = *de* (au sujet de) familier à notre vieille langue (comp. *Cligès*, 2136-7 :

1. Je renvoie aux pp. 114 et ss. où il a parlé de *ad*, *de*, *per*, *pro*, *in*, *super* de façon suffisamment explicite.

2. On peut hésiter sur l'emploi partitif, donc bien français, de *de* dans le vers 2 du fragment VII, car la construction avec *de* dépendant de *accidit* est plausible. En revanche, VII, 20 *Fertur ei vinum de quo bibit...* ne laisse guère de doute sur un usage grammatical étranger aux idiomes germaniques.

*La plore li fix sor le pere, Et ço li pese sor le fil*). Mais ce qui est plus caractéristique d'elle, c'est assurément *post*, qui n'est pas seulement préposition et adverbe avec les valeurs classiques, mais s'emploie après *pergere, mittere, dirigere, movere*, etc., donc est associé aux verbes de mouvement, comme dans notre langue (I, 130; IV, 128, 192; VIII, 20, 37) et qui même se combine avec les verbes exprimant le désir, le regret, la douleur (I, 52; X, 9; XVI, 7), ce qui n'est pas fait pour nous embarrasser et, en tout cas, n'est pas si éloigné du sens du mot dans *Roland*, 2980. N'oublions pas *contra* = tout près de (IV, 195), et aussi = au-devant de (XVI, 44) et passons maintenant à *si* et *sic*, qui confirmeront, une fois de plus, nos déductions. *Si* = *utrum, an, nonne* a naturellement attiré l'attention de M. Seiler; il se tire d'affaire en le rapprochant de *ob* germ. Mais ignore-t-il que dès les origines de la langue (Passion, 179; Alexis, 26 (*set*)), *si* français remplit cette fonction? C'est par le *si* français que l'on peut rendre la meilleure raison de III, 48 (mal ponctué); IV, 19, 117; IX, 29; XVI, 55; XVII, 37, où *si* introduit la subordonnée après *dicere, requirere*, etc. Et quant à *sic* exprimant la simple copule, comme notre afr. *si*, je crois bien l'avoir découvert V, 335 et XV, 21; la première fois il est supplétif; la seconde, il introduit le second membre de la proposition; je n'insiste pas sur *sic... quod* (fr. *si... que*) IX, 11. Car il est temps de passer à la suite de la démonstration de M. S. [1].

3° Voici le point culminant de cette démonstration, M. S. ayant cru relever un certain nombre de tournures germaniques, qui ont été simplement traduites en latin, alors que l'usage classique appellerait des tournures différentes. Des renvois aux dictionnaires du m. h. allemand, voire à des textes du moyen âge, fortifient l'opinion de l'éditeur. Il est vrai que ce dernier est contraint d'avouer, en plus d'un cas, qu'il y a identité d'emploi entre le latin et le germanique : *oculos pascere*, par ex., existe à Rome (et chez nous : *repaître ses yeux, son regard*; mais on l'a,

1. Pourtant il faut signaler ici, à la suite des particules énumérées, *bene velo*v qui est notre *bien* (I, 44); *male habere* qui a survécu dans le fr. *malade* (I, 59) *ce... que* rendu par *hoc... quid*, introduisant la subordonnée (III, 53-4; sans *hoc* IV, 8); *multum* intensif = a. fr. *moult* (V, 203); *sat(is)* qui a IV, 126; V, 5; VI, 15, etc., la valeur du fr. *assez* et de l'italien *assai*.

au VI^e siècle, chez Fortunat, VIII, IV, 11 (éd. Didot) et il n'y a pas de raison de supposer que le tour avait disparu dans la suite; Littré a un ex. de Rabelais; de même que *populi*, *plebes* = *les gens*, en français, à côté de la *gent* (comp. *genti* I, 124 = aux gens, sans qu'il y ait lieu d'évoquer *liute* germ.). De même je me demande pourquoi il faudrait penser à *ich waen* pour rendre compte de *arbitror*, *reor*, *ut reor*, intercalés en forme de parenthèse subjective, puisque les langues romanes ont le même usage. De même je ne vois pas pourquoi « *Sine fraude* serait difficilement aussi fréquent si *âne valsch* n'avait pas été usuel », car *sans fauser* est dans *Renart* (Méon, 22631); *sans faussée* dans *Jourdain de Blaives* (éd. Hoffmann, v. 933). J'ai déjà allégué *multum*, qu'il est imprudent d'appeler en témoignage contre le français et ses congénères. Restent les verbes groupés par M. S. et qui lui fournissent quelques rapprochements : *stare* avec une valeur d'auxiliaire (et les parties de *estre* empruntées à ce verbe?) [1]; *gradi circum* est notre *circuir* (Gréban, 20150); *consilium transgredi*; *subire* avec le sens de *descendre* (voyez l'italien; l'espagnol a adopté la signification inverse) n'ont rien d'exceptionnel; *cras* employé comme substantif fait penser à *mane*, *demane* qui a évolué de même; *jejunia frangere* est le *desjeüner* ou le *brisier le jeüne* a. fr. (v. Godefroy); *sine grato* est le *malgré* fr. et les autres emplois de *gratum*, *grates* confirment le rapprochement. La mention du Roland de Conrad (2226) à propos de *uestro quo fiet amore* est particulièrement maladroite; car le bon curé s'est borné là à traduire le vers 521 de son modèle français; *absque vale modo uade* ne prête à aucune analogie décisive; c'est notre *sans adieu*; *incendere* et *cremare* pour « mettre le feu à » ont passé dans nos dialectes du Midi, aussi bien qu'*ardre* ou *ardoir* a survécu en français; *inaurare*, avec un sens purement moral, est plus rare, mais n'est pas indécouvrable chez nous; les emplois signalés de *unum* (*convenire in* —), font penser à notre *aün*, *aüner*; *ancillam propriam* est du bon français avec des désinences latines; *sois assuré* y équivaut à *sis certior*; *induere se* rend notre *se vestir*, ou encore *in toto mundo* = *en tot le mont*;

1. L'éditeur est mal inspiré en distinguant deux acceptions de *stare* : 1 se tenir debout, être là; 2. aller à (*treten*). Car les deux exemples allégués lui donnent tort; pour le 2° *ad portam*, *ad fenestellam stare*, c'est l'a. fr. *en estant*.

*via vadit per villam* est aussi aisé à traduire littéralement, et j'en dirai autant des quelques autres rapprochements, sur lesquels M. S. a le tort de s'appesantir lorsqu'il se hasarde dans la philologie médiévale[1].

4° C'est le coin lexicologique, le plus modeste, il est vrai; car, si l'on fait abstraction de quelques gloses du manuscrit, dont l'intérêt est aussi faible que l'attribution reste incertaine; si l'on néglige les quelques mots tudesques, que M. Laistner a si ingénieusement expliqués dans le fragment XVII^e^ et dernier, il reste, en tout, une dizaine de vocables, qui méritent considération[2]. Certes *fodrum*, *werra*, *mordrite*, *faida*, *crisus* sont germaniques d'origine; mais dès les origines de notre langue ils étaient nationalisés chez nous, et, au XII^e^ siècle, on les trouve usuellement employés : *fue(d)re*, *guerre* (ou *werre* dans le Nord) *mordrit*, *faide* (déjà dans les *Loherains*); *gris*[3].

Seuls les quelques noms de poisson du XIII^e^ fragment font difficulté. Ils le feraient, du moins, si nous avions l'ambition de localiser *Rodlieb* au cœur de la France, dans une contrée où les Germains sont venus en conquérants, certes, mais où ils ont fusionné de bonne heure avec une population indigène plus

---

1. C'est ainsi que je ne vois pas du tout la nécessité de penser à *sitzen* et à ses composés, à propos de *intersidere* (VII, 109; comp. p. 140), alors que nous avons toute une série de formations analogues en a. fr., telles que *entrebouter*, *entregeter*, *entremetre*, etc. Citer *urloub* (qui peut être une glose, mais rien de plus) à côté de *licencia*, c'est oublier de consulter Du Cange, qui a des exemples caractéristiques avec cette valeur. A propos de *mihi praecipitote*, pourquoi invoquer *gebietet mir*? Et notre *al vostre comant*, usuel en a. fr. (déjà *al comand Deu* dans Alexis 11 b)? C'est une formule adoptée pour prendre congé, comme le moderne *à vos ordres*. *Omne bonum dicere* rappelle le *bonum dicere* que cite Du Cange (s. v. *bonum*) et qui est français et date de 1268. En fait, pas un exemple allégué, dont nous ne puissions fournir l'équivalent roman.

2. Le mot *marhmanni* a embarrassé M. S. et M. Laistner, puisqu'ils se sont tus à son sujet. M. Schmeller (*Zs. f. d. Alt.*, I, 406) avait pensé aux *Marcomanni*; il faudrait établir ce qui reste de ce sens historique dans la déformation de notre texte.

3. Le mot *mazdre* serait dans le même cas, sous sa forme latine *maceria*, si l'on en croyait Körting (Dictionnaire roman); mais c'est *maser* allégué par lui qui est le latin *maceria*, et non l'inverse.

dense et laissé peu ou point de souvenirs particuliers dans le vocabulaire. Mais on verra que telle n'est point notre conclusion, que des raisons philologiques, que nous estimons valables, nous déterminent à chercher le berceau de l'histoire du *miles* si brave et si « discret », dont deux rois utilisent le bras, vers le nord-est de notre Gaule romane, sur la rive de la Meuse, non loin de la frontière des langues, là où fut composé l'*Ecbasis* et où l'auteur du *Waltharius* semble avoir chanté ce héros aquitain, à quelques lieues, au nord-est, de l'heureuse terre où l'auteur de la *Chanson de Guillaume*, un Flamand de lisière, et d'autres trouvères devaient, un siècle plus tard, populariser la gloire d'un autre méridional, Guillaume d'Orange.

Ainsi l'étude philologique de notre texte se retourne aisément contre ceux qui l'ont entreprise avec des préoccupations, il est vrai, trop manifestes pour garder la lucidité qu'elle réclame. L'essai de démonstration qu'on leur doit est, d'ailleurs, triple ; la paléographie du texte et sa langue n'en constituent qu'une partie (on a vu ce qu'il faut en penser) ; le sujet traité et le ton adopté par l'auteur ne pouvaient les laisser indifférents. Ils ont donc tenté, à grand renfort de citations plutôt tendancieuses et de rapprochements hasardeux, de tirer de là aussi des arguments plus ou moins solides. M. Seiler a cherché dans la novellistique les éléments constitutifs de la fable de *Rodlieb*[1] ; il n'y a guère réussi ; M. Laistner, parti en chasse d'un tout autre côté, dans l'espoir d'être sans doute plus heureux, ne l'a pas été davantage[2]. Au fond, ce qui les embarrasse tous deux, c'est qu'en dépit de certaines apparences, rien dans ce texte ne s'apparie aux créations authentiques du génie de leur race. Ils ne voient pas, ils ne veulent pas voir qu'il y a là un simple roman d'aventures, conçu *à la française*, j'entends avec l'agréable frivolité, le scepticisme spirituel, la finesse de ton, le goût et l'art des sous-entendus qui, dans Chrétien de Troyes, ont donné les formules immortelles dont le monde cultivé du temps s'éprit au Nord comme au Midi, et qu'il chercha à s'approprier tout de suite. Mais je l'ai montré ailleurs[3], *Chrétien* n'a

1. Préface, p. 45, sv.
2. *Anzeiger*, etc., p. 79, sv.
3. *Moyen âge*, 1914, p. 102, ss.

pas été le novateur audacieux qu'on a cru trop longtemps. Déjà Wace et surtout Benoît de Sainte-More possèdent les dons d'observation psychologique qui sont l'apanage d'un véritable romancier ; si leur écriture est inférieure, leur finesse intuitive, aiguisée par la vie des cours, leur vaut des trouvailles déjà précieuses, et ce n'est pas un simple hasard qui fait que nous notons dans *Rodlieb* comme un écho des mêmes préoccupations, qui nous rendent encore supportables les œuvres interminables des deux trouvères normands.

Il y a une convention particulière à ces romans, plus artificiels sans doute que ceux de maintenant, et où règne une discipline littéraire plus rigoureuse. Il y a un ton et des usages, dont il semble qu'il ait été interdit de s'écarter. Ce ton, ces usages, ce *convenu* existent déjà, chez nous, dans le roman de *Thèbes* et ce n'est pas la moindre surprise qu'éprouve le critique, lorsqu'il est bien obligé de reconnaître que le genre est constitué dès la première composition qu'il nous a léguée.

L'étude de *Rodlieb* contribuera, j'en suis sûr, à nous faire revenir de cette surprise. On verra qu'avant 1150, la peinture de la vie de société était déjà un goût répandu. Qu'elle ait été l'œuvre de clercs écrivant en latin, il importe peu. La tradition est fixée, et cette tradition comporte une large part d'éléments descriptifs, étrangère à l'épopée [1].

---

1. Mais non étrangère à l'imagination et au goût de l'époque antérieure. Le tort de nos critiques, ç'a été peut-être de négliger, avec un certain esprit de système, les à-côté de leur matière. Par exemple, comment expliquer certaines prédilections d'un Chrétien pour des subtilités psychologiques telles que celles qui fournissent le thème d'*Erec* et de la seconde partie de *Cligès*, ou encore celui de l'épisode central d'*Yvain* (le remariage de Laudine), si on ignore la conception de l'honneur ou celle du lien conjugal aux XIe-XIIe siècles ? A cet égard je ne connais pas de lecture plus instructive que le *De Vita sua* de Guibert de Nogent. Sa mère passe par quelques-unes des phases sentimentales de l'épouse (restée vierge) de l'oncle de *Cligès* ; on trouve aussi là-bas le remariage d'une femme, justifié par des considérations de caste, etc. (voy. la trad. Guizot, aux pp. 386 et 397). Et que d'autres éléments utiles à extraire de cette lecture, ne fût-ce que la certitude que Guibert, dans sa folle jeunesse, avait écrit en latin des romans d'amour (*ibid.*, 424, sv.) et qu'il était tout pénétré des Anciens ! (*ibid.*, 411, 424 ; voyez les citations classiques et les comparaisons inspirées par la familiarité de l'antiquité : t. I,

De celle-ci nous retrouvons, comme il fallait s'y attendre, un certain nombre de traits caractéristiques. Le clerc qui a écrit l'histoire du *miles* ne s'intéresse guère aux combats. Il n'en narre pas un seul ; mais il raconte comment se fait l'équipement du chevalier, sa vaillance, son retour triomphal, les prisonniers délivrés par lui, les ennemis dont on lui doit la capture. Il nous montre le roi, au service duquel il s'est mis, le recevant avec bienveillance, l'ambassade envoyée au roi ennemi, le langage de celui-ci, les conditions de la paix. Sur le compagnonnage il a les notions de son temps, et son œuvre aurait fourni un témoignage instructif à l'étude de M. Jacques Flach sur cette institution féodale [1]. Nous n'en avons pas de plus précieux avant *Roland*. Comme, dans *Roland* [2], il est question des « granz pels de martre » qui ornent la poitrine de Ganelon et de ceux dont l'offre, faite par Marsile à celui-ci, amorce la trahison fameuse, on retrouve ce détail de toilette ici ; car le roi que sert le héros n'est pas moins généreux :

Vestivit comitem velut ex summatibus [unum
Binis pelliciis preciosis totque chru- [sinnis.
. . . . . .
Munerat. . . . .
Presidibus pulchris madris crisisne [poledris
Militibus summis seu pelliciis chru- [sinnis [4].

Bel sire Guenes, ço li ad dit Marsilie,
. . . . . .
Guaz vos en dreit per cez pelz sabel- [ines.
Melz en valt l'or que ne funt cinq [cenz livres ;
Einz demain noit (en) iert bele l'a- [mendise [3].

Et voici que nous observons les mêmes rites chevaleresques, le rôle de protection des veuves et des orphelins assigné au véritable paladin et qui est déjà le plus noble attribut de la fonction suprême dans notre vieille épopée ; voici que nous

---

354, 370, 448 ; t. II, 65, 66, 96, etc.). Et tout cela nous reporte aux premières années du XIIe siècle.

1. *Études romanes, offertes à Gaston Paris*, p. 141 ss.
2. Vers 302.
3. R. IV, 235-6 ; V, 140-2. *Roland*, 512, sv.
4. Voyez, p. ex., *Coronement Looïs*, v. 69, 83-4 ; comp. V, 240 ; XVII, 86.

allons retrouver les « bachelers legiers » qui, de *Roland* (113) passèrent à *Thèbes* (4586) et à maints romans. Ce sont les « agiles tyrones » du XI^e^ fragment [1], comme les dames aux fenêtres, que nos vieux romans ont transmises à l'imagerie romantique, épient déjà ici le départ et le retour des chevaliers [2]. Les personnages sont les mêmes, naturels et même surnaturels. Car le *netun* de Chrétien de Troyes (et aussi son *bot*) [3] ne sont pas inconnus à notre auteur, si l'on admet que le remanieur allemand n'a pas inventé l'épisode final, et il résulte de là que toute la dépense d'ingéniosité de MM. Seiler et Laistner est fort superflue. Il fallait s'attendre à des rapprochements, d'ailleurs faciles, entre le *nanus* de notre poème et toute la tribu de Kobolds, qui peuplent les légendes d'Outre-Rhin. Le texte de l'*Eckenlied*, sur lequel on a essayé de fonder une analogie plus directe, a paru aventureux à M. Seiler lui-même [4]; mais il faut regretter qu'il n'ait pas usé d'autant de circonspection pour les présents d'animaux, que l'épopée française nous a fait connaître (ils étaient d'ailleurs universellement de mode) et dont une curieuse attestation nous est fournie par la *Chanson de Roland*, avec quoi on est tenté de comparer le passage du *Rodlieb* où figurent ces animaux [5].

Tout cela nous est rendu familier par la lecture des chansons

---

1. Comparez *juventa* qui est notre *jouvente* (XIV, 24).
2. XIII, 132, « ad dominas... Quae ad cancellos invenerunt speculantes. »
3. *Yvain*, 5273; 5513 (*netun*; var. *nuiton*).
4. P. 79.
5. Comparez :

| *Rol.* 182, ss. : | *R.* V, 81, ss. : |
|---|---|
| De sun aueir me uolt doner grant [masse, | Insuper argentum multum... |
| | ..... |
| Urs e leuns, mil ueltres caeignables, | Inter equos muli decapenta bis fale- [rati, |
| Set cenz cameilz 7 mil hosturs mua- [bles, | Et bis quindeni onagri, tandemque [cameli |
| Quatre cenz muls cargez de l'or ara- [be. | Atque leopardi gemini binique leones |
| | Et pariter ursi..... |

Voyez encore les analogies du songe (XVII, 88, sv.) où deux sangliers menacent le héros, comme des ours ou des léopards se jettent (*Roland* 2541) sur les soldats de Charlemagne.

de geste ; mais ce qui ne l'est pas moins, c'est la conception plutôt simpliste des sentiments dans l'œuvre. Les larmes y coulent aussi facilement que chez nos épiques [1]. Les caractères féminins y sont tracés assez sommairement. Pourtant il convient d'y louer une certaine variété, attestant une préoccupation d'art. La femme de l'espèce de fabliau, conté dans les fragments VII et VIII, et la fiancée du héros (pour ne rien dire de la courtisane mentionnée XV, 29) sont d'assez tristes créatures, qui ressemblent fort à celles dont nos vieux conteurs s'amusent et amusent leurs lecteurs. En revanche, la fiancée du jeune parent de Rodlieb est une aimable personne, dont les sentiments, pour vifs et spontanés qu'ils soient, n'excluent ni la finesse enjouée ni la pudeur. Et quant à la mère de Rodlieb, c'est une vraie femme par le sens et le tact, qui fait penser à la mère de Guibert, dont l'abbé de Nogent nous a tracé un si admirable portrait [2].

Mais ce n'est ni l'épopée, ni le fabliau, c'est le roman d'aventures qui fournit des éléments de comparaison particulièrement significatifs avec notre ouvrage, tant par son cadre que par ses développements ordinaires, son ton et son style, à partir de 1150 environ.

Il semble, en effet, que tout s'accorde pour conférer à nos fragments une physionomie de parenté avec les œuvres qui, dès 1150, sinon plus tôt, devaient se créer des cercles d'auditeurs et même de lecteurs dans le nord de la France, puis, de là imposer leur vogue à tout l'Occident. Le sujet traité par le clerc qui nous a légué une œuvre si maltraitée par le temps ne diffère lui-même, par rien d'essentiel, de ceux qui amusèrent ce temps-là. L'histoire du chevalier abandonnant son coin de terre pour chercher à vaincre l'ingrate fortune, n'est-elle pas, avec des mobiles plus vagues, l'aventure de Perceval, dont la mère

1. Le *miles* pleure en s'éloignant de sa mère ; ses amis pleurent aussi (I, 55) et il en est de même, plus tard, de ceux qu'il s'est faits dans son pays d'adoption ; quand il repart, tout le peuple l'accompagne en larmes, y compris le souverain ; son écuyer le quitte avec autant d'émotion. Quand il manifeste sa joie, ce sont encore des larmes, IV, 556, sv. ; 568, ss. ; comp. XI, 61 (« gemitus edens » lorsqu'il découvre le trésor que le roi lui a donné).

2. *De Vita sua*, livre I, chap. II et III.

pleure au départ, comme celle de notre *miles*, mais ignore la joie du retour ; celle aussi des héros de Gautier d'Arras et de tant d'autres romanciers, dont la tradition survivra jusqu'au XVI^e^ et même jusqu'au XVII^e^ siècle en France [1] ? La peinture des cours, celle des amusements de société, depuis la carole [2] jusqu'au jeu d'échecs [3], sans omettre le son de la harpe, sur laquelle s'exercent les doigts agiles du héros [4], les détails de la table [5], la préciosité mondaine s'attachant à la qualité des orfèvreries, aux émaux, au feu des pierres, qui ornent des doigts aristocratiques [6], plus encore, les délibérations relatives au projet de mariage de Rodlieb [7], la participation active de tous à ces délibérations comme aux joies et aux deuils du héros [8], tout est ici calqué sur un code de société, dont nos romans nous ont gardé le meilleur texte. Et si l'on peut établir que c'est dans un vocabulaire tout roman, avec des tours à peine contraints par les exigences syntaxiques d'une autre langue, avec des mots parfois restés ce qu'ils étaient dans la bouche des simples (*mantel*, par exemple), que ces histoires sont racontées,

---

1. Voyez l'épisode du début de *Cligès*, où un fils d'empereur d'Orient prend du service en Bretagne. L'inverse est le thème essentiel d'*Ille et Galeron*.

2. Voyez V, 92 : *plebs... fecit girando choream* ; XIV, 45 : *cernit girare choreas*.

3. La partie d'échec du fragment IV est à rapprocher de maints passages de nos vieux textes.

4. Voyez le fragment IX, vers 25 et sv.

5. *Mensa sublata* (V, 76) ; *Finita cena postquamque datur sibi lympha* (VII, 19) ; *Sic pedet ad mensam* (XI, 10) ; *Tunc hera poscit aquam* (XIII, 59) ; *amotis mensis* (XV, 10).

6. Voyez IX, 69, sv. où l'auteur entre dans de curieux détails sur la façon d'une bague.

7. C'est le sujet du fragment XVI, dont il est impossible de ne pas rapprocher l'épisode d'*Yvain*, où Laudine consulte ses gens.

8. De façon plus générale, dans Chrétien, le « chœur » des amis, vassaux, gens de cour, etc., est associé à l'action, et il semblait que ce fût là une nouveauté appréciable de son art (voyez, p. ex., *Erec*, 759, 1821, 4827, 5509, 6370), Or, dans *R.*, cette participation de l'entourage est non moins constante. On pleure (comparez *Erec*, 2744, *Cligès*, 5789, sv. etc.) et on se réjouit collectivement. C'est une très vieille tradition littéraire. Déjà les Vies de saints la connaissent.

la démonstration revêtira une précision, qui, j'ose l'espérer, s'imposera à l'attention des esprits non prévenus.

Et tout d'abord, on note ici ce qui constitue, aux yeux de la critique, la plus incontestable nouveauté de nos romans, je veux dire le goût et le sens du détail descriptif. L'épopée avant 1150 (à en juger par les quelques échantillons de première qualité qui nous en restent) se désintéresse de ces minuties, lorsqu'elles ne se rapportent pas au métier des armes et à l'art des combats. Ni la beauté des femmes, ni leur toilette, ni leurs mœurs, ni les caprices de leur sensibilité n'ont sollicité l'attention des poètes de *Roland*, du *Pèlerinage*, de la *Chanson de Guillaume*, etc. Le pittoresque de la vie quotidienne, la peinture du décor où elle se déroule, l'anecdote vulgaire coupant la monotonie des éternels combats, tout cela les laisse indifférents, tandis que c'est tout cela qui a fait la vogue de nos premiers romans et les a dressés, en concurrents victorieux, devant les narrations décasyllabiques, modulées sur les places et dans les châteaux par des professionnels de moins en moins sobres et inspirés.

Chrétien est évidemment le poète qui synthétise cette révolution du goût littéraire. Il n'en est que plus intéressant de constater que l'auteur du *Rodlieb* semble l'avoir, à plus d'un égard, deviné. Comme lui, on voit cet auteur décrire minutieusement l'équipement, et ailleurs la toilette de son héros [1]; on le voit prendre la même peine pour le paysan dont l'aventure tragique occupe l'essentiel des fragments VII-VIII [2]. A un autre endroit, notre anonyme fait de la femme, devenue vieille, une peinture si saisissante, qu'il semble que Villon l'ait lue avant d'écrire les vers célèbres sur la fragilité de la beauté féminine [3]. Même conçue plus sobrement, la description d'autres personnages atteste un peintre habile à la nuance, et qui a le trait net [4]. Ce goût analytique ne s'arrête pas là. On l'observe, par exemple, dans l'énumération des bijoux qui s'entassent dans les deux

1. I, 18 et sv.; XIV, 114 sv.

2. VII, 98, sv.

3. XIV, 3, sv.

4. Je reviendrai sur cette curieuse comparaison de XIII, 55 : *ceu lucida luna reluxit* ; comp. XIV, 3 : *Femina que lune par est in flore juv[ente]*.

récipients donnés par le roi à son chevalier [1], dans la précision minutieuse avec laquelle on nous cite tous les poissons que contient un fleuve dont on ne nous dit pas le nom [2], ou

1. V, 331, sv. Comparez IX, 71. la description d'une bague.

2. XIII, 38, sv. La passion de la pêche dépasse évidemment ici les limites ordinaires. Tout le développement du XIIIe fragment, qui a fait l'objet de plus d'une dissertation (voyez not. Laistner, *loc. cit.*, p. 102, sv.) suppose un amateur de pêche, comme maints passages de Chrétien de Troyes, un amateur de chasse (voyez dans le seul *Yvain* les vers 882-4, 913, ss., 1266-7, 2468-9, 3195, 3438, ss., 5045; dans *Cligès*, les vers 2443, 2791, 3849, 4546, 4932, 6322, 6438; dans *Guillaume d'Angleterre*, l'épisode des vers 2632, ss. qui a une importance décisive, puisqu'il amène le dénouement). Dans tout cela rien qui puisse surprendre, pour peu que l'auteur ait vécu dans un pays de rivières poissonneuses, comme le sont la Meuse et ses affluents (on verra ailleurs pourquoi je risque cette suggestion). Ce qui est plus surprenant, c'est qu'à côté de noms purement latins de poissons (*lucius*, *rufus*, *tinco*, *barbatulus*, etc.), l'auteur ait cru devoir introduire un certain nombre de formes germaniques, ou de formes germaniques à peine latinisées (*prahsina*, *labs*, *charpho* ; *alnt*, *walra*, *asco*, *rinanch*). De là à déduire qu'il est allemand, il n'y avait pas loin, et comme le manuscrit principal, tout fragmentaire qu'il soit, a été trouvé à Tegernsee, de là aussi la tentation de chercher, pour quelques-uns de ses poissons, une particularité de provenance aidant à une localisation conforme au désir des critiques. C'est surtout M. Laistner qui s'est évertué dans cette voie, et avec assez peu de succès. Le fait qu'il existe à Tegernsee un livre (édité par Birlinger; voyez *Zs. f. d. Alt.*, XIV, 175) consacré en partie à l'art du pêcheur, livre beaucoup plus récent que notre texte, ce fait, pour intéressant qu'il puisse être, ne me semble avoir nulle valeur démonstrative. M. Laistner n'est-il pas obligé de reconnaître, par exemple, que plusieurs des poissons mentionnés dans ce livre proviennent du Rhin, et ne se trouvent pas dans les eaux du lac ? Il s'agit donc d'une de ces compilations érudites que le moyen âge a multipliées presque à l'infini.

Et d'autre part, si le *rinanch* de notre texte appelle l'analogie de ces *retia lacunaria rinanchera* d'un inventaire de Tegernsee, remontant à 1023, il me paraît utile de rapprocher la forme *ancrawe* liégeoise (Grandgagnage) et le rhénan *anke*, comme aussi de noter que la description de la truite, si abondante dans nos rivières d'Ardenne, correspond étonnamment à celle qu'en donne notre plus éminent zoologiste, M. Lameere, dans sa *Faune de Belgique* : « varie beaucoup de coloration suivant la limpidité plus ou moins grande de « l'eau ; souvent ornée de taches rouges » ; ainsi s'exprime (II, 57) M. Lameere ; et notre poète : *truta digena, rufa vel alba.* Enfin, dans le dialecte wallon, il n'y a pas que l'*ancrawe* dont le nom est resté aux trois quarts germa-

encore dans l'attention portée à la table où se succèdent les mets. L'auteur aime à faire étalage de son érudition ; sa dissertation sur la *buglossa* [1] ou encore sur la pierre de lynx [2] nous agace; mais il ne faut pas oublier que maint romancier des XII^e^-XIII^e^ siècles est tout aussi prolixe. L'auteur du *Rodlieb* n'est pas moins curieux des bêtes savantes de toute taille, depuis les ours si bien dressés (V^e^ fragment) jusqu'à la *monedula* (X^e^ fr.), à laquelle il prête généreusement des sentiments humains [3].

Mais ce n'est peut-être pas à ces analogies, qui pourtant par leur caractère et leur nombre laissent peu de place au doute, que l'on doit attacher le plus d'importance dans une comparaison comme celle-ci. Notre romancier n'a pas seulement les conceptions d'art, les préoccupations réglées par la mode, les curiosités et les ingéniosités de ses confrères du XII^e^ siècle, il en a le style; il emploie les mêmes mots, les mêmes tours, les mêmes images pour exprimer sa pensée, à la fois naïve et raffinée.

On a vu plus haut à quoi se réduisaient les apparentes analogies entre sa langue et celle de ses éditeurs. Si l'on prend dans le français (et surtout dans celui du XII^e^ siècle) des termes de comparaison, tout change, et mainte difficulté du texte se trouve, en même temps, résolue.

C'est, pour choisir quelques mots usuels, *causa*, qui signifie « chose », acception qu'on retrouve dans le *Waltharius* et quelques autres ouvrages; au pluriel le mot acquiert une signification plus rare (*causas tuas reparare*, I, 90; comp. 116; VI, 72, sens usuel) et fait penser à notre anc. fr. *afaire* dans le même

---

nique d'aspect; car dans Grandgagnage je relève encore l'*aspiringue* (hareng fumé); le *spitrai* (saumon de deux ans), le *hôtich* (hollandais *houting*) et peut-être la *maklote*, qui accusent, par leur forme, la conservation tardive de dénominations nullement romanes. J'insiste, d'autre part, sur une tradition littéraire qui veut que dès le IV^e^ siècle, la Moselle soit célèbre pour l'abondance et la qualité gastronomique de ses poissons. On la trouve constituée chez Ausone (*Carm.*, X, 82 sv.); Fortunat la connaît (III, XIII, 9); Sedulius Scottus n'ignore pas que la même réputation est acquise à la Meuse (*Carm.*, éd. Grosse, XI, 11, sv.). On me permettra de citer encore la Vie de Jean de Gorze (*M. G. H.*, IV, cap. 61) où reparaît un écho des mêmes préoccupations.

1. II, 1; comp. XIII, 18.
2. V, 104, sv.
3. V, 84, sv.; X, 71 sv.

emploi ; son synonyme est *procuranda* (= tout ce qu'on possède). C'est *destricte* et *tractus* employé comme termes du jeu d'échec [1]. Jouer « serré » et faire un « coup », voilà le sens. Or l'a. fr. nous facilite immédiatement l'intelligence des deux vocables. On dit encore « jouer serré » ; c'est l'extension au jeu du terme d'escrime et de bataille, qui s'applique à un coup bien asséné (voy. Benoît, *Chr. Norm.*, 28314). Quant à *tractus*, il n'est autre que l'a. fr. *trait*, avec cette même valeur :

> Hernauz, ses frère, lor a un *tret* mostré,
> Por quoi li autre furent del jeu maté [2].

C'est *honor* qui a plusieurs acceptions dans le texte. La plus usuelle est celle qu'on note V, 403 ; XVII, 14 ; elle apparaît dès les origines de notre littérature, et Léon Gautier (éd. classique de la *Chanson de Roland*, s. v. *honor*) croyait l'avoir retrouvée dans le code Théodosien. Elle est, en tout cas, chez Ermold le Noir, qui emploie déjà *honos* avec le sens féodal de possession, domaine (I, 160, IV, 132) [3]. A partir du XI^e siècle, les exemples français ne se comptent plus. Un sens plus particulier me paraît établi au vers 16 du VI^e fragment. En supposant même que le comte eût besoin de cent écus, dit un pâtre au rustre qui le questionne, je crois que beaucoup d'habitants du village seraient chacun en mesure de le satisfaire

---

1. Le roi force un envoyé à jouer avec lui aux échecs et à ne pas le ménager au jeu :

> Sed quam *districte* noscas ludas volo cum me :
> Nam quos ignotos facies volo discere *tractus*.

2. *Aymeri de Narbonne*, 2205.

3. Je ne connais pas de plus curieux exemple de cette acception que dans *Troie*, 4964, à cause de l'équivoque plaisante qu'il crée. Agamemnon donne à son frère, pour le consoler du rapt d'Hélène, le conseil suivant :

> Cil a cui hom tout *honor* (= enlève son bien)
> Qui les grans cous a a sofrir,
> Et les maisnies a tenir
> Qu'il seit povres e sofreitos
> . . . . . .
> Que ses pris creisse e mont e puit,
> Ne de bien faire ne s'enuit.

en (tout bien et) tout honneur, c'est-à-dire complètement (« multi sunt hic, quos non stupefiri — sat *scio*... Quin his servire possint *omni sub honore* »). *Honor* a aussi la valeur d'argent, sens rare qui est relevé par l'éditeur dans deux passages, d'une interprétation plus aisée, V, 100 et 130 [1]. — Et l'or? Tantôt l'auteur l'appelle *obrizum mundum* (I, 30), tantôt *aurum merum* (V, 336), tantôt *aurum purum* (V, 382). C'est notre a. fr. *or mier* qui est d'un emploi si courant [2] et dont l'auteur a essayé d'éviter par des formules variées l'obsédante répétition.

Mais si l'honneur et la soif de l'or sont, comme on l'imagine, deux grands ressorts dramatiques dans une œuvre d'imagination, l'amour n'est-il pas le plus puissant de tous? Ce n'est pas la signification traditionnelle du vocable qui, pourtant, nous arrêtera. Il en a une autre, qui ne doit rien à Rome et, non plus, à des équivalents germains. *Amor* II, 53, 58; IV, 167, a exactement la valeur du français *amor*, qui a pris le sens de : « accord politique ou diplomatique » de « paix » (voyez II, 59, où *pax* est synonyme [3]; *amica licentia*, IV, 169). Cette valeur fréquemment attestée s'est conservée assez tard; V, 131, *amor* a un sens peu différent, mais symbolique, comme le geste qu'il caractérise (*basiat omnes... amor ipsus*). Le vers 167 du fr. IV peut se traduire littéralement (*grandi nos liquit amore*) :

*A grant amor nos relenqui,*

et se retrouverait probablement dans nos vieux poèmes.

*Bizantes* mériterait une étude particulière. Les plus anciens exemples que nous ayons en a. fr. du mot *besant* sont dans *Roland*, donc postérieurs à 1100. Du Cange en cite de latins,

---

1. *Ad honorem* (vestire) est notre *a honor*. Comp. W. Foerster, *Kr. von Troyes Wörterbuch*, s. v. *enor*.

2. Déjà dans *Roland*, il sert à désigner la matière dont sont faits des éperons (1586, 1738), une boucle d'écu (1314, 2538), la poignée d'une épée (3866; 3887), le bâton symbolique que porte un ambassadeur (2679), enfin le fauteuil de Charlemagne (115).

3. La même association dans *Roland*, 3596, où il s'agit d'un accord hypothétique entre deux rois :

*Pais ne amur ne dei a paien rendre.*

remontant à la première croisade (s. v.); de toute façon, c'est dans les dernières années du XI^e siècle que cette monnaie d'or (car les *besants* sont toujours d'*or* et même d'*or esmeré*, voyez *Roland*, 132) semble avoir été connue en France. Mais notre texte permet des précisions plus grandes. Les vers 321, ss. du V^e fragment sont ainsi libellés :

321 Ex una parte lancis nummos posuere
322 Ex auro factos et in igne sat examinatos,
323 A pole Bizanto quibus agnomen tribuere,
324 Est quibus insculpta gręce circum titulata
325 Istac majestas illac regisque potestas,
326 Imponendo manum stans quem signat bened[ictum].

Tout ce que MM. Seiler et Laistner ont écrit à propos de ces vers est inopérant. M. Seiler a tenté un rapprochement chronologique, qui aurait du prix si la monnaie d'un empereur contemporain d'Othon II (Romanus I, 1028-34) et qui, effectivement, nous montre, non Dieu le Pere, mais la vierge couronnant ce personnage, était d'un type nouveau, et, à plus forte raison d'un type unique. Or il n'y a qu'à parcourir les deux in-4° de Wroth [1] pour en retrouver des exemplaires de plusieurs dates, alors que l'on n'y trouve qu'un exemplaire, remontant à Jean II, donc à 1118-1143, d'un besant d'or, sur lequel ce n'est pas la Vierge, mais Dieu le père qui porte la main sur l'empereur en guise de couronnement (*manus Dei* in jewelled slave crowning John, dit Wroth, et les mots soulignés sont précisément ceux du texte). Sans qu'il y ait lieu de conclure de là, d'une façon absolue, à une datation de notre texte, il est permis de ne pas négliger cette curieuse coïncidence, qui a échappé à la critique allemande. J'ajouterai que *Majestas Dei* correspond très exactement à notre *Deu de majesté*, désignant la première personne de la Trinité ; mieux que cela, *maesté* la désigne seule. Par ex., dans *Gui de Bourgogne* (1355), on lit :

Vit entrovrir le ciel jusc'a la maïsté [2].

1. *Catalogue of the imperial Byzantine Coins*, London, 1908, 2 vol.

2. Godefroy (*s. v.*) a d'autres exemples de cet emploi. Dans la Vision de Wettin (Dümmler, *Poetae Car. aevi*, II, 272) je note *majestas domini* dans une acception peu différente.

Il s'agit, dans R., d'un présent royal, et cette particularité n'est pas négligeable. Un souverain oriental peut seul donner avec vraisemblance des *besants*. Or, bien que nous ayons des données très vagues sur le pays où règne le bienfaiteur de notre *miles* (M. Laistner soupçonne avec raison le remanieur du texte de l'avoir situé en Afrique, ce que rien ne confirme dans la première partie), il est à supposer que ce pays était plutôt au sud qu'au nord de la patrie du personnage. J'ai déjà allégué d'autres exemples d'un chevalier prenant du service chez un prince étranger ; il est difficile d'en tirer une conclusion géographique, applicable à notre texte. Mais si l'on fait attention à certains détails, choisis à dessein, semble-t-il, notamment du curieux travail des objets précieux enfermés dans les boîtes, en forme de pain, que le roi offre à Rodlieb, on est tout naturellement conduit à des rapprochements avec ce que nous apprennent les récits de nos chroniques du goût et de l'art des Orientaux, mais plus particulièrement de certains raffinements, propres à Byzance [1]. Ces raffinements trouvent déjà un témoin complaisant dans l'auteur du *Pèlerinage*. Ils ont fourni à Benoit de Sainte-More le curieux hors-d'œuvre de la « Chambre de Beauté ». Chrétien n'a eu garde de les négliger à son tour et dans le logis machiné où Cligès cache ses amours on retrouve l'habileté d'un ouvrier de Byzance [2]. Il est un dernier fait, qui semble attester les prédilections de notre auteur pour l'Empire d'Orient, sinon prouver qu'il le connaît *de vue*. Ce sont les mots grecs, relativement nombreux et rares, qu'il a insérés dans son texte : *piramis*, sur lequel M. Laistner a exprimé ses vues, *polis*, *cidaris*, *entheca*, etc.; plusieurs d'entre eux offrent des acceptions usuelles, qui méritent d'être signalées [3].

---

1. Voyez Faral, *Recherches sur les sources latines des contes et romans courtois du moyen âge*, p. 319, ss.

2. *Cligès*, 5383, ss.

3. Il convient toutefois de ne pas attribuer une importance exagérée à l'insertion de mots grecs dans notre texte. Elles sont relativement fréquentes dans la littérature latine du moyen âge ; il y a là comme une mode à laquelle, dès l'époque carolingienne, sinon plus tôt, on a cédé volontiers. Je citerai, au hasard de mes souvenirs, Walahfrid Strabon, les *Gesta Apollonii* (dont je me réserve d'étudier la provenance, que je crois lotharingienne), les

Bien d'autres vocables mériteraient une étude particulière. Parmi ceux qui désignent l'équipement du héros, je signalerai *retalatus* et *gulatum* (et aussi *crisus*). Le premier se dit du bouclier (V, 139) dont il est fait don à des « ducs ». L'éditeur est resté court. Il n'avait qu'à ouvrir le Glossaire de Froissart par Scheler ; il y aurait trouvé le mot *retaillé* appliqué à une lance, et métaphoriquement, à une épée (*glaive ret.*). On ne retaille pas plus une épée qu'un bouclier. Le sens est : de moindre taille. Quant à *gulatum* (XV, 90), dans l'expression *pelicium benevalde* (comp. *pellicium uaricosum... uel circumquaque gulatum*, XIII, 123-4), c'est l'a. fr. *peliçon engolé*, qui qualifie tant de robes portées par des personnages de distinction. *Crisus* est notre *gris*, associé le plus souvent à *vair*.

Dans les mets qu'on sert à table, nous voyons, comme en ancien français, figurer les viandes bouillies et rôties [1], le vin *pevré* (*vini... piperati*, VII, 13) et probablement (conjecture de Laistner) les *piuments* (*picmenturas*, VI, 85 ; Seiler lit. *piraturas*) dont on était si friand chez nous. Il n'est pas jusqu'au détail un peu scatologique du fragment VII qui n'ait sa valeur. Le vieux mari de la paysanne que le roux essaie, assez facilement, de séduire, feint d'aller *ad secreta* pour épier le manège de la coquette. Le mot n'a pas été éclairci par MM. Seiler et Laistner. Du Cange ne l'ignore pas totalement [2]. Mais c'est chez Godefroy qu'ils eussent trouvé trois exemples liégeois des XV^e^-XVI^e^ siècles. Encore maintenant, on dit, sur les bords de la Meuse, *les secrètes* pour le latin *latrina*, et le fait que la France proprement dite n'a pas fourni un seul exemple au *Dictionnaire de l'ancienne langue française* n'est peut-être pas négli-

---

poèmes de Hroswitha, ceux de Hucbald de Saint-Amand, celui d'Abbon sur le siège de Paris, le poème en quatrains sur Thomas Becket, édité par Du Méril (*P. P. latines du XII^e^ siècle*, p. 70), tous de temps et de lieux différents, et où des mots grecs trahissent la même préoccupation.

1. Post hec sat *cocti* domino, sat ponitur *assi*, VII, 11.

2. Du C. donne le sens de *Latrina* à *secretum naturae*. Il renvoie aux Leges Palat. Jacobi II, Reg. Major dans les *AASS*. Un glossaire latin cité (s. v. *secessus*) traduit ce mot par *lieux secrez*. Le mot usuel est *secessus*. Nous l'avons précisément en Lotharingie, dans la chronique de Réginon (s. anno 901).

geable, surtout si l'on rapproche de cet emploi isolé, et pour ainsi dire unique, quelques autres particularités bien septentrionales [1].

---

1. On remarquera que je ne me prononce pas formellement sur la provenance géographique du texte. Pourtant ce que j'ai dit à propos de *ad secreta* est une première indication. Une autre est fournie par le deux comparaisons des fragm. XIII (55) et XIV (3). La lune s'appelle, en effet, *li bêté* (*bealté*) en wallon, et cela rend l'image de l'auteur toute naturelle. La description des pâtisseries que le jeune villageois offre de préparer (VI, 85-6) vaut aussi qu'on s'y arrête. « Si tu veux me fournir, dit-il à son vieux maître, la farine nécessaire, je te préparerai...

Et picmenturas aliquas, lardo superunctas
atque coronellas *alias* aliis, uti menclas. »

Telle est la leçon de Laistner, qui traduit le mot restitué par lui au premier vers par *würzgebäck*. En réalité la *bouket' à lard* liégeoise est encore maintenant une pâtisserie bourgeoise, très appréciée et dont la confection correspond à la description du texte ; on peut aussi penser à ces pains dont on frotte de lard la croûte supérieure pour leur donner une belle couleur ; les pains en forme de tresse nous sont restés, sous le nom de *mirou* (« sorte de gâteau en forme de S » dit Grandgagnage), et on les attribue précisément à Verviers, c'est-à-dire à la frontière des langues, au N.-E., de la Belgique. Sur cette même frontière et au delà, à l'intérieur, jusqu'à la Meuse, on ne compte pas les mots *thiois*, qui, à toutes les époques, pénétrèrent dans le wallon ; j'ai cité, p. 396, n. 2, les termes de zoologie, dont le rapprochement était suggéré par la liste des poissons du fr. XIII ; mais les noms des monnaies (*blamûse*, *bouhe*, *deute*, etc.) de l'ancienne principauté de Liège, ceux d'un certain nombre de termes alimentaires (*bouquette*, *cadje*, *cahûte*, *douhin*, *makeie*, *mestèle*, *midèle*, *sermouze*, etc.) viennent, par leur origine et leur aspect germanique, corroborer ce qu'a déjà de vraisemblable l'hypothèse formulée ici sur la localisation du pseudo-*Rodlieb* dans la région limitrophe que constitue le cours moyen de la Meuse, entre Liége et Namur. Cette région fait partie d'un ensemble de territoires, qui aux XIe-XIIe siècles sont particulièrement riches en œuvres littéraires, après avoir, dans les temps qui précédèrent, connu un même état politique et social et, sous des noms divers, et à travers d'étranges vicissitudes, vécu sous les mêmes princes. Déjà G. Paris avait observé que c'est dans l'ancienne Lotharingie que semble s'être constituée l'épopée animale, que des travaux allemands et français ont prouvé n'être point du tout un patrimoine des races germaniques. Il semble — et j'en tenterai la démonstration ailleurs — que c'est là aussi qu'a été composé l'admirable poème de *Waltharius*, dont Fau-

Est-ce tout ? Non pas. Car, dans la peinture des sentiments, il y a aussi plus d'une observation à glaner. Par exemple la lividité que produit l'émotion éprouvée par un personnage est marquée d'un trait identique dans le *Rodlieb* et dans nos romans :

[Contremit] et pallit per totum corpus et alget,

dit le poète, en parlant de la fiancée du héros, dont la trahison est révélée. Ainsi s'expriment nos romanciers [1] et quant au mot *tingens* (XI, 66) employé pour décrire les ravages causés par les larmes sur la face humaine, quel meilleur commentaire en donner que le « teint et nerci » de nos poèmes [2] ?

Un dernier mot sur des comparaisons qu'affectionne l'auteur. Il en est de trop banales pour permettre n'importe quelle déduction valable. D'autres ont une grâce plus personnelle ; elles correspondent évidemment à un sentiment éprouvé par l'auteur, à une suggestion qui est bien à lui ; c'est le cas pour celle du faucon [3] et celle de l'hirondelle, qu'un jeune homme ou une jeune fille légers à la danse font naître dans l'esprit de cet inconnu [4]. On la retrouve dans *Fierabras* (994) ; elle sert aussi

---

riel avait déjà conjecturé qu'il avait été écrit en deçà du Rhin, hypothèse reprise récemment par M. Jacques Flach.

1. Voyez par ex. *Eneas*, 7926 (*muër color et espalir* ; comp. 7966) ; *Troie*, 17605, ss. (*sovent mue color sa face — sovent l'a pale*, etc.) ; Cligès, 462, ss., (*palist et tressaut*) 4354, ss.

2. Déjà dans *Roland*, v. 1999 : *Teint* fut e pers, desculuret et pales. Dans *Troie*, on trouve cette expression : *la color teinte* 16.480, 29.766 ; etc. Et puisque j'ai mentionné les larmes, je note que celles-ci fournissent un curieux rapprochement avec des textes latins de France. On a déjà relevé (*Revue des questions historiques*, XXIV, 590) l'emploi abusif que Grégoire de Tours fait du tour virgilien *fundere lacrymas* ou *f. preces*. Or notre auteur s'enhardit, de son côté, jusqu'à des extensions de forme et de sens comme celles-ci : *perfusis oculis* (XI, 62) et *fundendo querelas* (XVIII, 35). Il prépare ainsi les voies au « répandre des larmes avec des prières » du XVIIe siècle.

3. Voyez *Chron. Norm.*, 9558 ; *Chanson des Saxons*, II, 45 ; *Jourdain de Blaives*, 414, etc. pour le faucon, *Gral*, 1773, pour l'épervier.

4. Voyez, pour l'hirondelle, *Garin le Loherain*, 66, *Foucon de Candiè*, 63 ; *Elie*, 659 ; *Aubri le Bourg.*, 146, 16, etc.

à exprimer ici la rapidité du coursier. Le cheval est comparé au corbeau (I, 34) :

Stat niger ut corvus equus et ceu smigmate lotus

alors que nous sommes plus habitués à la comparaison de la « mure de murier » ou encore à celle de « l'ours enchaiené » [1]. Mais où l'identité de vision est plus facilement observable, c'est I, 31 où le terme de comparaison est fourni par la « blanche neige » ou la « translucida gemma » [2], par les roses qui rappellent les joues fraîches de la femme. Ce sont là des rapprochements si familiers à l'imagination de nos poètes, que ce n'est vraiment pas la peine d'aligner des exemples tirés de l'ancien français.

*
* *

On remarquera que, dans cet exposé déjà bien long, je me suis interdit les remarques générales sur l'auteur et sur l'œuvre, sur le plan de celle-ci et les analogies qu'il pouvait éveiller.

C'est que j'estime que ces 2.000 vers ne nous donnent, quoiqu'on ait conjecturé, qu'une assez faible idée de ce que devait être le récit complet de l'auteur inconnu. A bien les scruter, leur ensemble ne permet guère de se représenter exactement ce que fut l'œuvre à laquelle ils appartiennent. Chaque vers, pris isolément, chaque développement offre de l'intérêt et révèle une imagination riche et personnelle. Mais que nous conservent-ils de la fable elle-même ? En somme, peu de chose, si la contexture de cette fable est la même que celle de nos romans, composés d'aventures successives, rattachées par un fil plutôt mince. Nous ignorons si l'auteur a consacré une part d'attention aux exploits de son héros, ou s'il s'est borné à un résumé sec de la campagne dont le début est sommairement raconté (II, 59 ss.), pour justifier l'éclatante faveur dont jouit le *miles*. De même l'épisode auquel se rattachent les fragments XII et XIII est si incomplètement conservé qu'il prête à des inter-

1. Voyez *Aliscans*, 6259, *Otinel*, 926, etc.
2. I, 31.

prétations divergentes [1]. D'autre part, ce qui ressort du caractère sentencieux du V^e fragment et du début du XIV^e (et enfin du ton adopté par la mère du *miles*), c'est que l'auteur était au moins aussi vivement préoccupé d'édification que de plaisir intellectuel, et cela n'a rien qui puisse nous gêner, car Chrétien lui-même n'a pas négligé cet élément moral au moins dans deux de ses romans, *Perceval* et *Guillaume d'Engleterre*. J'ajouterai qu'il ne nous reste quasi rien des aventures du *miles* après son retour au logis. Or, si l'on tient compte de l'énormité de ces lacunes et de la façon libérale, pour ne pas dire prolixe, dont il est parlé des présents faits au héros, des conseils qui lui sont donnés, etc., on peut supposer que nous avons perdu la plus grande partie de l'œuvre; on peut enfin — et c'est une objection qui tombe — ramener à des proportions infimes l'épisode du roux que nous avons conservé presque en entier. Cet épisode nous choque et introduit une sorte de fabliau dans notre « conte ». Mais il ne faut pas oublier que des développements de cette sorte ont survécu à une régularisation du genre. Il y a des idées et surtout des personnages grotesques dans nos plus beaux romans. Chrétien lui-même semble avoir deviné quelque chose de la doctrine romantique, recommandant le singulier mélange du tragique et du bouffon sur la scène ou dans les narrations.

La difficulté que soulèvent nos fragments dans leur teneur actuelle est donc plus apparente que réelle. S'ils remontent réellement au début du XII^e siècle — je n'ose dire, à la fin du XI^e — il est, du reste, assez naturel qu'ils se ressentent encore de conceptions plus frustes et ignorent le ton policé et la mesure de l'art des Plantagenêts.

M. WILMOTTE.

---

1. Voy. Laistner, p. 73, qui me semble avoir tout à fait raison de placer XII et XIII avant le retour du *miles*.

# DATE ET SOURCE DE LA VIE DE SAINT THOMAS DE CANTORBÉRY

## PAR BENET, MOINE DE SAINT-ALBAN

Le meurtre de Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, tué dans sa propre cathédrale, le 29 décembre 1170, par quatre chevaliers de la maison du roi d'Angleterre, produisit dans toute l'Europe une impression immense. Même ceux que la lutte soutenue pendant sept ans par le primat d'Angleterre contre les prétentions du pouvoir séculier, avait laissés plus ou moins indifférents, furent saisis d'indignation et d'horreur ; la cause pour laquelle Thomas avait versé son sang apparut aux yeux de tous comme sacrée, et lui-même, comme un saint martyr. Le pape Alexandre III, qui, du vivant de Becket, s'était plus d'une fois montré hésitant devant l'obstination et la violence du prélat [1], se résolut à sévir contre celui qui était universellement considéré comme l'instigateur du meurtre, le roi d'Angleterre. Sous les menaces d'excommunication et d'interdit, Henri II, pour obtenir le pardon de l'Église offensée, dut accepter des conditions qui, du moins en apparence, lui enlevaient les fruits de ses longs efforts pour briser la puissance du clergé dans ses états. Le 21 février 1173, Thomas Becket fut solennellement inscrit au catalogue des saints [2]. Mais bien plus

1. Il faut se rappeler que la situation d'Alexandre, surtout au début de la période en question, était très précaire. Par suite de circonstances que nous n'avons pas à exposer ici, un schisme s'était produit dans l'Église à la mort d'Adrien IV (1159). Tandis que l'empereur Frédéric Barberousse soutenait l'antipape Victor IV, Alexandre était reconnu en France et en Angleterre. Il est bien naturel que celui-ci ait été tenu à des ménagements envers les monarques qui avaient embrassé sa cause.

2. Voir la lettre pontificale annonçant sa canonisation, dans Raoul de Dicet, *Opera historica*, I, 37c.

tôt, presque au lendemain de sa mort, son tombeau était devenu un sanctuaire où affluait une foule sans cesse grandissante de pèlerins indigènes et étrangers, et où le nombre des miracles de toute espèce augmentait rapidement.

Aussi ne tarda-t-on pas à vouloir perpétuer par des écrits la mémoire du saint. Des hommes qui l'avaient connu personnellement et dont quelques-uns avaient même assisté à sa fin sanglante, s'empressèrent de composer des relations, souvent assez détaillées, de sa vie et de son martyre. Peu d'années après la mort de Becket il existait déjà sur son compte toute une littérature en latin et en langue vulgaire.

Dans une étude publiée il y a deux ans [1], j'ai cherché à préciser les différentes dates de composition des plus anciennes biographies de Becket et à déterminer les rapports qui les unissent entre elles. Je n'y reviendrai pas ici. Pour la commodité du lecteur je crois pourtant utile de donner la liste des principaux historiens, latins et français, du saint.

Voici d'abord les latins : Édouard Grim, clerc d'origine anglaise, qui, sans appartenir à la maison de l'archevêque, était présent à son meurtre et fut blessé en essayant de le défendre contre les coups d'épée des malfaiteurs ; « l'Anonyme de Lambeth », qui affirme également avoir assisté à la mort de Becket ; Guillaume de Cantorbéry, moine à Christ Church et témoin de la mort du primat ; Guillaume Fitz-Stephen, clerc de Becket et, lui aussi, témoin du drame sanglant ; Jean de Salisbury, illustre écrivain et érudit, fidèle partisan et compagnon de Thomas pendant une grande partie de sa vie, jusqu'à son dernier jour ; Alain de Tewkesbury, continuateur de l'ouvrage de Jean de Salisbury ; Roger de Pontigny, moine cistercien attaché à la personne de l'archevêque lors du séjour que celui-ci fit (1164-6) dans l'abbaye de Pontigny pendant son exil ; Herbert de Bosham, autre compagnon et ami intime de Becket [2]. Ajoutons-y Benoît, moine et prieur de Cantorbéry,

1. *Affattningstiderna för och förhållandet emellan de äldsta lefnadsteckningarna öfver Thomas Becket. En käll-kritisk undersökning*. Dans *Lunds Universitets Årsskrift, N. F., Afd. 1, Bd. 10* (1915).

2. L'œuvre de Herbert est sensiblement plus récente que celles des autres auteurs cités ici. Elle a été composée de 1184 à 1186 ou 1187.

plus tard abbé de Peterborough, auteur d'une *Passio sancti Thomæ* dont il n'existe plus que des fragments. Cette « Passion », ou relation du meurtre du saint, était destinée à servir d'introduction au recueil de miracles composé par le même auteur. Les fragments qui en sont conservés se trouvent insérés dans le *Quadrilogus*, œuvre composée, en 1198 ou 1199, par la juxtaposition d'extraits tirés de quelques-unes des principales biographies de Becket [1].

Les vies françaises de Becket parvenues jusqu'à nous sont au nombre de trois. Elles sont toutes trois en vers. Ce sont : 1° un poème de plus de 6000 alexandrins réunis en strophes monorimes de cinq vers, composé par Guernes, clerc de Pont-Sainte-Maxence, et terminé dans les derniers mois de l'année 1174 [2] ; 2° une Vie anonyme, dont il ne reste plus que quelques fragments, en vers octosyllabiques rimant deux à deux ; ce texte, écrit en dialecte anglo-normand, n'étant en somme qu'une traduction du *Quadrilogus* déjà nommé, il ne saurait remonter au delà du commencement du XIIIe siècle [3] ; 3° le poème, également anglo-normand, dont le titre et l'auteur figurent en tête de la présente étude.

Dans le mémoire précité je ne parlais qu'incidemment [4] de

---

1. Pour tous détails je renvoie au mémoire cité ci-dessus, dans lequel sont indiqués les travaux antérieurs relatifs au même sujet. — Toutes les biographies énumérées dans le texte se lisent dans *Materials for the history of Thomas Becket, archbishop of Canterbury, ed. by* J. C. Robertson (Londres, 1875-1885), sept vols. parus dans la collection intitulée *Chronicles ands memorials of Great Britain and Ireland during the middle ages* (n° 67). C'est également dans cette collection (dite du « Maître des Rôles ») que sont publiées toutes les chroniques latines qu'on trouvera citées dans le présent article.

2. En attendant l'édition que, depuis plusieurs années, je prépare de ce texte, et qui paraîtra bientôt, je le citerai d'après l'édition de C. Hippeau, *La vie de saint Thomas le martyr, par Garnier de Pont-Sainte-Maxence*, Paris, 1859. Pour le nom du poète, voir le mémoire cité plus haut (p. 1, n. 3), p. 10, n. 1.

3. *Fragments d'une vie de saint Thomas de Cantorbéry*, publ. par Paul Meyer, Paris, 1885 (Soc. des anciens textes français).

4. P. 10-11.

ce dernier poème, qui sortait du cadre que je m'étais tracé alors. Ayant été amené à m'en occuper plus sérieusement depuis, je suis maintenant à même de compléter, et de corriger en partie, ce que j'en ai dit il y a deux ans.

*
* *

L'œuvre de Benet est connue depuis longtemps. Elle a été publiée, d'après un manuscrit malheureusement très défectueux, par Fr. Michel, dans l'appendice II de son édition de la *Chronique des ducs de Normandie*, t. III, p. 461 sqq.[1]. Le poème, qui est divisé en sixains de huit et de quatre syllabes (approximativement) [2], compte environ 2.200 vers. La copie publiée par Michel présente, après le v. 672, une lacune de près de 700 vers. Cette lacune, l'éditeur l'a comblée tant bien que mal, en communiquant dans un nouvel appendice (n° V) la partie omise, d'après un manuscrit de Londres, dont il donne les variantes pour le reste du texte également [3]. C'est ce qui explique la numérotation incohérente qu'on remarquera dans les citations faites ci-dessous.

Frère Benet [4], qui se nomme lui-même à la fin de son poème (v. 1427), était bénédictin [5], sans aucun doute moine de la célèbre abbaye de Saint-Alban. Cela ressort de la façon dont il parle, aux vv. 775 sqq., de ce monastère [6] et de la connaissance intime qu'il possède de la vie et du caractère de l'abbé du lieu, dom Simon [7]. Seul entre tous les biographes de Becket il parle d'une entrevue qui eut lieu (à Harrow,

1. Paris, 1844, dans les *Documents inédits sur l'histoire de France*.

2. On en trouvera des spécimens plus loin.

3. On connaît maintenant six manuscrits du poème. Cf. P. Meyer, dans l'*Histoire littéraire de la France*, XXXIII, 377.

4. Ou Beneit, formes anglo-normandes du nom Benoît.

5. *Od les neir dras*, v. 1428.

6. *De saint Alban, nostre patron*, etc. — Déjà Gaston Paris, *La littérature française au moyen âge* (3e éd.), p. 237, appelle notre poète Benoît de Saint-Alban.

7. Cf. plus loin, p. 414.

selon les chroniques) entre l'abbé Simon et l'archevêque, deux ou trois semaines avant la mort de celui-ci, et de la part que Simon prit, avec le prieur Richard de Douvres, à une ambassade dont le but était de ramener « le jeune roi [1] » à des sentiments plus bienveillants envers Becket [2].

La valeur historique et littéraire du poème de Benet est médiocre. La relation qu'il donne de la vie de son héros est fort incomplète et manque souvent de précision. Jamais l'auteur ne se laisse entraîner par son sujet, il reste impassible ; jamais un souffle d'émotion ne l'anime. Son style, sans nerf, abonde en chevilles ; la versification, comme dans la plupart des textes anglo-normands, est souvent incorrecte. Malgré tout on verra que le poème n'est pas dénué d'intérêt.

Quand la *Vie* de Benet a-t-elle été écrite ? G. Paris en faisait remonter la composition aux environs de 1172 [3]. Cette date a été acceptée par M. J. Vising [4]. Bien que G. Paris ne dise pas sur quoi il fondait son opinion, je suppose que c'était sur le fait qu'au v. 1249 sqq. Benet raconte que

Einz que deus anz fussent passez
Après qu'il fu martirizez
Eu Deu servise,
Out Deus cinc morz resuscitez,
.XIIJ. leprus del corz mondez
Dedenz l'eglise [5].

---

1. Henri, fils de Henri II et couronné du vivant de son père, le 14 juin 1170. Il fut sacré, au mépris des droits de l'église primatiale de Cantorbéry et malgré la défense expresse du pape, par l'archevêque Roger d'York, assisté des évêques de Londres et de Salisbury (cf. plus loin, p. 415).

2. Cf. les récits analogues qu'on lit aussi bien dans la chronique de Mathieu de Paris, moine de Saint-Alban (*Chronica majora*, II, 278-9), que dans les *Gesta abbatum monasterii Sancti Albani*, I, 184-8. — Fitz-Stephen (p. 124) et Guillaume de Cantorbéry (p. 114 sqq.), sans parler de la visite faite par l'abbé Simon à l'archevêque, racontent pourtant que celui-ci envoya l'abbé de Saint-Alban et le prieur de Douvres pour porter plainte au jeune roi d'outrages commis envers le primat par Randoul du Broc.

3. *Vie de saint Gilles*, p. XXII. Dans *La littérature française au moyen âge*, p. 274, il le fait descendre un peu plus bas, vers 1175.

4. *La versification anglo-normande*, p. 79 ; *Franska språket i England*, I, 28.

5. J'introduis par-ci par-là quelques menues corrections empruntées aux variantes du manuscrit de Londres.

Or, comme l'auteur avoue lui-même avoir « translaté ceste vie de latin en romanz », il a pu trouver le renseignement en question dans sa source latine, sur laquelle nous aurons à revenir plus loin. Aussi M. Paul Meyer date-t-il le poème, sans d'ailleurs donner ses raisons, du premier quart du XIIIe siècle [1]. Dans mon étude sur les plus anciennes biographies de Thomas Becket je me suis rangé, un peu à la légère, à l'avis de M. Meyer [2] ; j'ai eu tort. Ce qui ne veut pas dire que G. Paris ait eu raison.

En effet, le poème de Benet est antérieur à la mort de Henri II d'Angleterre (1189) ; il ne peut y avoir de doute là-dessus. En rapportant une discussion qui eut lieu entre l'archevêque et Henri au sujet des clercs criminels que ce dernier voulait livrer à la justice séculière, et au cours de laquelle le roi se laissa emporter par son humeur violente, l'auteur retient prudemment son indignation :

Asez dist par coruz et irre
Que ne fait a retraire ne dire,
Ne est pas raison ;
Car del regné est chef et sire,
Ne devom de li chanter ne lire
Si ben non.
(Vv. 493-8.)

Ailleurs le poète dit, à propos du couronnement du « jeune roi » :

Li reis ne feit pas a blamer,
Ainz le deivent touz loer
La bone gent ;
Kar por le regne en pais garder
Fist soun fiz au rei lever
Mout sagement.
(P. 624, col. b, l. 4-9.)

1. *Fragments d'une vie de S. Thomas de Cantorbéry*, p. II. Cf. *Hist. litt. de la France*, XXXIII, 377.

2. C'est ce qu'avaient déjà fait Gröber dans le *Grundriss der roman. Philologie*, II, 2, p. 646, et M. C. Voretzsch dans son *Einführung in das Studium der altfranzösischen Literatur* (2e éd., Halle, 1913), p. 128, tandis que H. Suchier (Suchier & Birch-Hirschfeld, *Geschichte der franz. Litteratur*, p. 127) était d'avis que le poème de Benet « pourrait encore appartenir au XIIe s. ».

Encore plus probant est le passage suivant, qu'on lit vers la fin du poème et où Benet, après avoir exalté les mérites du martyr et blâmé, assez mollement, à vrai dire, ses meurtriers, engage les lecteurs à prier pour tous les hommes de bonne volonté et notamment pour la famille royale :

A Cantorbiri trestuz alez,
Et le seint martir requerez
Qu'il ait merci
De Engleterre, dunt estes neez,
De vostre rei, que vus amez,
Si cum jo qui ;

Que le regne poisse si governer
Cum il et nus avom mester,
Et seinte Eglise
Ben maintenir et conseiller,
Sur totes choses Deu amer
Et son servise ;

Et sa femme et ces enfanz,
Qui tant sunt bels et avenanz,
Doint bones murz,
E a trestuz ses ben voillanz,
U qu'il seient, petiz u granz,
Face socurz....
(Vv. 1387-1404.)

Même sans prendre en considération les deux premiers passages, on comprend tout de suite que le roi dont il est question ici ne saurait être que Henri II. Richard Cœur de Lion n'eut pas d'enfants légitimes ; qu'un religieux anglais ait exhorté les fidèles à aimer Jean sans Terre et à prier pour lui, personne ne le croira ; Henri III ne se maria qu'en 1236, ce qui ferait descendre le poème à une époque décidément trop récente, eu égard à sa langue et à sa versification. D'ailleurs l'allusion aux « mœurs » de la reine et des princes est péremptoire. On sait que Henri II eut des ennuis constants au sujet de ses fils ; au printemps de 1173 ils se révoltèrent ouvertement contre leur père, — ce ne fut du reste pas la dernière fois, — et la reine Aliénor, arrêtée comme complice de cette rébellion, resta en fait, malgré la réconciliation intervenue entre Henri et ses fils dans l'automne 1174, prisonnière d'état, — sous des formes de plus en plus douces, — jusqu'à la mort de son mari [1].

Le poème de Benet remonte donc à une époque antérieure à 1189. Il est vrai qu'on y lit quelques lignes qui semblent parler pour une date plus récente [2]. Après avoir fait connaître

1. Cf. Raoul de Dicet, II, 67 ; R. de Wendover, I, 161.

2. Ce sont ces lignes-là qui m'ont d'abord fait admettre la date proposée par M. Paul Meyer.

l'année et le jour où Thomas Becket souffrit le martyre, le poète ajoute [1] que, « en icel tenz », le pape s'appelait Alexandre [III], que l'empereur d'Allemagne était un schismatique du nom de Frédéric [Barberousse], qu'en France régnait le pieux Louis [VII, le Jeune], tandis qu'en Angleterre il y avait deux rois, « chascon Henri ». Au premier abord on croirait qu'aucun des personnages énumérés n'existait plus, lorsque ce passage fut écrit. Mais il suffit que la plupart d'entre eux aient disparu. Barberousse survécut à Henri II ; on sait qu'il périt en 1190. Par contre les autres étaient morts plusieurs années auparavant : Louis VII, en 1180, le pape Alexandre III, en 1181 ; et l'Angleterre avait perdu l'un de ses « deux rois » par la mort du jeune Henri II, décédé, — en pleine révolte contre son père, — le 11 juin 1183 [2]. La situation politique et religieuse de l'Europe, entre 1183 et 1189, était par conséquent tout autre qu'en 1170. Il est évident que les preuves alléguées tout à l'heure gardent leur valeur.

Déjà le passage auquel je viens de faire allusion en dernier lieu semble en quelque mesure indiquer que le poème de Benet est postérieur à 1183. Voici des arguments qui confirment cette supposition. D'abord il est indubitable que Louis VII de France n'était plus de ce monde lorsque furent écrits les vers suivants :

Li reis esteit de bon los ;
Fiz feu al rei Lowis le Gros,
Le fer hardi ;
Cil ke tot ad en soun poin clos
La soue alme mette en repos
Par sa merci.
(P. 620, col. b, l. 22-7.)

Il y a mieux. J'ai dit plus haut que Benet mentionne l'abbé Simon de Saint-Alban. Or les termes dont il se sert en parlant de ce prélat, montrent clairement que celui-ci n'était plus vivant :

1. V. 1147 sqq.

2. Voir *Gesta regis Henrici secundi*, I, 301 ; Rob. de Torigni, *Chronica*, p. 305.

. . . . . .
Kar il out en sei grant franchise,
Il ama Deu et son servise
Sur tote ren.
Estudie mist tute sa vie
De Deu servir et seinte Marie
Devoltement ;
Ja n'ust en sa compainnie
Home qui amat tricherie
A escient.
(Vv. 790-8.)

D'après ce que nous apprennent les *Annales de Waverleia*, p. 243, *Gesta abbatum monasterii Sancti Albani*, I, 194, R. de Wendover, I, 129, et Mathieu de Paris, *Chronica majora*, II, 318 [1], l'abbé Simon mourut en 1183, probablement au printemps. Son successeur, Garin, fut consacré le 8 septembre de la même année.

La *Vie de saint Thomas* de Benet a par conséquent été composée entre 1183 et 1189. Cette date cadre très bien avec certaines autres données fournies par le texte. Le poète y mentionne plus d'une fois l'archevêque Roger d'York et les actes répréhensibles qu'il commit au détriment de Thomas Becket. Celui-ci ayant fulminé des censures ecclésiastiques contre Roger, l'évêque Gilbert Foliot de Londres et l'évêque Joscelin de Salisbury, le 1er décembre 1170, les trois prélats se rendirent auprès du roi, qui résidait alors en Normandie, pour lui exposer leurs griefs. Ce fut pendant cette entrevue que Henri, saisi d'une colère violente, laissa échapper les paroles qui provoquèrent le meurtre de Becket. Or, en racontant cet événement, Benet, tout en nommant l'archevêque d'York, déclare vouloir taire les noms des deux autres évêques, « pour éviter le blâme » (vv. 844-6). L'archevêque Roger mourut en 1181 [2]. Les deux autres prélats étaient-ils encore en vie, lorsque Benet écrivit les vers en question ? On dirait que oui. Gilbert Foliot mourut le 18 février 1187 [3], Joscelin de Salisbury, le 18 novembre 1184 [4].

1. Cf. aussi R. de Dicet, II, 15, n. 1 (ms. C).

2. Gervais de Cantorbéry, *Opera historica*, I, 297 ; *Gesta regis Henrici secundi*, I, 283.

3. *Gesta Henrici secundi*, II, 5.

4. Radul de Dicet, II, 32. — J'ignore si le poète avait quelque motif spécial pour ménager l'évêque de Salisbury. En ce qui concerne l'évêque de

Je relèverai encore un fait qui pourrait indiquer que Benet a, en effet, composé son poème en 1184. Dans les *Gesta abbatum monasterii Sancti Albani* (I, 197), on lit le récit d'une visite faite à cette abbaye par le roi Henri II au temps de l'abbé Garin [1], mais à une date qui n'est pas autrement déterminée. Il n'est cependant pas impossible de la fixer approximativement. Le chroniqueur raconte que dans la suite du roi se trouvait entre autres « Lincolniensis episcopus Walterus de Constantiis, cito post hæc creatus in archiepiscopum Rothomagensem ». Lorsqu'on sait, d'un côté, que Gautier de Coutances, intronisé à Lincoln le 11 décembre 1183 [2], fut avant la fin de l'année [3] élu archevêque de Rouen, mais n'obtint la confirmation papale que le 17 novembre 1184 [4]; lorsque, d'un autre côté, on sait que le roi Henri passa de Normandie en Angleterre le 10 juin 1184, après deux années d'absence, et y resta jusqu'au 16 avril de l'année suivante [5], il est facile d'en conclure que la visite en question eut lieu dans l'été ou l'automne de 1184. Le récit de la chronique est fort curieux, sous bien des rapports. Qu'il suffise de dire ici que le roi, qui en plusieurs occasions s'était montré favorable à l'abbaye, y fut reçu « cum omni gaudio et reverentia », qu'il entra au chapitre pour saluer ses « frères », — affirmant être lui-même « confratrem conventus et monachum Sancti Albani », — et qu'il pria instamment les révérends pères « ut pro ipso et regina et liberis suis, necnon pro statu regni, Deum indefessis

---

Londres, la chose est claire. Saint-Alban est situé à peu de distance de Londres. C'est Gilbert Foliot qui, le 18 mai 1167, avait consacré l'abbé Simon (voir R. de Dicet, I, 330, n. 2; Mathieu de Paris, *Chronica majora*, II, 239; *Gesta abbatum monasterii Sancti Albani*, I, 184). Probablement ce fut encore lui qui consacra, en 1183, le nouvel abbé de Saint-Alban, Garin, bien que les chroniques ne le disent pas expressément. Ce qui est certain, c'est que le successeur de Gilbert Foliot, Richard Fils-Néel, donna, douze ans plus tard, la bénédiction à l'abbé Jean de Saint-Alban (voir R. de Dicet, II, 124, n. 4; Mathieu de Paris, *Chronica majora*, II, 411).

1. Du 8 septembre 1183 au 29 avril 1195.
2. *Gesta Henrici secundi*, I, 307; Raoul de Dicet, II, 21.
3. *Gesta Henrici secundi*, I, 310.
4. Jaffé, *Regesta pontificum Romanorum* (2e éd.), t. II, p. 470, n° 15.117.
5. *Gesta Henrici secundi*, I, 312, 337.

precibus postularent ». Les religieux s'empressèrent d'accéder au pieux désir du roi. — Que l'on compare les paroles du chroniqueur aux vers de Benet cités plus haut, p. 413 : on reconnaîtra sans doute que la ressemblance est frappante. Évidemment frère Benet était un homme consciencieux qui n'oubliait pas ses promesses. Il est permis de croire, me semble-t-il, que le temps écoulé entre la visite du roi à Saint-Alban et l'achèvement du poème de Benet ne fut pas long.

*
* *

Reste à parler de la source où Benet a puisé. Que sa *Vie de saint Thomas* se rapproche souvent d'une ou de plusieurs des biographies latines connues, rien de plus certain ni de plus naturel. D'autre part elle en diffère à un tel point qu'il est manifeste qu'aucune de ces œuvres n'a pu être le mobile du moine de Saint-Alban. C'est ce qu'a sans doute vu M. Paul Meyer, qui se borne à dire [1] que le poème de Benet a été composé « d'après une source latine » [2]. N'y a-t-il donc aucune trace de cette *Vita* que l'auteur déclare lui-même avoir « translatée » ? Si, seulement il faut faire un long détour pour la retrouver.

Au commencement de cette étude nous parlions du retentissement que le meurtre du primat d'Angleterre eut dans le monde chrétien tout entier. Le bruit de son martyre parvint bientôt jusque dans l'*Ultima Thulé*. Chose étrange, Thomas Becket devint même, après saint Olav, le saint le plus populaire de l'Islande. On connaît au moins une douzaine d'églises islandaises placées sous le patronage du martyr de Cantorbéry pendant les XIIIe et XIVe siècles, et près d'une vingtaine d'autres possédant des images du saint ; il est probable que des biographies latines de Thomas avaient pénétré en Islande dès avant 1200 [3]. Rien d'étonnant à ce que ces relations aient été tra-

1. *Hist. litt. de la France*, XXXIII, 377.

2. Cf. G. Paris, *Littérature française au moyen âge*, p. 238 : « fait sur un texte latin » ; Gröber, *Grundriss*, II, 2, p. 646 : « nach einer noch nicht ermittelten lat. *Vita*, oder eine bekannte sehr kürzend.... »

3. Voir dans la préface de E. Magnússon à son édition de la *Thómas Saga*

duites en islandais. A en juger par ce qui en subsiste encore de nos jours, il y a eu au moins trois Vies de Thomas islandaises.

L'une est une traduction fidèle, sinon littérale, de la compilation connue sous le nom de *Quadrilogus*, et que j'ai mentionnée plus haut [1]. Le seul manuscrit qu'on en possède (abstraction faite de quelques fragments peu importants) est conservé à la Bibliothèque royale de Stockholm et paraît dater de la fin du XIIIe siècle. Il présente des lacunes regrettables, un certain nombre de feuillets ayant été arrachés. D'après l'éditeur, C. R. Unger, aussi bien le texte que la copie seraient d'origine norvégienne [2] ; à l'avis de Magnússon, le traducteur était un Norvégien établi en Islande, d'où, selon lui, provient assurément le manuscrit [3]. Comme cette version n'offre pas d'intérêt pour les présentes recherches, nous la laissons complètement de côté.

La seconde version nous intéresse davantage. Elle a été publiée deux fois, d'abord par Unger [4], ensuite, avec une traduction anglaise, par E. Magnússon [5]. De l'avis des éditeurs cette version date de la première moitié du XIVe siècle. Le manuscrit qui nous l'a transmise (« Thómasskinna ») se trouve à la Bibliothèque royale de Copenhague. Il paraît remonter à la fin du XIVe siècle. Cette *Saga* ne contient pas seulement un récit

---

*Erkibyskups. A life of archbishop Thomas Becket in Icelandic* (Londres, 1875-1883 ; collection dite du « Maître des Rôles », nº 65), t. II, p. XXIX sqq., de nombreux renseignements sur la popularité de Thomas en Islande, sur des voyages en Angleterre entrepris à la fin du XIIe siècle par des Islandais et sur les plus anciens indices relatifs à l'existence en Islande de biographies latines du saint, etc.

1. Ci-dessus, p. 409.

2. *Thomas Saga Erkibyskups. Fortællinger om Thomas Becket, erkebiskop af Canterbury. To bearbeidelser samt fragmenter af en tredje* (Kristiania, 1869), pp. III, VIII. Cette opinion est admise aussi bien par F. Jónsson, *Den oldnorske og oldislandske litteraturs historie*, II, 884, que par Mogk, *Geschichte der norwegisch-isländischen Literatur*, (2e Aufl.), p. 894.

3. *O. c.*, t. II, p. LX.

4. Voir ci-dessus, n. 2.

5. Voir p. préc., n. 3.

détaillé de la vie de Becket mais aussi un recueil de miracles opérés par le saint. Dans son prologue le compilateur expose le but qu'il s'était proposé : plusieurs écrivains ont raconté la vie et les bonnes actions de saint Thomas de Cantorbéry, mais, les auteurs plus récents ayant omis beaucoup de choses qui avaient été dites par leurs devanciers, il n'en n'existait pas encore de relation complète ; c'est pourquoi l'idée lui est venue de réunir dans un seul livre, à la louange du martyr, ce qu'il avait trouvé de meilleur et de plus profitable aux fidèles dans les écrits antérieurs.

En effet, il est à peu près certain que l'auteur de cette version a eu devant lui plusieurs originaux, tels que le *Quadrilogus* déjà cité, le *Speculum Historiale* de Vincent de Beauvais et les miracles de saint Thomas recueillis par Benoît de Cantorbéry [1]. Mais sa source principale semble avoir été un auteur latin qu'il désigne lui-même par le nom de prieur Robert de « Cretel ». Il le cite plusieurs fois, tant au commencement du récit de la vie de Becket [2] que dans la seconde partie, peut-être originairement indépendante, de la *Saga*, laquelle traite des miracles survenus après la mort du saint [3]. C'est à Magnússon que revient l'honneur d'avoir identifié ce Robert de « Cretel » avec Robert de Cricklade (écrit anciennement Crecelade), prieur du monastère de Sainte-Frideswide [4], à Oxford, et auteur d'une lettre qui figure sous son nom parmi les récits de miracles réunis par Benoît de Cantorbéry [5], et, traduite en islandais, dans la *Thómas Saga* (II, 94 sqq.) [6].

---

1. Cf. Unger, p. IV, Magnússon, II, p. LXX sqq. — A propos du *Speculum Historiale*, que le traducteur cite expressément au chap. XLIV, je ferai remarquer en passant que les chapp. XIV et XV du livre XXX de cet ouvrage sont empruntés mot à mot à Roger de Pontigny (*Materials*, IV), p. 62 sqq.

2. Éd. Magnússon, I, 32 (« ... er at tala eftir orđum ok sögn príórs Roberths af Cretel, er skrifađi međ latínu líf heilags Thóme... »), 36, 38, 50, 52.

3. *Thómas Saga*, II, 92, 94, 102, 106, 108, 110, 114.

4. Actuellement Christ Church.

5. *Materials*, II, 97 sqq.

6. Cf. Magnússon, II, p. LXXV, XCII.

On sait très peu sur la vie de Robert de Cricklade. Il est probable qu'il devint prieur de Sainte-Frideswide en 1141, à la mort du prieur Guimond [1] ; en tout cas « Robertus prior Oxenfordie » est témoin à une charte par laquelle le roi Etienne confirme certaines donations, dans la dixième année de son règne (1145-6) [2]. Il doit être mort en (ou avant) 1180, date à laquelle un certain Philippe figure comme prieur de Sainte-Frideswide [3]. On savait depuis longtemps que Robert de Cricklade était l'auteur de quelques ouvrages théologiques et d'un abrégé de la *Naturalis historia* de Pline, dédié à Henri II [4]. Il a raconté lui-même, dans la lettre précitée, comment il avait été guéri d'une cruelle maladie grâce à un miracle opéré par le martyr de Cantorbéry. Mais qu'il eût écrit une *Vita sancti Thomæ* [5], personne ne le soupçonnait avant la publication de la *Saga* islandaise et l'identification, absolument assurée, de Magnússon. Aucun autre biographe de Becket ne fait allusion à l'œuvre du prieur Robert. Si elle a été appréciée en Islande, elle paraît être tombée en un oubli complet dans la patrie de son auteur. Cependant elle a laissé des traces en Angleterre aussi, quoique, jusqu'à présent, on ne les ait pas reconnues. Au fait, la *Vita* de Robert de Cricklade a été la source, non seulement de la *Saga* islandaise, mais de la *Vie* de Benet de Saint-Alban. En voici des preuves.

La *Thómas Saga* raconte (I, 54-6) que Thomas, au temps où il était chancelier d'Angleterre, faisait de grandes libéralités aussi bien aux pauvres qu'aux riches, à ceux-là en secret, à ceux-ci, ouvertement. Cette distinction, qui selon Magnússon [6] ne serait mentionnée nulle part ailleurs, se retrouve dans le poème de Benet, vv. 181-6 :

---

1. Voir *Monasticon Anglicanum*, II, 135.

2. Cf. J. H. Round, *Studies in peerage and family history* (Westminster, 1901), p. 202, n. 1.

3. *Monast. Angl.*, II, 136.

4. Voir K. Rück dans les *Sitzungsberichte* (*Philos.-philol. Cl.*) de l'Académie de Munich, 1902, p. 195 sqq.

5. Suivie, à ce qu'il paraît, d'une collection de miracles dus à l'intervention du martyr. Cf. ci-dessus, p. 10, et Magnússon, II, p. LV s.

6. *O. c.*, II, p. CII.

Il donot les riches donz
A povrez clers et a prisons
Priveement,
Et a contes et a baronz
Bels chivals, osturz, falconz
Veant la gent.

— Le récit que la *Saga* donne de l'élection de Becket au siège archiépiscopal de Cantorbéry, et notamment de l'assemblée de Londres (chap. xv), est bien plus détaillé que ceux des biographes latins connus et de Guernes de Pont-Sainte-Maxence. Ici encore Benet (vv. 247 sqq.) offre des analogies frappantes avec la version islandaise : non seulement il donne à l'opposition de Gilbert Foliot la même forme que la *Saga* — demande d'ajournement — mais, d'accord avec ce texte et en des termes à peu près identiques, il fait intervenir dans les débats, contre Becket l'abbé de Westminster (*Thómas Saga*, I, 74 : un abbé), pour Becket l'évêque Hilaire de Chichester. Aucune autre version, à ma connaissance, ne contient rien de pareil. — De même la *Saga* (chap. xvii) et le poème anglo-normand (vv. 367-378) sont seuls à prétendre que, immédiatement après l'élection, Becket se rendit au monastère de Merton et y prit l'habit de chanoine régulier [1]. Au commencement du chap. liv de la *Saga* (I, 346), le bannissement de la famille et des intimes de Becket par le roi est représenté comme un acte de vengeance pour une lettre adressée par l'archevêque à Henri, et qui aurait suscité la fureur de celui-ci. Dans aucune des biographies latines conservées, ni dans Guernes de Pont-Sainte-Maxence, nous ne trouvons ce rapprochement. La colère du roi y est motivée ou bien, tout simplement, par la fuite

1. L'origine de cette tradition est facile à imaginer. D'après ce que raconte Guillaume Fitz-Stephen (*Materials*, III, 14), Thomas, encore enfant, avait été confié aux soins des chanoines de Merton (probablement pour y faire ses premières études) ; chancelier, il leur obtint la faveur de Henri II (*ibid.*, p. 23) ; devenu archevêque, il revêtit un costume ressemblant en même temps à celui des chanoines réguliers et à celui des moines (Fitz-Stephen, p. 37 ; Guernes, vv. 624 sqq.) ; pendant son exil il eut pour chapelain et confesseur Robert, chanoine de Merton (Fitz-Stephen, p. 147 ; Grim [*Materials*, II], p. 418 ; Guernes, v. 3861).

de l'archevêque et l'accueil bienveillant qui lui est fait en France, ou bien (dans Guillaume de Cantorbéry, Jean de Salisbury et Fitz-Stephen) [1] par l'insuccès des négociations entamées entre Henri et le pape au sujet du prélat récalcitrant. En revanche la version de Benet (p. 623, col. b, l. 1 sqq.) se rapproche de celle de la *Saga* : les évêques partisans du roi montrent à celui-ci une lettre que Becket venait d'envoyer au clergé d'Angleterre et qui provoque de la part de l'irascible monarque les représailles mentionnées :

Icest(e) escrit, cum repeirerent,
Li messagers od eus porterent
En lour païs,
E as evesques le livererent,
Ki toust au rei le moustrerent
En lour avis.

Qant li reis out escouté(z)
Par grant ire ad jure(z)
Deu e ses nouns
Ke homme ne femme eu regné
Ne remeindra del parenté,
Ne mie uns....

— Édouard Grim [2] et, à sa suite, Guernes de Pont-Sainte-Maxence [3] rapportent une vision que Thomas eut pendant son séjour à l'abbaye de Sainte-Colombe (1166-1170) et au cours de laquelle une voix céleste lui prédit son martyre. Cette vision figure également dans la *Thómas Saga* (chap. XLVII) et dans la *Vie* de Benet (p. 622). Or la version commune à ces deux derniers textes se distingue nettement de celle des autres en ce qu'elle place le miracle à Pontigny et qu'elle représente l'abbé de ce monastère comme ayant, caché derrière une colonne, entendu de ses propres oreilles les paroles échangées entre l'archevêque et son interlocuteur divin. La conversation qui suit, entre l'archevêque et l'abbé, est identique dans les deux textes en question : l'abbé félicite Thomas du bonheur qu'il a eu de parler bouche à bouche avec le Seigneur ; le prélat lui demande comment il pouvait savoir ce qui s'était passé, et, l'abbé ayant répondu qu'il avait tout entendu, Thomas lui fait promettre de ne révéler à personne, du vivant de Thomas, la scène dont il vient d'être témoin. Et, ajoutent les deux textes, l'abbé tint parole [4].

1. *Materials*, I, 46 ; II, 313 ; III, 75.
2. *Materials*, II, 418 s.
3. Vv. 3771-3780.
4. Une version en partie analogue, mais plus courte, se lit dans certains

*
* *

Je disais plus haut [1] qu'il a existé au moins trois *Thómas Saga* islandaises. Jusqu'ici nous n'en avons mentionné que deux. Quant à la troisième, la plus ancienne, remontant d'après Unger [2] à la première moitié du XIIIe siècle, tout ce qui en reste ce sont des fragments de quatre feuillets isolés, conservés aux Archives du royaume de Norvège, à Kristiania, et trois feuillets entiers qui se trouvent dans la Bibliothèque royale de Copenhague [3]. Un de ces fragments contient la vision dont nous venons de parler en dernier lieu. Les variantes qu'on y relève, sans être bien importantes, montrent pourtant qu'il s'agit de deux différentes traductions d'un même original.

Si ce fragment n'appelle pas d'autre remarque, il vaut la peine d'examiner de plus près un autre des fragments en question. Sur l'un de ces morceaux de parchemin [4] se lit la fin d'un discours qu'on n'a pas eu trop de peine à identifier avec celui prononcé devant le pape par le comte d'Arundel, l'un des messagers chargés par Henri II de plaider sa cause à la cour pontificale après la fuite du primat, en 1164 [5]. Ce discours qui est mentionné, plus ou moins longuement, par la plupart des biographes de Becket, figure aussi dans la *Thómas Saga* complète. Pourtant les deux rédactions islandaises se séparent ici tout à fait l'une de l'autre. Dans la *Saga* complète [6] le comte d'Arundel se borne à faire l'éloge aussi bien de Thomas que du roi, dont il loue l'attachement au Saint-Père, et, à prier celui-ci d'intervenir pour rétablir la paix entre les deux nobles adversaires. Dans le fragment, au contraire, son discours a un caractère très différent ; l'ambassadeur s'y montre diplomate à

---

manuscrits de la *Vita* de Fitz-Stephen (p. 83), où, selon l'éditeur, elle provient d'une interpolation ultérieure.

1. Cf. p. 418.
2. *O. c.*, p. IV.
3. Éd. Unger, p. 530 ; éd. Magnússon, II, 264.
4. Éd. Unger, p. 529 ; éd. Magnússon, II, 263.
5. Cf. Unger, p. 529 ; Magnússon, II, p. LI.
6. Éd. Unger, p. 369 ; éd. Magnússon, I, 282-4.

la fois habile et conscient de la puissance de son maître. « Nous ne sommes pas ici », dit-il en substance, « pour plaider une cause injuste, mais pour défendre notre monarque contre des accusations mensongères. Et vous, Seigneur, vous devez considérer la situation politique. Vous avez besoin d'appui, pour vous-même et pour la sainte Église. Les princes les plus puissants, dans la moitié septentrionale du monde, ce sont les deux empereurs, le roi de France et notre roi. Or, aucun des deux empereurs ne veut vous aider, tandis que les deux autres monarques sont animés des meilleurs sentiments à votre égard. Dans le cas où vous perdriez la bienveillance de l'un ou de l'autre roi, pensez au préjudice qui en résulterait pour vous et pour la sainte Église [1]. »

La version résumée en premier lieu concorde de tout point avec le texte latin fourni par Alain de Tewkesbury et que reproduit le *Quadrilogus* [2]. Mais d'où provient l'autre ? Comme le remarque Magnússon [3], aucune des sources latines qui nous sont parvenues n'offre d'équivalent. Mais s'il avait examiné le poème de Benet, il y aurait trouvé un passage qui correspond à peu près exactement au fragment islandais. Ce sont les vers qui se lisent à la page 621, col. a, l. 19-col. b, l. 2 de l'édition de Fr. Michel :

. . . . . .
« Ne mie pur dun dreiner (*sic*)
Mais por soun regne e li escuser
De boisdie.
. . . . . [4]
« Si devez tresben purpenser
Que il vus put aver meister
Ben sovent,
E que en crestienté ne poum trover
Fors quatre que facent a nomer
De rige gent :
« Ces sunt li duy enperour
E le rei de Fraunce e moun seignur
Le rei Henri.
Tout seient il de graunt valour,
Nus avum des quatre le meillur
La Deu merci.
Des enperours ben le sachez
Que a vostre [5] pru nul ne avez,
Ce peise mei ;

1. Cf. ce qui a été dit plus haut, p. 407, n. 1.

2. *Materials*, II, 339-340 ; IV, 338-9. On le retrouve également dans la chronique de Gervais de Cantorbéry, I, 193.

3. *Thómas Saga*, II, pp. LI et CXVIII.

4. J'omets ici deux strophes, qui n'ont pas de pendant dans le texte islandais.

5. *Éd.* nostre.

E si vus[1] de ceus nul perdez, Si cum jo crei. »
Grant damage i receverez,

On voit que l'accord est presque littéral. Il est manifeste que les deux textes remontent à une source commune, et il n'y a pas de raison pour douter qu'ici encore cette source ne soit Robert de Cricklade. Le compilateur de la *Saga* complète, qui avait évidemment sous les yeux aussi bien Robert que le *Quadrilogus*, a préféré ici la version de ce dernier, probablement parce que l'autre ne lui semblait pas assez respectueuse envers le Saint-Père, tandis que l'auteur du récit fragmentaire s'en est tenu au texte de Robert de Cricklade. Il est assez curieux que la version du discours qui apparaît clairement comme la plus proche de la réalité historique, ne nous ait été transmise que par un morceau de parchemin islandais et un poème anglo-normand d'ailleurs sans portée historique. L'authenticité de cette version est en quelque mesure confirmée, — chose qui a échappé à Magnùsson, — par les mots suivants de Guillaume Fitz-Stephen[2] : « Aliquis eorum [*nunciorum regis Angliæ*], inter cætera, regis Anglorum potentatus et divitias diligenter commemorabat. »

*
* *

Voici, en résumé, les conclusions auxquelles aboutissent les recherches qu'on vient de lire. La *Vie de saint Thomas de Cantorbéry* par frère Benet, moine de l'abbaye bénédictine de Saint-Alban, a été composée entre 1183 et 1189, selon toute probabilité en 1184. Le modèle latin suivi par l'auteur était une *Vita sancti Thomæ* due à Robert de Cricklade, prieur du monastère de Sainte-Frideswide, à Oxford. Cette dernière œuvre, qui n'existe plus, avait été écrite avant 1180[3]; si le renseignement donné par frère Benet aux vv. 1249 sqq., reproduits plus haut[4], se trouvait déjà dans la *Vita* de Robert,

1. *Éd.* uns.
2. *Materials*, III, 73.
3. Cf. ci-dessus, p. 420.
4. P. 411.

comme je l'ai supposé, il faut peut-être en placer la composition peu de temps après 1172. On savait déjà que l'œuvre de Robert de Cricklade a été également la source principale de la *Thómas Saga* du XIVe siècle. On vient de voir [1] qu'elle avait déjà été mise à contribution par l'auteur de la plus ancienne version islandaise, dont il ne subsiste aujourd'hui que des fragments.

E. WALBERG.

1. Ci-dessus, pp. 425.

# LA LÉGENDE DE LA MONTAGNE D'AIMANT
## DANS LE ROMAN DE *BERINUS*

Le roman en prose de *Berinus* est une œuvre singulière du XIVe siècle. Histoire d'un véritable chevalier d'aventures et de son fils, ce roman est, au fond, médiocrement original : c'est un chapelet d'épisodes qui se retrouvent presque tous ailleurs ; mais la recherche des sources de ces récits, empruntés à la tradition littéraire antérieure et, ce qui est encore plus intéressant, à la tradition orale, donne lieu à des problèmes curieux, auxquels vient s'ajouter celui de l'origine et de la date du roman, qui peut difficilement être antérieur à 1350 et postérieur à 1370[1].

Je me propose d'examiner dans les pages qui suivent un des épisodes importants du livre : celui de la Montagne d'aimant. Ce récit mérite d'autant plus d'être considéré de près qu'Arturo Graf, auteur de la seule étude d'ensemble qui existe, à ma connaissance, sur cette légende[2], ne l'a connu, semble-t-il, que de seconde main. Un examen détaillé montrera que l'épisode de *Berinus*, malgré sa date relativement récente, est important pour la question de l'introduction de ce thème légendaire en Occident et en France.

Voici d'abord un aperçu du récit dans le roman[3].

1. On peut consulter sur *Berinus* : *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque*. Paris, 1780, VIII, 225-277 ; Clouston, *Popular Tales and Fictions*, Edinburgh and London, 1887, II, 99 et suiv. ; G. Paris dans la *Revue de l'histoire des religions*, t. LV (1907, I), p. 165 et suiv.

2. *Miti, leggende e superstizioni del medio evo*, Torino, 1893, II, 363 et suiv. : *Un mito geografico (il Monte della calamita)*.

3. Le meilleur manuscrit est B. N. fr. 777 (XVe siècle), c'est celui que nous citons. Pour en contrôler le texte, on peut se servir du manuscrit de l'Arsenal, n. 3343, et du manuscrit de Vienne (Hofbibliothek, no 3436, daté de 1482 ; j'ai pu en utiliser, grâce à l'obligeance de M. P. Meyer, une copie

Le chevalier Berinus, originaire de Rome, avait réussi, après des aventures singulières, à devenir roi de Blandie. Mais, après vingt-cinq ans d'un règne heureux, il fut détrôné par des traîtres, qui avaient appelé un ancien prétendant évincé, Logres ; celui-ci lui fit cependant grâce de la vie, mais il l'obligea à « forjurer » le royaume. Avec sa femme, Cleopatras, son fils, Aigres, sa fille, Romaine, et quelques partisans de sa cause, Berinus s'embarqua sur un vaisseau qui devait le ramener à Rome. Il échappa à une tempête, puis au danger des « bevées de mer », deux grandes vagues qui engloutissent tous les vaisseaux. Après avoir failli y périr, Berinus et ses compagnons se crurent sauvés, lorsque « leur nef commença si fort à courre que li estrumans ot grant merveille que ce pouoit estre » ; d'autant plus qu'il « faisoit beau temps et sery ». On jeta l'ancre, pour arrêter le navire ; « mais onques pour ce la nef ne mua son erre ; ains courut toujours de plus en plus », continuant à s'avancer ainsi pendant toute la nuit ; « ne nulz quarreaulx d'arbalestre ne peust plus tost voler ».

Quand le soleil se leva, Aigres (le fils de Berinus) fut « au chief de la nef », pour voir s'il pourrait découvrir une terre. « Tant regarda qu'il lui sembla qu'il vit devant lui un boys, ou il avoit grant planté d'a[r]bres, sy se rassura un peu, car il espera venir a terre. » Mais quand « li estrumans » eut entendu son récit, il jeta un cri et tomba « pasmez » ; puis, revenu à lui, il dit à Aigres : « Bien voy que c'est li Aimans dont nulz ne se puet departir. » Il tomba de nouveau sans connaissance.

« Et ainçois qu'il fust revenuz a lui, la nef print en telle maniere son cours, qu'elle s'en vint à l'Aymant et s'arresta encoste les autres nefs, dont il y avoit grant habondance, qui

---

qui appartenait à la Société des anciens textes français). Un autre manuscrit de Paris, B. N. fr. 15097, est d'importance secondaire. L'ancienne édition imprimée (Paris, Jehan Janot, 1521, in-4°, voir Brunet, *Manuel du libraire*, Paris, 1862, I, col. 788) a de la valeur, bien que la langue soit parfois modernisée : elle doit avoir été faite sur un très bon manuscrit. Aucun de ces textes n'offre de variante qui modifie la marche du récit. — Pour ne pas encombrer ce travail de notes, on a fait tacitement quelques corrections de minime importance dans le texte du ms. 777.

estoient la venues par autelle aventure qu'il y estoient venuz, c'est a savoir l'Aymant qui les traioit a lui. Li lieux ou cilz Aymanz est, est parfont en l'Ocean, ne il n'y a nulle terre prouchaine ou l'en puest venir en mains de .xv. jours et a tel lez la ou en (*ms.* nen) n'y venroit mie en un an; et est encoste la Mer Betée. Cilz aymans a v^c toises de lonc et autant de grosse. Et est de tel nature que de trois journees ou de plus nefs ne le peut aprouchier qu'il n'atraie par force a lui, pour tant que fer ait en la nef, car il aime tant et desire le fer qu'il le sent bien de .ii.^c lieues loings. » Quand leur nef fut arrivée près de l'aimant, « elle s'arresta toute coye ».

L'équipage fut consterné. Pendant qu'ils se lamentaient, ils virent venir un homme maigre et décharné, mais magnifiquement vêtu, qui essaya de leur voler leurs provisions. Puis, il leur raconta son histoire[1] : il avait été retenu près du rocher depuis vingt-trois ans ; après avoir épuisé les vivres de son navire, il avait vécu en pillant les vivres des autres vaisseaux survenus, ayant toujours soin de se montrer habillé de vêtements riches qui le faisaient prendre pour « une chose esperituelle ». Il dit en outre à Aigres qu'il a vu sur la roche « un escript », mais que, ne sachant rien « de clergie », il n'avait pu le lire; qu'il serait à désirer qu' « aucuns clers » vînt, « par quoy je peusse savoir ce que ceste lettre devise ». — Aigres, qui savait lire, accompagna l'étranger, allant de nef en nef, jusqu'à ce qu'ils furent près de l'inscription, dont le sens était : Celui que la Fortune a amené ici et qui voudrait partir, doit d'abord enlever de son navire les richesses qui s'y trouvent, ne retenant que ce dont il aura besoin pour rentrer dans son pays. Puis ceux du navire tireront au sort et celui que le sort désignera montera par-dessus l'inscription (« par dessus moy »); il y trouvera un anneau qu'il saisira et jettera à la mer. Au même moment (« Et tantost que li aigneaux sera departis de moy ») la nef pourra s'en aller, saine et sauve, avec l'équipage, hormis celui qui aura jeté l'anneau : celui-ci devra demeurer sur le rocher. Le tirage au sort est une condition indispensable. (« Et couvient par force que cil qui ce fera soit par

1. Nous ne donnons du récit de ce personnage que ce qui intéresse directement notre sujet.

aucun sort esleu, car aultrement nulz n'y[1] pourroit valoir ne aidier a ceste besogne. »)

Aigres raconta à ses compagnons ce qu'il avait appris. Après de longues hésitations, ils tirèrent au sort : c'est Aigres qui fut désigné. Malgré les lamentations de sa mère et de sa sœur, il se dévoua. Après avoir été fait chevalier par son père, il grimpa sur le rocher, pendant que les marins, de leur côté, apprêtaient le navire; il trouva l'anneau, le saisit. Aussitôt le rocher « fremy et tressailly et crolla merveilleusement »; la mer s'agita avec fureur. Après avoir jeté l'anneau dans la mer, Aigors regarda pour voir s'il pouvait distinguer encore la nef; mais elle était déjà trop éloignée de l'aimant pour être visible.

La tempête se prolongea, tellement que Aigres se « pasma » plusieurs fois de terreur. Le lendemain, le temps redevint calme et beau : Aigres vit que l'anneau qu'il avait jeté à la mer se retrouvait à la place qu'il occupait primitivement. Seul sur le rocher, il fut assailli de visions magiques et diaboliques[2]; de temps en temps, il visita les navires attachés à l'aimant : dans l'un il trouva un merveilleux cheval ; dans un autre navire, il découvrit vingt chevaliers et quarante écuyers gisant sans vie ; Aigres trouva en outre, dans la même nef, un chevalier, richement armé, avec son épée; à côté de lui, une dame « moult noblement vestue »; le chevalier était le fils « du roi d'Archade », la jeune dame son épouse, fille du roi d'Orionde; tous avaient péri, victimes de l'Aimant. — A mesure que les vivres d'Aigres s'épuisaient, il fut de nouveau assailli d'apparitions démoniaques; à la fin, un diable, qui l'avait vainement effrayé et tenté, lui prédit l'arrivée d'un navire, attiré par l'aimant, et la fin de ses maux.

En effet, Aigres vit bientôt venir une nef, qui aborda, pendant que l'équipage éclatait en lamentations. Aigres se présenta, leur conta son histoire et leur révéla les propriétés de l'anneau.

---

1. *Lire* ne.

2. Nous supprimons dans cette analyse tout ce qui concerne ces visions, étrangères à notre sujet, et qui semblent imitées en partie du *Grand Saint Graal* (visions et tentations de Mordrain) ; à ces emprunts, l'auteur a mêlé des légendes prises ailleurs : les diables dans une bouteille, le combat avec le diable.

L'équipage se résigna à tirer au sort; de son côté, Aigres obtint la permission de partir avec le navire; il déposa dans la nef l'armure et l'épée du fils du roi d'Archade; il y embarqua aussi le bon destrier Moreau. Celui sur qui le sort était tombé grimpa sur l'aimant et jeta l'anneau : tempête terrible. Mais le navire où Aigres avait pris place se détacha du rocher et partit heureusement (Bibl. Nat. ms. fr. 777, fol. 50 *a*-63 *a*; comparer l'édit. imprimée, fol. 62-78).

Avant de comparer ce récit à d'autres versions de la légende, nous rappellerons d'abord quelques faits, relatifs à l'histoire antérieure de la fiction. Cette fiction d'une Montagne d'aimant, retenant tout ce qui est en fer, remonte, comme on sait, assez haut et se trouve déjà, pour les traits essentiels, dans l'antiquité classique : la plus ancienne mention est celle de Pline l'Ancien (*Hist. nat.*, II, 98); déjà chez Ptolémée (*Geogr.*, VII, 2, 31) le mythe prend un aspect nettement maritime. Il ne paraît pas que la Montagne d'aimant ait donné lieu, chez les Grecs, à des récits développés et romanesques; autrement, Lucien en eût sans doute parlé dans ses *Récits véridiques*, cette spirituelle parodie des « Voyages merveilleux » des anciens Grecs.

Il en fut différemment chez les Arabes. A côté de simples mentions géographiques[1], nous trouvons chez eux des contes développés; en premier lieu un récit du XIII^e siècle dont les traits essentiels peuvent remonter au XII^e, et que nous connaissons tous depuis notre enfance : c'est l'*Histoire du Troisième Calender* dans les *Mille et Une Nuits*. Nous reviendrons plus loin sur certains détails de ce conte; pour le moment, nous passons en Occident.

Dans le moyen âge occidental, nous sommes également en présence de deux classes de récits : de simples notices dans les

1. Nous signalons ici un texte qui a échappé à Graf et qui est remarquable à cause de son ancienneté (il aurait été écrit vers 960 de notre ère) : c'est le récit des *Merveilles de l'Inde*, trad. de L. Marcel Devic (Paris, 1878, in-12), p. 79 : la montagne est ici placée dans un fleuve. — Le passage de Kazwini (cité par De Goeje, p. 304 de son article sur les *Voyages de Sindbâd* dans la revue hollandaise *De Gids*, année 1890, t. III) a une grande analogie avec celui de Ptolémée et en semble un dérivé.

ouvrages géographiques ou prétendus tels[1] et des développements romanesques.

En ce qui concerne les récits développés, nous trouvons d'abord l'épisode de la Montagne d'aimant dans des renouvellements d'un poème allemand, *Herzog Ernst*, dont les germanistes placent la rédaction primitive vers 1175 et qui doit en tout cas être antérieur à 1186[2]. De ce poème primitif, il ne reste que des fragments dont aucun ne se rapporte à l'épisode qui nous intéresse, mais d'après les rédactions renouvelées[3] on peut s'en faire une idée avec une certitude suffisante. Le voici, d'après la reconstitution de Bartsch[4] (nous donnons plus loin d'après les textes la justification de quelques détails, qui nous intéressent spécialement) :

Le duc Ernst et ses compagnons d'exil avaient eu déjà bien des aventures quand ils virent au douzième jour d'une nouvelle navigation, une haute montagne, vers laquelle le navire se dirigea irrésistiblement. Auprès de la montagne, ils aperçurent beaucoup de mâts, comme une forêt ; ils crurent que c'était une ville, où ils pourraient se reposer. Ils s'avancèrent joyeusement ; mais un des pilotes grimpa sur le mât et, voyant la montagne, il s'écria épouvanté : « Préparez-vous à la mort. Cette montagne se

1. Voir dans la note supplémentaire *A* les deux passages du *Voyage* de Mandeville, en français, que Graf (p. 366) cite d'après une traduction italienne. On verra que le second passage a subi l'influence des récits romanesques.

2. Voir Paul, *Grundriss der germanischen Philologie*, II, 1, 257.

3. Ce sont : un poème moyen haut allemand publié par Bartsch, *Herzog Ernst* (Wien, 1869), p. 1 et suiv. ; un poème plus récent, dans le style artificiel de l'école de Wolfram d'Eschenbach, publié par Von der Hagen, *Deutsche Gedichte des Mittelalters* (Berlin, 1808), t. I ; un poème latin en hexamètres, publié par Martène et Durand, *Thesaurus novus anecdotorum* (Lut. Paris., 1717), III, col. 352-354 ; un récit en prose latine, publié par Haupt, dans la *Zeitschrift für deutsches Alterthum*, VII (1849), avec une étude importante. — Nous avons négligé le livre populaire en prose allemande (Bartsch, *ouvr. cité*, p. 264) qui est une traduction de la prose latine et par conséquent sans valeur indépendante. Dans le poème allemand à allures populaires, en couplets (Bartsch, *ouvr. cité*, p. 220, coupl. 53), résumé très infidèle, notre épisode est défiguré et méconnaissable.

4. *Ouvr. cité*, p. XVII.

trouve dans le *lebermeer* [1]; c'est l'aimant qui attire tous les vaisseaux par le fer qu'ils contiennent. Nous sommes sûrs d'y périr. » — En effet, l'aimant attirait le navire avec force, si puissamment que d'autres vaisseaux sur lesquels la nef vint tomber se brisèrent. Ernst et ses compagnons sortirent de leur navire et examinèrent les vaisseaux antérieurement échoués. Ils vécurent dans le désespoir jusqu'au moment où, les vivres étant épuisés, les marins périrent les uns après les autres. Il ne resta que sept survivants, parmi lesquels Ernst et son confident Wetzel. Ils virent les cadavres de leurs compagnons enlevés par des griffons, qui les emportèrent pour la nourriture de leurs petits. Ce spectacle donna à Wetzel l'idée d'une ruse : les survivants se feront coudre dans des peaux de phoques, espérant que les griffons les enlèveront ainsi déguisés. C'est ce qui se fit et leur stratagème fut couronné de succès : les griffons les transportèrent et les sauvèrent ainsi de l'état désespéré où ils se trouvaient.

En France, l'épisode de l'Aimant se trouve dans trois chansons de geste : la plus ancienne et la seule qui nous intéresse réellement [2] est la suite d'*Huon de Bordeaux* conservée dans un manuscrit de Turin et à laquelle on donne le nom d'*Esclarmonde* [3]. Le récit revient essentiellement à ceci (v. 1048 et suiv.) : Huon, chassé de Bordeaux par une guerre malheureuse, s'embarque pour aller chercher du secours. Son voyage est aventureux : il rencontre sur les flots Judas, qui lui annonce sa perte prochaine : « l'Aÿmant » est tout près. Après avoir perdu de vue Judas, Huon et ses compagnons « siglent » pen-

---

1. C'est le *mare pigrum* ou *concretum* des textes latins, la *mer betée* des textes français (voir plus loin).

2. Les deux autres sont l'*Ogier le Danois* du XIVe siècle et le *Charles le Chauve*, également du XIVe siècle. Pour ces deux épisodes, voir à la suite de cet article, la remarque complémentaire *B*.

3 *Esclarmonde, Clarisse et Florent, Yde et Olive... veröffentlicht von Max Schweigel*, Marburg, 1889, in-8° (*Ausgaben und Abhandlungen*, fascic. 83). Le passage se trouve également reproduit par Graf, *ouvr. cité*, p. 388 et suiv. — Dans la version en alexandrins (*Chanson d'Esclarmonde, herausgegeben von H. Schäfer*, Worms, 1895, in-8°) l'épisode se retrouve, p. 29-30, mais sous une forme abrégée et à peine intelligible.

dant trois jours : « li maronniers » monte sur le mât et croit voir un bois. Il annonce d'abord joyeusement la nouvelle à Huon, mais, venu à une distance de trois lieues (*sic*), il distingue des mâts, des « callans, nés et dromons » et s'écrie « Or nous covient morir » : c'est l'Aimant. Huon s'étonne de la quantité de vaisseaux qu'il voit amoncelés autour du rocher. Quand la nef est venue s'échouer près de l'Aimant, l'équipage cède à Huon, en sa qualité de seigneur, la moitié des vivres. Après un mois, les vivres de l'équipage sont épuisés ; Huon donne à ses compagnons la plus grande partie de ses vivres à lui, mais les voit tous succomber les uns après les autres. Ne pouvant compter sur aucun secours humain, il adresse une prière à la Vierge. Il entend du bruit : c'est un griffon qui a flairé l'odeur des cadavres et qui vient pour les apporter à ses « faons » : il enlève un mort et l'emporte. Huon comprend que c'est un moyen de salut : il endosse un haubert, se couche parmi les morts et se fait enlever, lui aussi, par le griffon.

Il est évident que ce récit présente les plus grandes analogies et avec celui du *Herzog Ernst* et avec l'épisode de *Berinus*. Notons d'abord un détail important, commun aux trois versions : les navires sont attirés *en entier* par l'aimant et s'amoncellent autour de lui, de sorte que leurs mâts, vus de loin, présentent l'aspect d'un bois. On se rappelle la description de *Berinus* ; les versions conservées du *Herzog Ernst* présentent la même particularité. Dans la version en prose (éd. de Haupt, p. 221, l. 17 et suiv.) on lit « *unus epibatarum... quasi ingentissimam molem montis prospiciebat, in quo, quasi silva pinuum densissima, malorum multitudo se in altum porrigebat* ».

Dans le poème latin (col. 352) :

Igitur de gurgite Phoebo
Mane recens orto, Magnetem nomine montem
Multaque *ceu silvae praecisae fragmina* circum
Prospiciunt, renturque altas cum turribus urbes.

Dans le poème allemand publié par Bartsch (p. 86, v. 3899), les marins contemplent la fatale montagne et les navires qui l'entourent :

Dò sâhen si vil mastboume
In den schiffen stên als ein walt.

Dans le poème publié par Von der Hagen (p. 33, v. 3208) :

Dort stehin die mastboum als der walt
Die er [der stein] an sich getzogen hat.

De même dans *Esclarmonde* (éd. Schweigel, v. 1053) il est dit :

Li marommiers (*sic*) remonte sur le mast,
Devant lui garde, tant que bos veü a.

Dans la version en alexandrins (éd. Schäfer, p. 29), les marins disent à Huon :

Sire, veü avons si c'un bos apparant.

Tous les textes sont donc d'accord pour ce détail, dont nous verrons l'importance plus loin.

Un autre détail intéressant, qui est dans *Berinus* et dans les versions du *Herzog Ernst*, mais qui, chose à noter, manque dans *Huon*, c'est que le pilote avertit que la montagne se trouve près de la « Mer betée ». Nous n'avons pas à rechercher ici les origines de ce mythe géographique ; nous faisons seulement observer que l'expression la « mer betée » est rendue en latin par *mare concretum* ou *coagulatum*. Ces termes sont paraphrasés ainsi dans la langue pompeuse du poème latin, où le pilote dit (col. 352) :

Hoc mare nil vivum patitur, non sole movetur
Nec vento, memini si vera, bituminis intus
Fontes emittit, totamque *coagulat* undam.

Dans la vision en prose, le pilote dit (p. 221, l. 32 et suiv.) : *ecce in illo monte omnes moriemur, quia syrtico iam mari velimus nolimus illabimur*. Je ne sais s'il y a d'autres exemples de *syrticum mare* pour *mare concretum* (Forcellini n'en cite pas), mais c'est évidemment ce que l'auteur a en vue : on sait assez que les Syrtes étaient dangereuses pour la navigation, à cause surtout des bancs de sable ; l'assimilation se comprend donc jusqu'à un certain point. Du reste, dans le poème publié par Bartsch, le pilote dit (v. 3934) :

Den berc den wir gesehen hân
Daz ist ûf dem Lebermer.

Dans le poème publié par Von der Hagen, le pilote dit de même (v. 3210) :

Der stein liget in dem Lebermer.

Malgré l'absence de ce détail dans *Esclarmonde*, nous pouvons donc tenir pour certain qu'il est caractéristique de cette famille de récits.

Il en est de même d'une autre donnée qui manque également dans *Esclarmonde*, mais qui tient une grande place dans le récit de *Berinus* : le héros et ses compagnons visitent les navires échoués autour de l'Aimant et y découvrent toutes sortes de richesses. Ce trait ne figure pas dans la version en prose latine du *Herzog Ernst*, mais comme il se trouve dans les trois autres versions principales, nous devons admettre, comme l'a déjà fait Bartsch (voir plus haut) qu'il se rencontrait dans le poème primitif. En effet, le poème latin dit (col. 354, *en haut*) :

circum astantes in ordine naves
Introeunt, decoresque nimis mirantur in illis
Merces et gemmas, magno quas inquies auro
Mango sub primo sibi commutarat Eoo.
Hic pigmentorum species Arabumque labores, *etc.*

De même dans le poème publié par Bartsch (v. 4054 *et suiv.*) :

Es gesach sît noch ê
Nieman sô grôze rîcheit
Sô die helde vil gemeit
An den schiffen funden,
Daz ez ze langen stunden
Erahten nimmer kunde ir muot.
Sie sahen daz aller meiste guot
Daz ieman zer werlde mohte hân.
Ez wart nie sô wîser man
Der ez immer kunde erahten
Oder volleclîch ertrahten.
Silber, golt und edel gesteine,
Purpur, samît, phelle und sîden reine
Lac dâ so maniger slahte
Deiz nieman ahten mahte.

Et encore, dans le poème publié par Von der Hagen (v. 3320 *et suiv.*) :

Doch gingen die under stunden
Uss in die alden kil,
Da funden si unmassen vil
Hordes der darynne lag,
Und das des nymant en pflag,
Si funden silber, gesteyne, golt *etc.*

Il est évident que tous ces récits sont étroitement apparentés et il est également évident, par suite des dates, que ce sont les récits français qui sont les imitateurs. Ce fait singulier et, semble-t-il, unique de l'imitation d'un poème allemand par des Français, s'explique, ainsi que l'a déjà vu Moritz Haupt [1], par l'existence du poème latin ; comme Haupt l'a remarqué également, il est d'autant plus permis de supposer que ce poème était connu en France au moyen âge, que c'est justement en France qu'on en a trouvé le seul manuscrit connu [2]. Il y a du reste entre le récit du *Herzog Ernst* et la suite d'*Huon de Bordeaux* d'autres points de contact : l'enlèvement des héros (du héros) par plusieurs oiseaux gigantesques (ou un seul oiseau) se retrouve dans *Esclarmonde* et l'épisode qui, dans *Herzog Ernst* suit immédiatement celui de l'Aimant — le fleuve souterrain que les héros descendent sur un radeau — se retrouve également dans *Esclarmonde* (v. 1418 et suiv.). Mais l'analogie entre les deux œuvres ne se borne pas à ces traits épisodiques : il y a, en ce qui concerne la structure générale du récit, des ressemblances qui ne laissent aucun doute sur l'étroite parenté entre la chanson de geste et le roman allemand [3].

Le récit de *Berinus* étant manifestement apparenté à celui d'*Esclarmonde*, la première idée qui se présente à l'esprit, c'est que l'auteur du roman en prose a emprunté l'épisode à la chanson de geste. Mais cela n'est pas possible : nous avons vu que

1. Voir son étude citée, p. 298. C'était également l'opinion de G. Paris, ainsi qu'il le dit un jour dans son cours de l'Ecole des Hautes Etudes.

2. Il se trouvait, au début du XVIIIe siècle, dans la possession du médecin J. Du Poirier, à Tours.

3. Voir plus loin, la remarque supplémentaire *C*.

*Berinüs* contient deux détails qui ne sont pas dans *Esclarmonde* : le romancier n'a pu prendre dans cette chanson des choses qui ne s'y trouvent pas. Nous sommes donc obligés d'admettre qu'il a connu une version plus complète, qui ne peut être naturellement qu'une version du *Herzog Ernst* ; et l'hypothèse la plus simple, c'est que l'auteur de *Berinus* a connu, lui aussi, le poème latin, ou un récit qui en dérivait et qui jusqu'ici n'a pas été retrouvé, mais qui, en tout cas, était plus fidèle à l'original qu'*Esclarmonde*.

Ce récit, il ne l'a pas suivi jusqu'au bout : il n'a pas admis le sauvetage de ses héros par des griffons. Il est assez facile de deviner pourquoi il s'est ici écarté de son original. D'abord, il admettait parmi les victimes de l'Aimant deux femmes, l'épouse et la fille de Berinus, qui devaient jouer un rôle dans la suite de son roman : il était difficile de les faire figurer dans l'épisode sauvage de la famine et de l'enlèvement par des oiseaux gigantesques. En outre et surtout, notre romancier avait son plan : il voulait séparer le fils du père, faire accomplir par le fils une série d'exploits, puis lui faire retrouver son père à Rome, où les deux devaient figurer dans une autre aventure traditionnelle célèbre : le *Trésor pillé* (= le *Trésor de Rhampsinite*). Il devait donc, pour éloigner de l'Aimant, d'abord le père, puis, après un assez long intervalle, le fils, avoir recours à un moyen moins élémentaire que les griffons.

Notre romancier a-t-il tiré de sa propre imagination cette histoire singulière de l'anneau magique, dont l'existence est révélée par une inscription et qui présente cette particularité qu'après avoir été jeté à l'eau, il revient de lui-même en place ? On pourrait le croire, si un recueil bien connu de contes orientaux, *les Mille et un Jours,* ne contenait un récit qui présente avec celui de *Berinus* des analogies indéniables.

Ce récit se trouve dans les *Voyages d'Aboulfaouaris*, sorte de pendant du *Sindbâd* des *Mille et une Nuits*. Au cours du premier voyage, le vaisseau où se trouve Aboulfaouaris est jeté hors de sa route par une tempête ; puis le navire dérive « comme s'il eût été emporté par des courants » ; un vieux matelot se lamente et dit que tous les navires qui arrivent dans cette région sont perdus : une fois arrivés près d'une certaine montagne, ils y sont retenus « comme par un charme : ils ne peuvent plus

s'éloigner ». — Tout le monde est désespéré; Aboulfaouaris conseille de gagner le sommet de la montagne, dès que le vaisseau aura abordé ; « nous y trouverons peut-être, dit-il, un remède à nos maux ».

Le vaisseau arrive au pied de la montagne ; le capitaine et Aboulfaouaris se jettent dans un esquif, gagnent la terre et grimpent sur le mont. Parvenus au sommet, ils aperçoivent un dôme fort élevé ; au-dessous de ce dôme est une colonne d'acier, au bas de laquelle sont attachés, avec des chaînes d'acier, un petit tambour, fait de bois d'aloès, et une crosse de bois de santal. Au-dessus du tambour est suspendue une table d'ébène, qui porte une inscription disant que le vaisseau qui a le malheur d'être attiré par la montagne ne pourra plus partir, à moins qu'un homme de l'équipage ne donne trois coups de crosse sur le tambour; au premier coup, le vaisseau s'éloignera d'une portée de flèche ; au second, il perdra de vue la montagne ; au troisième, il se trouvera dans la route qu'il voudra tenir. Mais l'homme qui frappera le tambour doit demeurer volontairement et laisser partir les autres.

Quand l'équipage du navire est mis au courant, tout le monde est ravi, mais personne ne veut se dévouer. Aboulfaouaris se déclare prêt à se sacrifier. Il remonte seul au sommet de la montagne, et frappe sur le tambour : dès le second coup, il perd de vue le navire.

Resté seul, Aboulfaouaris s'avance dans la montagne. Il rencontre successivement trois vieillards qui sont frères. Le dernier, qui est l'aîné, lui dit que le talisman sur la montagne a été composé par un grand cabaliste indien, « c'est tout ce que je sais [1] ».

La suite des aventures d'Aboulfaouaris ne nous intéresse pas.

La ressemblance entre ce récit et la façon dont Berinus et les siens d'abord, puis Aigres réussissent à s'éloigner de l'Aimant est évidente et a été remarquée dès 1838 par Loiseleur-Deslongchamps, éditeur d'une réimpression des *Mille et un Jours* [2]. Comme rien de pareil ne se trouve dans le *Herzog Ernst* et

1. *Les Mille et un jours*, nouvelle édit. par A. Loiseleur-Deslongchamps, Paris, 1838 (édit. du Panthéon littéraire), p. 216-218.

2. *Ouvr. cité*, p. 217, note.

comme il n'y a pas moyen de supposer qu'un auteur oriental ait eu connaissance du *Roman de Berinus*, on est amené à la conclusion que l'auteur du roman a utilisé, pour cette partie de l'épisode, un second récit, également oriental d'origine, qu'il a par conséquent puisé à deux sources différentes.

Malheureusement, une complication se présente. On sait que l'authenticité des contes, publiés sous le titre des *Mille et un Jours* et soi-disant traduits du persan, a donné lieu à des doutes, qu'on a soupçonné le traducteur, Pétis de Lacroix, et Le Sage, le littérateur qui l'assista dans la rédaction, d'avoir, sinon inventé des contes entiers, du moins considérablement modifié ceux qu'ils donnaient au public comme tirés d'un manuscrit persan. On a bien indiqué deux recueils, l'un turc et l'autre persan, où se trouveraient les originaux réels de la publication de Pétis de Lacroix [1], mais une comparaison détaillée n'a pas encore été faite. Dans ces conditions, il faut être prudent dans ses affirmations.

Pour nous borner au cas qui nous intéresse, il n'y a pas d'impossibilité matérielle à ce que Pétis de Lacroix et Le Sage aient eu connaissance du roman de *Berinus* et l'aient utilisé ; mais cela n'est guère probable. D'autre part, il est évident que le récit des *Mille et un Jours*, où le héros découvre lui-même l'inscription qui lui indique le salut, est plus simple que celui de *Berinus*, dans lequel la découverte de l'inscription est le fait d'un tiers et que le tambour magique qu'il faut frapper est une invention meilleure que l'anneau magique qu'on jette à la mer et qui revient de lui-même en place. En outre, si nous n'avons pas, pour le *Premier Voyage d'Aboulfaouris*, comme pour le second, un garant dans un récit oriental parallèle [2], on peut cependant remarquer qu'un épisode du premier voyage présente la plus grande analogie avec le récit initial des *Aventures de Mazin*, conte qui ne se trouve que dans certains manuscrits

---

1. Voir Loiseleur-Deslongchamps, dans la préface de son édition citée, et H. Zotenberg, *Histoire d'Ala al-Din ou la Lampe merveilleuse*, Paris 1888, p. 27, note.

2. Voir, sur cette question des *Voyages d'Aboulfaouaris*, la remarque supplémentaire *D*.

des *Mille et une Nuits* [1] et qui, à l'époque de la publication des *Mille et un Jours*, était probablement inconnu en France : cette origine arabe d'une partie du récit est au moins une présomption en faveur de l'authenticité du reste.

Si le récit des *Mille et un Jours* est authentique, c'est-à-dire réellement emprunté à une œuvre orientale, nous devons en conclure, comme nous l'avons dit plus haut, que l'auteur de *Berinus* a eu à sa disposition, pour l'épisode de l'Aimant, un second récit ; la grave altération que présente la version de *Berinus* (substitution de l'anneau au tambour) nous porte à croire que ce récit lui est parvenu par voie orale.

Cette question incidente vidée, au moins autant que cela est possible actuellement, nous pouvons revenir à la source principale de *Berinus*.

Quand on compare l'épisode de la Montagne d'aimant tel qu'il se trouve dans le *Herzog Ernst*, dans *Esclarmonde* et dans *Berinus* lui-même, à l'histoire du Troisième Calender des *Mille et une Nuits* que nous avons citée plus haut, on est frappé d'une différence remarquable. Dans le groupe de versions considéré jusqu'ici, le navire est attiré dans son ensemble par l'Aimant, il reste en entier au pied de la montagne, ainsi que ceux qui y étaient venus avant lui ; le trait que le héros du récit va visiter les navires échoués et y trouve des richesses, est commun, ainsi que nous l'avons vu, au *Herzog Ernst* et à *Berinus*. C'est ce détail qui explique l'aspect particulier du mont, cette « forêt de mâts » autour de la montagne, qu'on trouve mentionnée à la fois dans *Herzog Ernst*, dans *Esclarmonde* et dans *Berinus*. Dans le récit du *Troisième Calender*, au contraire, les navires sont anéantis ; quand ils sont arrivés à une certaine distance du mont, tous les clous, tous les morceaux de fer qui se trouvent dans les vaisseaux s'en détachent, attirés par la montagne ; les navires se disloquent, disparaissent dans les flots [2]. Il est évident

1. Voir sur ce conte, V. Chauvin, *Bibliographie des ouvrages arabes*, VII, 35. Le même épisode se retrouve dans le roman de *Seyf Zu-l-Yezen*, cité par Lane dans sa traduction des *1001 Nuits* (*The 1001 Nights*, London, 1841, III, 520) et dans une légende religieuse des Jainas qui, au début du XVIIIe s., était certainement ignorée en Europe ; voir A. Weber, *Ueber das Catrunjaya Mâhâtmyam* (dans *Abhandlungen für die Kunde des Morgenlandes*, I), p. 32.

2. Traduction anglaise de Burton, I, 141 (édit. 1885).

qu'au point de vue de cette logique spéciale de l'absurde qu'on s'attend à trouver dans un conte merveilleux, cette version est bien supérieure à celle du *Herzog Ernst* et des récits apparentés. C'est que, dans ce dernier groupe de récits, le thème proprement dit de la Montagne d'aimant se trouve mêlé à des traits qui semblent empruntés à une autre fiction.

Depuis longtemps, Bartsch, De Goeje, A. Graf ont remarqué l'analogie qui existe entre le récit du *Herzog Ernst,* etc., et ce qui est raconté dans les *Voyages de Sindbâd le Marin*, qui font également partie, comme on sait, des *Mille et une Nuits*.

Au cours de son sixième voyage, Sindbâd est sur un navire que des courants irrésistibles poussent vers une île où il se brise, mais l'équipage trouve cependant le moyen de se sauver et de débarquer les vivres et les plus précieuses marchandises. Sur le rivage, Sindbâd et ses compagnons ne voient que morceaux de navires échoués et ballots de marchandises, débris de naufrages antérieurs. Les vivres étant épuisés, les compagnons de Sindbâd meurent les uns après les autres ; resté seul, il réussit à se sauver en tirant parti d'un fleuve qui prend sa source au bord de la mer et qui disparaît dans une montagne. Avec des débris de navires, il construit un radeau, le charge de marchandises naufragées et de pierres précieuses qu'il a recueillies sur la montagne dans laquelle s'engouffre le fleuve mystérieux. Après une pénible navigation souterraine, il arrive dans un pays habité, où il est recueilli par les indigènes [1].

On aura remarqué l'analogie de ce récit avec les versions du *Herzog Ernst* : les navires naufragés, les richesses qu'on découvre, la mort par la faim des compagnons, quand les vivres sont épuisés. Le récit du *Herzog Ernst* est manifestement exagéré, surtout en ce qui concerne les navires naufragés qui restent *en entier* ; mais il s'explique quand on le compare au voyage de Sindbâd ; il ne s'explique pas par le récit du Calender. Il faut ajouter que l'épisode qui, dans le poème allemand, suit immédiatement celui du sauvetage du héros et de ses compagnons par les griffons, contient également le récit de la navigation sur un fleuve souterrain, où le héros recueille une pierre précieuse [2].

1. Traduction de Burton, II, 59 et suiv.

2. Voir *Herzog Ernst*, Enleitung, p. XIX. L'épisode du fleuve se retrouve

Ces ressemblances ont été remarquées il y a longtemps par K. Bartsch, De Goeje, A. Graf ; ce dernier suppose, selon nous à tort (p. 375 de sa dissertation), que l'épisode de *Sindbâd* mentionnait, lui aussi, primitivement la montagne d'aimant. De Goeje a montré [1] que l'idée d'une île d'où nul ne revient est très ancienne et indépendante du mythe de l'Aimant ; il est probable que, dans le *Herzog Ernst*, il y a eu combinaison, contamination de deux données primitivement distinctes.

Cette contamination s'est-elle faite en Occident, en Allemagne, ou en Orient ? La première hypothèse n'est pas impossible : le voyageur juif Benjamin de Tudèle qui écrivait vers 1175, donne l'épisode des griffons sous une forme qui trahit des influences occidentales [2]. Mais l'autre supposition est plus vraisemblable et c'est aussi l'hypothèse de De Goeje (p. 311 de son article), auquel sa qualité d'arabisant donne une autorité spéciale. Mais je ne puis le suivre dans sa conjecture que le récit arabe qu'a connu l'auteur du *Herzog Ernst* était une rédaction du *Sixième Voyage de Sindbâd* différente de celle qui nous est parvenue. D'abord, cette rédaction est purement hypothétique ; en outre, il faut se rappeler que le sauvetage du héros par un oiseau gigantesque, qui est dans le *Duc Ernst*, se trouve déjà mentionné dans le deuxième voyage de Sindbâd ; le récit se répéterait ; le romancier fort avisé auquel nous devons les *Voyages de Sindbâd* eût-il commis une pareille faute de composition ? Ce n'est guère vraisemblable. — Et il y a autre chose. Les rencontres merveilleuses du Duc Ernst, en dehors de notre épisode (Pygmées, etc.), font partie, comme l'a remarqué M. Haupt, de la « tératologie » habituelle du moyen âge occidental ; mais il en est autrement d'une aventure qui précède, dans le poème, celle de l'Aimant : Ernst et ses compagnons arrivent dans un pays habité par des hommes à tête

---

dans le poème latin, col. 357, et dans *Esclarmonde*, édit. Schweigel, v. 1378-1454.

1. Voir son article cité, p. 304.

2. Il place l'aventure dans la « mer *nikpha* » qui est la traduction du *mare concretum* des compilateurs du moyen âge occidental, et le nom qu'il donne aux oiseaux gigantesques est tout simplement le mot *gripus* transcrit en hébreu ; voir De Goeje, *article cité*, p. 289 ; Haupt, *art. cité*, p. 296.

d'oiseau et sont obligés de leur faire la guerre. Ce récit ne se trouve dans aucune source occidentale ; il n'est pas non plus dans *Sindbâd* [1] ; cependant il semble bien d'origine orientale ; depuis longtemps on a rapproché du récit allemand un peuple à têtes d'oiseau mentionné dans un récit du roman turc des *Quarante Visirs*, l'histoire du *Prince de Carizme*, qui contient d'autres détails fantastiques [2]. On peut admettre l'existence, au XII^e siècle, d'un voyage merveilleux, rédigé en arabe, dans le goût de *Sindbâd*, mais différent de *Sindbâd*, que l'auteur du *Herzog Ernst* aura connu, peut-être par tradition orale : ceci expliquerait certaines modifications et exagérations qu'on rencontre dans son œuvre [3].

On peut résumer ainsi le résultat de ces recherches, nécessairement un peu compliquées, dont le récit de *Berinus* a été le point de départ : le thème de la « Montagne d'aimant », primitivement une simple anecdote géographique, fut développé d'une façon romanesque par les conteurs arabes et passa en Occident au XII^e siècle, dans un récit où le thème proprement dit était mêlé à des détails qu'on retrouve dans le *Sixième Voyage de Sindbâd le Marin*. Ce récit fut utilisé, antérieurement à 1186, en Allemagne, par l'auteur du *Herzog Ernst* primitif. Ce roman fut connu en France, probablement par l'intermédiaire d'un poème

---

1. De Goeje affirme, au contraire, que les « hommes-oiseaux » sont dans *Sindbâd* (p. 307 de son article) ; mais ici le savant, habituellement si exact, a fait une confusion. Dans la rédaction du *Septième voyage de Sindbâd* qu'il cite et qui ne se rencontre que dans quelques manuscrits (on la trouve traduite chez Lane, *The 1001 Nights*, London, 1841, III, 116), il est question d'hommes changés une fois par mois en oiseaux ; du moins, il leur pousse alors des ailes qui leur permettent de voler : on voit que c'est tout autre chose que les hommes à *tête d'oiseau* dans le *Herzog Ernst*.

2. Réimprimé (traduction de Pétis de Lacroix) à la suite des *1001 Jours* (édit. citée, p. 361).

3. E. Rohde, dans une note d'ailleurs intéressante sur les *Voyages de Sindbâd* (dans son livre *Der griechische Roman*, p. 194, note, 2^e édit.), suppose d'une façon fort arbitraire que le roman arabe *Seyf-Zu-l-Yezen*, qu'on connaît surtout par des citations de Lane (dans sa traduction des *1001 Nuits*, I, 246, III, 109, 521), avait été la source de l'épisode du *Herzog Ernst*. L'arabisant V. Chauvin, *Bibliographie*, VII, 78, s'élève avec raison contre cette hypothèse.

latin en hexamètres; c'est ce poème qui serait la source commune de la suite d'*Huon de Bordeaux* [1] et de l'épisode de *Berinus*. Mais il est probable que l'auteur de *Berinus* a utilisé, pour la fin de l'aventure, une autre version de l'histoire de la Montagne, également d'origine arabe, que nous retrouvons dans un conte des *Mille et un Jours*.

## REMARQUES COMPLÉMENTAIRES

A. *La Montagne d'Aimant dans le Voyage de Jean de Mandeville.* — Dans ce livre singulier, il est question deux fois de l'Aimant. Le premier passage se trouve dans la description de la mer de l'Inde et d'« Ormes» (Ormus).

(Ms. Bibl. Nat. 5637, fol. 51 *a*) Et si ont toutes leurs nefs faites de boys et de fut, sans fer ne clou, pour les roches des aymans, dont il a en la mer la entour tant que c'est merveille, car se une nef passoit parmi ces marches ou il eust clos ou bendes de fer, tantost seroit perie ; car l'aymant de sa nature trait le fer a luy, si trairoit la nef a lui pour la cause du fer, si que jamès ne pourroit departir.

Ce qui montre bien le peu de sérieux de ce compilateur, uniquement soucieux d'accumuler des merveilles, c'est qu'il parle de nouveau de l'Aimant, plus loin, à propos d'un autre pays, « la terre Prestre Jehan », comme s'il n'en avait rien dit, et en donnant beaucoup plus de détails :

(Fol. 83 *a*) Et combien qu'il [2] eussent meilleur marchié en la terre Prestre Jehan [3], si redoubtent il la longue voie et les grans perilz qui sont sur la mer en telles parties y a, car il a en moult de lieux grans roches de pierres d'aymant, qui traient a eulz le fer de leur propre nature. Et pour ce, se il y passe nulle nef ou il ait clos ne bendes de fer, tantost ces roches la traient a elles ne n'en pourroit jamès partir. Je meïsmes vi en la mer de loing ainsi comme une grant ylle, ou il avoit arbrissiaux, espines, ronses [4] et herbes a grant foi-

1. Voir cependant sur ce point une réserve, plus loin, dans les remarques supplémentaires, p. 450.
2. Les marchands.
3. Qu'en celle du « Grant Cham », dont l'auteur vient de parler.
4. *Ms.* rouses.

son et nous dirent les maronniers que c'estoient toutes nés, qui estoient la ainsi arrestées pour les roches d'aymant; et de la pourreture qui estoit dedens les nés estoient creus et naissus ces arbrissiaux, ces ronses et celle herbe, a si grant foison comme on le pouoit veoir adonc; et de celles roches il y a en moult de lieux la entour. Et pour ce n'y osent les marchans aller, se il ne scevent moult bien le chemin ou il aient bon conduiseur.

Bien que certaines expressions (notamment « bandes de fer ») se retrouvent dans les deux passages, ils correspondent, comme le lecteur l'aura remarqué, à deux états de la légende. Le premier est la simple notice géographique, qui se trouve chez Ptolémée et Kazwini; le second donne la version romanesque et dérive manifestement du récit du *Herzog Ernst*. Comme dans cette version, les navires attirés par l'Aimant restent en entier; seulement, Mandeville fait naître de la pourriture de ces navires des arbrisseaux et des ronces. On dirait que l'auteur a pris trop à la lettre le « bois », la « forêt » de mâts dont parlent les versions de cette famille et a voulu renchérir là-dessus.

B. *La Montagne d'Aimant dans les chansons de geste et les romans en prose.* — Je réunis ici quelques indications qui manquent dans le travail de Graf, ou sont insuffisantes.

Une chanson de geste qui contient une mention de l'Aimant qui a échappé à l'auteur italien, est *Charles le Chauve*, composition étendue, mais peu originale [1]. Le jeune Dieudonné, héros de cette partie du poème, est protégé par la fée Gloriande, comme Huon de Bordeaux par Obéron (P. Paris a déjà remarqué que l'auteur de la chanson imite fréquemment ce poème) et, comme Huon, il perd cette protection par suite d'une désobéissance. Les objets magiques que Gloriande lui a confiés perdent leur vertu et par surcroît de malheur, la nef où il se trouve est jetée par la tempête du côté de l'Aimant (ms. Bibl. Nat. franç. 24372, fol. 42 *a*) :

Et li tenpeste grans si avant les mena
Que l'aïmant senti le fer que leur nef a,
A ssoi le trait et tire, tellement le sacha,
Que droit a l'aïmant leur vaiseil (*sic*) s'aresta.

1. Voir l'article de P. Paris dans *Histoire littéraire de la France*, XXVI, 94 et suiv. En ce qui concerne notre épisode, l'analyse (p. 108-109) est assez peu exacte.

Dieudonné sonne l'olifant, que la fée lui a donné; on entend le son dans la demeure féerique; mais Gloriande, toujours furieuse, défend aux siens d'aller secourir Dieudonné. A la fin le bon nain Maufuné[1] réussit pourtant à fléchir la fée. Celle-ci, qui voit se réaliser immédiatement tous ses souhaits, consent à ce que Maufuné parte de suite; elle lui souhaitera un grand « batel », construit sans fer; dans ce bateau, il se rendra à la montagne; Dieudonné et les siens pourront ainsi quitter l'Aimant (ms. cité, fol. 42 *b* en bas).

« Je le vueil », dit la dame, « or i vas vistement ;
Je te souhaiterai, sans nul arestement,
.1. batel noble et grant, par tel devisement
Que point de fer n'i ait aviron[e]ment ;
Se iras a l'aimant autouure (*sic, l.* atourné) proprement,
S'en porra li batiaus partir a ton talant,
Puis qu'il n'i avra fer, je te di vraiement,
Tu em porras partir a ton commandement. »
Et Maufunés respont : « Faite[s] delivrement,
Par quoy g'i puisse aler tost et apertement. »
Et la fée respont : « Amis, alés vous ent,
Je vous souhaite en mer en vo commandement,
Par dedens le batel dont j'ai fait parlement. »
Et si tost qu'elle ot dit son vouloir pleinnement
Se trouva en la mer ou lieu deüement,
En che bastel sans fer, ouvré moult noblement.

Maufuné se présente, assis dans son bateau, devant Dieudonné et lui dit qu'il vient à son aide (ms. cité, fol. 42 *d*) :

« Maufunés », dit li enfes, « Diex te vueille sauver ;
Et comment porrons nous de la mort esquever ? »
Et li nains respondi : « Tous vous faut desarmer,
Si c'on ne puist sus vous goute de fer trouver,
Et puis vous convanra en mon batel entrer,
A garant vous metrai au dehors de la mer. »
Et Dieudonné respont : « Bien m'i vueil acorder. »
Adonc sans plus attendre vont leur armes oster,
U batel sont entrés, qu'il ont fait ajouster, *etc.*

1. C'est la leçon du manuscrit, et non « Maufumé », comme écrit P. Paris.

Il est évident que l'auteur de ce récit avait surtout présente à l'esprit l'anecdote géographique (Ptolémée, Kazwini, premier récit de Mandeville). Il connaissait, comme nous l'avons dit, *Huon de Bordeaux*, à savoir l'ancien poème, mais rien ne prouve pertinemment qu'il ait connu et utilisé la suite (*Esclarmonde*) où il est question de l'Aimant.

*Charles le Chauve* est du XIVe siècle ; c'est au XIVe siècle également qu'appartient le renouvellement en alexandrins d'*Ogier le Danois*. Pendant son voyage merveilleux, Ogier est lui aussi arrêté par l'Aimant, qui est le point de départ de nouvelles aventures; mais l'épisode même du Mont est traité sommairement[1]. Quand les vivres sont épuisés et que tous ses compagnons de voyage ont succombé, un ange inspire du courage au chevalier ; il se dirige vers un château magique, situé dans une île voisine de la Montagne d'aimant; ce château, invisible pendant le jour, devient lumineux la nuit. Pour y arriver, Ogier passe de nef en nef : les navires, attirés par l'aimant, sont donc restés entiers, preuve que le récit se rattache au type de *Herzog Ernst*, très probablement par l'intermédiaire de la suite d'*Huon de Bordeaux* : Huon, lui aussi, survit seul à tous ses compagnons. La suite des aventures d'Ogier dans le château féerique ne se rapporte plus à l'Aimant.

On les retrouve en partie dans l'*Huon de Bordeaux* en prose du XVe siècle. L'auteur de cette rédaction a mis en prose, à la suite de l'*Huon* proprement dit, *Esclarmonde* ; mais il a eu l'idée singulière d'intercaler dans l'histoire de l'Aimant tout un épisode de son invention, ou plutôt de sa combinaison ; cette interpolation est d'autant plus absurde qu'à la fin le narrateur revient servilement à son original et se résigne, lui aussi, à faire enlever son héros, après toutes sortes de rencontres, par un griffon. Dans ces inventions sans intérêt ni logique, qui ne valent pas la peine d'être résumées, il y a pourtant quelques traits qui méritent une mention, parce qu'ils indiquent les sources dont

1. Manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal, n° 2985, p. 632 et suiv. L'épisode est fidèlement résumé dans le livre en prose (fin du XVe ou début du XVIe siècle), voir l'édition de Paris, Alain Lotrian et Denis Janot, sans date, in-4°, fol. 91 et suiv.

s'est servi le compilateur. Huon et ses compagnons voient les nefs retenues autour de l'Aimant; le narrateur ajoute : « dont (des nefs) tant en y a que du boys des nefz qui grant temps ont la esté sont saillis beaulx arbres et bois feuilluz, que advis est que ce soit une grande forest » (édit. de Paris, J. Bonfons, s. d., in-4°, fol. 130 *a*). On reconnaît ici un détail du second récit de Jean de Mandeville. Bien des traits sont certainement empruntés à l'*Ogier* du XIVe siècle : on retrouve dans le *Huon* en prose le palais féerique; comme dans *Ogier*, Huon y rencontre un grand serpent, qu'il tue (fol. 130); comme dans *Ogier* encore, il mange des fruits dans un jardin (fol. 135); il est vrai que ces fruits ne lui font aucun mal, tandis qu'Ogier, après en avoir mangé, devient lépreux.

Mais au milieu de tous ces emprunts, le récit de l'*Huon* en prose présente une particularité remarquable. Le palais féerique n'est pas situé, comme dans *Ogier*, sur une île dans le voisinage de l'Aimant; il se trouve au sommet de la Montagne d'aimant elle-même et « par nulz des costez du monde [*sic*, *l.* mont] l'on n'y pouoit monter ne approcher que premierement il ne convenist monter par une voye estroite ou il y avoit trois cens soixante et douze degrez, lesquelz estoient si estroictz qu'il n'y pouoit monter que un homme de front » (fol. 131 *a*).

Tous les lecteurs des *Mille et une Nuits* se rappelleront ici le récit du Troisième Calender : là, la Montagne d'aimant est couronnée d'un dôme; pour accéder à ce dôme il faut, par une ascension pénible, monter des degrés taillés dans le roc et allant jusqu'au sommet (traduction de Burton, éd. 1885, I, 141, 142; celle de Galland donne le même sens). — L'analogie entre les deux récits est indéniable; elle est tellement frappante qu'il semble difficile de penser à un hasard. Nous avons vu plus haut que l'auteur de *Berinus* doit avoir connu des détails de l'épisode de la Montagne dans le *Voyage d'Aboulfaouaris*; il semble que des bribes du récit du Troisième Calender aient été également portées de bonne heure en Occident, probablement par voie orale[1].

1. Une transmission par voie orale dans le passé est d'autant plus vraisemblable que la légende de la Montagne d'Aimant s'est retrouvée de nos

C. *La suite de « Huon de Bordeaux (Esclarmonde) » et le « Herzog Ernst ».* — M. Otto Engelhardt a traité ce sujet dans sa thèse *Huon de Bordeaux und Herzog Ernst*, Witten, 1903, in-8° (dissertation de Tubingue). J'avais, avant de connaître ce travail, réuni les éléments d'une démonstration, que je laisse de côté, comme faisant double emploi avec celle de M. Engelhardt. Je donne seulement l'indication des passages essentiels du poème latin que j'avais pris comme terme de comparaison : inimitié entre Heinric, comte palatin du Rhin, et le duc Ernst (édition Martène, col. 318 *b*). Ce comte est le neveu de l'empereur Otton (col. 319 *d*). — Ernst tue Heinric (col. 329 *d*), comp. *Esclarmonde*, éd. Schweigel, v. 361 et suiv., le meurtre du neveu de l'empereur par Huon. — De même que dans *Esclarmonde*, il résulte de ce meurtre une guerre, et l'exil du héros. — Après le retour de l'exil, réconciliation avec l'empereur ; le héros présente à l'empereur, entre autres cadeaux, une pierre précieuse, qu'il a rapportée de son voyage (col. 374 *e*; comp. *Esclarmonde*, v. 2426 et suiv.).

J'indique ces passages du poème latin, M. Engelhardt s'étant servi, pour son travail de comparaison, du poème moyen-allemand publié par Bartsch. Il croit, en effet, que l'auteur d'*Esclarmonde* a connu un texte en langue germanique ; d'après lui, *Esclarmonde* a été composée, comme l'*Huon de Bordeaux*, proprement dit, à Saint-Omer, sur la limite linguistique du domaine roman et du domaine germanique ; l'auteur a donc pu savoir le néerlandais et lire sans peine l'ancien poème bas-rhénan, dont la langue se rapproche du néerlandais ou bien il a connu le récit par voie orale (Engelhardt, p. 47, 48 de sa dissertation).

Le lecteur choisira entre cette hypothèse et celle qui est exposée plus haut. En tout cas, je maintiens formellement cette hypothèse en ce qui concerne *Berinus*. C'eût été un bien grand hasard que l'auteur de ce roman eût su, lui aussi, assez d'alle-

---

jours dans le folklore des populations maritimes ; voir particulièrement P. Sébillot, *Légendes, croyances... de la mer* (Paris, 1886), I, 256-257. Le conte reproduit par M. Sébillot ressemble beaucoup à la forme de la légende qu'on trouve dans le *Herzog Ernst* et ses dérivés : il y est question d'un grand rassemblement de navires devant le fatal rocher. — Voir aussi, du même auteur, *Le Folk-lore de France*, II, 74 et 99.

mand pour lire dans l'original une des rédactions du *Herzog Ernst*. — Quant à *Esclarmonde*, nous avons vu plus haut que ce poème ne peut avoir été la source de *Berinus*.

Comme dernière remarque, j'ajouterai qu'il est à noter que les trois suites d'*Huon de Bordeaux*, que nous a conservées le manuscrit de Turin, sont chacune le développement d'un thème préexistant : la première, *Esclarmonde*, du *Herzog Ernst*, la seconde, *Clarisse*, d'*Aucassin et Nicolete* (voir l'introduction de l'éditeur, p. 73, note), le troisième, *Yde et Olive*, de la légende bizarre qui a été utilisée également par l'auteur de *Tristan de Nanteuil* (voir G. Paris dans son édition de la *Vie de saint Gilles* par Guillaume de Berneville, p. XCIX) et qui fait le fond d'un miracle dramatisé de la Vierge (*Miracles de Nostre Dame*, éd. G. Paris et U. Robert, t. VII, p. 1 et suiv.). Ceci peut venir à l'appui de l'opinion de l'éditeur, M. Schweigel, qui (p. 13 de son introduction), pour des raisons tirées de la langue et de la versification, attribue ces trois suites à un seul et même auteur.

D. *Les Voyages d'Aboulfaouaris*. — Des deux *Voyages* de ce personnage que contient le recueil des *Mille et un Jours*, le second est garanti, en ce qui concerne son origine orientale, par un texte arabe, l'*Histoire de Tamim aldâri*, sur laquelle on peut consulter V. Chauvin, *Bibliographie des ouvrages arabes*, VII, 50. — Ce récit ne contient malheureusement rien qui se rapporte au *premier* voyage d'Aboulfaouaris.

Il est possible qu'un dérivé du texte oriental, persan ou turc, suivi par Pétis de Lacroix, se trouve dans l'ouvrage suivant : *The Story of Jewad, a Romance, by 'Ali 'Azīz Efendi the Cretan. Translated from the Turkish by E. J. W. Gibb.* Glasgow, 1884. — Je n'ai pas eu entre les mains l'ouvrage même ; je ne le connais que par ce qu'en dit W. F. Kirby, dans l'appendice à la traduction des *Mille et une Nuits* par Burton, édition 1885, X, 502. Parmi les contes que signale l'auteur anglais, se trouve : « 5. *Qara Khan*. — The principal part of this story is borrowed from *the First Voyage of Aboulfawaris* in the *Thousand and One Days*; it has some ressemblance to the story of the Mountain of Loadstone in No. 3. *c* » (c'est-à-dire le récit du Troisième Calender dans les *Mille et une Nuits*). Malheureusement, Kirby ajoute que cet ouvrage turc est très moderne : il

a été écrit en l'an de l'hégire 1211, correspondant à l'an 1796-1797, bien des années après la publication des *Mille et un Jours*. Ce recueil turc n'est donc pas une garantie absolue d'authenticité du conte, l'auteur, le « Crétois » Ali Aziz (un renégat?) ayant pu connaître le travail de Pétis de Lacroix.

En tout cas, ce que dit l'auteur anglais sur la ressemblance entre le conte de la *Story of Jewad* et le récit du *Troisième Calender* vient à l'appui de son rapprochement entre le récit turc et le premier voyage d'Aboulfaouaris. Dans le récit des *Mille et une Nuits*, le héros du conte, Agib, après que son navire s'est disloqué sous l'influence de l'Aimant, est jeté par les vagues au pied de la montagne fatale. Il y a des degrés pour monter au sommet de la montagne (voir ci-dessus, p. 449). Arrivé en haut, il voit un dôme, sous lequel il y a la statue d'un cavalier. Agib s'endort sous le dôme et entend en rêve une voix mystérieuse [1] qui lui donne des instructions : il trouvera en creusant le sol, un arc et trois flèches ; il doit tirer ces flèches contre la statue ; celle-ci tombera dans la mer, qui montera jusqu'au pied du dôme ; puis il verra paraître une chaloupe, avec un seul rameur, qui le recueillera et le transportera en lieu sûr. — Le jeune homme agit selon ses instructions et peut quitter ainsi la montagne fatale.

Les analogies entre cette aventure et celle d'Aboulfaouaris sont évidentes; et il y a de bonnes raisons pour croire que c'est le récit des *Mille et une Nuits* qui est l'original. Dans ce récit, le héros est seul, ce qui rend sa situation plus dramatique que celle d'Aboulfaouaris ; et puis il y a une autre considération. Déjà A. Graf a remarqué (p. 364 de sa dissertation) que, dans le récit des *Mille et une Nuits*, il y a un double élément : au thème primitif de l'Aimant est venu s'ajouter un autre thème : celui de la statue talismanique [2]. Dans le conte des *Mille et un*

1. Le « vénérable vieillard » qui apparaît au héros dans la version de Galland semble une invention du traducteur français. Nous suivons la version de Burton, édit. 1885, I, 142.

2. Selon Burton (*ouvr. cité*, I, 141, note), cette idée se rattacherait à une statue, réelle ou imaginaire, qui s'élevait sur une des îles Canaries, et dont parlent les géographes arabes. — Ces statues talismaniques, qu'on trouve chez les conteurs arabes aussi bien que dans les romans français du

*Jours*, le thème de l'Aimant s'est obscurci; seul celui de l'influence talismanique est resté vivant. On retrouve, dans les *Mille et un Jours*, le dôme des *Mille et une Nuits* ; la statue a été remplacée par une colonne et la « voix mystérieuse », qui renseigne le naufragé, par une inscription. Tout ceci porte le cachet d'une invention postérieure.

Il est vrai que les rédacteurs français des *Mille et un Jours* pouvaient connaître le récit des *Mille et une Nuits* sous la forme française, puisque le second volume de la traduction de Galland, qui contient le *Troisième Calender*, avait paru dès 1705, tandis que les *Mille et un Jours* n'ont paru qu'en 1711. Mais un tel emprunt eût été un véritable plagiat à l'égard de Galland; or, Pétis de Lacroix et Le Sage, nous avons toute raison de le croire, étaient des honnêtes gens et non des plagiaires.

Nous avons remarqué plus haut qu'un épisode, dans la suite du premier *Voyage d'Aboulfaouaris*, doit avoir été emprunté à l'*Histoire de Mazin*, récit qui, dans les premières années du XVIII^e siècle, était très probablement inconnu en France. Le tambour magique, dans le récit des *Mille et un Jours*, semble un autre emprunt à *Mazin*, dans les aventures duquel figure également un tambour magique. Ce détail est donc une nouvelle raison de croire que Pétis de Lacroix et Le Sage ont vraiment travaillé d'après un conte oriental, que leur récit est, en somme, authentique.

G. HUET.

*P. S.* — Cet article était déjà à l'imprimerie quand je me suis aperçu qu'un épisode du *Roman d'Alexandre* en vers de douze syllabes (édit. H. Michelant, p. 321 et suiv.) contenait les traits essentiels communs au récit de *Berinus* et au *Premier Voyage d'Aboulfaouaris*. Je me propose de revenir dans une notice spéciale sur cet épisode, intéressant à plus d'un titre.

---

moyen âge et qui paraissent se rattacher à des superstitions de la basse antiquité gréco-latine (peut-être elles-mêmes d'origine égyptienne) mériteraient une étude d'ensemble.

# CHANSONS INÉDITES
# TIRÉES DU MANUSCRIT FRANÇAIS 1591
## DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

---

Le manuscrit français 1591 de la Bibliothèque nationale (*Pb*[8] de Raynaud, *R* de Schwan) contient (à partir du fol. 62 jusqu'à la fin du volume) une longue série de chansons qui sont sans nom d'auteur, mais que les indications d'autres manuscrits permettent d'attribuer à un certain nombre de trouvères, pour la plupart fort connus : Jehan le Petit, le roi de Navarre, Eustache le Peintre, Perrin d'Angicourt, Gautier d'Epinal, Raoul de Soissons, Jehan de Neuville, Guiot de Dijon, Gace Brulé, Robert du Chastel, Guillebert de Berneville, Moniot, Phelipot ou Jehannot Paon, Martin le Beguin, Jehan le Charpentier ou Cuvelier, Philippe de Remi, Adam de la Halle, Guillaume le Vinier, Richard de Fournival, Aubin de Sezanne ou Gontier de Soignies, Robert de la Pierre, Huon de Bregi, le Châtelain de Couci, Blondel de Nesles, Gautier de Dargies, Pierre de Molaines, Jacques de Cysoing ou Alart de Chans, Raoul de Beauvais [1].

Certaines chansons que G. Raynaud a enregistrées comme des pièces anonymes se trouvant uniquement dans notre manuscrit s'identifient en fait avec des chansons bien connues. Le n° 2074 (fol. 103) est identique à 2038, qui appartient à Adam de la Halle [2]. Le n° 1741 (fol. 110) est le même que le n° 433, attribué à Aubin de Sezanne et à Gontier de Soignies. Les n^os^ 2119 et 2027 (fol. 117 et 171) sont

---

1. Nous dirons dans un prochain article par quel moyen on peut savoir que le n° 1100 de Raynaud, conservé sans nom d'auteur dans deux manuscrits, est de Jehan Bretel.

2. Éd. Berger, p. 304.

identiques à 1779 et 857, qui sont de Gace Brulé[1]. Le n° 1409 (fol. 155) doit se fondre avec le n° 1391, qui a pour auteur Perrin d'Angicourt[2]. Enfin, G. Raynaud enregistre sous le n° 2106 deux pièces différentes qui n'ont que le premier vers de commun. L'une est attribuée à « Tierri » de Soissons, l'autre, qui ne se trouve que dans notre manuscrit *R* (fol. 134), est anonyme. Les deux chansons ont été éditées par M. Winkler[3].

Nous réservons pour une publication ultérieure les pièces de *R* qui se trouvent aussi dans *V* (*Pb*[14]). La série de trente-huit chansons que nous offrons ici comprend, sauf erreur, tous les *unica* du manuscrit *R* restés inédits.

Ces chansons sont toutes anonymes[4]. Elles appartiennent, au moins quelques-unes d'entre elles, à l'école d'Arras de la seconde moitié du XIII^e siècle. Le *pui d'Arras* est mentionné dans deux envois (n^os XXVIII et XXXIII); le *pui d'Amours* qui figure à la fin de deux autres chansons (n^os XIV et XXX) et au commencement d'une troisième (XXI, 7) doit sans doute aussi s'entendre de celui d'Arras.

On chercherait en vain dans ces chansons des traces d'un talent poétique. Ce ne sont que des collections de clichés. L'anonyme qui composa le n° XII avoue candidement à sa dame qu'il n'est qu'un débutant :

Pour Dieu, rechevez le don
De ma premiere chanson
Et moy ne refusés mie.

Les autres ne décèlent pas non plus la main du maître. Il n'y a que le n° XXXVIII qui mérite une mention, non par sa valeur littéraire, mais par les tours de force de versification

---

1. Éd. G. Huet, p. 54 et 11.
2. Éd. Steffens, p. 207.
3. *Die Lieder Raouls von Soissons*, p. 62 et 92.
4. Sur une pièce qui, d'après une note moderne, serait de Guillebert de Berneville, voir les remarques du n° VII. — Les copies ont été exécutées jadis soit par l'un de nous, soit par M. H. Teulié ; toutes ont été soigneusement collationnées sur le manuscrit.

accomplis par l'auteur : il est entièrement composé de *vers capfinitz*, ce qui malheureusement ne contribue en rien à la clarté du texte.

La musique de toutes les chansons est notée. Nous les publions suivant l'ordre qu'elles occupent dans le manuscrit.

I

(Raynaud 68)

I Se j'ai chanté, encore chanterai, (*fol. 66 v°*)
Car li chanters m'a plaissance et mestier ;
Le corps me tient joli et le cuer gai,
C'Amours a mis en moy un desirrier
5 D'amer mon chant ; si en ai ledengier,
Mais je ne dout que par grevance traire
Ne puisse merci estraire,
Si me couvient a la fois pourchanter (*fol. 67*)
9 De mes douls maus confortér.

II C'est li confors li plus biaus que je i sai
Et qui plus fait a ceus de destourbier
Qui joians sont du travail que je trai
Quant il m'oient chanter et renvoissier ;
14 Plus plaissanment ne leur puis anuier,
Si vient trop miex a grever son contraire
Pour un pou de joie faire
Que eslescier et lui trop doulouser ;
18 Ce me fait joie moustrer.

III Souvent m'avient que je sui en esmai
Quant desespoir me fait contralier.
Ce fait Amours, pour moi prendre a l'essai,
Mais ce ne puet mon bon vouloir changier :
23 Au souvenir fait mon cuer repairier
Des ieux rians, assis ou doulz viaire,
Qui au cuer me vinrent traire.
Tant me deduis en son dous remembrer
27 Que maus ne me puet grever.

---

I, 2 et mestrie — 6 Mais je me dout que par grevance faire traire (*sic*).
III, 25 virent — 27 grever *manque*.

IV Bien doi souffrir les doulz travaus, que j'ai
Si biaus confors pour mes maus aligier :
Grans biens me crut quant ma dame esgardai,
Car li regars fist mon cuer adrecier
32 A lui servir et amer sanz trichier ;
Et se li corps ne puet ma dame plaire,
Si ne m'en vueil je retraire,
Ainz l'ameray pour m'onneur amonter
36 Et servirai sanz fausser.

V Dame gentilz, faitisse, de cuer vrai, (*fol. 67 v°*)
Belle, sachans pour touz ceulz esloingnier
Qui les cuers ont soilliez en vilain tai
Des bons traïr et des maus essaucier,
41 Nulz ne vous puet oïr ne acointier
Que par vo sens en lui bontés ne paire ;
Dont, s'amours raison ne maire,
Je n'os cuidier par nul droit ne penser
45 Que me vaussist escouter.

II

(Raynaud 424)

I Pluseurs amans ont souvent desirré (*fol. 67 v°*)
Qu'il seüssent de leur dame de fi
Se il estoient ou haï ou amé,
Mès il ne m'est, n'onques ne fu ainsi,
5 Car trop couroucié seroie
Se de ma dame savoie
Que fusse haïs,
Et moult grieve uns escondis ;
S'aing assez mieus vivre liez en espoir
10 Qu'estre dolens pour verité savoir. (*fol. 68*)

II Tel a le cuer lié et enamouré
Et sert Amours de fin cuer et joli

---

IV, 29 confort — 31 fist m'amer adrecier.
V, 39 tau — 42 bonté.
I, 4 m'est onques — 10 Que estre.
II, 12 jolis.

Que s'il savoit qu'on l'eüst refusé,
Qui tost avroit son service guerpi,
15 Si istroit de bonne voie
Et lairoit la plesant joie
Ou estoit nourris;
Et pour ce doit fins amis
Servir de cuer et metre en nonchaloir
20 Ce qui le puet et grever et doloir.

III Mes cuers m'a moult hautement honnoré
Quant par le gré d'Amours il se rendi
A cors vaillant de dame d'onnesté,
Qui set et puet et tant vaut envers mi
25 Que se s'amour li proie,
Ce cui je bien que je i fauroie,
Si seroit traïs
Mes cuers, qui la c'est assis
Dont ne se veult pour nul travail mouvoir,
30 Et je l'en vueil servir a mon pouoir.

IV En ceste amour ai maint bien conquesté
Tant que mi pris m'en sont tuit enrichi:
Cuers et desirs, pensers, car voulenté
Ai que cil troi soient de bien garni:
35 Chascuns au cuer se raloie,
Et drois est qu'il les pourvoie;
Il leur a apris
Par hanter dame de pris
Comment chascuns doit en annour manoir
40 Et par le corps doit touz cilz biens paroir.

V Dame gentilz, ou tout bien sont doublé,
Saige, vaillant, je ne vueil ne ne pri
Qu'aie confort fors du tout a vo gré,
Car quant me sont li penser abeli
45 Qu'avis m'est, ce les laissoie
Un jour, je ne cuideroie

---

II, 13 que on — 16 la pesant j. — 20 p. errer et doloir.
III, 22 de amours — 26 Je cui je.
IV, 34 de bien *manque* — 35 Chascun — 39 *Le copiste a d'abord écrit* amour, *qu'il a corrigé en* annour.
V, 41 touz biens sont doublés — 43 Que aie.

Ja eschaper vis : (*fol. 68 v°*)
C'est ma joie, c'est mes deliz
Et li confors qui me fait esmouvoir
50 A faire tant pour moi ramentevoir.

III

(Raynaud 1792)

I Li hons qui veut honneur et joie avoir (*fol. 68 v°*)
Il doit amer et bonne Amour servir,
Car sans amer ne puet on riens valoir
Ne sans honnour a haute amour venir :
5 D'amer est on net et saige
Et laist on tout fol usaige,
Et bonne Amour l'amant service rent ;
Pour ce aing je et serf soigneussement,
Que bel sont li avantaige
10 Et courtois li paiement.

II J'aing de lié cuer et d'amoureus vouloir,
Onques d'Amours je n'oi riens a souffrir :
Elle ne fait nul vrai ami douloir, (*fol. 69*)
De touz meschiez font si dous mal garir ;
15 Dont est il faus qui langage.
Quant a l'amant fait mesaige
D'un doulz regart de dame simplement,
Que li faut il pour vivre liement ?
Ne doit douter nul servaige :
20 Afranchis est richement.

III Je desir moult tel mesaige a veoir
Et mes cuers est engrant du conjoïr,
Et s'a le lieu propre pour recevoir,
Car il n'i a pensee ne desir
25 De folie ne d'outraige,
Ainz gardent le doulz manaige
Foi et honneur et amours ensement,

---

I, 4 amour *manque*.
II, 17 regars.
III, 22 est *manque*.

Car on doit bien recevoir en lieu gent
Tel jouel qui asouage
30 De touz maus ou il se prent.

IV Nulz ne le doit querre par estouvoir
Ne demander, peu plairoit a sentir,
Mais par Amours, et ce doit concevoir
Bones vertus pour l'amant enrichir,
35 Dont celle ou j'ai fet ouvrage
A ses eux en seignouraige,
Que d'un regart en enrichiroit cent.
Qui par son gré averoit tel present
Bien devroit tout son aaige
40 Vivre en joie et en jouvent.

V Dame sachant pour touz cuers esmouvoir
A faire honnour que on voit enrichir,
Se je en vous ne veoie apparoir
Samblant d'amours, ne vorroie haïr
45 Vo gent cors qui seignouraige
A, qui me tient en courage
Ferme et loial, c'est Amours qui consent
Qu'a vouz m'otroy, si pouez franchement
De moi, vostre heritage,
50 Faire tout vostre talent.

VI Chanchon, va t'ent celle ramentevoir
A qui je vous coument il m'est gehir;
Son bon ami ne mette en nonchaloir, (*fol. 69 v°*)
54 Qu'en la servant vueil et vivre et mourir.

IV

(Raynaud 1434)

I Bien doi du tout a Amours obeïr, (*fol. 69 v°*)
Croire et amer, par lui sui je en joie.

---

IV, 31 Nulz nel — 37 en *manque* — 38 auroit — 39 tout *manque* — 40 Vivre et jouvent (*sic*).
V, 44 vorroie je haïr — 46 Ai qui.
VI, 54 Qu'au servent.

Moult m'onnoura quant en moi volt venir,
4 Dont par mes ieus en fu prisse la voie.
De moi hosteler
Ne vint pas seulle a l'antrer
Amours, ainz ot de mesnie
8 Loiauté et Courtoissie,
Dont elle a parré
Mon cuer, qui moult desirré
11 Avoit ceste compaignie.

II Or est venus mes cuers a haut desir (*fol.* 70)
Et li corps tant a ce que je voudroie
Faire le gré par loiaument servir
15 Ma dame, en qui toute honnor monteploie.
Moult la doi amer,
Car par son doulz regarder
Ai la voulenté nourrie
19 Qui me fait usser ma vie
En joliveté
Et en si grant loiauté
22 Qu'onques n'i pensai folie.

III Qui a bien tent a honneur doit venir,
Et sagez est qui d'autrui se chastoie :
Car il ne puet le fol fors mescheïr,
26 Et s'il pourquiert que dame li octroie
Confort par guiller,
Il ne puet riens savourer :
La n'a nul gout tricherie :
30 Mès cil qui loiaument prie
A tant bonté
Qu'il prent l'escondit en gré
33 Et touz jours espoire aïe.

IV J'aing et atant et joi dou souvenir,
Et je pour quoi plus i demanderoie ?
Je lais Amours bonnement couvenir :
37 Elle set tout et les deus cuers aloie
Et fait esperer

---

I, 10 Son cuer.
II, 22 Que onques.
III, 24 chastie — 29 gout de.

Ce qu'on ne puet achever
Fors par lui ; elle est partie
41 De chascun qu'a lui s'otrie ;
Tost a confortè
L'amant, pour ce moult de gré
44 Mes cuers a lui s'umelie.

V Dame vaillant, cuers pour cuers asouvir
De toute honneur, nul travas ne m'anoie
Qu'aie pour vous, ainz m'en seus enrichir
48 De sanz, d'onneur, si que miens ne pourroie
Mon jouvent user
Pour haute honneur recouvrer
Qu'estre en vo douce baillie ;
52 J'a n'en ferai departie,
Ainsi l'ay voué, (*fol. 70 v°*)
Car vos regars m'a fievé
55 De voulenté envoissie.

VI Dame de tous bien joie,
A vous sera envoïe
Ma chançon, chanté
Ai pour vous tout mon aé,
60 N'encore ne m'en fain ge mie.

V

(Raynaud 1556)

1 Du plaissant mal-savoureus et joli, (*fol. 72*)
Qui me maistroie et assaut doucement,
M'a par mon gré bonne Amour enrichi,
4 En regardent le bel contenement,
Le net atour del doulz vis, le corps gent
De dame en cui touz biens s'est herbergiez ;
7 Pour ce sui je jolis et envoissiez.

---

IV, 39 que on — 41 chascun qui — 43 moult de gré *manque*.
V, 51 Que estre — 55 envoissiee.
VI, 56 b comjoie — 58 chantai — 60 m'en *manque*.
I, 1 savoureus jolis (et *manque*) — 6 herbergié.

II Car li tresdoulz pensers que j'ai en li
Et li gentilz desirriers qui m'esprent
Me font metre tout anui en oubli (*fol.* 72 *v*°)
11 Et d'amoureus cuer chanter lïement,
Mon corps tourjours tenir jolïement ;
Ensi sui je sanz estre travilliez
14 En desirrant : « Belle et bonne, avanciez. »

III Je ne di pas que je n'aie santi
Aucune fois le mal bien asprement,
Que bonne Amour a envoié en mi,
18 Et que doloir ne me fasce souvent ;
Mès je le sent si sauveureusement
Et de si noble lieu m'est envoiez
21 Que, quant plus fort m'asaut, plus en sui liez ;

IV Si qu'au souffrir n'ai travail ne soussi,
Ainz m'i deduis sanz penser folement.
Puis qu'Amours veut que il me soit ainsi,
25 Je l'en lo et graci bien hautement
Et si la vueil servir entierement
Et faire adès ses bons commans proisiez ;
28 Ja ne me soit si doulz vouloirs changiez.

V Dame d'onnour, ou tous biens monteplie,
Saige et vaillant plus que je ne devis,
Puis que mes cuers a vous du tout s'otrie,
32 Vueilliez qu'en gré soit de vous recueillis ;
Et se je sui en noblesce petis
Et en valour, et vous estez grant tant,
35 Si serai je de servir plus engrant.

VI De cest mien chant, dame, vous fais presant :
Pour vous le fis, retenir le vueilliez,
S'en vivrai miex, et s'ert bien emploiez.

---

II, 12 tourjour.
III, 19 sauveureument — 21 Quar quant.
IV, 24 quil me — 27 bon.
V, 31 s'otroie — 33 en uo noblesce — 35 Si *manque*.

## VI

(Raynaud 1898)

I Quant esté faut encontre la saison (*fol. 90 r°*)
D'iver qui vient, lors ai droite acoison,
Si chanterai sans nule mesprison
4 D'icele amour ou j'ai mis ma pensee.
*Bien ait Amours,*
*Ou pitié et douçours*
7 *Ai trouvee.*

II Amer m'estuet, que ne m'en puis tenir,
Celle qui ja ne fera mon pleisir.
Souvent m'i fait sa biauté desirer.
11 Las ! que pensai ? Mar la vi onques nee.
*Bien ait Amours,*
*Ou pitié et douçours*
14 *Ai trouvee.*

III Par un matin si me manda l'autrier
Que je alaisse a li pour dosnoier,
Et quant fui la, tout fu a commencier.
18 Moi fu avis s'amours me fust donnee.
*Bien ait Amours,*
*Ou pitié et douçours*
21 *Ai trouvee.*

IV Et quant moi vit si forment couroucier
Et de plourer durement eslessier, (*fol. 91*)
Saut moi au col, tost fui releecié;
25 Pour l'or du mont ne me fust eschapee.
*Bien ait Amours,*
*Ou pitié et douçours*
28 *Ai trouvee.*

V Chançon, va t'ent a celle que j'aim tant
Et si li di que je salu li mant :

---

I, 4 D'icele amour ou j'ai sans nul retour ma pensee — 6 douçour. *Le refrain n'est pas répété après les autres couplets.*
III, 18 me fu.

Or ait merci dou plus loial amant
32 Qui onques mais eust bone Amour trouvee.
*Bien ait Amours,*
*Ou pitié et douçours*
35 *Ai trouvee.*

## VII

(Raynaud 2019)

I Pensis, desirant d'amours
(*fol. 91 v°*)
L'autrier mon chemin erroie,
Pour conforter mes dolours
En chantant me deduisoie.
5 Si cuit bien que nulle joie
Ne se prendroit a la moie ;
Nepourquant
Au definer de mon chant
9 De cuer parfont soupiroie.

II Moult sont dous a remembrer
Li souvenir que j'avoie.
Sanz froit mi couvient trembler
Et suer sanz chaut que j'aie.
14 Qu'en puis je se je m'esmaie,
Quant je part de ma grant joie ?
Si dolens
Sui, a poi ne per le sens ;
18 Ne sai que devenir doie.

III Maugré la vilainne gent,
Que Diex dez membres contraie,
Ameroie loiaument
Celle a qui mon cuer s'otroie.
23 Sienz sui je, ou que je soie,
Ne ja pour torment que j'aie
Ne lairai
Ne l'aim de fin cuer verai ;
27 Pechié fait se mi guerroie.

IV Ja d'Amours ne partirai
Nul jour de ma vie,
Ne vers li ne penserai
Riens qui tourt a vilainnie.
32 Or pri a ma douce amie,
Ou il a tant courtoisie,
Qu'ele m'aint,
Quar fine Amours mi destraint,
36 Qui mon cuer a em baillie.

## VIII

(Raynaud 1895)

I Quant voi la douce saison
(*fol. 107 v°*)
Qui vient repairant,
Que cil oisel font lor son

---

V, 31 merci *manque*.
III, 23 Sienz sui ou — 26 Ne l'aimme du cuer verai — 27 se elle mi.
IV, 29 Nul jour que je soie.
I, 3 oisel ont.

Et vont haut chantant
5 . . . . . [on]
. . . . . [ant]
Pour la belle qui mon cuer a ;
Elle mi tient en sa prison ;
9 Quant li plaira, si m'occhirra.

II Celle qui en sa prison
A mon cuer reclus,
De li nulle mesprison
Ne puet dire nulz :
14 En li a senz et raison,
Solas et deduis,
S'a tresgrant biauté, souspris m'a
Trop li malz d'amours...
18 Dont ja mon cuer ne partira.

III Jamais ne m'en partirai
Tant con soie vis,
Mais tous jors la servirai
Con loiaus amis.
23 Quant primes li resgardai
La bouce et le vis,
Son doulz resgart mon cuer embla.
En bien amer ai mon cuer mis :
27 Son plaisir la belle en fera.

IV Dame de tresgrant biauté,
Joinctes mains vous pri,
Pour Dieu, quar aiés pité
De vo fin ami.
32 Je vous ains sans falseté,
Pour voir le vous di,
Ne ja ne m'en partirai jour.
Dame, con fins amans vous pri :
36 Aligiez moy ma grief dolour.

V Dame, se prochainnement
N'ai de vous confort (*fol. 108*)
Ne puis vivre longuement,
Ains sui a la mort.
41 Belle, s'ainsi m'occhïés,
Ce sera a tort,
Quar loyalment vous ai servi.
En vous ai je tout mon confort :
45 Quant vous plaira, j'avrai merci.

## IX

(Raynaud 1815)

I Puis qu'Amours m'a donné le beau savoir (*fol. 108*)
De chant trouver et la douce ochoison,
Je chanterai d'un amoureus voloir
4 Joliement, quar bien y a raison,
Et j'aim de cuer, sanz nulle mesproison,
Dame loyal, sage et de bon renom,
Pour qui je voeil chanter toute ma vie
8 . . . . . [ie].

II Quar loyalment cuer et corps et voloir
En li servir ai mis en abandon,
Ne ja n'en quier mon pensé remouvoir,

---

IV, 36 grief *manque*.

12 Ainz servirai en bonne entencion
Celle en qui a de beauté tel foison,
Quar plus mi puet donner de garison
Un douls resgart de li sanz vilonnie
16 Que d'une autre solas et compagnie.

III Dame avenans, deliteuse a veoir,
Se ja de vous n'avoie garredon,
Si voeil je bien en vo dangier manoir,
20 Et si m'est vis, blasmer ne m'en doit on, (*fol. 108*)
Quar j'ai un bien si plaisant et si bon :
Le souvenir de vo douce fachon ;
Quar se ja plus ne m'i faites d'aïe,
24 Si tien je bien ma painne a emploïe.

IV Nulz hom ne puet les biens d'Amours avoir
S'il a falz cuer et vilain et felon ;
Et fins amis doit en gré rechevoir
28 Painne et travail, quar douce nourrechon
I resoit cil . . . . . .
Et doit avoir en son cuer tel lechon
Que loyautez n'en soit ja departie ;
32 Ainsi porra venir a signourie.

V Se ma dame m'a mis en nonchaloir
Par fole gent, qui ja n'aient pardon
Qui li ont dit autre chose que voir
36 De moy, qui sui du tout en sa prison,
Mal m'ont il fait, n'an ferai se miex non,
Quar li biens vaint, n'en sui en soupechon,
Si attendrai con cilz qui s'umelie
40 Tant que pitez ait, merci et envie.

## X

(Raynaud 280)

I Au commenchement du tamps (*fol. 126 v°*) Que li frois yvers repaire,
Qu'oisillon perdent lor chans,

---

II, 16 que de.
III, 18 garredon *a été refait sur* garison (?)
IV, 25 le biens — 29 *Le vers est incomplet* — 30 Et dont.
V, 36 du *manque.*

Adont ne mi voeil plus taire
5 De bonne Amour qui s'aaire
Dedens moy, s'en sui joians :
Piech'a qu'ai eü contraire,
S'ai esté mus et taisans ;
9 Or mi couvient chanson faire.

II Belle et bonne et avenans,
En qui je preng examplaire,
Je sui vostres bienvoeillans,
Or faitez tant qu'il y paire.
14 De legier porrez atraire
Moy a vous par biax samblans :
Ce nè vous coustera gaire ;
Ma joie en sera plus grans,
18 Malgré felons de male aire.

III Dame, quant on est poissans
Bon fait courtoisie faire :
Quar y soiés entendans,
Et ne vous doie desplaire.
23 J'ai souvent oï retraire
Que d'amer est honnours grans.
(*fol.* 127)
S'Amours vostre cuer ne maire,
Dont la perdrés vostre tamps :
27 Miex vous vendroit porter haire.

IV Aussi puisse je joïr
D'amours, dame : ce voldroie
Que sceüssiés mon desir,
Mez dire ne l'oseroie.
32 Se toute France estoit moie
Et Flandres a departir,
Tant de joie n'averoie,
Ce vous di je sanz mentir,
36 Con se vostre amour avoie.

V Je ne sai que devenir.
Amours m'apaise et guerroie,
Parler mi fait et taisir,
Estre en doleur et en joie :
41 C'est jus de boute en coroie.
Or sui pris, n'en puis issir
Se mercis ne m'en ravoie ;
Ce ne porroie souffrir.
45 . . . . . .

## XI

(Raynaud 481)

1 Quant a son vol a failli li oisiaus, (*fol.* 127)
Il monte en l'air, si s'en va essorer,
Et en la fin revient il bien a chiaus
4 Qui le seulent au loirre rappeller.
Se ma dame m'a fait desesperer,
Je m'en sui teut, si ai souffert mez malz ;
Mez ore est bien saison de recouvrer,
8 Quar li tamps vient que la rose est florie. (*fol.* 127 *v*°)

---

I, 2 repaire *manque. La lacune n'est pas indiquée dans le ms.*
III, 20 faire *manque.*
V, 42 sui hors n'en p.

II Amours loyals m'a son loirre moustré,
Et c'est la riens u mond que plus desir,
Et je revieng volentiers et de gré,
12 Se ma dame mi daingnoit retenir;
Et je li proi que li doinst souvenir
Con longuement j'ai en doleur esté,
Pour desservir, s'il li vient a plaisir,
16 Joie, solas, amours et compagnie.

III Douce dame, recevez cest ver ci,
Ou autrement trop ferés a blasmer.
A joinctes mains je vous requier et pri,
20 Qu'a vostre amour me voeil abandonner;
Quar fins amans, qui de cuer veult amer,
Ne doit penser a riens fors a celi
Qui de bon cuer s'amour li veult donner,
24 Pour le desir d'avoir joie esbaudie.

IV Dame, merci, quant je sent lez doulz malz
Que vo gent corps mi fait souvent sentir,
Et si ne m'est ne painne ne travals,
28 Que ja nul jour ne m'en quier departir
De vous amer, honourer et servir
De tout mon cuer, comme fins et loyals;
Quar j'aim trop miex en tristresce morir
32 Que ja par moy soit bonne Amour trahie.

V Dame, jugiez : est il gentilz oiseaus
Qui de son gré viengne sanz rappeller?
Voir, il n'est nulz, s'il n'est trop desloyaus,
36 Qui ne l'en doie a tous jors miex amer.
Douce dame, s'il ne vous doit grever,
Pour Dieu, pensés se servicez est sals,
Ou autrement il laira le chanter.
40 Ne jamez jour n'iert sa chanson oÿe.

## XII

(Raynaud 2102)

I Au tamps que muert la froidure, (*fol. 127 v°*)
Que cil pré sont verdoiant, (*fol. 128*)
Cil oisillon par nature
Sont esbaudi et joiant,
5 Onquez mès en mon vivant
Ne me prist de chanter cure.

Or m'en ont fait souvenant
Li oisillon par lor chant
9 Et Amours par sa droiture.

II Puisqu'Amours par sa droiture
Mi semont de faire un chant,
Bien est raisons et mesure
Que face dont son commant.
14 Ce sachent tuit fin amant
Que folement l'asseüre
Qui fait contre le commant
Son signeur a esciant :
18 Bien dessert male aventure.

III De servir ne la tendroie
Pour nulle riens en cest mond,
Ne faire ne l'oseroie,
Quar mez fins cuers m'en semont,
23 A la plus belle du mond,
De qui mez cuers attent joie;
Mez se le mal ne deffent
Pour quoi ma coulour descent,
27 J'ai failli a ceste voie.

IV Las ! se failli y avoie,
Ja ne vous en quier mentir :
Je ne sai se j'en morroie,
Mays seürs sui de languir;
32 Quar nuls homs n'est en desir,
Qui au cuer puist avoir joie,
Jusqu'a tant qu'il puist venir
A son voloir acomplir
36 De ce qui son cuer mestroie.

V Merci vous pri, douce amie,
Que ne m'i laissiez morir.
Vostre oeil m'i toldront la vie
Qui me sont venu ferir
41 Et je ne me sai couvrir :
Il scevent trop d'escremie;
Devant eulz ne puis fuïr,
(*fol. 128 v°*)
Ains m'i couvendra perir
45 Se merci ne vous em prie.

VI Belle, de bonté garnie,
Quar rechevés ma chanson,
De li et de moy, amie,
Vous fas et present et don,
50 Si me face Diex pardon,
Je ne vous trahirai mie.
Pour Dieu, rechevez le don
De ma premiere chanson
54 Et moy ne refusés mie.

## XIII

(Raynaud 1511)

I Nulz ne doit estre alentis
(*fol. 132*)
De servir Amour,
Ne ja, tant com iere vis,
Ne lerai nul jour,
5 Quar Amours le me deffent,
Qui m'endoctrine et aprent
D'estre fins loyauz amis
De cuer toudis,
9 Entierement.

II Miex ains c'onques mais ne fis
Et de cuer grignour
Sage dame de grant pris
Et de noble atour,
14 A tresbel contenement,
Et puisqu'Amours le consent,
Je n'en doi estre repris
Se je sui pris
18 Parfaitement.

---

I, 2 amours.

III Com plus aim, plus sui espris
D'amer sans folour
Celi en qui j'ai tout mis
Mon cuer sans retour,
23 D'amoureus aspre talent,
S'ai droit, quar plus noblement
Ne puet mez cuers estre assiz,
A mon avis,
27 Qu'a son corps gent.

IV Et se ja ne m'est meris
En nulle douchour
Li doulz guerredons jolis
De plaisant savour
32 Dont Amours fait paiement,
Ne requerrai je noient
D'Amour, quar je sui tous fis
Qu'il est honnis
35 Qui s'en repent.

V Tresbonne dame a devis,
Plainne de valour,
Frans cuers courtois, bien apris,
Acesmez d'onnour,
40 Si con vous aim loyaument
De cuer souverainnement,
Soie je de vous oïs
Et conjoïs
44 Neis autrement.

VI Dame, par vous est furnis
Cilz chans et dis :
Vous le present.

## XIV

(Raynaud 282)

I Aucun dient que poins et lieus et tamps (*fol. 132 v°*)
Soit une heure envers jone autri (?) d'amer.
Je n'en sai nient, quar adès est si grans (*fol. 133*)
Li malz plaisans a moi a endurer
5 Que n'ai loisir d'el faire fors penser
A la belle qui biautés paire...
D'une coulour com rose enluminee
Et d'uns vairs iolz en amour menachans
9 Dont elle est a la foiee esgardee.

II Au sourveoir est sa biautez plaisans
Et au veoir ne le puet nulz esmer.
Bien doi par droit estre liés et joians
Et desseur tout bonne Amour honnourer
14 Quant ains daigna le mien cuer assener
En itel lieu que, s'amour fust quassee
Et ne peüst nul lieu estre trouvee,
S'i fust elle par lez tresdoulz samblans
18 De ma dame par tout droit restoree.

---

VI, 46 et cilz dis.
I, 6 *Vers trop court ; il faudrait une rime en ee* — 7 enlumine — 9 a la fois.

III Tout autressi con solaus cler luisans
Fait par ses rais le tamps et bel et cler,
Fait ma dame par ses rais pourfitans
Qui en li font mon cuer enluminer
23 De toutes meurs pour cuer bien doctriner.
Li uns dez rais dont ma dame est doee,
C'est simplesce, qui moult forment m'agree, (*fol. 133 v°*)
Humilités est avoec repairans,
27 Sens est avoec, s'est de valour doublee.

IV Encor y est uns rais des plus poissans,
Mez sa clarté ne puet seur moy jeter,
Quar souvent est une nue apparans
Qui ne li laist de sa vertu ouvrer :
32 Li tresdoulz rais que je ne puis trouver
Ce est mercis, que moult ai desirree,
Et li estors de cele orbe nuee
Ce sont li dit dez felons mesdisans,
36 Par qui Amours est souvent destourbee.

V Ne ja pour ce, dame, n'iere changans
De vo voloir acomplir et greer.
En ce m'affi c'uns espoirs delitans
Me fait cuidier que tost porra quasser
41 La nuee, s'Amours s'en veult meller;
Pitiez en lieu d'une douce rousee,
Hé! bonne Amour, s'ainc ne me fu vehee,
Mes cuers qui est a verdure faillans
45 Fust arrousez d'une joie esmeree.

VI S'au pui d'Amours fust retenus mez chans
Conquis avroie eüreuse soldee.

## XV

(Raynaud 338)

Aucune gent vont disant (*fol. 133 v°*)
Que je ne chant fors par us,
Mez ne pert mie a mon chant
4 Qu'il ne soit d'amours venus
Et de ma dame ensemant;
Dont je chant de sentemant, (*fol. 134*)
Ne nulz ne porroit
8 Lié chant faire s'il n'amoit.

II Un mal sent doulz et plaisant
Et s'est plus ardans que fus,
Et tant le truis souffissant
12 Qu'il m'est contre griés escus,
Et plus continuelment
Me demainne en tel jouvent
Que nulz ne croiroit
16 Que c'est, s'il ne le sentoit.

III Tel mal sont si delitant
Que plaindre ne s'en doit nus,
Et en cuer sipourfitant
20 Qu'il muet vicez en vertus.
Bien y pert a moult de gent :
N'est si nicez, s'il lez prent
Que jolis ne soit ;
24 Trop est folz qui ce ne croit.

IV Puis que malz d'amours valt tant,
J'ai droit que m'i sui rendus
De fin cuer obeïssant
28 Pour miex venir au sorplus,
Que je desir loyalment ;
Ne je ne sai nullement
Comment on dechoit
32 Celi que on aimme a droit.

V Ma dame a fait un commant
Seur moy qui ja n'iert tenus :
C'est que voise entrelaissant
36 Ce pour quoi sui retenus
De son doulz viaire gent,
Et li biens que mez cuers prent
De li pourveoir,
40 Je ne sai qui ce lairoit.

VI De ma chanson fai present
A ma dame qui s'entent
Et bien scet et voit
44 Qu'a li n'ai nul fol couvoit.

## XVI

(Raynaud 1542)

I Ce que je sui de bonne amour espris (*fol. 134 v°*)
M'est achoisons de chanter lïement, (*fol. 135*)
Et li resgars du doulz amoureus vis
Ma dame, a qui je sui tout ligement,
5 Le fait aussi, quar en son tenement
A du cuer qui miens fu ja
Le piour ; si l'em porta
Li doulz resgars qui de sez iolz fu fais ;
9 Si l'en merci, quar moult fu doulz li trais.

II Pour ce chant je amoureus et jolis
Et preng en gré tout debonnairement
Ce qu'Amours plest, qui mon cuer a assis
En si haut lieu que tel contenement
14 De li veoir sont tout fol errement

---

IV, 27 obeissans.

Laissié : si grant biauté a
Que lués c'on choisie l'a
A il guerpi trestous lez vices lais
18 Qui en amour pueent estre malvais.

III Servir la voeil se j'estoie tous fis
Que ja de li n'eüsse aligement,
Quar loyautés, dont je me sent garnis,
Et bons espoirs me dient vraiement
23 Que li cuers est pour mon avancement
Alez la ou l'envoia
Amours, qui le commanda
Au doulz resgart dont li amoureus rais
27 Fu messagiers quant li cuers en fu trais.

IV En moult doulz lieu fu cilz resgars cueillis (*fol. 135 v°*)
Qui descendi en moy si doucement
Prendre le cuer, si c'onques malz sentis
N'en fu du corps, mez amours proprement
32 Le conduisoit et par l'ensengnement
D'amours li resgars ouvra
Et li cuers s'i adonna,
Moult volentiers, doucement et em pais
36 A son pooir, sanz revenir jamais.

V Dame gentilz, corps sage, bien apris,
Puisqu'ainsi est que bonne Amour consent
Que li corps soit du pooir dessaisis
Du cuer qui est a son commandement,
41 Voeilliés le corps retenir, par couvent
Qu'en vo merci attendra
Confort et adès sera
Plus volentiex de bien servir entais,
45 Ce sace Amours, que ne fu onques mais.

VI Chanson faite d'amoureus escïent,
De par moy te couvendra
Raler la dont on trait t'a :
A ma dame : c'est li examplez vrais
50 Pour qui je chant fins amoureus et gais.

## XVII

(Raynaud 896)

I Moult me merveil comment on puet trouver (*fol. 135 v°*)
En amour malage.
En amour n'a fors douchour sans amer.
Par vrai tesmoingnage,
5 Sont appert mentant
Cil qui dient en chantant
Qu'il en ont contraire.
Se bonne Amour ne fust si debonaire, (*fol. 136*)
9 De tous sez biens lez feroit desnuer.

II Aucun dient qu'Amours lor fait embler
Lor cuers, par hausage,
Par iolz, par vis, par biauté remirer.
Il dient folage,
14 Quar ne sai vivant
Corps sanz cuer, mez cuer joiant
Sont qui amers maire,
Et Amours fait lez doulz pensers hors traire
18 De cuer d'amant et a dame hosteler.

III Amours me fait si hautement amer
Par son signourage
Que bien le doi servir et honnourer.
Tresbel avantage
23 M'a fait et si grant
Que j'aim dame si vaillant
Et de tel affaire
C'on ne porroit mal sentir ne mal traire
27 Tant c'on le peust oïr ne esgarder.

IV Quant premiers vi ma dame, qui loer
Doivent tuit bon sage
Pour sa biauté, c'on ne porroit nombrer,
J'en muai corage
32 Et fui lués errant

---

I, 4 *Au lieu de* vrai, *le ms. a l'abréviation de* vostre.
III, 23 et *est répété.*

Pris par un resgart lanchant
Qu'Amours me fist traire,
Si mut des iolz ma dame au cler viaire ;
36 Ainc puis ne peus aillours qu'a li penser.

V Gentilz dame, pour cuer d'amant douter
En tout bon usage
N'oseroie plus grant don demander
En tout mon eage
41 Que seulement tant
Que eussiés cuer congnoissant
Comment sans retraire
Vouz aim, dame en qui tous biens repaire.
45 Merci, Amours, faites l'ent apenser.

VI Presenter mon chant
Voeil a ma dame avenant
Qui le m'a fait faire.
En li ai pris le sens et l'examplaire ;
50 Or doint Amours que le voeille chanter.

## XVIII

(Raynaud 721)

I Moult scet Amours tres savoureusement (*fol. 136 v°*)
Faire sentir vrai ami sa poissanche :
Qui plus le sent, et mains a de grevance.
Ensi avance bonne Amours doucement
5 Tous les siens de sa venue,
S'est folz qui ne s'esvertue
De li servir, quar elle puet donner
Plus de tous biens que cuers ne puet penser,
9 Et d'onnourance.

II Pour ce le serf de cuer si finement
Que mez cuers n'a onques nulle beanche
Fors de bonté faire, quar esperance
De joie avoir si amoureusement
14 A en mon cuer soustenue
Et tout adès est creüe
En moy, s'ai tant de bien en l'esperer

---

II, 16 si ai.

Que moy samble joïr du desirrer
18 Et alejance.

III Pour ce chant je de cuer plus lïement
Qu'ainc mais ne fis, et sui en la souffrance
Dame en qui sens, courtoisie et vaillance (*fol. 137*)
Sont et biautez misez parfaitement,
23 Et s'ai la douchour congneue
D'Amours qui lez siens ayue,
Si com moy fist, quant premiers enamer
Me fist dame qui n'a el monde per
27 De sa vaillance.

IV A mon avis, Amours, si vraiement
Que je di voir ne c'onques n'oi beance
Fors de son bon faire sans dechevance,
Si voulliez vouz consentir seulement
32 Que ne me soit retollue
La joie que j'ai eüe
De son gent corps servir et foy porter,
Et servirai tant com porrai durer
36 Sanz oubliance.

V Gent corps vaillans, loés de toute gent,
Corps amoureus, en qui toute habundance
Maint et valours, sans faire desplaisance,
Vo grans biautés, qui seur toutes resplent,
41 Doucement mon cuer argue
Que soit a vous despondue
Ma grevance, et se vous escouter
Volez mon chant, riens ne mi puet grever,
45 C'est ma creance.

## XIX

(Raynaud 655)

I Amours m'assaut doucement, (*fol. 137*)
Dont bon gré l'en sai,
Quar si amoureusement
Sent lez malz que j'ai

---

V, 44 ne *manque*.

5 Que je ne vaurroie mie,
Qui que le tiengne a folie,
Estre senuec qu'a son tresdoulz voloir
Ne fusse adès, quar nulz ne puet valoir (*fol. 137 v°*)
Sans dame et Amours servir;
10 Pour ce m'i voeil obeïr.

II Je le sai tout vraiement,
Bien esprouvé l'ai,
Quar quant je premierement
Ma dame esgardai
15 N'avoie en toute ma vie
Fait chant ne chanson furnie;
Mèz lors me fist bonne Amours esmouvoir,
Qui m'en donna le sens et le savoir
Et fist mon cuer enrichir
20 De biens et de tous malz haïr.

III Pour si doulz ensengnement
Ja ne requerrai
D'amer de cuer loyaument,
Tant con je vivrai,
25 Ma gentilz dame jolie.
Il n'a el mond miex norrie
De sens, de bien, d'onnesté, de savoir;
Pour ce le serf de cuer sans dechevoir,
Que miex aim le souvenir
30 De li que d'autre joïr.

IV Quar quant je plus asprement
Sent les mals dont ai
D'endurer cuer et talent,
. . . . . .
35 Quar un doulz espoir m'affie
Qui que bien sert sans boidie
Loyal amour sans faindre et sans mouvoir
Et le travail ne met en nonchaloir,
Qu'a cent doubles puet merir
40 Plus c'on ne puist desservir.

V Dame en qui biautez resplent
Plus que rose en mai,
Retenés moy ligement

Pour mettre a l'assai,
45 Avoec mon cuer qui s'ottrie
A vous, voeilliez de mesnie
Moy et mon cuér, s'il vous plaist, rechevoir
Pour vouz servir, et se je ne di voir
Si me voeille Amours nuisir
50 Qu'a sez biens puisse faillir.

VI Chanson, je ne sai ou miex avoïe (*fol. 138*)
Fusses qu'en la compagnie
Ma dame pour esjoïr
54 Moy, se te veult retenir.

XX

(Raynaud 1348)

I Dedens mon cuer s'est, n'a gaires, fichiés (*fol. 138*)
Uns plaisans mals que pas avoir ne sueil.
Ainc mais n'oi mal dont ne fusse empiriés
Forques cestui, que touz jours avoir voeil.
5 Bien croi qu'Amours l'ait en moy fait venir,
Qu'ainc puis que l'eus ne poi chose veïr
Qui me grevast : nulle riens ne m'anoie,
Quar pour riens nulle empirier ne porroie
9 Tant comme Amours le face en moy venir.

II Treshaulte Amours, qui tous malz aligiés,
De nulle riens en mon cuer ne me dueil
Forques de ce que piecha entechiés (*fol. 138 v°*)
Ne sui du mal, qu'ainc ne virent mi oeil
14 Chose dont tant me deüsse esjoïr,
Quar il me fait toute chose haïr
Que gentilz cuers humbles het et renoie.
Bons est li malz qui medecine envoie :
18 Moult le doit on en bon gré recueillir.

III Quar pour ce mal est tous orguiex plaissiés
Et toute humilité mise en escueil,

---

V, 50 puisse je —
VI, 52 fusse.

Ne nulz ne puet estre tant avanchiés
Qu'est cilz qui sent le mal qui het orgueil.
23 Bien ait Amours qui le me fait sentir,
Quar moult me fait de grant joie enrichir.
Or doinst Amours, qui m'a mis en la voie
De li servir, que l'eüreus jour voie
27 Que ma dame me prende en li servir.

IV De bonne heure vi le jour qu'envoiés
Me fu cilz malz que si en gré recueil,
Quar clers, tant soit bien d'escrire ensegniés
Ne de parler, ne savroit mettre en fueil
32 Le bien qu'a cilz qui Amours fait souffrir
Son plaisant mal; dame que je desir
Et aimme et criem, se par servir pooie
Tant desservir que vostre amours fust moie,
36 Nulz ne porroit a ma joie avenir.

V Dame, en qui touz biens s'est herbergiez,
Amours, vaillans, sage et de bel acueil,
Il m'est avis que nuls hom n'est si liés
Que je sui quant par dedens moy concueil
41 Vo grant biauté qu'Amours par son plaisir
Espandue a en mon cuer par desir,
Fleurs de bonté, et puis qu'Amours m'ottroie
A vous servir, voeilliez souffrir que soie
45 Vos sers, se plus ne me volés morir.

V Dame, pour vous m'a fait Amours furnir
Ceste chanson, que faire ne savoie
Ne chant ne dit quant je ne vous amoie. (*fol. 139*)
49 A vous l'envoi, dame, voeilliez le oïr.

## XXI

(Raynaud 1948)

1 Je sent le doulz mal d'amours (*fol. 139*)
Qui m'est venus assaillir.
Or proi ma dame d'onnour
Qu'ele m'aïde a furnir
5 Un chant que commenchié ai,

---

IV, 32 que cilz.
I, 4 m'aident.

Quar onques mais ne chantai
Au pui d'amours, ce m'est vis :
Se ses doulz amoureus vis
Rians m'en voloit aidier,
10 Miex vaurroie au commenchier.

II Dame plainne de valour,
Voeille vous ent souvenir
De moy qu'adès nuit et jour
Faites de desir fremir,
15 Ne nulle pensee n'ai
Fors a vouz, ne ja n'avrai :
Tant com porrai estre vis
Serai je vostre sougis
De loyal cuer et entier;
20 Miex ne me sai acointier.

III Quar quant remir vo coulour
Par dessus le blanc rougir,
Lors ne sent nulle dolour
Quant le resgart a loisir ;
25 Mez quant m'en part je di :
[« Ai ! » (*fol. 139 v°*)
Du mal savoureus que trai,
Dont sui doucement espris,
Si n'en doi estre repris,
Se je vous aim sans changier ;
30 Amours m'a mis ou sentier.

IV Li sentiers est de douchour ;
Nulz n'i puet voie tenir
S'il ne se met sans retour
En amour pour tout souffrir,
35 Bien et mal, sanz nul essai;
Quar de verité bien sai,
Qui en veult estre saisis
De sa dame, il en valt pis :
Loyalment, au droit jugier,
40 Amours l'en doit eslongier.

V Dame, cuer vain sent vigour
Puis que vouz voet obeïr,
A vous requier tel atour
Qu'a vouz ne doie faillir.
45 Cilz qui aimme de cuer vrai
N'oseroit faire l'atrai
De li rouver sez pourfis,
Et s'il lez a, je sui fis,
Cure n'avra d'essauchier
50 Amours ne nul desirrier.

VI Dame, a vous sera tramis
Cilz chanz sans targier ;
Nel sai aillours envoier.

## XXII

(Raynaud 1049)

I Liés et loiaus, amoureus et jolis (*fol. 139 v°*)
Et chantans sui : tout ce me vient d'Amours,
Quar elle maint en moy par estre amis
4 A dame en qui mainnent toutez honnours ;
Ce m'est avis,
Par bonne Amour et mes ius j'en sui fis ;
A moy en ont aporté tesmoingnage,
8 Bien les en croi, de tant me tieng a sage.

---

V, 42 voeille.
VI, 52 *Vers trop court.*

II De croire Amours et mes iolz ai apris
Sens, dont serai fins amis a tous jours
A ma dame, soie amés ou haïs :
12 S'amez ne sui, espoir est mez retours,
N'il n'est delis
Forqu'amis qu'en espoir n'aie pris
Et par celui esperer, sans folage,
16 Ai dez autrez delis tout l'avantage.

III S'espoir n'estoit, je seroie mendis
De trestous biens et touz plains de dolours,
Quar j'aim dame qu'ainc meffaiz ne mesdis
20 N'abellissent, ains dist que sont folours,
Et je, chetis,
De ce que l'aim n'en sui mès enrichis ;
Et s'ainsi sui j'ai pris a heritage
24 Chetiveté, pour manoir mon aage.

IV Dame qui j'aim, corps en tous biens nourris,
Noble et gentilz, la millour des millours,
Ce poise moy que d'amours va li cris
28 C'onques a moy feïstez fors douçours ;
Mès si souspris
Sui quant me voi de vo bouce escondis
Qu'aucun dient que j'ai d'amours la rage.
32 Dame, merci, tollez moy cest usage.

V Je sui d'Amours doucement assailliz,
Mez moult espoir, dame, vostre secours,
Pour quoi je sui amoureus et hardis
36 Pour endurer lïement lez estours
Tant qu'ere vis ;
Et s'Amours veult qu'ainsi soie toudis, (*fol. 140 v°*)
Je paierai le plus joli musage
40 C'onques mays fust paiez, et sanz dommage.

VI On doit paier ben quant on l'a promis :
A mon pooir primez m'aquiterai
De cest chant ci, vous en avés mon gage.

---

II, 14 *Le ms. a* forquamis (qua *en abrégé*), *ce qui fait le vers trop court d'une syllabe.*

IV, 28 fors du corps.

VI, 41 En.

## XXIII

(Raynaud 638)

I Pris fui amoureusement (*fol. 140 v°*)
Quant premiers ma dame vi
D'un resgart qui doucement
De ses vairs iols descendi
5 Seur moy et je les souffri
Debonnairement ;
A li me rendi
Lués que l'eus choisie.
La commencha mez cuers la douce vie
10 De bien amer, ains puis ne s'em parti.

II De ce merci hautement
Amours, qui le consenti
Que d'un resgart seulement
Sa douce vertu senti
15 Si par sa poissance en mi
Qu'ainc puis n'eus talent
Forques d'estre a li.
Ne m'en repens mie
Que ja mes cuers puist une tel folie (*fol. 141*)
20 Penser : miex voeil morir en foy d'ami.

III Se voloie falsement
Servir Amours et celi
Que j'aim de cuer loyalment,
As biens avroie failli
25 Dont tout cil sont enrichi
Qui sont vraiement
A Amours sougi :
N'ai tel departie,
Qu'en loyauté mez cuers se glorifie
30 Et mez deduis en esperant merci.

IV Tresdont que premierement
Ma douce dame choisi,

---

II, 18 Ne je ne m'en r. m. — 19 puist telle folie — 20 d'amie.
III, 21 Je v. — 28 Se n'ai tel departir.

Si tres savoureusement
Sa grans biautés me saisi
35 Qu'ainc puis ne mis en oubli
Son viaire gent,
Ou l'amour cueilli
Qu'en moy est florie*
Por desirrier que j'ai sans vilonnie
40 De li servir, et tous jours m'iert ensi.

V Ne ja ne m'iert autrement,
Quar tant me sont abelli,
Dame, vo contenement
Plaisant, amoureus, joli,
45 Que de cuer vous aim et pri.
De vrai sentement
En requier merci,
Dame : a ceste fie
Soit en pité ceste chanson oïe,
50 Dame, de vouz, si m'avrés resjoï.

## XXIV

(Raynaud 1997)

I Onques n'amai plus loyalment nul jour (*fol. 141*)
Com ore fas, si me doinst Amours joie,
Et c'est raisons, que j'en sai miex le tour
4 Que quant Amours me mist premiers en voie, (*fol. 141 v°*)
Si me doinst paroir,
Et si fait il qu'Amours m'a fait valoir,
S'en chanterai adès plus lïement
8 Pour ma dame qui moult a le corps gent.

II Li homs n'aimme mie qui n'a paour
De courouchier celi qu'il aimme et prie,
Quar puis qu'il aimme elle est de tel valour
12 Qu'elle vault miex que nulle que il voie,
Selonc son espoir,
Et celle fait a servir esmouvoir

---

V *Au lieu du v. 48, le ms. en a deux* : S'ainc dame senti. Bonne amour a ceste fie.

I, 2 fas fai si — 8 *Le ms. a l'abréviation de* Par.

Pour conquester le noble paiement
16 Dont Amours donne le guerredonnement.

III Pour recouvrer la hautesce et l'onnour
Du guerredon que bonne Amours ottroie
A son servant qui le sert sanz folour
20 Aim je en foy ma dame, ou que je soie,
De tout mon pooir,
Si voeille Amours mon servir recevoir
En gré con j'aim ma dame loyalment
24 Pour faire tout le sien avancement.

IV De ce sui liez et s'en aim miex Amour
C'onques ne fui ne estré ne vaurroie
En lieu ou dame eüst ja deshonnour,
28 Quar del honnour ma dame vient la moie,
Ce sai je de voir
Que nulz ne puet sans deshonnour savoir
Ne nulz ne set valoir parfaitement
32 S'Amours et dame a valoir ne l'aprent.

V Amours, de ce vous grassi par douchour (*fol. 142*)
Que par vous aim sanz valoir que recroie
Dame plaisant, gente de noble atour,
36 Sage em parlant, en maint lieu simple et coie,
Tresbelle a veoir,
Gracieuse pour faire remanoir
De cuer d'ami tout vilain errement,
40 Scïenteuse de bon ensengnement.

VI Chanson prise en savoureus mireoir
Pour qui je chant si envoisïement,
Di ma dame que siens sui ligement.

## XXV

(Raynaud 2080)

I Moult a cilz plaisant deduit Qui sert Amours loyalment
(*fol. 143*) Et qui en son douls conduit

---

III, 20 ou *manque* — 22 service — 23 j'aime.
IV, 31 ne fait v. — 32 S' *manque*.
V, 40 Seinteuse (? *mot refait*).

Se met trestous ligement.
5 Moult en amende sa vie,
Quar elle ensengne et maistrie
(*fol. 143 r°*)
Ceulz qu'elle a a doctriner.
Pour ce me voeil tous donner
9 A li servir sans boidie.

II Ensi doivent faire tuit :
Cil qui ont entendement
Se doivent et jour et nuit
Servir debonnairement,
14 Sanz penser nulle folie.
Je di que cilz ne doit mie
En nul haut pris amonter
Qui veult traïson mener
18 Envers Amours ne amie.

III Ainz m'est avis que l'acuit
D'Amours paie falsement ;
Puis qu'il a le cuer si vuit
Qu'il veult par fol errement
23 D'Amours avoir signourie,
Ne soulas ne druerie
Par haussage demander,
Amours le doit diffamer
27 De sa douce compagnie.

IV Moult m'a Amours tresbien duit,
Si l'en grassi bonnement
Quant si plaisamment souduit
M'a que j'aim songneusement
32 Dame de tous biens garnie :
Senz, vaillance et courtoisie
Sont si venu amasser
En li que neisuns raler
36 N'en puet, ains y monteplie.

V Dame, et quar ne vous anuit
Ce que j'aim si hautement :
Mez cuers de moy se defuit
Et a vous servir se rent
41 Du tout et donne et ottrie
Et bien me jure et affie
Que tant que porra durer
Ne se vaurra dessevrer
45 Ne d'autre n'avra envie.

VI Bien sai, ma chanson jolie
Ne puis nient miex assener
Qu'a celi pour qui furnie
49 L'ai, si li voeil presenter.

## XXVI

(Raynaud 1537)

I Onquez mais mainz esbahis
(*fol. 144*)
De chanter
Ne fui jour, ce m'est avis,
4 Quar amer
Me fait Amours sans falser
De tout le mond la millour,
Dont bonnement l'en aour
8 Que tant me veult honnourer.

II Puisqu'elle m'a en cuer mis
Qu'a l'enter

---

II, 10 Ens doivent.
IV, 31 Mez que.
VI, 48 Quar celi.

Gist mes eürs et pourfis,
12 Refuser
Ne le voeil, mez achever
Voeil son commant pour m'on-
[nour
Acroistre, qu'en tel signour
16 Qu'Amours se doit on fier.

III Moult fui doucement espris
Sanz grever
Quant a premiers son cler vis
20 Remirer
Me fist Amours, ou doubler
Voit on biauté et valour,
Et ce me mist en cremour
24 D'en li escondit trouver.

IV Mez ce que mes cuers s'est pris
Sanz sevrer
A Amours servir toudis
28 Desperer
Ne me laist, mez esperer
Me fait guerredon grignour
Que desservir par nul tour
32 Ne puist on par endurer.

V Dame ou tous biens s'est norris,
Conforter
Me voeilliez : de vous sui pris,
36 Dont blasmer
Ne me doi, quar amonter
Ne me pooie en amour,
Quant Amours par sa douchour
40 Me fist, dame, a vous penser.

VI Onques chanson presenter
Ne sceut aillours qu'a la flour :
(*fol. 144 v°*)
Conquis m'a en doulz estour,
44 Or li plaise a escouter.

## XXVII

(Raynaud 1594)

I Plus amoureusement pris
(*fol. 144 v°*)
Ne fu onques cuers d'amant
Qu'est mez cuers, ne plus espris,
4 Ne qui d'amours sentist tant,
Si pert bien a mon viaire,
Mez li savoureus contraire
Me plaisent tant a sentir
8 Quant es cuers n'a que souffrir.

II Lués que a amer empris,
Perchus mon cuer plus sachant
Qu'ainchois qu'a Amours fust
[mis;
12 S'en servirai mon vivant
Amours de cuer sanz meffaire,
Quar amans ne puet miex faire
Qu'Amours et dame servir
16 En foy sans cez deus traïr.

III Qui loyalment sert toudis
Amours, loier a si grant
Que quant ses mals li fait pis
20 Va il goïr du samlant.

---

II, 11 G. mon eurs et mez pourfis — 16 Comme amours.
III, 17 sui — 24 lescondit.
I, 5 a son v. — 6 Mez le — 7 a sentir *manque*.
II, 9 amour.

Tel deduit fait Amours traire
Amant, quant voit que retraire
Ne veult de li ne partir,
24 Dont pense Amours du merir.

IV Perchus ai bien les pourfrs
De quoi Amours va aidant
Les siens, par moy l'ai apris,
28 Que quant plus m'alai cremant
De l'ardeur qui amant maire
En cel point me fist tant plaire
(*fol. 145*)
Amours mon plaisant desir
32 Qu'ainc puis n'eus cuer de guerpir.

V Dame, mez cuers s'est norris
En vostre amour desirrant,
N'ainc puis ne fus mais hardis
36 Qu'en parlasse tant ne quant ;
Mès or ne me puis plus taire :
J'aroie riche salaire
Se mon chant volez oïr
40 Et en pitié retenir.

VI Dame gentilz pour attraire
Cuer d'amant, tant debonnaire
Me samblés quant vous remir,
44 Qu'a vous doi bien obeïr.

## XXVIII

(Raynaud 1213)

I Hé, bonne Amour, si con vouz ai servie (*fol. 145*)
En desirrier de ma dame honnourer,
A ma chanson me voeilliés faire aÿe :
4 Autre conseil je ne voeil au trouver ;
Quar presenter le voeil sans vilonnie
A ma dame, de tous biens raemplie,
7 Pour qui je voeil trestous malz eschiever.

II Et pour ce l'aim que miex en valt ma vie,
Quar nulz travalz ne grieve en li amer,
Quar en moy est toute painne alegie (*fol. 145 v°*)
11 Quant je le puis une fois esgarder,
Si voeil penser a li sans vilonnie,
C'onques ne peus de tele signourie
14 Dame choisir, ce m'est a remirer.

III S'a moult bon droit mez cuers quant l'en mercie,
Qu'elle m'a fait en tel usage entrer
Que nuit et jor mez tamps en monteplie.
18 Je ne me sai plus tresbel deporter

---

IV, 26 amous.
V, 35 ne fus mains.

Ne demoustrer la plaisant maladie
Qui lez amans si doucement gracie,
21 Quar plus destroit le couvient il chanter.

IV Je pens a vous, douce dame envoisie :
Ne sui en lieu que g'i puisse parler,
Mez pour ce n'iert ma volenté changie
25 De vous servir tant que puisse durer,
Ne pour doubler le mal qui me maistrie,
Ne ja pour riens que nulz du monde die
28 Ne voeil mon cuer de vo service oster.

V Or soit ensi qu'avoir ne puisse mie
Merci, ne doi ne ne voeil refuser
De vous servir, dame, qu'ai enchierie,
32 Quar ne me voeil nullement consirrer
De l'esperer eür ou je m'affie,
Et se par vous est ma santés fenie,
35 Mar remirai vo doulz viaire cler.

VI Chanson, lués qu'es au pui d'Arras oïe
Si t'en va droit ma dame saluer.

## XXIX

(Raynaud 241)

I Ce qu'Amours a si tresgrande poissance (*fol. 145 v°*)
Que toute joie est en li adonner,
Me fait chanter en espoir d'alijance
4 Dez malz que j'ai pour loyalment amer.
Ay mi ! comment m'i puis asseürer
Quant ma dame, que j'aim sanz abstinance (*fol. 146*)
7 Dist que pour nient mi fait Amours muser ?

II Mès s'Amour plest, elle a fole cuidance,
Quar contre li ne puet nuls cuers durer.
Bien pert a moy que l'aim sans attemprance,
11 Et se ne puis en li riens conquester,
Et s'ai si faim de merci recouvrer,
Ce m'est avis que la mors plus s'avance
14 De moy prendre qu'Amours du respasser.

III Moult me doi je bien loer d'esperance
Qui d'Amours vient pour moy resconforter,
Qu'elle me fait adouchier ma souffrance.
18 Or soit ensi, comment il puet aler,
Ja ne me quier de servir eschiever,
Quar ce seroit trop par faire viltance :
21 S'Amours failloie, on me devroit huer.

IV Dame qui j'aim et serf sans repentance,
Merci vouz proi : ne voeilliés refuser
Moy vostre ami, qui sui en grant doubtance
25 Que je ne puisse en vous merci trouver ;
Quar je voi tant et venir et aler
Plus souffissant de moy pour vo vaillance
28 Que jalous sui, ne m'en voeilliez blasmer.

V Hé ! bonne Amours, en vous ai grant fianche.
Voeilliés ma dame un tel voloir donner (*fol. 146 v°*)
Qu'elle ait de moy donner confort voeillance.
32 Autrez que vous ne l'i puet atourner,
Quar elle a cuer si dur a entamer
Qu'entrer ne puisse d'amoureuse lance
35 N'alez pour moy a li grant cop jouster.

VI Ma chanson voeil ma dame presenter,
Que s'elle avoit par oïr retenance,
J'avroie bien emploié mon chanter.

## XXX

(Raynaud 774)

I Loyal amour point celer (*fol. 146 v°*)
Ne se veult en mi
Que ne me face chanter.
4 Lïement ensi
Me couvient il conjoïr
Le mal qu'elle m'a donné,
Quar si doulz en verité
8 Est que ne m'en puis tenir.

II Bien doi savoir honnourer
Amours, quant par li
Ai un mal a endurer
12 Par quoi j'ai saisi
Deduit, qu'il a fait venir
En moy a grande plenté ;
Dont est malz plains de santé
16 Qu'Amours fait mon cuer sentir.

II, 19 j'espoire.

III Et tout ce me vient d'amer
Dame au corps joli,
En qui j'espoir a trouver
20 Le don de merci.
Près me doit autant souffrir
Que se j'eüsse apresté
Pour ce qu'en corps assazé
24 Puet bien tost joie amenrir.

IV Grans biens a en l'esperer
Amours, pour ce di
C'on puet bien trop goulouser
28 C'on ait acompli :
Tesmoings ceulz qui par servir (*fol. 147*)
Ont loyal ami esté
C'om a plus liberauté
32 Devant qu'après le joïr.

V Dame, pour ce escuser
Ne me voeil, ains pri
Amours que me face ouvrer
36 Vers vouz si qu'a mi
Par desseur tout obeïr
A vo douce volenté,
Quar ensi en loyalté
40 Li fas et voeil maintenir.

VI Au pui d'amours pour oïr
Ai le mien chant aporté.
Jugeur, se j'ai mesparlé,
44 Ne m'en voeilliés escharnir.

## XXXI

(Raynaud 1064)

I Douce Amours, je pri merci (*fol. 148*)
De la tresgrant signourie
Que mi desirrier joli
4 Ont aquis en vo baillie
En tant que d'amer
Tele dame qu'esgarder
S'aussi bien osoie
8 A l'autrui pais qu'a la moie
Jamais ne me vaurroie remuer,
Quar certes g'i cuideroie
11 Et corps et ame salver.

II Onquez puis que je choisi
Ma douce dame jolie
Es vairs iols qu'elle entr'ouvri,
15 Dont ma joie estoit norrie
Ne n'en peus oster

---

III, 23 corps assazé, *mots refaits, d'une lecture douteuse.*
V, 34 prie.
I, 1 je vous pri m.
II, 16 peus onques o.

Riens, tant peüsse penser,
Qu'adès ne la voie
19 Ne ne sieue : se j'avoie
Tout le mont, fors ma dame, a governer,
Par m'ame, trestout lairoie
22 Pour li un resgart embler.

III Quar mi oeil l'ont desservi,
Qui par lor doulce envaïe
M'ont de mon cuer dessaisi,
26 Qui me soloit compaignie
Doucement porter,
N'ainc puis ne l'en peus jeter
Dont pas ne m'avoie,
30 Mez volentiers le sieurroie
S'il afferist que g'i deüsse aler
Avoec li, ne si grant joie
33 Deüst amis recouvrer.

IV Mès ce m'a moult abaubi (*fol. 148 v°*)
C'onques puis que l'eus choisie
Je n'eus le cuer si hardi
37 C'une toute seule fie
L'osasse aparler,
Neis samblant d'amours moustrer ;
Tant fort me chastoie
41 La doubtance c'on ne voie
Comment ma contenance fait muer
Et plus qu'escondis ne soie,
44 Que ne porroie escouter.

V Amours, puis que vous ensi
Plaist que soie en tele vie,
S'il a rienz remés en mi
48 Qui ne soit de vo partie,
Qu'ainc ne peus trouver
A vo doulz mal endurer
Bonnement lor voie,

II, 18 Que tout a. — 20 monde.
III, 24 douls envair.
IV, 38 A li osasse parler.
V, 49 Qu'ainc je ne.

52 Comment que mercis fourvoie
S'elle a moy ja ne devoit assener,
Sai je plus que je ne doie
55 De si haut lieu adonner.

VI Pour moy conforter, je di,
J'ai fet cest chant presenter
Ma bonne dame, or le voeille escouter.

## XXXII

(Raynaud 1733)

I Li doulz malz qui met en joie (*fol. 148 v°*)
Cuer de fin ami
Me semont que jolis soie,
Quar je l'ai en mi,
5 S'en sui plus joians,
Quar tant est doulz et plaisans
Qu'estre senoec n'en vaurroie
Pour riens, quar je cuideroie
Avoir a tous biens failli;
10 Se j'ai le mal en attendant merci.

II Et pour quoi ne le garroie?
Il m'a ensagi
De ce dont rienz ne savoie
Et en bien norri :
15 C'est malz pourfitans,
Si en sui gracez rendans
A Amours, qui le m'envoie,
Quar mis m'en a en la voie
Par doulz viaire poli,
20 Cler et riant, et de biauté flori.

III Biautez qui soit (qu'en diroie ?)
N'est riens a celi
Qui mon cuer destraint et loie
Et a assailli

---

I, 7 sans oec.
II, 18 Quar nulz ne m'en a la voie.

25 D'uns vairs iolz rians;
Dont c'est bien chose apparans,
Quar il me laist et renoie
Pour celi qui me guerroie;
Mez il fait trop miex ensi
30 Qu'a demourer en moy, pour voir le di.

IV A tort mon cuer blasmeroie
Se il m'a guerpi.
Bien est drois que je le croie :
Il m'a enrichi,
35 Quar je sui tenans
Du penser qui en tous tamps
A li bien servir m'avoie,
Dont se jamaiz plus n'avoie
Dez biens d'Amours que ceci,
40 S'ai je assez plus que n'aie desservi.

V Dame ou tous biens monteploie,
Belle, je vous pri
Que vous souffrés que je soie
Vostre homme, par si
45 Que c'iert de mes chans
Et du seurplus cuers vaillans
Soit a vo gré, je l'ottroie :
Plus volentiers prenderoie
Aucun bien dont mant merci,
50 Salve l'onnour de vous, ensi le di.

## XXXIII

(Raynaud 820)

I Amours me fait joliement chanter. (*fol. 149*)
Faire le doi pour s'onnour essauchier : (*fol. 149 v°*)
Pour ma dame est, qui j'aimme sans falser
4 De loyal cuer, ja ne l'en quier boisier,
Quar en son dangier
Je voeil demourer
7 Pour li honnourer.

---

IV, 36 Du doulz penser — 37 bien *manque*.
V, 49 dont je mande m.

II Amours me donte : apris m'a a parler
Puis qu'elle vint dedenz moy herbergier,
Et si me fait vilonnie eschiever ;
11 Se bien la serf, bien me puet avancier.
De vrai cuer entier
Vers li voeil ouvrer,
14 S'en croi esmieudrer.

III Je me merveil comment hom puet durer
Qui veult avoir amour pour sohaidier :
Ja ne l'ara, ainz li couvient pener
18 De bien servir, sanz sa dame empirier ;
Dont se doit guetier
Cilz de meserrer
21 Qui bien veult amer.

IV Quant je remir son doulz viaire cler,
De ma dame, qui moult fait a prisier,
Lors me couvient tous mez mals oublïer :
25 En li veoir sont a porter ligier,
Ne partir n'en quier
De li, c'est tout cler,
28 Por mal endurer.

V Ma dame puet bien et honnour donner
Moy qui la serf, et de mort detrïer ;
Dont ne me puis en li servir grever,
32 Ains me doi bien pour s'onnour travillier,
Ne autre loier
Ne quier demander
35 Que merci crïer.

VI Au pui d'Arras voeil mon chant envoier, (*fol. 150*)
Ou je l'irai meïsmez presenter
Pour ceulz du pui et Amours saluer.

## XXXIV

(Raynaud 657)

I Onques mais si doucement (*fol. 150*)

---

III, 17 ainz le couvient — 18 sa *manque*.
V, 33 N'autre.

Lez malz d'amours ne senti
Qu'orendroit fas, quar souvent
4 M'avient, quant plus enaspri
J'en sens mon cuer, plus ai joie,
Et plus en moy monteploie
Li voloirs de l'endurer,
8 Si proi Amours qu'adès me puist durer.

II Quar il me fait lïement
Chanter de fin cuer joli,
Qu'adez m'est vis vraiement
12 Que se jamais dessaisi
Un tout seul jour m'en veoie
Qu'a tous biens failli avroie,
S'en ai tant chier le pener
16 Que ce me samble joïrs du desirrer.

III Moult œvre cilz folement
Et lui meïsme a traÿ
Qui desirre aligement
20 Du mal de quoi enrichi
Je me sent, quar j'en renoie
Folour et desir que doie
En tel deduit demourer,
24 Se miex ne me voloit Amours donner.

IV Quar ou detri mez cuers prent
Confort et atent merci
Adès debonnairemenr,
28 Et tant m'i sont abeli (*fol. 150 v°*)
Li mal que je ne querroie
Pour riens que j'oublïés soie
D'amours, que guerredonner
32 Puet plus de biens que cuers ne puist penser.

V Dame en qui biautés resplent,
Quant vous voi, si abaubi
Me truis que n'ai hardement
36 De requerre a vous merci,

---

I, 5 plus esjoir.
II, 10 fin *manque* — 16 *Vers trop long, à moins d'admettre la césure épique.*
III, 22 que soie.

Ains me deduis et cointoie
De ce que mes cuers s'ottroie
A vouz, quar ou doulz penser
40 Prins de mes malz saveur du respasser.

## XXXV

(Raynaud 1046)

I Si me tient Amours joli (*fol. 150 v°*)
Que tout me plaist et agree
Quanques sens et ai senti,
4 Et plus adez est doublee
Bonne volentés en mi
D'atendre merci
7 Tant que plaira a ma dame honnouree.

II Si tost com ma dame vi,
Qui de tout moy est amee,
M'eut si bonne Amour saisi
11 C'onques puis cuer ne pensee
Ne voloir n'oi fors de li,
Et se voir ne di,
14 Joie d'amours ne me soit ja donnee!

III De ceulz qui sont vrai ami
Est loyal Amours gardee
En honnour et dame aussi,
18 Mez qui aimme a le volee
Tost met sa dame en oubli
Quant il a failli
21 Au gent deduit la ou sez faus cuers bee. (*fol. 151*)

IV Ja d'omme qui aint ensi
N'ert dame fors arrieree,
Quar s'on li a acompli
25 Sa volenté et quievee,
Ne chaut lui s'elle en a cri,
Mez qu'il ait joï;
28 S'est moult granz duels quant esta ce menee.

---

III, 21 faus *manque*.
IV, 28 moult granz *manque*, duel.

V Amours, de ce vous graci
Que de plain cuer a duree
Aim et serf et ai servi
32 Dame de bien doctrinee :
A cuer d'onnesté flori
Et de sens garni,
35 S'est de noblesce et d'onnour acesmee.

VI Ha ! bonne Amour, je vous pri
Ceste chanson ci
Soit de par moi ma dame presentee.

## XXXVI

(Raynaud 785)

I Plus ne me voeil abaubir
De chanter ne trere en sus,
(*fol. 151*)
Qu'Amours qui tout puet merir
4 Me donne cuer et vertus
D'onnourer
Et de bien amer
Celi et servir
8 Ou je me voeil obeïr.

II N'est dame pour qui souffrir
Me meterai en refus.
Bonne Amour m'a fait choisir
12 Li dont me sui percheüs
Qu'esperer
N'a droit desirrer
N'en puis ne joïr
16 Sans bonne Amour maintenir.

III Je ne m'i puis assentir
Que je puisse estre dechus
Quant son doulz samblant remir,
(*fol. 151 v°*)
20 Ou bontés plaist qu'aillours plus
Demourer ;
Ce me fait penser,
Quar ce sanz faillir
24 Doit bien ses cuers ensievir.

IV Corps pour cuer mettre en desir
Cuers a bien faire esmeüs,
Cel que vous vaurrez veïr
28 Ne seroit ja esperdus,
Qu'eschiever,
Par vo bel parler,
Faites et haïr
32 Malvais vicez et guerpir.

V Mon espoir voil soustenir,
Nul jour n'en ere vaincus,
C'on ne doit point enlaidir
36 Painne dont biens est rendus :

---

V, 30 Et de.
I, 2 ne moi trere — 3 mirer — 4 Men donne.
IV, 27 Ceulz — 30 Pour vo — 31 Faites enhair.
V, 33 Mon e. voir.

Endurer
Me plaist et fier
Engrant de sentir
40 Ce qu'Amours vient a plaisir.

VI Chanson, va ourer
Ma dame et querir
Que te voille retenir.

## XXXVII

(Raynaud 250)

I Moult douce souffrance (*fol. 151 v°*)
A en un dangier souffrir
D'Amours, qui est france
4 Et qui puet merir
Plus que desservir
Ne puist on pour li pener ;
7 Si doit chascuns son doulz fais desirrer.

II Quar toute honnourance
Puet de bonne Amour venir,
Quar lez siens avance
11 Tant qu'au souvenir
Lez fait esjoïr
Et tous vicez oublïer
14 Et lor souffrir fait joie ressambler.

III S'a douce samblance (*fol. 152*)
Celi qui servir
Adès en cremance
18 Vaurrai sanz guerpir
Tant qu'a son plaisir
Puisse vers li si ouvrer
21 Que me daignast une foys resgarder.

IV Se celle pitance
Me pooit ja rescheïr,
J'aroie fiance
25 En ce d'avenir
A mon doulz desir,
Et se vient au refuser,

---

VI, 42-3 Ma dame a quoi te volsist et retenir.
III, 16 *Vers trop court.*

28 Je ne sai ou puisse merci trouver.

V Ma bonne esperance
Ne me laist onques cheïr
En desconfortance,
32 Quar au soustenir
Me viennent ferir
D'un resgart et assener
35 Vo doulz vair oeil, douce dame au vis cler.

VI Dame, retenir
Voeilliez mon chant au trouver,
En couvient qu'a vous devoit raler.

## XXXVIII

(Raynaud 1441)

I Puis qu'il m'estuet de ma dame partir, (*fol. 182*)
Partir fera mon cuer ceste partie.
Partie ai je dez maus dont me martyr :
4 Martir mourrai s'Amours ne m'i aïe.
Aïe quier dez maus dont je me plains :
Plains de doulour sui et en dolours mains ;
7 Mains jointes cri : « Merci, ma dame chiere. »

II Ciere dame, que porrai devenir ?
Devenir mais me feront par envie
Envie et mauz, pour mon cuer retenir.
11 Retenir puis dolour en ma partie :
Partie en est joie pour cris et plainz.
Plains en serai, tant serai sois et fains. (*fol. 182 v°*)
14 Fainz ne me sui pour cops qu'Amours me fiere.

III Fiere est Amours, et fierement m'a pris.
Pris a, par coi on l'aimme tant et prise :
Prise est en lui joie, dont je le pris.
18 Pris sui au las d'Amours, qui me justise :

---

IV, 28 ou je puisse.
I, 2 mes cuers — 3 je *manque* — 5 plaing — 6 et *manque*.
II, 9 Devenir *manque*.
III, 18 justice — 19 Justice.

Justise tient tant que on peut savoir.
Savoir a poi ciex qui en cuide a voir
21 Avoir lez biens, s'il n'en veult lez maus traire.

IV Traire n'en poi mon cuer puis que la vis :
Vis a plaisant, bien fait, tout a devise:
Devise elle a et en fais et en dis :
25 Dis tans plaisanz est qu'autre, sanz mesprise.
Mesprisié m'ont felon en mon voloir ;
Voloir me font servir en bon espoir :
28 Espoir, encor vaura le mien repaire.

V Repaire en li a biens et sens sanz fin :
Fin cuer loial a, franc et deboinaire,
De bon aire est estraite, a li enclin,
32 Enclin le cief : men cuer n'en puis retraire.
Retraire puis petit de mon confort,
Con fort me tieng a dolours que je por
35 Port de joie est sans doutance se face

## REMARQUES

### I

Versification :

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| a | b | a | b | b | *c* | *c* | d | d |
| 10 | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 | 7 | 10 | 7 |

Coblas unissonans.

I, 5 *Le dengier* ne donnerait pas de sens ; nous voyons donc en ce mot le subst. *ledengier*, non attesté jusqu'ici. — 8-9 La phrase se construit mal.

III, 17 Corr. *Qu'eslecier lui et soi trop d.* ? *Eslecier* semble être ici de trois syllabes, tandis que *releecier* VI, 24, compte pour quatre syllabes.

### II

Versification :

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| a | b | a | b | *c* | *c* | d | d | e | e |
| 10 | 10 | 10 | 10 | 7 | 7 | 5 | 7 | 10 | 10 |

Coblas unissonans.

### III

Versification :

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| a | b | a | b | *c* | *c* | d | d | *c* | d |
| 10 | 10 | 10 | 10 | 7 | 7 | 10 | 10 | 7 | 7 |

---

V, 31 De bonnaire.

Coblas unissonans.

II, 15 C'est le verbe *langagier* « bavarder ».

III, 26 *Manaige*, désignant ici le cœur, a le sens de « séjour », « demeure » (voy. Godefroy, V, 292 a). — 29 Ce *jouel* (Godefroy, JOIEL 2) est le regard qui adoucit tous les maux auxquels il « s'attaque » (sens non attesté de *soi prendre*).

VI, 52 *Vous* ne donne pas le sens; corr. *vueil* ?

IV

Versification : a *b* a *b* c c *d* *d* e e *d*
10 10 10 10 5 7 7 7 5 7 7

Coblas unissonans. Le septième vers du couplet III et le huitième du couplet IV, ainsi que le premier de l'envoi, ont huit syllabes dans le manuscrit ; nous les avons ramenés à la mesure normale.

IV, 34 *joi*, gaudeo. — 40-1 *elle est partie De chascun* n'est pas clair.

VI, 56 *Joï*, « jouissant, pourvu de » (sens non attesté).

V

Versification : 10 a b a b b c c. Les rimes sont les mêmes dans tous les couplets, sauf dans le cinquième, où, de plus, la rime *a* est féminine. Comme l'envoi reproduit les rimes des quatre premiers couplets, il est plus que probable que le couplet V a été introduit par un remanieur pour combler une lacune.

VI

Versification : 10 a a a *b* + refrain.

Coblas singulars, où la rime *b* est identique.

Il y a un hiatus dans le récit entre les couplets III et IV ; il doit y avoir là une lacune.

II, 10 Passage corrompu ; il faut une rime en *ir*.

IV, 24 Simple assonance; corr. *pour moi releecier* ?

V, 32 A moins d'admettre que *eust* compte pour une seule syllabe, il faut supprimer *bone*.

VII

Versification : a *b* a *b* *b* *b* c c *b*
7 7 7 7 7 7 3 7 7

Coblas singulars.

En marge du manuscrit, d'une main moderne : *Guillebert de Berneville, Fauchet, p. 136.* A la page indiquée du *Recueil de l'origine de la langue et*

*poësie françoise*, il est bien question de Guillebert de Berneville, mais notre chanson n'y est pas mentionnée, ni aucune autre d'un rythme identique. Mais la pièce qui précède dans le manuscrit, et qui porte une note identique, est bien de Guillebert de Berneville (Raynaud 1560), de même que deux autres qui dans le manuscrit *R* (fol. 88 v° et 89) voisinent avec la nôtre (n°s 1954 et 1619). Dans ces conditions, on peut se demander si notre chanson n'était pas, dans le chansonnier qu'a connu Fauchet et qui est actuellement perdu, attribuée à ce poète, ou si plutôt l'annotateur anonyme ne s'est pas laissé influencer par le voisinage de trois pièces authentiques de Guillebert de Berneville.

VIII

Versification : a b a b a b c b c
7 5 7 5 7 5 8 8 8

Coblas singulars.

I, 8 Il faudrait ici une rime en *ant*.

II, 17 Le verbe manque et il n'y a pas de rime : corr. *Trop sont li mal*, avec une épithète en *us* ou *uis*.

V, 41 Il faudrait ici une rime en *-ent*.

IX

Versification : 10 a b *a* b b b *c c*. Coblas unissonans.

Le dernier vers paraît corrompu.

X

Versification : 7 a *b* a *b b* a *b* a *b*. — Les strophes sont accouplées 3 + 2.

V, 41 Sur le jeu du *boute en courroie*, voir G. Paris, *Romania*, XXI, 407.

XI

Versification : 10 a b a b b a b *c*.

Ce sont des *coblas singulars* ; mais *c* est *rim estramp* et identique dans tous les couplets. De plus, I et V ont les mêmes rimes ; la rime *a* de ces couplets se trouve aussi dans IV ; la rime *b* du couplet III est la même que dans I et V, et d'autre part, la rime *b* des couplets II et IV est la même.

XII

Versification : 7 *a* b *a* b b *a* b b *a*.

Coblas singulars, sauf que les deux premiers sont sur les mêmes rimes ; de plus, *a* est identique dans III et IV, d'une part, dans V et VI d'autre part.

II, 10 Le mot *droiture* se trouve déjà à la rime du vers précédent ; *commant*

(subst.) se trouve aussi deux fois à la rime, et dans le même couplet (v. 13 et 16). Ces libertés peuvent être dues au fait que cette chanson a été composée par un débutant (v. 53).

XIII

Versification : a b a b c c a a c
7 5 7 5 7 7 7 4 4

Coblas unissonans.

V, 44 *Neïs* ne compte que pour une syllabe. Ce vers est peu clair.

VI, 45 Corr. *pour* ?

XIV

Versification : 10 a b a b b *c c* a *c*.

Coblas unissonans. La pièce est sur le même compas que 1277 (Robert du Chastel), mais sur d'autres rimes. La rencontre doit être fortuite.

I, 2 Ce vers est corrompu. Que signifie *jone* (*joue*) ? Est-ce une corruption de *joie* ? Le mot suivant, écrit *aut* suivi d'un signe d'abréviation, est plutôt *autri* que *anter*. Le sens général paraît être : « Certains disent que l'amour fait plus ou moins sentir sa rigueur suivant les circonstances ; pour moi, ma souffrance est toujours la même. »

IV, 34 *Estors*, certainement différent de *estor* (storm), paraît être le subst. verbal (non attesté) de *estorber* et signifier « trouble ».

V, 43 Corr. *fu* en *fust* ?

XV

Versification : a b a b a a c c
7 7 7 7 7 7 5 7

Coblas unissonans.

II, 12 *Griès* est ici substantif (plur.) ; « ce mal m'est un bouclier contre la douleur ».

V, 39 Rime fausse.

XVI

Versification : a b a b b c c d d
10 10 10 10 10 7 7 10 10

Coblas unissonans.

I, 7 *Le piour* est bien inattendu ; corr. *le meillour* ?

II, 13 Entendez : « par le fait de voir son *contenement*, sa façon d'être. »

## XVII

Versification : a *b* a *b* c c *d* *d* a
10 5 10 5 5 7 5 10 10

Coblas unissonans.

III, 27 *Peüst*, monosyllabique, atteste pour la pièce une date assez récente.

## XVIII

Versification : a *b* *b* a *c* *c* d d *b*
10 10 10 10 7 7 10 10 4

Coblas unissonans.

## XIX

Versification : a b a b *c* *c* d d e e
7 5 7 5 7 7 10 10 7 7

Coblas unissonans. L'envoi, dont la structure et les rimes ne correspondent pas à celles des couplets, est peut-être apocryphe.

## XX

Versification : 10 a b a b c c *d* *d* c. Coblas unissonans. Même compas dans le nº 101 (jeu parti entre sire Jehan et Grieviler, publié par Schultz-Gora dans *Mélanges Chabaneau*, p. 505), sauf que dans cette pièce toutes les rimes sont masculines.

V, 38 *Amour* paraît fautif.

## XXI

Versification : 7 a b a b c c d d e e.

Coblas unissonans. Même compas dans 945 (jeu parti entre Robert et Mahieu de Gand) mais avec rimes différentes (sauf *e*) ; rencontre fortuite.

V, 45-50. Nous comprenons : « L'amant loyal n'oserait s'aventurer à demander à sa dame une récompense ; car s'il l'obtenait, il ne songerait plus à honorer l'amour ».

## XXII

Versification : a b a b a a *c* *c*
10 10 10 10 4 10 10 10

Coblas unissonans.

II, 14 Le vers est trop court et ne présente pas de sens. Corr. *Fors que d'ami qu'en espoir soit espris ?*

IV, 27-8 sont obscurs ; *d'amours* au moins paraît erroné.

XXIII

Versification : a b a b b a b *c* *c* b
7 7 7 7 7 5 5 5 10 10

Coblas unissonans. Il est incertain si le huitième vers doit être de 5 ou de 7 syllabes. Il est de 5 syllabes dans les couplets I et IV ; il est de 6 syllabes dans le couplet III et la rime est fausse ; il est de 7 syllabes dans le couplet II, tandis que dans V, il est à la fois de 5 ou de 7 syllabes, ce couplet ayant un vers de trop, dont ni l'un ni l'autre ne va avec le contexte. Nous avons rétabli tant bien que mal les vers de 5 syllabes.

XXIV

Versification : a *b* a *b* c c d d
10 10 10 10 5 10 10 10

Coblas unissonans.

I, 5 Sens ?

II, 16 Vers trop long, la césure épique étant improbable.

IV, 30 Vers évidemment altéré. Corr. : *Que nulz ne puet en d. valoir* ?

XXV

Versification : 7 a b a b *c c* d d *c*. Coblas unissonans.

III, 19 *Acuit*, subst. verb. de *aquiter* : « impôt, redevance ».

26 *Diffamer*, « bannir ».

IV, 35 *Raler*, « décroître » ou « disparaître », sens non attesté.

XXVI

Versification : a b a b b c c b
7 3 7 3 7 7 7 7

Coblas unissonans.

VI, 42 *Sceut* (probablement pour *sceuc*), 1re pers. du prétérit.

XXVII

Versification : 7 a b a b *c c* d d. Coblas unissonans :

I, 8 Sens ?

## XXVIII

Versification : 10 *a* b *a* b *a a* b. Coblas unissonans. Ce compas se retrouve dans R. 210 et 249, imitées de 620 (de Blondel de Nesles), mais les rimes ont différentes. Nous retrouvons au contraire les rimes de notre pièce dans le premier couplet de 1606 (anonyme) qui pourrait lui avoir servi de modèle. Il y a une rime intérieure au v. 5 de chaque couplet. Le compas pourrait donc être présenté comme suit :

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| *a* | b | *a* | b | b | *a* | *a* | b |
| 10 | 10 | 10 | 10 | 4 | 6 | 10 | 10 |

## XXIX

Versification : 10 *a* b *a* b b *a* b. Coblas unissonans. Ce compas est un des plus fréquemment employés : il n'y a pas moins de vingt-cinq ou vingt-six pièces de même type que la nôtre. Il est donc inutile de rechercher le modèle de celle-ci.

## XXX

Versification :

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| a | b | a | b | c | d | d | c |
| 7 | 5 | 7 | 5 | 7 | 7 | 7 | 7 |

Coblas unissonans.

III, 21-4 Sens douteux.

V, 30 Il faut sans doute corriger *qu'a mi* (écrit en abrégé) en *qu'aurai* (verbe) ; il n'y a pas de verbe dans la phrase qui commence par *si qu'a mi*.

39-40 La phrase ne se construit pas.

## XXXI

Versification :

| | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| a | *b* | a | *b* | c | c | *d* | *d* | c | *d* | c |
| 7 | 7 | 7 | 7 | 5 | 7 | 5 | 7 | 10 | 7 | 7 |

Coblas unissonans. L'envoi de trois vers est ainsi rimé : 7 a 7 c 10 c.

I, 1-8 Sens?

II, 16 Faut-il corriger *Ne m'en peus oster?* Le contexte n'est pas clair.

V, 51 A quoi renvoie *lor*? Faut-il corriger *la voie*? ou *ma voie*? — 54 Faut-il imprimer *Sai* ou *S'ai*?

## XXXII

Versification :

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| *a* | b | *a* | b | c | c | *a* | *a* | b | b |
| 7 | 5 | 7 | 5 | 5 | 7 | 7 | 7 | 7 | 10 |

Coblas unissonans.

V, 45-8 Sens?

## XXXIII

Versification : a b a b b a a
10 10 10 10 5 5 5

Coblas unissonans. L'envoi, contrairement à la règle bien connue, reproduit à peu près les rimes des trois premiers vers du couplet (a a a, au lieu de a b a). Serait-ce un couplet incomplet ?

## XXXIV

Versification : a b a b *c* *c* d d
7 7 7 7 7 7 7 10

Coblas unissonans.

IV, 29-32 Sens : « que je ne croirais (*querroie* pour *crerroie*) pour rien au monde que je pusse être oublié d'Amour », etc.

V, 40 *Prins* (prehensit) est peu satisfaisant ; corr. *Pren* ou *Truis* ?

## XXXV

Versification : a *b* a *b* a a *b*
7 7 7 7 7 5 10

Coblas unissonans.

IV, 25 *Quievee*. Voir Godefroy, CHEVER, « finir ».

## XXXVI

Versification : a b a b c c a a
7 7 7 7 3 5 5 7

Coblas unissonans.

I, 1-2 « Je ne veux plus être embarrassé de chanter, ni m'en éloigner (c.-à-d. m'en abstenir). »

II, 13-4 Ces deux vers sont peu clairs et la phrase se construit mal.

III, 20 Corr. *bonté* ? Sens : « où il plaît à la bonté de demeurer plus que partout ailleurs. »

V, 35 *Enlaidir* paraît signifier ici « prendre en haine ».

## XXXVII

Versification : *a* b *a* b b c c
5 7 5 5 5 7 10

Coblas unissonans.

I, 6 *Li* ne se construit pas ; corr. *Ne puit on par lonc* (ou *grief*) *pener* ?

III, 16 Le vers est trop court ; suppléer : *En celi qui je...* ?

VI, 38 Le vers est trop court d'une syllabe et d'un sens obscur. Faut-il corriger : *Si couvenoit?*

## XXXVIII

Versification : 10 a *b* a *b* c c *d*.

Coblas doblas à *rims capcaudatz*. Le dernier vers de chaque couplet impair rime avec le dernier du couplet suivant ; il devait donc y avoir un sixième couplet.

II, 9 *Devenir* manque au manuscrit, mais est assuré par la fin du vers précédent. Ce vers signifie-t-il : « L'envie et le mal me feront devenir mauvais » ?

13-14 *Sois et fains* doit être « soif et faim ». Le passage n'est pas clair, mais on pourrait entendre : « je serai tout soif et tout faim ». Le second *Fainz* est le verbe *soi faindre*, « être paresseux » : « Je ne manquerai pas de servir Amour, malgré les coups qu'il m'assène. » — 19 Ce vers signifie peut-être : « La justice tient [le coupable] jusqu'à ce qu'on puisse savoir la vérité. »

III, 20 *A voir* « vraiment ».

IV-28 *vaura* est probablement le futur de *valoir* (plutôt que celui de *vouloir*) : « J'espère que ce bon espoir me vaudra encore mon retour. »

V, 31-2 « Je m'incline devant elle, la tête baissée. »

---

## TABLE DES CHANSONS

PAR ORDRE DE LA *Bibliographie* DE G. RAYNAUD


| N° de Raynaud. | | N° de l'édition. |
|---|---|---|
| 68 | Se j'ai chanté, encore chanterai | I |
| 241 | Ce qu'Amours a si tresgrande poissance | XXIX |
| 250 | Moult douce souffrance | XXXVII |
| 280 | Au commenchement du tamps | X |
| 282 | Aucun dient que poins et lieus et tamps | XIV |
| 338 | Aucune gent vont disant | XV |
| 424 | Pluseurs amans ont souvent desirré | II |
| 481 | Quant a son vol a failli li oisiaus | XI |
| 638 | Pris fui amoureusement | XXIII |
| 655 | Amours m'assaut doucement | XIX |
| 657 | Onques mais si doucement | XXXIV |
| 721 | Moult scet Amours tres savoureusement | XVIII |
| 774 | Loyal amour point celer | XXX |

| | | |
|---|---|---|
| 785 | Plus ne me voeil abaubir | XXXVI |
| 820 | Amours me fait joliement chanter | XXXIII |
| 896 | Moult me merveil comment on puet trouver | XVII |
| 1046 | Si me tient Amours joli | XXXV |
| 1049 | Liés et loiaus, amoureus et jolis | XXII |
| 1064 | Douce Amours, je pri merci | XXXI |
| 1213 | Hé, bonne Amour, si con vouz ai servie | XXVIII |
| 1348 | Dedens mon cuer s'est, n'a gaires, fichiés | XX |
| 1434 | Bien doi du tout a Amours obeïr | IV |
| 1441 | Puis qu'il m'estuet de ma dame partir | XXXVIII |
| 1511 | Nulz ne doit estre alentis | XIII |
| 1537 | Onquez mais mainz esbahis | XXVI |
| 1542 | Ce que je sui de bonne amour espris | XVI |
| 1556 | Du plaissant mal savoureus et joli | V |
| 1594 | Plus amoureusement pris | XXVII |
| 1733 | Li doulz malz qui met en joie | XXXII |
| 1792 | Li hons qui veut honneur et joie avoir | III |
| 1815 | Puis qu'Amours m'a donné le beau savoir | IX |
| 1895 | Quant voi la douce saison | VIII |
| 1898 | Quant esté faut encontre la saison | VI |
| 1948 | Je sent le doulz mal d'amours | XXI |
| 1997 | Onques n'amai plus loyalment nul jour | XXIV |
| 2019 | Pensis, desirant d'amours | VII |
| 2080 | Moult a cilz plaisant deduit | XXV |
| 2102 | Au tamps que muert la froidure | XII |

A. JEANROY et A. LÅNGFORS.

# *LE TOURNOIEMENT D'ENFER*

## POÈME ALLÉGORIQUE ET SATIRIQUE

TIRÉ DU MANUSCRIT FRANÇAIS 1807 DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

---

### I. — Analyse du poème

Celui qui sait le bien et ne l'apprend pas aux autres fait comme le grenetier qui garde son blé si longtemps qu'il pourrit, au lieu d'en donner ou vendre à ceux qui en auraient besoin (18). Je ne sais que peu de chose, dit l'auteur (33), mais celui-là fait un beau don à Dieu qui donne ce qu'il a. Le pauvre qui partage son pain avec un plus pauvre que lui, sert Dieu mieux que le riche qui donne une faible partie de son superflu (63). C'est à peine si les riches font charité des restes de leur repas (80). Ce n'est jamais le bon morceau ni le bon manteau que l'on donne pour Dieu (84). Les chevaliers préfèrent les donner à des « lecheors » et des « garçons » pour qu'ils ne disent pas de mal d'eux (113). Ceux qui les ont payés par leur travail, y auraient pourtant plus de droit (136). Les clercs ne valent pas mieux que les chevaliers : ils veulent avoir quatre ou cinq mets à leur repas, et entre temps les pauvres meurent de faim (201). Les chapelains veulent avoir les plus belles de leurs paroissiennes (217). Tandis que le pauvre paysan est glacé de froid derrière sa charrue, sa femme s'amuse avec le prêtre (223).

Ces réflexions servent d'introduction à la description d'un tournoi auquel le poète assista. Un matin qu'il chevauchait tout seul, il rencontre un écuyer conduisant un cheval sellé (249). L'écuyer lui apprend qu'il se rend à un tournoi auquel son maître doit prendre part et invite le poète à l'accompagner. Le maître s'appelle Charité et son bouclier représente un homme qui distribue du pain et de l'argent pour l'amour de Dieu. Ceux qui prendront part au tournoi viendront de deux côtés, du Paradis

et de l'Enfer. Arrivé à l'endroit convenu, le poète voit d'abord sortir ceux qui viennent du Paradis. Le premier chevalier est Humilité. Son escorte est peu nombreuse, car les rois et les princes de la terre ne le suivent pas (309). Puis vient Amour, qui n'est guère plus accompagné, car fausseté et tricherie règnent au monde ; on y use du nom d'amour pour commettre des actions qui font perdre l'âme et le corps (407). Puis vient Pitié, avec peu de monde, car « il » est aujourd'hui oublié : le riche prend au pauvre tout son avoir par usure et par péché (455). Puis viennent Largesse (465), Paix (495), Abstinence (515) et Loyauté (537). Suit une diatribe contre les marchands (547), les pelletiers (561), les cordonniers (571), les bouchers (586), les boulangers (591), les meuniers (595), les usuriers (603).

Puis viennent ensemble Virginité et Chasteté (624), puis Charité (685). C'est avec raison que les prêtres disent que Charité est refroidie : elle l'est en effet à un tel point que la Loire quand elle était gelée, ne l'était pas autant (694) : car le temps doux la dégela, mais il n'en sera jamais de même de Charité (699). Discours sur la bonne manière de faire l'aumône (764).

Tous les chevaliers du Paradis étant sortis, voici venir ceux de l'Enfer : Orgueil (773), Haine, qui amène plus de monde qu'il n'y en eut à Roncevaux, le jour douloureux (798), Cruauté (819), avec tant de monde que les deux rois n'en avaient pas autant devant Châteauroux. Puis Avarice (835), Ire (857), avec Guerre et Mêlée : au siège d'Antioche il n'y avait pas autant de guerriers. Puis viennent Gloutonnerie (883), Tricherie (905), Luxure (925), Convoitise (955).

Quand tous les chevaliers des deux camps sont sortis, le tournoi commence.

Orgueil combat Humilité (1020), Haine se lance contre Amour (1033). Les boucliers de tous les combattants sont décrits. Cruauté se bat contre Pitié (1067) ; Avarice, qui porte sur son bouclier un homme qui ne ressemble en rien à Jehan de Dreux (1146), combat Largesse. Ire se lance contre Paix, qu'« il » frappe au côté ; mais Paix vainc en mourant : c'est Dieu qui souffrit mort le jour de vendredi, et ressuscita (1324). Vient ensuite Gloutonnerie, qui se lance contre Abstinence, Tricherie (1463) contre Loyauté, Luxure (1565) contre Virginité et Chasteté.

Le bouclier de Luxure, qui est divisé en sept étages, est décrit en détail. Luxure est assise sur un chameau (1800). Le connétable de Virginité est saint Jean (1841). Convoitise fait l'arrière-garde de l'Enfer (1853). L'heure de prime était passée quand Charité vint en la place (1915). Charité est supérieure à toutes les vertus. Convoitise est montée sur un cheval qu'un usurier lui donna (1960). Charité a dans sa compagnie les apôtres et les saints. En dernier lieu vient Confession. Maintenant je vous dirai pourquoi Confession vient le dernier au tournoi... (*le reste manque*).

## II. — Description du manuscrit

Le manuscrit français 1807 (anc. 7852 [3], jadis Baluze 735) est un petit in-quarto du XIVe siècle, composé actuellement de 207 feuillets de parchemin. Voici un relevé sommaire de son contenu.

1. L'*Image du monde* (fol. 1).
2. Un choix de quatorze contes pieux, précédé du prologue des *Miracles* de Gautier de Coinci (fol. 51 v° b), dont quelques-uns appartiennent à cet auteur, tandis que d'autres proviennent du recueil connu sous le titre de *Vies des Pères*.
3. Les *Vers de la Mort*, par Hélinand (fol. 109) [1].
4. Le poème imprimé ci-après (fol. 113 v° b).
5. Un petit poème en quatrains (début : *Rois des rois, Dieus des dieus, qui de ta deïté*) qui a été dans certains manuscrits incorporé au *Testament* de Jehan de Meun [2].
6. Le *Romens dou baril*, par Jehan de la Chapele (fol. 131 v° b) [3].
7. Le *Conte dou jugleur* (fol. 142 b), intitulé ailleurs *Del tumbeor Nostre Dame* [4].

---

1. Voir l'éd. de la Société des anciens textes (1905), p. LIV.
2. Éd. Méon, v. 2077 et suiv. Cf. Långfors, *Romania*, XLI, 231.
3. Voir P. Meyer, *Not. et extraits*, XXXIV, 1re part., p. 160.
4. Éd. W. Foerster, *Romania*, II, 317, et H. Wächter, *Rom. Forschungen*, XI, 1899, p. 223.

8. La *Patrenostre en françois*, par maistre Silvestre (fol. 146), dont on connaît trois autres manuscrits.

9. La *Vie sainte Katerine* (début, fol. 153 : *Nos trovomes en nos escris*)[1].

10. La *Vie sainte Juliane* (début, fol. 164 v° : *Diex de touz bienz veille entreduire*)[2].

11. Le *Trespassement Nostre Dame* (début, fol. 174 : *Grant tans après la passion*)[3].

12. Le *Lucidaire* (fol. 178), dont il existe de nombreuses copies[4].

Le texte du manuscrit est peu correct, et le volume est matériellement en assez mauvais état. La fin du *Tournoiement d'Enfer* fait défaut ; il est malaisé de se rendre un compte exact de l'étendue de la lacune, mais à en juger d'après le contenu, elle n'est pas très importante. Ce qui n'est pas moins fâcheux, c'est que, à force d'être feuilleté par des lecteurs assidus — ce ne sont pas nos contemporains — le manuscrit est devenu illisible. C'est surtout aux coins des feuillets que l'écriture est effacée. Les nombreux pointillés de mon édition en portent témoignage.

## III. — La langue de l'auteur

Avant d'essayer de déterminer, par l'examen des rimes et de la mesure des vers, le dialecte original du poète, il est important de constater que sa versification n'était pas très rigoureuse. Écartons donc tout d'abord, comme étant sans utilité, un certain nombre de rimes frappantes à première vue, mais qui ne sont en réalité que des assonances, des rimes incomplètes ou quelquefois, peut-être, de simples fautes de copie dont l'auteur n'est pas responsable. Telles sont, par

---

1. *Hist. litt.*, XXXIII, 343.

2. *Hist. litt.*, XXXIII, 360, n. 2.

3. Voir P. Meyer, *Romania*, XV, 470. Cette composition a été introduite dans le poème sur Fanuel qu'a publié Chabaneau. Cf. *Hist. litt.* XXXIII, 349.

4. Voir p. ex. *Romania*, VIII, 327, n. 1, et XV, 352.

exemple : *robe* : *povre* 97, *rive* : *ivre* 897, *ors* : *trous* 1111, *fautes* : *autres* 1521, *clers* : *més* 193, *mere* : *lede* 1691, *aperte* : *diverse* 1289, *evengile* : *iglisse* 1395, *sauge* : *sause* 1137, *Adem* : *flanc* 1783, *eüst* : *refus* 133, *adès* : *prest* 453, *aïment* : *an* 1891, *s'entr'ement* : *amainent* 625, *done* : *home* 1295 (*fenir* : *orphelin* 1613 est probablement une faute).

Le résultat auquel l'étude linguistique nous conduira, semble confirmé par certains passages du poème qui indiquent que l'auteur portait un intérêt particulier à la ville de Blois, qui est mentionnée au v. 1505. Immédiatement après (v. 1510) vient une allusion à Saint-Homer qui ne devient compréhensible que si l'on corrige Saint-Homer en Saint-Lomer ou Saint-Laumer, nom d'une célèbre abbaye bénédictine à Blois. Si l'on songe que le poète mentionne deux fois la Loire (v. 694 et 1647), il est en effet plus que probable que c'est dans ces régions-là qu'il faut chercher sa patrie. Les travaux les plus importants pour l'étude des dialectes qui entrent en considération sont ceux de E. Görlich, *Die nordwestlichen Dialekte der langue d'oïl* (*Bretagne*, *Anjou*, *Maine*, *Touraine*) [1], de F. M. Auler, *Der Dialect der Provinzen Orléanais und Perche im 13. Jahrhundert* [2] (qui est principalement une étude des rimes du *Roman de la Rose*), et de Torsten Söderhjelm, *Die Sprache in dem altfranzösischen Martinsleben des Péan Gatineau aus Tours* [3].

Les rimes *egual* : *ostal* 1595 et *chastiau* (cas. rég. sing. de capitalem) : *mau* 1615 montrent la conservation de l'*a* dans le suffixe *alem*. Voir Görlich, p. 17, et T. Söderhjelm, p. 98.

*e* provenant d'un *a* latin rime avec l'*e* ouvert provenant d'une diphtongue : *fès* (= *fais*) : *virés* 191.

*e* rime avec *ie* : *perciee* : *donee* 87, *pechiez* : *amez* 513, *mahainé* :

---

1. *Französische Studien*, herausgegeben von G. Körting und E. Koschwitz, V, 3 (Heilbronn, 1886).

2. Diss. de l'Université de Strasbourg (Bonn, 1888).

3. Dans les *Mémoires de la Société néo-philologique d'Helsingfors*, IV (1906), p. 51-233. — Les dissertations de Mme Mary N. Colvin, *Lautliche Untersuchung der Werke Robert's von Blois, nach der Handschrift 24.301 der Pariser Nationalbibliothek* (Zürich, 1888), et M. Otto Berlit, *Die Sprache des altfranzösischen Dichters Robert von Blois* (Halle, 1900), ne sont d'aucune utilité. Robert de Blois n'a presque pas de rimes dialectales. Il écrivait probablement dans la langue de l'Ile-de-France.

*crevé* 1247, *pretez* : *mesessiez* 1337, *guardé* : *evesquié* 1663, *aler* : *brisier* 999, *denier* : *peser* 1001, *tranchié* : *cousté* 2002, *trichierres* : *lierres* (= *lerres*) 915. Même un *e* ouvert provenant d'un *ai* semble rimer avec *ie* : *plet* (= *plait*) : *sachiez* 1329. M. Auler (p. 29) a constaté que dans le *Roman de la Rose*, *lessier* rime avec *cesser* et *confesser*.

La diphtongaison de l'*e* entravé est assez fréquente. Les rimes *desiert* : *soufiert* 167, *quierre* : *guierre* 209, *terme* : *lierme* 1967 ne permettent pas d'affirmer qu'elle était propre au dialecte de l'auteur. Elle est fréquente sous la plume du copiste : *guieres* (adverbe) 364 etc., *viers* 484 etc., *diviers* 620 etc., *compiert* (subj.) 1491. M. Auler (p. 41) cite des rimes comme *aliege* : *priviliege*, *guieres* : *derrieres*. MM. Görlich (p. 29) et E. Metzke (*Der Dialekt von Ile-de-France im 13. und 14. Jahrhundert*, p. 73) [1], signalent des formes analogues. Que ce phénomène ne soit pas tout à fait identique à la diphtongaison bien connue en wallon et en certaines régions du domaine picard, semble indiqué par la forme *lierres* (= *lerres*) 916 (en rime avec *trichierres*), où la diphtongue provient d'un *a* non précédé d'une palatale (latro).

Dans la langue de l'auteur, de même que dans celle du copiste, les diphtongues françaises *ai* et *oi* se confondent (Görlich, p. 38; Auler, p. 66) : *point* (= *paint*) : *point* 1193, *parlleroi* 103, *avroi* 328, *sordais* 174, *tornaiement* 261, *vaie* (= *voie*) 1652, *oit* (= *ait*) 642, *mais* (= *mois*) 557, *desrai* 1022, *aisel* (= *oisel*) 1876, *deslaial* 1385. Le nom de la Loire (cette forme se trouve au v. 1647) est aussi *Lerre* 690, qui est à rapprocher de la forme *Leire* dans les *Miracles de Notre-Dame de Chartres* [2]. A en juger de la rime *s'entremest* : *envoit*, *ai* et *oi* désignaient le son *e*.

La triphtongue *iei* se réduit à *i*. De même dans le *Roman de la Rose* (Auler, p. 66 : *merci* : *nerci*), tandis que la *Vie de saint Martin* de Péan Gatineau se comporte autrement.

---

1. Dans l'*Archiv* de Herrig, LXV.

2. L. Napp, *Untersuchung der sprachlichen Eigenthümlichkeiten des Livres des Miracles de Notre Dame de Chartres* (diss. Bonn), Würzburg, 1887, p. 28.

La fluctuation bien connue entre *ar* et *er* est attestée par *aperne*[1] (« épargne ») : *terme* 23, *terme* : *lierme* 1967. Dans le *Roman de la Rose*, *esparne* rime avec *taverne* et *lanterne*. M. Auler suppose (p. 50) que l'auteur prononçait *tavarne*, *lantarne*.

La forme correspondante à Deum est *Dé*, attestée une dizaine de fois à la rime (v. 43, etc.). Même forme dans Görlich (p. 25) et T. Söderhjelm (p. 113).

Isolément se rencontre la graphie *esvoille* 1715 ( : *merveille*). C'est, comme on sait, un trait fréquent dans le Champenois et les dialectes de l'Est, mais qui se rencontre aussi ailleurs, p. ex. dans les *Miracles de Notre Dame de Chartres* (Napp, p. 26).

*eure* (hora) : *ore* (adv.) 637 prouve que l'*o* fermé rime avec l'*o* ouvert et que la forme de l'auteur était *ore*, sans diphtongue.

*Rousignox* : *os* 987 est une rime qui appartient peut-être originairement aux dialectes de l'Ouest, mais se rencontre dans de nombreux textes[2].

*Poitol* : *fol* 1679 doit sans doute être lu *Poitou* : *fou*.

Dans *chamol* : *col* 1805, 1821, *Pol* : *pol* 565, *ol* rime avec *oil*.

Les rimes *lous* : *voz* 231, *lou* : *saou* 829 indiquent que la forme familière à l'auteur était *lou* et non *leu*.

*D'eus* : *cols* 561, *eus* : *fox* 863 assurent la forme du pronom *ous* (Görlich, p. 71 ; T. Söderhjelm, p. 193).

Pour faire rimer *dou sien* : *hom* 855 et *hom* : *le som* (« le sien ») 165, on pourrait penser à *huen* : *suen* ; mais il est plus probable que l'auteur (de même que le copiste au v. 166) écrivait *som*, forme attestée du pronom possessif tonique (T. Söderhjelm, p. 196). La rime *tenz* (tempus) : *bons* 1311 doit être transcrite *tens* : *boens*. Même la forme *bens* est attestée (Görlich, p. 47).

*Dame* : *fame* 1745 n'a rien que de normal. Dans *fames* : *panes* 1581 et *fames* : *glanes* 1601 on pourrait voir cette même liberté que nous avons déjà constatée (p. 515 ) chez l'auteur de faire rimer *m* et *n*. Mais la rime *fames* : *bones* 1711 est plus

---

1. Écrit en abrégé (*p* barré).

2. Voir p. ex. *La Male Honte* (dans *Les classiques français du moyen âge*, n° 8, p. XIII).

intéressante. Görlich (p. 42) et Torsten Söderhjelm (p. 131) attestent chez Péan Gatineau de Tours plusieurs fois *fenne* à la rime. C'est sans doute cette forme qu'il faut admettre ici aussi, accouplée à *boenne* (ou peut-être **benne*).

Les voyelles nasales *en* et *an* semblent se confondre. La seule rime probante est *enfence* : *commaince* 1543 (et peut-être *Tristam* : *l'an* = *on* 1105). Même confusion dans le *Roman de la Rose* (Auler, p. 54), tandis que, d'après Torsten Söderhjelm, dans Péan Gatineau les deux sons sont distincts. Dans le habitudes graphiques de notre copiste règne à ce sujet une anarchie absolue.

Proximum donne *prisme* 1913 (au lieu de *proisme*) et rime avec *prime* (prima). Même développement dans le *Roman de la Rose* (Auler, p. 81), où ad-proximat donne *apri[s]me*, qui rime avec *silogi[s]me*. Egalement dans le *Roman des sept Sages* (éd. Keller, v. 580 et 674) *aprimiés* et *s'aprime*, que M. L. Napp [1] a contestés à tort.

*ui* rime avec *i* : *lui* : *ci* 1261, *hermite* : *lite* 1413 (si c'est bien le même mot que *luite* ; *lite* se trouve également à la rime avec *i* dans le *Roman de Fauvel* 1800).

La rime *aguille* : *despoille* 1401 se retrouve dans le *Roman de la Rose* : *despuille* : *aguille* (Auler, p. 77).

La mesure des vers. — L'*e* en hiatus est souvent tombé, à moins que les formes contractées ne soient imputables au copiste : *rusez* 1831 (pour *reüsez*), *malloite* 1950, *roigne* 995 (mais *reoigner* 1012).

*Confession* ne compte que pour trois syllabes au v. 1624 (qui est peut-être corrompu).

Morphologie. — L'auteur n'observe que très vaguement la déclinaison.

Sur la forme tonique du pronom possessif *son*, voir ci-dessus, 517.

M. Görlich (p. 72) a signalé de nombreux cas où le pronom démonstratif substantif est employé comme adjectif ; de même dans notre poème : *celui roi* 484.

---

1. L. Napp, *Untersuchung der sprachlichen Eigenthümlichkeiten des Livre des Miracles de Notre Dame de Chartres* (Diss. Bonn), Würzburg, 1887, p. 56.

Verbe. — Le subjonctif de *plaire* est *place* 1056. Le subjonctif de *doner*, *donge*, est également assuré par la rime *esponge* : *donge* 741. Signalons en même temps, bien qu'il ne soit pas à la rime, le subj. *augent* 1441. Je vois dans *paroje* 1695 (pour *parolge*) un autre subjonctif du même type, fréquent dans le dialecte que nous étudions; voir Görlich, p. 80.

Il y a plusieurs exemples de prétérits en *ié* : *enfondié* : *pechie* (subst.) 1709, *descendié* : *pechié* (subst.) 341, etc. (mais *descendi*, au milieu du v. 349). Voir Görlich, p. 82.

En nous basant sur les allusions contenues dans le poème, nous avons émis l'hypothèse qu'il avait été composé au bord de la Loire, et plus exactement dans le voisinage de Blois. L'étude linguistique confirme cette hypothèse : le *Tournoiement d'Enfer* a dû être versifié dans une province située au sud-ouest de Paris ; sa langue offre de nombreuses ressemblances, d'une part avec celle de Jehan de Meun, qui écrivait le dialecte de l'Orléanais, et d'autre part avec celle de Péan Gatineau, qui était originaire de Tours. Comme il s'agit d'un poème fragmentaire et peu étendu, et conservé dans un seul manuscrit d'une correction médiocre, il serait oiseux de vouloir préciser davantage.

## IV. — La langue du copiste.

Le copiste du manuscrit 1807, bien qu'il n'écrivît pas exactement la même langue que l'auteur, était certainement originaire d'une province très voisine. Aux graphies que nous avons eu l'occasion de signaler précédemment, nous ajoutons ici quelques autres qui sont caractéristiques pour le scribe.

*Menesce* 1916 (: *place*) et *escarlete* : *late* 107 doivent sans doute être jugés comme p. ex. *heritege* chez Görlich, p. 20. Ils représenteraient alors de plus anciens *menaice*, *escarlaite*, avec un *i* adventice, comme dans *glais* (= *glas*) : *pas* 867.

*Trase* : *destrace* 1817 (= *tresse* : *destresse*), *larjasse* 465 (: *proesse*) sont analogues aux formes *frasche*, *trasche*, signalées par Auler (p. 34). Ici appartient aussi le pronom féminin *ale* 1625, 1775 (Görlich, p. 70).

Pour *poiches* 597 on peut signaler les formes analogues *Roiche* etc. relevées par Görlich (p. 49).

Les formes comme *choier* (pour *cheoir*) 1459 sont courantes chez Péan Gatineau (T. Söderhjelm, p. 136) et dans les *Miracles de Chartres* (Napp, *Mir. de N. D. de Chartres*, p. 29). Elles se rencontrent d'ailleurs dans tout l'Ouest.

A un *a* devant le ton dans le français du centre correspond un *e* : *meniere* 1628, *lessus* (= *lassus*) 1840, *es* (= *as*, préposition avec article) 1000. Par contre, *e* est souvent représenté par *a* : *a voz* (pour *es vos*) 26 et fréquemment, *aguarderoit* (= *esg.*) 49, *s'alesse* (= *s'eslaisse*) 1829, *acopiz* (= *escopiz*) 332, *dareson* (= *desreson*) 180. *Semadi* 549 est régulier chez Péan Gatineau (T. Söderhjelm, p. 112) et dans les *Miracles de Notre-Dame de Chartres* (Napp, p. 12).

Le cas oblique de l'article est *lou* 11 etc. ; *sou* 15 = *sel*, *nou* 16 = *nel*.

Le pronom possessif est *sis* : *sis sires* 219, *cis o*[*s*]*te*[*l*]*s* 1168.

Pour le copiste, et peut-être aussi pour l'auteur, la 1re pers. du pluriel de *faire* est *fommes* 10, *fomes* 1523.

## V. — Réminiscences littéraires. — Allusions historiques

Ainsi qu'il ressort de l'analyse mise en tête de cette étude, le *Tournoiement d'Enfer* est une bataille des vices et des vertus. Par son titre et par les personnages allégoriques qu'il met en scène, il appelle en premier lieu un rapprochement avec le *Tournoiement d'Antechrist* de Huon de Méri. Mais je ne pense pas qu'il y ait un rapport direct entre les deux poèmes. L'analogie signalée provient plutôt du fait qu'ils remontent tous les deux, plus ou moins directement, comme de nombreux autres « Songes d'Enfer » et « Voies de Paradis », au plus ancien représentant du genre, qui est la *Psychomachie* de Prudence. C'est un genre peu intéressant. Heureusement, les conceptions allégoriques, d'un style monotone et conventionnel, ne constituent pas le principal intérêt du poème imprimé ici pour la première fois : ce n'est que le cadre d'une critique des états, où l'on relève quelques scènes populaires assez amusantes,

p. ex. aux v. 547 et suivants, à propos des marchands, des pelletiers, etc.

Chemin faisant, l'auteur a l'occasion de prouver qu'il connaît la littérature en vogue de son temps. L'arrivée au tournoi du chevalier qui représente la Haine, lui rappelle « le jour douloureux » de la mort de Roland :

Mais il avoit gent amenee
796 Felonesse et desmesuree
Plus que n'en out en Roincevaus,
Ou fut li dollereuz jornaus...

Un épisode du *Roman de Tristan* est évoqué au moment de l'apparition de l'Avarice sur le champ de bataille :

1104 Ne sembloit mie le Mor(t)heut,
Qui se combati a Tristam,
Qui mout iert larges, ce dit l'an...

Il peut sembler étonnant que notre auteur ait pensé à cet homme « impitoyable et rude » [1] pour représenter la largesse. On sait que l'épisode du Morholt ne se trouve pas dans les poèmes français sur Tristan, qui sont tous fragmentaires. On regrette que l'allusion des vers 1104 et suiv. ne soit pas plus explicite. Dans le poème de Gottfried de Strasbourg, il est dit que « le Morholt était un duc d'Irlande, *qui eût voulu devenir souverain de quelque pays*, car il était hardi, avait des terres et des richesses, un corps robuste, un fier courage [2]. » Un peu plus haut [3], Gormont, qui devait épouser plus tard la sœur du Morholt, est présenté dans une situation analogue. Il est dit que, ne voulant pas partager avec son frère la terre que leur père leur avait laissée en héritage, « il se mit à choisir les hommes les plus forts, les plus preux, les meilleurs aux jours de péril, chevaliers et *serjanz*, tous ceux qu'il put *attirer à lui par sa richesse* ou par sa courtoisie, et il abandonna aussitôt toute la terre à son frère. Puis il quitta l'Afrique et obtint des

1. Voir J. Bédier, *Le roman de Tristan*, I, 75.
2. *Ib.*, p. 74.
3. *Ib.*, p. 73.

illustres et puissants Romains permission et pouvoir de posséder en propre *tout ce qu'il conquerrait par la force...* ». Les trois vers précités sont, semble-t-il, une réminiscence de quelque passage analogue d'un poème français perdu.

Rappelons enfin que la représentante de la débauche dans le *Tournoiement d'Enfer* s'appelle Richost (v. 1810 ; cf. v. 397). Ce n'est pas nécessairement un souvenir direct du fameux fabliau, car c'est le nom courant de l'entremetteuse, qui se trouve entre autres dans le *Roman de Tristan* de Thomas (v. 1322).

Pas plus que ces vagues réminiscences littéraires, les allusions historiques ne permettent de préciser la date de notre poème. Quand, à propos de la nombreuse suite qui accompagne Ire, Guerre et Mêlée, l'auteur dit :

861 Mais onc au siege d'Entioche
N'ot tent de gent en une troche
Com il amainent après eus,

il fait probablement allusion à la conquête d'Antioche par les croisés en 1098, plutôt qu'à la reprise de cette ville par les Musulmans, en 1268. Cette autre allusion est plus précise, mais aussi peu utile :

Après s'en issi Cruautez,
820 Uns chevaliers mout esfreez,
Mès il amena gent o soi
Plus que n'en orent li dui roi
Devant Chatel Raoul l'autr'an...

Il s'agit des événements des mois de mai et de juin 1187. Les deux fils de Henri II d'Angleterre, Richard et Jean, se trouvent dans Châteauroux, investi par Philippe-Auguste. Henri II arrive avec ses troupes devant la ville, mais inopinément les deux rois s'accordent sans engager une action décisive. Cette date de 1187 forme donc le *terminus a quo* ; mais on n'en avait guère besoin, car il suffit de lire le poème pour savoir qu'il est du XIIIe siècle.

Avec le passage suivant, nous sommes décidément au

XIIIe siècle. Il se trouve à la suite de celui que nous avons déjà cité à propos de Tristan. Le chevalier représentant l'Avarice

Ne sembloit pas Jouhan de Dreues,
Qui en beüst et en menjast
1148 A grant planté, et en donast,
Et dou meillor et dou plus bel,
Et ne feïst ja mès husel
Jusque qu'il eüst tout doné...

Deux contes de Dreux ont porté ce prénom : Jehan Ier, comte en 1234, mort à Nicosie à la fin de 1248; et Jehan II, dit le Bon, comte en 1282, mort en 1307. Le premier est mentionné par Joinville [1]. En 1241, le prince Alfonse de France ayant atteint ses vingt et un ans, des fêtes splendides furent données dans les halles de Saumur : « A la table le roy manjoit, emprès li, li cuens de Poitiers, que il avoit fait chevalier nouvel a une saint Jehan; et après le conte de Poitiers, mangoit li cuens Jehan de Dreues, que il avoit fait chevalier nouvel aussi ; après le conte de Dreues, mangoit messires li roys de Navarre, en cote et en mantel de samit, bien parez de courroie, de fermail et de chapel d'or... » On ne sait si ce jeune et brillant chevalier, compagnon du roi Louis, jouissait d'une réputation de faste et de générosité. Le surnom donné à l'autre Jehan de Dreux permettrait de supposer la présence chez lui de ces qualités. Si notre anonyme a pensé au premier, son poème pourrait être du milieu du XIIIe siècle. Si, au contraire, il s'agit de Jehan II, il est plutôt de la fin du même siècle. Certaines particularités linguistiques, comme la non-observation de la déclinaison et la chute, au moins occasionnelle, des voyelles en hiatus, — à moins qu'elles ne soient dues uniquement au copiste — parleraient en faveur de la date plus tardive. Mais il ne semble pas possible de rien affirmer.

1. *Histoire de saint Louis*, éd. N. de Wailly, p. 34. Cf. Ch.-V. Langlois, dans Lavisse, *Histoire de France*, III, 2, p. 53.

(*Paris, B. N. fr. 1807, fol. 113 v° b*)

Ici commaince le Tornaiment d'Enfer

Qui or vodroit vers moi entendre
Il i porroit tel chose aprendre
Dont il li porroit bien venir ;
4 Por ce fet bien a retenir.
Qui set le bien et ne le dit
Il n'en fet mie grant profit ;
Mès cil qui set et dit et fet
8 Cil peut aler seür au plait
Qui iert au jour dou jugement.
Mès mout le fommes autrement : (*fol. 114*)
Tex set lou bien qui nel vieust [dire,
12 Ainz le tient tent que il empire.
Je tienz a fol le grenetier,
Qui a le blé en son grenier,
Sou lest porrir et eschaufer
16 Ne nou vieust vendre ne doner,
Et voit ceuz qui en ont mestier,
Ou il le peut bien emploier.
Autel est cil qui set le bien
20 Et il n'en vieust ensaignier rien :
Porrir le lest si con le blé
Dont ge vos ai devant conté. .
Quant la mort vient, qui rienz [n'aperne,
24 Adonc chascuns ne set le terme :
Puis que la mort l'a aprochié,
A voz son san mout empirié :
Quant elle le prent, si prant [tout.
28 Mout est dont cil mauvès et glot
Qui set le bien et ne le dit
Tent com il peut avoir respit.
Por endroit moi nel di ge mie,
32 Que je feroie grant follie,
Quar je n'en sé se petit non ;
Mès cil fet a Dieu mout biau [don
Qui li done ce que il a.
36 Cil qui poi set et poi dira :
Icil s'aquite loiaument,
Selonc le bon entendement.
Se uns povres avoit un pain,
40 Et il eüst au cuer grant fain, (*fol. 114 b*)
Et fust ainsinc que il fust voirs
Qu'il n'eüst plus de touz avoirs,
Si le donast por amor Dé,
44 Et uns riches eüst de blé
Cent muis ou plus en un grenier,
Si donast tout fors un setier,
Qui avroit plus servi a Dé,
48 Ou cil dou pain ou cil dou blé ?
Qui a resson aguarderoit,
Cil qui done quenqu'il avroit,
Ou c'il guaigne .IIII. deniers
52 Ou .V. ou .VI., et blez est chiers,
Si est soi quint ou est soi quart,
Mout en peut fere malle part ;
Quant est asis a son digner
56 Li povres li vet demender
Dou pain por le saint Esperit,
Mès devant soi en voit petit,
Et neporquant pitié l'en prent :
60 De son pain taille, si li tant,
Sou mengast il mout volentiers ;
Certes, il est droiz aumoniers
Qui de sa boche le retret.
64 Li riches autrement le fet,

---

2 Il li — 8 a plait — 23 aperne *est écrit avec un* p *barré* — 24 terme *est écrit avec l'abréviation de* er — 33 Quar *est écrit en abrégé* Qz — 43 Dieu — 47 Dieu — 51 *Il faut peut-être corriger le vers ainsi* : Qui gaaigne .IIII. deniers — 53 *Au lieu de* quart, *le copiste a d'abord écrit* quars.

Que, quant il a mengié assez
Tant qu'il a toz plainz les cotez,
Que il n'en peut plus sostenir
68 Ne plus gouster ne plus soufrir
Ne plus guaster ne plus destruire,
Et tent a mis de la char cuire
(*fol. 114 v°*)
Qu'il en remest une grant piece,
72 Sa fame apele : « Dame Tiece,
Estuiez ce a le matin,
Qui noz fera boivre dou vin,
O un petit de sel menu. »
76 Et cil qui sont de fain velu
Crient et braient au degré,
Qui de crier sont tuit lassé ;
S'ont le relief et le chaudiau,
80 Enquore leur sera il biau.
Qu'en feroit il s'il nou donoit,
Quant il mengier ne le porroit ?
Mès Diex n'a pas le bon morsel
84 Ne Diex n'a pas le bon mentel,
Le bon sercot, la bone cote,
Le bon heusel, la bone bote,
Ne quant la cote est perciee
88 N'est elle pas por Dieu donee,
Telle eure est, si le vieust l'en,
Ice ne tienz je pas a san,
Ou en fet cote a son enfant
92 Ou il la done a son serjant
En guerredon d'autre loier,
Si le porroit miex emploier.
Je ne di pas, s'a son serjent
96 A tout paié son couvenent,
Se il li done de sa robe
Aucune foiz, c'il le voit povre,
Que il en face ce bien non,
(*fol. 114 v° b*)
100 Por qu'il ne soit en guerredon
De sa deserte retenir ;
Issinc li porroit bienz venir.
Or parlleroi des chevaliers
104 Dont il i a poi d'aumoniers.
Cui donent il les bonz mentiaus,
Les bonz sercoz, les biaus joiaus,
Les bones robes d'escarlete,
108 Dont maint chevron et mainte [late
Sunt vendues por l'acheter ?
Ja n'en verrez Dieu afubler.
Qui ? Uns lichierres et uns guars.
112 Savez por quoi ? Quar li couars
Crient trestorjors qu'il en mesdie.
Mais se uns fet chevalerie
Ou proesse ou hardement,
116 Seü est bien par maintes genz.
Por ce, s'uns guars loue un [mauvès
Cuide il honor avoir adès
Por la louenge a un guarson,
120 S'il li done un sien auqueton
Ou son sercot ou son cheval,
Que il ne die de lui mal ?
La robe neuve qu'il a fete,
124 Que ne guarde il dont il l'a [traite ?
Qu'il l'a a son home tollue
Et pris les beus a sa charrue
Et le destruit por un guerson,
128 Si li fet vendre sa messon
(*fol. 115*)
Et de sa terre tout le miex.
Plorer le fet sovent aus eilx,
Et sa mesnie environ lui ;
132 Vivre le fet a grant annui.
Mout venist mielx que cil eüst
La meilleur robe sans refus

---

66 plaiz — 68 Ne plus guaster — 79 Sil ont (*vers faux*) — 87 *Corr.* Nes (?) ; peciee — 89 *Le vers paraît corrompu.* Est *est écrit en abrégé* ē (*peut-être* = en, ensi ?) — 96 cōvenent — 104 il li a — 113 qui len.

Qui li a la neuve achatee,
136 Que fust a un guarson donee.
Il i eüst plus grant honor
Que de doner au lecheour.
Mès or les voi si atorné
140 Que a leurs homes ne a Dé
Ne veullent il point repartir ;
Les lecheours en voi joïr,
C'est li usages qui or court.
144 Coment le font cil de la court,
Li roi, li conte, li baron,
Qui por doner a un guarson
Destruira un de ces borjois ?
148 Ce ne commende pas la lois
Que l'en toille a home rien
S'il ne forfet, ce sachiez bien.
Ja me jujeroit l'en a pendre
152 Se j'aloie de l'autrui prendre,
Ou a force ou en larrecin,
Ou en voie ou en chemin ;
Et cil por quoi me tost le mien
156 Qui onc n'i travailla de rien,
Que j'ai conquis a grant ahan ?
Dont ne fu il d'Eve et d'Adem
(*fol. 115 b*)
Si con je fui ? Oïl, par foi.
160 Por ce, ce l'en l'apelle roi,
Si me toudra le mien a tort.
Il ne se peut guarder de mort
Mès que je puis, ce m'est aviz.
164 Sera il rois en paradis
Mès que sera li povres hom
Qui il avra toloit le som ?
Ouil, certes, c'il le desiert,
168 Mès autrement n'iert ja soufiert,
Que por tolir ne por taillier
Ne por les povres essillier
N'avront il pas ou chief corone
172 Se autres bienz ne la leur done.
Je ne di pas tout por les rois,
Que onquore le font sordais
Et duc et conte et chastelain.
176 Mès ma parole guast en vain,
Quar ja ne leront rienz por mo
Li duc, li conte ne li roi,
Si proveroie par resson
180 Que dou tolir font dareson
A ceus qui la raison entendent
Et de droiture que il vendent.
Comment vendent il la droiture,
184 Droite justice ne droiture ?
Tout aie je resson et droit
Et aille a la cort orendroit,
Si n'i avrai je pas reson
188 Se ge n'i fès promese ou dom
(*fol. 115 v°*)
Et quant j'avrai dou mien pro-
[mis,
Se cil qui a viers moi mespris
Leur done plus que je ne fès,
192 Si est li esperons virés.
Or palleron des riches clers,
Qui chascun jor veulent .III. més,
Ou .IIII. ou .V. par aventure :
196 Tent traient aspre vie et dure
Que sont et si gras et si gros
Que l'en n'i peut sentir les os,
Et ont les robes traïnens,
200 Les aumonieres et les guans,
Et li povres meurent de fain ;
Ainz en avroit une putain
Trait .XIII. sous que Diex un
[euf,
204 Ou un bon pelison tout neuf,
Ou une cote ou un sercot ;
Dou plus saje font le plus sot

---

137 Il li — 139 le voi — 140 Qz — 165 Me que — 166 Que il — 177 Qz 184 *La répétition du même mot à la rime est sans doute une faute* — 193 Er (*fausse initiale*) — 197 Que *est peu clair* (Qui ?) — 206 fet.

Les doulereuses, les honies.
208 Que dirai je des abaïes,
Qui sont si mises a pain quierre
Qu'entre la chierté et la guierre
Ne les ont pas si desertees
212 Les abaïes ne grevees
Con les putains ont par leur [mainz ?
Que dirai je des chapelainz,
Qui sont es villes, es chapelles,
216 Qui veullent avoir les plus belles
De toutes leurs parroisiennes ?
(*fol. 115 v° b*)
Biaus sire Diex ! quex crestien- [nes !
Quant sis sires est en l'aree,
220 Qui a menjé une toutee
Et muert de froit a la charrue,
Elle se grate toute nue
Ou le provoire en sa messon :
224 Ou a plus mortel traïson ?
Bien s'est cil mis ou leu Judas
Qui menjue le chapon gras
Et les gelines au preudome.
228 Ont il ce aporté de Rome ?
Je tienz a mauvès le pastor
Qui prent les bestes son seignor
Et si les vet livrer aus lous.
232 Li provoires, ce fetez voz :
Celle que voz avez en guarde,
Qui est folle chose et couarde
A bien fere et a mal hardie,
236 Menez par vostre tricherie
Aus louz d'enfer por devorer,
Si le porroiz bien comparer
. . . . . .
240 Por cest pechié que je vos nome
Vi un tornoiement ferir,
Insint con vos porroiz oïr.
Toz seus chevauchaie un chemin
244 Et fui levez mout bien matin.
Si con l'aube fut aparue
Trovai au destroit d'une rue
Un escuier tout atourné
(*fol. 116*)
248 Et un cheval tout enselé,
Que il menoit par mi le frain.
Une lance tint en sa main
Et un escu ot a son col ;
252 De ce nel tins je pas a fol ;
Et il me salua premiers
Et si me dist : « Biaus sire chiers,
Nostre Sires voz dont bons jours. »
256 Et je li dis par grant amour :
« Biaus douz amis, cil noz conduie
Qui fist les foudres et la pluie.
Mès dites moi, ce vos volez,
260 Amis, quel part voz en alez.
— Je vois a un tornaiement,
Ou asemblera mainte gent.
— Tornaiement ? — Voire, par [foi,
264 Et c'il voz plest, venez o moi ;
Je vos menroi mout volentiers :
Veoir porrez les chevaliers
Et le tornaiement ferir,
268 Se vos volez o moi venir.
— Biaus douz amis, est il mout [loin ?
— Nenil, venez, car j'ai besoin,
Que mis sires tornoiera
272 Et cestes armes portera
Et montera sor se cheval ;
C'est cil qui onques ne fist mal. »
Quant je l'oï ainsint parler,
276 L'escu ai pris a reguarder,
Si vi que il i ot portrait (*fol. 116 b*)
Un home simple, mout bien fet,

---

222 Et elle (*vers trop long*) — 249 Que i menoit — 260 Amis *manque* — 268 a moi — 277 Si vi ql i ot portait (*sic*).

Et qui donoit a grant planté
280 Pain et deniers, por amor Dé.
Lors demendai a l'escuier
Qu'il me nomast cest chevalier :
« Qui tel escu et lence porte
284 Arrivez est a bone porte
Ce il fet ce que senefie. »
Et il me dist : « Ne doutez mie :
Encor en fet il plus asez.
288 Li sires a non Charitez.
— Charitez ? — Voire, sire, [voir,
Et si est de mout grant pouoir.
— Biauz douz amis, et dont [vendront
292 Icil qui le tornoi feront ?
— Sire, viendront de .II. citez.
— De .II. ? — Voire. — Or les [nomez.
— Sire, l'une a nom Paradis,
296 Et l'autre Enfer, ce m'est avis,
Mès elles ne sont pas igual :
L'une est amont et l'autre aval,
Et cil d'aval sont assez plus,
300 Et si ne seront ja desus. »
Tant chevauchames embedui
Que nos venimes a un pui
De Paradis premierement,
304 Et vi issir icelle gent.
Premiers s'en ist Humilitez,
Uns chevaliers mout alosez,
Mais poi de gent out ovec soi, (*fol. 116 v°*)
308 Qu'o lui ne vindrent pas li roi
Ne li prince qui terre tiennent
Ne de rien ne li apartiennent.
Humilitez, qui vint o voz ?
312 N'i vindrent pas li orgueillos,
Ne li cruel ne li felon ;
Ne sont pas vostre compaignon.
Diex ! ou est cil qui s'umelie
316 Et qui nostre Seignor mercie
De sa povreté, se il l'a ?
Certes, ne sai, poi en i a,
Ainz s'en corroce et s'en iraist,
320 Et li ennuie et li desplaist,
Et dit a Dieu : « Que vos doi jé
Qui ne m'avez nul bien baillié?
Cil riches hon voz doit assez.
324 . . . . . »
Li quex sont mais humilieux
Ne des provoires ne piteux ?
« Qui me ferra, je le ferrai ;
328 Ja humilité n'i avroi. »
Diex ne le mostra pas par soi :
« Au referir qui ferra moi. »
Car vos savez qu'il fut feruz,
332 Lediz, acopiz et batuz
Par les felons Juïs tirens.
Iceste humilitez fut grans
Quant li sires de tout le monde,
336 Qui tout peut tuer et confondre,
Soufrit qu'il fust en la croiz mis
Por delivrer toz ces amis. (*fol. 116 v° b*)
Humilitez, vos futes la,
340 Que cil Sires vos amena
Qui en la Vierge descendié
Por noz delivrer de pechié,
Par quoi nos estions dempné.
344 La fustes vos, Humilité,
Ou ventre la Vierge pucele :
Iceste humilitez fut bele
Quant cil qui tout a en sa main,
348 Et ciel et terre, bois et plain,
Descendi en terre por nos.
Humilitez, il mut par vos :
Vos futes li huis et la porte.

---

280 dieu — 283 Qui ce lescu et sa lence porte — 324 *Il manque ici un vers* — 329 le *manque* — 345 de la.

352 Mout est dont faus qui ne vos [porte,
Car voz fustes la commainsaille ;
Par vos vint il en la bataille
Qui fut au jor dou vendredi,
356 Et par ceste resson vos di
Que Humilitez premiers issi
A l'asemblee que je di.
Après s'en est issue Amours,
360 Uns chevaliers de grant dousor,
Frans et cortais et amoureux,
Mès de s'amor n'est mie jeux :
Il n'eme rien se a droit non.
364 Ne furent guieres compaingnon.
Diex ! et por quoi ne l'ot il [mie ?
Car ou monde a, n'en dotez [mie,
Et fauceté et tricherie.
368 Chascuns faus dit qu'il a amie (*fol. 117*)
Et que il est verais amis.
Certes, non est, que a envis
Apelle dame ami celui
372 Qui sa grant hon e et son annui
Quiert et porchase a son pouoir.
Por lui trahir et decevoir
L'acolle et besse con lechierre
376 Et li dit : « Douce amie [chiere,
Ja voz ainz je de bone amour. »
Ha, Diex ! con la traïst le [jour
Li desloiauz, li doulereux,
380 Que il ne het tant com aus [deus.
Il devroit dire en sa parolle :
Cil lichierres qui voz acolle
Voz en vieust en enfer mener.
384 Or douloreuse de l'aler !
A, Diex ! si male compaignie !
Ne cele n'est or pas s'amie
Qui en enfer s'en vet ou lui ;
388 Mauvessement meurent en- [dui.
C'ele en voloit le voir eslire
Elle devroit au musart dire :
« Ceste mauvesse lichierrese
392 Ne refuse pas la promesse
Que vos li fetez, ainz la prent.
Alons, diables noz atent,
Nos n'i avons que demourer.
396 Qui porrons noz o noz mener ?
Richost, voire, qu'en sa meson
Le matinet asembleron,
Si n'irons pas en enfer seus : (*fol. 117 b*)
400 Miex nos vient estre .iii. que [.ii. »
Ainsint devroient il parler,
Mais il s'en sevent bien guarder,
Ainz dit qu'il est ces bons [amis,
404 Mais ledement i a mespris :
Il n'est amis ne elle amie.
Icele amours soit la honie
Par quoi l'en pert l'ame et le [cors ;
408 A male amours se sont amors.
D'une autre amor vos veil par- [ler,
Ja ne lerai por demorer,
Que cil de court ont aportee.
412 Amours est d'une escolee
Si simplement com uns aigniaus-
Et li sen en est si tres biaus,

---

352 dons — 368 vrais — 370 qui anemis — 375 comme .I. lechierre — 380 ql ne hec tant cõ aus .II. (*Vers peu clair ; faut-il entendre* ansdeus ?) — 403 qui ê — 408 mal — 414 tres *manque*.

Mès vos n'en porterés ja plus.
416 Por quoi ? Qu'il ne l'ont pas en [us.
Iceste amours si est de braz,
Ja n'en avrez autre solaz,
Et de cort vint premierement,
420 Mès or s'i prannent autres [gent :
N'est mès amors que d'acoler
Et de promestre sanz doner.

Après s'en est issuz Pitiez,
424 Uns chevaliers bien enseigniez,
Mès poi de gent ot avec lui,
Si me torna a grant annui.
Pitiez, vos estes oubliez,
428 Pitiez, vos estes mal menez :
Dou povre n'a pitié li riches,
Ainz est viers lui avers et chiches,
(*fol. 117 v°*)
Poi li done s'il le voit quierre ;
432 Mès se il a lès lui sa terre,
Il li preste de son avoir,
Pour ce que bien cuide avoir
Sa terre, qui est jouste lui.
436 De son froment li preste un [mui
Au terme de la saint Romi :
Li plus des grainz en sont porri,
Si le vent plus que le bon blé,
440 Que besoigneux ne guarde gué.
Tent li preste que il ne peut
Rendre, a vendre li esteut.
Or est li richez honz mout [liez,
444 Or est cis chanz mout aleissiez.
« Par foit, fet il, or est mout [bien :
Ceste terre ai por poi dou mien,
Por un seul mui de mon fro- [ment,
448 Qui ne valloit mie grantment.
Biauz fiz, ainsint devez vos [fere,
Ainsint devez vos avent traire,
Biauz fix, ainsint vos devez [vivre. »
452 Ouez ore come il l'enivre :
Aus annemis le livre adès
Quant li enseigne que il prest
Et a usure et a pechié.
456 Cil qui la terre li vendié
N'avra ja mès par lui aïe.
Pitiez, illeuc n'estes vos mie,
Pitiez, cil ne vos vieust nul [bien,
460 Pitiez, cil vos het plus que [chien,
Cil n'est mie en vostre conroi,
(*fol. 117 v° b*)
Pitiez, cil n'a pitié de soi,
Et quant il n'a pitié de lui
464 Comment avra pitié d'autrui ?

Après s'est issue Larjasse,
Uns chevaliers de grant proesse,
Mès cis conroiz ne fut pas [granz.
468 Saignors, Larjesse est mout [vaillenz,
Mès, ce sachiez tuit, par Largese
Viennent maint home en grant [hautese
Et vient en plus graignor amour,
472 Qui vaust assez plus que honor.
L'en fet hui honor a tel home
Que l'en vodroit qu'il fust a [Rome,

---

471 *Il faut peut-être corriger ainsi :* Et viennent en graignor amour.

Mès en amor n'a se bien non.
476 Eme l'en l'ome por son don ?
Oïl, ja n'en sera tornez
Que por son don ne soit amez
Et honorez et chier tenuz.
480 Largese a mout hautes vertuz,
Mais ne set pas chascuns pro-
[ver
Li quel sont large ne aver.
Cil est larges, et bien le croi,
484 Qui est larges viers celui roi
Qui si fut larges que nus plus,
Ne ja si larges n'iert mès nus.
Honc ne fut rois de sa largece
488 Quant il son cuer mist en des-
[tresce
Por nos et le livra a mort.
Dont cuit je que cil a tort
Qui ne est larges viers celui
492 Qui tant soufrit por noz annui
(*fol. 118*)
Que il en fut en la croiz mis ;
Mout noz fut larges et amis.

Après celui s'en issi Pais.
496 Cil n'ama onc noise ne plais,
Guerre ne noise ne tenson.
Saignor, en Paiz a mout bon
[non,
Que Diex meïsmes si est Pez ;
500 Ne doit pas estre cis non lez.
Mais il a mout seur Pez a dire,
Car hon qui a en son cuer ire
Ne covoitise de l'autrui
504 Icil n'a mie Pez o lui.
Mais celui tienz je a apaié
Qui a son cuer asouagié
Que il ne bee plus avoir,
508 Vigne ne terre ne avoir,
Ainz li soufist ce que il a,
Ne viers nullui rencune n'a,
Ainz les aime de bone amor ;
512 Mais mout en i vint poi le jor.
Ce fut domages et pechiez ;
Mout i a poi des bien amez.

Après s'en issi Astinence.
516 Cil en ot plus après sa lence,
Maiz ne fait pas chascuns a
[droit
Astinence si com il soit,
Et sachiez bien, se Diex me
[saust,
520 Que tiex jeüne poi li vaust,
Que tiex se guarde de mengier
Qui son voisin vieust enginier,
(*fol. 118 b*)
Ou vieust trahir son compaignon,
524 Ou vieust ardoir autrui meson,
Ou vieust gesir ou sa comere
Ou a la fame son compere.
Miex li vendroit assez mengier
528 Que il feïst icel mestier.
Mès qui adroit vieust jeüner,
Fere astinence et concirrer,
Doit jeüner en une guise.
532 Vollez que je le vos devisse ?
Jeüne doit avoir .II. eles,
Si vos sai bien a dire queles :
C'est aumonsne et oroison ;
536 Icil jeüsne par resson.

Après s'en eissi Loiautez.
Icil n'ot mie genz assez,
N'i ot de gent ce petit non ;

---

490 *Pour rétablir le vers, il suffit de lire* icil — 491 est *est écrit en abrégé. Pour écarter l'hiatus choquant, on pourrait lire* Qui n'est larges enviers celui — 497 noise, *qui se trouve déjà au vers précédent, est sans doute une faute* — 527 megier (megiez ?). *Après ce vers, une autre main a ajouté en interligne :* Char en karesme, de voir sachiez — 530 Ferere.

540 N'i vindrent mie li larron ;
Li parjuré, li foi mentie
Ne sont pas en sa compaignie ;
N'i vindrent mie chevalier,
544 Ne cil qui plaident por loier,
Por eschever droit et mesure ;
Icil n'ont de loiauté cure ;
N'i vindrent mie marcheant,
548 Dont mout i a de mescheant,
Qui les orroit au semadi,
Ou tent a juré et menti :
« Veez quel vert et quel bru-
[nete,
552 Veez comme est dougee et nete.
(*fol. 118 v°*)
Ele ne fut pas fete a Gant.
Sire, mès car ostez voz guant,
Si la bailliez a la main nue ;
556 Elle n'est pas grosse ne vellue,
Et qui vodra terme de .I. mais
Les .XX. sodees .XXIII.,
Ou .XXV. por .XXVII. »
560 Icil n'a mie bon atret.

N'i vindrent mie peletier,
Qui font les druz motons pignier
Tent que il sont dougiez et
[biauz,
564 Puis les vendent por bons
[aigniaus
Et jurent saint Pere et saint Pol :
« Veez quel cuir, veez quel
[pol,
Qu'il n'a meillor en ceste foire,
568 Ice voz fès ge bien acroire, »
Et il meïsmes a meillor.
Assint esploitent li plusor.

N'i vindrent pas cordoannier :
572 Por cordouan de Monpellier
Nos vendent dou mouton paré
Illeuc n'a point de loiauté.
N'i vindrent mie li bouchier :
576 Mieux se leroient escorchier
Qu'il venissent ou Leiauté.
Maint pié de truie seursemé
Vendent sovent por bone char ;
580 Elle ne cuiroit pas d'un char
Se l'en l'avoit tout mis en feu ;
Et par ceste resson vos preu
(*fol. 118 v° b*)
Qu'il n'ont cure de loiauté.
584 Se g'i avoie bien pencé,
Assez i a autres raisons :
Il vendent chievres por mou-
[tons
Le jor de feste saint Jouham,
588 Et un mauvès turriau d'un an
Vendent por bone char de beuf,
Et elle ne vaut pas un euf.

Talemelier n'i vindrent pas,
592 Qui par herbaust sont gros et
[gras
Et par bon tenz meurent de
[fain ;
Toz jorz aiment chierté de pain.
N'i vindrent mie li munier,
596 Qui sevent bien les sas vuidier
Et les poiches et les sachons,
Et doivent pendre les larrons,
Mès ce il les pendoient toz
600 Sempres seroit li gibet roz,
Qu'il n'i remaindroit ja uns
[d'eus
Qu'il ne pendissent par les cols.
N'i vindrent pas li userier,
604 Qui l'ame ont viz et le cors chier.

---

550 *Il faut peut-être corriger* ont — 552 V. comme elle est — 556 *Vers trop long ; il faut peut-être supprimer* pas — 573 dou *manque* — 580 Et elle — 599 pedoient — 603 mie.

Mès li cors n'est que porreture,
Viende, amorse et norreture,
Se savez vos chascuns par soi :
608 Les belles mainz et li bel doi,
Ou l'en mest ore les anniaus,
Seront mengié toz de vermiaus,
Qui istront hors de la charoi-
[gne,
612 Qui purra plus que eschaloigne :
(*fol. 119*)
Naistront li ver, qui mengeront
La char que il i troveront,
Le cuer, le faie et le pomun,
616 La belle bouche et le menton ;
La belle face couloree,
Qui or est tent sovent lavee,
Sera mengee de ces vers.
620 Mout est li changierres diviers
Qui done l'ame por le cors;
A mauvès jeu se sont amors.

Enprès s'en ist Virginitez,
624 Et si fut o lui Chasteez,
Dui chevalier qui mout s'entr'e-
[ment,
Mais si petit de gent amainent
Que je m'en sui toz esbahiz,
628 Tent poi en vi au poignaïz
Et tent en out poi amené.
Et qui tient mès virginité
Ne chasteé ne tant ne quant ?
632 Il ne la tient que cil enfent,
Et ainz qu'il oit .x. anz passez
Est li bordiaus de lui amez,
Mais le moustier ne set il mie,
636 Ainz tandroit mout a villenie
S'il i creoit ne jor ne eure.
A cest mestier se tiennent ore.
Li viaus le tient tant com il
[peut,
640 Et quant a guerpir li estuet,
Se paise lui, lors se confesse,
Maugrez en oit il s'il le lesse
(*fol. 119b*)
Quant il nel peut plus mainte-
[nir,
644 Et quant au cors l'esteut guer-
[pir,
Par foi, li cuers nel guerpist
[mie,
Ainz ce deliste en sa follie
Et li est bel, dont il le fet :
648 Se paise lui, certez ce fet,
Qu'il ne l'ait dou cuer et dou
[cors ;
Je ne di pas qu'il en soit hors.
Enquore i a un' autre rien
652 Que je vos sai a dire bien :
Quant li ons a son pechié fet
Ne li siet pas s'il nel retrait
Et le conte a son compaignon.
656 Or oez or si grant sermon,
Comme il le chastie et ensaigne,
Que de la follie l'empraigne.
Çil se porpence maintenent :
660 Or ne vaus je ne tant ne quant
Se je ne mainz autretel vie ;
Hons ne vaust rien s'il n'a amie.
Amie ? Je n'ai pas bien dit :
664 N'est pas amie qui ocit
L'ame et le cors et mest en
[paine.
Iceste amie est trop villaine :
Miex deüst non avoir Haïne ;
668 Si vient la vielle a sa voisine,
Quant elle siet de jouste lui :

---

606 amors — 614 La char qz it (*sic*) troueront — 615 cue — 632 *Il faut peut-être corriger ainsi* : Ne la tienent que çil enfent — 650 q̃ ẽ soit hors — 658 q̃ il de.

« J'amai, fet elle, ja celui ;
Ainsint i vinz, ainsint alai,
672 Ainsint le fis, ainsint l'amai.
(*fol. 119 v°*)
Diex ! quel deduit et quel soulaz
Quant jel tenaie entre mes braz !
Je li disaie « douz amis » ;
676 Mout me repenz que plus n'en fis.
Mais mout poi i ai or de dens. »
A voz la gienvre en autre pens
Qu'ale n'estoit unc le matin.
680 Enivree est d'un mauvès vin
Dont la vielle estoit enivree.
Icelle vielle mal fut nee,
Qui de mal fere ne recroit,
684 Et la gienvre, s'elle la croit.

Après s'en issi Charitez.
Cil ne doit pas estre oubliez,
Ainceus doit bien venir avent,
688 Maiz poi de gent le vont sivant.
Cil provoire solaient dire,
Qui sevent bien chanter et lire,
Que charitez est refredie.
692 Certes, il ne mentirent mie ;
Mais elle est ore si gelee
Que Lerre que je vi betee
N'estoit pas si quant el sera
696 Quant Diex li tens asouaga
Et desgela de maintenant ;
Mais Charitez ne tent ne quant
Ne peut elle mie desgeler,
700 Et le temps voit l'en eschaufer,
Et qui hui sont, ce m'est avis,
Tous voi torné de mal en pis ;
Et por ce vint ou poi de gent
(*fol. 119 v° b*)
704 Charitez au tornoiement.
Tuit cil qui donent ne sont pas
Ou Charité, par saint Thomas :
Se l'on donoit a guastinau
708 Ou son sercot ou son mantiau,
Com il en a maint afublé,
A il por ice charité ?
Nenil, por ce n'i guart il mie.
712 Hon done assez par sa follie
Qui ne li vaut se petit non.
Onquore i a autre resson :
S'uns hons avoit un autre mort
716 A son pechié et a son tort,
Seroit il quites l'endemain
Por une aumonsne de son pain ?
Certes, nenil, ce vos di gé,
720 S'estaint l'aumosne le pechié
Ausint con l'eve fet le feu,
Et par ceste resson vos preu
Qu'il n'est pas quites por itent :
724 Qui avroit fet un feu ardent
Si haust com un mulon de fain
Et i meïst plaine sa main
D'eve ou mileu, estaindroit il ?
728 Vos pouez dire que nenil ;
Mès se li feuz est haus et grans,
Si i oit de l'eve .iii. tans :
A grant pechié grant charité,
732 Et fet ou bone volenté,
Et qu'ele en giete l'ardure.
(*fol. 120*)
Ainsint la lierme clere et pure
Leve son cuer de son pechié
736 Par ou elle treuve (?) conchié ;
Et quant la lierme est seurmon-
[tee
Et par la face devalee,

---

672 *Il faut peut-être corriger* Ainsint li fis — 677 or *manque* — 678 la guierre — 679 unt matin — 693 or — 694 Lerre *est d'une lecture douteuse* — 695 s'ra — 696 *Sens ?* — 699 *Vers trop long ; il faut peut-être lire* el — 702 Tous *est incertain* — 732 *Il vaudrait peut-être mieux corriger* fete — 736 treuve, *effacé, est d'une lecture douteuse.*

Qui est dou cuer puiee es ieux,
740 S'an vaust la peneance miex.
Quant li eil courent com esponge,
Dont est bien droiz que l'en li [donge
Sa penitence et il la face;
744 Quant l'en li voit mollier sa face
Et que il pleure son pechié,
Bien en doit l'en avoir pitié.
Lors i doit venir Astinence
748 Dès que il a sa penitence :
Tenir se doit dès ore mès
Que il ne face si grant fès
Com il a porté de seur col,
752 Que, par mon chief, je tienz a [fol
Celui qui chiet en la palu
Ou qui que soit (?) l'a embatu.
Et quant en est sus redreciez
756 C'il est iteus (?) et essuiez,
C'il est recouché de son gré,
Celui tienz je a forcené.
Autel est cil qui confès est,
760 Qui a le cuer lavé et nest,
Et il retorne a son pechié;
Celui tienz je a conchié
Plus que celui qui chiet ou tai.
764 Por ce e..... lai (*fol. 120b*)
Tuit sont issu.....
Plus furent blanc.....
Mout furent bel a esguarder,
768 Tent estoient luisant et cler
Que tout li cuers me.....
Mais en poi d'eure me changa,
Que cil vindrent deviers Enfer
772 Qui estoient plus noir que fer.
Premierement s'en ist Orguiaus,
Uns chevaliers qui mout est [viaus,
Quar il fut ainz que hons fust [faiz,
776 Et de mout biauz devint mout [laiz,
Et sist seur un cheval morois.
Onc Alixandres qui fut rois
N'asembla gent de ..... ié,
780 Et si ne vindrent mie a pié,
Que a cheval estoient tuit,
Et si menoient si grant bruit
Con s'il deüssent tout confondre ;
784 Et de peour m'alai repondre
Soz une pierre que je vi.
Illeuc m'estui, si me tapi,
Et bien le pouoie veoir
788 Et esguarder et parcevoir
Et autressi.....
Icil.....
Que cil.....
792 .... b.....

Après s'en vint avant Haïne,
Uns chevaliers de pute orine,
(*fol. 120 v°*)
Mais il avoit gent amenee
796 Felonesse et desmesuree
Plus que n'en out en Roincevaus,
Ou fut li dollereuz jornaus.
Seignors, haïne est mout granz [pechiez,
800 Ce noz ensaigne li clergiez,
Que mout i a doulereus fès,
Que nus n'en peut estre confès
S'il ne le lesse tout avent,
804 Toute haïne et maltalent.

---

740 peneance *est douteux* — 742 droiz *est douteux ;* qui len — 754 *et* 756 *et sont d'une lecture incertaine — Les v.* 789-93 *sont complètement effacés* ; 793 *est conjecture* — 799 *Ce vers trop long : on pourrait supprimer* mout.

Saint Estiennes le noz mostra,
Qui por ces anemis proia,
Que il lapidoient a tort,
808 Et il leur pardona sa mort,
Et nostre Sires a Longis,
Qui seur toz estoit poteïs
De lui vengier, c'il li pleüst
812 Et se il fere le deüst;
Mès Diex ne vieust merci veer
A nul qui la veuille crier,
Mais qu'il le face de bon cuer;
816 Se il avoit geü a sa seur
Ou fet assez greignor pechié,
Si en doit Diex avoir pitié.

Après s'en issi Cruautez,
820 Uns chevaliers mout esfreez,
Mès il amena gent o soi
Plus que n'en orent li dui roi
Devant Chatel Raoul l'autr'an.
824 Dou champ s'essirent un grant [pan,
Qu'ester s'an vont devant Or- [guiel. (*fol. 120 vob*)
Plus oi peour que je ne seil;
Par poi que n'entrai en la fievre,
828 Que je tramblai comme une [chievre
Quant elle voit venir le lou;
Cel jor tremblai tot mon saou.
En cruautez a mauvès bain :
832 Mauvès baignier fet en tel bain;
Ja li cruel ne verra Dé
Se il ne lest sa cruauté.

Après s'en issi Avarice.
836 Ne vint pas seus jusqu'a la lice,
Mout en i vint oveques soi
De genz avers o grant conroi.
Male chose a en home aver :
840 Onc ne le vi a bien torner
Qu'il ne cheïst ou près ou loin.
Avarice faust au besoin.
Comment? Ce vos doi je bien [dire :
844 Quant li avers a plus martire
Et l'en le voit tot enserré,
Tant fet l'en mainz sa volenté,
Que chascuns dit : « Ne me [chaust, voir.
848 Quant il me vit avent ersoir
Onc ne me digna herbergier
Ne ne m'ofrit onc a mengier;
Car eüst il enquore pis! »
852 En un seul jor pert li chetis
Quenque il a toz jors atrait :
C'il est en guiere ou en plet,
Chascuns voudra avoir dou sien;
856 Einsint despent li avers hom. (*fol. 121*)

Après celui s'en issi Ire,
Uns chevaliers de grant martire,
Si fut o lui Guierre et Mellee.
860 Tuit furent nez d'une contree.
Mais onc au siege d'Entioche
N'ot tent de gent en une troche
Com il amainent après eus.
864 Lors me pouai tenir por fox,
Qu'il menoient un tel temouste,
C'il fust le jor de Pentecouste
Que tuit li saint sonent a glais,
868 Ce cuit, ne les oïst l'en pas,
C'il sonassent tuit en la place.
L'un cort seur l'autre et menace.
Mout a mauvesse chose en Ire;
872 Assez vos en porroie dire
Se ne vos cremoie ennuier.

---

812-15 *Les premières lettres sont effacées* — 812 Et *est conjecture* — 815 Mais *est conjecture* — 828 tramblaie — 836 seule — 864 pouaie.

Ire fet home desvoier
Et de son san et de sa joie.
876 Ire gete home de sa voie,
Ire li fet tuer un home,
Ire li fet charjer tel some
Dont il ne se peut delivrer ;
880 Ire fet home parjurer,
Ire li fet ferir son pere,
Ire li tost Dieu et sa mere.

Après s'en issi Glotonie,
884 Mais il avoit tel compaignie
Que je ne la sai onc prisier.
(*fol. 121 b*)
Ne cuident pas grantment pe-
[chier
Cil qui trop boivent et menjuent.
888 Certes, si font : les ames tuent
Se il n'en sont verais confès.
Mal embracier fet itel fès :
Par ivrece chiet en luxure,
892 Par ivrece chiet en parjure,
Et par ivrece Dié (?) renaie,
Et par ivrece se renoie,
Et quant il est en vin noiez
896 Si est en l'eve renoiez,
Que li cors vient jusqu'a la rive.
Mauvesse chose a en home ivre
Qui par ivresce un home tue.
900 Cil qui trop boit et trop menjue
Mout en devient il entechiez,
Que il en chiet en mainz pechiez.
Maint mal en viennent et nul
[bien ;
904 Guardez vos en, tuit crestïen !

Après s'en issi Tricherie,
Mès se tuit cil..... ie
Peüssent ..... la plaigne
908 N'i eüst pas si grant.... aigne.
Tricherie a mal avent ..
Toz jorz il est ou pl... ou g...
En Tricherie a mauvès non.
912 Et est trichierres par raison
Qui rendroit bien se il voloit
Et il ne viaust, ainz prent et doit.
(*fol. 121 v°*)
Uns autres est assez trichierres,
916 Qui n'est pas mieudres que li
[lierres,
Qui vollentiers l'autrui acroit
Et ja, son veil, rienz n'en rendroit.
Mès ne tienz pas a tricheor
920 Celui qui a honte et doulor
De sa deste et mout vollentiers
Rendroit, s'il avoit, les deniers
Ou le vaillent ou le par quoi ;
924 N'est pas trichierre, bien le croi.

Après s'en est issuz Luxure,
Mais cil ot genz a desmesure,
Que je n'en sai a dire conte.
928 O lui viennent et roi et conte
Et duc et prince et chastelain,
Chevalier, serjant et villain,
Et s'i vindrent li arcevesque,
932 Li cardonal et li evesque,
Qui ont mauvessement ouvré,
Et si i vindrent li abé,
Et s'i vindrent arcediacre
936 Et li provoire et li diacre,
Et si i vindrent li chanoine,
Et n'i remaindrent pas li moine,
Ainz en i vint a grant foison ;
940 La veïssez maint chaperon.
De Luxure viennent mainz maus.

---

889 vrais — 893 Dié *est peu distinct* — 901 Mout en de devient entechiez — 912 Et est *est douteux* — 914 *Le ms. ayant été rogné de trop près, les initiales de la première colonne ont disparu.* — 922 se il — 931 Et si i.

Luxure est pechiez criminaus,
Et si en sourt mainte doulours,
944 Si prent li freres sa sourors
(*fol. 121 v° b*)
Et li cousins prent sa cousine.
Luxure est mout de male orine.
Luxure fet les genz veillier
948 Et les rues eschauguieter.
Luxure fet mainte anvaïe
Et apovrist mainte abaïe.
Ne cuit desoz le firmament
952 Trovast l'en autretent de gent
Comme Luxure maine ou soi ;
Mout i ot ci estout conroi.

Après s'en issi Covoitise.
956 Le sien conroi en nulle guise
Ne voz savroie je nomer.
Mout ot dur conroi et amer,
Qu'il n'i remest ne clerc ne lai.
960 Lors fui ge mout a grant esmai
Quant je vi tout le mont foïr ;
Mès je ne sai quel part foïr,
Soufrir m'estut et esguarder.
964 Qui dont vosist Enfer rober
Si le poïst trover tout vui,
Car il n'i ot remès nullui :
Tuit sont venu ou Covoitise.
968 C'est cil qui toz les maux atise,
Et tuit li mal viennent de lui
Et li pechié et li annui.
Covoitise fet les larrons,
972 Les murtres et les trahisons.
Covoitise fet les batailles
Et fet les toutes et les tailles.
(*fol. 122*)
Covoitisse vant les chevaus
976 Por bien mengans et por isniaus
Qui sont mauvès et mahainié,
Dont i avront mout grant pechié.
Covoitise vent les poisons
980 Don les fievres et les frisons
Prannent a ceuz qui les menjuent,
Por ce qu'il sont trop viez et [puent.
Covoitise fet petit pain,
984 Forment s'en plaignent cil le- [vain (?)
Couvoitise mestret les vinz :
Ce fet Renaust et Guauquelins
Et Portamoi et Rousignox.
988 Deables leur croistront les os
Ou puis d'Enfer, si con je cuit
. . . . . .
Covoitise fet pledoier
992 Et de .II. pars prendre loier.
Covoitize fet les bediaus,
Et si estrece les drapiaus
Et roigne menches et girons
996 Et fet mitaines et chausons.
Covoitise fet fauce paise,
Et sachiez bien que il m'en poise.
Touz les mauvès lessent aler
1000 Et es bons font les cous brisier.
Ainsint esploitent dou denier :
Chier vendre et faucement peser,
Et autresint vet de la gent,
1004 Si n'aiment mie Dieu ne gent,
(*fol. 122 b*)
Que as preudomes naturaus,
A ceus fet l'en sovent granz [maus,
Et li guarsons sont a honor.
1008 Li desloial, li traïtour

---

943 maintes doulorus (*sic*) — 961 *Il faut probablement corriger* foir *en* venir — 981 qui la — 984 leuain *est d'une lecture douteuse* (beuain ?) — 985 le vinz — 987 Et por camoi — 992 *manque* — 993 *Corr.* bendiaus (?) — 1002 et mauvesement p.

Sunt honoré et chier tenu,
Et li prodome confondu :
Ausint con sont li bon denier,
1012 Sovent les voit l'en reoigner
Cil qui les veullent gouverner.
Covoitise lerai ester,
N'en dirai plus a ceste foiz,
1016 Ainz vos veil dire des conroiz.

De .II. pars furent tuit issu.
Orguiaus chevauche a grant [vertu,
Qui mout leur vodra fere annui.
1020 Humilitez vint contre lui,
Le chief enclin, sanz grant bo- [bai,
Et Orguiel vint a tel desrai
Que de meïsmes s'an (?) rechiet,
1024 Ne n'a pouoir qu'il s'en reliet.
Humilitez l'a reguardé.
Ne l'a touché ne adesé,
Car forfez fust et villenie.
1028 Ne ces..... ne le ... mie.
Ainsint fut Orguiaus tresbu- [chiez.
Onques ne fut d'autre touchiez.

A vos Haïne venir après,
1032 Uns chevaliers fel et angrès,
Mais Amor nos en vengera.
(*fol. 122 r°*)
S'Amours le fiert, comment ira ?
A il por ce son non perdu ?
1036 Nenil, maint home a l'en feru
Que l'en amoit de bone amour,
Pour chastïer de sa foulor ;
Ne por ce ne vos di je mie
1040 C'onques Amour jor de sa vie
Amast Haïne a nesun jor,
Ne feroit pas loial amour.
Haïne avoit un escu bis
1044 Et ou milleu, ce vos devis,
Avoit un grant villain portrait
Qui tient une arbelaste et trait.
A toz ceuz que il voit venir
1048 Bien fet grant semblent de haïr;
Et en l'Amor en avoit .II.
Deboneres et amoreus,
Qui s'entrebaisent et acollent,
1052 Ne nulle rien ne s'entretollent.
Haïne point et fiert Amor
Et Amor lui par tel vigor
Que il l'abat en mi la place.
1056 « Oustre!, fet il, ja Diex ne [place
Que vos en puissez mès lever.»
E vos un chevalier amer
Que l'en apelle Cruauté ;
1060 Mout fut fel et desmesuré.
En son escu ot un villain
Qui un cotiau tient en sa main
Et escorchoit un inocent,
(*fol. 122 v° b*)
1064 Et en tour lui en ot bien cent,
Que il avoit toz afolez.
Bien mostre cil sa cruautez.
Mès Pitiez vient de l'autre part,
1068 Et quant l'escu Pitiez reguart,
Si i avoit un home paint
Qui a mervoille sambloit saint,
Qui grant semblent fet de plorer
1072 Et vet les povres visiter
Et les malades en leur liz,
Que ce estoit toz ces deliz ;
Li escuz fut de belle taille.
1076 Es vos Pitiez en la bataille,
Et Cruauté le vet ferir
Et Pitié lui par tel aïr.

---

1010 sont confondu — 1023 *et* 1031-32 *sont d'une lecture douteuse* — 1051 et apellent — 1060 felon et.

Et Pitié lui ? Et que di gié ?
1080 Dont n'a il pas o lui Pitié ?
Si a certez, voire. — Comment ?
— Jel te dirai mon essient.
Mais toute jor mès sens debatre
1084 Pitiez doit Cruautez abatre :
Ne doit morir se par lui non.
Ja li cruel au cuer felon
Ne gietera Cruautez hors
1088 Jusque Pitiez entre en son cors,
Dou cors ou ceur, et lors s'en [fuit.
N'i a plus chambre ne reduit
Ou Cruauté puisse arreter ;
1092 Dont doit il bien o lui jouster.
Pitié le fiert de grant vertu, [(*fol. 123*)
Que mout vost derompre l'escu
Ou li villainz estoit escriz
1096 Qui les anfanz avoit murtriz.
Si bien le fiert que il le perce
Et par desus le ranc le herce,
Si qu'il l'abat en mi le pré.
1100 Ainsint avint de Cruauté.
Et Avarice après desrenge.
En s'espee n'ot point de renge,
Au braz li pent par mi le heut ;
1104 Ne sembloit mie le Morheut,
Qui se combati a Tristam,
Qui mout iert larges, ce dit [l'an ;
Et son cheval n'ot point de frain,
1108 Il n'ot ne selle ne lorain.
Por quoi ? Por ce que il n'en- [dure,
Tant est avere creature.
Et ses escuz si fut mout ors,
1112 Et sa lence si fut d'un trous,
N'enduroit autre a acheter.
Mais de l'escu voz veil parler,
Ou il avoit un home escrit
1116 Mout doulereus et mout despit,
Si avoit assez pain et vin,
Et li chapon et li posin
Gratent par toute sa maison.
1120 Avair avoit a grant foison :
Qui li veïst borces lacier,
Bien traverser et estoier
Et vendre a terme et plages prendre, (*fol. 123 b*)
1124 Assez i poïst mal aprendre,
S'il le vosist retorner (?)
Qu'il se laissast as aus (?) fer- [mer (?)
Par mi les cuises d'un... tel
1128 Qui en menjast d'un bon mor- [sel.
S'en li donoit enguille ou luz
Point n'en menjoit, ainz iert [venduz
Et en prenoit l'argent tout cler.
1132 Les gelines fessoit porter
Et les chapons au marchié
Et ja par lui n'en fust mengié,
Mès les feves ou les cosons,
1136 Ausint noires comme charbons,
O le comin ou o la sauge.
Un poi de char avoit en sause
D'un megre cochonet dolent,
1140 Dont il menjot eschassement
Au diemenche ou a la feste,
Et li bacons pendoit au feste.
Quant ces bons vins avoit ven- [duz
1144 Et bas estoient et chanuz,
A painnes en bevoit les queues.

---

1079 et quai je dit — 1083 jor me — 1096 le anfanz — 1101 E — 1103 pent *est répété* — 1104 le mort heut — 1120 Quil li — 1133 *Vers trop court* — 1139 cochon let et d. — 1141 dimenche.

Ne sembloit pas Jouhan de [Dreues,
Qui en beüst et en menjast
1148 A grant planté, et en donast,
Et dou meillor et dou plus bel,
Et ne feïst ja mès husel
Jusque qu'il eüst tout doné.

1152 Es vos Larjesse en mi le pré,
Desus un bel destrier ferrant. (*fol. 123 v°*)
Bel hiaume ot large et grant,
Selle ot d'ivoire et frain a or
1156 Et le poitrel luisant et sor,
Escu ot frais d'or et d'azur ;
Icil n'ot onques le cuer dur
Por bien doner et por despendre
1160 Qui le devoit a son col pendre ;
Et ou milleu ot un preudome.
De lui vos di a une somme
Qu'onc ne veïstes en pointure
1164 Nulle plus large creature,
Car il donnoit les biauz men- [giers,
Les palefroiz et les deniers
Et les robes et les oisiaus,
1168 Et cis otés estoit mout gent,
Et si donoit a povre gent
A grant planté de son argent,
A l'un soliers, a l'autre cote,
1172 Ne nus en son otel n'acote,
Ja n'i eüst paié escot,
Ne n'i vient Guallois ne Escot,
S'il vieust l'ostel, que il ne l'ait,
1176 Que nus ne doit tenir a let :
Dui roi i peüssent descendre,
Ne il n'i a poudre ne sendre,
C'il veïst a la cheminee.

1180 Deniers avoit une minee
Que a la povre gent depart,
Qui venoient de mainte part :
A l'un .VII. s'., a l'autre .X. (*fol. 123 v° b*)
1184 Ne fessoit pas, sachiez de fi,
Les deniers envoier au vin.
Ne me tenez pas por devin :
Ce que je vi puis je bien dire.
1188 De l'ostel n'i ot rienz a dire
Que il eüst en bel ostel.
Je ne vi onques oste tel,
Ne je ne vi onques si noble
1192 . . . . . .
Je ne vi onques nul si point.
L'en n'i boute ne l'en n'i point
Home qui herberjer s'i veille
1196 . . . . . .
Receüz sont a belle chiere.
Ja la viende n'iert si chiere
Que il n'en aient a planté
1200 Et en iver et en esté,
Ne nus n'i vet qui soit refus.
A ! Mauvestiez ! onques ne fus
Chiés celui qui tel escu porte,
1204 Que toute est commune sa porte
Fors seullement viers Avarice,
Mais vers celui mout ce regrice :
Nou lest entrer en sa meson.
1208 A toz les autres done don,
Et si le fet a belle chiere,
Sanz demender et sanz proiere.
Et si vos di sanz nul refus
1212 Que ne l'ont ore pas en us
Li roi, li conte, li baron
Que il ja facent un biau don
Que il ne cuite demender. (*fol. 124*)

---

1154 *Ce vers semble trop court* — 1163 q onques — 1168 *Ce vers devrait rimer en* iaus — 1169 povres — 1172 na cote — 1189 q̃ il ieust ē b. o. — 1195 qui *est répété.*

1216 Assez le font chier achater,
Car trop achaste qui requiert
. . . . . .
Laide chose a en demender,
1220 Mais plus est laiz li deveer,
Quar maint requierent par be- [soin
Et qui i sont venuz de loin,
Qui en avroient grant mestier.
1224 Largece sist seur un destrier,
Et Avarice viers lui vient,
Son cheval hurte et il se tient,
Car il n'avoit nul esperon
1228 Ne n'avoit verge ne baston,
Et li cheval iert megre et las,
Que il ne pot jeter dou pas;
Il l'en pesoit mout malement.
1232 Et Largece mout larjement
Le fiert devent en son escu,
Si qu'il li a tout porfendu.

De ce ne vos veil je plus dire.
1236 Deviers Enfer este vos Ire,
Un chevalier de grant annui :
Guierre et Merllee sourt o lui,
Qui estoient sis escuier,
1240 Qui nel volloient pas lessier.
Mès Ire avoit un escu noir,
Et de l'escu vos dirai voir
Que .II. villainz i ot portraiz,
1244 Qui les chevox se sont detrez
Et s'entrefierent ou les poins,
Et se sont mout batuz et poins,
(*fol. 124 b*)
Que mout se furent mahainé :
1248 Li uns ot l'autre l'eul crevé,
Et cil li ot le nés tranchié;
Bien semble escu a home irié.
Mais Pez de l'autre part se [dresce,
1252 Uns chevaliers de grant proesse.
Cis escuz fut d'autre fason :
La verité vos en diron,
Que un prodome ot ou mileu
1256 Qui avoit fet promesse et veu
A amer Pez toute sa vie,
Ce n'estoit mie villenie ;
Si vet es guierres et es plaiz :
1260 Mout volentiers i meïst Pez,
Et si ne peut, ce poise lui.
Et Diex! que ne vient il par ci,
Si meïst pez en ceste terre!
1264 A l'an donques et pez et guierre?
Ouil, foi que je doi saint Pere.
Li fix tient guierre vers son [pere
Et li pere vers son enfent,
1268 Iceste guerre est laide et grant,
Et li cosins vers la cousine,
Et li voisins vers sa voisine,
Et li freres vers sa seror,
1272 Et la fame vers son saignor,
Qu'ele voudroit avoir tué
S'el ne cremoit home que Dé.
Mout en feraient grant souham :
1276 Ainceus que fust le chief d'un [an (*fol. 124 v°*)
Ne manroit de .L. un.
Il i pert bien a Chastiaudun
Ou il les tuent .II. au...
1280 Par tenz seroit cist païs seuz
Se ne cremaient que pechié,
Et des haïneus vos di gé
Qu'asez en a en cest païs ;

---

1217 *Le* h *de* achaste *est écrit en interligne* — 1218 *Il manque un vers, ou bien le v.* 1217 *est une glose* — 1138 merlle — 1240 Qui ne leuelloient p. l. — 1274 Il li — 1279 *Ce vers est incomplet dans le manuscrit* : Ou illestuent .II. au.

1284 C'il ne cremoient estre pris
Tost s'en seroient delivré,
Car il sont fel et anivré.
Mout a ci malle assemblee.
1288 Ceste guierre est un poi celee,
Mais celle des plais est aperte,
Qui est mout male et mout [diverse,
Que l'en destruit cil qui a droit.
1292 Biau sire Diex ! et ce que doit ?
Comment pouez ice soufrir ?
Bien deüsez celui honir
Qui por .x. s'. que l'en li done
1296 Son escïent destruit un home,
Et en i a de ci musars
Que loier prenent de II. pars ;
Mout a ici grant traïson.
1300 Revenir veil a ma raison.
Ire esperone et Paiz ce tient.
A celle foiz ainsint avient
Qu'Ire le fiert par le couté
1304 Si qu'il en a le sanc outé.
Mès elle vaint tout en morent,
Si vos en veil mostrer semblant:
(*fol. 124 v° b*)
Diex si est Pez qui mort soufri
1308 A icest jour dou vendredi,
Et nostre Sires par sa mort
Vainqui le diable, qui trop for
Menoit sa gent a icel tenz,
1312 Que ja li hons ne fust ci bons
Que en enfer n'alast tout droit,
Quant cil qui santi le fer froit
Qui le costé li entama,
1316 Soue merci, noz en guarda,
Toz ceuz qui le vodrent servir
Et son commendement tenir.
Ainsint cuita Ire cheoir,
1320 Si qu'il perdi tout le veoir
Et la grant joie et la clerté,
Et Paiz gueri de son couté
Et surrecxi, si con Diex plot,
1324 Que bien et biau fere le sot.

Devers Enfer vint Glotounie,
Uns chevaliers de male vie.
En son escu avoit .II. ivres,
1328 Qui ja mès n'en seront delivres,
Se sachiez vos, sanz villain plet.
Tent boivent, de voir le sachiez,
Que il le rendent par les geulles,
1332 Qu'emplir en peüst l'en .III. [oles,
Tent ont beü, tent ont mengié.
Biauz sire Diex ! et quel pechié
Fet cil qui trop menjue et boit,
1336 Que c'il en departoit a droit
(*fol. 125*)
Des bienz que Diex li a pretez,
Es povres qui sont mesessiez !
Mais tent en entre en un vessel,
1340 Et dou meillor et dou plus bel,
Qu'au darrenier leur vet desus
Et que la bouche devient cus :
Ja nel dirai cortaisement
1344 Puis qu'il le font villenement.
Autretel fis en mon celier :
.IIII. toniaus fis relïer,
Si mis en l'un tent de mon vin
1348 Que li autre en furent orphelin,
Et cil fut plains jusqu'au bon- [don
Et s'en ala par ma messon.
Li povre sont li toniau vui,
1352 Qui ont tent mal et tent annui.
Tel vet au bois pour un fessiau
Qui n'a ne chauce ne houssiau,
Au soir menjue dou brouet,

---

1307 soufi — 1329 *Il y a peut-être une lacune après ce vers* — 1348 *Vers trop long* — 1355 dou burel.

1356 Et en a poi, tel eure sest,
Et gist seur un petit d'estrain,
Que maint porcel sont a vilain
Qui gisent miex que il ne fet,
1360 Et l'endemain ou bois revet.
Li autres sont par mi les rues,
Qui ont les pances toutes nues
Et point ne peuent guaaignier,
1364 Ainz sont contrait et eschacier,
Ou avuglé ou asourdi,
(*fol. 125 b*)
Ou mahainnié ou malbailli.
Se cil eüsent le seurson
1368 Que les glotes et li gloton
Engoufent en leurs ventrilliers
. . . . . .
Mes il en sont mout bien guar-
[dé :
1372 De fain meurent et de lasté.
A ! Diex ! ci male chose a ci !
S'en l'autre ciecle sont ainsi,
Dont sont il mout mal enginié
1376 Se ci et la sont travaillié.
Si seront certez, tel i a.
Mais cil qui bien povres sera
Et soufrera sa povreté
1380 Et se tendra en leiauté
Et fera bien a son pouer,
Cil porra bien merci avoir.
Certes, bien doit avoir merci.
1384 Mais des autres pas ne vos di,
Qui sont et povre et deslaial
Et a leur essïent font mal,
Et en feroient assez plus
1388 Ce il en estoient . . . . . s.
De ceuz vos di ge bien por voir
Qu'il porront bien sordois avoir
En l'autre ciecle qu'en cestui
1392 Et plus mesesse et annui.
Et des riches comment ira ?
Avront il bien et sa et la ?
Damediex dist en l'evengile,
(*fol. 125 v°*)
1396 Ce nos dist un clerc en l'iglisse,
Qui estoit sagez et letrez,
Que plus grant chose estoit as-
[sez
D'entrer riche homé en para-
[diz
1400 Que d'un chamoust c'il estoit
[mis
Par le chaas d'une aguille.
Fox est cil qui ne ce despoille
De sa richace a son vivent,
1404 Quant nostre Sires en dit tant.
Certes, il en fet bien a croire
. . . . . .
Li escuz fut lez et villainz,
1408 Et cil vost estre toz jorz plains
Qui le portoit devant son piz.
De l'autre part estoit issiz
Uns chevaliers de grant pois-
[sence.
1412 Comment a il non ? Astinence.
En son escu ot un hermite
Qui n'aloit pas querant la lite
Des bons mengiers ne de bon
[vin.
1416 Herbes avoit en un jardin,
Porriaus, serfeul, porpié et chos,
De ce menjoit ou le pain gros,
D'eve pestri et de besu,
1420 Et si avoit buriau vestu
Et desoz la haire poignant.
Avoir avoit il mout grant
Que sis peres li out lessié.

---

1363 guaignier — 1388 *Le dernier mot est effacé ; c'était peut-être* au dessus — 1390 Qui porront — 1400 *Le* o *de* chamoust *est écrit en interligne* — 1402 cil *manque* — 1410 issuz — 1422 *Vers trop court.*

1424 Des povres genz ot grant pitié,
Si leur dona por amour Dé.
Ou bais ot un moustier levé,
(*fol. 125 v° b*)
Si i traoit mesese grant,
1428 Mès insint estoit son talent,
Sa char chastie et la destraint.
De Diex proier pas ne se faint:
Le plus dou jor iert a genoz
1432 Et prioit Diex, qui mout iert [douz,
Qu'il le consaust et le reguart,
Puis vet fouir en son essart,
Plante des chos et dou cerfeul.
1436 En lui n'avoit pointet d'orgueil,
Ainz iert piteus et charitables.
Icist doit bien estre metables
A Dieu servir, ce m'est aviz.
1440 Mais poi en a en cest païs
Qui itel vie augent querant.
A autre chose vont pensant:
A bien mengier et bien dormir
1444 Et longuement et a loisir
En leu dont desfendu leur est.
Mais de follie m'entremest :
Plus sevent il que je ne sai.
1448 A autre chose penserai,
Si vos dirai ceste assemblee
Dont il sera pence percee,
Que Glotonie point et broche,
1452 Qui si est plains que pas ne lo- [che,
Par poi le ventre ne partoit;
Et Astinence le feroit,
Qui n'avoit mie trop mengié,
1456 Si que l'escu li a percié,
(*fol. 126*)
Et Glotonie chiet a taz,
Si que il s'est brissié les braz,
Et au choier le ventre crieve;
1460 N'est pas mervoille c'il li grieve,
Car or se vuide a trop grant fès
Cil qui mout iert viz et pugnais.

Deviers Enfer vient Tricherie,
1464 Fere leur vieust une envaïe,
Mais ne vaust guieres sa vertu.
Un home avoit en son escu
Qui acroit robes et chevaus,
1468 Chauses, solliers et estivaus,
Et la char devant le boichier,
Et les poisons au poisonier,
Et si acroit et pain et vin,
1472 Et neis l'avoine a son ronsin,
Et fet fience et serement,
Mès il la tient mauvesement,
Qu'il vosist miex estre penduz
1476 Que ja denier en fust renduz :
Se li pleges ne l'amendast
Ou joustice ne l'esforsast,
Ja n'en rendist denier, son veil;
1480 Quant il les rant mout a grant [dueil,
Si est il riches et manans.
La male goute ait il es denz,
Car il euvre par tricherie,
1484 Si torra trestot a la lie
Sis granz avoirs et sa richesce,
Et il cherra en grant povrece,
(*fol. 126 b*)
Et si le herront mainte gent.
1488 Por ce esploite follement
Cil qui l'autrui vieust retenir.
Certes, il ne s'en peut joïr
Qu'il nel compiert ou loin ou [près.
1492 Or vos doi je bien dire après
Comment Loiauté le fera

---

1440 en i a — 1445 dont *est répété* — 1487 h'ront — 1457 a caz — 1491 ne.

Et queles armes il avra :
En son escu un home avoit
1496 Qui rent mout bien quenqu'il [acroit
Que ja ne fust merci de jour,
Et vit de son laial labour,
De son travail et de sa paine
1500 Et de ce que Diex li amaine
En ces vignes et en ces blez,
En ces terres et en ces prez,
Et si les disme laiaument,
1504 Si qu'il n'en triche ne n'en [ment.
Mais il ne fut pas nez a Blais,
Car ja n'i troverez borjais
Qui ja de ce s'ose venter,
1508 Se il a guieres a dismer,
Que toz jorz l'ait rendue a droit.
A Saint Homer mieux en seroit
Se loialment estoit rendue :
1512 Tant con li vins est en la cue
N'avraient joi large celier
Ne joi toniaus a l'estuier,
Mais en sont mout bien guardé ;
1516 Plus ont par force que par Dé :
(*fol. 126 v°*)
Mout en i a, c'il n'en cuidoient
Estre aparlé, ja n'en rendroient,
Certez, ne some ne barril.
1520 Et por ce sont li grant essil,
Les granz guierres et les granz [fautes,
Por cest pechié et por les au- [tres,
Que mout le fomes mallement.
1524 Jel di por moi premierement,
Que nel fès pas ci con je doi,
Et si sai bien que je follai.
Diex a le marc, Diex a la lie,
1528 Diex a la venenge porrie,
Mais il n'a mie le bon vin.
De ce resanblons noz Caïn,
Qui se dismoit mauvesement,
1532 Que le paour de son froment
Donoit a Dieu, nostre Seignor,
Et de ces bestes le paour.
Noz deüsson sambler Abel,
1536 Qui le meillor et le plus bel
Donoit toz jorz a Damedé,
Et il li profitoit son blé
Et toz les bienz que il avoit.
1540 Mès a Chaïn mout en pesoit,
Tant qu'il en ot si grant envie
Qu'il le tua par felonie ;
Mout ot ici mauvesse enfence.
1544 Piesa que Traïson commaince
Et Cruauté et Felonie.
Mout a que disme est establie
(*fol. 126 v° b*)
Et que Diex vost que fust donee.
1548 Au ciel en aloit la fumee
Quant elle ardoit en la montain- [ne :
Ice estoit veraie ensaigne
Que Diex voloit jadiz avoir ;
1552 Or vos en ai je dit le voir ;
Mais la Chaïn dessendoit jus.
Je que voz en diraie plus ?
Diex nos consaust par sa vertu.
1556 Loiautez ot mout bel escu,
Issi con je vos ai retrait,
Mais Tricherie l'ot plus let,
Qui vient encontre Loiauté.
1560 Ne l'avoit mie desfié :
Sanz defience l'a feru,
Et Loiauté li tant l'escu
Et le feri si de sa lence
1564 Que a la terre le balence.

Devers Enfer es vos Luxure,

---

1515 *Vers trop court ; on pourrait lire* Mais il en sont — 1521 et le granz — 1550 vraie .

.I. chevalier de grant ordure.
Cis escuz fut a .VII. estages;
1568 Cil qui le point estoit mout sa-
[ges.
Ou haust estaje, ou chief d'a-
[mont,
Si vos dirai qués genz i sont :
Ce sont meschines sanz mariz
1572 Et bacheliers fox et hardiz,
Qui s'entreviennent .II. et .II.
Et ne le tenez pas a gieus :
Celle est enverse et cil a dens;
1576 Bien li poïst traire les danz.
(*fol. 127*)
En l'autre estaje souz celui
Ot assez plus mal et annui,
Qu'il i ot fames mariees,
580 Qui en avront males soudees,
Et bacheliers qui n'ont pas fa-
[mes.
En leurs mentiaus n'avoit pas
[panes,
Mout estoient gresles et cointez;
1584 Chascuns avoit la soue acointe.
A une part en ces estages,
Ou il n'estaient pas tuit sage,
Si ravoit homes mariez,
1588 Que deable i ot amenez,
Qui sont venu ou les meschines
. . . . . .
Or peuent bien mirer les nues,
1592 Si en i ot de toutes nues
Et des vestues en i ot :
L'une ot mentel, l'autre sercot.
Icest pechié tienz ge a egual,
1596 Et por ce sont en un ostal.
Ou tiers estage ot autre gent,
Qui mout esploitent follement :
Fames i ot de malle afere,
1600 Ainsint con vos m'orrez retraire,
Qui ont seignor et cil ont fames,
Et sont venuz batre leur glanes.
Or commaincent les avoutires,
1604 Et li pechié et li martires.
Mariages n'est plus tenuz.
Bien est cil fox et esperduz
(*fol. 127 b*)
Qui a sa fame et prent l'autrui.
1608 Malement servent embedui,
Et cil et celles sont perdu :
Por .IIII. jours qu'il ont vescu
En leur pechié et demoré
1612 Perdent la joie et la clerté
Qui est sanz terme et sanz fenir.
Bien sont cil povre et orphelin
Qui ont perdu si biau chastiau.
1616 En cel estage ot assez mau,
Mais ou quart n'en ot mie
[mainz,
Ou il avoit faus chapelainz
Et fames qui ont leurs saignors.
1620 Diex! or commaincent les do-
[leurs.
Mout a ici malle assemblee!
Au preudome a sa fame emblee
Li desloiaus, par traïson,
1624 Quant elle vient a confession
Et il la prie qu'ale l'aint.
Se Diex a son ostel m'amaint,
Je l'oï dire dès piesa
1628 Qu'en tel meniere la pria
.I. chapelain et qu'il avint.

---

1567 a .II. estages — 1572 h'diz — 1576 *Après ce vers, un glossateur a ajouté* : C'il eust unes tenailles — 1584 acoite — 1598 espoitent — 1610 *Au lieu de* qu'il, *le ms. a l'abréviation de* qui — 1613 *Pour que la rime soit correcte, il faudrait lire* fin *au lieu de* fenir, *mais la correction rendrait le vers trop court.* — 1620 commaince — 1625 qua le — 1626 a mon o.

Mauvessement son ordre tint
Et mal exsample i peut l'en [prendre.
1632 Comment m'osera cil reprendre
De mon pechié qui sourdais fet?
Je li avrai mout tost retret :
« Et vos por quoi le me veez ?
1636 Ja fetez vos sordois assez.
(*fol. 127 v°*)
Mal dahet ait qui se croira
Que vos ice feïssiez ja,
Se li pechiez fust isi grans
1640 Con vos dites aus païsans
Et fetes croire a la gent laie.
Vos me volez guerir ma plaie,
Et de la vostre ne vos chaust. »
1644 Je ne croi pas, se Diex me saust,
Mès cil sont fol qu'isint le font.
Se li prestres estoit au pont
Et il sausist en Loire a fès,
1648 Je n'i saudraie mie après,
Ainz l'en tendroie por musart.
Se li prestres sa messon art,
Por ce n'ardré je pas la maie.
1652 Dont sont cil fol, se Diex me [vaie,
Qui se prenent a leur follie.
Diex ! ja n'en porterai je mie
Le sien pechié ne il le mien.
1656 Se il fet mal et je fès bien,
Je ne sui pas por ce dempnez.
Es bones euvres vos prenez,
Aus bons hermites, aus bons [moines,
1660 Aus bons abez, aus bons cha- [noines,
Qui ne sont pas point en l'escu
Que Luxure ot au col pendu ;
Mès vos en estes bien guardé.
1664 Qui a peor de l'evesquié
Cil a ce fet, cil euvre ainsi,
Ci estes fol et esbahi
Qui metez force a tel i a
1668 Chose que il ne fera ja,
(*fol. 127 v° b*)
Si encraisiez vostre pechié,
Et de ce sont diable lié.
Ou quint estage plus aval
1672 Sont arcevesque et chardonal
Et li evesque et les nonains,
Et cil estages fut vilains,
Si i avoit mout haute gent,
1676 Mais il ne furent pas grantment,
Mès ge ne sai dont il estaient,
Car de plusors païs estoient :
L'un de Guascoigne et de Poi- [tol,
1680 Maiz il avoient estez mout fol,
De Tours, de Chartres et d'Or- [liens,
Ou de Arraz ou de Amiens,
Ou de Boorges ou de Rains,
1684 Mès trop leur ont cousté leur [rains
Quant .I. et .I. en sont mené.
Or vos en ai assez parlé.
Dou siste estaje vos dirai
1688 La verité, se je le sai,
Ou il avoit assez dolour :
Li freres gist a sa seror
Et li vallez gist a sa mere.
1692 Ceste assemblee fut mout lede ,
N'ot estage si doloreus.
Mais ne sui mie covoiteus

---

1633 sourdaus — 1634 retet — 1651 ne ardre je — 1657 ne *est répété* — 1664 au peor (*presque effacé*) — 1665 ainsint — 1667 *Peut-être* Et metez (*effacé*) — 1673 evesques — 1675 hautes — 1680 *Vers trop long* — 1683 Ou de borges ou de raains — 1693 Ni ot.

Que j'en paroje longuement.
1696 Dou setiesme dirai comment,
Qués genz i a et que il font.
Ce est le plus villains dou mont.
Que font il dont ? Contre na-
[ture.
1700 Ce est li venins, c'est l'ordure
(*fol. 128*)
De toz lés pechiez que je sache.
. . . . . [sache]
Le cuer dou ventre a un havet,
1704 Se je l'estrive por cochet,
La verité vos an ai dite.
Illeuc furent li sodomite.
C'est uns pechiez que Diex het
[tant
1708 Que Diex en monstra mal sem-
[blant
Par les citez qu'il enfondié
Por la haïne dou pechié ;
Et d'autre part furent les fames,
1712 Mais il n'estoient pas si bones
Con je vosisse, Diex le set,
Et bien sachiez que Diex les het.
Assez i pens, quant je m'es-
[voille,
1716 Dont leur avient si grant mer-
[veille,
Ne qu'il leur siet ne qu'il leur
[vaust
Que l'une fame l'autre saust.
Et des homes me merveil jé
1720 Dont leur avient tel mauvestié.
De grant merveille s'entremet,
Malle aventure Diex li envoit
Puis que il vient a itel jeu.
1724 Je ne voudraie por Biaujeu,
Se Diex m'amaint en sa meson,
Estre couchiez a un guarson,
En la maniere que je di.
1728 Or vos ai tout l'escu forni.
Issint con je voz ai assis
En cest escu que je devis,
(*fol. 128 b*)
Sont il ou puis d'Enfer aval ;
1732 Il ne sont mie parigual.
Itiex fut li escuz Luxure,
Qui a maint home a fet ledure.

Virginitez li vient encontre,
1736 Qui a son compaignon demon-
[tre,
A Chasteé, qui après vient,
Que a son bon ami le tient.
Virginitez out un escu,
1740 N'i ot hui mès si bel veü,
Car il fut blanc comme la nois
Quant elle chiet sus le marais,
Et i ot un anfant portrait,
1744 Onques nus hon ne vit miex
[fait.
Il fut de la plus haute dame
C'onques issist de nulle fame :
Ce fut la bele mere Dé,
1748 Qui tant ama Virginité
Et tent fut neste de pechié
Que nostre Sires en nasquié.
Li escuz fut cortais et biaus,
1752 Si i fut painz saint Gabriaus
Qui la novele li aporte.
Par Eve fut close la porte
De Paradiz, mès desfermee
1756 Fut par ceste beneüree,
Dont je vos ai tenu parole.

---

1695 Q'ie paroie l. — 1700 ce ē lordure — 1704 lestruie — 1706 Iilleuc — 1708 mal *manque* — 1713 ne q̃ leu vaust — 1720 *Le copiste a d'abord écrit* mavestié, *le* v *est écrit en interligne* — 1722 *Vers trop long* — 1725 en ma meson — 1735 encotre — 1738 Qui — 1743 Et i avoit.

Toz jorz maintint la bone escole,
Mout mena haute vie et sainte,
(*fol. 128 v°*)
1760 De Dieu amer n'est elle fainte,
Et mout honora sainte Iglisse;
Mout fut cortaise et bien aprisse,
Et Diex si vit de tout le monde
1764 Qu'il ne trovoit nulle si monde
De tout pechié comme elle es-
[toit.
Mais longue chose vos seroit
A raconter toute sa vie,
1768 Car maintes foiz l'avez oïe;
Por ce n'en veil or plus parler.
Mout la devons croire et amer,
Iceste dame que je di,
1772 Que hautement nos iert meri,
Car elle est mout de haust me-
[rite :
Elle n'iert de rienz escondite
Qu'ale requiere au Sauveor.
1776 Bien li devons porter honor
Quant Diex meïsmes li porta
Et nostre Sires tant l'ama
Que il doigna de... descendre.
1780 Tuit en aloient en la cendre
D'Enfer et en la porreture,
En la meson lede et oscure,
Por le premier pechié d'Adem,
1784 Jusques li fers persa le flanc,
Que sanc et eve en issi hors.
Mout est beneürez li cors
Ou cil torna qui par sa mort
(*fol. 128 v° b*)
1788 Nos delivra sanz fere tort :
Ce fut li ventres a la Vierge.
Lors fumes noz hors de la fierge
Et dou lïen a l'ennemi.
1792 Certes, jusqu'a demain midi
Ne vos porraie pas retrere,
Por rien que je peüsse fere,
L'une moitié de sa bonté.
1796 Li escuz fut de grant biauté,
Que mout fut riche sa pointure.
Seur un chamaut seoit Luxure.
C'est une beste mout poignant
1800 Et si est mout mal fete et grant
Et haust et bocerez et lons.
Por ce est bien droiz et ressons
Que Luxure siee desus,
1804 Que nulle beste ne put plus.
Luxure sist seur un chamol,
Qui une cuisse ot a son col
D'une putain grant et membrue,
1808 Qui avoit plus vendu char crue
Que ragonain n'a en sa vie.
Richost ot non, Diex la maudie.
Mès Luxure n'ot point de lence,
1812 Qui vers Virginitez s'alence.
En la grant cuisse de putain
Cuide ferir, mès c'est en vain,
Car il s'en passe par delez.
(*fol. 129*)
1816 Mais ne faut pas Virginitez,
Qui d'une vierge tient la trase
Qui l'ot copee par destrace,
En despit de toute luxure.
1820 Virginitez fiert a droiture,
Si la li lace entor le col :
Par sus la croupe dou chamol
Le tire a terre ou les .II. mainz.
1824 Maiz .III. guarsons et .III. pu-
[tains,
Qui ont mainte borce secueusce,
I sont venuz a la requeuce:
Luxure esqueut et il monte,
1828 Mais sachiez bien, rienz ne leur
[monte,

---

1760 n'est elle pas f. — 1774 Elle n'iert ja de — 1775 reqre — 1779 *Un mot est effacé, peut-être* dedenz — 1827 *Il vaudrait peut-être mieux corriger* resqueut.

Que Chasteez avant s'alesse
Et hurte et boute et ront la [presse,
Rusez les a plus d'un arpent.
1832 Mais bordelier et autre gent
I sont venuz au poigneïz;
Ja i ara grant poigneïz.
Virginitez out conestable
1836 Bel et cortais et bien estable :
Ce fut cil beneürez
Qui tant estoit de Dieu amez,
Qui s'endormi desus son piz
1840 Et fut lessus es cieuz raviz.
Ce fut misires saint Johans,
Ce fut li courtais et li franz,
Que nostre Sires tent ama
1844 Que sa mere li commenda.
Cil porta bien le confanun.
(*fol. 129 b*)
Fuit s'en Luxure a esperon,
Et cil la vont après siguant,
1848 Maiz la puor estoit si grant
Que il ne porent endurer,
Ses en estut a retorner.
Mais cil qui fet l'arriere guarde
1852 Deviers enfer pas ne se tarde :
Covoitise, li engoiseus,
Cil conduit toz les covoiteus.
Li siens conroiz fut trop dou- [tables.
1856 En son escu ot .III. rouables,
Et au desus ot un villain
Qui est en un mullon de fain
Et si l'en cuide tout porter.
1860 Qui le veïst bouteculer
Et embracier et il...
Il n'a pouer que tot sozliet,
Et il n'en vieust lessier pelet.
1864 Ainsint en grant peril se mest,
Mès ja tout ne l'en levera.
En ceste angoisse se morra
Ainz qu'il le puisse tout avoir.
1868 Ainsint fet l'en de l'autre avoir
Con li villains fessoit dou fain.
Covoiteuz meurt toz jorz de [fain.
Ja tent n'avra avoir ne terre
1872 Qu'il ne bee a plus conquierre.
Li covoiteus resamble luz ;
Covoiteuz semble escoflé et gluz :
La gluz si est belle et luisans;
(*fol. 129 v°*)
1876 Quant li aisel descent vollans
Tentost est pris a l'essooir.
Ce pouez vos sovent veair
Qu'autresint fet li covoiteus :
1880 Engluer vieust li doloreus
Ceus qui s'asïent jouste lui.
Assez leur fet mal et annui.
Covoiteuz sanble l'aubepin,
1884 Qui n'avra ja si chier voisin,
Se il le baille ne empoigne,
Ce il le prent, que il nou poigne.
Covoiteus semble le noier,
1888 Qui rienz ne lest souz lui fro- [gier.
Quant vieust villir tout vieust [estaindre,
Tout quenqu'il peut soz lui es- [traindre.
Covoiteus semble l'aïment.
1892 Il seroit ainz le chief d'un an
Que j'an poïsse joi parler.
Por ce si le lerai ester
Q'au reconter avroit trop paine.
1896 Ausint comme de la fontaine

---

1833-34 *Le même mot à la rime est probablement une faute* — 1837 *Vers trop court* — 1859 *Corr.* si en ? — 1860 bóteculer — 1861 *Le dernier mot est effacé* — 1862 *Le dernier mot est d'une lecture douteuse* — 1890 estaindre.

Nest li roisiaus qui cort aval
Nessent li pechié et li mal
De Covoitisse, se sai jé,
1900 Que de lui craisent li pechié.
Covoitise viut au tornoi,
Qui mout amene gent o soi.
De l'autre part vint Charitez,
1904 ...escu (?)... t toz.... issiez
Dès le premier commaincement.
(*fol. 129 vo b*)
Portrait i ot mout doucement
Un home sinple qui donoit
1908 Por amor Dieu ce qu'il avoit
Et aime Dieu de tout son cuer.
Pere et mere, frere et sereur
N'amoit il pas tent comme Dé.
1912 Cil vivoit bien en charité
Et comme soi amoit son prisme.
Passee estoit eure de prime
Quant Charité vint en la place.
1916 Covoitise mout le menesce,
Qui vint o grant esfort de gent,
Et Charitez ou pré l'atent,
Qui n'avoit pas si grant conroi;
1920 Mais il ce fioit en cel roi
Qui sauva Jonas ou poison
Et seur le peuple Pharaon
Reclost la mer et les noia.
1924 De Charitez vos dirai ja
Ce que je croi et a briés moz.
Ainsint con li egles seur toz
Des oisiaus volle plus haust
1928 Croi je que Charitez plus [vaust
Que nulle des autres vertuz.
Qui de Charitez est vestuz
Mout par en doit grant joie [avoir,
1932 Dont eme il Diex a son pouoir
Et son prisme comme son cors ;
Et qui de Charité est hors.
Il n'aime Dieu ne ne le croit.
(*fol. 130*)
1936 Qui toutes les vertuz avroit
En soi, et Charitez n'i fust,
Qu'il n'amast Dieu ne ne creüst,
Ne li porroit ja valloir rien,
1940 Que de lui viennent tuit li [bien.
Charitez sist seur un cheval :
Onc ne veïstes en coustál
Noif ainsint blanche comme il [fu.
1944 Quant Covoitise l'a veü
Si le covoite et vieust avoir.
Il esperone un cheval noir,
Qui fut aquis mauvessement :
1948 Un useriers l'en fist presant,
Qui guaaignié l'ot a usure.
Mailloite soit tel norreture,
Car ne plaist pas a Damedé
1952 Uns useriers a un abé
Avoit presté de son avoir,
Si li dona le cheval noir
Por seulement .II. mais atendre.
1956 Cil n'avoit pas le ceur si tendre
Vers Charité, que le cheval
Prist de l'abé sanz nul cheval
Qu'il l'en donast ne ne soussist ;
1960 Et Couvoitise seur lui sist,
Si l'esperone, et cil i court
Si durement qu'il n'i ot sourt

---

1904 *Vers effacé* — 1908 qui avoit — 1922 Et tout le — 1927 *Vers trop court ; il faut peut-être corriger* le plus haust — 1929 nulles — 1932 eme il *est d'une lecture douteuse* — 1934 de *est répété* — 1939 Ne li porroit ja rien valloir — 1949 guaigne — 1957-8 cheval *répété à la rime est probablement une faute* — 1960 seur luit — 1961 cil (l *exponctué*) li court.

Qui n'en poïst la noise oïr,
1964 Et cuide Charité ferir
Par mi le cuer sanz nul arrest.
*(fol. 130 b)*
Mais cil qui tout le monde pest,
Qui toz jorz sera sanz terme
1968 Et de ces ieus plora la lierme
Qui est en l'empoule a Ven-
[dosme
Et si avugle le fentosme,
Covoitise l'a desfié,
1972 Qu'il ne vit point de Charité ;
Veoir ne le devoit il pas.
Charitez le ferit bas
Par desoz la bocle de l'escu,
1976 Si qu'il l'abat tout estendu ;
Par poi li ceurs ne li parti.
E ! Diex ! con noz fuisson gueri
Se Covoitise fust tuez :
1980 Ja mès avoir ne fust emblez
Ne belle fame covoitee.
Mais trop i ot de sa mesniee,
Parjurs, foi mentie et larrons
1984 Et roteriaus et champions,
Qui font batailles por deniers,
Et deslaiaus et useriers,
Qui l'ont monté seur son che-
[val.
1988 Ja i avra grant bastetal,
Que Charitez ne tarde mie,
Qui avoit belle compaignie,
Ainsint con vos m'orrez conter :
1992 Saint Pere i peüsiez trover,
Qui fut por Dieu crusefiez,
La teste aval, amont les piez,
Ce soufrit il por son saignor ;
*(fol. 130 vo)*
1996 Et saint Andrieu, qui a doulor
En fut en croiz mis de travers
Par les felons Juis diviers ;
Si i fut saint Jouhan Batiste,
2000 Qui les rusa jusqu'a la lice,
Qui ot por Dieu le col tranchié,
Et saint Lorenz, qui le cousté
En ot rosti seur les charbons,
2004 Et assez autres compaignons ;
Si i furent tuit li martir,
Qui por Dieu vodrent mort sou-
[frir,
Et tuit li saint i sont venu,
2008 Qui ont en Charité vescu ;
Si sont martir et confessor,
Qui lessierent argent et or
Et les richeses terriennes,
2012 Et menerent les vies bones
Es hermitages, es reclus.
Je que vos en diraie plus ?
Honc ne fut mès veüs tes hons,
2016 Que le livre (?) ne si selons (?),
Ne..... con cil estaient
Qui deviers Paradiz venaient.
Mout i ot riche compaignie.
2020 Confession ne tarda mie,
Ains vient poignent a esporon.
Des soues armes voz diron
*(fol. 130 vo b)*

---

1967 *Vers trop court ; corr.* Et qui, *ou* a toz jorz — 1968 prora — 1974 *Vers trop court* ; *corr.* en bas — 1975 *Vers trop long ; suppr.* Par — 1978 Et (*abréviation*) Diex — 1985 denier — 1996 adrieux (x *est écrit au-dessus de* u) — *Après le vers* 2001 *se lisent ces deux vers, sans doute interpolés :*

Cil n'ama onques Covoitisse,
Ainceuz se tint ou Charité.

2009 Si i sont — 2013 et es reclus — 2015-21 *sont presque effacés et d'une lecture douteuse* (*surtout le v.* 2016).

La verité, sel devez craire :
2024 En son escu ot un provoire,
Qui une estolle out a son col,
Et si ne sambla mie fol,
Et devant lui un pecheour,
2028 Qui li reconte sa deulour
Et les pechiez ou il estoit ;
Dou ceur dou ventre souspiroit
Et des ieuz pleure tendrement,
2032 A grant mervoille se repent
Des grans pechiez que il a fez ;
Icil escuz ne fut pas lez.
Confession l'ot devant soi,
2036 Si s'est feruz par le tornai,
Si desconfit quenqu'elle estaint
Que devent lui rienz ne remaint.
Or vos doi dire la raisson
2040 Savoir por quoi Confession
Vint derreniers a cest tornai.
Ce vos dirai, escoutez mai.
Qui son vergier avroit plenté
2044 Et n'i eüst mur ne fossé
Et le closist ou bons paiiz,
Bien aguisiez et bien esliz,
S'uns en failloit au darrenier,
2048 Entrer porroit l'en ou vergier...
(*Le reste manque.*)

## GLOSSAIRE

acoter 1172, *arriver*.
acroire 1467, 1496, *emprunter, prendre à crédit*.
aleissier 444, *dialectal pour* eslaisier, *élargir, étendre*.
alencier (soi) 1812, *dialectal pour* soi eslancier, *s'élancer*.
aler (s'en) 1350, *éclater*.
amordre (soi) 408, 622, *s'attacher*.
aparler 1518, *citer en justice* (?).
aperner 23, *épargner*.
ardure 733. *Le sens est que la charité délivre l'âme du feu de l'enfer ; mais le texte est corrompu.*
aree 219, *labourage*.
asouagier 506, *apaiser, calmer*.
asseoir 1729, *exposer*.
atret 560, *caractère, nature*.
aubepin 1883. *Godefroy n'a pas ce mot, qui est synonyme de* aubespine.
auqueton 120, *hoqueton*.
a voz 26, 678, *dialectal pour* es vos, *voilà*.

baillier 555, *prendre, saisir*.
bastetal 1988, *clameur, tapage* ; *cf. Godefroy*, batestal.
bediaus 993. *Probablement faute pour* bendiaus (« *Convoitise coupe des bandeaux dans l'étoffe d'autrui* »).
besu 1419. *Sens* ?
beté 694, *gelé*.
beuain *ou* leuain 984, *mot d'une lecture douteuse. Sens* ?
bobai 1021, *orgueil*.
bocerez 1801, *bossu*.
bouteculer 1860, *pousser en retournant ce qui est devant soi*.
brouet 1355, *aliment liquide*.
brunete 551, *étoffe fine, d'une couleur presque noire, dont les gens de qualité s'habillaient*.
buriau 1420, *bure* (?).

chaas 1401, *chas d'une aiguille*.
chanuz 1144, *couvert de fleurs, ici appelées* chanes (canes), *en parlant du vin*.
char, *s. m.*, 580. *Sens* ?
chastiau 1615, *capital*.

---

2015 bon.

chaudiau 79, *l'eau dans laquelle la viande a bouilli.*
cochet (Se je l'estrive por c.) 1704. *Sens ?*
cochonet 1139 (*conjecture*), *cochon de lait.*
cordouan 572, *cuir de prix.*
coson 1135, *charançon.*
croissir 988, *broyer avec bruit.*
cue 1512, *probablement synonyme de* queue. *Voir à ce mot.*
cuite 1215, cuita 1319. *Est-ce le même verbe que* cuidier ?
cus (la bouche devient) 1342, *ils vomissent.*

dareson 180, *dialectal pour* desreson, *chose contraire à la raison; injustice.*
debatre (sens) 1083, *contester.*
despit 1116, *d'un aspect misérable.*
desrengier 1101, *sortir des rangs.*

empraindre 658, *féconder (au fig.).*
encraisier 1669, *grossir, augmenter.*
engoufer 1369, *engouffrer, dévorer.*
entrevenir (soi), 1573, *avoir un commerce charnel.*
eschaufer 15, *fermenter.*
eschauguieter, *v. act.*, 948, *faire le guet.*
escolee 412. *Ce dérivé de* escole *manque à Godefroy. Cf. l'article* escuelh *de M. A. Jeanroy dans la* Romania, *XLI*, *415*.
esqueut 1827, *de* escueillir; *voy. la note.*
essart 1434, *lieu défriché.*
essooir 1877, *diatectal pour* asseoir.
estaindre 1889, *étouffer,* estaindre 1890 *doit probablement être corrigé* 'estraindre, *étreindre.*
estaint 2037, *de* estaindre, *dialectal pour* ataindre, *atteindre.*
estivaus 1468, *chausses, bottes.*
estrecier 994, *rétrécir*; Et si estrece les drapiaus, « *fait les habits trop petits* » (*pour pouvoir voler de l'étoffe*).

faie 615, *foie.*
faint 1760, *négligent.*
fautes 1521, *pénurie, disette* (?).
fentosme 1970, *diable.*
fès (a) 1647, *comme une masse.*
fierge 1790, *chaîne.*
frogier 1888, *fructifier, prospérer.*

gienvre 678, 684, *plus jeune. Il est incertain s'il faut imprimer* gienvre *ou* gieuvre; *cf.* juevre : descuevre, *dans* Cligès *2861*, *cité par Napp*, Mir. de N.-D. de Chartres, *p. 34.*
glanes (batre leur) 1602, *mener une vie dissolue* (?). *Cf. Godefroy,* Compl., *IX*, 702[a].
guastinau 707, *vagabond* (?); *manque à Godefroy.*
gué (besoigneux ne guarde) 440, *proverbe.*

havet 1703, *crochet.*
herbaust 592, *famine, disette. C'est de ce mot que vient l'adj.* herbaut, *fém.* herbaude, « *pauvre* », *dans* Violette *1440*.
hercier 1098, *frapper.*
heut 1103, *poignée de l'épée.*
humilieux 325, *humble.*
husel (faire) 1150. *Sens ?*

joi 1513, 1514, 1893, *probablement dialectal pour* ja.

lite 1414. *Est-ce le même mot que* luite ? *Ou serait-ce* l'alite, *dialectal pour* l'eslite ?

lochier 1452, *bouger.*
luz 1129, 1873, *sorte de brochet.*

malbailli 1366, *en mauvais état.*
matinet (le) 398, *de bon matin.*
meïsmes (de) 1023, *d'elle-même (sans recevoir de coup).*
metables 1438, *qui possède les qualités requises.*
minee 1180, *héminée, mesure de capacité.*
mulon 725, mullon de fain 1858, *meule de foin.*

ole 1332, *marmite.*
otés 1168. Cis otés *est pour* sis osteus : « *sa maison était hospitalière* » ; *cf. le v.* 1172.
oustre 1056, *exclamation.*

paise, *s. f.*, 997, *poids.*
pan 824, *distance.*
panes 1582, *fourrure garnissant un vêtement.*
paour 1532, 1534, *pire.*
paré (mouton) 573, *apprêté* (?).
parjurs 1983, *parjure.*
pelet 1863, *dim. de* poil, *désignant une très petite quantité.*
pens 678, *pensée.*
pointet 1436, *diminutif de* point, *renforçant la négation.*
poitrel 1156, *poitrail.*
pol 566, *poil.*
porpié 1417, *pourpier.*
prisme 1913, 1933, *prochain.*
profiter 1538, *faire prospérer.*

queue 1145, *futaille qui contient environ un muid et demi. Le passage n'est pas clair. On pourrait lire (au lieu de* bevoit) levoit les queues ; *on soulève le tonneau quand il commence à se vider. Cf.* cue 1512.

ragonain 1809, *boucher ? Ou est-ce un nom propre ?*
regricier (soi) 1206, *se rebiffer* (?) ; *manque à Godefroy ; cf.*, ib., *l'adj.* regrissé.
renge 1102, *franges du ceinturon.*
renoier, renaie 893, renoiez 896, *renier.*
renoier (soi) 894, *se noyer de nouveau.*
roteriaus 1984, *joueur de* rote (?) ; *manque à Godefroy.*
rouable 1856, *croc.*
ruser, rusa 2000, rusez 1831, *faire reculer.*

saust 1718, *de* sauter, *chevaucher* (?).
secorre, *part. passé fém.* secueusce 1825, *secouer.*
serfeul 1417, cerfeul 1435, *cerfeuil.*
seurmonter 737, *monter.*
seurson 1367. *Ce substantif, qui manque à Godefroy, est sans doute un synonyme de* soursomme, *superflu.*
sodee 558, *valeur d'un sou (le sens du passage est probablement : le marchand vous fait crédit pour un mois, mais alors on payera 23 sous au lieu de 20, et 27 au lieu de 25) ;* males soudees 1580, *mauvaise récompense.*
some 1519. *Sens ?*
sordais 174, sordois 1390, 1636, sourdais 1633, *pis.*
souham 1275. *Sens ? Godefroy a un exemple de* sovaing (*lisez* souaing ?), *qu'il traduit dubitativement, et probablement à tort, par « indolence (?) ». Il enregistre aussi un exemple de* souhaingnier, « *souhaiter* (?) ». *On pourrait penser à* saoner, *prov.* soanar, *dédaigner.*

talemelier 591, *boulanger de gros pain* ; *voy.* Romania, *XLIV*, 266.

taz (chiet a) 1457, *tombe comme une masse.*
temouste, *s. m.*, 865, *tumulte.*
torra 1484, *fut. de* torner.
toute 974, *imposition.*
toutee 220, *tranche de pain rôtie, trempée dans du vin. Voir Godefroy,* tostee.
trase 1817, *tresse. Le passage fait allusion aux cheveux coupées des religieuses.*
traverser 1122, *synonyme de* estoier, *cacher* (?). *Godefroy n'a pas cette acception.*
troche, *touffe* ; en une t. 862, *ensemble.*
trous 1112, *tronçon, bout.*
turriau 588, *taureau.*

vaie 1652, *subj. de* voier, *conduire, guider.*
velu (de fain) 76, *affamé.*
venenge 1528, *vendange.*
ventrilliers 1369, *entrailles* ; *manque à Godefroy.*
villir 1888, *vieillir. « Le noyer, en vieillissant, fait sécher toute herbe sous lui. »*
viz 604, *vile.*

## LISTE DES NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX

Abel 1535.
Adem 158, 1783.
Alixandres (rois) 778.
Amiens 1682.
Andrieu (saint) 1996.
Antioche. *Voir* Entioche.
Arraz 1682.

Bevain (?) 984. *Lecture incertaine* (leuain *ou* beuain ?). *Serait-ce un nom : habitant de...* ?
Biaujeu 1724, *Beaujeu.*
Blais 1505, *Blois.*
Boorges 1683, *Bourges.*

Caïn 1530, Chaïn 1540, 1553.
Chartres 1681.
Chastiaudun 1278.
Chatel Raoul 823, *Châteauroux. Voir p. 522.*

Dreues (Jouhan de) 1146. *Voir p. 523.*

Entioche (siege d') 861. *Voir p. 522.*
Escot 1174, *Ecossais.*
Estiennes (saint) 805.
Eve 158, 1754.

Gabriaus (saint) 1752.
Gant 553.
Guallois 1174, *Gallois.*
Guauquelins 986, *nom d'un tavernier* ?
Guascoigne 1679.

Homer (Saint) 1510. *Il faut probablement corriger* Saint-Lomer. *Voir p. 515.*

Johans (saint) 1841, Jouham (la feste saint) 587, Jouhan Batiste (saint) 1999.
Jouhan de Dreues 1146. *Voir p. 523.*
Jonas 1921.
Judas 225.

Lerre 694, Loire 1647. *Voir p. 515 et 516.*
Longis 809.
Lorenz (saint) 2002.

Monpellier (cordouan de) 572.
Morheut (le) 1104. *Voir p. 521.*

Orliens 1681.

Pere (saint) 565, 1992, *saint Pierre.*
Pharaon 1922.
Poitol 1679.
Pol (saint) 565.
Portamoi 987, *nom d'une lecture douteuse, peut-être celui d'un tavernier.*

Ragonain 1809. *Ce mot inconnu serait-il un nom : habitant de... ?*

Rains 1683.

Raoul (Chatel) 823. *Châteauroux. Voir p. 522.*

Renaust 986, *nom d'un tavernier ?*

Richost 397, 1810, *nom traditionnel de l'entremetteuse, représentant la Luxure. Voir p. 522.*

Roincevaus 797. *Voir p. 521.*

Rome 228, 474.

Romi (le terme de la saint) 437, *la saint Remi (le 1er octobre)..*

Rousignox 987, *nom d'un tavernier ?*

Saint Homer 1510. *C'est peut-être une erreur pour* Saint Lomer, *c'est-à-dire Saint-Laumer, abbaye bénédictine à Blois. Voir p. 515.*

Thomas (saint) 706.

Tiece (dame) 72, *femme d'un bourgeois.*

Tours 1681.

Tristam 1105. *Voir p. 521.*

Vendosme (la lierme qui est en l'empoulle a) 1969, *la sainte Larme de Vendôme.*

A. LÅNGFORS.

# LE FABLIAU DU MOINE
# LE DIT DE LA TREMONTAINE

DEUX POÈMES INÉDITS, TIRÉS DU MANUSCRIT 2800 DE LA BIBLIOTHÈQUE DU BARON JAMES DE ROTHSCHILD

Le manuscrit 2800 de la bibliothèque James de Rothschild, d'où j'ai pu, grâce à l'extrême obligeance de mon maître M. Émile Picot, extraire les deux poèmes que l'on va lire, a été deux fois décrit magistralement, d'abord en 1910, par M. Ernest Langlois, dans son livre sur *Les manuscrits du Roman de la Rose* (p. 87-90), puis, en 1912, par M. Picot dans son *Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. le baron James de Rothschild* (t. IV, p. 114-17). Il appartenait en 1836 au libraire Techener, fut acquis par lord Ashburnham, mis aux enchères en 1901, et entra enfin en 1909 à la Bibliothèque J. de Rothschild. Outre une copie très précieuse du *Roman de la Rose* (fol. 1-138), il contient le *Bestiaire* de Guillaume le Clerc (fol. 140-163 b), qui sépare les deux poèmes imprimés ici pour la première fois; la fin du volume est occupée par le *Lai du conseil* ou *des trois Chevaliers*, dont il a été récemment question dans la *Romania* (XLI, 289)[1].

Le copiste qui a exécuté le volume a pris soin de nous faire savoir, à la fin du *Roman de la Rose*, au fol. 138 b, et immédiatement avant le fabliau du *Moine*, la date où il écrivait, ainsi que son nom et son « surnom » :

On m'apele ROBECHOUNET,
DE GOUMECOURT par men surnon...[2]

Chis livres fu escris l'an .M.CCC.XX. et nuef, ou mois de octembre, le venredi après le saint Denis de France...

---

1. Le manuscrit de Turin L. V. 32, qui contenait le *Lai du Conseil*, a été détruit par le feu. Mais il en existe une copie à la Bibliothèque nationale (collection Moreau 1727, fol. 372-5), ce qui a échappé au dernier éditeur, M. Barth, et à son critique, M. de Wartburg.

2. Cf. de Loisne, *Dict. topographique du département du Pas-de-Calais* (Paris, 1907), p. 170.

« Il était Picard, écrit M. Picot (p. 115), et sa patrie, par conséquent, ne peut être le Gommecourt du département de Seine-et-Oise, mais bien le Gommecourt du Pas-de-Calais (arrondissement d'Arras), ou le Gomiecourt, du même département. » Sa copie présente en effet un aspect picard bien marqué ; je ne citerai que la forme *dourai* (pour *donrai*), au v. 167 du fabliau du *Moine*.

## I

En tête de ce fabliau se trouve une mauvaise miniature représentant un moine noir à cheval. Il n'y a pas de titre ; mais à la fin on lit : *Explicit du moigne*. Ce fabliau, ainsi que l'a fait remarquer M. Langlois (p. 90), n'a rien de commun avec les fabliaux connus sous un titre analogue. Nous n'insisterons pas sur son contenu.

Puis que je bien dire le sai, (*fol. 138 r°*)
Une aventure que je sai
Vous dirai si coume il avint,
4 N'a pas encor trente ans, non [vint,
C'uns noirs moignes par grant [esfroi
Chevauchoit sur son palefroi
Par mi le cauchie de Neele
8 Et vit mainte bele pucele
Seoir as huis et as fenestres,
Dont plus biaus li sambla li [estres ;
Et ses damoisiaus reveleus,
12 Qui plus desire le peleus
Que chiens ne fait char ne os [tendre,
Li coumenche si fort a tendre
C'a pau qu'i ne li saut du cors.
16 « Las ! dist li moignes, je sui [mors.
Et que ferai je, las pechieres ?
Que me demande cis lechieres ?
Si ne le tieng mie a merveille
20 Se il a levee l'oreille
Encontre si haut saintuaire. »
Après che ne demoura gaire
Que il repense a la folie,
24 Si qu'il meïsmes s'entroublie
Et que ses chevaus a marchié
D'un pié est keüs ou marchié
A tout son signour, en un flos,
28 Si qu'il fu tous de braï enclos.
Il s'amast miex veoir a Acre,
Car tout li bouchier du ma- [chacre (*fol. 138 r° b*)
Hurtent ensamble leur maillès.
32 A paines s'est levés Baillès,
Et li moignes est remontés,
Qui n'estoit pas bien essués,
Ains estoit laidement moilliés.
36 Il amast miex estre escoillés
C'avenue li fust tel honte.

---

3 9m.
25-6 *La répétition de* marchié *paraît être due à une erreur*.

Que vous feroie plus lonc conte ?
Cui avient une n'avient seule.
40 A l'ostel un bourgois mout veule
Ot cele nuit che que lui plot,
Et che mie ne li desplot
C'on li a ses dras desvestus
44 Et puis essués, revestus,
Si ot bele chiere et bon fu
Et viande qui bone fu.
Et quant vint au couchier ou lit,
48 Rés a rés d'un haut caalit
Ot drechié d'espines un fais :
La fu li lis biaus et gens fais,
Sur blans dras et sur bone cou-
[che,
52 Ou li dans de moignes se couche.
Mais anchois qu'il fust endor-
[mis
Li est trestout en pensé mis
Qui le jour li fu avenu.
56 « Pour fol, fait il, me sui tenu,
Mais n'est nus hons, tant ait
[savoir,
Que femme ne puist dechevoir,
Que s'ele n'a le traïson
60 Ou cuer, je mousterai raison
Qu'ele l'a es iex et el vis,
Car d'un regart ou d'un seul ris
Ou d'un petit de biau samblant
64 Vait ele si un cuer emblant
Que chix qui le samblant re-
[choit
De maintenant s'en aperchoit
Qu'il est sans cuer et sans amie ;
68 Et pour ce ne l'aime ele mie
(*fol. 139*)
[S'e[le] li a sen cuer emblé.
Et che m'a hui mout bien sam-
[blé,
Quant regardai vers les puceles,
72 Qui tant erent plaisans et beles
Que tous li cuers m'en souleva,
Nes chil meïsmes s'en leva
Qui entre les jambes me pent.
76 De la folie me repent
Qui m'est hui cest jour avenue.
Nepourcant la descouneüe
Prenderoie je bien en grasse
80 Se je tenoie le plus crasse
Et la plus mole entre mes bras,
En ce lit et en ces blans dras,
Qui souef flairent la buee. »
84 Li moignes en cele pensee
Qu'il ot et en cel desirier
S'endort, si coumenche a son-
[gier
Un songe dont je sai la voire.
88 A vis li ert c'a une foire
Estoit venus, ou il n'avoit
Estal, ne on ne li savoit,
U on vendist ne lin ne laine,
92 Ains ert toute li feste plaine
Et tous li marchiés pourtendus
De haions et de cons fendus,
N'il n'en remest en la contree
96 Nesun, tant eüst largue entree ;
N'i a femme ne retondus
Ne soit a la feste venus.
La peüssiés veoir grant presse,
100 Car cascuns d'acater s'empresse :
De moignes et de capelains
Estoit trestous li marchiés plains,
Qui les plus biaus cons acatoient
104 Et de l'acater se hastoient
Anchois qu'il fussent vendu tout.

Li moignes vint a une bout (*fol. 139 b*)
. . . . . .
108 Chil qui sires ert de la boute

105 *C'est à tort que ce vers commence par une majuscule dans le manuscrit : c'est au v. 106 que commence la nouvelle phrase.* — 107 *manque dans le manuscrit.*

Li resanla mout bien preudome.
De par tous les cors sains de [Rome
Le marcheant tantost conjure
112 Que il li vende un con sans [hure ;
Et li marcheans un l'en moustre :
Ains ne veïstes si lait moustre,
Si piaucelu ne si hideus ;
116 Il avoit les levres ansdeus
Maigres et plus noires que fer ;
Che samble bien li traus d'infer.

Lors fu li moignes mout plains [d'ire.
120 Au marcheant a pris a dire :
« Amis, se li autre sont tel,
Vous n'en arés ja vo catel.
Mais se de vendre avés talent,
124 Si me moustrés sans mautalent
Tout le meilleur que vous avés,
Par le foi que vous m'i devés,
Se vous de riens amés m'a- [mour. »
128 Et cil l'en a sans nul sejour
Un autre fors de la bout trait,
Qui tout le cuir avoit retrait,
Les os agus et le pel seche,
132 Et s'iert tous kenus de vielleche.

Dont fu li moignes mout gramis.
Au marcheant a dit : « Amis,
Vous faites vilenie au mains,
136 Quant vous me metés chi es mains
Tel chose qui ne m'a mestier.
Il a esté en un mestier,
Mien ensiant, cent ans gardés ;
140 Ne daigna estra regardés.
De ces cons qui sont si sechié
A il tant venu ou marchié
C'on en a pour un seul denier,
144 Qui en vieut prendre, plain pa- [nier.
Mais je n'ai que faire de chiaus :
(*fol. 139 v°*)
Je voeil un con qui soit pu- [chiaus,
Se je le truis souef et net,
148 Ausi blanc com un herminet,
A dous pous, a souef alaine,
Et le poil souef comme laine,
A gros bauchet, a haut debout.»
152 Et li preudons garde en sa bout,
Si a cherquié tous les anglès
Tant qu'il trouva un con englès,
Qui ert d'une jone Englesquele.
156 Ains Diex ne fist nule si bele,
Ains Diex ne fist nesune miex :
L'entree ert douce comme miex,
Et s'estoit primes de ce point
160 Que li paus volages li point,
S'ot gros bauchet et sist sur bo- [che.
Li moignes li done une coche
Si garde entour et environ.
164 L'une main mist sur son giron,
L'autre li mist sur le bauchet :
« Sire, dist il, vendés moi cest.
Dites combien jou en dourai.
168 — Sire moignes, jou en arai,
Par mon cief, cent sous et demi,
Ou ja ne partira de mi. »
Fait li moignes : « Par saint [Richier !
172 Trop volés vendre vo con chier
A le monoie qui or court.
Volés vous faire marchié court ?»
Fait li moignes. Cil respont : [« Oie.
176 — Or cha le con ! Diex m'en [doinst joie !
Et vous ne soiés pas laniers

De prendre cent sous de deniers.
Au marchié qui en sera fais
180 Vous acompaing a mes biens fais,
A mes proieres, a mes saumes.»
Pour ferir ensamble les paumes
Estendi li moignes sa brache.
(*fol. 139 v° b*)
184 En dormant saut et si embrache
Le grant fais d'espines trenchans
Par tel aïr que li clers sans
Em plus de trente lius en saut.
188 Li moignes crie, si tresaut,
Et li cos cante, si fu jours ;
Braire l'oïst qui ne fust sours.
Et chil de la maison s'esveillent,
192 De l'aventure s'esmerveillent
Qui au moigne estoit avenue.
De l'angoisse qu'il ot tressue.
Ses garchons son cheval trousa,
196 Et li moignes tantost monta,
En s'abeïe en est alés.
Ichi est mes contes finés.
*Explicit du moigne.*

## II

*Li dis de la tremontaine* commence dans le manuscrit Rothschild (que nous appellerons *R*), sans titre, au fol. 163 b et finit, sans explicit, au fol. 165. Il se retrouve dans le manuscrit français 378 (fol. 6 v°c-7 v°) de la Bibliothèque nationale, qui contient, lui aussi, une copie du *Roman de la Rose*. Nous désignerons ce manuscrit par le sigle *N*. M. Langlois, qui l'a décrit dans son livre précité (p. 3-5)[1], l'attribue avec hésitation à la fin du XIII^e siècle ; il paraît en effet à peine antérieur au manuscrit *R*. Le poème même a dû être composé dans la seconde moitié du XIII^e siècle ; la rime *bele* : *ele* 157 et la forme *chele* (au lieu de *choile*) à la rime des vers 168 et 221 empêchent de lui attribuer une plus haute antiquité.

Le *Dit de la tremontaine* est un poème de vingt-trois douzains composés selon un schéma dont on attribue l'invention

---

189 cols.

1. A la description de M. Langlois on peut ajouter qu'il a été utilisé dans le récent livre de M. St. Glixelli, *Les cinq poèmes des trois morts et des trois vifs* (Paris, 1914; voir p. 4), et que j'ai dressé, il y a quelques années, une liste des manuscrits de la *Comparoison du Pré* (*Romania*, XL, 558, note). — Il n'est pas tout à fait exact de dire, comme le fait M. Langlois (p. 3), que le *Dit des quatre sereurs* (début : *Par un sien saintisme poëte* ; cf. *Romania*, XXXVII, 485) est dans le présent manuscrit attribué à Richard de Fournival. On n'a pas démontré, que je sache, que le *Richars* qui figure au v. 18 du poème soit identique à Richard de Fournival ; mais c'est une hypothèse intéressante.

à Hélinand[1]. Les strophes sont *capfinidas* : les derniers mots de chaque couplet se retrouvent au commencement du couplet suivant. La liaison manque cependant entre les str. XX et XXI et entre les str. XXII et XXIII ; mais il n'est pas nécessaire de supposer des lacunes à ces endroits. Quant au contenu, ce poème assez agréablement écrit est une sorte de lettre d'amour, ainsi qu'il ressort du dernier couplet :

. . . . . .
Gente de cors et de faiture,
Pour ce qu'a vous pas ne pooie
Parler si comme je soloie,
270 Vous envoi jou ceste escriture.

Il se rapproche donc de ces « saluts d'amour » qui ont fourni la matière d'un travail de jeunesse à M. Paul Meyer[2]. On y trouve tous les lieux communs de cette sorte de poésie : une description, en termes vagues et conventionnels, de l'excellence physique et morale de la dame, une dissertation sur la part des oreilles, des yeux et du cœur dans la naissance de l'amour[3], des plaintes contre les « médisants » dont la « favele » est une épreuve pour la sincérité de l'amour comme le feu pour la pureté de l'or, etc. Les grands amoureux de la littérature, dont l'évocation, comme terme de comparaison, est également traditionnelle, sont représentés par Paris et Hélène. D'autre part, la dame est comparée à l'étoile polaire, *l'estoile tremontaine*, guide de ceux qui naviguent dans la nuit, et ce trait n'a rien en soi de bien original, puisqu'une comparaison analogue reparaît souvent dans les hymnes en l'honneur de la Vierge (*Ave, maris stella*)[4] ; ce qui est plus curieux, c'est la description de la boussole que ce symbole amène. On y reconnaît sinon la

---

1. Voir Naetebus, *Die nicht-lyrischen Strophenformen des Altfranzösischen*, n° XXXVI, 5.

2. Paul Meyer, *Le salut d'amour dans les littératures provençale et française*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, XXVIII (1867), p. 124.

3. C'est un motif fréquent dans la poésie courtoise. Voir p. ex. A. Jeanroy et J.-J. Salverda de Grave, *Les poésies de Uc de Saint-Circ*, p. 167.

4. La belle Hélène et le symbole de l'étoile polaire voisinent, comme dans notre poème, dans un fragment de chanson pieuse à refrain, par Bri-

mention la plus ancienne[1], du moins la description la plus claire et la plus détaillée de la boussole qui existe dans la littérature française du moyen âge. Il y a d'ailleurs bien longtemps que ce passage a attiré l'attention des érudits. S'il n'a pas été bien compris, cela tient, au moins en partie, à ce qu'on n'avait pas utilisé simultanément les deux manuscrits[2]. Paulin Paris qui, dès 1836, l'avait cité d'après le manuscrit *R*, qui appartenait alors à Techener[3] et devenait un peu plus tard la propriété de Barrois, s'est demandé si, étant donné que notre poème y fait suite au *Bestiaire* de Guillaume le Clerc, le *Dit de la tre-*

---

sebarre le Court, de Doüai, publiée, d'après le manuscrit 100 (fol. 121) de Charleville, par A. Salmon dans les *Mélanges Wahlund*, 1896, p. 222 :

Onques tant n'ama Elainne,
Vierge royaus, com vos fils
Ama no nature humainne,
Quant il se fu assentis
A paier la prophezie
Ainsi qu'il l'avoit promis
Par le prophete Ysaïe.
*Por ce vous et vo lignie*
*De qui nasqui telz amis*
*Weil servir toute ma vie.*

Ainsi com la tresmontainne
Qui estoile est de haut pris,
A droit port conduit et mainne
Ciaulz qui par mer sont marris,
Ainsi par vous radrecie
Est ame cui anemis
A de vo fil eslongie.
*Por ce*, etc.

Molt est courtoisie humainne :
Quant pechieires est bannis
De la gloire souverainne
Qui nomee est paradis,
Se, repentens, merci prie,
Par vo confort est rescris
De Dieu ou livre de vie.
*Por ce*, etc.

1. Pour un passage bien connu, et d'ailleurs assez embarrassant, de la *Bible* de Guiot de Provins, qui semble remonter au *De natura rerum* d'Alexandre Neckam (l. II, ch. XCIII, p. 181 de l'édition de Th. Wright, dans *Roll series*, 1863), je renvoie à la nouvelle édition de M. John Orr (*Les œuvres de Guiot de Provins*, Manchester, 1915), p. 123 et suiv., note des v. 632-54.

2. La mauvaise leçon *hors*, propre à *R*, a rendu le v. 141 complètement inintelligible. Le manuscrit *N* a la bonne leçon *bors*, « bord ».

3. Dans le *Bulletin du Bibliophile*, 2e série, no 7 (1836), p. 241 et suiv. Les autres éditions partielles remontent toutes au texte de P. Paris : celle de Francisque Michel dans les *Lais inédits des XIIe et XIIIe siècles* (Paris, 1836), et celle de Ferdinand Wolf dans les *Jahrbücher für wissenschaftliche Kritik*, II (1837), col. 142, article réimprimé dans ses *Kleinere Schriften* (*Ausgaben und Abhandlungen*, p. p. E. Stengel, no LXXXVII, p. 124). F. Wolf

*montaine* n'était pas aussi l'œuvre du clerc normand. En 1840[1], en imprimant les str. I, X-XII et XXIII d'après le manuscrit *N*, il crut y reconnaître la manière de Richard de Fournival. Mais il va de soi que ce ne sont là que de simples hypothèses.

Par suite d'une lacune imputable au copiste, les str. IV et V sont incomplètes dans le manuscrit *N*. Je prends pour base de mon édition le manuscrit *R*. Pour donner au lecteur une idée aussi nette que possible des deux rédactions, j'imprime aux variantes, en conservant la graphie exacte de *N*, tous les passages où les différences entre les deux textes portent sur plusieurs vers consécutifs.

C'EST LI DIS DE LA TREMONTAINE.

I Bele plus douche que seraine, [(*fol. 163 b*)
Estoile clere tresmontaine,
3 A cui j'adreche mon voiage,
Tant estes de grant biauté plaine
Que vous estes dois et fontaine
6 Et garisons de mon malage.
Au cuer me tient d'amours la [rage ;
Mais se chis maus ne m'asouage
9 J'en morrai, soiés ent chertaine,
Que ja n'i metrai autre gage ;
Car plus vous ain de fin corage
12 C'onques Paris ne fist Helaine.

II Helaine Paris n'ama mie
Autant con je fas vous, amie,
15 Che ferai je par tout estable.
Se Paris par chevalerie
La mist par forche en sa baillie,
18 Che fu chose descouvenable.
Maint duc, maint roi, maint cou- [nestable

s'est inscrit en faux contre l'attribution, sans raison suffisante, de notre *Dit* à Guillaume le Clerc. Jal, dans son *Archéologie navale* (I, p. 210), a lui aussi utilisé l'extrait publié par P. Paris. Mais il l'a compris de la manière la plus étrange. Voici son commentaire des v. 130-2 :

Si que par forche et par droiture
Et par riulle qui tous jours dure
Sevent le liu de son repaire.

« L'auteur, dit-il, ajoute, comme détail, que les mariniers savent toujours la cachette (*le repaire*) de l'étoile polaire, que l'aiguille soit rouillée, qu'elle soit droite ou pliée en fourche. »

1. *Manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi*, III, 251.

*La rubrique est dans N seul.*

I. — 1 *N* Dame — 4 *N* de grans vertus (*probablement la bonne leçon*). — 9 *N* Je m. — 11 *N* de bon c. — 12 *N* C'onques ne fist Paris Elaine.

II. — 13 *N* Paris Elaine — 15 *R* Che feroie je — 17 *N* L'ot et par force en sa b. — 19 *N* Maint roi maint duc

En furent mort, c'est veritable,
21 Et toute Troie en fu perie.
Dont n'est il pas voirs, ains est [fable,
Que leur amours fust plus loiable
24 Pour chou s'Elaine fu ravie.

III Ravie fu, autel feroie
De vous, amie, se j'osoie,
27 Mais trop seroit grans li outrages.
Quel que mesaise que j'en oie,
Pour vostre honour et pour la [moie
30 M'en soufferai, se je sui sages.
Folie n'est pas vaselages.
Mais se chis dis ert tés mesages
33 Qu'il feïst tant que fussiés moie,
[(*fol. 163 v°*)
Mes cuers, mes cors et mes co- [rages
Seroit garis de toutes rages,
36 Car plus au monde ne querroie.

IV Querroie ? Dix ! et je en quel [guise,
Puis que j'aroie a ma devise
39 Quanques j'atenc qui me secuere :
Cele qui j'ain du tout et prise,
Qui si m'embrase et si m'atise
42 Que j'en morrai, je ne gart l'eure,
Se li secours trop mi demeure.
Li maus d'amours, qui me queurt [seure,
45 Tost en ara venganche prise,
Car li pensers tous mi demeure,
Dont mainte fois souspir et pleure,
48 Qui mon cuer seche et moi de- [brise.

V Moi debrise mout et traveille
Li maus d'amours dont mes [cuers veille,
51 Et jours et nuis sans prendre [somme
Je trai doleur le nonpareille
Qui onques fust ; c'est grans [merveille
54 Coument je samble moi n'autre [home.
Cis maus m'a mort, cis maus [m'asome :
Pour tout l'avoir qui est a Rome
57 Ne de Paris dusqu'a Marceille,
Issi me face Diex preudome,
Ne dormiroie, c'est la some.
60 Adès ai la puche en l'oreille.

VI En l'oreille premierement

---

21 *N* honnie.

III. — 27 *N* hontages — 32 *N* Se cis dis estoit tex m. — 35 *N* de tous malages — 36 *manque dans R*.

IV. — 37 je *manque dans N* — 40 *N* C. cui j'aim et dout et pr. — 42 *R* je m. ; *R* Que j'en m. ne gardrai l'eure — 43 *N* Se ses s. — 44 *R* q̄ ; *N* Dou mal d'amer qui — *Les v.* 45-50 *manquent dans N*. — 46 demeure *se trouvant déjà à la rime du v.* 43, *il vaudrait peut-être mieux lire ici* deveure. — 47 *R* souspirs.

V. — 49 *R* travaille — *Le début de la strophe manquant dans N, le v.* 51 *commence ainsi* : Que nuit et jour — 55 *N* Cis maus m'ocit — 60 *N* Tous jours.

Par vostre dous renommement
63 Me vint ferir li maus d'amer,
Et puis par l'oeil si doucement
Ala le cuer parfondement
66 D'un dous dart d'amours entamer,
Q'or ne me sai du quel clamer
Des trois, qui me font enflamer
69 D'un si crueus embrasement
Qu'il n'estaindroit pas de la mer
Se vous, tres douce sans amer,
72 Ne m'en dounés alegement. (*fol.* [*163 v° b*)

VII Alegement me poés faire,
Tres douce amie deboinaire,
75 Puis que vous estes la fontaine
De cui je puis le puison traire
Qui puet oster tout le contraire
78 De la dolour qui si me paine.
Mais vous ressanlés le seraine
Qui chante si a douce alaine
81 Que près de li fait les nés traire
Pour la douçour dont ele est [plaine,
Si k'a premiers a boune estraine,
84 Mais en la fin fait la gent braire.

VIII Braire me faites vous sans faille.
Se je ne brai, coument qu'il aille,
87 S'ai je grant ire et grant pe- [sanche,
Qu'en mon cuer a une bataille
De la paour qu'a vous ne faille,
90 Qui se combat a esperanche.
Or sui ensi en tel balanche
Pour raison de vostre acointanche
93 Qui ot si douce coumenchaille ;
Or a si dure definanche
Que vous moustrés bien par [sanblanche
96 Que de moi gaires ne vous caille.

IX Qu'il ne vous caille de la paine
Ne de la doleur que je paine,
99 Samble il, qui bien i va visant,
C'adès estes d'essoine plaine
Plus que de poissons mers ne [Saine,

---

VI. — 64 *R* en l'oeil ; *N* durement — 65 *N* mon cuer — 67 *N* Or — 69 *N* cruel — 70 *N* Qui ; *R* n'estraindoit — 72 *N* Ne me d.

VII. — 74 *N* Ma douce dame d. — *Dans R, les v.* 77-84 *se lisent ainsi* (*à noter la rime fausse aux v.* 80 *et* 81 *et la répétition de* estraine *à la rime*) :

Mais trop me faites de contraire,
78 Si que vous sanlés le seraine
Qui chante si a douce alaine
Que les nés fait a li atraire:
81 Tout a premiers a boune estraine,
Car ele a le vous (*sic*) clere et saine,
Mais ses chans a mauvaise estraine,
84 Car en la fin fait la gent braire.

VIII. — 85 *N* Aussi faites vous moi s. f. — 88 *N* En mon c. ai — 92 *R* Par.

IX. — 97 *N* de ma p. — 98 *N* Ne de l'angoisse — 99 *N omet* il — 100 *N* D'essongnes estes touz jours pl. — 101 *N* poisson mer.

102 Et dites che font mesdisant :
Les fins amans vont despisant.
Diex en estant et en gisant
105 Leur envoit honte et pute es-
[traine.
Mais que vous caut, dame plaisant,
De chose qu'il aillent disant ?
108 L'estoile samblés tresmontaine.

X La tresmontaine est de tel guise
Qu'ele est el firmament asisse
(*fol. 164*)
111 Ou ele luist et reflamboie.
Li maronier, qui vont en Frise,
En Gresse, en Acre ou en Ve-
[nisse,
114 Sevent par li tenir lor voie.
Pour nule riens ne se desvoie,
Tous jours se tient en une moie ;
117 Tant est de li grans li servisse :
Se la mers est enflee ou koie,
Ja ne sera c'on ne la voie,
120 Ne pour galerne ne pour bise.

XI Pour bise ne pour autre afaire
Ne laist sen douc servise a faire
123 La tresmontaigne clere et pure.
Les maroniers par son esclaire
Jete souvent hors de contraire
126 Et de chemin les asseüre.
Et quant la nuis est trop oscure,
S'est ele encor de tel nature
129 C'a l'aïmant fait le fer traire,
Si que par forche et par droiture
Et par riulle qui tous jours dure
132 Sevent le liu de son repaire.

XII Son repaire sevent a route,
Quant li tans n'a de clarté goute,
135 Tout chil qui font ceste maistrise :
Qui une aguille de fer boute,
Si qu'ele pere presque toute,
138 En un poi de liege, et l'atise
A la pierre d'aïmant bise ;
S'en un vaissel plain d'yaue est
[mise,
141 Si que nus bors ne la deboute,
Si tost con l'iaue s'aserise,
Gardons quel part la pointe vise :
144 La tresmontaigne est la sans
[doute.

---

103 *N* Qui fins — *Les v.* 106-8 *se lisent ainsi dans R* :

Mais que vous caut du païsant ?
Pour nule riens qu'il voit disant
108 Samblés l'estoile tresmontaigne.

X. — 111 *R* reflambie — 114 *R* S. p. li toute la v. — *Les v.* 115-7 *se lisent ainsi dans N* :

Tous jours se tient en une moie : (*fol. 7 b*)
Pour nule riens ne se desvoie
117 Qu'ele ne face son servise.

XI. — 127 *N* Mais quant — 132 *N* S. son lieu et son r.

XII. — 133 *N* s. de route — 136 *N* C'une aguille de fer i boute — 140 *N* Quant en plain v. d'aigue est m. — 141 *R* nus hors — 142 *N* com ele s'asserise — 143 *N* K'adès quel part.

XIII Sans doute, dame savereuse,
Douche, plaisans et gracieuse,
147 Qui toute biauté enlumine,
Tresmontaigne estes deliteuse : (*fol. 164 b*)
Amours est pierre precieuse
150 Qui vers vous mon cuer ache- [mine.
Les mesdisans de pute orine,
Qui oscurchissent amours fine,
153 Resamble la nuit tenebreuse ;
Bise et galerne, sa cousine,
C'est leur mesdis et leur haïne,
156 Qui as amans est trop gre- [veuse.

XIV Greveuse, douche amie bele,
Greveuse, las ! greveuse est ele
159 Plus que riens nule qui soit nee.
Pis fait leur langue et leur fa- [vele
Que nule trenchans alemele,
162 Car c'est saiete barbelee :
N'en puet la plaie estre sanee.
Puis que la parole est coulee
165 Hors de leur vil bouche me- [sele,
Ne puet puis estre rapelee.
Tant fait leur langue envenimee,
168 Qui tout contreuve et nient ne [chele.

XV Ne choillent riens li losengier :
Dès qu'il se puent arengier
171 Ou deus ou trois en une plache,
Jamais ne querroient mengier
Mais qu'il peüssent losengier
174 Chiaus qui Amours tient et en- [lache.
C'est une gent de male estrache
Qui tout ennui et mal pourcache,
177 Si est grans sens d'iaus estran- [gier.
Ja Diex ne doinst ne lui ne pla- [che
Que du pechié pardon leur fache
180 S'il ne veulent leur us cangier.

---

XIII. — 145 *R. S.* d. douche s. — 146 *N* Plaisant et sage et gr. — 147 *N* Cui t. bonté e. — *Les v.* 151-6 *se lisent ainsi dans N* :

Li mesdisant de pute orine,
Qui oscurissent amour fine,
153 Ressamblent la nuit tenebreuse.
Bise et galerne, leur cousine,
C'est leur mesdis et leur haÿne,
156 Qui as fins amans est greveuse.

XIV. — 158 *R* est bele — 162 *N* enbarbelee — 163 *R* Ne puet — 164 *R* est coule — 165 *R* Par leur orde langue m. — 167 *N* Ce f. — 168 *N* Qui trop c. et riens ne c.

XV. — 170 *N* Puis qu'il — 171 *N* Ou quatre ou cinc — 173 *N* laidengier — 174 *N* tien — 175-6 *N* Ce est gens d'une pute estrace Qui tous biens uit et tous maus chace.

XVI Leur us ne cangeront il mie
Pour nule chose c'on leur die,
183 Pour chou que longue acoustu- [manche,
Soit bone ou male, rent maistrie,
Si mesdiront toute leur vie,
186 C'acoustumé l'ont dès enfanche.
Endroit vous, dame de vaillan- [che, (*fol. 164 v°*)
Retenés l'us et la poissanche
189 De la tresmontaigne jolie,
Si ne lairés ja pour blasmanche
Des mesdisans ne pour grevanche
192 De faire chou qu'Amours vous [prie.

XVII Amours vous prie et vous en- [saigne
Que tous jours, coument qu'il [avaigne,
195 Soiés de cuer jolie et gaie
Et, coument que la chose praigne,
Qu'en vostre cuer tous jours [remaigne
198 Bone amour enterine et vraie.
Ne vous caille s'uns chiens abaie,
Puis qu'il ne vous fait sanc ne [plaie ;
201 N'aiiés garde qu'il vous mehaigne.
Qui as amans grever essaie
Plus tost que nus en a sa paie,
204 Qu'il estuet que prumiers s'en [plaigne.

XVIII Premiers s'en plaint par couve- [nant
Li envieus qui va menant
207 Mesdis, traïsons et haïne,
Et c'est raisons et avenant
Que chius se plaigne maintenant
210 Qui d'autre gent grever ne fine.
Sa dolours tous jours l'ataïne.
S'il ne set la chose, il devine :
213 Trufes et bufes va querant
Et dist qu'il en seit la rachine,
Si n'i a voisin ne voisine
216 A cui il nel voist aprendant.

XIX Aprendant vont tost la novele
Par leur langue et par leur favele
219 Mesdisant, cele gent mavaise,

---

XVI. — *Les v.* 182-5 *se lisent ainsi dans N* :

Pour chose nule k'en lor die,
183 Car il l'ont par acoustumance,
Soit bone ou male lor maistrie.
Il mesdiront toute lor vie.

— 188 *R* Rechevés — 189 *N* polle — 190 *R* pour lor canche (tanche ?) — 191 *N* De mesdisant — 192 *N* A faire.

XVII. — 196 *R* prengne — 197 *N* Que vostre cuers tous jours maintaigne — 199 *N* Ne vous chaut se chiens vous abaie — 202 *N* s'essaie — 204 *N* Car drois est que ; *R* prumiers en pl.

XVIII. — 206 *N* va disant — 207 *N* Mesdit trayson — 209 *N* grandemant — 210 *N* Qui de grever autrui ne f. — 213 *N* Tr. et bourdes — 216 *N* A cui il ne le voist janglant.

XIX. — 217-8 *N* Par tout espandent la nouvele Par lor jangle et par lor

Puis qu'ele n'est bone ne bele ;
Le bone, cascuns d'iaus la cele.
222 Honnis soit lor langue punaise :
Quant il voient deus amans aise
Il n'est riens qui tant leur des- [plaise,
225 Ou au desus de leur querele.
En iaus n'a chose qui me plaise [(*fol. 164 v° b*)
Fors qu'il resamblent la fournaise
228 Ou on cuist l'or et renouvele.

XX Quant on recuist l'or et espure,
S'en l'or avoit goute d'ordure,
231 Li fus l'en jete outreement :
S'il y a riens qui soit oscure,
Li fus le gaste et l'or depure ;
234 Che voit on bien apertement.
Ausi vous di ge plainement
Que mesdisant communement
237 Ont en lor langues tel nature
Qu'il font a leur destruiement
Tel fournaise de jenglement
240 Qui les amans netoie et cure.

XXI Et pour chou vous proi, douce [amie,
Pour mesdisans ne laissiés mie
243 Moi qui vous aim de fin corage,
Et sui tous en vostre baillie
Pour vous servir toute ma vie,
246 Et vous en ferai lige homage.
Se mesdisant m'ont fait damage
Par felenie et par outrage,
249 Toute en soit lor la vilenie.
Miex en vaurai tout mon aage,
Se me garissiés du malage
252 De m'amoureuse maladie.

XXII La maladie qui m'encorde
Mon cuer enlache d'une corde

---

flavele — 220 *N* Quan (*sic*) ele — 222 *N* Dahais ait — *Les v.* 223-5 *se lisent ainsi dans N* :

Il n'est riens qui lor cuers apaise
Quant il sevent deus amans aise
225 Ou au desus de lor querele.

XX. — 230 *N* S'il a en l'or gaires d'o. — 231 *R* le jete. — *A la place des v.* 232-3, *R lit* :

Li fus le gaste et l'or espure,
Si qu'il n'i remaint point d'ordure.

*Les v.* 235-8 *se lisent ainsi dans R* :

Ausi vous di ge vraiement :
Mesdisant par leur nuisement
237 Esmuevent souvent tele ordure
Qu'il font en leur destruiement...

— 240 *R* pure.

XXI. — 241 *R* Or vous pri je dont d. a. — *Les v.* 244-6 *se lisent ainsi dans R* :

Qui sui tous en vostre baillie
Sans fauseté et sans envie
246 Et fait vous ai lige homage.

— 249 *R* Toute soit lor leur v. — 251-2 *N* S'eschaper puis de mon malage
Qui mon cors si griement guerrie.

255 Dont sui coreilment encordés,
Se par vostre misericorde
Vostres frans cuers ne s'i acorde,
258 Dont ja ne serai descordés,
Bele, se vous i acordés.
Vostre pramesse recordés
261 Et racordés ceste descorde :
Ceste fors corde descordés,
Et s'envers vous me racordés,
264 Mout sera douche la concorde.

XXIII Bele, plaisans et simple et coie, [(*fol. 165*)
A cui je sui, ou que je soie,
267 Gente de cors et de faiture,
Pour ce qu'a vous pas ne pooie
Parler si comme je soloie,
270 Vous envoi jou ceste escriture.
Mout est l'angoisse pesme et [dure
Que mes fins cuers pour vous [endure ;
273 Dès or plus souffrir nel porroie.
Bele, pour Dieu, metés i cure
Que Diex vous doinst bone aven- [ture
276 Et vous doinst mon cuer metre [en joie.

*Explicit li dis de la tremontaine.*

## GLOSSAIRE

(*M* désigne le fabliau du *Moine*, *T* le *Dit de la tremontaine*).

alaine T 79, *voix.*
alemele T 161, *lame.*
aserisier (soi) T 142, *se calmer.*
ataïner T 211, *harceler, exciter.*

bauchet M 161, 165.
boche M 161, *bosse.*
bout M 106, 129, 152, *et* boute 108, *outre, grosse bouteille.*
brache M 183, *les deux bras.*
brai M 28, *boue, fange.*
bufe T 213, *tromperie.*

caalit M 48, *châlit, bois de lit.*
cauchie M 7, *chaussée.*
coche M 162, *tape* (?).
controuver T 168, *imaginer, inventer.*
coreilment T 255, *du fond du cœur.*

---

XXII. — *Les v.* 255-64 *se lisent ainsi dans N :*

255 Dont cordiument sui encordés,
Quar par vostre misericorde
Vostre nons qui au mien s'acorde
258 Ne veut k'en soie descordés.
Dame, se vous i acordés,
Ceste fort corde descordés,
261 Si acordés ceste descorde :
Vostre promesse recordés ;
Et s'envers vous me racordés,
264 Mout sera douce la concorde.

XXIII. — 265 *N* Dame plaisans — 269 *N* P. aussi com je s. — 271 *N* Trop est — 272 *N* Et li miens c. — 273 *N* ne p. — 274 *N* Dame.

*L'explicit est dans N seul.*

depurer T 233, *purifier*.
descouneüe M 78, *mécompte*.
dois T 5, *conduit, courant*.

Englesquele M 155, *petite Anglaise*.
esclaire T 124, *éclair*.
essoine T 100, *empêchement, obstacle*.

favele T 160, 218, *mensonge*.
flos M 27, *terre inculte et abandonnée* (*Godefroy*, IV, 34[a], s. v. FLOC 2, *et* IV, 153[c], s. v. FRO).

galerne T 120, 154, *vent de nord-ouest*.
garder l'eure (ne) T 42, *exprime la certitude qu'on a d'un malheur prochain*; *voir Jeanroy*, Romania, *XLIV*, *611*.
gramis M 133, *fâché*.

haions M 94, *testicules*.
herminet M 148, *petite hermine*.

lanier M 177, *hésitant*.

machacre M 30, *boucherie*.
mestier, M 138, *cabinet de débarras*(?).
miex M 158, *miel*.
moie (meta) T 116, *direction*.

piaucelu M 115, *qui a la peau flasque*.
pourtendre M 93, *tapisser* (*cf. Godefroy*, POURTENDUE, *exposition*).
pous M 149, *synonyme de* alaine, *souffle, parfum* (*cf. Godefroy*, VI, 350[b]).

retondu M 97, *moine*.
retrait M 130, *contracté*.

seraine T 1, 78, *sirène*.

tresaut M 188, *de* tresalir, *tressaillir* (*ou faut-il entendre* très haut ?).
trouser M 195, *mettre la selle*.

veule M 40, *volage, léger* (?); *cf. Jeanroy et Guy*, Chansons et Dits artésiens, *VII*, *75 et 77*.

Arthur LÅNGFORS.

# POÈME EN QUATRAINS

## CONSERVÉ DANS UN MANUSCRIT

### DE LA BIBLIOTHÈQUE D'AMSTERDAM

---

Le poème qui fait l'objet de la présente étude, et que je crois inédit, se trouve à la fin du célèbre manuscrit *A* des *Commentaires* de César, conservé à la Bibliothèque d'Amsterdam (n° 81). Ce manuscrit, qui est du xe siècle, provient de l'ancienne abbaye bénédictine de Fleury-sur-Loire. Après la destruction de Fleury par les huguenots, il appartint d'abord à Pierre Daniel, dont le nom est inscrit, accompagné de la date 1566, sur la première feuille, et, accompagné de la date 1568 sur la dernière ; puis à Jacques Bongars. Celui-ci le prêta (ou le donna) à Jean Gruter, à Heidelberg ; après le sac de cette ville, Suffridus Sixtinus l'emporta à Amsterdam (1622), où il entra dans la bibliothèque de J. Six, puis dans celle de l'Université [1].

Les quatrains sont écrits sur une feuille qui a servi de garde au manuscrit ; l'écriture est du milieu du xive siècle [2].

La mention qui est faite de Provins, de Sézanne (v. 103) et de la Seine (v. 79) porte à croire qu'ils ont été composés dans le voisinage de Paris ; ainsi s'expliquerait le fait qu'ils nous ont été conservés dans un manuscrit de Fleury-sur-Loire, qui n'est pas loin de Provins. D'ailleurs, les particularités de la langue du poème ne semblent pas contredire cette localisation, bien que la brièveté du texte nous défende d'être très affirmatif sur ce point.

Voici un relevé de ces particularités :

---

1. Voir *de Navorscher*, 1899, p. 309 et 587.
2. Le copiste écrit souvent *c* pour *s* et *vice versa*.

1. *ie* rime avec *e* (*cuigniee* : *acesmee*, v. 65) [1]; 2. *ch* avec *c* (*louche* : *courrouce*, v. 49); 3. *n mouillé* avec *n* (*saigne* : *Saine*, v. 78); 4. *ene* avec *ane* (*couenne* : *basane*, *Sesanne*, v. 102); 5. *iee* ne devient pas *ie*; 6. *s* est séparé de *z* [2]. De ces traits, les numéros 4, 5 et 6 excluent la possibilité que nos quatrains soient originaires du nord de la France; par contre, aucun d'eux n'est inconnu dans le dialecte de l'Ile-de-France et de la partie ouest de la Champagne.

M. Metzke, dans son étude sur le *Dialecte de l'Ile-de-France au XIII^e et au XIV^e siècle* [3], base sa description du dialecte sur les *Ordonnances des roys de France* et sur les œuvres de Guiot de Provins et de Gautier de Coincy [4]. Voici les traits signalés par lui qu'on peut rapprocher de ceux énumérés plus haut.

1. M. Metzke cite, dans les *Ordonnances*, des graphies comme *changees*, *obligees*, *percee*, etc.; en outre il relève dans Rutebeuf la rime *freres* : *manieres* [5], et d'autres semblables dans Geffroy de Paris.

2. Rutebeuf fait rimer *desperance* avec *franche* [6]; j'ajoute, de la *Bible Guiot*, *paroiches* : *cloches* (v. 1229). Ces rimes y sont exceptionnelles; la prononciation de *ch* pour *ss* appartient surtout aux dialectes du Nord et se rencontre sporadiquement dans des textes du Nord-Ouest et du Sud-Ouest [7].

---

1. Les autres rimes de cette strophe ne sont pas probantes ; en effet, *irie* et *empirié* riment souvent en *é*. Voir Suchier, *Les voyelles toniques du vieux français*, traduction de l'allemand par Ch. Guerlin de Guer, p. 86.

2. *tignus* (v. 98) n'est pas *tineosus mais *tineutus. On pourrait le corriger en *chanus* (cf. le v. 101). Les graphies *volés* (v. 27), *pars* (v. 30), etc., peuvent être attribuées au copiste du XIV^e siècle, qui aura suivi l'usage des scribes picards, à moins que le *t* dans *z* ne se fût déjà amuï à son époque.

Dans *-aige* le *i* ne sert sans doute qu'à marquer la nature palatale de *g* (*Archiv*, LXV, 59).

3. *Archiv* de Herrig, LXIV, 385 et LXV, 57.

4. Cf. Suchier, *o. l.*, p. 5.

5. Éd. Jubinal (1874), II, 17. La forme *Pere* pour *Pierre* dans nos quatrains (v. 72), en rime avec *pere*, est fréquente dans Rutebeuf et ailleurs; c'est sans doute un mot savant. Goerlich, *Die nordwestlichen Dialekte der langue d'oil*, p. 27, cite *Pere* parmi d'autres mots (populaires) qui attestent le changement de *ie* en *e*.

6. *Archiv*, LXV, 82. Cf. *reprouche* : *louche* (Rutebeuf, *o. l.*, p. 64).

7. G. Paris, *Mélanges linguistiques*, p. 123 ; Goerlich, *o. l.*, p. 64.

3. La combinaison à la rime de *n* mouillé avec *n* est attestée dans Rutebeuf[1], dans Guiot de Provins (*Looregne* : *regne*, v. 558), dans Gautier de Coincy, dans le *Roman de la Rose*, etc. Ce phénomène se constate ailleurs encore que dans les dialectes du Centre[2].

Quant à la rime de *ene* avec *ane*, il est probable qu'il faut admettre que c'est *eue* qui s'est prononcé avec *a* nasal. M. Metzke, dans le résumé qu'il donne à la fin de son étude, mentionne comme une des particularités du dialecte de l'Ile-de-France le changement de *a* en *e* devant *z*, *m*, *n* ; on pourrait rapprocher ce phénomène de celui que présentent nos rimes, pourvu qu'on l'interprète autrement (voy. ci-dessus n° 4) que nous ne le faisons[3].

Si notre localisation du texte est exacte, la forme *ferois* (v.35) a dû appartenir au texte primitif ; on sait que c'est surtout dans le centre et en Champagne que la seconde personne pluriel du futur en *-oiz* a longtemps survécu[4].

La date de notre texte est difficile à fixer. La régularité avec laquelle *e* protonique a été maintenu devant une voyelle, prouve au moins qu'il n'est pas de beaucoup postérieur à 1300, ou même qu'il est antérieur à cette date[5].

---

1. *Archiv*, LXV, 87.

2. Goerlich, *o. l.*, p. 61.

3. Remarquons d'abord que, dans le corps de son travail, M. Metzke ne parle que de *a* devant *m* et *n* et n'y donne, pour *a* devant *m*, qu'un seul exemple, où *a* est protonique (*Archiv*, LXV, 95 ; LXIV, 395). Dans tous les cas, d'après lui, ce serait donc plutôt *a* qui se serait changé. Cela, en somme, ne paraît pas impossible ; par là s'expliquerait la graphie par *e* d'un *a* primitif (comme, dans nos quatrains, *basenne*). Et si l'on voulait admettre que, dans nos quatrains, *basane* se soit prononcé *basene* (au lieu de croire que *couenne* est devenu *couane*), on pourrait s'appuyer sur ce que dit Nisard, dans son *Etude sur le langage populaire ou patois de Paris*, p. 132, que « *a* suivi de *m*, *n* devient *i* », c'est-à-dire que *a nasal* devient *è nasal*, par exemple *binde* (pron. *bède*) pour *bande*. Rappelons qu'au moyen âge *a* placé devant nasale non suivie de consonne était pourtant nasalisé.

4. Voir Foerster, *Cligés*, p. LXIV ; Behrens, *Die Endung der zweiten Person Pluralis des afrz. Verbums*, p. 34.

5. Schwan-Behrens, *Grammaire de l'ancien français*, 2e éd. française, p. 146.

La versification confirme-t-elle cette conclusion ? Le quatrain monorime fut surtout en vogue à partir de la fin du XIIIe siècle, mais on en trouve des exemples à partir de la fin du XIIe [1]. Ni les rimes riches, si nombreuses dans notre poème [2], ni la fréquence de la césure épique ne permettent de tirer une conclusion chronologique, pas plus que la répétition des mêmes mots [3], qu'on rencontre aussi ailleurs, par exemple dans la *Bible Guiot*.

Notre poème développe la plainte d'une femme qui craint que son amant ne l'abandonne. Faut-il y voir une lettre, peut-être une transposition au mode bourgeois du genre des *Héroïdes*, dont le moyen âge possédait des traductions [4], et qui a inspiré à Boccace sa *Fiammetta* ? Ou bien, serait-ce un fragment d'une œuvre plus étendue ? Ce n'est pas impossible, car certains vers semblent répondre à des reproches antérieurs, e. a. sur la mauvaise conduite de la femme (vv. 2, 4 et 5, str. IV et V); et au vers 127 elle dit qu'il lui a *meü tel chose*, sans que nous sachions de quoi il s'agit; comparez le v. 100. Ce qui est certain, c'est que nous sommes dans un milieu bourgeois ; l'emploi de proverbes, d'expressions comme *couenne* pour « peau » (v. 104), *cheville* et *chevillier* (v. 75) avec un sens

---

1. Jeanroy, *Romania*, XLIII, 4 ; P. Meyer, *ibid.*, XXIV, 198. Depuis le tableau chronologique de M. Naetebus, *Die nicht-lyrischen Strophenformen*, p. 193-196, il a été signalé ou publié plusieurs autres poèmes en quatrains monorimes de vers de douze syllabes : *Rom.*, XXIV, 210 ; XXX, 298, 300 ; XXXI, 380 ; XXXIII, 167 ; XXXIX, 44, 269; XLI, 221, 231 ; XLIII, 6 ; *Bulletin de la Société des anciens textes*, III, 93 ; IV, 54 ; XX, 52. Voir aussi Chatelain, *Recherches sur le vers français au XVe siècle* (cf. *Rom.*, XXXVII, 332).

M. Paul Meyer, *l. l.*, relève ce fait que les quatrains à rime féminine sont plus nombreux que les quatrains masculins. Cette observation se vérifie pour notre texte, qui contient vingt-quatre strophes féminines contre douze masculines.

2. Voyez les strophes VII, VIII, IX, XV, XX, XXIV. La strophe XXV présente aussi la rime riche si on lit *tinus* (ou *chanus*) au lieu de *tignus* (cf. plus haut, p. 576).

3. Cf. vv. 18-19 avec 29-30 ; 26 avec 29; 44 avec 47 ; 55 avec 57 et 59 ; 58 avec 60 ; 85 avec 89 (*amusee-musaige*), 109 avec 110, 117 avec 118.

4. *Romania*, XLIII, 177.

obscène, *crier les oublees* (v. 105), *une viés cuigniee* (v. 68) prouvent que la femme dont il s'agit n'appartient pas aux classes élevées de la société (en dépit de ses affirmations intéressées, v. 13); elle parle d'ailleurs de ses *doneeurs* (v. 37). Sa langue y gagne en pittoresque, et sous ce rapport notre texte présente de l'intérêt; ainsi le vocabulaire contient un certain nombre de substantifs post-verbaux dont l'emploi semble lui être particulier (*faire presse, avoir servie, donner empire*) et que je relèverai dans les notes.

I Vous me rendés or bien les grés et les merites, (*r° a*)
Qui tantes vilonnies et honte m'avés dites.
Tesmoing de mes voisines, de grans et de petites,
4 Je ne sui mie telle, Dieu merci, com vous dites,

II Si m'avés dit a tort si grant descouvenue;
Tout jors me sui a vous molt lëaument tenue,
Sans mesprenre vers vous, si m'en est avenue
8 Telle honeur que j'en sui povre, chetive et nue.

III J'estoie molt souvent et priee et requise,
Més vostre amor m'avoit si lassiee et seurprise
Que por riens nulle el monde ne poi estre conquise,
12 Car je ne sui pas fame de tel mestier aprise;

IV Car trop sui de grant bruit et de trop grant afeire
A ce que je deüsse si grant folie feire,
Et vos, que je tenoie a dous, a debonnaire,
16 M'avés tel chose dite dont mius vous venist teire.

V Foi que doi saint Fremin, le beneoit martyr,
Si puisse je a joie dou siecle (de) defenir,
Qu'il ne m'estuet le ventre ou crever ou partir,
20 Que ne soffri nul homme fors vous a moi gesir.

VI Si trouvasse j'assés de molt biaus parchoniers,
Cointes, gens et mignos, grans et fors et pleniers,
Qui assés me donnassent et robes et deniers,
24 Més mes corps ne fu onques ne ja n'iert garchoniers.

VII Certes je ne deignasse qu'autres y eüst part;
Ja Dius ne me conseut s'autres de vous y part.
Et lessier me volés? més s'einsi m'en depart,
28 Onque més ne veïstes si doulereux depart.

---

II, 6 leidement.

VIII Ja Dius ne me consente que du siecle departe
Que mes cuers devant vous en deus pars ne se parte,
S'il me couvient einsi que de vous me departe ;
32 Se je voi quintement, non ferai je voir quarte.

IX Se ainsi me depart, savés que g'i gaaing ?
Je ne m'en puis partir sans mort et sans mehaing,
Més a vostre oés ferois trop dolereus gaaing,
36 Se je por vostre amor rechoif mort ou mehaing.

X Et li grant donneëur qui volentiers donnoient, (*r° b*)
Qui largesse et honeur en droit point maintenoient,
Se retraient arriere et de donner recroient,
40 Si m'aimment poi et prisent qui amer me souloient.

XI Se largesse remaint et cortoisie cesse,
Et mes corps se debrise que viellesse compresse,
Dahé ait qui bel est quant onques vous fis presse,
44 Car qui sert mauvés homme trop s'aville et abesse.

XII De Dieu et de saint Jaque et du baron saint Gille
Soit homs mauvés honnis et a borc et a ville ;
Qui mauvés homme sert, trop s'abesse et aville,
48 Car quant l'en plus l'onneure et il plus la gent guile ;

XIII Quant l'en plus li fet joie et il plus se courouce
Et rampone la gent, ataÿne et agouce :
Nulle fame, c'el n'est torte, bochue ou louche,
52 Ne doit servir nul homme qui si rechine et grouce.

XIV Dahé qui sans chavestre sayens vous amena :
Onc puis de moi medire sa langue ne fina,
Onques nus hom empire fors vous ne me donna,
56 Il m'est de vous venu, se sus moi point en a.

XV Si n'est mie merveillie se mes cuers en empire,
Se je, qui bonne estoie, de vous amer sui pire ;
De ce ne dout ge mie, ains ai qui si m'empire
60 Le pire des mauvés du regne et de l'empire.

XVI Quant je vous acointai, g'iere molt honoree
Et amee de gent, par la crois aouree ;
Or me moustrent au doi, s'en sui molt escornee,
64 Et voudroient souvent que je fusse acouree.

---

VIII, 32 quatre.
XVI, 61 gie iere.

XVII J'estoie assés mignote et cointe et acesmee,
Quant je vous connui primes, s'en sui forment iriee
Que m'alés reprochant que j'en sui empiriee
68 Et aussi avillant com une viés cuigniee.

XVIII De coi sui empiriee, par l'ame vostre pere ?
Ou est l'empirement qui sus mon corps apere ?
N'ai ge biau corps et gent, face vermeille et clere ?
72 Onques en mellieur point ne fui més, par saint Pere.

XIX Il ne faut riens en moi, se j'estoie outilliee; (*v° a*)
Je vousisse mius certes que je fusse essilliee
Que de vostre cheville fust ma char chevilliee;
76 Trop en sui malement honnie et avillee.

XX Je sui, la merci Dieu, de corps hetiee et sainne,
Més le cuer de mon ventre de doleur pleure et sainne,
Car je vousisse mius estre noiee en Sainne
80 C'onques de vous amer eüsse esté en painne.

XXI Trop sui je, par deable, a vostre hués bele et gente;
Mius m'en venist avoir acointié vint ou trente;
Je sui toutes les heures que je vous voi dolente,
84 Car trop ai entor vous usee ma jouvente.

XXII Bien m'avés par barat longuement amusee,
Car j'ai si ma jouvente en uiseuse usee;
Je n'i dorroie mie le fil d'une fusee,
88 Més qu'a eschar me torne que m'avés refusee.

XXIII Voirs est que j'ai servi longement de musaige,
Quant j'ai si ma jouvente usee en vostre usage;
Ne sui pas si brisiee de corps ne de couraige
92 Qu'encor ne truisse ami vailliant et preu et saige.

XXIV Je l'avrai, se je voelg, et plus saige et plus preu
Et plus bel que vous n'estes et plus prés de mon lieu;
Vous m'avés ramponee et joué de tel jeu,
96 Se je puis et je vis, jel vous metrai en lieu.

XXV Encor sera mes corps amés et chier tenus,
Qu'il est gens et mignos, mes chiés n'est pas tignus,
Mon cordoen n'est pas bocereus devenus,
100 Einsi com vous le dites, mal soiés vous tenus.

---

XVII, 67 Qui.
XXV, 98 nes pas.

XXVI .Encor n'a yl sus moi fronce n'en mon chief chenne,
N'encor n'est devenus mon cordouen basenne;
I n'a, si com je croi, de Provins a Sezenne
104 Dame ne damoiselle plus ait belle couenne.

XXVII Vous m'alés comme foux mes oublees criant,
Més cil vous prise poi qui molt me va priant;
J'ai gent corps et biau vis et oilg vert et ryant,
108 S'avrai, quant je voudrai, ami bel et friant.

XXVIII Car je n'avoie pas, Dius le scet, decervie, (*v° b*)
Einchois m'estoie a vous servir toute acervie;
Je sui la plus chetive fame qui soit en vie,
112 Quant il de vous amer me prist onques envie.

XXIX Onc ne me vint de vous largesse ne bontés,
Qu'estes de moi medire prés et entalentés;
Vous dites qu'autre gent si font leur volentés
116 De moi quant il leur plet, més certes vous mentés.

XXX Quant por moi anguoissiés vous poés desmentir,
Souvent au cuer me fetes grant anguoisse sentir,
Més Dieu, en qui je croi, ne voellie consentir
120 Que vous n'ayés courage encor du repentir.

XXXI Ja Dius, qui sires est, ne voelle ne consente
Que ja homme qui mette en mesdire s'entente
Que tel doleur au cuer et telle anguoisse sente
124 Que tous li mondes sache apertement qu'il mente.

XXXII Se dis ribaus de four m'eüssent porjeüe,
Et vous le seüssiés de voir com de veüe,
Ne deüssiés vers moi tel chose avoir meüe,
128 Tant ai por vous de painne et sofferte et eüe.

XXXIII Molt ai eü por vous painne, honte et poverte,
C'onques par moi ne fu dite ne descouverte,
Et vous por moi medire avés la bouche ouverte,
132 Més tous li mondes scet que c'est folie *aperte*.

XXXIV Plus por vous que por moi ne que por mes *amis*
Ai su garder mon corps, mon coust et *travail* mis;
A poi ne m'en repent c'onques m'en entremis,
136 Quant de moi lesdengier estes si entremis.

---

XXXI, 123 *Ms.* Qui?
XXXIII, 132 *Du dernier mot on ne peut lire que les trois dernières lettres.*
XXXIV, 133 amis *est illisible, de même* travail *au v. suivant* — 136 atremis.

XXXV Ce vous me lesdengiés, se n'est pas por mon fet;
Onc vers vous ne mespris, ne riens n'i ai forfet;
Més vous avés vers moi et mespris et mesfet,
140 Si me volés a tort rendre vostre mesfet.

XXXVI Més de vostre mefet, biau sire, a moi que monte?
Vous m'avés lesdengiee, ne sai de quel aconte,
Qu'il n'a homme en cest siecle, ne roi ne duc ne conte,
144 Fors a vous trestout seul, qui je feïsse honte.

## REMARQUES

V. 3. *Tesmoing de mes voisines*, « au témoignage de ». Cette expression semble une contamination de *par le tesmoin* et de la construction absolue, conforme à l'usage moderne, dont Godefroy cite l'exemple *tesmun l'escrit*.

V. 19. Voyez sur cet emploi de *que* Tobler, *Vermischte Beitraege*, 1re édition, I, 51. La phrase qui commence par cette conjonction dépend de la formule affirmative des vers 17 et 18.

V. 32. Le vers m'est inintelligible. Est-ce que *quinte* s'oppose à *quarte*? *Voir*, dans le second hémistiche, n'est pas le verbe, qui serait *veoir*, mais l'adverbe affirmatif.

V. 36. Entre ce vers et le suivant la transition laisse à désirer. Il y a là peut-être une lacune; notez qu'une nouvelle colonne commence à cet endroit. Cf. v. 109.

V. 43. *Faire presse*, « être empressé ». Godefroy ne donne aucun exemple de cette signification, qui semble d'ailleurs naturelle, quand on rapproche le verbe *s'empresser*. L'exemple de Ronsard, donné par Godefroy, de *pressé* au sens de « empressé », peut s'entendre aussi au sens physique « un baiser fortement appuyé ».

V. 50. *agouce*, « agace, tourmente ». Godefroy cite ce verbe sous *angoissier*, qui est sans doute un autre mot et qui dans notre texte (v. 117) s'écrit *angoissier*; mais, ainsi que le prouve la forme *angouce*, il y a eu certainement confusion entre ces deux verbes, dont le sens était voisin.

V. 53. *Sans chavestre* continue sans doute l'image du chien évoquée par les mots *rechignier* et *groucier* du vers précédent.

V. 54. Au lieu de *sa langue* on s'attendrait à *vostre langue*.

V. 55. *empire*, au sens de *empirement*, « détérioration », ne se trouve jamais, dans les exemples donnés par Godefroy, combiné avec *donner*.

---

XXXV, 138 a forfet.
XXXVI, 143 ne soi ne.

V. 73. *outilliee* signifie « équiper » (Godefroy, *ostiller*), non « parer » ; corr. *atilliee*? Ou faut-il voir dans *outilliee* une expression populaire ?

V. 75. Le sens obscène de *cheville* se rencontre aussi dans les *Lamentations de Matheolus*, éd. Van Hamel, II, 3294, où il s'agit d'un vieillard qui épouse une jeune femme :

*Se tu n'as (pas) de quoy satisfaire,*
*Les deux yeulx te voulroit hors traire.*
*Et se tu du faire t'esforces,*
*Tu perdras temps et sens et forces*
*Et trouveras finance vile,*
*Puis que te faudra la cheville.*

V. 87-88. « Cela me serait égal, si on ne se moquait de moi parce que vous m'abandonnez. »

V. 96. *Metre en lieu a qq.*, « faire payer à qq., se venger de qq. » ; cette signification n'est pas mentionnée dans Godefroy ; deux exemples dans le *Roman de Troie* (vv. 8473 et 15085).

V. 100. *Mal soiés vous tenus.* Est-ce que *tenir* a ici le sens de « estimer, considérer » ?

V. 102. Cf. Coquillart, II, 97 :

*car son cordouan*
*Estoit ja devenu basanne.*

V. 103. Sur Provins au moyen âge, voyez Jubinal, *Rutebeuf* (1874), III, 25. Cette ville est mentionnée dans d'autres poèmes en quatrains (*Rom.*, XIV, 278 ; XV, 607).

V. 104. Deux autres exemples de *couenne* appliqué à la peau humaine sont cités par Littré.

V. 105. Le sens doit être : « Vous me vantez à rebours, vous médisez de moi. » Un autre exemple de l'emploi métaphorique de cette expression, pris dans Gilles le Muisi, se trouve dans Godefroy. Cf. *Romania*, VII, 98, n.

V. 107. *Vert* est ici le même mot que *vair*.

V. 109. Ici encore, comme au vers 36, avec la nouvelle colonne la transition laisse à désirer. Pourtant on ne peut pas admettre qu'une partie du bas de la feuille a été coupée, parce que le recto passe au verso très naturellement. — *deservie* (ms. *decervie*), « récompense, salaire » ? Ce substantif m'est inconnu, mais comparez *deserte*, « récompense ».

V. 117. Les strophes XXX et XXXI ne sont pas claires. « Quand je songe que, ému par ma douleur, vous pouvez encore rétracter ce que vous avez dit de moi, cette pensée me rend malheureuse, car je ne veux pas que vous vous

en repentiez ; Dieu ne permette pas qu'un homme qui ne fait que médire, soit forcé par sa conscience à reconnaître ouvertement qu'il ment [car par là il échapperait au châtiment qui l'attend après la mort]. » Il serait plus naturel que la femme eût dit : « Veuille Dieu que le calomniateur finisse par avouer sa calomnie, de sorte que tout le monde sache qu'il ment. »

V. 120. Sur la négation dans cette phrase, voyez Tobler, *o. l.*, IV, 26 et suiv.

V. 123. Sur la répétition de *que*, voyez Diez, *Grammatik*, p. 1013, n.

V. 124. Le subjonctif *mente* s'explique par l'attraction du subj. *sache*.

J. J. SALVERDA DE GRAVE.

---

# MÉLANGES

## « *NE GARDER L'EURE* »

*Histoire d'une locution*[1].

Dans la *Vie de saint Alexis*, quand le saint est près de rendre à Dieu son âme, purifiée par une dure pénitence, une voix céleste se fait entendre aux quatre coins de Rome. Frappés de stupeur, les habitants se précipitent aux pieds du pape Innocent :

A lui en vindrent e li riche e li povre,
Si li requierent conseil d'icele chose
Qu'il ont odide, qui molt les desconfortet :
Ne guardent l'oure que terre les enclodet.
(Éd. G. Paris [1903], v. 302-5.)

Dans le poème d'Adenet le Roi, la reine Berte, abandonnée

1. Ces quelques pages étaient entièrement rédigées quand j'ai eu connaissance d'un article tout récent où M. E. Walberg, traitant le même sujet (*Quelques remarques sur l'ancien français* « ne garder l'eure que » ; Lund et Leipzig, 1915, extrait du *Från filologiska Foreningen i Lund, Sprakliga uppsatser, IV*), produit de nombreux exemples de la locution et s'efforce d'en déterminer l'évolution sémantique. C'est aussi ce que j'ai essayé de faire, mais avec un peu plus de rigueur, ce me semble, et en tenant plus de compte de la chronologie des phénomènes. Je publie donc mon travail tel quel, en me bornant à exposer ou à discuter en note les explications de mon savant collègue et à renvoyer à quelques exemples caractéristiques qu'il a eu le mérite de signaler le premier. — M. Kr. Nyrop a dit aussi quelques mots de la locution qui nous occupe (*Observations sur quelques vers de la farce de Maître Pierre Pathelin* dans *Bulletin de l'Académie royale des Sciences et des Lettres de Danemark*, 1900, p. 344 ss.), mais sans se prononcer sur son origine.

dans une forêt à la fureur des bêtes sauvages, se lamente sur le sort qui la menace :

> Ne gart l'eure que bestes m'i aient accueilloite.
> (*Berte aus grans piés*, éd. Scheler, v. 773.)
> Car je ne garde l'eure que a dens ou a poe
> Me tiegne ours ou lyons qui toute me desfroe.
> (*Ib.*, 861-2.)

Le sens de la singulière locution *Ne garder l'eure* ressort très clairement de ces trois exemples et de beaucoup d'autres, diligemment rassemblés par MM. Friedrich Perle et Fritz Bischoff[1].

---

1. F. Perle, *Die Negation im Altfranzösischen* dans *Zeitschrift für romanische Philologie*, II, 9; F. Bischoff, *Der Conjunctiv bei Chrestien de Troies*, Halle, 1881, p. 87-8. Les trois premiers exemples suivants sont cités par M. Perle, les six autres par M. Bischoff; je complète quelques-uns de ces textes pour plus de clarté.

> 1 Moult est ireus et pleins de cruauté,
> Je ne gart l'ore qu'il m'ait escervelé.
> (*Aliscans*, éd. Jonckbloet, 3521 ; éd. Guessard et de Montaiglon, v. 3280.)

[Paroles du roi Louis exprimant la crainte que lui inspire le géant Rainouart.]

2. *Berte aus grans piés*, éd. Scheler, v. plus haut, dans le texte.)

3.
> En une croute del mostier Saint Martin
> En a l'enfant ensemble o lui foui ;
> Ne gardent l'eure que il s̄oient mortri.
> (*Coronement Looïs*, éd. Jonckbloet, v. 1457 ss. ; éd. Langlois, v. 1467 ss.)

4. *Saint Alexis* (voy. plus haut dans le texte).

5.
> Or vieng proier
> A vous, dame, et merci crïer
> Que ne gart l'eure qu'asproier
> Me veingne cil
> Qui m'a mis a si grant escil.
> (Rutebeuf, *Miracle de Théophile*, dans Bartsch-Wiese, *Chrest.*, LXXV, c, v. 6-10.)

6.
> N'a homme en sa compagne qui mult n'en soit iriés ;
> Quar il ne gardent l'eure que il soit depeciés.
> (*Roman d'Alexandre*, éd. Michelant, p. 11, v. 32.)

[Il s'agit d'Alexandre s'obstinant à dompter Bucéphale.]

Elle signifie non pas tout à fait, comme le dit Scheler [1], « s'attendre, prévoir avec certitude », mais plus exactement, comme l'ont noté MM. Schultz-Gora et L. Wiese [2], « s'attendre à tout instant à ce qu'une chose arrive, la considérer comme imminente ».

Mais ce qui est plus difficile, c'est d'en expliquer la formation : le sens en effet est positif, et la forme négative. C'est ce qu'a bien vu M. Perle, qui a compris en outre que le verbe *garder* avait ici, conformément à son étymologie, le sens de « regarder, considérer ». Mais la façon dont il résout la contradiction est très artificielle : « La locution, dit-il, exprime une certaine résignation ; la traduction littérale : je ne vois pas, je ne considère pas l'heure, peut donc être remplacée sans scrupules par la traduction plus libre : Je n'essaie pas de me dérober à l'heure, je vois venir l'heure. » D'abord l'idée de résignation est absente dans la plupart des exemples, et, y fût-elle impliquée, cela ne suffirait pas à expliquer le passage du sens de « ne pas considérer » au sens contraire de « constater ». M. Bischoff pense avec raison que l'hiatus subsiste entre les deux propositions, et juge nécessaire une explication nouvelle.

---

7. Nus qui tanz jors avon jeü
En pecchié e vilainement,
E veom bien apertement,
Que le pié de nostre arbre faut,
Ne gardon l'ore qu'il s'en aut
En la fosse, sor le dragon !

(G. Le Clerc, *Les Treis Moz*, v. 385-91, dans *Zeitschrift für romanische Philologie*, III, 229).

8. *Berte aus grans piés*, v. 773 (voy. plus haut).

9. Je sui Ogiers, par Dieu de majesté,
Dont Charles doit faire sa volenté,
Qui pour mon pere m'a si cuilli en hé
Que ne gart l'eure que il m'ait encroé.
(*Enfances Ogier*, éd. Scheler, v. 1156 ss.)

1. *Enfances Ogier*, note au v. 1158.

2. Schultz-Gora, *Zwei altfranzœsische Dichtungen*, 1re éd., p. 134 (note au v. 286 du *Chevalier au barisel*) ; Bartsch-Wiese, *Chrestomathie*, 11e éd., Glossaire, à *garder*.

Il présente la sienne sous forme d'exemple : « Nous partons, dit-il, du sens de veiller, surveiller, faire attention à quelque chose. Mais celui qui surveille une chose en assume la responsabilité : si un geôlier dit d'un de ses prisonniers : *Je ne gart l'eure qu'il s'enfuie,* on n'aura aucune hésitation à traduire cette façon de parler par :

*a*) Je ne surveille pas l'heure où il pourrait s'enfuir ;

*b*) Je n'assume aucune responsabilité au sujet du moment où il pourrait s'enfuir, c'est-à-dire son évasion peut se produire à tout instant. »

C'est un joli tour de passe-passe et rien de plus : cette explication en effet ne vaut que pour le cas, infiniment rare, où la personne qui parle aurait les moyens d'empêcher l'événement dont il s'agit. Je crois donc pouvoir répéter les paroles de M. Bischoff lui-même, que l'origine de la locution, après la tentative de Perle, et après la sienne propre, « n'est pas encore suffisamment élucidée » [1]. Je vais m'y essayer à mon tour en classant les sens dans l'ordre qui me paraît logique.

A. Si l'on rassemble les plus anciens exemples de cette locution on verra qu'il s'y agit toujours d'un danger imminent et contre lequel nous ne pouvons rien : c'est, dans les trois exemples que j'ai cités, la terre qui menace de s'entr'ouvrir, les bêtes féroces qui vont surgir d'un fourré ; c'est, ailleurs, l'attaque soudaine du démon (note 2, n° 5) ; c'est la chute dans le gouffre infernal de l'arbre symbolique où s'abrite l'homme, arbre autour duquel rôde une bête féroce et dont les racines sont constamment rongées par deux autres animaux (n° 7). Il est tout naturel, quand on est menacé d'un péril de ce genre, de se bou-

---

1. Elle ne me paraît pas l'avoir été non plus par M. Walberg, qui se borne à écrire (p. 3) : « Comme il ressort de l'étymologie de *garder*, cette locution veut dire d'abord « ne pas faire attention, ou ne pas se soucier du moment où tel événement se produira », d'où « s'attendre à ce qu'il se produise d'un moment à l'autre, prévoir qu'il se produira sous peu ». Il semble admettre comme tout naturel le passage du premier sens au second ; or c'est là précisément que gît la difficulté ; il y a entre les deux sens une véritable contradiction : si l'on prévoit qu'un événement « se produira sous peu », c'est une raison pour s'en soucier, surtout si l'événement dont il s'agit (et c'est ce qui a lieu dans les plus anciens exemples) est un événement fâcheux.

cher les yeux, comme on se bouche les oreilles quand on prévoit une formidable explosion, de se refuser à considérer en face le moment où il nous atteindra. *Je ne gart l'eure* est donc synonyme de « je ne veux pas regarder ce moment, parce que je n'en ai pas le courage ». Cette synonymie s'explique par une ellipse toute naturelle[1].

B. Puis, le sentiment de cette ellipse s'obscurcissant, la locution vient à être employée en parlant d'un danger quelconque, qui n'a plus rien de fatal, dont nos efforts peuvent, le cas échéant, nous garantir. Énide voulant avertir son mari qu'il est guetté par cinq ennemis, lui dit :

Arriere sont remés li quatre,
Et li cinquismes a vos muet
Tant con chevaus porter le puet ;
Je ne gart l'ore qu'il vos fiere.
(*Erec*, éd. Foerster, v. 2990-3.)

Dans le *Chevalier au barisel*, le saint ermite redoute la colère du chevalier pervers, qu'il veut confesser malgré lui, et à laquelle il pourrait aisément se dérober en renonçant à son projet :

. . . . . ot paor mout fiere :
Ne garde l'eure cil le fiere.
(Schultz-Gora, *Zwei altfranzösische Dichtungen*, 1re éd., p. 90, v. 285-6.)

1. Cette explication a déjà été proposée, dès 1889, par M. R. Aust, mais sous une forme si concise et si enveloppée que G. Paris (*Romania*, XIX, 157) n'a pas cru devoir la prendre au sérieux : « Die altfr. Redensart *ne garder l'eure*, écrit M. Aust, heisst « zur Stunde nicht ansehen (aus Furcht etwas schreckliches zu erblicken) und kam so zu der Bedeutung *fürchten* » (*Beiträge zur französischen Laut- und Formenlehre*, etc., diss. de Breslau, s. d., in-8o ; Thesen, p. 42). — C'est dans cette catégorie qu'il faut ranger les exemples d'*Ogier* (note 2, no 9) et du *Roman d'Alexandre* (Michelant, 58, 22, dans Walberg, p. 12), Ogier et les messagers, sa question ne pouvant se soustraire au supplice, — de même que celui de Rutebeuf (note 2, no 5), du *Coronement Looïs* (*ibid.*, no 3) et les nombreux passages où nous sommes avertis que l'homme est à tout instant menacé de la mort, malheur irréparable s'il ne s'est pas converti auparavant : Thibaut de Marly (inédit) ; Guichart de Beaulieu, v. 515-7 ; *Marqués de Rome*, p. 13 ; Guillaume Alexis, I, p. 45 (dans Walberg, p. 6 et 11) ; de même encore au XVe siècle, dans un proverbe recueilli par Jean Miélot : « La mort vient, que on ne garde l'eure » (dans *Zeitschrift für franz. Sprache und Lit.*, 1902, p. 195, no 177).

Dans *Garin le Lorrain*, le roi de France, considérant avec terreur les grandes forces rassemblées par son ennemi, s'écrie :

> Sainte Marie, u a il tant gent pris ?
> Je ne gart l'ore que je perde Paris.
> (Bartsch-Wiese, *Chrestomathie*, 11e éd., XVII, 3-4.)

Il est évident que lui aussi pourrait se mettre à l'abri du danger en renonçant à une lutte inégale [1].

C. Enfin la locution, arrivée au dernier terme de son évolution, s'emploie en parlant d'un événement quelconque, soit indifférent, soit même heureux; et, dans ce dernier cas, nous aboutissons, — la sémantique a de ces bizarreries — à un sens diamétralement opposé au primitif.

> Je ne gart l'eure que ci viegne,
> Mi sires,

dit, dans le *Tournoiement Antechrist* (éd. Wimmer, v. 64), le « sénéchal » d'Antechrist attendant la venue imminente de son maître, qu'il ne redoute aucunement. Dans les *Chansons et Dits artésiens*, un ivrogne zigzaguant le long des rues, trop étroites pour lui,

> Ne warde l'eure qu'il kiet outre [2].

Dans le *Miracle de saint Jean Chrysostome*, la fille du roi, qui s'est fait engrosser par le futur saint, annonce cette nouvelle à sa mère avec une parfaite indifférence :

> Mere, le celer n'y est preu :
> Je ne gar l'eure que gesir
> Doie d'enfant.
> (Éd. Paris et Robert, I, 272, v. 529 ss.)

Le 15 janvier 1516, Louise de Savoie, annonçant à M. de la Fayette la prochaine arrivée (indifférente pour elle) de François Ier en Provence, écrit : « Au surplus, je ne gar l'eure que le roi n'arrive [3]... »

---

1. A classer ici les passages de *Troie*, v. 20634, de *Robert le Diable*, p. 24, du *Menestrel de Reine*, § 382 (Walberg, p. 8, 9, 10).

2. Éd. Jeanroy et Guy, V, 46.

3. *Annales du Midi*, XVI, 40. Les dépouillements de M. Walberg (p. 4,

Voici au moins un exemple où il s'agit d'un événement heureux et impatiemment attendu :

Pathelin, dans la farce du même nom, persuadé que le drapier donnera dans le panneau et viendra « manger de l'oie », affirme avec satisfaction :

Il viendra, nous ne gardons l'eure.
(Éd. Jacob, p. 49.)

Il faut avouer que ces emplois contradictoires n'étaient pas favorables à la clarté ; aussi le dernier est-il fort rare : la langue dans ce cas recourt à un synonyme de *garder*, ou, plus souvent encore, à une périphrase : on dit *ne veoir l'eure*, ou plus ordinairement *ne cuidier veoir l'eure*.

Je n'ai recueilli de la première locution qu'un exemple : un chevalier à qui Perceval a rendu un grand service se désole de ne pouvoir lui témoigner sa reconnaissance :

Autre chose ne me dehaite
Que ce que ja ne voie l'eure
Que tant de vous soie al deseure
C'un poi vos face, se bien non,
De service por guerredon.
(*Perceval*, v. 33340 ss.)

Quant à l'autre locution, plus claire encore, elle se trouve à foison ; je n'en citerai que deux exemples, me bornant à en

---

7 et 9) permettent d'enrichir ce compartiment de plusieurs exemples : *Auberi le Bourgoing*, 28, 3-7 (il importe peu aux soudoyers français d'être « mellés » ou non avec les Flamands) ; Rutebeuf, *Du Pharisien*, 17 ; Mousket, 26249 ss. — La série proposée par M. Walberg est la suivante : *A*, s'attendre à ce qu'un événement arrive d'un moment à l'autre ; *B*, désirer ardemment qu'il arrive ; *C*, être surpris par un événement inopiné. Le passage de *A* à *B* est admissible, s'il s'agit d'un événement heureux, mais celui de *B* à *C* ne s'explique nullement, et M. Walberg le laisse en effet sans explication. Au surplus, dans les passages qu'il allègue (*Escoufle*, 7670 ; *Blancandin*, 4908), l'idée de surprise est tout à fait secondaire : l'auteur insiste uniquement sur l'imminence de l'événement ; la locution, dans ces deux passages (où le verbe est au futur) pourrait être remplacée par : « il ne tardera guère » ; et nous voyons en effet que dans un curieux passage du *Ménestrel de Reims* (§ 427), certains manuscrits, au lieu de *ne garda on l'eure* lisent *ne tarda* (ou *ne demoura gaires* (Walberg, p. 11, n. 1).

indiquer en note quelques autres [1]. Renart qui vient de courir un grand danger, rentre à Maupertuis :

Sa feme trove asovinee
Qui atendoit sa destinee :
Molt li pesoit de la demoure,
Que ja ne cuidoit veoir l'oure.
(*Renard*, éd. Martin, I[b], v. 2991 ss.)

Un vilain, à qui Renart a promis la peau de l'ours, à condition qu'il se charge de l'abattre :

Une trencant coingnie a prise,
Qu'il mist sos sa cape a celé ;
Un garçonet a apelé.
Avis li est que trop demore :
Il ne cuide ja veoir l'ore
Qu'il ait a son trencant cotel
A Brun l'ors reversé la pel.
(*Ibid.*, IX, 746 ss.)

Il semble que les autres langues romanes aient complètement ignoré la locution *ne garder l'eure* : le provençal seul en présente un exemple, au reste tardif (xv[e] siècle), et probablement emprunté au français [2] *Ne voir l'eure* au contraire, y a eu, au sens indiqué plus haut, une vie assez intense. M. Guesnon me signale qu'elle est encore vivante en Normandie, avec l'adjonction de l'adjectif *beau* : « Il ne voyait pas la belle heure de s'en aller », par exemple [3]. Elle l'est aussi, sans cette adjonction, dans maints dialectes du midi de la France, où il est singulier que Mistral ne l'ait pas relevée. *No ver la hora* est enregistré par la plupart des dictionnaires espagnols, *non veder l'ora* par la Crusca, Tommaseo-Bellini et d'autres lexicographes [4]. *Non*

1. *Erec*, 5314 ; *Charrette*, 6934 (leçon de *CF*, aux variantes), *Perceval*, 42564. M. Walberg (p. 14) en cite jusqu'à six exemples, tous du XIII[e] siècle.
2. Voy. Levy, *Suppl. Woert.*, à *ora*, n° 11.
3. M. Walberg (p. 13) signale en rhéto-roman *non vair l'ura*.
4. Manuzzi ne cite qu'un seul exemple (du P. Segneri) ; M. Walberg (p. 13) en cite un de Giacosa. J'en ai relevé deux autres, l'un dans Gozzi (*Osservatore*, éd. Sonzogno, I, 37), l'autre dans Manzoni (*Promessi Sposi*, ch. XIV ; éd. Petrocchi, p. 332).

*veder l'ora* est victorieusement concurrencé, au midi de la péninsule, par *non saper l'ora*. C'est cette forme que Boccace, en dépit de ses origines toscanes, a employée dans un passage qui depuis longtemps n'est plus compris de ses traducteurs français, comme je l'ai récemment montré ailleurs [1].

A. JEANROY.

---

1. *Decameron*, X, 7, dans la *ballata* attribuée à Mico da Siena, au v. 10. Voy. le texte de cette pièce établi sur plusieurs manuscrits dans Carducci, *Cantilene e Ballate*, p. 16. La note à laquelle je renvoie ici a paru dans le *Bulletin italien*, XV (1915), p. 109.

NOTE ADDITIONNELLE

Je dois à l'obligeante érudition de MM. Guesnon et Långfors l'indication de quelques exemples nouveaux de *ne garder l'eure*, non relevés par M. Walberg. Je me borne à renvoyer à ceux qui sont déjà publiés et cite in-extenso les autres, en répartissant chacun d'eux dans les catégories indiquées plus haut.

1. *Chevalerie Ogier*, éd. Barrois, v. 8695 (*B*).
2. *Guillaume au Faucon*, v. 430 (Méon, *Fabliaux*, IV, 420) (*C*).
3. *Des deux changeurs*, v. 154 (*ibid.*, III, 259) (*C*).
4. *Perceforest*, dans Bartsch-Wiese, *Chrestom.*, 98, 30 (*C*);
5. Et avons regle general
Que plus sommes enclin a mal
Que a bien faire nous ne sommes.
Pire que dyable sont faus hommes :
Mès ce croire fame ne vieut
Dusqu'a tant que ventre li dieut,
Et puis si fait la chantepleure,
Quar d'enfanter ne garde l'eure.
(B. N. 12483, fol. 182 b; compilation pieuse écrite vers 1330-40 par un frère prêcheur, originaire du Soissonnais; voy. *Notices et Extraits des manuscrits*, XXXIX, 2e partie, p. 507.)
6. ....Lasse, trop demeure,
Je ne warderay hui mais l'eure
Que du moustier viegne me mere;
Si me doubt que je ne[l] compere
S'el ne me trouvoit en maison.
(*Pamphile et Galatée*, éd. Morawski, sous presse, v. 821 ss.) *B*; Galatée craint d'être surprise avec Pamphile.)

7. Terch tes ieus, esgart celle sote,
L'eure ne gart que ne ratrote
Houde et die que fait aron
Tant que je soie ten baron.

(*Ibid.*, v. 2320 ss.) (*C*; Pamphile souhaite le prompt retour de Dame Houde, la vieille complaisante.)

## UN NUOVO FRAMMENTO DELLA VERSIONE PERDUTA DEL *ROMAN DE TROIE* DI BENOIT DE SAINTE-MORE

Or sono alcuni anni, ebbi la ventura di trovare e identificare, fra i resti di vecchie coperture custodite nel R. Archivio estense di Stato in Modena, un frammento di una versione del *Roman de Troie*, che pubblicai e illustrai nella *Romania*, XXXIX (1910), pp. 570-579. Insistenti e accurate ricerche mi permettono oggi di far conoscere un altro frammento della stessa versione conservato in due nuove carte del manoscritto medesimo, il cui primo lacerto mi aveva reso lecito di confermare di una prova sicura la congetturata esistenza in Italia nel sec. XIV di un « Romanzo di Troia » fedelmente ricalcato sull' originale francese.

Il caso ha voluto che le due nuove carte da me rinvenute si seguissero immediatamente nel manoscritto, sicchè abbiamo ora un passo omogeneo e ampio della versione, il quale ci darà modo di controllare e modificare, ove occorra, le conclusioni a cui eravamo stati condotti nel nostro primo articolo[1]. Mentre il frammento già pubblicato corrisponde ai vv. 8427-8508 dell' ediz. Constans del *Roman* (II, 1906), questo secondo abbraccia i vv. 6894-7106, di cui offre una versione quasi letterale[2] con

1. Rimandiamo ad esso anche per le indicazioni bibliografiche sul soggetto. Aggiungiamo che sull' influsso esercitato dal *Roman* di Benoît è da consultarsi anche G. Rossi, *Varietà letterarie*, Bologna, s. d. [ma 1912], p. 34.

2. Ecco un esempio :

| (*Roman*, vv. 6901-6) | (Versione, vv. 8-13) |
|---|---|
| Dont en l'ost fu grant reparlance | Donde enloste nefo grande parlanza |
| E dont Greu orent grant dotance : | Questo fe agi grezi molto gram dubi- [tanza |
| Mout i orent pesme enemi, | Molto ne aueno pesimo enimicho |
| Tant dementres come il vesqui ; | E demente che elo fo uiuo |
| Mais ne durra pas longement, | Ma miga longa mente no duro |
| Assez orreiz avant coment. | Asai audirite anamzo como. |

questo però di particolare : che i vv. 7013-7064 non compaiono tradotti, sia perchè non esistessero nel manoscritto francese usato dal traduttore italiano, sia perchè il nostro traduttore li abbia giudicati inutili, sia infine perchè un amanuense della versione li abbia, sbadatamente o no, saltati [1].

Riproduco ora il nuovo frammento diplomaticamente, come ho fatto per il primo, e noto che siamo a quel punto del romanzo in cui è questione della rassegna degli alleati di Priamo. Il « Cantare di Achille » dice a questo punto (ms. Càmpori O. 5, 44, c. 22v) :

De regno d'Asia alli Troiani
Vi venne Epistropo un Re vechissimo
Con tucte secte l'arti liberali
Seppe et fune mastro soctilissimo.....

Il nostro frammento, invece, rispecchia senz' altro il testo francese :

Ar] Chie uerso tera de femenia
Que le chare prezioxe ge sono
Que lomo porta per tuto lomondo
Vene Piscoplo uno Re uechiarde
5 Chi fo molto sauio dele .vij. arte
Molte merauie sauea fare
Questo amena uno sagitare
Donde enloste nefo grande parlanza
Questo fe agi grezi molto gram dubitanza
10 Molto ne aueno pesimo enimicho
E demente che elo fo uiuo
Ma miga longa mente no duro
Asai audirite anamzo como
Tuti quili che eo sio nomato
15 Veneno a Troia la citate
De dentro si mixino li migore
Per loldo per prexio per honore
Et alquanti per signorazo
Eli autri per parentado
20 Dache deo uose lomo formare
No audi omqua nesuno homo contare

1. Anche non compaiono tradotti i vv. 7001-2 e 7073-4.

Que de si fata chaualaria
Fose nesuna Cita fornia
Cento e tri fono numerati
25 Quilj che eo ue o nomati
Donde lo plu pouro era comte e duxe
De mille chaualerj ede plue
De tuti quilj che a Troia ueneno
No chi contra grezi la teneno
30 Fo Hector signore aso plazere
A luy quilj coueniano obedire
De tuti loro aue la signoria
La posamza ela balia
Paris so fratelo Troilo
35 E so compagno deyfebo
Athenore e Polidamas
E enseme duca Eneas
Çaschuno de quisti tale zente auea
Donde zaschuno guarda si prendea
Av] 40 Çaschuno auea ensoa bailia
De quilj defora gram partia
Si era fato e deuixato
Cusie laueano ordinato
Que za chaualero nose mouese
45 Se soi prinzipi no comandase
Za fora dale mura nesuno no esiseno
Fina alora che ige uoleseno
Bene quilj couiniano auere ordinato
Che orgoio aueano duro efero
50 Tropo forte mente se continia
Quilj ad alchuno no se tenia
Cusie feno quilj retrare
Que onqua mego no poseno fare
De tale aueano speranza
55 Paura no tema no dubitanza
Che le mure foseno asaltato
Pperzo no fo miga stabilito
Quale desfension lo re aura
No enquale se defendera
60 No ne aueno miga gram besogno
Tuti zorni ne erano alquanto lomgo.
Li grezi cusie como nuy lezom
Erano anchora a Thenedom

Ananzo fo Polamidexe uenuto
65 Que nesuno fose deli partito
Trenta naue amena caregate
De chaualerj ede maxenate
Entuto loste si como eo crezo
Non era miga trj migore de elo
70 Plu sauio no plu enzignoxo
Plu ardito no plu coraioxo
Blaxemato era perque no era uenuto
Ma elo sene bene defenduto
Dise che elo auea grande male abuto
75 Onde elo ne lomgamente zazuto
No pose ad Athene andare
Me sitosto como elo apusuto uenire
Cusie tosto uene aso podere
Br] No gene deno male merito sauere
80 Molto ano gramde zoia emolto liplaque
Quando guarito fo euenire pose
Tuti fono alegri de soa uenuta
Grato merze li ano renduta
Dichono che sia delo comsiero
85 E plu auto de tuti li migore.
A say aueano enzignato
Per molte fiate e perchazato
De andare denamze a Troia asaltare
Onqua ordine no modo de andare
90 No pono auere abuto
Molto temeno la uenuta
Ma no pono schiuare
Que enle naue coueneno entrare
Per la cita plu aprosimare
95 Questo aloro no era miga lezere
Quelo porto nola cita prendere
Soprà quilj che la uoleano defendere
De esire de naue era ladubitanza
Molto dubitauano meschlanza
100 Longo tenpo ne aueano dubita
E molti consie prexe e dona
Uno zorno libaroni asunono
Per questo afare ili parlono
No poso tuto dire eretrare
105 Que zaschuno aue aparlare
Ma zo que dise polamidexe
Porite audire quie apreso.

Signore dise lo gramde dexenore
Posemo auere enquisti zorne
110 Bene auite zo uezo uno pensero
Che quie site aparechlato
Anchora non auite Troia u[ed]uto [1]
No la zente dedentro conusu[to] [2]
Che contra nuy la defenderano
115 Tanto como ili onqua plu porano
Bare e roste e fose
Pono auere posa fato asae
Bv] Li castegi ano ele naue drizate
Forniti delamze ede spate
120 Onqua zente nose adoba
Nosibene nose aparechia
Dele naue ano fato lo stabilimento
Equili coredi equelo partimento
Prouizuto ano *et* ordenato
125 E stabilito edeuixato
Ala fronte de namzo ne meteno sento
Quele uelle drizate denanzo
Ede palie aueano penone
Molte ensegne ano drizate
130 Che alo uento fono despigate
Quele corne de naue ano bene fornite
De dardi enpenati ede schude bene forte
De zenochialj de schenere de spate
E de uixere tute azarate
135 E chi sifata oura auese guardato
Amerauia liseraue resumiato
Apreso sej C°. ne uano dreto
Leuele drizate anamzo
Lora nauigono le grande conpagne
140 Onde tante aueano maze et ensegne
No parea delo mare tanto no quanto
Grande .xv. lige ano tenuto
Verso la Cita uano tuto drito
Le uele leuate en alto
145 Si trouono cheloro guardauano loporto
Za no aurano si grande forza

---

1. A questo punto la carta è guasta.
2. Vedasi la nota precedente.

Quilj dela Cita notale podere
Ananzo que uegna doman sira
Ensera .Mc. ariuate
150 Me molto seraue ananzo comparate
Chi zo rechonta le cride
Da che lo mondo fo establido
No fo prexo porto a tale meschiero
Lo zorno ge perde molti lo chauo
155 Quando quilj de Troia li uideno
Comunamente contra loro esino.

Questa traduzione, che risponde verso per verso all' originale, è — come già si disse a proposito del primo frammento — una ben misera cosa. Vi sono fraintendimenti che paiono risalire all' autore e non già a un copista. Si resta già alquanto dubitosi dinanzi a un *chieres especes* (6895) reso da un incomprensibile *chare prezioxe* (v. 2) e la maraviglia cresce quando si vede corrispondere (v. 110) alla locuzione *un an passé* la versione « uno pensero », quando si vede (v. 61) il verso *Toz jorz en fu l'oz auques loing* interpretato senza nessun discernimento e un *emperiaus* tradotto per « penone » (v. 128). Altre traduzioni singolari si hanno ai vv. 36 (*duca*) e 83 (*grato*). In questi casi non sarebbe sempre impossibile pensare, senza fare violenza alla ragione, a guasti del testo originale nel manoscritto utilizzato dal traduttore[1], nè sarebbe del tutto improbabile altresì che taluni errori e abbagli fossero dovuti a uno o più copisti della versione. Ma altri sbagli vi sono che ci richiamano all' auto e del nostro misero documento pervenutoci frammentario. Così, un *meschief* reso da un curioso *meschiero* 153 e un *Escriz*, che è dato da tutti i manoscritti di Benoît e che è richieso dal senso logico del passo, tradotto non meno curiosamente e stortamente per *le cride* 151. Ond' io suppongo che gran parte degli errori, malgrado la loro grossolanità, siano stati commessi addirittura dall' anonimo traduttore, le cui conoscenze in fatto di francese dovettero essere assai limitate e

1. Con questo ms. non si può identificare nessuno di quelli pervenuti fino a noi. Tuttavia si può dire che questo codice perduto, a giudicare alla versione, aveva tratti suoi proprî, pur potendosi classificare nella 2ª sezione della 1ª famiglia del Constans.

il cui gusto per la forma e per lo stile fu certamente ancor più limitato. Un *meschaance* o *mescheance*, dato da tutti i manoscritti francesi, è stato tradotto con *meschlanza* (v. 99). Ora, dovremo noi ammettere nel modello francese una voce *mesclance*, che contrasterebbe colla tradizione manoscritta? Tutto è possibile quaggiù, ma confesso che — dato il carattere degli abbagli, i quali talora si risolvono in cattive interpretazioni e talora provengono o possono provenire da infelici letture (penso, ad es., che al v. 128 il modello avesse *ēperiaus* e che il traduttore abbia letto *epenons*) e data la fisonomia complessiva della versione, — confesso che più mi appaga un' altra opinione: che, cioè, anche *meschlanza* altro non sia che un fraintendimento del traduttore.

Commentando il primo frammento, supposi che la versione non fosse opera individuale di un autore, ma ci rappresentasse un anello di una non lunga catena di testi perduti franco-italiani fattisi a poco a poco italiani, cioè veneti, poichè veneta, come ho dimostrato altrove (*Romania* cit., p. 577) è, in fondo, la lingua dei nostri laceri[1]. Oggi, dopo il rinvenimento del lungo brano, che ha costituito l'oggetto di queste linee e che ci

---

1. Non vo' fare qui una disamina minuziosa linguistica del nostro testo, poichè ritengo sia un vano esercizio quello di ripetere, ogni volta che si stampano vecchi testi, osservazioni fatte per altri documenti. Basta mettere in evidenza ciò che è propriamente caratteristico. Al veneto ci porta sopratutto il fenomeno di *-lj-* in *ǵ* attraverso a *j* : *migore* 16, 69, *mego* 53. Notisi in ispecial modo : la 3ª sing. del perf. di I in *-á* 66 ; 3ª plur. dello stesso perf. in *-ono* 139; *me* per *mai* (magis) più d'una volta, il verbo *asunare* 102, *demente* « fino a che, mentre che » 11. Sopratutto notevole il frequente *nõ* col senso di *ne*, p. es. 29, 55, 71, 113. Qualche forma di perf. forte (come *mixino* 16) è interessante, ma non nuova nè peculiare. Sarà dovuta a dissimilazione e ad infl. del *p* iniz. la forma *Polamidexe* 64, 106; rifletterà una figura d'oltre le Alpi un *comsiero* 84; *dubita* 100 rispecchia il franc. *doute*, come *dubitanza* 98 e *dubitavano* 99 hanno il senso che dubitare assunse in Francia. Di *meschief* (*meschiero*) ho già discorso e altri tratti linguistici ho messi in luce, parlando nella *Rom.* cit. 577 del primo frammento. Qui mi limito a richiamare per ultimo l'attenzione degli studiosi sulla 1ª plur. indic. pres. *lezom* 62 (Ascoli, *Arch. glott.*, I, 422). Tutto sommato, gli occhi si volgono insistentemente verso Padova.

permette raffronti più copiosi, mi ricredo, e accolgo fiduciosamente l'opinione in cui si sono incontrati il Constans et il Gorra [1], a proposito del primo frammento da me pubblicato : che si tratti di una versione, opera individuale, del *Roman* di Benoît, versione presso che letterale e infelice finchè si vuole, ma certamente non priva di interesse per gli studiosi degli antichi contatti letterarî italo-francesi.

Giulio Bertoni.

---

1. Il Constans nella introduzione alla sua edizione del *Roman de Troie* e il Gorra nel *Giorn. stor. d. lett. ital.*, LXV, 94.

# COMPTES RENDUS

Giulio Bertoni, **I Trovatori d'Italia** (Biografie, testi, traduzioni note). Con 14 illustrazioni e 2 tavole fuori testo. Modena, Orlandini, 1915 ; 608 p., gr. in-8.

Cet imposant volume, qui peut être dit, sans exagération, la contribution la plus importante qu'on ait apportée, depuis Raynouard et Diez, à la connaissance de l'ancienne poésie en langue d'oc, est une histoire de cette poésie en Italie. Pour cette étude à peu près définitive, où l'auteur prouve une fois de plus que son érudition d'historien égale sa compétence de philologue, M. B. a pu tirer profit des résultats obtenus par plusieurs générations de savants, italiens, français et autres ; il y a notamment utilisé la substance d'innombrables articles qu'il publie lui-même, depuis plusieurs années, dans diverses revues et recueils académiques. La première partie du livre se divise en quatre chapitres. Le premier donne un aperçu général du milieu de petites cours d'Italie où la lyrique provençale a été particulièrement cultivée. Dans le second sont réunies des notices biographiques — quelques-unes sont forcément bien sommaires — sur vingt-sept troubadours italiens (Manfred Lancia, Peire de la Cavarana, Albert Malaspina, Lambertin Buvalel, Peire de la Mula, Nicolet de Turin, le comte de Blandrate, Alberic de Roman, Obs de Biguli, Peire Guilhem de Luserna, Sordel, Paves, Girart Cavalaz [1], Thomas II de Savoie, Perceval Doria, Lanfranc Cigala, Simon Doria, Luc Grimaut, Jacme Grill, Scot, Bonifaci Calvo, Luquet Gatelus, Calega Panzan, Bertolome Zorzi, Paul Lanfranc de Pistoie, Terramagnin de Pise, Ferrarin de Ferrare), dont quatre (Obs de Biguli, Thomas de Savoie, Luc Grimaut, Terramagnin) n'ont rien laissé à la postérité. Le troisième chapitre est une étude sur leur talent littéraire et leurs moyens d'expression, et le quatrième, illustré de nombreuses reproductions, est consacré aux manuscrits provençaux contenant des poésies de troubadours italiens. La seconde partie est formée du texte critique de 70 compositions dues aux vingt-trois auteurs énumérés ci-dessus, et d'un appendice contenant six poèmes, soit d'attribu-

1. Cette notice a d'abord paru dans la *Romania*, XLIII, 587.

tion douteuse, soit anonymes mais relatifs à l'histoire d'Italie[1]. Les différents éléments de ce beau travail seront sans doute étudiés, avec toute l'attention qu'ils méritent, par des critiques compétents[2]. Quelques-unes des notes que l'on va lire rectifient de menues erreurs matérielles, d'autres ont pour but de contribuer à une meilleure intelligence d'un petit nombre de passages obscurs. Elles ne seront peut-être pas inutiles pour la nouvelle édition qui paraîtra incessamment. Nous apprenons en effet que, malgré les circonstances actuelles, peu favorables aux occupations paisibles, la première édition est à peu près épuisée.

P. 18, l. 2. C'est sans doute par distraction que M. B. attribue la chanson de Guilhem de Saint-Gregori, *Drez e razos* (*Grundr.*, 233, 4) à Guilhem de Saint-Leidier (même distraction dans *Studj romanzi*, I, 18, n. 1 ; mais dans *Rambertino Buvalelli*, p. 3, note, le nom de l'auteur est correctement indiqué). — P. 50. Le numéro de la chanson *Dona, a vos me coman* est dans le *Grundriss* de Bartsch 16, 10 (et non 10, 16). — P. 70, n. 2. Lire *Revue des langues romanes*, 1897 (non 1887), p. 392. — P. 126, l. 1. Lire *Grundriss*, 402 (non 302), 1. — P. 128, n. 1, l. 3. *Ades* est certainement une faute d'impression pour *adeo* (= *a Deo*).

P. 136. Tenson entre Falconet et Taurel (*Grundr.*, 148, 2) :

Ronciners joglars, plaides,
Pron sabetz de la falveta
Se ja de Guillem Rentis
Trahetz chavals ni roncis...

« Guillare da ronzino, attaca-briga, voi sapete bene turlupinare, se sapete estorcere a Guglielmo Rentis cavalli e ronzini. » Pour *saber de la falveta*, qu'il traduit, comme on a vu, par « sapere turlupinare », M. B. renvoie à Raynouard, *Lexique*, III, 246. Mais Raynouard a commis l'erreur de rattacher le mot à fabula, et c'est certainement Tobler (*Vermischte Beiträge*, II, 211) qui a raison en mettant cette locution en rapport avec *Fauvain*, *Fauvel*, etc., et les doutes de M. Levy (*Supplement-Wörterbuch*, III, 408) ne sont pas suffisamment fondés : en provençal on s'attendrait, paraît-il, plutôt à **falbeta* qu'à *falveta*. Mais plus décisive que cette anomalie phonétique (qui pourrait être due à l'influence française) est l'analogie des locutions *saber de la falveta*t et *savoir de la fauve asnesse*. La locution française signifie « obtenir du profit en flattant » : c'est exactement le sens du passage cité plus haut. Mais il faut

1. Entre autres (p. 480) le *planh* sur la mort de Manfred que M. B. a publié et commenté dans la *Romania*, XLIII, 167.

2. Nous pouvons d'ores et déjà renvoyer à un article de M. A. Jeanroy dans le *Journal des Savants*, 1916, p. 108, et à une série de notes critiques, du même auteur, dans les *Annales du Midi*, XXVII, 204.

dire que ce sens ne convient pas au second exemple cité par M. Levy, qui reste énigmatique. — P. 194, second alinéa, et ailleurs. Lire *Phillipps* (non *Phillips*). — P. 195. M. B. signale comme une particularité du ms. *R* la forme *pus* pour *plus* ; il aurait été utile d'ajouter que *pus* est courant aussi dans *C*. — P. 227, v. 16. *Que tant no·i poiria derdre.* Ainsi transcrit, le vers est trop court ; il faut peut-être lire *no*[*n*] *i* en deux mots. — P. 228, v. 41. Au lieu de *va-t-en*, imprimer *va te·n*. — P. 245. Mahn, *Gedichte*, 544, reproduit le ms. *R*, et non *F* (faute d'impression). — P. 249. Cette pièce de Peire de la Mula est une diatribe contre l'avarice des riches. La seconde strophe me semble devoir être interprétée tout autrement que n'a fait M. B. :

II Ric joven croi, pois vezetz que val mais
Dars que teners, mout i faitz q'enoios
Car etz aissi avar ni cobeitos;
12 Q'u non i a q'a la fin tot non lais
Ni que ja·n port mas una sarpeillieira;
Mas d'una ren vos remembre sivals,
Q'aqui non val ni thesaurs ni captals,
16 Tors ni chastels, palaitz ni argentieira.

« Ricchi giovani malvagi, poichè vedete che vale più dare che tenere, vi rendete veramente fastidiosi essendo così avari e cupidi; chè non vi è uno [che si rechi da voi] che non finisca per lasciar tutto e che non parta con più di una tela, la tela dell' involto [con cui era venuto]. Ma ricordatevi almeno d'una cosa, che [di fronte all' eternità] non vale quaggiù nè tesoro, nè capitale, nè torre, nè castello, nè palazzo, nè gioielli. » Ainsi qu'on le voit par cette traduction, M. B. croit que les v. 12-13 s'appliquent aux jongleurs qui sont renvoyés piteusement par les seigneurs avares : « La *serpeillieira* (écrit-il aux notes, p. 510) deve essere, in questo caso, la tela che avvolgeva gli effetti dei girovaghi poeti e giullari. » Mais il s'agit au contraire des riches eux-mêmes qui à la mort (*a la fin*, v. 12) n'emportent que leur linceul (que le poète appelle brutalement *sarpeillieira*, « toile d'emballage »). Ainsi la suite devient aussi plus claire : « [en ce moment-là] il ne sert à rien d'avoir ici (*aqui*, v. 15) des trésors et des capitaux », etc.[1]. — P. 260 et 515. *Tond e pela.* Cette locution a dû se rapporter premièrement à ceux qui, par avarice, ne se contentent pas de tondre leurs brebis, mais les rasent encore; elle a été souvent appliquée aux prélats :

Pastours sont, mès c'est pour els pestre :
Huy est le louf dez brebis mestre.

---

1. Même interprétation proposée par M. Jeanroy, *Annales du Midi*, XXVII, 206.

Bien lour seivent osteir la laine
612 Si près de la pel qu'el en saine.
(*Le Roman de Fauvel.*)

Scevent bien tondre les berbis,
Voir escorchier, sy ont abis
De pastours, et sont loups cerviers...

(Christine de Pisan, *La Mutacion de Fortune*, B. N. fr. 603, fol. 109 v°.)

Voy. plusieurs exemples de *tondre e raire* dans *Annales du Midi*, XVI, 473 (note au v. 21). Cette idée est aussi dans le fameux sirventés de Guilhem Figueira (*D'un sirventes far* ; n° II de l'éd. Levy) :

Roma trichairitz, cobeitatz vos engana,
16 C'a vostras berbitz tondez trop de la lana.

— P. 269 et 520. Maus (*Strophenbau*, p. 121, n° 610) n'a pas commis l'erreur que lui reproche M. B. ; mais il indique à tort le v. 6 comme étant de 5 syllabes ; il est en réalité de 6 syllabes.

— P. 283. Peire Guilhem de Luserna :

Car caritaz es via e sendiers
C'adui home a Dieu, qu'es fruz pleniers,
27 E nos conqer, menz de ferma creçenza.

« Poichè la carità è via e sentiero che conduce l'uomo a Dio, il quale è frutto perfetto e riesce a conquistarci, quando la nostra fede non è ferma. » Cette traduction me semble dire le contraire de ce que dit le texte. Il faut lire au v. 27 *E no·s conqer* et traduire : « Dieu qui est un fruit plein et ne peut être acquis sans foi ferme, c.-à-d. ne s'acquiert qu'avec une foi ferme. »

— P. 291. Sordel dit de sa dame :

quar enaissi es guitz
Per dreg guidar, sos gens cors ben aibitz,
Las pros en pretz, cum las naus en mar guida
16 La tramontana e·l fers e·lh caramida.

Les deux derniers vers ont embarrassé les critiques. Il est inutile de s'arrêter à l'interprétation, évidemment erronée, de M. De Lollis. M. B. écrit (p. 534) : « Mi chieggo, però, in via di congettura, se *tramontana* non sia qui esclusivamente il « vento » (anzichè *l'estela tramontana*), e se *caramida* non indichi propriamente la « stella polare ». Mais de tout temps l'étoile polaire a été considérée comme le guide des marins ; ici aussi le mot a son sens propre. Quant à la seconde partie de son hypothèse, M. B. la corrige heureusement, bien qu'avec hésitation, un peu plus loin, en voyant, dans *lo fers e·lh caramida*

la désignation de la boussole. Il faut donc traduire : « comme l'étoile polaire et l aiguille et l'aimant (ou l'aiguille aimantée) de la boussole conduisent le navire en mer. » Quiconque douterait de l'exactitude de cette interprétation, n'a qu'à comparer les autres allusions à la boussole qu'on rencontre au moyen âge. On sait que la plus ancienne description de la boussole dans la littérature française se trouve dans la *Bible* de Guiot de Provins. Une autre, un peu moins ancienne, se lit dans un curieux salut d'amour que je publie ici même, le *Dit de la tremontaine*[1], où un poète compare sa dame à l'étoile polaire. Le même symbole est d'ailleurs un lieu commun de la poésie mariale (*Ave maris stella*). — P. 307 et 541, v. 23. *Recrezen*, que M. B. traduit par « rinnegatore », est simplement synonyme de *recrezut*, anc. fr. *recreü*, « qui s'avoue vaincu », par extension, « lâche », comme le montrent les exemples réunis par Levy, VII, 123 (nº 5). — P. 342 (chanson pieuse de Lanfranc Cigala) :

III Pensan que·us ai per leujaria
Mesfaig, ben es dregz que·m desplaia
27 E qu'eu de bon cor me·n repenta ;
E si merces no m'es amia,
Tot mon afar tem que dechaia,
30 Que razos fort me n'espaventa,
Qi no m'es parens ni vezina,
Ans m'es a dan per ma faillensa,
33 E vei que m'aduz desfiansa,
Si vostra merces no·us declina
Vas me e no·m fai mantenensa ;
36 Et eu en aiso ai fiansa.
IV Sol que vostra merces me sia
Aiudaritz, dretz no m'esmaia,
39 Ni blan razon ni sa parenta.
Pero mergut ai dretz m'aucia !

Au passage cité en dernier lieu se rattache cette remarque de M. B. (p. 555) : « La prima parte di questa strofa è oltremodo oscura. Sarò io riuscito ad interpretarla ? » Il faut commencer par imprimer avec majuscules *Merces* 28, *Razos* 30 et 39, *Dretz* 38 et 40 (de même, à la fin de la pièce précédente, p. 339, *Drechura* 108 et *Merces* 110, et remplacer à la traduction, p. 340, *la* [*vostra*] *misericordia* par *Misericordia* tout court). C'est que l'éditeur ne s'est pas rendu compte qu'il s'agit, dans ces deux pièces, du débat allégorique des quatre filles de Dieu, Justice, Miséricorde, Vérité et Paix, rendu célèbre surtout par la version de saint Bernard [2]. Les deux principaux adversaires sont Justice (appelée dans les textes provençaux *Drechura* ou

1. P. 563.
2. Voir *Romania*, XXXVII, 485.

*Dretz*) e Miséricorde (*Merces*). A ces quatre vertus se joint, dans certaines versions, une nouvelle figure allégorique, Raison (*Razon ni sa parenta*, « Raison et sa compagne », v. 39, qui est probablement Verité). *Li* 42 renvoie à *Dretz* 40. — P. 348, v. 24. Au lieu de *mortz* imprimer *Mortz* (personnification). — V. 44, au lieu de *äut*, imprimer *aüt*. — P. 375. Le ms. *T* manque en effet au nº 282, 24 du *Grundriss* de Bartsch; mais il fallait ajouter qu'il figure aux anonymes, 461, 229. — P. 385, v. 54. Au lieu de *fantisa*, qui est incompréhensible, pourrait-on supposer *fenhtisa* (cf. anc. fr. *faintise*)? — P. 409 et 577 (Guilhem et Lanfranc Cigala). Le schéma métrique n'est pas

8 a 8 b 8 b 8 a 8 c 7 *d* 7 *d* 8 c 8 e 8 e 8 f 8 f

mais 8 a 8 b 8 b 8 a 8 c 7 *d* 7 *d* 8 c 8 e 8 e 8 c 8 c

— P. 422 et 580 (Bonifaci Calvo). Même schéma métrique que Maus, p. 100, nº 112, 2. — P. 439 (Luquet Gatelus). Le v. 25 *Donc derenan mostr' al mon auteza* est trop court dans le texte de M. B. Le ms. $a^1$ lit *mun sa auteza*. Comment faut-il corriger? — P. 528, note au vers 5. Au lieu de *G. de Saint Leidier*, lire *Gauceran de S. L.* — P. 535, note au v. 25. Au lieu de *Ben m'estera*, lire *Ben chantera* (*Grundr.*, 234, 4).

Arthur Långfors.

Gédéon Huet, **Chansons et descorts de Gautier de Dargies.** Paris, 1912 (Société des anciens textes français); XXXI-97 p., in-8.

Dans le premier chapitre de l'introduction et dans un appendice (p. XXV), M. Huet montre que le chansonnier *messire* Gautier de Dargies — *de Dargies* a très anciennement été altéré en *d'Argies*, — contemporain de Gace Brulé, qui est nommé dans trois de ses chansons, est très probablement identique au Gautier de Dargies, d'une famille seigneuriale du Beauvaisis, mentionné dans une charte du mois de juillet 1201, et très probablement identique aussi à un *Galterus de Dargies miles* figurant dans une autre charte du mois d'août 1232 et relative à l'abbaye de Beaupré. Le reste de l'introduction est occupé surtout par une discussion sur l'authenticité des pièces attribuées à ce poète et qui aboutit à l'admission de vingt-six poésies : onze chansons authentiques [1], onze autres, d'attribution douteuse, une tençon et trois descorts, ces trois derniers déjà imprimés d'une manière irréprochable dans le recueil bien connu de MM. Jeanroy, Brandin et Aubry, et que M. Huet a eu

1. La chanson V porte dans la *Bibliographie* de Raynaud le nº 684 (et non 634, comme il est dit, par erreur typographique, p. 91). — Aux éditions antérieures signalées par M. Huet, on peut ajouter celle-ci, où la chanson XIX *Quant il ne pert fueille ne flours* (Raynaud, 2036; Huet, p. 40) figure comme nº V : *Les Chansons de Messire Raoul de Ferrieres tres ancien Poete Normant nouuellement imprimees a Caen* [à 120 exemplaires]... *par les soins et aux despens de G. S. Trebutien*, Caen, 1847, in-8 (Bibl. nat., Rés. Yᵉ 3999).

néanmoins raison d'admettre dans son volume. Ainsi « on trouve ici tout ce qui nous est transmis avec quelque vraisemblance sous le nom de Gautier de Dargies ». Bien que cette bonne édition date déjà de quelques années, il n'est peut-être pas inutile d'en étudier ici quelques passages.

II Autres que je ne sueill[1] fas
Mon chant des autres mouvoir,
Car ainc ne fui un jour las
D'amer celi mon pooir
5 Qui si me tient en ses las...

M. Huet commente ainsi (p. 65) les deux premiers vers : « Ces deux vers n'ont pas grand sens en eux-mêmes et ne se rattachent pas à ce qui suit ; cependant les manuscrits sont à peu près d'accord et ne fournissent aucune variante utile. Il est probable qu'il y a une faute très ancienne, commune aux deux familles α et β, mais pour le moment, je ne trouve pas de correction vraisemblable et satisfaisante. » Il faut noter tout d'abord que *soloir* a ici un sens fréquent, surtout dans la poésie provençale, mais aussi chez les poètes du Nord (et que M. Huet a oublié de signaler dans le glossaire) : il indique le passé. *Autres que je ne sueill* signifie donc : « autrement que je n'ai fait auparavant », et le sens du passage est sans aucun doute : « Pas plus que je n'ai fait auparavant, je ne chante maintenant d'autres femmes, car jamais un jour je n'ai cessé d'aimer celle qui, etc. » Mais le premier vers est en effet assez embarrassant ; je pense qu'il faut le corriger ainsi : *Autres que ne sueill ne fas*. — III, 38. *La u sueill, que quoi qu'en doie avoir* « Le vers est trop long d'un pied ; on peut difficilement sacrifier *que*, qui est dans les deux manuscrits. On pourrait admettre que, par suite d'une contraction, les mots *La u* ne forment qu'une syllabe » (p. 66). La correction est bonne ; il fallait ajouter seulement que la forme contractée est assez abondamment attestée. Godefroy (*s. v.* LAU et LEUR) en donne de nombreux exemples et on pourrait facilement en allonger la liste : *lau* se trouve dans un poème que j'ai édité ici même[2], et *leur* (pour *la ou*) a été rétabli par les éditeurs de la *Vie du Prince Noir* (v. 682), excellente correction qu'un critique, en Angleterre, M. Studer[3], a contestée à la légère.

L'envoi de la chanson VI commence ainsi :

Demoisele, vous orrez
Ma chançon, dont la *reprise*
48 Est vostre : bien l'ai aprise...

---

1. La table, p. 91, porte, évidemment à tort, *vueill*.
2. *Du mesdisant*, par Perrin La Tour, v. 105 (*Romania*, XL, 563).
3. *The Modern Language Review*, VII (1912), p. 404.

M. Huet traduit dubitativemeut par « mélodie ». N'est-ce pas plutôt « envoi », l'envoi étant la *reprise* (des rimes et de la mélodie) des derniers vers du couplet précédent? Le sens serait alors : « La chanson dont l'envoi vous est dédié... » — IX, 2. *Ma*, faute d'impression pour *M'a*. — XI, 9. *Grand* est sans doute une faute d'impression pour *grant*.

XIX Quar fust or mes guerredons
53 Teus que voirs fust l'avisons.

Ces vers devraient être octosyllabiques; si l'on tient à corriger, la correction se fait toute seule :

Quar fust ore mes guerredons
Teus que voire fust l'avisons [1].

XXI **D**ouce dame debonaire,
**A**u defin de ma chançon
**M**e membre de vo viaire
40 **E**t de vo clere façon.

C'est peut-être par hasard que ces vers forment l'acrostiche *Dame*; malheureusement, le nom de la dame n'y est pas.

XXII, 37. *De voi* est sans doute une faute d'impression pour *de voir* [1]. — XXIII, 8. La leçon de l'unique manuscrit (il y a une lacune dans les deux autres) est excellente : *Dont maint se sont entremis*, et il était inutile de remplacer *maint* par *mout*. — Au vers suivant, *conseiller* est probablement une faute d'impression pour *conseillier*. — V. 22. Je crois que la leçon de *Vat.*[2] est la bonne : *S'il n'i trueve tout son gré*. Au vers suivant, la graphie picarde du manuscrit-base, *laisier*, était à conserver. Même observation pour le v. 57, où l'article féminin picard *le* a été remplacé inutilement par *la*. — Le v. 81 est trop court, excepté dans *Vat.*[2], qui donne la bonne leçon : *Ne me puis je miex emploier*.

XXIV, 4. *Qu'en peüsse avoir son guerredounement* est trop long; à l'aide de *U* on obtient un vers correct : *Qu'en eüsse son guerredounement*.

XXV, 34. *Or voi qu'ele me limpole*. Au glossaire : « *limpoler*, se jouer de (?). Le mot n'est pas dans Godefroy. » Il fallait ajouter que le substantif *nimpole* y est représenté par deux exemples dont l'un est dans *Aucassin et Nicolette* (éd. Suchier, 33, 9); l'autre prouve que c'était le nom d'un jeu de tables. En voici un troisième, qui n'a pas encore été signalé et qui se lit dans une *fatrasie* publiée par Jubinal [2] : *Uns giex de Nipole*. — V. 58. *Niert*, faute d'impression pour *N'iert*.

---

1. *Voire* est dans les mss. de la famille β.
2. *Nouveau recueil de contes*, II, 209.

L'éditeur a bien fait de relever dans le glossaire les proverbes. Il aurait seulement fallu ajouter ces deux autres :

IX Qui s'umelie franchement
28 Plus essauce et monteplie.

XXIII Faus ne doute destourbier
70 Devant la qu'il est hounis.

C'est une variante du proverbe bien connu *Fols ne doute devant qu'il prent*[1]. Il était inutile de remplacer par la forme du centre *fous* la forme picarde *faus* qui se trouve dans deux manuscrits (*Vat.*[2] a *fol*).

Arthur LÅNGFORS.

Hjalmar CROHNS, **Die Bewertung der Frau unter dem Einfluss der Cölibatsidee** *im Ms. lat. 15970 der Bibliothèque Nationale* (Stephanus de Borbone, *De diversis materiis predicabilibus*), Helsingfors, 1913 ; in-4, 29 pages (*Acta Societatis scientiarum Fennicae*, XLV, 1).

— — **Legenden och medeltidens latinska predikan och exempla** *i deras värdesättning av kvinnan.* Helsingfors, 1915, in-8, 244 pages (*Öfversigt af Finska Vetenskaps-Societetens Förhandlingar*, LVII B, 1).

— — **Några Scripta supposititia** *i deras betydelse för värdesättningen av kvinnan.* Helsingfors, 1915 ; in-8, 38 pages (*Öfversigt*, etc., LVII B, 2).

Nous avons déjà eu l'occasion de signaler aux lecteurs de la *Romania* (XLII, 317) le livre de M. C. sur « la femme infidèle dans deux recueils de contes du moyen âge ». Les trois nouveaux ouvrages du même auteur appartiennent au même domaine d'études.

Dans les *Anecdotes historiques, légendes et apologues, tirés du recueil inédit d'Étienne de Bourbon*[2], A. Lecoy de la Marche n'avait donné qu'un florilège des éléments anecdotiques que contient le traité *De diversis materiis predicabilibus* du célèbre dominicain. M. C. a de nouveau compulsé le manuscrit pour y recueillir tout ce qui traite *de fallacia et mala arte mulieris.* Il imprime des passages de la partie intitulée *De fortitudine*, où il est question des péchés mortels, et il énumère et analyse sommairement les autres contes misogynes dispersés dans d'autres parties de l'ouvrage. Des morceaux étendus du traité d'Etienne de Bourbon sont entrés dans le *Speculum morale* que l'on a ajouté aux trois livres du *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais. M. C. signale dans ces notes les altérations que le texte a subies dans différentes anciennes éditions du *Speculum* (il y a dans

1. Voir *Romania*, XLIV, 277.
2. Paris, 1877.

ces notes beaucoup de variantes qui sont inutiles, étant purement graphiques). Le texte du manuscrit est reproduit avec une rigueur qui devient excessive quand le manuscrit est fautif. Ainsi, il est évident qu'il faut lire, p. 19, l. 15, *invitavit ut comederet*, et p. 20, l. 8, *propter adulterium perpetrandum*. — P. 25, nº 22. C'est peut-être par erreur que Jacques de Vitry est mentionné comme source de ce conte. M. C. ne l'a trouvé ni dans l'édition de Crane, ni dans le manuscrit. C'est un conte des *Vies des Pères* (*De l'ermite que li diables conchia du coc et de la geline*). Le texte français a été imprimé par Méon [1]. — P. 21. La plaisanterie *reddunt cultellos* (*rendent les quanivez*) se rapportant à la générosité des amoureuses sur le retour envers leurs galants, a été empruntée par Étienne à Jacques de Vitry [2]. Mais M. C. a oublié de signaler que la même historiette a été mieux racontée par un contemporain des deux prédicateurs, Philippe de Novare, dans *Les quatre tens d'aage d'ome* [3].

Dans son volume intitulé « L'appréciation de la femme d'après les légendes, les sermons et les *exemples* du moyen âge », M. C. a voulu donner un aperçu général du bien et du mal que les moralistes médiévaux ont dit de la femme. C'est un sujet maintes fois traité, et beaucoup de ce que contient le livre de M. C. est bien connu ; mais je ne sache pas qu'on ait tenté cette étude avec des matériaux aussi riches que ceux de l'érudit finlandais. Pour son premier chapitre, consacré aux sermonnaires, il a examiné les œuvres de vingt-cinq auteurs (sans compter les anonymes), dont l'activité s'étend du XIIIe siècle jusqu'à la fin du XVe. De ces auteurs, sept sont français — depuis Robert de Sorbon et Guillaume Perraud jusqu'à Jean Gerson et Olivier Maillard —, six Italiens, quatre Anglais, etc. Que dans son livre les éloges se réduisent à bien peu de chose en com-

---

1. *Nouveau recueil*, II, 362. — Il n'était pas à propos de citer, comme le fait M. Crohns (*Legenden*, etc., p. 196, n. 1), d'après Crane, l'insipide remaniement de Legrand d'Aussy, puisque nous avons l'ancien poème qui lui a servi.

2. Elle n'est pas dans l'édition de Crane ; mais M. Crohns l'a trouvée dans le manuscrit utilisé par M. Crane, au fol. 141 vº. M. Crane (p. xlix, note) la mentionne d'après une communication de M. H. L. D. Ward concernant le manuscrit Harléien 463 (fol. 20 b). M. W. la désigne de cette manière peu précise : « The woman who stored up the knives of her lovers, as reminders when they should be grown old. »

3. Éd. M. de Fréville (Soc. des anc. textes), p. 89-91. Cette anecdote se rencontre encore dans un texte italien anonyme du XVe siècle, et dans les *Facétieuses nuits* de Straparole ; dans ce dernier recueil, les couteaux sont remplacés par des souliers. Voir P. Meyer, *Romania*, XIII, 595, et Ch.-V. Langlois, *La vie en France au moyen âge*, p. 215.

paraison des sarcasmes, il n'y a là rien d'étonnant : « il faut tenir compte à la femme de ce que Marie a été femme » — voilà à peu près tout le bien qu'on puisse dire d'elle. La femme décrite par les moralistes du moyen âge est la fleur étiolée des gynécées, vue à travers les idées ascétiques du christianisme. La thèse que la femme est un être moralement et physiquement inférieur est « scientifiquement » prouvée par des citations plus ou moins arbitrairement interprétées d'Aristote et d'autres auteurs anciens. *Mulier*, c'est-à-dire *mollier*, est ainsi appelée parce qu'elle est *mollis*, dit Berçuire, citant Lactance, qui, de son côté, renvoie à Varron. Elle est nuisible au salut de l'homme par ses défauts. Rien que son nom indique quel est son vice le plus redoutable : « femina secundum Isidorum est sic dicta a *phos*, quod est ignis, eo quod habet vim igneam vehementer concupiscendo. » Et les graves docteurs flétrissent, en s'appuyant sur l'autorité des anciens, les défauts considérés comme éminemment féminins : la loquacité, l'hypocrisie [1], le goût immodéré des plaisirs [2], la coquetterie. Le luxe de la toilette est un sujet préféré. Les prédicateurs de la fin du moyen âge aiment à donner des conseils pratiques à leur auditoire féminin. L'Italien Busti, dans son *Rosarium sermo-*

---

1. M. C. dit (p. 180, n. 2), qu'il ne connaît pas la provenance de ce vers cité par Jacques de Vitry : *Simulat tristitiam, simulat se esse castam.* Mais ce n'est pas un vers, c'est le commentaire, en prose, du vers d'Ovide (*Remedia amoris*, 690) cité précédemment :

Ut flerent oculos erudiere suos.

2. M. C. cite (p. 45) un passage de Menot où la danse est appelée le cercle du diable. Il aurait été utile d'ajouter que c'est un lieu commun qui se trouve beaucoup plus tôt, p. ex. chez Jacques de Vitry (cité par Lecoy de la Marche, *Ét. de Bourbon*, p. 162, note). A en croire un frère prêcheur soissonnais des environs de 1330, il remonterait à saint Augustin (ce qui n'est pourtant pas probable) :

..... nos jouvenceles,
Qui volentiers oient nouveles
De Robin et de Marion,
Ou quant sera l'Ascension,
Ce jolif tans pour karoler,
En quoy se seulent afoler.
Oi de Augustin la parole :
Ce n'est mès q'un cercle karole
Du quel diable est en mi lieu ;
La ne trouveras pas tu Dieu.
Cil qui karolent se meffont,
Quar mainte gent desvoier font :
A senestre tournent partie,
Quar il vont en la conpaignie
Des anemis d'enfer en bas ;
La karoleront sans soulas,
Tourjors criront : Hé las ! hé las !
Tu donques ne karole pas.
(Paris, B. N. fr. 12483, fol. 108.)

*num*, du XVe siècle, tout en condamnant le luxe dans les vêtements, fait pourtant des distinctions. Il dit, en indiquant saint Thomas d'Aquin, qu'une jeune fille a le droit de se parer si elle le fait dans le dessein légitime de trouver un mari. De même, dit Michel Menot (mort en 1518), une femme mariée peut-elle le faire dans le but non moins légitime de mieux retenir auprès d'elle un mari quelque peu volage... Chez ce dernier on trouve aussi un traité de parfumerie des plus étranges : « Domine burgenses habent vestimenta et odores a faire sentir bon leurs vestemens. Ecce veniet le moys de may : oportet ire renouveller les amourestes : et auront le sein farcy de violetes de broust : et capreoli venient brouster. Dicitur quod si sint punestes, possunt capere odores. In vico fetenti ponuntur odores. Etiam cum mulier est ita fetida et horde quod opus ponere un tas de senteurs de pouldres et violettes, hec omnia sunt signa vanitatis in ipsis... [1] ». Ces sortes de diatribes, d'une rude ironie, n'ont pas pour unique but d'édifier l'auditoire ; elles sont surtout destinées à l'amuser. Il y a nombre de ces traits de mœurs dans le livre de M. C. Il est seulement regrettable que l'absence de tout index et même de rubriques en rende l'usage peu commode.

La brochure mentionnée en troisième lieu est un complément à l'ouvrage précédent. Les douze dernières pages sont occupées par des extraits du *Manipulus florum* de Thomas d'Irlande. Il est fâcheux que l'important article que B. Hauréau a consacré à ce *socius in Sorbona* dans l'*Histoire littéraire*, XXX, 398-408, ait échappé à M. C. Cela ressort d'abord du fait que la liste des anciennes impressions du *Manipulus*, dressée par lui, est beaucoup moins complète que celle de Hauréau. Puis, se contentant des indications insuffisantes du *Dictionary of National Biography*, il n'en connaît d'autre manuscrit que le n° 16533 du fonds latin de la Bibliothèque nationale, qui donne ainsi le nom et la date (fol. 104) : *Magister Thomas Ybernicus, socius de Sorbona, complevit hoc anno domini millesimo CCCVI circa.* Mais divers manuscrits plus anciens [2], utilisés par Hauréau, de même qu'un manuscrit que j'ai récemment vu à Chambéry [3] et qui n'a pas encore été étudié, donnent la date d'une manière plus explicite. Je cite le manuscrit de Chambéry n° 25, fol. 196 b : *Hoc opus est compilatum a magistro Thoma de Ybernia, quondam socio de Sorbona. Explicit Manipulus florum.* Suit la table des chapitres, puis, fol. 197 b : *Finit. anno Domini M°CCCVI, die veneris post passionem apostolorum Petri et Pauli.*

---

1. Michaël Menot, *Sermones quadragesimales*, Paris, 1525, fol. CLXXIX.

2. L'ancienne bibliothèque des ducs de Bourgogne en possédait un qui est ainsi indiqué dans l'inventaire dressé en 1373 par Gilles Malet (n° 239) : « *Manipulus florum*, couvert de cuir vert, a deux fermoers et a bouillons » (Barrois, *Bibliothèque protypographique*, p. 62).

3. *Catal. gén.*, XXI, 207.

Le fait, signalé par M. C., que le ms. 16533 ne contient pas tous les passages qui figurent dans les imprimés, ne prouve pas nécessairement qu'il soit incomplet, Il est connu que certains éditeurs ont fait de larges additions au texte primitif du *Manipulus* (*Hist. litt.*, p. 402), que l'on ne saurait fixer qu'après un examen minutieux des plus anciens manuscrits.

Arthur LÅNGFORS.

O. J. TALLGREN, R. ŒLLER, **Studî su la lirica italiana del Duecento : « De la mia disianza. »** Estr. dalle. *Neuphil. Mitteilungen* (Helsingfors), XVII (1915), pp. 30-54 [1].

Una molto ardua e delicata impresa si è assunto il Tallgren : quella di indirizzare alcuni suoi allievi allo studio critico dei componimenti della così detta « scuola poetica siciliana ». È impresa da far tremare i polsi di qualsiasi filologo provetto, nonchè di giovani volenterosi, quali si sono sicuramente dimostrati gli autori delle monografie uscite sinora. L'ultima di queste monografie è dovuta al sign. R. Œller e riguarda la canzone *De la mia disianza* conservata nel solo ms. Vatic. 3793, nº 51. Noi l'esamineremo in queste linee con alquanta attenzione.

Cominceremo con alcune osservazioni sull' una o l'altra forma del prezioso testo. A parer nostro, non è stata bene intesa la forma *la persone* (= « la persona »), attestata dalla rima, nel v. 8. Œller dice (p. 43) che si tratta di un « gallicismo » ; ma un esame più particolareggiato del problema lo disingannerà certamente. Abbiamo *personi* (plur. *-is*) in ant. campidanese e *persone* oggidì si trova, sempre al singolare, nel logudorese. I testi, in cui sono stati trovati esempi di questo metaplasmo (poichè *persona* sarà passato alla 3ª decl. fra i nomi in *-one*), sono oltremodo disparati e non hanno tutti

---

1. Costituisce questa memoria la puntata terza degli *Studi su la lirica italiana del Duecento*. Le altre due puntate, precedute da una introduzione del Tallgren, trovansi nei nnº. 3-4 del vol. XVII delle *Neuphilologische Mitteilungen* di Helsingfors e risultano : di uno studio di E. Blåfield sulla canzone *In gioi mi tengno* (Vatic. 3793, nº 33) e di uno studio di Väinö Eskelinen sul testo *Amor, che m'à 'n comando* (Vat. cit. nº 31). Queste comunicazioni erudite sono redatte in lingua italiana o in lingua francese e ce ne dichiariamo grati agli autori. Ai quali ci permetteremo soltanto di consigliare una maggiore correttezza nella forma. Che cosa intende di dire, p. es., il Tallgren scrivendo : Una « convinzione oramai resa molto *cospicua* » (p. 2)? Non si dice in italiano : « quel che *vi va* formolato » (p. 15) ed è più francese che italiana una frase come questa (p. 16) : « non *ho* riuscito a ritrovare. »

carattere aulico. Sono della Toscana [1], dell' Umbria [2], di Napoli [3], della Sicilia [4], delle Puglie [5]. Anche ai dialetti viventi centro-meridionali non si può dire del tutto ignota questa forma, sicchè l'ipotesi d'un gallicismo dovrà essere scartata. Anzi, i dialetti viventi possono servire, come ha veduto il Salvioni in un breve articoletto sfuggito allo Œller (*Appunti merid.*, in *Studj rom.*, VI, nº 58), a darci una spiegazione assai plausibile del problema : che si tratti di un singolare rifatto dal plur. *personi* divenuto maschile, come qua e là « genti », per infl. di « uomini ». Di qui sarebbe provenuta la forma (con aspetto di metaplasma) del singolare, per dichiarare la quale però basterebbe, a mio vedere, il solo infl. di « gente ».

Al v. 4, abbiamo un *che* (*che m'à data fermanza*), il quale pare bene avere, come pensa Œller, il senso di *chi* (*colei che, colui che*) e poichè si riferisce alla donna amata così nel nostro passo come in un altro già appuntato dal Gaspary 94 (Palat. 51, str. I : *malamente fallio* : ke *mi fece partire* : *la gran gioia c'avea*), l'autore si chiede se nell' Italia meridionale siano rimaste delle vestigia del lat. *quae*. Ora, ciò è oltremodo improbabile, anzi impossibile, se si pensa che il nostro *che* vale anche per il maschile, come è mostrato dagli esempi che se ne conoscono in ant. francese e provenzale, come : a. fr. *Ja Diu ne voie* — *Que son signor lige ne sert* (Mätzner, *Altfr. Lieder*, p. 116), a. pr. El. de Barjols, IX, 23 :

ans puesc ben dire : *que* sieus es
qu'el plus ric senhoriu s'es mes

versi, che lo Stronski ha giustamente tradotti così (p. 87) : « *celui qui* est son homme s'est mis dans la plus haute dignité » (il secondo *que* è pleonastico affermativo). L'elisione che abbiamo in Cercamon (Dejeanne, V, 20-21) : *Qu'a glazi fer a glazi es* — *Feritz* si spiega assai bene se ammettiamo che *Qu'a* stia per *que a*, mentre *qui* non sarebbe, secondo la regola, suscettivo di elisione. Insomma, questo *che* (= colui che, colei che) meriterebbe d'essere studiato davvicino, esteso com'è all' Italia e alla Francia.

---

1. Monaci, *Crest.* 594.
2. Monaci, *Crest.* 594.
3. Nei « Bagni di Pozzuoli » (v. 111) : *la tua persone*.
4. *Dial. di S. Gregorio.*
5. Ant. otrant. *persuni* (plur. di un * *la persone*, Salvioni, *Krit. Jahresb.*, VII, I, p. 119).
6. Ma non necessariamente, poichè un' altra spiegazione è possibile, scrivendo *chè* (poichè). Soggetto sottinteso sarebbe allora l'amata.

Interessante è l'impf. (p. p.) sogg. con senso di condizionale che abbiamo nei vv. 28-30 :

Tanto è ssagia e cortese,
no credo che *pensasse*
nè *distornasse* — ciò che m'à 'mpromiso.

Œller traduce : « je ne crois point qu'elle ait songé [à manquer] ni qu'elle ait manqué à ce qu'elle m'a promis » ; ma è evidente che occorrono : « songerait » e « manquerait » e inoltre *pensasse* non regge già un : [*à manquer*], ma regge un infin. sottinteso *distornare* consigliato dal *distornasse* che segue, poichè secondo una usanza sintattica, di cui si hanno altro esempi, la locuzione *pensasse nè distornasse* significa in fondo « pensasse a distornare ».

V. 35 : *cio m'è aviso*. Bisogna leggere *m'è a viso*. Cfr. a. prov. *m'es a vis* « mi sembra » e così a. fr. *m'est a vis* e si noti che esistono anche *m'es vis*, *m'est vis*, che valgono ad eliminare i possibili dubbi.

Al v. 39 si ha una voce *lia* che bisogna conservare, mentre nella ricostruzione dello Œll. essa scompare. A questo *lia* si possono dare due sensi : o quello di « legame », come in ant. provenzale (Levy, *S.-Wb.*, IV, 393) o, fors' anche, quello di « fáscino, dominio » (cfr. sicil. mod. *liju* fáscino, deverbale di *liari*, che esiste accanto a *ligari*).

Veniamo ora alla ricostruzione e interpretazione del testo. Vv. 7-9 :

A la stagione — ch'io l'avrò 'n possanza,
senza fallanza — volglia la persone
per chui cagione — facc[i]amo membranza.

Œller traduce : « Au moment où elle sera tombée dans mon pouvoir, « puisse-t-elle *ne pas y manquer*, mais avoir la bonne volonté, la personne », ecc. Intanto, *senza fallanza* non deve avere qui che il senso di « senza fallo », poichè si capisce che se l'amata cade, non può *y manquer*, eppoi *volglia* non può restare campato in aria nel senso di « avoir la bonne volonté ». Bisogna prendere *A* (v. 7) come interjezione, levare la virgola dopo *possanza* e intendere *stagione* come complemento oggetto di *volglia* cioè : « la persona (la donna amata) voglia [che venga presto] il momento in cui io l'avrò in mio « potere » :

A ! la stagione — ch'io l'avrò 'n possenza
senza fallanza — volglia la persone
per chui cagione — facc[i]amo membranza.

E si noti poi che *membranza* è bizzarramente interpretato a p. 43 per « exercice d'esprit » !

La locuzione *senza ongne casgione* (v. 6, p. 41) mi fornisce argomento ad un' osservazione che vale anche per l'antico francese e per l'ant. provenzale.

Secondo me, in taluni casi, il lat. *occasio* (e le forme che ne derivano) ebbe un senso venutogli dal diritto e cioè : « senza cavillo » e poscia « senza esitazione, senza sofisticheria ». I formalismi, le sottigliezze della procedura eran chiamati *captiones*, *cavillationes*, *occasiones* e si sa che in ant. franc. *achesonner* ebbe anche il senso di « chicaner ». Il senso di « cavillo, arzigogolo, ecc. » ha, a mio vedere, *ocaizon* nel seguente passo di Folquet de Mars. (ediz. Stronski, XIV, 17-18) :

Dona, ben vei que no·m val *ocaizos*
qu'Amors ne vol qu'ieu ja·n sia ginhos.

Lo Stronski ha tradotto *ocaizos* per « faux semblant, fausse apparence » (pp. 130, 257) ; ma il significato di « cavillo, sottigliezza » parmi molto migliore e tale da accordarsi egregiamente col *ginhos* (ingegnoso) che segue[1].

Il senso dei vv. 13-14 : *Vaio tanto tardando — che paura mi metto* non è stato inteso appieno. « Vado tardando » ha il significato di « mi va tardando », cioè : « il diletto che mi ha promesso ritarda ». La costruzione personale è interessante. La Contessa di Dia scrive : *no·us cugetz qu'ieu m'an tarzan* (*Fis jois*, v. 17 ; Schultz-Gora, *Prov. Dicht.*, p. 19). Forse manca nella nostra locuzione un *mi*, per la ragione che l'antica lingua sopprimeva volentieri il pron. personale, p. es. *eo tormento* (= io mi tormento), ecc.

Il v. 39 : *elienemi jmilia. fortte jncatenato* non va già ricostruito, a parer mio, così : *e in umilia — e tienmi incatenato*, ove *umilia* è oltremodo problematico e la elisione con *e* nel secondo emistichio è molto dubbia, ma così : *e tienmi in lia — fortte incatenato*.

I vv. 31-33 sono senza fallo corrotti e l'interpretazione che ne dà Œll. è inaccettabile. Non v'è necessità di sostituire a *tanto* un *tando* al v. 22. È notevole *inizadore* (v. 43) col senso di « malparliero », del prov. *lausenger*. È probabile poi che *lo cor m'adivise* significhi : « ha diviso il cuore da me, mi ha portato via il cuore ». Avremmo la solita imagine del cuore diviso dall' amante e unito a quella della donna amata, avremmo insomma un altro caso di « prigionia del cuore ».

Non darò termine a questo resoconto senza dire che lo Œller deve aver lavorato con molta diligenza intorno al nostro testo ; ma ch' egli sia davvero penetrato nello spirito dell' antica lingua poetica del sec. XIII non potrei affermare. E ciò non affermerei neppure dei benemeriti autori degli altri saggi presentati dal Tallgren. La Signna Blåfield non ha bene compreso il senso di *mente* nel v. 19 del suo testo (*Non mente* [sogg. *Amore*] *a quelli che so' suoi*). Essa traduce : « il ne ment point » ecc. ; ma il significato di *mentire* è qui di

1. Mi avvedo ora che A. Jeanroy ha già fatto questa correzione al testo di Folquet (*Rom.*, XLII, 262).

« venire a mancare » come accade talora dell' ant. prov. *mentir*. La frase *rintrare in gioco* non vuol dire « reprendre le jeu [avec vous] ». Nell' antica lingua aulica *gioco* ha sovente il senso di « gioia ». Cfr. il ben noto *e' piove gioco d'amore in nui*, ovvero : *In parlamento e'n gioco e 'n allegranza* (Vat. 3793, nº 64, str. 4). I vv. 31-32 : « Da poi che gravemente m'agie punto — *Tuta la pena* ben mi pare chi agio » non sono stati bene intesi, poichè il poeta non vuol già dire che, una volta punto d'amore, tutta la pena gli si è trasformata in bene, in gioia ; ma che ha sentita tutta la pena [che esiste al mondo] dopo essere stato colpito dalla freccia d'amore, e *ben* è avverbio intensivo. Questa pena poi è (dice il poeta) a sua volta una gioia, poichè cagionano gioia le sofferenze d'amore. Gran parte del componimento s'aggira su questo sottile concetto. Al v. 35, non occorre mutare *cangia* in *cangio*. Il soggetto è la « gioia ». Al v. 23 v' è un *patia* che pare infatti un impf. (*s' io vi conto le pene ch'io patia*), ma siccome il senso vorrebbe un presente, così si potrebbe ammettere in *patire* un allungamento in *-iare*, come accade negli ant. verbi italiani : *stimiare* per *stimare*, *estremiare* « far dimagrare » ecc. Ciò è tutt' altro che impossibile, benchè a prima vista appaia singolare. Giudichi chi ne sa più di me. La locuzione *inver sua donna* (v. 9) non significa : « auprès de la dame » ma : « in riguardo alla dama, rispetto alla dama ».

Il testo più difficile è quello studiato da V. Eskelinen (*Amor che m'à 'n comando*). L'esame di esso (rimasto in molti punti oscuro anche dopo gli sforzi del nostro autore) mi porterebbe ora troppo lontano. Preferisco serbarlo per un' altra occasione, la quale non tarderà forse a venire [1], poichè la serie dei lavori sull' antica poesia italiana diretti dal Tallgren non si chiude con le ricerche presentate sino ad ora.

Giulio BERTONI.

Ernest F. LANGLEY, **The poetry of Giacomo da Lentino**, Cambridge, Harvard University Press, 1915 ; in-8, XLI-149 p.).

Se si pensa che il volume che si sta sotto gli occhi è una tesi di laurea non si esiterà, a malgrado delle sue manchevolezze, a decretargli una certa lode. Lode merita l'autore per la diligenza con la quale ha studiato l'attraente argomento, per la sua coscienza, per il buon volere ; tutte doti che

---

1. Affronteremo allora il problema della lingua, per il quale, oltre i noti libri del Gaspary e del Cesareo, si possono consultare : Tallgren, *Sur la rime sicilienne et les Siciliens du XIIIe s.*, Helsingfors, 1909 (cfr. G. B[ertoni], in *Giorn. stor. d. lett. ital.*, LV, 419) ; Parodi, *Rima sicil. e rima aretina e bolognese*, in *Bull. d. Soc. dantesca ital.*, XX (1913), 123 ; Bertoni, in *Fanf. della Domenica*, XXXVI (1914), 25 Gennaio. La questione merita, specialmente dopo lo studio del Parodi, d'essere ripresa e riesaminata.

condurrano certamente il Langley a darci frutti migliori di gran lunga di questo.

L'interpretazione dei testi lascia assai a desiderare. Altri (e precisamente A. Jeanroy)[1] ha avuto occasione di notare qua e là alcune gravi deficenze ; ma gli appunti, che si potrebbero muovere a questa parte del libro, sarebbero oltremodo numerosi. Io restringerò il mio esame alle sole otto prime canzoni e non istudierò gli altri componimenti. Già in questi primi otto testi, molto v'è da osservare, da migliorare, da emendare. Alcuni passi presso che incomprensibili sono dati senza una nota, un avvertimento, come se fossero la cosa più facile di questo mondo. Nessuna ricerca linguistica, nessun raffronto interessante. E pur tuttavia, molto buon volere, molta cura, molto amore.

I, 1-8. Dato anche, ma non concesso, che veramente *lo me core* (v. 5) non dipenda da *m'aita*[2], dato che il v. 3 non sia retto da *priso* e che l'*e'* del verso 4 non sia un *e* (congiunzione), bisogna, a parer mio, interpungere così i vv. 5-8 :

Oi, lasso lo me' core
ch'è 'n tante pene miso !
Chè vede che si more
per bene amare, e tenelosi a vita.

Il soggetto degli ultimi due versi è *amore* (v. 2), amore, che non *aita* il poeta e tiene in vita il cuore, mentre questo è sul punto di morire. V. 9 *morire' eo*, Leggere piuttosto : *morire eo*, poichè *morire* è un imperfetto (**morirem*) con senso di condizionale. Si cfr. Rinaldo d'Aquino : *la gente che v'andare* (= che vi andrebbe), de Lollis, *Baust. Mussafia*, p. 4 ; Dist. lat. (Monaci, 51, 13) : *vardaras a cui tu lo dar* (= *dares*, a chi tu lo daresti) ; G. Pateg, V, 79 : *e ilg blastema qui·l fir* (fieret), ecc. V. 16. Leggere : *Amor, vostr' amistate vid' e' male*, cioè : io vidi in mal punto (prov. *mala vi ieu*), fui disgraziato quando m'incolse la vostra « amistate », o Amore ! Vv. 35-36. Richieggono un chiarimento : « non so esprimere bene i propri sentimenti che amore m'inspira ». V. 37. L'interpretazione del Parodi a me pare sicura. Quanto a *prodito* « prurito », si pensi al nap. *pródere*, prudere, con un *o* che è stato spiegato per influsso di *rodere*. Si metta poi virgola, non punto, dopo il v. 44, poichè il poeta vuol dire che « il pittore si riprende pel fatto che la sua pittura non è riuscita bene, secondo natura ». Io non credo poi che *sturba* al v. 42 significhi « cancella ». In sicil. moderno *sturbari* ha anche il senso di « sospendere » e questo significato conviene perfettamente al nostro passo. Il pittore pinge eppoi « sospende », perchè la sua

1. *Revue critique*, 1916, I, 389.

2. In *m'aita*, l'*m'* dovrebbe essere preso come dativo etico. Ma si può benissimo accettare per i primi quattro versi l'interpunzione del L.

opera gli spiace, quindi si riprende. (Cfr. Mortillaro, *Dizion. sicil.*, *s. sturbari*, *disturbari* : interrompere.) Il nostro *sturba* va inteso in senso riflessivo, benchè manchi *si*, come accade spesso in ant. italiano (p. es. *tormenta*, si tormenta), dunque : « si interrompe, sospende. » V. 49 *Vostro amor*. Si intenda : « l'amore che ho per voi. »

II, 10 *ch' i' vi porte*. Si può anche leggere semplicemente *chi* (= che), forma sicil. largamente attestata, p. es. nel cod. Cruyllis-Spatafora (De Gregorio, *Zeitschr.*, XXIX, 566 sqq.). V. 25-27. Domandano una dilucidazione : « simile a colui a cui basta la fede per ritenersi salvo in una vita migliore, benchè non sappia nulla di ciò che l'attende, a me basta il vostro ritratto, benchè io non veda l'originale. » E qui sia notata la frequenza di imagini tratte dalla pittura in Giacomo da Lentini (I, 43, 68 ; II, 5-7, 12). V. 45 Bisognerà risolversi, per ragione del senso, ad accogliere la lezione di B : *tanto forte mi pare*. Cf. v. 13 : *co' mi par forte* ! V. 50 *per arti*. Va spiegato : « slealmente ». V. 52 *Sacciatelo per singa*. I *singa* (signa) che cosa saranno ? L. traduce (p. 147) « segno », il che non significa nulla. Occorre interpretare : « carattere, scrittura » cioè : « sappiate ora per mezzo di questo foglio scritto ciò che vi dirò poi a bocca (*a linga*). » V. 57. Il poeta difficilmente avrà detto alla sua canzone : *lèvati da maitino*, ma si bene : *Moveti da maitino Davanti a la più bella* (lez. combinata di A e B). Dopo *nova cosa* (v. 56) un segno d'interpunzione.

III, 6 *nomo*. Non significa qui « nome », come il L. traduce, ma quasi « valore », senso derivato da quello di « rinomanza ». Da notarsi poi che *sape ciascuno* (v. 8), va inteso *sape* [*fare*] *ciascuno*. V. 12 *antra gente*. Il L. ha troppo trascurato la ricerca linguistica. Benchè *antro* trovisi nel veneto, in Toscana e, si può dire, in testi di quasi tutta Italia, la sua presenza nei componimenti di Giacomo da Lent. non è senza importanza. Cfr. Meyer-Lübke, *Ital. Gramm.*, § 234 ; Schneegans, 128; Salvioni, *Rend: Ist. Lomb.*, S. II, vol. XLI, 892. V. 19-20) :

ch' este 'scita di savori
20 merze[de] per troppa usanza.

Il L., appoggiandosi naturalmente alla ediz. romana del ms. A, dice che il ms. ha *scita*, ma il dr. Angelo Mercati, da me pregato di rivedere il passo sul ms., mi comunica che il codice ha « chiaramente » *scīta* cioè : *scinta*. Io intendo : « mercede, per troppa usanza, è ormai discinta di sapore, di piacere, come cosa troppo in uso. » Pensare a un '*sciúta* (*exuta) sarebbe lecito, ma il senso « uscita di sapore » non può dirsi eccellente. V. 31. Non intendo come si possa accettare per *scolosmini* il senso di « pietra preziosa » sia pure con tutte le riserve. Tuttavia, non so proporre nulla. Il senso pare essere di « soggiorno, intrattenimento ». V. 40. « Gli amanti richieggano la dama di pietà dopo nove anni di fedele servitù. » Vengono al pensiero i

« nove » anni di Dante, e ciò merita d'essere notato. Vv. 45-50. Vanno spiegati : « [io, dice il poeta (vv. 16-17, 28-29), non sono di coloro che chieggono subito i favori della loro donna. Questo sa fare ciascuno. Io voglio un lungo servire.] Ora, se a voi paresse che per avere il vostro amore si dovesse fare altrimenti da ciò ch' io faccio [ed io dovessi mettermi nella comune schiera degli amanti], se questo volete, voglia il cielo che continuiate a stare allegra ; ma sentite ciò che vi dico : piuttosto di offrirvi un tale amore volgare, preferirei morire. »

IV, 15-16[1]. Credo che *mia spregianza* vada corretto in *mispregianza* e che si debba leggere :

ma vergognare
perch' io coninzi, non è mispregianza ?

V. 22 *in voi mirare*. Anche qui *mirare* è impf. sogg. col senso di potenziale « quando vi guardo ». Cfr. Gamillscheg, *Studien zur Vorgeschichte einer roman. Tempuslehre*, in « Sitzungsberichte » di Vienna, 172, p. 226. V. 31 *o i mal parlare*. Si legga *oi* (o, aut), usato in ant. siciliano (il che non significa, si badi, che il componimento fosse scritto in siciliano). Vv. 35-37. Versi vessati quanto mai. Deve leggersi *che* (non *ch'è*) al v. 36 : « la lontananza di un passo dalla donna amata è più grave, è più temuta che il viaggio così lungo da Gerusalemme in Sicilia ed è più grave che una battaglia ». Il termine « comparationis » la prima volta è retto da un *che*, la seconda un *di*. Il v. 39 io interpreterei così : « e non sarei mai io a pensare, e non penserei mai », ecc. V. 44. Basta leggere *chi* (cfr. II, 10).

V. 23, *sorchietanza* m'è sospetto. Vi abbiamo, senza fallo, il franc. *sorcuidance* ; onde leggerei senz' altro, come vuole la tradizione manoscritta (B, C), *sorcoitanza*.

VI, 11-12 : *intendate* non può essere che soggiuntivo e la lezione del Tallgren, proposta in nota (a p. 105), va accolta nel testo, il quale è stato frainteso, come mostra il punto dopo il v. 3 anzichè dopo il v. 2. Il senso è : « fu ingiusto Amore a decidere ch'io vi adori e voi non mi corrispondiate », concetto dei più comuni nella lirica cavalleresca. V. 23 *bellezze*. Per la continuazione di *-itiem*, anzichè *-itiam*, è da rimandarsi al Savj-Lopez, in *Zeitschr.*, XXIV, 502. Ma questo carattere non è prettamente siciliano, come par giudicarlo il Tallgren, sibbene meridionale. Lo abbiamo in testi napoletani e abruzzesi. Il suff. *-itiem* sopravvive poi nella

---

1. Vedi ora l'eccellente edizione di questa canzone procurata da Fl. Pellegrini nella *Rassegna bibl. della lett. ital.*, XXIII, 202. Va d'accordo con me il P. pei versi 15-6.

penisola iberica e non è improbabile che in Italia la sua diffusione sia stata maggiore per il passato.

VII. Per ciò che riguarda il dialogo, le cose non sono, secondo me, al loro posto. Io ritengo che dal v. 6 al v. 10, il poeta non si rivolga alla sua donna e parli in terza persona (v. 7 corr. *che lev' i la* [*in la*] *maitina*). La donna risponde coi vv. 11-12. Il poeta riprende col v. 13 (corr. *stessa*) e giunge sino alla fine della strofa (corr. vv. 15-16 : *namorato, lanciato*). I pronomi paionmi richiedere questa interpretazione, ma altre se ne potrebbero dare e riconosco che la mia non è che congetturale.

VIII, 5. Intendi : *senza* [*colei*] *in cui mise*. V. 32. Il L. interpreta *e vegiamento* per « e veglia » (p. 148), del che io dubito forte. Laddove *veggiamento* compare (ms. A, nº 167, str. IV : *No la posso ucire nè vegiamento pre*[*n*]*dere*), significa « vendetta » e va con *vegianza vengianza*. Inoltre, ci si aspetterebbe **veghiamento* (il ms. A ha *veghiare* « vegliare »). Io penso che si debba leggere *evegiamento* (*invidiamentum, cioè una forma parallela al prov. *envejansa*), cioè : « grande desiderio, ardore di passione, ecc. »

Noto poi, in questa poesia, un grave errore (e mi dispiace doverlo segnalare) ai vv. 17-18 : *Poi, madonna, mi sfesi, Mio è 'l dannagio ed ogne languire*. Il L. non ha stampato *misfesi* perchè, dic' egli, la forma *fesi* per *feci* non è propria del manoscritto e ha preferito prendere *sfesi* per il pass. rimoto di *sfendere* = fendere. È un' idea da rigettarsi assolutamente. La voce *misfesi* ricalca il prov. franc. *mesfis* e lo ricalca così bene da mantenere persino l'-*s*-. Non è quindi il caso di parlare delle abitudini linguistiche o grafiche del poeta o del copista, come non se ne potrebbe parlare dinanzi ai *civalli* cavalli, *civaliere* (233, b) del medesimo ms. A. Il senso di *misfesi* è naturalmente « agii male » (cfr. prov. franc. *mesfaire*), « mi condussi male, falii ».

Non esamino gli altri componimenti perchè ciò mi porterebbe molto lontano. Dirò di nuovo che talora mancano dilucidamenti indispensabili alla certa intelligenza di parecchi passi e invano si cercano note e osservazioni su voci e locuzioni interessanti. In generale, il commento è oltremodo insufficente e il glossario è assai infelice. Vi si hanno interpretazioni erronee di vocaboli tutt' altro che oscuri o ardui. Alcune di queste false interpretazioni ha già notate lo Jeanroy. Mi limiterò, per finire, a dare una mia interpretazione (lo studioso giudicherà se felice o no) dei vv. 7-8 del son. XII (*e fatt' avete de la penna caro — come nochier c'à falsa canoscenza*). Bisogna intendere, a parer mio : « avete fatto quale guida del cammino, quale direttivo, la pena, il dolore » ; cioè : « voi dirigete verso la pena il vostro fedele, come farebbe un cattivo nocchiero ». Il *caro* non deve essere che il « *carro* », cioè l'orsa, chiamata « carro » in rumeno, in dialetti italiani, come lombardi, emiliani, ecc., e anche nella Spagna. La forma *caro* per

*carro*, sebbene alla rima, non costituisce una vera e propria difficoltà, come non la costituirebbe un *-erra* : *-era*. Questo scempiamento conoscono, de resto, alcuni dialetti, come il lucchese.

Giulio BERTONI.

Ludovico FRATI, **Rimatori bolognesi del Trecento**: Bologna, Romagnoli-Dall' Acqua, 1915 ; in-8°, XLI-262 pages.

Il dr. L. Frati, così benemerito della storia letteraria di Bologna, rende con questo nuovo volume un altro grande servigio agli studiosi. Dopo una sobria e ben documentata introduzione, si hanno le edizioni dei testi, a cui tien dietro un glossario. Sono da segnalare la ristampa, secondo un nuovo ms., del *Trattato delle volgari sententie sopra le virtù morali* di Graziolo de' Bambagiuoli, le rime di Pellegrino Zambeccari, di Matteo Grifoni e sopra tutto il *Thesaurus rusticorum* di Pa anino Bonafè. È altresì utile la collezioncina di antiche poesiole italiane rinvenute nei Memoriali del R. Archivio di Stato di Bologna e qui novamente pubblicate [1].

Molte osservazioni, molte correzioni, molte critiche si possono fare alle edizioni dei testi, i quali non saranno per questo meno utili o preziosi. Anche le interpretazioni delle voci più interessanti lasciano talora alcuni desideri insoddisfatti. Così, non si capisce come il Fr. abbia potuto interpretare il *romenadi* di questo passo :

..... metesse mano ai dinari
.....
ello li avea tocadi
e pochi dì era i avea *romenadi*

per « rimescolati » (p. 246). Evidentemente abbiamo qui il verbo *numerare* divenuto in ant. emil. *romenar*, emil. moderno *armnár*, numerare.

Non sono punto d'accordo circa l'interpretazione di *dirinado*, che il Frati traduce (p. 233) per « dritto ». Ma l'etimo della voce ? Il termine figura in un passo in cui si parla di un ramo di ulivo da piantarsi, ed io ritengo che la locuzione *piantal po' bem dirinado* significhi che la parte che va sotterra debba essere prima battuta e pesta perchè faccia maggiore presa. Vi si tratta del verbo ven. emil. *derenár*, *adernár* ecc., ant. bologn. (Vocabolista 1660) *adrinare* « sfiancare, battere » ecc., verbo che vive oggidì sopra tutto nella forma del part. passato col senso di « sfiancato, sgallonato » e dicesi in ispecial modo delle persone. Siamo a un **derenare*, quasi « fiaccar le reni ».

Il Frati registra (ma non traduce) nel glossario (p. 230) la voce *caça caza*,

1. Mi permetto di rimandare il Frati a una mia recensione nella *Romania*, XLIII, 276, recensione che gli è sfuggita.

che figura sempre nel *Thesaurus* di Paganino (p. 151) : « metillo poy al fogo in una *cazia* (ms. bologn. *caça*). » Si tratta evidentemente di quel recipiente di rame a foggia di mestolo o grosso cucchiajo detto, ad esempio, nel veronese *casa*.

Anche non intendo come il Fr. abbia potuto tradurre *fatia* per « volta, fiata ». Ecco il passo, in cui si discorre del frumento : « Che' l tropo grasso non la (corr. *lo* o *nol*) farà voltare (*voltrare* del ms. bolognese è un errore di copia e non doveva essere registrato nel gloss., p. 252) — Ma se voltare lo fesse qualche *fatia*. » Sta bene che in margine del ms. vi sia stato alcuno che abbia interpretato questo *fatia* per *fiade* ; ma l'editore non avrebbe dovuto tener conto di questa stravagante dichiarazione. La voce *fatìa* significa « disavventura, disgrazia » (o qualcosa di simile, come, nel caso nostro : uragano, grandine, ecc.) ed è l'ant. bologn. *fatìa* (Vocabolista : *fattia*, « fatuitas » [1]).

Può essere che *stabiadi* non significhi « concimati » nel seguente passo (p. 161) :

Taglia bem da l'un di ladi
Como li ligni che em *stabiadi*.

È vero che nei dial. settentrionali (e non settentrionali) si hanno termini come milan. *stábbi* porcile (Cherubini, IV, 294) metaur. *stabbi* letame (abruzz. *stábęlę*) parm. *stabiár* « tener la notte le greggi nei campi per ingrassarle » mod. cont. *stabiär* « concimare l'aja per battervi il grano » ; ma è altresì vero che in emiliano esiste il vocabolo *stábia* « stiappa di legna da ardere » (Malaspina, *Voc. parm.-ital.*, IV, 195) e *tábia*, *stábia* a Concordia (dioc. di Carpi) « stiappa di legna ». L'Ungarelli, *Voc. d. dial. bologn.*, p. 258, registra *stabiär* « piallare, digrossare il legname ». Insomma, la voce *stabiadi* può alludere a un taglio, a un' incisione o a più tagli nel legno.

La parola *strepi* (*Thesaurus*, v. 470) mi ricorda il diritto o l'uso *pro strepaticho* (per il quale si pagava una piccola imposta alla chiesa) di antichi documenti emiliani ; il termine *seducino*, *-tino* deve andare con *seda*, *enseda*, « innesto » ; la forma *grosiera* (fem.) del *Thesaurus* è rifatta su *primero -a* (suff. *arius*) ; *guaiume*, guaime, presenta il suffisso emil. dell' *guaióm*, *-úm* ; *moglio* è l'emil. *mój*, molle, ecc., ecc.

A p. 118, v. 309 « *Dilunçi ça* li fa tri piedi » corr. *Di lunçiça* (ms. corsiniano : *Di longeza*). A p. 191, v. 50 : « ch' el so no *vale a* dui dinari — e mo vale migliara » corr. *valea*. A p. 195, vv. 148, 174 bisognava conservare la

1. S'intende che *fatuitas* è stato suggerito del desiderio di dare un etimo alla voce, etimo ad orecchio come tutti quelli che si leggono nel « Vocabolista », il quale è tuttavia prezioso per contenere alcuni vocaboli scomparsi.

lezione del principale ms. (lezione non registrata a piè di pagina) *so no*, invece di *se no*. Esempi di siffatta assimilazione si hanno in ant. alto italiano, sopra tutto in testi veronesi.

Osservazioni siffatte potrebbero moltiplicarsi; ma, come ho detto, il volume del Frati resterà sempre un utilissimo contributo alla storia letteraria italiana del sec. XIV ed è doveroso salutarlo con rispetto e riconoscenza.

Giulio BERTONI.

DANTE ALIGHIERI, **Vita Nova**, *suivant le texte critique préparé pour la « Società Dantesca Italiana » par M. Barbi, traduite avec une introduction et des notes par Henry Cochin.* Deuxième édition, revue et corrigée. Paris, Champion, 1914 (livrée au public seulement en 1916).

C'est une charmante surprise que cette mise au jour, en pleine guerre, de la deuxième édition de la *Vita Nova* traduite par M. H. Cochin. Non pas que le succès de ce travail, accompli avec un soin et un goût exemplaires, soit inattendu; mais peu de gens peut-être se doutaient que, à l'heure actuelle, le « livret » juvénile et amoureux de Dante fût assez demandé pour décider l'éditeur à achever, sans plus tarder, le tirage et le brochage d'une réimpression interrompue il y a deux ans. Dante obtient là un joli succès, dont il est d'ailleurs redevable à son traducteur pour la plus large part.

La première édition porte la date de 1908; quatre ans plus tard, elle était épuisée. La seconde n'est pas simplement un nouveau tirage, plus ou moins retouché; M. C. a tenu à y apporter quelques corrections et des additions; toute l'Introduction, une importante partie au moins du texte, de la traduction et des notes ont été composées de neuf. Cependant les modifications ne portent que sur des détails et ne changent en rien la physionomie générale du livre; ainsi les idées du traducteur sur l'interprétation allégorique de la *Vita Nova* n'ont pas bougé d'une ligne, et on ne peut que l'en féliciter, car elles sont fort raisonnables, mesurées et en somme probables; en ces questions délicates, il n'est guère permis d'aspirer à mieux.

La traduction est une des applications les plus ingénieuses et les plus rigoureuses peut-être qui aient été tentées en français de la méthode littérale. Les avantages en sont manifestes : présentée face à face avec le texte, cette traduction permet à un lecteur, peu familier avec la langue du poète, de se rendre un compte très suffisant de ce que Dante a écrit, sans qu'entre le texte et lui s'interposent, à son insu, les libertés de style, les interprétations personnelles, voire même les fantaisies d'un *traditore*; il y a d'ailleurs un profit très appréciable à ce que la traduction ainsi comprise invite le lecteur à déchiffrer le texte de Dante, au lieu de s'y substituer sans appel. Mais, d'autre part, les écueils sont nombreux : la langue française, même maniée par un homme qui en connaît à fond toutes les ressources, se prête difficilement à un calque fidèle de la phrase italienne, et le traducteur risque de finir par

faire dire aux mots français, non ce qu'ils signifient, mais ce que signifient les mots italiens correspondants. J'ai eu l'occasion, il y a plusieurs années, d'examiner une traduction restée inédite de la *Divine Comédie*, œuvre d'un homme fort distingué, dont la longue vieillesse avait été consacrée à ce dur labeur avec une inlassable patience : il n'avait cessé de la réviser et de la recopier jusqu'à sa mort, et chaque révision avait abouti à une exactitude plus littérale ; cela finissait par n'être plus une traduction, mais une transcription de l'italien en phonétique française. Ainsi *veltro* avait d'abord été rendu par « levrier » ; mais ensuite le traducteur avait découvert le mot « vautre », de même origine et de même sens, qu'il avait aussitôt préféré, et ainsi du reste. Il est à croire qu'un lecteur français non initié n'y aurait pas compris grand' chose.

J'ai hâte de dire que M. C. ne tombe pas dans cet excès ; il sait bien que parfois il faut un peu interpréter, et qu'un léger coup de pouce à la phrase est souvent nécessaire pour mettre le lecteur dans la bonne voie. Néanmoins je ne puis cacher qu'en parcourant sa traduction mon regard se porte irrésistiblement sur le texte italien, qui me paraît vraiment plus clair, et cela m'inquiète un peu pour le lecteur qui n'a pas la même ressource. Ainsi la traduction du sonnet à Lisette, que M. C. fait précéder d'un si joli commentaire (p. LII-LIII), me paraît exiger du lecteur un effort plus grand qu'il ne croit, et pour un résultat douteux : au v. 1, serait-il très inexact d'employer « parcourt » ou même « suit » pour rendre *corre* ? — v. 2 (*en l'âme va*), l'omission du pronom sujet, contraire à l'usage français, ne facilite pas l'intelligence d'une phrase déjà contournée — et « âme » n'est pas l'équivalent le plus juste de *mente* ; — au v. 12 (*Amour lui a donnée*), l'omission du pronom *la* (*la lui a donnée*) contenu dans le texte (p. 245, et non 244) est une légère inexactitude, qui n'ajoute rien à la correction ni à la clarté. Ces minuties ne méritent d'être signalées que parce qu'il est infiniment rare qu'on en puisse relever de pareilles. Je pense que M. Cochin m'excusera si je mentionne ici quelques doutes, que j'avais notés sur mon exemplaire de la première édition, et que j'espérais un peu voir éclaircis dans la seconde.

P. 11, l. 6 : « enveloppée en un drap d'un rouge pâle » ; c'est une interprétation qui ne me paraît pas certaine, car il serait plus naturel de rapporter *leggeramente* à « enveloppée » qu'à « rouge » ; en tout cas la traduction littérale donnerait : « enveloppée me semblait dans une étoffe rouge légèrement », ce que je n'hésiterais pas à redresser : « elle me semblait enveloppée légèrement dans une étoffe rouge », et pourquoi pas : « elle me paraissait drapée dans une légère étoffe rouge » ? « Drapée » me paraît appelé par *drappo*. — P. 17, l. 3 d'en bas ; je ne puis approuver la « gentille dame, rempart pour la vérité », car un rempart de la vérité est ce qui la défend contre toute offense, tandis qu'il s'agit ici de la masquer ! — P. 55, le début du ch. XV présente plusieurs mots qui n'ont pas en français le même sens qu'en italien : « ma nouvelle transfiguration » ne fait pas comprendre qu'il s'agit d'un changement « inso-

lite » ; « un penser très fort, qui peu me quittait, mais continuellement me reprenait » peut suggérer à bien des lecteurs que ce penser quitte et reprend Dante alternativement, tandis que le sens est « me gourmandait », et M. Cochin traduit en effet plus bas *riprensione* par « reproche » ; p. 57, le mot *vertude* est rendu par « vertu » quand il signifie « faculté » (l. 5, 8), puis par « force » (l. 11) quand il pourrait bien se traduire par « vertu ». — P. 61, v. 5 du sonnet ; pourquoi ne pas rendre *subitanamente* par « soudainement », qui est le mot de même forme, et plus juste ici que « subitement » ? — Dans la célèbre canzone I, p. 69, pourquoi préférer « mérite » à « valeur » pour rendre *valore* ? p. 71, au v. 4, je supprimerais la virgule et, au v. 5, la parenthèse ; c'est un passage où je regrette, à cause des inversions, le parti pris de traduire vers par vers, car l'unité rythmique n'est pas le vers, mais bien la strophe ; v. 8 : « L'Ange », pourquoi l'article défini ? — P. 81, v. 6 du sonnet, « ogni suo difetto » a beau être un singulier, il ne peut être rendu en français que par un pluriel : « tous ses défauts » (l'orgueil et la colère cités au vers suivant ne sont pas des « fautes »). — P. 92-94, *alquanto* signifie « quelque temps », et peut-être pas si peu. — P. 175, au début du dernier sonnet, pourquoi rendre *gira* par « roule » au lieu de « tourne », qui serait plus exact ? d'autant plus que *la spera che più larga gira* serait très exactement traduit par : « la sphère qui fait les plus larges tours ». — Dans les notes, je relève, p. 183 (fin de la note à la p. 3, l. 7), que Dante n'avait pas tout à fait neuf ans accomplis (*quasi*) ; il était *presque* au terme de sa neuvième année, et Bérénice *presque* au début, ainsi tous deux étaient *à la fois* dans cette année fatidique. — P. 185, je ne m'arrête pas à la manifestation que M. Cochin ait ici en faveur de la simplification de l'orthographe, en ce qui concerne l'invariabilité du participe passé, même conjugué avec être (l. 24 et 26), mais à propos de sa très judicieuse discussion sur le fameux passage *non sapeano che si chiamare*, on pourrait citer l'interprétation hardie de G. Bertoni, qui voit dans *chiamare* une forme ancienne d'imparfait du subjonctif (*clamarent*, *clamaren*) et qui nous engagerait à traduire : « ils ne savaient pas pourquoi ils l'appelaient ainsi » (*La prosa della V. N. di Dante*, 1914, p. 18 et suiv.) ; s'il s'agissait d'un verbe au singulier, je n'hésiterais pas ; mais la chute de l'*n* (malgré l'exemple *furo*) me laisse indécis. — P. 191-192, dans le sonnet de Cavalcanti je préférerais une autre interprétation des tercets : pour moi, le *temendo*, du v. 11, se rapporte, non à l'Amour, mais à Béatrice (par une construction identique à celle du même vers dans le sonnet de Dante, *Madonna... dormendo*) ; elle a peur de cet aliment (*di ciò*) que lui donne l'Amour ; la prose de Dante (*la quale ella mangiava dubitosamente*) ne laisse aucun doute à cet égard. Au v. 13, j'oserais soutenir que *sonno* n'est pas mis pour *sogno* : c'est le sommeil du poète qui s'achève (le rêve ne s'accomplit pas) car son contraire (c.-à-d. le réveil) le dissipe peu à peu (*venia vincendo* ne sont pas deux verbes distincts, mais un imparfait de continuité).

Il est bien entendu que, sur aucun de ces points, M. Cochin ne s'est décidé à la légère, et je n'ai pas la présomption impertinente de le prendre en faute; il a beaucoup plus longuement que moi réfléchi à tous ces menus détails, comme aux problèmes fondamentaux que posait devant lui une entreprise extrêmement délicate. Je me borne à lui soumettre respectueusement des doutes, comme en éprouve quiconque veut serrer de très près la pensée de Dante; et j'ai plaisir à constater qu'aucun Français ne l'a serrée d'aussi près que lui.

Henri HAUVETTE.

VIGGO BRÖNDAL, **Notes d'étymologie romane**. Tirage à part de la *Nordisk Tidskrift for filologi*, 1914, p. 7-28.

Dans un article célèbre (*Romania*, I, 96-101), Gaston Paris avait cherché à démontrer que le v. français *freste* aussi bien que le français *faîte* devaient être ramenés non au lat. fastigium, mais au v. haut all. first. M. Bröndal dans une étude où il faut reconnaître une bonne documentation et un sens critique aiguisé, remet tout en question. Il soulève contre l'étymologie germanique deux objections principales :

1) Le v. franç. *fest(r)e* présente à la voyelle *tonique e* ouvert au lieu de l'*e* fermé, qu'on s'attendrait à voir en partant du vh. all. first.

2) Le fait de la coexistence du v. franç. *feste* et du v. espagn. *enhiestar* nous oblige à supposer un emprunt très ancien du mot germanique. Cependant l'hypothèse récente de M. Brüch, qui avait fait remonter l'entrée d'une forme germanique primitive **fersti* à l'époque impériale, doit être rejetée, parce que la terminologie de la maison germanique ne s'est infiltrée dans celle des langues romanes qu'après l'établissement des colons germaniques dans les terres de l'Empire.

L'étymologie germanique écartée, M. Bröndal en propose une autre qui, au premier abord, est très séduisante. Le radical du lat. fastigium remonte à une base *fasti, *farsti, qui se reflète dans l'all. *Bürste*, le sanscrit *bhṛšṭi-h* « cime, pointe » ; farsti, qui vivait peut-être dans le vocabulaire osque et ombrien, aurait abouti à *fairst par infection de la voyelle tonique, d'où l'on arriverait à *ferst dans le dialecte ombrien où la réduction de la diphtongue est un phénomène attesté dans *mestru* < *maistra* [1]. Le mot ombrien, sous la forme *fęrstu, aurait passé dans le vocabulaire des langues romanes, parmi lesquelles seuls le français et l'espagnol auraient donné l'hospitalité durable à un vocable qui, par hasard, ne nous est pas attesté dans le lexique latin. Cette base italique fe(r)st pourrait même avoir influencé, selon M. B. un prégermanique *burst « faîte » (conservé dans l'islandais) : l'all.

1. Planta, *Grammatik der oskisch-umbrischen Dialekte*, I, 273.

*first* serait le résultat d'un croisement entre burst et l'italique fe(r)st. La solution proposée par M. Bröndal aurait l'avantage d'expliquer à la fois les formes romanes et les formes germaniques en les ramenant à un mot ombrien, entré dans la terminologie du charpentier romain. Qu'on nous permette d'examiner les arguments qui, selon M. B., militent contre l'étymologie de G. Paris.

M. B. rappelle, avec raison, la difficulté qu'il y a à concilier l'*ę* ouvert du vfrç. *freste* avec le vh. all. *first* et il invoque l'opinion de M. Horning qui, dans un article publié dans la *Z. f. rom. Phil.*, XXI, 454, avait relevé les formes des dialectes orientaux de la France, d'accord avec le v. français pour postuler une base schématique avec *ę* ouvert. Mais une forme originaire **fęstre* (avec *ę* fermé) ne pouvait guère se continuer dans les parlers de la France sans tomber sous le coup de l'analogie des substantifs assez nombreux qui offraient tous la désinence *-estre* (avec *e* ouvert) : genesta : *genęstre*, wallon *genies* ; arista : *aręste*, wallon *aries* ; testa : *tęste*, wallon *ties* ; festa : *fęste*, wall. *fies* ; presbiter : *prestre* : wallon *pries* ; fenestra : *fenęstre* : wallon *fenies* ; best(i)a , *bęste* : wallon *bies* ; (arcu) ballista : *balęste* sans parler de *dęstre*, *senęstre*, *terręstre*. Pour le maintien de l'*ĭ* dans le groupe -istr(u), je ne connais que le seul *capistru* : *chevęstre*, *chevoistre*. Il faut donc reconnaître qu'un vh. all. *first* latinisé en *fristu* (cf. *fromage* < formaticu, *troubler* < turbulare) ou *fistru*, avait peu de chance de maintenir la voyelle tonique à l'abri de toute influence perturbatrice de l'analogie.

Ce qui étonnerait davantage, ce serait la répartition géographique du vh. all. *first*, qui se continuerait en France et sur la péninsule ibérique (esp. *enhiesto*), où la survivance d'un mot allemand (et non gothique) est à priori peu vraisemblable. Mais y a-t-il nécessité de revendiquer pour l'esp. *enhiesto* la même origine que pour le frç. *faîte*? Voici les sens des mots ibériques : esp. *enhiesto*, adj. verbal, « dressé, arboré », *enhestar* « dresser, arborer » qu'on a rapprochés de bonne heure du v. portug. *festo* « cime », portug. *enfesta* « cime », *enfesto* « raide, perpendiculaire » et du galic. *enfestar* « endagar, levantar, rebelarse, atreverse » [1]. Ce qui est encore plus curieux, c'est que le frç. *faîte* (de montagne) — c'est une « crête » et non pas une « cime » — est tout récent, tandis que l'espagnol-portugais n'offrent aucune trace du sens de « faîte de la maison ». Il me paraît donc que, vu les sens assez distants de *faîte* et d'*enhiesto*, il est prudent de les séparer aussi étymologiquement : *enhiesto*, portug. *enfesto* ne sont autre chose que le terme militaire : infestus dans les locutions très fréquentes : *hasta*, *lancea infesta*, *infestis pilis*, *infesto speculo*, *telo*, qui expliquent très bien le sens du verbe *inhestar*,

1. Le même infestare, terme de médecine, se conserve dans le *anfesturiçe* « inacerbirsi (di piaga, di fignolo) » de Castellinaldo (Piémont).

portug. *enfesto* « raide, perpendiculaire ». Si donc le vfrç. *faîte* et l'esp. *enhiesto* n'ont rien à faire l'un avec l'autre, la nécessité de postuler un emprunt très ancien d'un prégermanique **fersta* disparaîtra et, par là, l'un des arguments décisifs de M. B. contre la provenance du vfr. *frest* < first.

Il resterait à appeler au secours la géographie linguistique qui a été à tort négligée dans la question de l'origine du fr. *faîte*. S'il est vrai que l'aire de *faîte* est confinée au *nord* de la France — le vieux-provençal ne semble pas connaître le mot — l'emprunt du mot au francique devient hautement vraisemblable ; on s'expliquerait mal comment un terme technique de l'architecture romaine n'aurait pu se maintenir que dans la Gaule septentrionale. En outre, le nom vraiment latin et roman de la partie la plus élevée du toit est le lat. culmen qui jouit d'une vitalité extraordinaire en Roumanie, Rétie, Italie et dans la péninsule ibérique : roum. *culme*, « cime, faîte, faîtage ; traverse au plafond des maisons de paysans, sur laquelle on pose des étoffes, des tissus » (Densusianu-Candrea), albanais *kul'm* « faîte, faîtage », comasque : *culman* « culmine, sommità di monte, spina del tetto », bologn. *coulum* (di cop), « comignolo, parte più alta del tetto che piove da più lati », marchig. *colmèr* « comignolo », Gröden : *colm* « faîte », Val di Non : *cormęl* « pilier du toit », Val. vestino : *cọlum* « trave del comignolo », surselvan. *culmar*, bas engad. *clomèra* « faîte, pignon », Bormio *colm* « travi inclinate del tetto che poggiano sulla orizzontale » piémont. *corm* « spina del tetto[1] » ; portug. *cume* « faîte de la maison », gallic *cume* « caballete de tejado, lo más alto ». Mais même en Gaule, on peut retrouver les survivances du mot latin antérieur au mot faîte : M. Gauchat[2] ramène le valais *accormá* « bien arranger les bandeaux du faîte du toit » à culmen « faîte » et, quoique le mot semble faire défaut dans le vieux-provençal, personne n'hésitera à retrouver le mot latin dans le prov. mod. *coume* « comble, faîte ». Dans les parlers français[3], il est vrai, culmen ne semble pas survivre ; cependant on sera toujours en droit d'appeler comme témoin le fr. *comble* « charpente qui supporte un toit », qui, quoiqu'en dise le *Dict. gén.*, continue par voie indirecte, un lat. culmen qui s'est rencontré avec cumulu dans les acceptions figurées du mot (*culmen, laudis, gloriae* et *cumulus gloriae, laudis*). En face du culmen

---

1. La « trabs culminea » est très vivante dans les dialectes septentrionaux et centraux de l'Italie : Versilia *colmiglio*, Lucca *colmigno*, ital. *comignolo*, piac. *colmigna* « trave che regge il comignolo del tetto », lomb. *colmena* « trave del comignolo », il reparaît dans le haut-engad. *culmaina* « faîte » et dans le logud. *columinzu* « fastigio, sommità della capanna ».

2. D'après une communication orale. Cf. aussi : Val d'Illiez : *kormä* « arranger les bandeaux sur le faîte du toit ».

3. Dans le *Thesaurus*, M. Meyer-Lübke cite un vfranç. *coume* que je n'ai pas réussi à découvrir dans les textes.

atin, très vivant et populaire dans toute la Romania, *faîte* a bien l'air d'un intrus.

En examinant la partie positive de M. B., l'étymologie ombrienne semble se heurter à deux graves objections : 1) parmi les mots latins que M. Ernout déclare empruntés aux dialectes italiques, je ne vois aucun terme qui semble plaider en faveur de l'influence de la *construction* de la maison de la campagne sur celle de Rome, 2) dans la série assez nombreuse d'éléments dialectaux dans le latin de Rome, je ne réussis qu'à en découvrir un seul qui, à l'instar de *farsti, aurait survécu uniquement en Gaule après avoir disparu dans le reste de la Romania, *deleru* qui, selon M. Thomas, continue à vivre dans le vfr. *deloir* « mois de décembre » ; mais peut-être n'est-il pas inutile d'ajouter que *farsti fait défaut au vieux-provençal, tandis que *deloir* trouve son correspondant dans le v. prov. *daler*. Comment donc interpréter cette survivance mystérieuse d'un mot italique *farsti « faîte » aux confins de l'*imperium romanum*, tandis que, partout ailleurs, le lat. culmen s'était chargé sans peine du sens de faîte. Voilà à quoi M. B. devrait nous donner une réponse qui écarterait toutes les difficultés auxquelles nous venons de faire allusion.

Le second article est consacré à l'histoire sémantique du franç. *fou* qu'on ramenait généralement à follem au sens de « soufflet, ballon », appliqué par métaphore à une personne ayant perdu le sens. M. Br. a, je crois, parfaitement raison de rattacher le sens « fou » à follem « bourse de testicules » et, avec une documentation sûre et abondante, il nous offre un résumé instructif de l'histoire des différents sens du mot dans le vieux et moyen français. Il serait facile d'augmenter considérablement le nombre des mots signifiant « fou, sot », se rattachant au nom de scrotum : qu'il suffise de citer l'exemple de l'allem. (suisse) *Tscholi* « sot » qui n'est autre chose que le cosmaque *ciola* « pudendum viri, minchione », répandu dans bien des dialectes au nord de l'Italie, cf. G. Meyer, *Albanes. Wörterbuch*, 449.

J. Jud.

# CHRONIQUE

— Tous ceux qui ont eu le privilège de connaître un peu intimement Francesco NOVATI ont été frappés du contraste que présentait avec sa vie de labeur et de recherches, souvent fort arides et ingrates, sa physionomie souriante d'homme du monde, élégant, raffiné, artiste. Le cabinet où il a passé tant de veilles à reconstituer un texte obscur ou altéré, ou à dégager les conclusions de minutieuses enquêtes et de longs dépouillements, ne renfermait pas seulement une très riche bibliothèque, entretenue avec amour : il se prolongeait par une galerie de tableaux, par tout un petit musée. Ce déchiffreur passionné de manuscrits et de vieux livres était un collectionneur, un amateur d'art, doué d'un goût délicat et sévère, et ce fut aussi un grand voyageur. A bien des égards, on peut dire qu'il fut un enfant gâté de la fortune.

Né à Crémone le 10 juillet 1859, il reçut de son père, avec ses goûts artistiques, une aisance qui lui assurait l'indépendance. Étudiant à l'Université de Pise, il y trouva un maître éminent, Alessandro d'Ancona ; à vingt-quatre ans, au moment où ses premiers travaux auraient pu aussi bien l'orienter vers les études grecques, il fut désigné pour assurer l'enseignement des littératures néo-latines à l'Académie scientifique et littéraire de Milan, où il revint, comme professeur ordinaire, après un court stage à Palerme et à Gênes. A vingt-quatre ans encore, il fonda, en collaboration avec A. Graf et R. Renier, le *Giornale storico della letteratura italiana*, dont la brillante fortune est certainement due au programme et à l'activité de ses promoteurs. Cette précocité et les facilités que lui offrait la vie n'empêchèrent pas Novati, bien au contraire, de se vouer à l'étude avec passion ; on a peine à imaginer ce que représente d'efforts la carrière prématurément brisée de ce professeur, de ce philologue, de ce conférencier, de ce publiciste (car depuis plusieurs années il s'adressait volontiers à des auditoires ou à des lecteurs moins spécialisés que ceux qui fréquentaient ses cours), enfin à ce directeur de multiples publications : j'ai déjà cité le *Giornale storico* ; il faut mentionner encore, entre beaucoup d'autres, les *Studi medievali*, la collection de textes anciens connue sous le nom de « Collezione Novati », l'*Archivio storico lom-*

*bardo*, etc... La bibliographie de ses écrits, dressée par ses élèves en 1908, ne renferme pas moins de 420 numéros ; elle s'est allongée depuis lors, et elle ne résume pas tout son labeur intellectuel.

Au milieu de cette production très riche, mais disparate et dispersée, quelques œuvres émergent, qui assurent au nom de Novati une réputation durable. Ce sont d'abord ses études sur Coluccio Salutati, ce représentant typique de l'humanisme naissant, à Florence, dans la seconde moitié du XIVe siècle : à propos de sa jeunesse d'abord (1888), puis dans l'édition et le commentaire de sa volumineuse correspondance (4 volumes, 1891-1905). Novati a composé un répertoire presque inépuisable de renseignements sur l'histoire et sur la vie intellectuelle de cette époque. D'autre part, les origines de la littérature en Italie au moyen âge, même avant l'apparition d'œuvres en langue vulgaire, l'ont occupé longuement : beaucoup de textes inédits ont été publiés par lui dans ce domaine, avec nombre d'études sur des points particuliers ; puis il avait embrassé dans un vaste coup d'œil synthétique toute l'histoire littéraire du moyen âge italien en une leçon académique : *L'influsso del pensiero latino sopra la civiltà italiana del medio evo.* Ce brillant discours, enrichi de notes et d'excursus (2e éd. 1899), est un précieux instrument de travail, par lequel Novati préludait à la composition du volume sur « les origines », dont il s'était chargé dans la *Storia letteraria d'Italia* de l'éditeur milanais Vallardi. Mais sa curiosité n'était pas moins attirée par les questions de littérature moderne : un de ses travaux de débutant avait pour sujet : « Alfieri poète comique », et au moment où nous apprenions sa mort, nous recevions de lui un attrayant volume intitulé *Stendhal e l'anima italiana*, qui aurait dû avoir une suite. Lui-même avait pris soin de réunir en volumes quelques-unes de ses études publiées çà et là : *Studi critici e letterari*, 1889 ; *Attraverso il medio evo*, 1905 ; *A ricolta*, 1907 ; *Freschi e minî del Dugento*, 1908. Il reste beaucoup à glaner dans les nombreuses revues auxquelles il a collaboré, et sans doute ses élèves auront à cœur d'ajouter quelques nouveaux volumes à ces recueils, dont la solidité et parfois la gravité se paraient d'élégance aristocratique, c'est-à-dire portaient la marque distinctive de sa personnalité.

Au mois d'août 1915, il fut atteint d'un anthrax au cou, dont la gravité parut exceptionnelle : il ne fallut pas moins de trois interventions chirurgicales pour combattre le danger d'une infection générale. Le mal paraissait vaincu et le patient était allé reprendre des forces à San Remo, lorsque, le 27 décembre, il fut emporté brusquement. Il succombait dans sa cinquante-septième année, moins d'un an après son ami R. Renier, de deux ans plus âgé à peine. Les deux athlètes qui avaient été l'âme du *Giornale storico*, et que notre souvenir ne peut séparer, disparaissaient ainsi en pleine vigueur d'esprit ; peut-être avaient-ils trop présumé l'un et l'autre des forces physiques, remarquables pourtant, qu'ils pouvaient mettre au service d'une tension intellectuelle aussi continue. Novati avait collaboré habituellement à

plusieurs revues françaises et d'une façon toute spéciale à la *Romania* ; il comptait de nombreux et excellents amis à Paris, où il séjournait volontiers. Sa mémoire vivra longuement parmi nous. — H. HAUVETTE.

— A Ambert est mort dernièrement, à l'âge de 72 ans, Régis MICHALIAS, un des rares félibres qu'ait possédés l'Auvergne après Vermenouze. Ses *Ers dè lous suts* (Ambert, 1904) et ses *Ers de d'uen païsan* (ib. 1908) attestent un sens de la langue et un sentiment poétique fort rares chez les patoisants de la région. Il avait publié un consciencieux *Essai de grammaire auvergnate, dialecte des environs d'Ambert* (Ambert, 1907) qui contient de nombreux paradigmes et exemples utiles, en dépit d'une graphie défectueuse, et un *Glossaire de mots particuliers du dialecte d'oc de la commune d'Ambert* (Paris, Champion, 1912, 100 p. [1]), avec la notation félibréenne et, pour beaucoup de termes, phonétique, qui renferme un ensemble très intéressant de mots indigènes « n'ayant pas leur correspondant direct en français ». Il réunissait les éléments d'un glossaire complet de son patois quand la maladie a interrompu les recherches qu'il poursuivait avec une ardeur toute juvénile. — A. D.

PUBLICATIONS ANNONCÉES.

— M. J. Anglade a mis sous presse une édition de la rédaction inédite des *Leys d'Amors*, que Chabaneau s'est longtemps proposé de publier et dont il a donné des extraits dans son article sur *L'origine et établissement de l'Académie des Jeux Floraux*. Cette édition, qui formera deux volumes in-8° de 450 pages environ, sera pourvue d'une introduction étendue, de notes et d'un glossaire. Le prix de souscription est de 15 francs, mais ce prix sera majoré à la parution (Éd. Privat, éditeur, Toulouse).

— M. Albert Dauzat, qui étudie les argots romans depuis 1910, dans une de ses deux conférences à l'École pratique des Hautes Études, réunit des documents sur l'argot militaire français (et, accessoirement, italien) parlé pendant la guerre. Il serait reconnaissant à tous ceux qui voudraient bien lui envoyer (17, rue Carnot, Montreuil-sous-Bois, Seine) des listes de mots authentiques, entendus par les correspondants eux-mêmes, avec des précisions sur le lieu, la date, le pays originaire des troupes qui les emploient et la nature des corps de troupes (infanterie, infirmiers, train, coloniaux, etc.).

COLLECTIONS ET PUBLICATIONS EN COURS.

Dans la collection des *Classiques français du moyen âge* a paru (1917) : *Bertran de Marseille. La Vie de sainte Enimie, poème provençal du XIII^e siècle*, éd. par Clovis BRUNEL, XV-78 pages (n° 17). — A cette collection viendra désormais s'adjoindre une série de Manuels, brefs et pratiques : le premier, qui vient

1. Publié d'abord dans la *Revue de philologie française* (1912).

de paraître (mai 1917), est une *Bibliographie sommaire des chansonniers provençaux (manuscrits et éditions)*, par A. Jeanroy, VIII-89 pages (n° 16), qui sera bientôt suivie d'une *Bibliographie sommaire des chansonniers français* du même auteur, et d'une petite *Syntaxe de l'ancien français*, par M. L. Foulet.

Compte rendu sommaire.

Blanche Sutorius, *Le débat provençal de l'âme et du corps (texte critique)*. Thèse présentée à la Faculté des Lettres de l'Université de Fribourg (Suisse), 1916, in-8°, 184 p. — L'édition de ce texte donnée en 1905 par M. L. E. Kastner avait été examinée avec soin et corrigée en maint endroit par MM. Coulet (*Revue des langues rom.*, XLVIII, 141) et Bertoni (*Annales du Midi*, XXIV, 204). Mlle Sutorius a profité de leurs observations et réussi à donner une édition sensiblement meilleure, où il reste, néanmoins, encore quelques taches. On lui saura gré surtout de la collation très attentive du manuscrit, dont elle a communiqué les résultats au bas du texte. Mais les notes proprement dites (à la fin du volume) sont peu instructives et ne font souvent que répéter ou commenter celles qui accompagnent le texte. Le « lexique » aussi (3 pages et demie) est insuffisant ; il y manque quelques mots ou acceptions intéressantes. — 202, la ponctuation fausse le sens ; il faut simplement un point à la fin du vers ; la phrase est positive. — 380, *pecar* ne donne pas le sens ; corr. (en supprimant *tu*) : *encolpas mal*, c.-à-d. « tu inculpes à tort ». — 392-3, le sens n'est pas saisi : il faut conserver *deysem* (c.-à-d. *dissem*, 1re p. pl. prét. de *dire*) : « Tu sais bien si nous avons jamais dit : Il ne nous plaît pas d'y aller. » — 440, *mans*] corr. *mas*. — 474, *e s'yeu*] l. *es yeu*. — 531, l'addition de *tot* est inutile. — 580, pas d'autre ponctuation qu'un point à la fin du vers. — 641, la correction de *a* en *ai* fausse le sens. — 677, *layssi*] corr. *lays*. — 714, *veti* (vitium) n'existe pas; lire *veci*. — 889, supprimer le *ques* de la fin du vers, dû à une anticipation et corr. *s'en restes*. — 1039, *endurat*] corr. *adunat*. — 1132, *el tron*] corr. *els tros* (pour la rime). — Glossaire. Ajouter : *acedar* (198), seul ex. attesté de cet infinitif ; *maynada* (252), « équipage » ; *parar* (541), « tendre, présenter » (la main) (sur ce sens, voy. Mistral, *para*) ; les locutions *de ton just* (1062), « selon ton droit » et *falsa merce* (65, sens ?) méritaient d'être expliquées ou du moins signalées. — A. Jeanroy.

# TABLE DES MATIÈRES

Pages

BAKER (A. T.) et ROQUES (M.), Nouveaux fragments de la chanson de la Reine Sibile ..... 1
BERTONI (G.), Scene d'amore e di cavalleria in antichi arazzi estensi.. 224
COHEN (G.) et YOUNG (K.), The *Officium stellae* from Bilsen..... 357
DAUZAT (A.), Etymologies françaises et provençales..... 238
HUET (G.), La légende de la Montagne d'aimant dans le roman de *Berinus*..... 427
JEANROY (A.) et LÅNGFORS (A.), Chansons inédites tirées du manuscrit 1591 de la Bibliothèque nationale..... 454
LÅNGFORS (A.), *Le Tournoiement d'Enfer*..... 511
— — *Le fabliau du Moine, Le Dit de la Tremontaine*..... 559
— Voir JEANROY.
MEYER (P.), Manuscrits médicaux en français..... 161
MURET (E.), Fragments de manuscrits français trouvés en Suisse..... 215
NITZE (Wm. A.), *Sans et matière* dans les œuvres de Chrétien de Troyes. 14
PARDUCCI (A.), *Le Tiaudelet*, traduction française en vers du *Theodulus*..... 37
SALVERDA DE GRAVE (J. J.), Poème en quatrains conservé dans un manuscrit d'Amsterdam..... 575
THOMAS (A.), Nouvèles variétés étimolojiqes..... 321
WALBERG (E.), Date et source de la *Vie de saint Thomas de Cantorbéry*, par Benet..... 407
WILMOTTE (M.), La *Chanson de Roland* et la *Chançun de Willame*..... 55
— *Le Rodlieb*, notre premier roman courtois..... 373
YOUNG (K.). Voir COHEN.

## MÉLANGES

BERTONI (G.), Osservazioni al testo del *Doctrinal* di Raimon de Castelnou..... 263
— — Nota sul dialetto di Bonifacio (Corsica)..... 268
— — Un nuovo frammento della versione perduta del *Roman de Troie*..... 595
ESPOSITO (M.), Prière à la Vierge en huitains..... 97
GUESNON (A.) et LÅNGFORS (A.), Notes et corrections aux chansons de Raoul de Soissons..... 260
JEANROY (A.), *Ne garder l'eure*, histoire d'une locution..... 586
LÅNGFORS (A.), *Le dit des Quatre Rois* ; notes sur le ms. fr. 25545 de la Bibliothèque nationale..... 87
— — Notes et corrections au roman de *Renart le Contrefait*. 91
— — Voir GUESNON.

MARCHOT (P.), Anc. fr. *eschepir*, *eschapir* ..... 265
— — Anc. fr. *talemelier* ..... 266
THOMAS (A.), Un témoignaje méconu sur *Gui de Tournant* ..... 99
— — *Qi vive?* ..... 100
WILMOTTE (M.), L'auteur des branches II et Va du *Renard* et Chrétien de Troyes ..... 258

## COMPTES RENDUS

BERTONI (G.), I Trovatori d'Italia (A. Långfors) ..... 603
COCHIN (H.), Dante Alighieri, Vita Nova (H. Hauvette) ..... 626
CROHNS (Hj.), Die Bewertung der Frau ; Legenden och medeltidens latinska Predikan och Exempla ; Några *scripta suppositiitia* (A. Långfors) ..... 611
DANNE (F.), Das altfranzösische *Ebrulfusleben* (A. Långfors) ..... 102
DANTE. Voir COCHIN.
ESPOSITO (M.), Inventaire des anciens manuscrits français des bibliothèques de Dublin (A. Långfors) ..... 131
FŒRSTER (W.), Die Reichenauer Glossen ..... 122
GAMILLSCHEG (E.) et SPITZER (L.), Die Bezeichnungen der « Klette » im Galloromanischen (A. Thomas) ..... 274
GLIXELLI (S.), Les cinq poèmes des Trois morts et des Trois vifs (A. Långfors et A. Jeanroy) ..... 276
HAUVETTE (H.), Boccace (H. Cochin) ..... 104
HETZER (K.), Die Reichenauer Glossen ..... 122
HUET (G.), Chansons et descorts de Gautier de Dargies (A. Långfors). 608
ILVONEN (E.), Parodies de thèmes pieux dans la poésie française du moyen âge (A. Långfors) ..... 280
JEANROY (A.), Les joies du Gai Savoir (A. Långfors) ..... 284
LANGLEY (E. F.), The poetry of Giacomo da Lentino (G. Bertoni) .. 619
MARCIALIS (E.), Piccolo vocabolario sardo-italiano (J. Jud) ..... 115
MASSÈRA (A. F.), Il sirventese romagnolo del 1277 (G. Bertoni) ..... 117
NIEDERMANN (M.), Sprachliche Bemerkungen zu Marcellus Empiricus *De medicamentis* (J. Jud) ..... 120
ŒLLER (R.). Voir TALLGREN.
PÆTOW (L. F.), The Battle of the Seven Arts (A. Jeanroy) ..... 278
SALVIONI (C.), Per la fonetica e la morfologia delle parlate meridionali d'Italia (J. Jud) ..... 130
STALZER (J.), Die Reichenauer Glossen der Hs. Karlsruhe 115 (G. Bertoni) ..... 122
STROŃSKI (S.), La légende amoureuse de Bertran de Born (A. Jeanroy) ..... 283
TALLGREN (O. J.) et ŒLLER (R.), Studî su la lirica italiana del Duecento : *Della mia disianza* (G. Bertoni) ..... 615

## PÉRIODIQUES

Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen, CXXXII (1914) ..... 136
Butlleti de dialectologia catalana I-II (1914-15) ..... 289
Giornale storico della letteratura italiana, LXIII-LXIV (1914) ..... 137
Lares, bullettino della Società di etnografia italiana I-II (1912-13) ..... 139
Literaturblatt für germanische und romanische Philologie, XXXIV-XXXVI (1913-15) ..... 298
Le Moyen Age, XIV-XX (1901-7) ..... 141
— XXI-XXV (1908-12) ..... 294
Revista Lusitana, XV (1912) ..... 147
Revue des langues romanes, LVI (1913) ..... 303
Studj romanzi, V (1907) ..... 147
— VI (1909) ..... 307
Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur, XL-XLII (1912-14). 313

## ANNONCES ET COMPTES RENDUS SOMMAIRES

*Bataille de Trente (La)*, éd. p. H. R. Brush (A. Långfors) ..... 318
*Bataille Loquifer I (La)*, éd. p. J. Runeberg (M. R.) ..... 157
Bayot (A.). Voir *Gormont*.
Bertrand de Marseille, La Vie de sainte Enimie, éd. p. C. Brunel. 635
*Biaus Descouneus (Li)*. Voir Renaut.
Brunel (C.). Voir Bertrand de Marseille.
Brush (H. R.). Voir *Bataille de Trente*.
Edmont (E.). Voir Gilliéron.
Fäh (L.), Die Sprache der alttranzösischen Boëtius-Uebersetzung, enthalten in dem Ms. 365 der Stadtbibliothek Bern (A. Långfors) ... 319
Fregni (G.), Sul Veltro allegorico di Dante (H. Hauvette) ..... 154
Gilliéron (J.) et Edmont (E.), Atlas linguistique de la Corse ..... 153
Gormont et Isembart, éd. p. A. Bayot ..... 153
Guiraut d'Espanha (Die Lieder des Trobadors), éd. p. O. Hoby (A. Jeanroy) ..... 319
Hoby (O.). Voir Guiraut d'Espanha.
Iburg (C.), Ueber Metrum und Sprache der Dichtungen Nicole de Margivals, nebst einer kritischen Ausgabe des *Ordre d'amour* von Nicole (A. Långfors) ..... 154
Jaufré Rudel (Les Chansons de), éd. p. A. Jeanroy ..... 153
Jeanroy (A.), Bibliographie sommaire des chansonniers provençaux .. 636
— Une imitation italienne de Rambaut de Vaqueiras (G. Bertoni) ..... 320
— Voir Jaufré Rudel.
Krajewski (A.), Lautlehre und Orthographie Petrarcas (H. Hauvette) 155

LIEDLOFF (A.), Ueber die *Vie saint Franchois* (A. Långfors)..... 156
MEYER (Helene), Die Predigten in den *Miracles Nostre Dame par personnages* (A. Långfors)..... 318
PELLIZZARI (A.), Del Duecento all' Ottocento (A. Jeanroy)..... 156
RAOUL DE SOISSONS (Die Lieder des), éd. p. E. WINKLER (A. Jeanroy)..... 159
RENAUT DE BEAUJEU, *Li Biaus descouneus*, éd. p. G. P. WILLIAMS. 317
RUBIN (A.), Les Roumains de Macédoine..... 157
RUNEBERG (J.). Voir *Bataille Loquifer*.
SUTORIUS (B.). Le débat provençal de l'âme et du corps (A. Jeanroy)..... 636
WAGNER (M. L.), Südsardische Trutz-und Liebes-, Wiegen-und Kinderlieder (J. Jud)..... 157
WILLIAMS (G. P.). Voir RENAUT DE BEAUJEU.
WINKLER (E.). Voir RAOUL DE SOISSONS.

## CHRONIQUE

Nécrologie : A. D'Ancona 151 ; R. Michalias 635 ; Fr. Novati 633; R. Renier 152.
Retraite de P. Meyer, 317.
Nominations : J. Orr à Londres 153 ; M. Prou à l'École des Chartes, 317.
Cours universitaires : A. Thomas à l'École des Chartes 317 ; C. H. Grantgent et M. Wilmotte à la Sorbonne, 317 ; G. Doutrepont à l'École des Hautes Études, 317.
M. Roques, mobilisé, 317.
Prix académiques : à J. Gilliéron et E. Edmont ; à A. L. Terracher ; à H. Hauvette ; à G. Huet ; à A. Dauzat, J. Ronjat et C. Juret, 153 ; à A. Jeanroy, 317.
Collections : Classiques français du moyen âge 153, 635.
Projets de publications : éditions du *Bel Descouneū* de Renaut de Beaujeu par miss G. Perrie Williams, 317 ; des *Leys d'Amors* par J. Anglade, 635 ; *Bibliographie sommaire des chansonniers français* par A. Jeanroy ; *Syntaxe de l'ancien français* par L. Foulet, 636 ; études sur l'argot militaire français par A. Dauzat, 635 ; reproduction des manuscrits 837 et 22543 (ms. Lavallière), 317.

*Le Propriétaire-Gérant*, CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

PC
2
R6
t.44

Romania

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY